

1904

No. 31427

JOURNAUX

~~30112~~

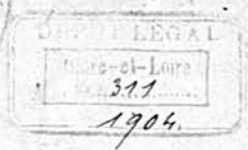
1904

Jan
~~30112~~

Jo 31427

(Conserver la couverture)

no 1-7



CORPORATION



DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS

300
541-107

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE



LCS
224

AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

25 MARS 1904

N^o 1

1, rue Martignac, PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT

L'assemblée générale ordinaire annuelle du Syndicat a été tenue le dimanche 8 mars, à 6 heures, dans les salons Corazza, sous la présidence de M. de Marolles, assisté de MM. de Simony, Tastevin de Nouvel et Mollet.

Vingt-cinq membres étaient présents, trente-huit étaient représentés.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur la situation morale de l'Association, présenté par M. de France, secrétaire, et lu en son absence par M. Mollet.

Rapport du Secrétaire

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Chaque année, quand nous nous réunissons en assemblée générale, si nous avons le bonheur d'apercevoir dans l'assistance des figures nouvelles que nous saluons avec joie, nous avons en même temps le pénible regret de constater qu'il s'est produit des vides dans nos rangs. Aussi est-il de notre devoir d'évoquer le souvenir des bons et loyaux serveurs de la bonne cause, que Dieu a rappelés vers lui. Depuis longtemps déjà, miné par une terrible maladie, Frédéric Amouretti s'est éteint dans toute la force de son âge et de son talent. Journaliste de haute valeur, il laisse d'immenses regrets parmi tous ceux qui l'ont connu et ont pu apprécier son caractère si élevé.

« Un autre de nos confrères (sect. du Livre), le vicomte de Maricourt,

nous a également été enlevé. Charmant causeur, poète délicat, il n'eut qu'un tort pour un publiciste, c'est de craindre la publicité. Les trop rares morceaux qu'on a pu lire de lui dans les journaux mondains ont pu donner une idée de sa valeur littéraire.

« Nous avons à déplorer la perte plus récente d'un des membres de notre Conseil. Alphonse Poirier, directeur de l'*Anjou*, donna l'exemple de toutes les qualités professionnelles. Placé à la tête d'un grand journal, il sut montrer au milieu des temps difficiles où nous vivons ce que peut faire le talent joint à la plus haute vertu morale.

« Enfin, au dernier moment, nous apprenons la mort de notre respectable confrère, M. Alfred de Besancenet, enlevé presque subitement à l'affection des siens. Chacun de nous connaissait son charmant talent de conteur, et peut apprécier la perte que le monde littéraire fait en sa personne.

« Après avoir adressé un dernier adieu aux disparus, et avoir recommandé leurs âmes à la miséricorde du Très-Haut, jetons maintenant un coup d'œil sur l'état présent de notre Corporation.

« Le temps ne respecte que ce qui se fait avec son concours », dit un vieux proverbe qui s'applique merveilleusement à l'histoire de notre développement.

« Alors que tant d'autres œuvres, après des débuts brillants qui excitaient l'enthousiasme et l'admiration, tantôt s'effaçaient avec rapidité, tan-

tôt s'éteignaient doucement, la nôtre, au contraire, solidement appuyée sur l'institution éprouvée parce qu'antique de ses diners, marchait vers l'avenir d'un pas lent, mais assuré.

« Tous les ans, elle voyait sa vigoureuse constitution s'enrichir, tantôt grâce au concours que lui apportait l'admission de membres éminents, tantôt grâce à la création d'œuvres nouvelles destinées à la renforcer.

« C'est ainsi, par exemple, que depuis un an, nous sommes en possession d'une Caisse de retraites, complètement réputé indispensable de toute association de presse qui se respecte.

« En même temps que nous nous fortifions du côté temporel, il était de notre devoir de publicistes chrétiens, de ne pas négliger le côté spirituel. Notre excellent aumônier a su y pourvoir d'une manière pratique.

« Aujourd'hui, éclatent à chaque instant des controverses inattendues, auxquelles presque toujours la théologie se trouve mêlée de fort près, dont souvent même elle fait tous les frais. Que peut faire en présence de ces problèmes parfois si ardu, le journaliste catholique, qui n'a pas le temps de les étudier à fond, absorbé qu'il est par la besogne quotidienne ?

« Où puisera-t-il les renseignements qui le préserveront de l'erreur, et lui permettront d'indiquer la bonne voie à ses lecteurs ?

« C'est ce à quoi notre aumônier a songé. Sa pratique du haut enseignement et sa connaissance profonde des questions actuelles, le mettaient à même de nous apporter un concours de tout premier ordre.

« Chaque question à l'ordre du jour fait dorénavant l'objet d'une conférence spécialement faite à notre usage, et comme tous ne peuvent l'entendre, cette conférence résumée et imprimée est jointe au *Bulletin*. De la sorte, le journaliste catholique, même résidant dans nos plus lointaines provinces, est armé solidement pour le bon combat et est capable, en tout débat, de fournir à son public la note juste. Si nous sommes heureux de ces innovations, il faut bien vous dire, mes chers confrères, que nous ne comptons pas en rester là.

« Nos ambitions sont grandes, et nous croyons que l'heure sonnera bientôt où nous pourrons les réaliser dans toute leur ampleur.

« Le grand public catholique, qui

jusqu'à nos jours s'était singulièrement désintéressé de la question de la Presse, commence enfin à s'apercevoir de ses torts. Bientôt il comprendra que dans le combat des opinions, la Presse joue un rôle analogue à celui de l'artillerie dans le combat des armées.

« Ce mouvement d'opinion, qui débute actuellement, mais dont on peut facilement prévoir le rapide progrès, comment va-t-il se traduire ?

« C'est ici, Messieurs, que le rôle de notre Corporation peut devenir non seulement considérable, mais prépondérant.

« Des particuliers, des comités, des ligues, vont prochainement apporter leur concours... pécuniaire à la grande œuvre de la restauration de la presse catholique.

« Or, de même qu'en matière militaire, quand une nation veut se créer un armement, il ne lui suffit point d'acheter au hasard, il lui est indispensable de se monter de comités techniques et de cadres, faute de quoi les engins dont elle se sera approvisionnés seront facilement conquis par l'ennemi; de même, en matière de presse, on ne peut improviser.

« Dans de telles conditions, si nous savons manœuvrer habilement, et montrer ce que nous valons, c'est à nous, Messieurs, que, dans les luttes qui se préparent, reviendront les rôles de comités techniques et d'constructeurs.

« Les raisons en sont simples.

« Composée de l'élite de la presse catholique, notre Corporation a eu ce rare mérite, aux temps troublés où nous vivons, de maintenir les liens d'une bonne confraternité entre des membres qui viennent de tous les points de l'horizon politique.

« Au point de vue professionnel, nous groupons ce que l'on peut trouver de mieux. Au point de vue des opinions, notre composition est un sûr garant de notre impartialité. Dès lors, à qui faire appel, si ce n'est à nous? Où trouver, à une époque qui comme la nôtre voit sans cesse éclore et s'effondrer de nouveaux partis, une force semblable à la nôtre? Je crois donc avoir raison, Messieurs, lorsque je pense pouvoir annoncer que les années qui vont venir verront croître grandement notre importance.

« En attendant, néanmoins, il nous a semblé qu'il fallait, d'ores et déjà,

profiter de ce mouvement qui s'accroît en faveur de la presse, et pour faire connaître davantage notre Corporation, et pour apprendre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de politique, quelle est la situation exacte du journaliste catholique à l'heure présente.

« Il faut que le public catholique sache enfin combien souvent des précaires les moyens d'existence de ceux qui combattent pour défendre ses idées et ses biens. Il faut qu'il comprenne qu'il doit les aider moralement et matériellement, qu'il est de son devoir de leur épargner les aléas redoutables d'une position toute de dévouement que les fluctuations de la politique contribuent à rendre si instable.

« Telle a été en substance, Messieurs, la teneur d'une circulaire que nous avons rédigée récemment.

« Notre appel sera-t-il entendu ? Il faut l'espérer, et ce serait un grand bien, car nous pourrions alors fonder une caisse de secours dont les services seraient inappréciables.

« Solidement étayés alors au point de vue matériel, nous pourrions aller de l'avant pour la plus grande gloire de notre Corporation et pour le salut de la France. »

« H. F. »

Rapport du Trésorier

La parole est ensuite donnée pour le rapport financier, à M. Tastevin de Nouvel, trésorier, qui s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Vous ne serez pas surpris qu'en vous rendant pour la première fois ses comptes, celui à qui vous avez fait l'honneur de confier votre bourse corporative vous dise que l'honneur est grand, mais la bourse... bien petite !

« Comment cela peut-il être ?

« Les autres associations de presse ont leurs caisses bien garnies. Certaines sont riches à millions ou peu s'en faut. Pourquoi cette aisance ou cette fortune et pourquoi, disons le mot, notre misère ?

« Vous me répondrez que nos confrères d'à côté reçoivent des dons princiers. N'avons-nous donc pas nos ducs et nos princes ? sommes-nous donc abandonnés de Dieu et des hommes !

« De Dieu, non certainement, et nous comptons bien, n'est-ce pas, être

récompensés un peu, dans l'autre vie, des efforts et des sacrifices que nous aurons faits pour servir la religion et la patrie. — Il me souvient d'avoir lu, jadis, une bien jolie légende dont je n'ai malheureusement gardé que l'idée. Un moine, qui avait consacré son existence à copier les antiques manuscrits des Pères de l'Eglise, comparaisait devant Dieu. Comme il tremblait, l'humble fils de Saint-Benoist, pour tant d'imperfections commises, il vit, dans le Grand livre du Ciel, que chacune de ses fautes était couverte par une des lignes qu'il avait écrites. Publicistes chrétiens, nous osons espérer qu'à nous aussi il sera tenu compte de tant de « copies » faites avec notre cœur pour la cause de Dieu et de son Eglise.

« Si Dieu nous rend justice, pourquoi sommes-nous abandonnés des hommes — de ceux que nous avons l'habitude, dans les journaux, d'appeler *nos amis* ? Est-ce se montrer exigeant que de désirer rencontrer, en ce monde, plus de sympathie effective !

« Vous êtes injustes, me dira quelqu'un, l'on ne vous épargne pas, à l'occasion, les sympathies, et l'on me citera les paroles flatteuses prononcées, il y a un mois, sur la tombe d'un de nos plus éminents confrères, M. Léon Lavedan, par M. le marquis de Vogüé :

« Dans les temps troublés où nous vivons, disait-il, dans notre société « divisée, inquiète, menacée, il n'est « pas de profession plus noble, plus « utile que le journalisme, s'il est « inspiré par le dévouement, s'il met « un caractère et un talent au service « de la vérité, du droit, de la liberté, « des grands intérêts moraux et matériels de la patrie. Ainsi pratiqué, « il devient une fonction sociale et « commande le respect. »

« M. le marquis de Vogüé, je le reconnais, a su rendre justice à notre profession, comprise comme nous la comprenons tous ici.

« Avant lui, un autre académicien, M. le comte d'Haussonville, avait proclamé solennellement, à plusieurs reprises, son admiration pour ces modestes, vaillants et quelquefois très éminents champions de la bonne cause, qui ont renoncé à toutes les faveurs, à tous les bénéfices que leur vaillance et leur talent pouvaient leur procurer dans la presse républi-

caine, pour se consacrer à la défense de principes qu'ils jugent avec raison régénérateurs, mais qui ne leur valent qu'hostilités, déboires et parfois lâches abandons — c'est M. le comte d'Haussonville qui parle, et il déclarait que ces hommes, bien souvent étaient des « héros ».

« Voilà, certes, d'éloquents témoignages ; mais j'ai exprimé le désir que le journaliste chrétien rencontrât auprès de « nos amis » fortunés, plus de sympathie effective. — C'est ce que, jadis, un de nos excellent confrères, M. Lamapet, directeur du *Messenger de l'Allier*, après avoir cité M. d'Haussonville (cela date du 20 juin 1894 ; les choses, hélas ! n'ont pas changé depuis) demandait également, en termes plus amers :

« Tout cela est vrai, mais n'empêche « pas, écrivait-il, que l'*Association de la Presse Monarchique* est la plus « gueuse » des associations de presse. »

— Tout cela est vrai, pourrais-je dire à mon tour, si je n'étais tenu, comme membre de votre bureau, à plus de discrétion ; mais cela n'empêche pas que la *Corporation des publicistes chrétiens*.....

« A la longue, continuait notre honorable confrère, les « héros » finissent par se dégoûter du métier, parce que la nature humaine n'est pas faite pour l'héroïsme continu ; les « héros » ont femmes et enfants, ils dépouillent l'héroïsme et redeviennent hommes.

« Eh bien ! le Comité de l'*Association de la Presse Monarchique* ne « pouvait-il pas appeler l'attention de « quelques-uns de nos plus riches ou « plus puissants amis sur cette situa- « tion ? »

« Telle était la conclusion du directeur du *Messenger de l'Allier*. — Vous savez que votre bureau s'efforce en ce moment, de faire ce que M. Lamapet demandait, en ce temps-là, au Comité de l'*Association de la Presse Monarchique*.

« Sur ce même sujet, si douloureux (le mot n'est pas trop fort), un des membres de notre Corporation, l'un des plus illustres, Edouard Drumont, a écrit des pages cruelles que nous avons tous présentes à la mémoire. Il y a là, sans doute, des exagérations voulues ; mais le tableau, dans son ensemble, se rapproche terriblement de la vérité. A côté des belles protestations académiques de tout à l'heure,

il montre la triste réalité, et pourra inspirer de salutaires réflexions aux cœurs généreux qui n'avaient pas encore songé à ces choses. Les temps sont graves, ayons le courage de dire la vérité.

« Sans doute, il serait souverainement injuste de ne pas reconnaître les énormes sacrifices consentis, depuis de longues années, par les catholiques pour une foule d'œuvres chrétiennes et sociales. Aussi ne nous lassons-nous point de louer, en toutes occasions, ceux de « nos amis », nombreux, qui le méritent par leur inépuisable bienfaisance. Mais il nous faut bien constater que l'*Œuvre des œuvres* (on le reconnaît enfin !), celle qui nous eut épargné tant de désastres... et de millions, l'*Œuvre de la Bonne Presse* n'a pas rencontré les mêmes largesses, puisque les journalistes catholiques, en général, n'ont pas de quoi vivre. Et, n'est-il pas évident, que celui qui est l'âme d'un journal doit avoir l'esprit libre du souci d'assurer l'existence de sa femme et de ses enfants, si l'on veut qu'il puisse se donner tout entier à sa tâche ? Un journal ne saurait être vivant, dans la force du mot, si le journaliste vit mal.

« Les catholiques qui possèdent feront donc aux combattants de la presse une plus large solde. Ils ne borneront pas là leur sacrifice. A ces hommes de talent et de désintéressement, qui ont préféré la lutte pour une cause vaincue, aux postes lucratifs et aux honneurs du parti vainqueur, ils voudront assurer un peu l'avenir, en dotant leur association.

« Trésorier de notre Corporation, ayant sous les yeux le vide noir de sa Caisse, il m'appartenait plus particulièrement, m'a-t-il semblé, de crier notre misère, à vous les publicistes chrétiens, et je n'ai pas voulu me taire, alors surtout que mon cher et distingué prédécesseur dans ces fonctions, M. de Simony, avait eu le courage de parler l'an dernier. Il le fit, peut-être, avec plus de ménagement ; vous ne serez pas surpris que, sa plainte n'ayant pas été entendue, j'aie cru devoir, aujourd'hui, élever la voix et appeler à mon aide, pour redire ici, avec quelque insistance, les dures vérités qu'il faut que l'on sache et mette à profit, si l'on veut avoir une presse puissante et sauver son pays.

« S. TASTEVIN DE NOUVEL. »

Situation de Caisse au 1^{er} Mars 1904

<i>Recettes</i>	
Reliquat du précédent exercice.....	746 85
Entrées.....	210 »
Cotisations.....	1.245 »
Carnets et divers.....	6 95
Intérêts de fonds placés.....	72 85
Total des recettes.....	2.281 65
Dépenses.....	1.137 90
Reste en caisse.....	1.143 75

<i>Actif social</i>	
Obligations foncières.....	1.200 »
Obligations de la Ville de Paris.....	1.559 75
Réserve (Entrées).....	210 »
Solde disponible.....	933 75
Total de l'actif.....	3.903 50

(Les valeurs sont comptées au prix d'acquisition.)

<i>Dépenses</i>	
Banquet des Assemblées générales.....	106 20
Cérémonies de Montmartre.....	40 »
Messes.....	Mémoire
Invitations de propagande.....	64 65
Secours à des confrères.....	45 50
Caisse de prévoyance (fondation).....	108 75
Contribution au Bureau central des Associations de presse.....	47 50
Impression du Bulletin.....	265 25
Envoi du Bulletin.....	131 90
Impressions diverses.....	49 50
Fournitures de bureau.....	69 55
Affranchissements.....	26 60
Loyer.....	50 »
Employés.....	152 50
Etrennes.....	10 »
Total.....	1.137 90

Ces deux rapports sont accueillis par les applaudissements de l'assemblée, et leurs conclusions, ainsi que les comptes, sont adoptés à l'unanimité.

Puis M. le Président prononce l'allocation suivante :

« MES CHERS CONFRÈRES,

« Notre dévoué secrétaire en payant un tribut de regrets à la mémoire de nos défunts, m'a laissé l'agréable tâche de saluer les nouveaux venus. C'est toujours avec joie que nous les accueillons, car en venant à nous, ils travaillent à la prospérité de la famille. Ils sont au nombre de seize. Je ne les

nomme pas, puisque leurs noms sont au *Bulletin*, mais à chacun d'eux, je donne la bienvenue au nom de tous, et je souhaite que l'année prochaine, notre nombre s'accroisse dans des proportions plus grandes encore. Le caractère même de notre Association étant une garantie de qualité, nous n'avons pas à craindre le danger du nombre; or, aujourd'hui, le nombre est nécessaire au succès. Peut-être ne vous faites-vous pas une idée, mes chers Confrères, de la puissance que vous auriez, si toutes les forces de la presse catholique se groupaient autour du premier noyau que vous avez formé, si nous devenions un jour, non pas seulement un Syndicat de journalistes, mais la représentation de toute la presse catholique française. L'idée est peut-être ambitieuse; mais l'ambition est, j'ose presque le dire, justifiée par la bénédiction du Père commun des fidèles, qui nous a confirmés dans une haute mission de restauration chrétienne. Tous ceux qui travaillent dans ce but doivent venir à nous, et par leur adhésion, nous fortifier en se fortifiant eux-mêmes.

« Nous avons aujourd'hui dix-huit ans d'existence. C'est l'âge de l'émancipation, il faut prendre une résolution, c'est d'avoir doublé notre chiffre à l'âge de la majorité, et de célébrer nos noces d'argent, dans un local à nous, dans le local du Cercle de la presse catholique, comme nous en exprimions le vœu le jour même de notre fondation. C'est à cette œuvre, mes chers Confrères, que je vous convie. A juste titre on a fait appel au concours d'autrui. Et moi, je vous dis : Comptez surtout sur vous-mêmes pour réussir; permettez-moi de vous le répéter, si vous le voulez, vous le pouvez. »

Le président présente à l'assemblée une proposition due à l'initiative d'un de nos confrères, consistant à substituer au *Bulletin* mensuel, le journal la *Corporation*, qui vient de cesser sa publication. Après discussion, cette proposition n'est pas adoptée, mais le Conseil est invité à examiner s'il y a lieu d'apporter des modifications au *Bulletin*.

M. D. B. de Laflotte demande ensuite la parole et exprime le désir conforme aux rapports qui précèdent, de voir notre presse catholique exercer une action plus étendue, devenir

plus populaire, et offrir plus de ressources à ses modestes collaborateurs.

Pour remédier à l'état de choses actuel, recruter de précieuses adhésions et augmenter tout à la fois le nombre et l'influence des publicistes chrétiens, il dépose sur le bureau un double projet: 1° La constitution d'une Caisse alimentée annuellement par les catholiques de chaque diocèse de France. Il y a tant d'argent réservé aux bonnes œuvres! Pourquoi cette indifférence pour l'œuvre la plus utile et la plus nécessaire de toutes?

2° Fonctionnement d'un secrétariat de placement, mis en relations avec tous les journaux catholiques de France, et qui centraliserait toutes les offres et toutes les demandes.

Le Président donne acte à M. de Laflotte de ces deux propositions, dont l'étude sera soumise au Conseil. Comme témoignage du désir du Conseil de provoquer un mouvement d'opinion en faveur de l'Association, il donne lecture de la circulaire préparée à l'effet d'être distribuée en aussi grand nombre que possible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est procédé au renouvellement triennal du Conseil. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

Nombre de votants : 63

Majorité absolue : 32

M. Espérance Tournier.....	60
M. Mollet.....	58
M. Petit-Barmon.....	58
M. d'Azambuja.....	44

10 membres ont obtenu moins de 4 voix.

Le Président proclame les résultats, et la séance est levée à 7 heures.

Banquet

Le banquet a été servi à 7 h. 3/4.

A droite de M. de Marolles, M. Emile Keller, ancien député de l'Alsace, invité; à gauche, M. le Chanoine Fonsagrivé. En face, M. l'abbé Gaudeau, ayant à sa droite M. de la Brunetière, invité. Puis MM. Rémy de Simony, vice-président, Tastevin de Nouvel, trésorier, le comte Aymer de la Chevalerie et le comte de Chateaubriand, membres honoraires, les abbés Bertrin, Fournier et de Martrin-Donos, M. Durnerin, membre du Conseil juridique, invité, MM. d'Azambuja, baron de Bernon, Boyer de Bouillane, Fénelon Gibon, Gaston Jollivet, de Laflotte, Latouche, Le Fur, Athanase Maire,

marquis de Moussac, Fernand de Nicolay, Joseph Sarda, Taunay, Tancrede de Visan, Patrice de Wall.

Au dessert, le Président a rendu hommage à la fidélité des membres de l'Association. C'est la mort seule qui les sépare de nous, mais leur souvenir reste toujours présent dans nos cœurs. Puis se tournant vers M. Keller, il l'a salué comme réalisant en sa personne la plus noble idée de la fidélité. C'est lui qui, en 1870, a présenté la protestation de l'Alsace, disant: « Vous n'avez pas le droit de nous empêcher de rester français. » Pour nous, le temps n'a rien changé; la carte de France est toujours incomplète et tronquée. Honneur à M. Keller, qui a constamment suivi la ligne droite, et ne s'est jamais départi de la vérité totale, sans recourir à cette politique de « concessions à perpétuité, vraie « politique de cimetière ».

M. Keller a vivement remercié les Publicistes de l'avoir invité à venir parmi eux, lui vieil Alsacien impénitent, et il leur a demandé d'entretenir toujours la flamme du patriotisme et de ne pas laisser s'amoinrir dans le souvenir des Français, l'image de cette Alsace, qu'un coup de force a séparée d'eux malgré elle. Et il a proposé de boire à l'abbé Delsor, en l'honneur de qui tous les convives ont levé leur verre.

M. de la Brunetière a bu à la longue prospérité de la Corporation.

M. Taunay, félicité par le président, de son retour à la santé, a exprimé sa joie de se retrouver parmi des confrères qui lui sont chers à tant de titres.

Enfin M. l'abbé Gaudeau, après avoir rappelé un souvenir personnel au sujet de l'Alsace-Lorraine, a félicité l'abbé Fonsagrivé de sa nouvelle nomination de chanoine honoraire de Paris.

Celui-ci a clos la série des toasts en déclarant que les dettes de reconnaissance sont celles qu'il acquitte toujours le plus volontiers; et il a remercié l'abbé Gaudeau et tous les membres de la corporation au nom du Cercle des étudiants catholiques.

Caisse de prévoyance

Le même jour, la Caisse de Prévoyance a tenu sa première assemblée générale à 5 h. 1/2, à la suite de la réunion de son Conseil, sous la présidence de M. de Marolles, président.

Le trésorier, M. Sarda, a présenté les comptes qui ont été approuvés.

L'assemblée générale a voté le versement au compte de fonds commun des retraites, du quart des fonds libres, soit 50 francs; cette somme s'augmentera des subventions de l'Etat. La caisse versera également au fonds commun le sixième des cotisations des membres honoraires. Le fonds commun produit un intérêt de 4 fr. 50 %.

La situation de la Caisse est relativement bonne; les frais d'administration étant très réduits, la plus grande partie des versements des membres honoraires vient grossir ses ressources.

Cependant, avec des recettes aussi réduites, la Caisse ne peut songer à attribuer un jour des pensions sérieuses; elle est donc obligée de compter sur la générosité de tous ceux qui s'intéressent à la Presse catholique, pour pouvoir remplir son but et envisager l'avenir avec confiance.

CHRONIQUE MENSUELLE

Messe.

La messe mensuelle a été célébrée le matin même de l'Assemblée générale dans l'oratoire intérieur du Cercle catholique des étudiants devant un public nombreux. M. l'abbé Gaudreau y a donné l'allocution dont le résumé est ci-joint. Nous remercions le Cercle et son aumônier de leur aimable hospitalité.

La prochaine messe sera dite le 2^e Dimanche après Pâques, 17 avril, à 9 heures $\frac{1}{2}$ précises, au même lieu, 18, rue du Luxembourg.

Sujet de la Conférence : *Les nouvelles doctrines exégétiques et les condamnations du Saint-Office (suite).*

Dîner.

Le prochain dîner aura lieu comme à l'ordinaire, le 1^{er} jeudi du mois, 7 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$, au Bœuf-à-la-Mode, 8, rue de Valois (6 fr. 50). Prière de se faire inscrire à l'avance.

Conseil Syndical.

ÉLECTION DU BUREAU.

Le Conseil réuni le 19 mars a procédé au renouvellement du Bureau, qui est ainsi composé :

Président d'honneur :

M. François Coppée.

Président :

M. de Marolles.

Vice-Présidents :

M. Nemours-Godré ;

M. Remy de Simony.

Trésorier :

M. Tastevin de Nouvel.

Secrétaire :

M. Henri de France.

Nouveaux Membres.

En qualité de Membre honoraire :

M. le colonel Vte du Halgouët, député, 4, rue de Solférino.

CANDIDATURES

A la Section de la Presse :

M. Joseph Blanchon, directeur de l'*Écho de Fourvières*, 7, Montée des Anges à Lyon. Présenté par M. Henri Lucien Brun et M. Barnola.

M. le Baron de Maricourt, rédacteur au *Gaulois du Dimanche*, aux *Contemporains* et à la *Revue hebdomadaire*, demeurant à Villemettrie, par Senlis (Oise), présenté par MM. Rastoul et Georges Firmin-Didot.

M. Auguste Rochette, rédacteur au *Clairon de l'Ardèche*, *Courrier de Tournon*, *Echo de Largentière*, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), présenté par MM. Robert Piot et Jules Mercier.

A la Section du Livre :

M. Alexandre de la Brunetière, demeurant, 20, rue d'Aguesseau, Paris, présenté par M. le comte de la Chevalerie et M. d'Héricault.

AVIS

On demande un homme sérieux pour diriger un journal hebdomadaire et une petite imprimerie dans un chef-lieu d'arrondissement du Centre. S'adresser au président.

RÉCENTES PUBLICATIONS

De M. l'abbé Joseph Lemann. *La vierge Marie dans l'histoire de l'Orient chrétien. Hommage au Saint-Siège pour le cinquantenaire de la promulgation*

du dogme de l'Immaculée Conception. A Paris, chez Lecoffre ; à Lyon, chez Vitte et chez Rondelet.

COTISATIONS

A partir de ce jour, les cotisations vont être mises en recouvrement par la poste. Nous demandons instamment à nos confrères de veiller à ce que les traites ne reviennent pas impayées, ce qui produit une grande complication de comptes et une aggravation de frais.

LES NOUVELLES DOCTRINES EXÉGÉTIQUES ET LES CONDAMNATIONS DU SAINT-OFFICE.

(Résumé de la conférence faite par M. l'abbé B. Gaudeau, à la messe des Publicistes chrétiens, le dimanche 6 mars, dans l'oratoire du Cercle du Luxembourg).

La cause véritable des erreurs de M. l'abbé Loisy et de bien d'autres, c'est beaucoup moins l'audace de leur exégèse que l'erreur fondamentale de leur méthode, qui est celle de la philosophie criticiste et subjectiviste. Il existe deux mentalités également dangereuses pour la foi : la mentalité pseudo-théologique, fermée à la conception historique des choses, rebelle à tout progrès, et la neutralité criticiste, qui s'enferme dans le subjectif et le relatif, refusant à nos connaissances toute certitude objective, tout caractère absolu. C'est l'agoraphobie intellectuelle, vraie « maladie constitutionnelle des cerveaux contemporains ». Cette méthode pervertit les notions de science, d'histoire et de foi et est incompatible avec le catholicisme. Cela dédouble l'homme et la conscience d'une façon anormale et monstrueuse, laïcisant totalement la raison scientifique et historique et la rendant étrangère et inaccessible à toute conception religieuse : le même homme pourrait être catholique selon la foi, libre-penseur selon la science et l'histoire. La philosophie catholique a jusqu'ici trop peu combattu ces erreurs, qui sont la cause de toutes ces antinomies apparentes signalées par M. Loisy et par d'autres entre la science et la foi.

Les idées développées dans cette Conférence sont l'objet de l'introduction d'un ouvrage que M. l'abbé Gaudeau publie en ce moment sous le titre de *L'Église et l'Évangile*. Cette introduction vient de paraître en article dans la *Revue du Clergé français*, 15 mars 1904, p. 113-123. Nos confrères pourront donc retrouver là les doctrines si opportunes et si actuelles qui leur ont été exposées.

Voir la conclusion de cette introduction dans la *Revue du Clergé français*, mars 1904 (p. 122, ligne 11). — « Oui la science et l'histoire furent... » jusqu'à la fin de l'article.

N.-B. — A consulter sur la question Loisy :

B. GAUDEAU, ancien professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris. *L'Église et l'Évangile*, 1 vol. in-12. Paris, LETHIELLEUX, 3 fr. (pour paraître prochainement).

Abbé FRÉMONT *Lettre à l'abbé Loisy*. Paris, BLOUD, 1 vol. in-12.

BOUVIER. *L'Exégèse de M. Loisy*. Paris, RETAUT, 1 vol. in-12.

Cardinal PERRAUD, évêque d'Autun. *Lettre pastorale à son clergé*, février 1904.

LE NOUVEAU BULLETIN

Dans sa dernière réunion, le Conseil a décidé l'essai du bulletin imprimé substitué au bulletin autographié. C'est la raison d'être de la publication qui paraît aujourd'hui. Chacun est appelé à en exprimer son sentiment.

Dans la même séance, le Conseil a examiné les propositions de M. de Laflotte. Il a été dit que la lettre qui va être lancée, répond au premier vœu, et que pour donner satisfaction au second, il sera fait ultérieurement une circulaire aux journaux, indiquant que le bureau a, dans ses attributions, les offres et demandes de rédacteurs.

Le gérant : J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Blois.
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
47 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.

J. Lanlard

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 2

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 AVRIL 1904

PARTIE OFFICIELLE

CONVOICATIONS

Dîner mensuel. — Le jeudi 5 mai, comme à l'ordinaire, au Bœuf-à-la-Mode, 8, rue de Valois, à 7 heures 1/2. Prix convenu 6 fr. 50, tout compris. Prière d'envoyer sa carte à l'avance au gérant.

Messe mensuelle. — Le dimanche 8 mai, à 9 heures 1/2, à la chapelle du Cercle, 18, rue du Luxembourg, suite des entretiens de M. l'abbé Gaudeau, sur les nouvelles doctrines exégétiques et le Saint-Office.

NOUVEAUX MEMBRES

Ont été admis à la dernière séance du Conseil :

A la Section de la Presse :

MM. Joseph Blanchon, directeur de l'*Écho de Fourvières*, 7, Montée-des-Anges, à Lyon;

René de Maricourt, à Villemetrie, près Senlis, rédacteur à la *Revue hebdomadaire*, au *Gaulois du Dimanche*, et autres ;

Auguste Rochette, rédacteur au *Clairon de l'Ardèche*, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

A la Section du Livre :

M. Alexandre de la Brunetière, 20, rue d'Aguesseau, Paris.

CANDIDATURES

M. l'abbé Anger-Billards, à Notre-Dame-de-la Délivrance, à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), rédacteur à la *Vérité française* et à l'*Echo de Rome*, présenté par MM. Auguste Rousset et l'abbé Fournier.

M. Joseph Henry, rédacteur au *Libéral de l'Est*, 35, Cours Léopold, Nancy, présenté par MM. Maurice Ponthière, et Georges Rallet.

La réunion de juin se tiendra suivant l'usage à Montmartre, le premier ou le deuxième dimanche du mois.

Très probablement, le même jour aura lieu une assemblée générale extraordinaire de l'Association, en vue d'une révision de notre statuts que prépare actuellement le Conseil, pour établir des intérêts distincts entre la Section du Livre et la Section de la Presse, tout en conservant le lien corporatif.

Dès maintenant, nous préparons la liste des membres de notre association. Ceux qui auraient des modifications à demander sont invités à le faire.

Les quittances de cotisations sont lancées. Quelques rentrées sont déjà opérées. Quelques-unes sont revenues impayées. Nous faisons appel à la complaisance de nos confrères pour nous éviter des réclamations.

CHRONIQUE MENSUELLE

Caisse. — Ainsi qu'il a été dit à l'assemblée générale, une circulaire, signée du président d'honneur et des membres du Bureau, a été lancée de divers côtés, pour attirer des souscriptions et des sympathies à notre Association.

A la suite de cet envoi, nous avons reçu les souscriptions suivantes :

Ligne patriotique des Français.....	100 fr.
Action Libérale Populaire... ..	100 fr.
M ^{me} la Vicomtesse de Wall.. ..	100 fr.
M. Dominique Delahaye, sénateur	100 fr.
M. Suchet, député.....	100 fr.

Le dernier dîner. — M. P. Tailliez rend compte, comme il suit, dans la *Vérité française*, du dernier dîner :

« En l'absence de M. de Marolles, président, c'est notre ami et collaborateur, M. L. Nemours-Godré, vice-président, qui présidait, au *Bœuf à la Mode*, le dîner mensuel de la Corporation des Publicistes chrétiens.

« Les autres convives étaient :

« MM. Arsac, Cressati, l'abbé L.-M. Fournier, Joseph l'Hôpital, Bertrand de Laflotte, Joseph Mollet, Paul-Aimé Paillard, Roserot, Auguste Roussel vicomte de Wall, Paul Tailliez.

« Au champagne, M. L. Nemours-Godré a fort gracieusement présenté le salut de la Corporation à M. Cressati, un Syrien de distinction, dont le séjour à Paris a été marqué l'autre jour par une remarquable conférence au Cercle du Luxembourg sur les intérêts français en Syrie. M. Nemours-Godré a rappelé les sympathies que les Syriens et les Maronites du Liban gardent à la France, et dont le général Ducrot a fixé le souvenir en des pages saisissantes. Il a fait valoir d'autant plus ces sympathies, qu'elles compensent un peu nos tristesses intérieures, et il a exprimé la patriotique reconnaissance des bons Français pour cet attachement séculaire, qu'il a rapproché de l'accueil fait aux Français en Irlande, lors du centenaire d'O'Connell, peu de temps après notre grande épreuve de 1870.

« M. Cressati a remercié avec émo-

tion la Corporation de son accueil, et M. Henri Arsac s'est levé pour faire part aux convives d'une belle poésie dialoguée sur les *Tentations* dont l'ennemi voudrait user pour désarmer les écrivains catholiques, et dont triomphe la constance désintéressée de ceux-ci. Les auditeurs de M. Henri Arsac ne lui ont pas ménagé les applaudissements pour sa composition, où la précision de la pensée en égale la noblesse, et les conversations se sont poursuivies avec entrain, consacrées surtout aux transformations que subissent présentement divers journaux de Paris. »

La Messe mensuelle et la Conférence de M. l'Aumônier.

— A cause des fêtes de Pâques, notre messe mensuelle avait été remise au dimanche 17 avril. Une assistance nombreuse se pressait dans l'oratoire du Cercle du Luxembourg, composée de dames, d'étudiants et d'écrivains de notre Association. Il serait désirable que nos confrères fussent plus assidus à ces pieuses réunions. D'abord, l'assistance en commun à la messe a une vertu particulière, et c'est là que nous sommes heureux de nous retrouver entre confrères unis dans un même esprit de foi et de lutte pour notre religion. Mais, de plus, les conférences que nous donne notre éminent aumônier ont une valeur d'enseignement que nous devrions mieux apprécier, en cette époque où nous ne pouvons être forts que si nous sommes armés solidement. La vie du journaliste est tellement dévorée d'occupations qu'il a à peine le temps de refaire ses forces. En une demi-heure consacrée à écouter une conférence, on en apprend plus qu'en plusieurs heures d'études. Nous voudrions donner tout au moins une analyse de ces savants entretiens. Mais le temps a manqué à M. l'abbé Gaudeau pour résumer par écrit sa dernière instruction. Nous sommes obligés d'en offrir une simple esquisse, ne fût-ce que pour engager nos amis à venir plus nombreux. Des places nous sont réservées près du sanctuaire, et, quoique d'autres personnes assistent à l'entretien, c'est bien à nous qu'il s'adresse.

Nous trouvons une note dans la *Vérité* qui en quelques mots expose bien le sujet traité.

L'orateur, y est-il dit, a montré avec une clarté convaincante que les antinomies apparentes signalées par M. Loisy et par bien d'autres entre la science et la foi viennent presque toutes d'une fausse philosophie, de cette conception morbide et purement subjective des choses, que Mgr d'Hulst appelait la maladie constitutionnelle des cerveaux contemporains.

C'est vraiment le fond de la question. « Le progrès de la science, a écrit M. Loisy, posé en des termes nouveaux le problème de Dieu. Le progrès de l'histoire pose en des termes nouveaux le problème du Christ et le problème de l'Eglise. »

C'est ce triple problème qui s'impose à la considération des penseurs catholiques. A ce triple problème M. l'abbé Gaudeau ajoute celui de la Bible et celui de la foi. Et il aborde chacun d'eux avec une loyauté entière sans rien dissimuler des lacunes, des *desiderata* qu'offrent souvent, aux esprits de notre génération, les explications d'un bon nombre de théologiens.

Ce que M. Loisy appelle les termes nouveaux du problème de l'Eglise a été exposé hier avec une extrême clarté et une rare vigueur par l'éminent conférencier.

L'évolution dans l'Eglise : évolution historique, évolution dogmatique, évolution culturelle ; l'autorité soit doctrinale, soit disciplinaire, de l'Eglise, l'axiome : hors de l'Eglise pas de salut, telles sont les questions qui ont été, dans toute la force du terme, élucidées d'une manière aussi neuve et personnelle que profonde et sainement orthodoxe. Et la dernière a fourni à l'orateur un passage philosophique et littéraire qui a profondément intéressé et ému l'assistance. Nous sommes heureux de pouvoir dire de nouveau que cette conférence, et celles qui traitent des autres problèmes annoncés, paraîtront prochainement sous ce titre : *L'Eglise et l'Evangile*, en un volume qui dépassera de beaucoup en intérêt les œuvres regrettables qui en auront été l'occasion.

La place nous a manqué dans le dernier numéro pour reproduire le passage de la *Revue du clergé français*, où on trouvera l'introduction de cet ouvrage.

LE NOUVEAU BULLETIN

Nous n'avons reçu aucune observation sur la transformation de notre Bulletin. Il nous est seulement revenu indirectement qu'un de nos confrères regrettait le changement de format pour sa collection. Il n'était pas possible de conserver les dimensions du papier à lettres pour la typographie, et nous avons cru bien faire en adoptant le type courant d'une revue. En tout cas, nous considérons le silence comme une approbation, d'autant plus que le prix de revient ne sera pas sensiblement modifié, et que cette publication pourra continuer sans coûter rien à personne.

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Le *Bulletin Officiel* du Bureau central des associations de presse auquel notre syndicat est rattaché, annonce que le Congrès international de la presse se tiendra cette année à Vienne (Autriche) au cours de la première quinzaine de septembre.

En voici le programme :

- I. — De la dignité de la presse.
Rapporteur : M. Singer.
a. — Institution de tribunaux professionnels.
Rapporteurs : MM. Singer, Bergougnan, Osterrieth.
- II. — Des moyens de resserrer les liens entre les associations de Presse.
a. — La carte d'identité.
Rapporteur : M. V. Taunay.
- III. — Réduction des Tarifs télégraphiques de Presse.
Rapporteur : M. V. Taunay.
- IV. — Réduction des tarifs postaux pour le transport des journaux.
Rapporteur : M. H. Berger.
- V. — Propriété littéraire et artistique.
Rapporteurs : MM. Osterrieth, Mailard et Feuillet.
- VI. — Du contrat d'édition en matière de presse.
Rapporteur : M. Rœthlisberger.

VII. — Simplification des conditions et formalités imposées aux Directeurs de journaux.

Rapporteur : M. Rœthlisberger.

VIII. — Amélioration à apporter au fonctionnement du bureau des correspondants.

Rapporteurs : MM. Janzon, Humbert et Doorman.

IX. — Enseignement professionnel du journalisme.

Rapporteur : M. Heinzmann-Savino.

X. — Du droit de réponse.

Rapporteur : M. Heinzmann-Savino.

XI. — Constitution d'un répertoire international des articles de Presse. (Proposition Buomberger.)

Rapporteur : M. Heinzmann-Savino.

XII. — Des trusts des grandes agences et du groupement des journaux, comme moyen de défense.

Rapporteur : MM. Janzon et Steinerz.

XIII. — Communications diverses.

A. — Les journalistes et les relations internationales. — M. Champion.

B. — La note personnelle dans le journalisme. M. Spurgeon.

XIV. — Statuts. — Règlements. — Propositions de revision.

Les confrères qui désirent prendre part à ce congrès sont dès maintenant priés de donner leur nom. Nous recevons également les notes qu'on voudrait bien nous communiquer relativement aux matières qui font l'objet de ce programme.

Nous trouvons dans le *Bulletin de la Presse internationale* la communication suivante qui peut intéresser plusieurs de nos confrères :

**Exposition
Permanente Universelle
de la Presse**

« A. MM. les
Directeurs de Journaux,

« Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous allons inaugurer

très prochainement, une Exposition Permanente Universelle de Journaux.

« Nous mettrons *gratuitement* à la disposition du public tous les journaux quotidiens, illustrés et revues du monde entier qui nous parviendront. A cet effet, nous sollicitons votre concours et nous espérons qu'il ne nous fera pas défaut ; notre proposition constitue une bonne publicité permanente pour votre journal, très peu coûteuse et ayant le grand avantage d'attirer les lecteurs à votre publication. C'est dans ce but que nous vous prions :

« 1^o De nous envoyer franco les premiers numéros de votre journal pour les placer dans la section de l'Exposition rétrospective de la Presse : Musée du Journalisme ;

« 2^o De nous faire un service gratuit de votre journal, à partir de ce jour, et ce afin qu'il soit mis à la disposition du public ;

« 3^o De nous transmettre un mandat-poste de vingt francs, montant de votre cotisation pour 1904, comme adhérent et contribuant aux frais de l'Exposition Permanente Universelle de la Presse.

« Avec l'espoir de recevoir, sans retard, votre adhésion, nous avons l'honneur de vous présenter nos salutations les plus confraternelles.

« *Presse Associée,*

« 16, rue N.-D.-de-Lorette,
Paris. »

Le gérant.

J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Blois.
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
47 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.



J. Lanlard

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL.

N^o 3

1, rue Martignac, PARIS

25 MAI 1904

PARTIE OFFICIELLE

CONVOICATIONS

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu à Montmartre le dimanche 5 juin. En voici le programme :

Cérémonie Religieuse

A 11 heures très précises, la messe sera dite à la Basilique du Sacré-Cœur, chapelle de la Sainte-Vierge, avec instruction par M. l'abbé Gaudeau, missionnaire apostolique, aumônier de la Corporation. Après la messe, salut, consécration au Sacré-Cœur et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Banquet

A midi, banquet au Rocher Suisse, sous la présidence de M. François Coppée, en l'honneur de nos conseillers municipaux récemment élus à Paris, MM. Joseph Ménard et Mithouard, sociétaires, et M. César Caire, membre du conseil juridique.

Nous nous sommes fait un honneur d'inviter nos honorables souscripteurs, M. Dominique Delahaye, sénateur, et M. Suchetet, député.

A raison du nombre des convives, nos amis qui veulent prendre part au banquet sont priés de vouloir bien envoyer leur nom et celui de leurs invités au gérant du Rocher Suisse, rue Lamarck, 16, à Montmartre. Cette simple formalité est absolument nécessaire pour la bonne organisation du banquet. Le prix convenu est de 4 francs.

Il y a des places dans la salle du devant pour les dames qui désirent déjeuner après la cérémonie religieuse.

Assemblée générale du syndicat

A 2 heures, une assemblée extraordinaire sera tenue pour statuer sur les graves questions exposées ci-dessous.

Ceux des membres qui ne pourront y assister sont priés d'envoyer à l'avance leur avis motivé au président.

Conformément aux statuts, le vote est acquis à la majorité des deux tiers des membres présents.

Candidatures

A la Section de la presse :

M. Léon Mathon, demeurant à Paris, 29, rue Lepic, secrétaire de la rédaction des journaux unis, présenté par M. Tastevin de Nouvel et M. Edouard Alexandre.

M. Maurice Vivier, rédacteur au *Nouvelliste de Bordeaux*, demeurant à Saint-Palais, Basses-Pyrénées, présenté par M. Auguste Roussel et M. Larrieu.

A la Section du Livre :

M. le baron Jehan de Witte, demeurant à Paris, 14, rue Jean-Goujon, présenté par M. de France et M. de Wall.

Nouveau membre

A été admis par le Conseil à la Section de la Presse :

M. Joseph Henri, rédacteur au *Libéral de l'Est*, 35, cours Léopold, à Nancy.

PROPOSITION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Conformément à l'article 24 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour la revision des dits statuts.

La pratique a démontré que les deux sections dont se compose notre association, ont entre elles des intérêts différents, qui rendent utile la constitution de deux syndicats séparés.

Pour obtenir ce résultat, il suffira d'apporter dans nos statuts les modifications que nous avons l'honneur de vous proposer, et que nous vous demandons de voter.

Mais la loi nous donne le moyen de maintenir le lien qui nous unit en constituant entre les deux syndicats une union qui conservera le nom de *Corporation des publicistes chrétiens*, et nous permettra de conserver l'usage de nos fêtes, de nos diners et de notre *bulletin*, ainsi que la participation à la caisse mutuelle de prévoyance. Chacun des deux syndicats pourra concourir dans la proportion du nombre de ses membres, aux frais nécessités par l'existence de l'Union.

Il y aura lieu de faire préalablement le partage du patrimoine corporatif, chaque syndicat devant avoir sa caisse particulière.

Pour procéder équitablement à cette opération, il suffira d'attribuer à chaque syndicat, dans le fonds commun actuel, une part proportionnelle au nombre de ses membres. Suivant la situation de caisse établie au 1^{er} mai dernier, l'actif de la corporation était de 3.903 fr. 50, ce qui, d'après la règle proportionnelle, attribuerait 3.000 francs à la section de la presse pour 183 membres, et 900 francs à la section du livre pour 54 membres.

Les recettes effectuées depuis cette époque seront réparties suivant la nature des cotisations.

Notre Conseil juridique, notre conseil médical, nos correspondants et nos membres honoraires resteront communs aux deux branches, en figurant en tête de l'union corporative. La souscription des membres honoraires contribuera aux dépenses communes.

Comme conclusion de ces considérations, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions suivantes :

1. Les statuts sont modifiés ainsi qu'il suit :

a) Pour la section de la presse, voir le projet ;

b) Pour la section du livre, voir le projet ;

2. Les deux sections ainsi constituées formeront deux syndicats séparés, ayant chacun son conseil distinct ;

3. Sur le fonds commun existant au 1^{er} mai dernier, il sera attribué au syndicat de la presse 3.000 francs, au syndicat du livre 900 francs. Les recettes effectuées depuis seront réparties suivant la nature de leur provenance ;

4. Les deux syndicats seront fédérés conformément à l'article 5 de la loi de 1884, en une Union, sous le nom de *Corporation des publicistes chrétiens*, ayant les mêmes membres honoraires et correspondants, le même conseil juridique et le même conseil médical. Les deux syndicats participeront aux frais de l'Union proportionnellement au nombre de leurs membres. La caisse de prévoyance des publicistes chrétiens sera de droit ouverte aux membres de la Corporation.

Paris, le 19 mai 1904.

Pour le Conseil syndical :

Le Secrétaire, Le Président,
H. DE FRANCE. V. DE MAROLLES.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Ancienne rédaction

1. — Il est formé entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts, une Association professionnelle ou syndicat qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

2. — L'association prend le nom de *Syndicat professionnel des Journalistes et Ecrivains français*. Son siège est établi à Paris ; sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres ; elle commence le jour du dépôt légal de ses statuts.

3. — Peuvent faire partie du Syndicat les Journalistes et Ecrivains tirant un profit pécuniaire de leurs écrits.

4. — Le syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux, entre auteurs et éditeurs ; la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux, l'assistance mutuelle pour l'écoulement et la vente des écrits périodiques et autres, les secours à donner à des écrivains nécessiteux, la fondation de caisses mutuelles de prévoyance pour la maladie et la vieillesse.

5. — Pour faire partie de l'Association, il faut être admis par le conseil syndical sur la présentation de deux membres et après insertion de la candidature au *Bulletin mensuel*.

Nouvelle rédaction

(Pour la Presse)

1. — entre les journalistes qui adhèrent...

(Pour le Livre)

2. — entre les écrivains qui adhèrent.

(Pour la Presse)

Syndicat des Journalistes français.
Son siège est à Paris, 1, rue Martignac.

(Pour le Livre)

Syndicat des Ecrivains français.
Son siège est à Paris, 1, rue Martignac.

Supprimé

(Pour la Presse)

Supprimer « entre auteurs et éditeurs ».

Supprimer la fin, à partir de « l'assistance mutuelle » en la remplaçant ainsi :

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

(Pour le Livre)

Supprimer « rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux » et « le placement des écrivains dans les rédactions de journaux ».

(Pour la Presse)

Pour faire partie du syndicat, il faut exercer depuis plus d'un an un emploi rétribué dans la presse quotidienne ou périodique, comme directeur, rédacteur, chroniqueur ou autrement.

L'admission est votée par le Conseil syndical, au scrutin secret, sur la présentation (et la suite conforme.)

(Pour le Livre)

Peuvent faire partie du syndicat les écrivains tirant profit de leurs écrits, livres, brochures, etc.

L'admission est votée (comme ci-dessus.)

5. — Le paiement d'une souscription annuelle de 10 francs donne le titre de membre honoraire.

22. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen :

- 1° du droit d'entrée des associés ;
- 2° de leurs cotisations annuelles ;
- 3° des dons et legs qui peuvent être faits au Syndicat ;
- 4° des intérêts de placement des fonds sans emploi.

OBSERVATION. — *Les dispositions ci-contre ne font pas double emploi avec la caisse de prévoyance, qui reste ouverte aux deux syndicats, et a des effets différents à cause du carnet individuel.*

(Les membres honoraires subsistent pour l'Union.)

Ajouter :

5° De tous les profits pouvant résulter de souscriptions, fêtes, publications, etc.

Art. 23. — Les dépenses imposées par les frais d'administration, de loyer, de correspondance, de contribution aux charges communes et de secours temporaires aux sociétaires en cas de chômage ou de maladie, à leurs veuves ou orphelins en cas de mort, sont réglées par le bureau, d'après les ressources provenant des cotisations et des revenus des fonds placés.

Le surplus est versé au fonds commun avec les entrées, les rachats de cotisations, les dons et legs de toutes sortes pour former le capital social.

Les placements sont faits sous la surveillance du Conseil, en fonds d'Etat, de Villes, obligations garanties, prêts hypothécaires et valeurs de tout repos.

Art. 24. — *Caisse de retraites.* —

La caisse de retraites est formée de la moitié du capital social et de la totalité des dons et legs affectés à cette destination.

La gestion de la caisse et les droits à la retraite font l'objet d'un règlement spécial approuvé par l'assemblée générale.

RÈGLEMENT DE LA CAISSE DE RETRAITES

1. L'actif de la Caisse de retraites se compose :

- Du prélèvement de la moitié du capital social ;
- Des subventions, dons et legs faits à ladite caisse ;
- De l'intérêt des fonds placés.

2. La caisse des retraites est administrée par trois sociétaires, délégués chaque année à cet effet par le Conseil et chargés de lui présenter périodiquement un état de situation.

3. Au fur et à mesure des rentrées, les fonds sont déposés en compte-courant dans une caisse publique.

4. Déduction faite des frais de gestion, l'actif est placé en fonds d'Etat, emprunts de Villes, obligations et placements garantis selon le vœu de la loi.

5. Tout sociétaire a droit à une retraite minimum de 100 francs à l'âge de 55 ans, après 15 années de présence dans le syndicat, suivant l'ordre d'inscription du tableau arrêté par la commission, et indiquant la date d'entrée et l'âge du sociétaire.

6. Cette retraite ne sera servie qu'en raison des ressources disponibles de la caisse, et chaque pension sera créée dès que la somme suffisante sera assurée, les ayants droit suivants n'ayant à prétendre au service de la pension que quand le capital nécessaire sera constitué.

7. Le chiffre de la retraite pourra être majoré, si les ressources de la caisse le permettent, mais cette majoration ne sera effectuée que quand le service des pensions de 100 francs aura été assuré à tous.

CHRONIQUE MENSUELLE

Dîner mensuel. — Au dernier dîner assistaient MM. de Marolles, président, de France, Paillard, Ernest Renault, de Ricault d'Héricault, Roserot, Tancrede de Visan, de Wall.

Invité, M. le baron Jehan de Witte. Au dessert, M. le Président a porté à la santé de M. de Witte dont les intéressants ouvrages sont bien connus d'un grand nombre d'entre nous. M. de Witte, en remerciant, a dit qu'il serait heureux de faire partie de la corporation, section du livre. M. l'abbé Gaudeau et M. Nemours Godré sont venus dans le cours de la soirée.

Messe mensuelle. — La messe mensuelle a été célébrée le dimanche 8 mai, à l'oratoire du cercle des étudiants du Luxembourg. On lira avec fruit le compte-rendu de l'instruction donnée par notre cher aumônier.

Décoration. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. Remy de Simony, vice-président de notre syndicat, vient de recevoir de Notre Saint-Père le Pape la décoration de Saint-Gregoire-le-Grand. Cet honneur, mérité par les longs services de notre confrère dans la presse catholique, par la fermeté de ses principes, et la dignité de sa vie, rejaillit sur l'association tout entière, et nous lui adressons nos cordiales félicitations.

Nos défunts. — Une messe sera célébrée le 1^{er} juin à Saint-François-Xavier, à 7 heures 1/2, pour le repos de l'âme de notre confrère, M. Alphonse Poirier.

Deux nouveaux deuils nous frappent.

M. Deton, directeur du *Journal de Saône-et-Loire*, membre de la corporation depuis la fondation, est mort à Mâcon, après une carrière honorablement remplie. La messe pour le repos de son âme sera dite le samedi 4 juin à Saint-François-Xavier, à 7 h. 1/2.

M. Villefranche, directeur du *Journal de l'Ain*, est décédé à Bourg, le 10 mai dernier, à l'âge de soixante-quinze ans. A ses titres de journaliste militant, M. Villefranche joignait le mérite d'apologiste de haute valeur, et sa *Vie de Pie IX* fait autorité dans le monde catholique. Une messe sera dite pour le repos de son âme, en

l'église Saint-François-Xavier, le 20 juin, à 7 h. 1/2.

Ceux de nos confrères qui n'ont pas d'empêchement sont priés de vouloir bien assister à ces messes.

Bibliographie syndicale. — *Victor-Emmanuel III numismate*, brochure extraite des mémoires de la Société nationale d'agriculture d'Angers, par Joseph Joubert. Angers, chez Germain et Grassin.

Procurons à l'Eglise des prêtres et de bons prêtres, traduit de l'italien de l'ouvrage du P. Liborius Rossi, par Mgr. Constans, camérier de Sa Sainteté. Ouvrage traduit de l'italien, approuvé et recommandé par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. Toulouse, imprimerie Saint-Cyprien.

Qu'est-ce que l'ouvrier, qu'est-ce que la question ouvrière? par P. du Maroussem. Fascicule de l'Action populaire. Paris, Lecoffre.

Cotisations. — Le recouvrement des cotisations a été fait d'une manière satisfaisante.

Quelques quittances sont revenues impayées avec la mention: *Absent*. Nous prions nos confrères de vouloir bien nous adresser en un mandat la somme de 5 francs.

D'autres retours portent la mention: *Refusé*. Nous pensons que c'est le résultat d'une erreur, et nous demandons pareillement qu'on veuille bien nous rassurer, comme plusieurs l'ont déjà fait.

Conférence de M. l'abbé Gaudeau

En traitant brièvement, mais d'une façon très substantielle, de ce que M. l'abbé Loisy a appelé « les termes nouveaux du problème de Dieu », le conférencier s'est attaché surtout à montrer que le dogme essentiel du catholicisme, ce n'est pas, comme on le croit trop généralement, le principe d'autorité, mais bien plutôt le principe de la continuité et de la pénétration de la nature et de la grâce, principe ainsi formulé par la théologie :

La grâce ne détruit pas la nature, mais elle la suppose et la perfectionne, ainsi la foi suppose et complète la raison, la charité suppose et perfectionne les inclinations naturelles de

la volonté : bref, le surnaturel, quoi qu'il ne soit pas immanent à l'humanité s'appuie sur toutes les énergies naturelles de l'humanité pour les développer et les orienter vers une destinée miraculeuse qui n'était pas due à l'humanité ; en un mot, il y a au fond du catholicisme un véritable et légitime naturalisme.

Ce principe n'a pas été admis par Luther, qui était moins un rationaliste qu'un mystique, au mauvais sens du mot ; ni par les jansénistes, tels que Pascal, dont l'apologétique repose sur une donnée fautive : l'inaaptitude de la raison à servir de base à la foi ; ni par Kant, protestant et janséniste de doctrine, et qui n'a fait que transformer en une philosophie le principe même de la religion protestante.

M. l'abbé Gaudeau a alors établi une antithèse des plus lumineuses entre la philosophie issue de Kant (diffuse aujourd'hui dans presque tous les cerveaux) et la doctrine catholique. La donnée essentielle du kantisme est celle-ci : La raison humaine ne peut pas démontrer l'existence de Dieu, ni la réalité d'aucun principe religieux, moral ou métaphysique. La donnée essentielle de la pensée catholique est cette définition du concile du Vatican : « La raison humaine, par sa lumière propre et naturelle (sans la Révélation, sans l'Eglise) peut connaître avec certitude, au moyen des créatures, le Dieu unique et véritable, notre créateur et notre maître. »

De la donnée kantienne dérive donc logiquement (on ne l'a pas assez remarqué) le laïcisme avec toutes ses conséquences, c'est-à-dire la séparation monstrueuse de la nature humaine d'avec Dieu son Créateur et son Maître : philosophie laïque, c'est-à-dire athée, punie par le scepticisme et l'anarchie absolue à laquelle elle aboutit fatalement ; science laïque, punie par la destruction inévitable des bases mêmes sur lesquelles s'appuie toute certitude scientifique ; — morale laïque, c'est-à-dire destruction absolue de toute morale ; — société laïque, c'est-à-dire athéisme officiel et obligatoire de l'Etat ; — religion mise hors la loi, parce qu'elle est mise hors la raison, hors la nature, hors l'humanité. Encore une fois, tout cela est d'une logique implacable.

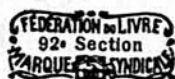
Il est évident que les conséquences opposées dérivent, sur tous les terrains,

du principe catholique, d'après lequel Dieu n'est ni purement transcendant à la nature, c'est-à-dire extérieur et comme étranger et sans contact avec elle ; ni purement immanent, c'est-à-dire émergeant d'elle-même en quelque façon sans la dépasser, mais selon le terme de la tradition à la fois platonicienne et chrétienne, Dieu est éminent, c'est-à-dire qu'il pénètre et contient la nature en la dépassant infiniment ; il lui est présent plus qu'elle-même tout en restant distinct d'elle, et il la remplit sans l'absorber.

L'Eglise emploie donc son autorité (dans la définition vaticane déjà citée) ; mais dans quel but et dans quel sens ? Pour diminuer à nos propres yeux son autorité, pour développer en nous la conscience de notre valeur personnelle, de notre raison et de notre indépendance légitime ; pour nous faire comprendre que la source même de la religion est en chacun de nous, individuelle et profonde. C'est à cette condition seulement que le catholicisme est vraiment un principe de vie, c'est-à-dire de ce qu'il y a en chaque homme de plus incommunicable et de plus intime : une autorité purement extérieure ne peut pas être un principe de vie.

Ces déductions, éclairées par des citations convaincantes tirées notamment des ouvrages de l'abbé Loisy dont les insinuations sur Dieu et la création sont équivoques, et de M. Sabatier, le protestant libéral et *logique* que chacun sait, dont l'athéisme panthéistique et sentimental n'est que trop clair, produisaient dans les esprits, nous disait un auditeur, une invasion progressive de lumière, absolument décisive et triomphante.

N'exagérons donc pas à nos propres yeux l'autorité de l'Eglise, ce serait lui rendre le plus mauvais service, et rendre légitimes les reproches de servilisme intellectuel que nous fait le protestantisme. L'Eglise ne remplace ni la raison ni la conscience des individus et des nations. Le dogme de l'infailibilité pontificale ne remplace point les autres dogmes ; il n'est ni l'unique ni le principal. Et il est à remarquer que les esprits mal avisés qui invoquent à tout propos et hors de propos l'autorité de l'Eglise sont précisément ceux qui, dans ses définitions les plus claires et sur son véritable terrain, tentent de la repousser ou de l'esquiver.



TOURS. — IMPRIMERIE EMMANUEL RIVIÈRE.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 4

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 JUIN 1904

PARTIE OFFICIELLE

Assemblée générale extraordinaire du 5 Juin 1904. Révision des statuts.

Suivant la convocation contenue au dernier bulletin, l'assemblée extraordinaire pour la révision des statuts a été tenue le 5 juin, à la suite du banquet, à Montmartre.

M. de Marolles, président, a exposé le but de la réunion et rappelé la proposition du Conseil, publiée au bulletin, ayant pour but de réviser les statuts pour constituer deux syndicats distincts.

Lecture a été donnée des articles dont la révision était proposée.

Les modifications proposées aux articles 1, 2, 3, 4 et 22, ont été adoptés à l'unanimité pour la presse et pour le livre. L'article 5 seul a donné lieu à un amendement adopté à l'unanimité après discussion. Le règlement de la caisse des retraites a été également adopté à l'unanimité.

En vertu de ce vote, chacun des deux syndicats se trouve constitué.

L'assemblée a en outre voté en principe l'Union des deux syndicats sous le nom de **Corporation des Publicistes chrétiens**, conformément à la proposition faite par le Conseil. Le bulletin continuera sa publication sous son titre, à frais communs, et publiera les documents particuliers aux deux syndicats et à l'Union.

Syndicat des Journalistes. — Le dépôt des modifications a été effectué ainsi que le nom des membres du Bureau et du Conseil, confirmés par

l'assemblée générale. La Préfecture de la Seine, à la date du 19 juin, a accusé réception de ce dépôt sans observations. On trouvera, à la fin de ce bulletin, les nouveaux statuts qui ont maintenant force légale.

Nouveau membre. — A été admis, à la dernière séance du Conseil, comme membre du syndicat des journalistes :

M. Léon Mathon, secrétaire de la rédaction des journaux unis, 29, rue Lepic, à Paris.

Candidat : M. Dubois de la Rüe, rédacteur à la *Revue catholique et royaliste*, secrétaire du syndicat de la presse coloniale, demeurant à Paris, 45, rue de Douai. Présenté par MM. Taundy et Larrieu.

Syndicat des Écrivains français. — Le dépôt des nouveaux statuts a également été effectué à la Préfecture de la Seine, avec les noms des membres du Bureau provisoire, chargé par l'assemblée de remplir cette formalité. Avant d'en faire la publication, il faut attendre l'accusé de réception et les observations du Parquet, s'il y en a.

Corporation des Publicistes chrétiens. — La constitution définitive ne pourra être faite qu'à la rentrée.

Le dîner mensuel aura lieu comme à l'ordinaire, le 1^{er} jeudi du mois, 8 juillet, au *Beuf à la Mode*, à 7 h. 1/2. On est prié de s'inscrire à l'avance.

CHRONIQUE MENSUELLE

Le pèlerinage de la Corporation des Publicistes chrétiens a eu lieu, comme il était annoncé, le dimanche 5 juin, à Montmartre.

La relation en a été donnée en excellents termes, dans plusieurs journaux, notamment l'*Univers*, la *Croix*, le *Soleil*, et divers organes de province. Nous empruntons à la *Verité Française* le récit le plus étendu, fait par M. Félix de Rosnay.

A onze heures, la réunion s'est ouverte par la célébration de la sainte messe, qui a été dite à l'autel de la sainte Vierge par M. le chanoine de Benque.

Après l'Evangile, M. l'abbé Gaudeau, aumônier de la corporation, a pris la parole et, dans une langue pénétrante et forte, trempée aux belles sources de la doctrine, il a montré les analogies, les affinités profondes et intimes qui existent entre la mission du prêtre et la mission du journaliste chrétien.

Aujourd'hui, surtout, a'ors que par toutes sortes de moyens et de fourberies légales on cherche à amoindrir le prêtre, à lui ravir sa liberté en l'empêchant de parler du Christ aux foules, la mission du journaliste catholique est devenue plus nécessaire, plus impérieuse que jamais. Cette mission s'est de plus en plus agrandie, et elle comporte des devoirs qu'il faut remplir jusqu'au bout sous peine de manquer à ce que commandent l'honneur et la dignité de la profession.

M. l'abbé Gaudeau montre ensuite à quel point l'écrivain qui a conscience du noble luit de son métier peut faire resplendir le Verbe dans les intelligences obscurcies par les négations de l'erreur et du doute. Il appuie particulièrement sur cette irradiation de la vérité au moyen de l'arme précise qu'est le journal catholique. Il indique le bien qui peut en résulter au point de vue social, lorsque, par une pratique quotidienne et de tous les instants, il s'opère, entre l'écrivain et celui qui le lit, cette communion intellectuelle qui unit les volontés, les intelligences et les cœurs dans l'amour du bien, du beau et du vrai.

Comme le prêtre, le journaliste

catholique porte, lui aussi, le Verbe aux âmes assoiffées d'idéal, aux malheureux qui ont désappris le chemin de l'Eglise, aux cœurs meurtris, à tous ces blessés de la vie qui manquent de courage et de résignation et qui, aux époques troublées où nous vivons, ne connaissent plus que les leurs mouvantes de la confusion. Réveiller ces âmes, les secouer de leur torpeur, les amener peu à peu à la pleine lumière du grand soleil de vérité qui réchauffe et qui éclaire, le noble métier, le magnifique apostolat pour qui sait le remplir avec dévouement et abnégation !

Mais, M. l'abbé Gaudeau monte plus haut encore. Avec une précision faite de clarté et de vigueur, il développe cette parole de Mgr Ketteler : « Si saint Paul vivait de nos jours, il se ferait journaliste », et il explique comment le métier de journaliste est véritablement, au sens exact du mot, un métier d'incarnation du Verbe qui doit et qui peut opérer le salut.

Ici, nous devons avouer notre incompetence à donner une idée exacte de cette partie de l'allocution de M. l'abbé Gaudeau. De telles idées rendues dans une langue souple, faite d'ampleur et de concision à la fois, ne se peuvent résumer. On n'en saurait rien citer sans tout citer, absolument comme ces fleurs, dont parle le poète, qui, pour un seul pétale qu'on leur ôte, s'écroulent sur les maïus en ruines parfumées.

M. l'abbé Gaudeau, en terminant, ne se cache point ce péril. L'heure est particulièrement douloureuse et il se demande, avec un sentiment d'angoisse, qui étreint aussi ses auditeurs, si une nation comme la France, qui renie officiellement son origine, ses prérogatives d'honneur, sa gloire, ses privilèges, ses titres de noblesse, et jusqu'à son nom de fille aînée de l'Eglise, n'est pas une nation qui marche directement vers le suicide et vers la fin.

Pourtant, non ! Point de défaillance, point de forfaiture. Le journaliste catholique, dans l'accomplissement de son œuvre de régénération sociale, doit aller jusqu'au bout du devoir, et ce devoir il saura le remplir en prenant pour guide et pour modèle celui-là même qui, en nous révélant son cœur, a fait resplendir sur l'horizon historique de notre patrie des pro-

messes de régénération, d'espérance et de victoire.

M. le chanoine Peuportier, supérieur de la basilique de Montmartre, se lève à son tour, et tout en souhaitant la bienvenue aux publicistes chrétiens, il les exhorte à défendre vigoureusement, sur tous les terrains où l'attaque se porte, cette trilogie sociale qui est la base de l'ordre et de la liberté : la religion, la famille et l'enseignement.

La messe s'achève ensuite et avant la bénédiction du Saint-Sacrement, M. de Marolles, président de la Corporation, agenouillé au pied de l'autel, a lu l'acte de consécration au Sacré-Cœur.

Banquet.

Après la messe, les membres de la Corporation se trouvaient au Rocher suisse pour le banquet, sous la présidence de M. François Coppée, président d'honneur, ayant en face de lui Sa Grandeur Mgr Doulcet, évêque de Roustchouk, en Bulgarie, invité. Les autres invités étaient MM. Alpy, César Caire et Billard, membres du Conseil municipal de Paris et M. le général Récamier. Puis venaient les membres de la Corporation : M. l'abbé Gaudeau, aumônier ; M. le chanoine de Benque ; MM. les abbés Bertrin, Fournier et Fonsagrives. MM. de Marolles, président, Nemours-Godré, Remy de Simony, A. Rastoul, vicomte Henry de France, docteur Le Fur, d'Azambuja, Jean d'Héricault, Ernest Renaud, Tancrede de Visan, baron de Constantin, Tastevin de Nouvel, E. Langlois, Audollent, Octave Chambon, vicomte de Wall, baron Joseph du Teil, Edouard Alexandre, Alain Gouzien, Bertrand de Laflotte, baron de Rosnay, Edmond Pébeyre, A. Jane, C. Pillot, Eugène Flornoy, de Gailhard-Bancel, Boyer de Bouillane, Lucien Lucien-Brun, Espérance Tournier, Paul Verdun, Joseph Sarda, Petit-Henry, Victor Taunay.

Au champagne, M. de Marolles a ouvert la série des toasts en portant la santé du Pape Pie X. Puis il a souhaité la bienvenue à Mgr Doulcet qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette assemblée. M. de Marolles a remercié en même temps ceux qui avaient répondu par leur présence à l'invitation qu'il leur avait adressée.

M. l'abbé Gaudeau a bu, en termes délicats, à Mgr Doulcet, l'évêque missionnaire, qui travaille au loin à l'extension du règne de Jésus-Christ, qui fait aimer la France et qui montre, par un labeur et un dévouement que rien ne lasse ni ne décourage, que, s'il y a une France officielle qui renie Dieu et chasse le Christ, il y a aussi une autre France, la vraie France celle-là, une France silencieuse, qui travaille, qui prie et qui prouve qu'elle entend rester fidèle à sa foi et à son baptême.

Mgr Doulcet remercie. Il dit combien il est heureux, lui, parisien de naissance, de se retrouver dans sa bonne ville, sur la colline de Montmartre, au milieu de compatriotes qui mènent le bon combat pour l'Eglise et pour la France.

Le métier du journaliste catholique, dit Mgr Doulcet, est laborieux, d'autant plus laborieux que ceux qui s'y dévouent ne récoltent le plus souvent, pour prix de leurs sacrifices, que des déboires et des désillusions.

C'est pourquoi, ajoute Mgr Doulcet, l'œuvre de la presse exige le concours de tous. Le combat est ouvert, dit en terminant Mgr Doulcet, acceptons-le, et, puisque la lutte est déclarée à notre foi, à nos croyances, à tout ce qui nous est cher, eh bien ! en avant dans la lutte pour le Sacré-Cœur !

Le général Récamier, dans un langage tout vibrant de patriotisme, et fouetté d'un bout à l'autre d'une allure martiale et militaire, fait entendre des paroles d'espérance. « Non, dit le général Récamier, la France ne mourra pas ! Elle a encore trop d'énergie, trop de vitalité latente pour que ses ennemis puissent déjà prononcer le *finis Gallia*. Et puis, comment désespérer ? La France n'est-elle pas la nation chevaleresque, la nation privilégiée entre toutes ? N'est-ce pas sur le sol de la France que se trouvent Lourdes, Pontmain, Montmartre, Paray-le-Monial ? »

La franc-maçonnerie, dit alors M. Coppée, mène la sarabande au profit des juifs et des cosmopolites qui rêvent de détruire la religion. On chasse les religieux, on bannit les chrétiens des prétoires, l'on s'acharne avec un redoublement de violence et de haine à accumuler des ruines

autour de nous. « Oui je suis triste, ajoute M. Coppée, et c'est pourquoi, dans une réunion où je me sens avec tous en communion d'idées et de sentiments, j'ai voulu m'épancher afin de puiser à votre contact un regain d'espérance et de courage. »

M. Alpy, dans une courte et vigoureuse allocution, montre que le mal qui nous tue en France, c'est l'équivoque.

M. César Caire parle d'union. Il souhaite que, soldats de la même grande cause, nous puissions, mieux disciplinés sur le terrain de la lutte, arriver à refaire une France chrétienne, dont le chef, quel qu'il soit, réalisera le vœu du poète François Coppée, en faisant

Le salut de l'épée
A toutes les croix du chemin.

M. Billard déclame une poésie très enlevée sur le drapeau ; et pour terminer notre confrère et ami, Henri Arsac, nous redit, à la demande générale, les belles strophes qu'il a composées pour les Publicistes catholiques, et qui avaient eu déjà tant de succès au dîner d'avril.

A la fin de la réunion le président a renouvelé ses félicitations à M. Remy de Simony, vice-président de la corporation, de la distinction dont il a été honoré en recevant de notre Saint Père le Pape, la croix de Saint-Grégoire. Aux applaudissements de tous, M. François Coppée a donné l'accolade au nouveau chevalier.

Pendant le banquet est arrivée une dépêche de Cognac nous apportant les compliments confraternels de nos amis Joseph Ménard et Athanase Maire. D'autres confrères s'étaient excusés, MM. Drumont, Bouvattier, Firmin

Didot, Mithouard, Fénélon Gibon, de Thorame, Legueu, empêchés. On a bu à la santé des absents.

Ouvrages publiés. — *Pie Xintime*, par le Vte de Colleville, camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté. In-12... Librairie Félix Juven, Paris.

Le syndicat central des unions fédérates, par A. Perrin.

Fascicule de l'*Action Populaire*, Paris, chez Lecoffre.

Cotisations. — Les confrères dont les cotisations sont en retard sont priés de les envoyer le plus tôt possible à M. de Marolles qui continue à les recevoir en attendant la réorganisation définitive.

Listes. — Les listes seront prochainement publiées. On est prié de faire connaître les changements d'adresse.

Relations étrangères. — En réponse à une dépêche de sympathie qu'il a adressée au congrès de la presse catholique espagnole, tenu à Séville, le président a reçu le télégramme suivant : « Séville, 21 juin. L'assemblée de la presse catholique espagnole envoie aux journalistes catholiques français un salut fraternel. Vive la France catholique!! ROLDAN. »

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Lois.
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.



Syndicat des Journalistes Français

STATUTS

Déposés le 9 avril 1895, conformément à la loi du 21 mars 1884

Révisés par l'Assemblée générale du 5 juin 1904.

1. — Il est formé entre les journalistes qui adhèrent aux présents statuts, une Association professionnelle ou Syndicat qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

2. — L'association prend le nom de *Syndicat des Journalistes français*. Son siège est établi à Paris (1); sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres; elle commence le jour du dépôt légal de ses statuts.

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux.

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

4. — Pour être admis dans le syndicat, il faut appartenir depuis plus d'un an à la presse quotidienne ou périodique, comme directeur ou rédacteur rétribué.

L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret, sur la présentation de deux membres et après insertion de la candidature au Bulletin mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 10 francs.

La cotisation annuelle est de 5 fr.

Le versement d'une somme de 100 francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre fondateur. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, donner une dispense de payer sa cotisation.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par la poste aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre. Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical, mais il peut rester membre des Sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles il a contribué par des cotisations ou versements de fonds.

8. — Il peut être établi des relations avec des correspondants de nationalité étrangère, mais sans qu'ils fassent partie de l'Association.

(1) 1, rue Martignac.

Direction.

9. — Le Syndicat est administré et dirigé par un Bureau qui est assisté, à titre consultatif, d'un Conseil syndical.

Nul ne peut faire partie du Bureau ou du Conseil syndical, s'il n'est Français et ne jouit de ses droits civils.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

10. — Le Bureau se compose de cinq membres, savoir :

- Un président,
- Deux vice-présidents,
- Un secrétaire,
- Un trésorier.

Ils sont élus par le Conseil syndical à la majorité des suffrages exprimés. La durée de leur mandat est de un an. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

11. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, une fois par mois et toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement, si trois membres sont présents.

12. — Le Bureau prend toutes les décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'association, à ses intérêts généraux et particuliers. Il prononce l'admission des membres nouveaux, fait les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des statuts; prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil syndical et aux Assemblées générales. Il administre le patrimoine du Syndicat et présente chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations et sur la situation financière.

13. — Les membres du Bureau ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation, personnelle ou solidaire envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

14. — Le Président du Bureau est Président du Syndicat. Il dirige les travaux de l'Association.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil syndical et des Assemblées générales et a voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le secrétaire, les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission. Il agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

Il exerce toutes actions judiciaires et tous droits mobiliers, tant activement que passivement, en vertu d'une autorisation du bureau.

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent, ou il les renvoie aux mêmes fins devant la Chambre syndicale.

Il règle librement les dépenses courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

15. — Le Secrétaire est dépositaire des registres, états et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il tient la correspondance et peut la signer par délégation du Président. Au besoin il est remplacé par un autre secrétaire ou un membre du Bureau.

16. — Le Trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises à l'Association; il solde les dépenses sur le visa du Président; il soumet l'état, des recettes et dépenses à la vérification du Bureau; il dresse, à la fin de chaque année, le compte-rendu de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

Conseil syndical consultatif.

17. — Le Conseil syndical se compose de membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Ils sont renouvelables par tiers, d'après un roulement établi au début de l'Association par voie de tirage au sort, ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du Président, tous les mois, et toutes les fois que le Président ou trois de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

18. — Il nomme le Bureau et pour-

voit aux vacances qui peuvent se produire dans le sein de ce Bureau.

Il émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau, et qui se rattachent à l'objet de l'Association.

Il examine les affaires contentieuses qui sont portées directement devant lui par les membres du Syndicat, ou qui lui sont renvoyées par le Président ; il les concilie ou rend à leur égard sa sentence. Cette sentence est sans appel, et n'est pas soumise à l'*exequatur* du tribunal ; la partie qui refuserait de l'exécuter serait exclue du Syndicat.

Assemblées.

19. — Les convocations à l'Assemblée générale doivent être faites huit jours au moins avant la réunion, et indiquer les questions à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, composée de tous les membres du Syndicat, a lieu une fois par an, à l'époque qu'elle aura fixée. Elle pourra, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le jugera nécessaire. Ses décisions sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents. Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation.

20. — L'Assemblée générale procède, quand il y a lieu, aux élections pour le renouvellement du Conseil syndical. Elle entend le rapport du Bureau et celui du Trésorier. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et préalablement adressées au Bureau, qui en saisira, s'il y a lieu, l'Assemblée générale.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale, qui juge souverainement.

21. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat, est formellement interdite.

Patrimoine syndical.

22. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen :

- 1° Du droit d'entrée des associés ;
- 2° De leurs cotisations annuelles ;
- 3° Des dons et legs qui peuvent être faits aux syndicats ;

4° Des intérêts de placement des fonds sans emploi ;

5° De tous les profits pouvant résulter de souscriptions, fêtes, publications, etc.

Art. 23. — Les dépenses imposées par les frais d'administration, de loyer, de correspondance, de contribution aux charges communes et de secours temporaires aux sociétaires en cas de chômage ou de maladie, à leurs veuves ou orphelins en cas de mort, sont réglées par le Bureau, d'après les ressources provenant des cotisations et des revenus des fonds placés.

Le surplus est versé au fonds commun avec les entrées, les rachats de cotisations, les dons et legs de toutes sortes pour former le capital social.

Les placements sont faits sous la surveillance du Conseil, en fonds d'Etat, de Villes, obligations garanties, prêts hypothécaires et valeurs de tout repos.

Art. 24. — *Caisse de retraite.* — La caisse de retraite est formée de la moitié du capital social et de la totalité des dons et legs affectés à cette destination.

La gestion de la caisse et les droits à la retraite font l'objet d'un règlement, spécial approuvé par l'Assemblée générale.

24. La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale, et à la majorité des trois quarts des membres présents. Le Conseil syndical sera chargé de la liquidation.

L'actif net sera appliqué à des œuvres d'utilité professionnelle.

Dispositions générales.

25. — Les présents Statuts peuvent être révisés ou complétés par l'Assemblée générale. Aucune modification ne pourra venir en discussion devant l'Assemblée générale qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical, et elle ne sera valable et exécutoire qu'autant qu'elle aura été approuvée par les deux tiers des membres présents.

26. — Les membres du bureau sont chargés de faire dépôt à la Préfecture de la Seine des Statuts et des noms des membres du dit Bureau, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884. Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des Statuts.

Règlement de la Caisse de retraite

1. L'actif de la Caisse de retraite se compose :

Du prélèvement de la moitié du capital social ;

Des subventions, dons et legs faits à ladite caisse ;

De l'intérêt des fonds placés.

2. La caisse de retraite est administrée par trois sociétaires, délégués chaque année à cet effet par le Conseil et chargés de lui présenter périodiquement un état de situation.

3. Au fur et à mesure des rentrées, les fonds sont déposés en compte-courant dans une caisse publique.

4. Déduction faite des frais de gestion, l'actif est placé en fonds d'Etat, emprunts de villes, obligations et placements garantis selon le vœu de la loi.

5. Tout sociétaire a droit à une re-

traite minimum de 365 francs à l'âge de 55 ans, après 15 années de présence dans le Syndicat, suivant l'ordre d'inscription du tableau arrêté par la commission, et indiquant la date d'entrée et l'âge du sociétaire.

6. Cette retraite ne sera servie qu'en raison des ressources disponibles de la caisse, et chaque pension sera créée dès que la somme suffisante sera assurée, les ayants droit suivants n'ayant à prétendre au service de la pension que quand le capital nécessaire sera constitué.

7. Le chiffre de la retraite pourra être majoré, si les ressources de la caisse le permettent, mais cette majoration ne sera effectuée que quand le service des pensions de 365 francs aura été assuré à tous.



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 5

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Octobre 1904

PARTIE OFFICIELLE

Bénédiction de notre Saint-Père le Pape

A l'occasion de l'anniversaire du couronnement de Pie X, le Bureau a envoyé au cardinal Merry del Val, une adresse exprimant le filial dévouement de la Corporation au souverain Pontife, et sa protestation contre la rupture des relations diplomatiques de la France avec la cour de Rome.

Le Président a reçu à la date du 11 août la dépêche dont voici la traduction :

Sa Sainteté agrée avec grand plaisir votre hommage, et vous bénit tous dans l'effusion de son cœur.

CARDINAL MERRY DEL VAL.

Dîner mensuel. — Le jeudi, 3 novembre, reprise des dîners au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois, à 7 heures et demie. Prix convenu : 6 fr. 50, tout compris. Prière d'envoyer sa carte à l'avance au gérant.

Messe mensuelle. — Le dimanche, 6 novembre, à 9 heures 1/2, à la chapelle du Cercle, 18, rue du Luxembourg, messe aux intentions de la corporation. Suite des entretiens de M. l'abbé Gaudeau.

Syndicat des journalistes

Nouveaux membres. — Ont été admis :

En qualité de membre honoraire :

Mgr. Anger-Billards, chapelain de Notre-Dame de la Délivrance, à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), rédacteur-correspondant de plusieurs journaux.

En qualité de membres actifs :

M. Dubois de la Rue, rédacteur au

Courrier d'Extrême-Orient, secrétaire de la presse coloniale, demeurant à Paris, 45, rue de Douai ;

M. Maurice Vivier, rédacteur au *Nouvelliste de Bordeaux*, demeurant à Saint-Palais (Basses-Pyrénées).

Candidat. — M. Gabriel Sallé, rédacteur en chef à l'*Écho Dunois*, présenté par MM. Maurice Lasnier et Albert Faure.

Souscription. — Mme la baronne de Claye, la veuve de notre regretté vice-président, a bien voulu adresser au syndicat une souscription de cent francs. Le président s'est fait l'interprète de ses confrères pour remercier Mme de Claye de cette généreuse offrande, qui est pour tous un précieux souvenir de celui dont la perte a été si vivement ressentie parmi nous.

Syndicat des écrivains

Ainsi qu'il a été dit au dernier *Bulletin*, le dépôt des statuts a été effectué à la Préfecture de la Seine, avec les noms des membres du bureau provisoire. L'accusé de réception en a été donné par le Préfet de la Seine, à la date du 28 juin. Le Syndicat des *Ecrivains français* est donc dès maintenant régulièrement constitué. Il ne reste plus qu'à convoquer une assemblée générale pour la nomination du bureau définitif. Cette assemblée n'a pu encore être réunie à cause de la dispersion des membres, mais elle aura lieu le premier jeudi de décembre. La convocation régulière sera faite au prochain Bulletin. On trouvera ci-après, en épreuve, la liste des membres, afin que chacun puisse rectifier au besoin.

CHRONIQUE MENSUELLE

Mariage. — Le 21 juillet, a été célébré à Sainte-Clotilde, le mariage de M. Henri de France, secrétaire du syndicat des journalistes français, avec Mademoiselle Marthe Perchais. Un grand nombre de nos confrères assistaient à la cérémonie, et ont adressé leurs vœux aux jeunes époux au nom de la corporation tout entière.

Nécrologie. — La mort nous a enlevé un de nos plus dévoués membres honoraires, le colonel comte de l'Eglise. Tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier la franchise de son caractère et la netteté de ses convictions. Assistant assidu de nos réunions, il les animait par sa conversation émaillée de piquantes anecdotes, et toujours courtoises, malgré les diversités d'opinions.

Nous avons perdu également un fidèle et excellent confrère, M. Deton, du *Journal de Saône-et-Loire*.

Enfin, nous apprenons la mort de M. le comte de Salaberry, membre honoraire, décédé en son château de Fossé. Nous ressentirons tous vivement la perte de cet homme de bien, de ce solide chrétien.

Des messes seront dites pour le repos de leur âme.

Décoration. — Notre confrère du syndicat des écrivains, M. Fernand Nicolay, a été nommé par notre Saint Père le Pape, commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Toutes nos félicitations pour cette distinction si bien méritée par des ouvrages que nous apprécions tous à leur haute valeur, notamment l'*Histoire des Cioqames*.

— Nous félicitons également notre confrère M. Tastevin de Nouvel, qui a reçu comme directeur des *Journaux unis*, une lettre flatteuse du cardinal Merry del Val.

Cotisations. — Nous faisons un dernier appel aux confrères qui n'ont pas acquitté leurs cotisations de 1904.

Nouvelles listes. — Prière de revoir avec soin les listes et d'envoyer les corrections à M. de Marolles, 1, rue Martignac, avant le 15 novembre.

Propositions. — On demande, pour diriger un important journal agricole, un journaliste qui soit en même temps agronome et économiste.

— On demande un directeur de journal politique dans l'est, 3.000 fr. S'adresser au Président.

Le Congrès international de la Presse à Vienne. — Ce congrès a eu lieu, comme il était annoncé, du 11 au 15 septembre.

Le syndicat des journalistes français y était représenté par quatre délégués spécialement désignés par le conseil : MM. Larrieu, de Rosnay, Joseph Denais et Dubois de la Rue.

En outre, notre syndicat comptait dans l'assemblée, plusieurs de ses membres, délégués d'autres associations : MM. Taunay, secrétaire général du bureau central, Joseph Mollet, Gaston Jollivet, Yves de Constantin.

A la première séance, les groupes de diverses nationalités ont élu leurs bureaux. Le groupe français a nommé MM. Adrien Hébrard, président, Reynis, Sermet et Bourgeat, vice-présidents.

Parmi les résolutions adoptées, nous notons les suivantes :

Organisation de tribunaux professionnels de presse, comprenant : 1° des tribunaux d'arbitrage locaux ; 2° des tribunaux nationaux ; 3° un tribunal professionnel international.

Vœu sur le rapport de MM. Taunay et Dubois de la Rue relatif à la réduction de la taxe du transport des journaux.

Ouverture d'une enquête sur les moyens propres à créer et à développer les rapports effectifs entre les groupements professionnels, sur l'amélioration de l'institution de la carte internationale d'identité, sur les innovations et les améliorations nécessaires.

Il a été décidé que le prochain congrès se tiendrait à Liège.

Bibliographie syndicale. — Vient de paraître : *La rupture avec le Saint-Siège*. Les fautes, les faits, le dossier diplomatique complet, par un membre de la corporation. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard. Brochure d'actualité pour la propagande. A répandre et à recommander.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

1, rue Martignac, PARIS

Membres honoraires

MM.

Mgr Anger-Billard, La Délivrance, St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

Bailly (Vincent de Paul), ancien directeur de *La Croix*, Belgique.

Boullay, à Beauséjour, St-Symphorien (Indre-et-Loire).

Chateaubriand (le comte de), St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Aymer de la Chevalerie (le comte), 91, rue de l'Université, Paris.

Halgouet (comte du), député, 4, rue de Solférino, Paris.

Lefavre (Albert), ancien ministre plénipotentiaire, rue St-Médéric, Versailles.

Lévis (le marquis de), 121, rue de Lille, Paris.

Mazon, 18, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Ménard (Anthime), 24, rue du Calvaire, Nantes.

Nicolay (le comte de), 32, rue St-Dominique, Paris.

Rouillé d'Orfeuil (le comte), 119, rue de Lille, Paris.

Sabran-Pontevès (le comte de), 3, place Vauban, Paris.

Saint-Victor (Pierre de), 60, route de Francheville, Lyon.

Tarrieux (René de), 28, rue Michel-Ange, Paris.

Tongé (le baron H. A. de), Château du Ragotin, Avranches.

Correspondants étrangers

MM.

Baelde (l'abbé), Villers-le-Heest, Belgique.

Boucherville (Anatole de), Port-Louis, Ile Maurice.

Dufour (François), directeur du *Gleaner*, 12, rue Joseph-Hazard, Uccle-Bruxelles, Belgique.

Gauthier (l'abbé), professeur au Collège Notre-Dame, Dinant, Belgique.

Guillaume (l'abbé), Villers-le-Heest Belgique.

Hanon de Louvet (Alphonse), échevin, Nivelles, Belgique.

Montenach (le baron de), Fribourg, Suisse.

Zieser (l'abbé Nicolas), Luxembourg-Wort, Luxembourg.

Conseil juridique

MM.

Bonnet (Félix), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 193, boulevard St-Germain, Paris.

Louchet (Auguste), avocat à la Cour d'Appel, 4, rue de l'Arcade, Paris.

Boyer de Bonillane, avocat à la Cour d'Appel, 41, rue du Four, Paris.

Caire (César), 39, rue de Constantinople, Paris.

Dumas, avoué à la Cour d'Appel, 5, rue de l'Université, Paris.

Durnerin, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.

Conseil médical

MM.

Le Dr Gouraud, 40, rue du Bac, Paris.

Le Dr Tessier, homéopathie, 240 bis, boulevard St-Germain, Paris.

Le Dr Larrieu, Montfort-l'Amaury.

Le Dr Lefur, chirurgie, 4, rue de Cérisesoles, Paris.

Le Dr Audollent, hydrothérapie, 22, rue de Lafontaine, Paris.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

1, rue Martignac, Paris

(Noms des membres au 1^{er} novembre 1904) (1).

Président d'honneur.

M. Coppée (François), de l'Académie française, 12, rue Oudinot, Paris.

Bureau du syndicat.

MM.

Président : Marolles (V. de), F., 121 bis, rue de Grenelle, Paris.

Vice-Présidents : Nemours Godré (L.),

(1) Le chiffre qui suit le nom indique la date de l'entrée, F. signifie fondateur.

F., 42, rue du Bac, Paris; Simony (Remy de), 90, 24, rue de Varenne, Paris.

Trésorier: Tastevin de Nouvel, F., 56, rue de Rennes, Paris.

Secrétaire: France (Henri de), 01, 22, rue de l'Université, Paris.

Conseil syndical.

MM.

Azambuja (Gabriel d'), 93, rue de l'Arrivée, Meudon.

Benque (Le chanoine de), F., 80, rue Lauriston, Paris.

Bouvattier, 99, 16, rue de Marignan, Paris.

Chambon (Octave), F., directeur de la *Bourgogne*, Auxerre.

Gaudeau (l'abbé), 02, 58, rue de Babilone, Paris.

Havard (Oscar), 1900, 109, rue de Grenelle, Paris.

Kallaye (Léonce de la), F., 89, rue Volney, Angers.

Mollet (Joseph), 89, 11, rue du Mont-Thabor, Paris.

Petit-Barmon, F., 23, rue Michel-Ange, Paris.

Rastoul, F., 79, avenue de Breteuil, Paris.

Espérance Tournier, 89, 56, rue de Rennes, Paris.

Membres actifs.

MM.

Alexandre (Edouard), 1892, *Univers*, 23, rue de La Fontaine, Paris.

Ardant (l'abbé Georges), 1897, *Croix de Limoges*, Limoges.

Arsac (Henri), 1894, *Vérité Française*, Epernay.

Astier (le docteur), 1889, *Petit Journal*, 39, rue du Midi, Taverny (Seine-et-Oise).

Andollent (docteur Paul), 1899, *La France illustrée*, 22, rue de la Fontaine, Paris.

Bar (Joseph de), 1896, *Corrézien*, 5, rue Martignac, Paris.

Barnola (F.), directeur de la *Croix de Lyon et du Rhône*, Lyon.

Bazin (François), 1893, *Le Salut*, Saint-Malo.

Bazire (Henri), *Revue de la Jeunesse catholique*, 30, rue de Magdebourg, Paris.

Bauregard (Gérard de), 1896, *Monde Illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly (Seine).

Béchet, 1889, *Vérité*, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Bellet (Joseph), 1887, chemin de Roquebillière, Nice.

Benque (l'abbé Louis de), F., *Echo des Pyrénées* de Pau, 80, rue de Lauriston, Paris.

Bernon (le baron de) F., *Messenger de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris.

Bertrand de la Flotte (Daniel), 1901, *Divers*, 3, quai Voltaire, Paris.

Bertrin (l'abbé), 95, *Vérité*, 18, rue Littré, Paris.

Bidou (Henri), 1900, *Journal des Débats*, 39, rue de Tournon, Paris.

Biatrix Vincent (Tanerède de Visan), 04, *Revue philosophique*, 4, rue Scholerier, Paris.

Biré (Anatole), 1893, *Univers*, boulevard Delorme, Nantes.

Blanc (Edouard), 1897, Chambéry.

B'anchon (Joseph), 04, *Echo de Fourvières*, Lyon.

Bon (Joseph), 1895, 51, rue Neuve, Roubaix.

Borrelly de Kervélégan, F., ancien directeur, Kérobotin (Finistère).

Bourges (Maurice), 1896, *l'Abeille*, Fontainebleau.

Bourguet (Saint-Gayrac), 03, *Vérité*, 4, rue Ménars, Paris.

Bréda (le comte Jacques de), 1895, *Journal d'Albert*, Albert (Somme).

Brun (Charles), 1900, *Avenir de Lyon*, 6, rue de la Collégiale, Paris.

Butel (Fernand), 1889, *Patriote des Pyrénées*, Pau.

Buttel (Gaston), 1902, *Croix du Havre*, 25, boulevard Strasbourg, Le Havre.

Cardonne (d-), 1898, *Avenir de Loiret-Cher*, Blois.

Cavalier (Auguste), 1899, *Paris-Nouvelles*, 18, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

Chabry, 1898, *Croix de Paris*, Maringues (Pay-de-Dôme).

Claverie (A.), F., ancien directeur, Esparros.

Clercq (Victor de), 1890, *Univers*, 3, rue des Arènes, Paris.

Colin (Louis), 1895, *Le Vosgien*, Xertigny.

Constantin (Yves de), 1889, *Echo de Rome*, 19, avenue de Tourville, Paris.

Cornille (Paul), 1893, *Nouvelliste*, *Dépêche*, Lille.

Croisille (Edouard), 1893, *Chronique Picarde et Messenger de la Somme*, Amiens.

- Danis, 1891, *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris.
- Delahaye, 1890, Chantocelles, Allier.
- Denaïs-Darnay (Joseph), 1902, *Action libérale*, 56, rue Jouffroy, Paris.
- Denis (l'abbé), 1901, *Annales de Philosophie chrétienne*, 2, rue Rotrou, Paris, Vie.
- Desnoyol (Camille), 1891, 5, rue Richepanse, Paris.
- Depoin, F., *Journal des Sténographes*, 150, boul. St-Germain, Paris.
- Doisnel du Val (Michel), 1903, *Croix de Rouen*, 75, rue de la Vicomté, Rouen.
- Drumont (Edouard), F., *Libre Parole*, 3 bis, passage Landrieu, Paris.
- Dubois de La Rue, 1904, *Courrier d'Extrême-Orient*, 45, rue de Douai, Paris.
- Dumont (Ambroise), 1898, *Avenir du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand.
- Dumuy (Léon), 1894, *Patriote Orléanais*, rue de la Lionne, Orléans.
- Dupuy (Charles), F., *Gaulois, Soleil*, 12, rue de Seine, Paris.
- Durand (Louis), 1903, *Bulletin des Caisses rurales*, 97, avenue de Saxe, Lyon.
- Duranthon (Emile), 1892, *Libre Parole*, 3, avenue du Château, Bellevue, (Seine-et-Oise).
- Durrieux (Henri), 1892, ancien directeur, 29, rue de Penthièvre, Paris.
- Durrieux (Denys), 1891, *Moniteur du Cantal*, Aurillac.
- Faure (Albert), 1892, *Express de la Sarthe*, Le Mans.
- Férenzy (Oscar de), 1902, *Courrier du Marais*, rue de l'Alouette, St-Mandé.
- Feron-Vrau (Paul), 1900, *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.
- Ferrari (François), 1888, *Figaro*, 63, avenue Kléber, Paris.
- Flornoy (Eugène), 1903, *Quinzaine*, 132, avenue de Wagram, Paris.
- Fonsegrive (Georges), 1898, directeur de *La Quinzaine*, 45, rue Vaneau, Paris.
- Fournier (l'abbé), 1901, *Mutualité catholique*, 13, passage Saulnier, Paris.
- Froment (l'abbé), 1903, *Croix de l'Aube*, Troyes.
- Fromm (F.), *Vérité française*, 16, rue de Seine, Paris.
- Gaigé, 1891, *Publicateur de l'Orne*, Domfront.
- Gailhard-Bancel (Hyacinthe de) 1901, *Messenger de Valence*, député, Alex (Drôme).
- Gardette (abbé Louis), 1903, *Croix des Alpes-Maritimes*, Villefranche-sur-Mer.
- Gendrot (A.) (Jean-Drault), 1889, *Libre Parole*, 13, boulevard de Courcelles, Paris.
- Geoffroy (Auguste), 1898, directeur du *Reporter*, rédacteur au *Journal de Chartres*, 26, rue d'Armaillé, Paris.
- Gibert (P.), F., *Avant-Garde de l'Ouest Gazette de Dol*, Avranches.
- Gibert. (H.) F., *Avant-Garde de l'Ouest*, Avranches.
- Gouzien (Alain), 1896, *La Croisade Française*, 30, rue Antoinette, Paris.
- Grénier (Joseph), 1903, *Impartial de Romans*, 4, rue de Lille, Paris.
- Guérin (Urban), F., *Vérité française*, Versailles.
- Hauteville (Tancrede de), 1899, *Bulletin des Cercles catholiques*, Argences (Calvados)
- Havard (Robert), 1900, *Nouvelliste de la Sarthe*, Le Mans.
- Henriot (Henry Maigrot), 1903, *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.
- Henri (Joseph), 1904, *Libéral de l'Est* 35, cours Léopold, Nancy.
- Hervet (Emile), 1891, *Journal de la Nièvre*, Nevers.
- Hocart, 1896, *Croix de Paris*, 29, rue Beauvan, Versailles.
- Hostin (Xavier), 1899, *Croix du Morbihan*, Lorient.
- Huet Saint-Pol, 1892, *Messenger de Paris*, 54, rue de Verneuil, Paris.
- Jacques (Joseph), 1903, *Croix Jurasienne*, Dôle (Jura).
- Janne (Alph.-Stanislas), 1900, *Croix* 195, rue de la Convention, Paris XV^e.
- Jaudourenc, 1899, *Avenir du Lot-et-Garonne*, Agen.
- Jeux (Louis de), 1898, *Réveil de l'Ouest*, Angers.
- Jollivet (Gaston), 1900, *Gaulois*, etc. 15, rue St-Florentin, Paris.
- Lacroix (André), 1897, directeur du *Palmier*, Hyères (Var).
- Lambert (le baron Tristan), F., *Defense de Seine-et-Marne*, 111, av. du Roule, Neuilly.
- Lapeyre (Paul), 1888, *Univers*, Goutarède, Cuxac-Cabardès (Aude).
- Larrieu (le docteur), 1891, *Pelibition Esknalduna*, Montfort-l'Amaury.
- Lasnier (Maurice), 1898, *Journal de Chartres*, Chartres.
- Latouche (Gabriel), 1899, *Echo de Paris*, 86, rue du Bac, Paris.

- Lavergne (Georges-Claudius), F., *Vérité Française*, 81, rue Dutot, Paris.
- Laya (Louis), 1902, *Action Libérale, Croix*, 82, av. de Suffren, Paris.
- Le Fur (André), 1897, *Revue de l'Ouest*, 4, rue de Cérisolles, Paris.
- Leguen (J.), 1893, *Univers*, 9, rue Lobineau, Paris.
- Le Monnier (Jules-Romain), 1904, *Croix de l'Orne*, Flers.
- Le Roux (Henri), 1902, *Soleil*, 35, rue de St-Petersbourg, Paris.
- Leroy (Abel), 1893, *Petit Versaillais*, 50, rue de la Paroisse, Versailles.
- Levé (Ferdinand), F., ancien directeur, 17, rue Cassette, Paris.
- L'Hopital (Joseph), 1898, *Croix de l'Eure*, Evreux.
- Loire (Georges), 1886, rédacteur en chef du *Morbihannais*, Lorient.
- Loth (Arthur), 1893, *Vérité française*, Versailles.
- Lucien Brun (Henri), 1898, *Revue des Institutions et du Droit*, 26, rue de l'Archevêché, Lyon.
- Lucien Brun (Lucien), 1901, *Revue des Institutions et du Droit*, 8, place Saint-Jean, Lyon.
- Maire (Athanase), 1891, *Journal des Sténographes*, Cognac.
- Maricourt (André de), 1904, *Gaulois hebdomadaire*, etc., Villemetrie, par Senlis.
- Maron (Albert), F., ancien directeur, 13, rue du Charnier, Nevers.
- Martin (Arthur), 1886, *Le Pas de-Calais*, Arras.
- Martrin-Donos (l'abbé de), 1896, rédacteur à *La Vendée*, la Rochesur-Yon.
- Mathon (Léon), *Journaux unis*, 29, rue Lepic, Paris.
- Mehlin (Pierre), 1888, *Défense des Alpes-Maritimes*, Nice.
- Ménard (Joseph), F., ancien rédacteur en chef, 195, rue de l'Université, Paris.
- Mercier (Jules), 1904, *Bien public*, Dijon.
- Montier (Edouard), 1904, *Croix de Rouen*, 29, rue du Renard, Rouen.
- Moussac (Jean de), 1900, *Courrier de la Vienne*, Montmorillon.
- Narsy (Raoul), 1894, *La Quinzaine*, 44, avenue du Maine, Paris.
- Nicoulaud, 1895, *Bulletin des Campagnes*, 55 bis, rue de Villiers, Neuilly.
- Nourisson (Marcel-Rosny), *Abbevois*, Abbeville.
- Ortho (Henri d'), 1900, *Croix de Loir-et-Cher*, Blois.
- Paillard (P.-A.), F., *Défense de Seine-et-Marne*, 21, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris.
- Papillaud, 1891, *Libre Parole*, 57, rue de Passy, Paris.
- Papillon, 1893, *Action libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris.
- Pébeyre (Edmond), 1902, *Quercynois, Vérité*, 193, rue de l'Université, Paris.
- Perrin (Alfred), 1888, *Avranchin*, 40, rue de la Barre, Paris.
- Perrodil (Ed. de), 1888, journaux vélocipédiques, château d'Ambus, Budget (Lot-et-Garonne).
- Perroux (Arnold), 1900, *Croix de la Sarthe*, Le Mans.
- PetitHenry, 1897, *Croix*, 190, rue de Grenelle, Paris.
- Pic (Ossian), 1896, rédacteur en chef de *l'Echo Rochelais*, La Rochelle.
- Pierre l'Ermite, 1900, *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.
- Pigelet (Paul), 1898, *Patriote Orléanais*, Orléans.
- Pillot (Camilie) (Camillus), 1900, *Vérité*, 210, boulevard Raspail, Paris.
- Piot (Robert), 1904, *Bien public*, Dijon.
- Pons (René), 1888, *Croix d'Avignon et du Comtat*, Avignon.
- Ponthière (Maurice), 1902, *Volonté Nationale*, 3, boulevard Thiers, Remiremont.
- Poulin (l'abbé), 1898, *Peuple Français*, 24, rue Martignac, Paris.
- Pouyé (A.), F., *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Pouyé (Paul), 1899, *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Rallet de Lavermont, 1900, *Echo de la Marne* et divers, Reims.
- Renauld (Ernest), 1899, directeur du *Soleil*, 112, rue de Richelieu, Paris.
- Ricault d'Héricault (Jean de), 1902, *Revue Catholique et Royaliste*, 48, rue d'Assas, Paris.
- Richardet, 1881, directeur de la *Revue idéaliste*, 21, rue Saint-Dominique, Paris.
- Rincé, 1888, directeur de *La Vendée*, Fontenay-le-Comte.
- Rivière (Emmanuel), 1898, directeur de *l'Echo du Centre*, Blois.
- Robiou du Pont (Olivier), 1891, *Courrier Breton* et divers, Rennes.
- Rochette (Auguste), 01, *Clairon de l'Ardèche*, Bourg-Saint-Andéol.
- Romanet (le vicomte de), 1893, *Revue du Perche*, Mortagne.

Rosnay (Félix de), 1899, *Vérité Française*, 6, rue Coëtlogon, Paris.

Roton (Gabriel de), Notor, 1901, divers, 4, rue Honoré-Chevalier, Paris.

Roussel Auguste, F., *Vérité Française*, 44, rue du Cherche-Midi, Paris.

Rubat du Mérac, 03, *Courrier du Jura*, Lons-le-Saulnier.

Salomon, 1894, *Revue Hebdomadaire*, 12, rue des Saints-Pères, Paris.

Sarda (Joseph), 1896, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Savatier (Henri), 1899, directeur de la *Revue des questions sociales*, Poitiers.

Seilhac (le comte de), 1895, *La République*, 48, faubourg Poissonnière, Paris.

Servois (Georges), 1902, *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.

Seurrat de la Boulaye (J.), F., *Journal des Campagnes*, 41, rue du Montparnasse, Paris.

Simonnot (Paul), 1892, *Bulletin des Cercles catholiques*, 28, rue de Varenne, Paris.

Sorbiers de la Tourrasse (Léonel de), 1892, *Lecture pour tous*, 3, avenue de Montespan, rue de la Pompe, Paris, XVI.

Taberne (Franck), 1897, *Croix du Dimanche*, 7, rue de Passy, Paris.

Tailliez (Paul), F., *Vérité Française*, 164, rue de Vaugirard, Paris.

Talmeyr (Maurice), 1903, *Soleil, Gaulois*, Parc de Montretout, Saint-Cloud.

Taunay (Victor), 1893, *Vérité Française*, 21, rue de Sèvres, Paris.

Tavernier (Eugène), rédacteur en chef de la *Franche-Comté*, Besançon.

Vandal (Albert), 1902, de l'Académie française, *Gaulois*, 2, rue Marbeuf, Paris.

Verdun (Paul), 1889, *Soirées en Famille*, 28, rue du Four, Paris.

Villebois-Mareuil (le baron de), 1892, *Revue Angevine, Mercure Segréen*, Segré.

Vincent (Charles), *Gazette de France*, 29, rue des Volontaires, Paris.

Viton de Thorame, 1895, *Délivrance*, 11, rue Jacquemont, Paris.

Vivier (Maurice), 04, *Nouvelliste de Bordeaux*, Saint-Palais.

Wall (Patrice vicomte de), 1900, *Courrier du Jura*, 9, rue d'Aguesseau, Paris.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

1, rue Martignac, PARIS

Bureau provisoire.

Président : Marolles (V. de), 124 bis, rue de Grenelle, Paris.

Vice-Président : Teil (baron Joseph du), 6, rue Coëtlogon, Paris.

Trésorier : Rosnay (baron de), 6, rue Coëtlogon, Paris.

Secrétaire : Vincent Biétrix (Tan-crède de Visan), 4, rue Schœlcher, Paris.

Noms des membres au 1^{er} novembre 1904 :

Ardant (Gabriel), 1892, 37, rue de Boulaivilliers, Paris.

Bernard de la Frégeolière (le vicomte de) 1889, Lorrière (Sarthe).

Besancenet (E. de), 1891, 19, rue de Châteaudun, Paris.

Dom Besse, 1902, 58, rue de Babylone, Paris.

Bois (Georges), 11, rue d'Arcole, Paris.

Boyer de Bouillane (Paul), 1894, rue du Four, 41, Paris.

Cauvière (Jules), 1891, 15, rue Du-guay-Trouin, Paris.

Colleville (le vicomte de), 1894, 24, place Malesherbes, Paris.

Collin (Gabriel), F., 15, avenue de Breteuil, Paris.

Constans (Mgr) 1894, Le Vigan (Gard).

Delaporte (le R. P.), 4, rue de la Barberie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Delalande (Louis), 1894, rue de Constantinople, Paris.

Farocho, 1892, rue du Val, à l'Hay, (Seine).

Firmin-Didot (Georges), 1894, rue des Saints-Pères, 56, Paris.

Fleuriot-Kérinou, 1891, 9, rue d'Alençon, Paris.

Fonssagrives (l'abbé) 1890, 18, rue du Luxembourg, Paris.

Frichet (Henri), 13, rue Thérèse, Paris.

Gailly de Taurines (Charles), 1898, 38, rue Marbeuf, Paris.

Gardair (Joseph), 1894, 150, rue de Rennes, Paris.

Gaudeau (l'abbé) 1902, 1, rue des Minimes, Blois.

- Gautier éditeur, 1892, 55, quai des Grands-Augustins, Paris
- Gibon Fénelon, 1896, 29, rue des Volontaires, Paris, (15^e)
- Harel (Paul), 1895, Echauffour (Orne).
- Hélot, (le docteur), 1897, Canteleu, (Seine-Inférieure).
- Joubert, 1894, rue Paul-Bert, Angers.
- Julia (Alfred), 1895, Le Crotoy, (Somme.)
- Kernaeret (Mgr de) 1890, Institut catholique, Angers.
- Labbé (Albert-Jean-Ry), 1898, rue de Noyon, 15, Amiens.
- La Barre de Nanteuil (le vicomte Amaury de) 1899, Alençon.
- La Brunetière (de), 18, rue d'Aguesseau, Paris.
- Laisné (Georges), 1888, château de Trélebois, par Tremblay (Ille-et-Vilaine).
- Langlois, 1885, rue du Sommerard, 35, Paris.
- Lecoffre, éditeur, 1892, 90, rue Bonaparte, Paris.
- Le Franc (Hyacinthe), 1889, 141, rue Croix-Nivert, Paris (15^e).
- Landeau (l'abbé), 1899, 42, via Milazzo, Rome.
- Languereau (Maurice), 1892, rue Montaigne, 32, Paris.
- Lémann (l'abbé Joseph), 1890, montée Balmont, 1, Lyon.
- Lucien-Brun (Lucien), 8, place Saint-Jean, Lyon.
- Martin (Gabriel), 1891, rue de Villersexel, 7, Paris.
- Mithouard, 1894, place St-François-Xavier, 10, Paris.
- Mossot (Emile), 1894, Menou, par Varzy (Nièvre).
- Nemours-Godré, 42, rue du Bac, Paris.
- Nicolay (Fernand), 1888, rue de la Planche, 4, Paris.
- Planteau du Marousssem, 1891, rue du Départ, 7, Meudon.
- Poli (le vicomte Oscar de), F., rue des Acacias, 45, Paris (17^e).
- Rallaye (Léonce de la), F., rue Volney, Angers.
- Retaux éditeur, 1891, rue Bonaparte, 82, Paris.
- Ricault, d'Héricault (de), 48, rue d'Assas, Paris.
- Rondelet (Xavier), 1895, rue de l'Abbaye, Paris.
- Roserot (Alphonse), 1896, rue Servandoni, 11, Paris.
- Scorraille (de), 1893, Etudes, Toulouse.
- Serre (Joseph), 1888, place Bellecour, 35, Lyon.
- Simony (de), 24, rue de Varenne, Paris.
- Tinseau (le comte Léon de), 1894, rue de Vienne, 21, Paris.
- Tournouër (Henri), 1900, boulevard Raspail, 5, Paris.
- Vaesen (J.), 1896, rue des Saints-Pères, 27, Paris.
- Védie (Etienne), 1895, rue de Grenelle, 80, Paris.
- Witte (baron Jehan de), 1904, 14, rue Jean-Goujon, Paris.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Ilois.
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
47 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.



COPIE LIBRE
N° 41-1
1904

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 6

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Novembre 1904

PARTIE OFFICIELLE

Dîner mensuel. — Le jeudi 1^{er} décembre, dîner au Bœuf-à-la-Mode, 8, rue de Valois, à 7 heures et demie précises.

Le prix convenu est de 6 fr. 50, tout compris (à condition qu'il y ait un nombre suffisant de convives). Prière d'envoyer sa carte à l'avance au gérant, pour qu'on sache le nombre de couverts à préparer.

M. Fabien Cesbron, député, a accepté notre invitation.

Messe mensuelle. — La messe mensuelle sera célébrée, non pas le dimanche qui suivra le dîner, mais le **deuxième dimanche, 11 décembre**, à 9 heures et demie précises, à la chapelle du Cercle des étudiants, 18, rue du Luxembourg.

Situation légale. — Il est nécessaire de rappeler notre situation au point de vue de la loi. L'assemblée générale du 5 juin a décidé trois choses : 1^o la modification des statuts constituant le syndicat des journalistes séparé de celui des écrivains du livre ; 2^o la constitution du syndicat des écrivains. 3^o l'union des deux syndicats formant la *Corporation des publicistes chrétiens*.

Le *syndicat des journalistes* est constitué et fonctionne régulièrement.

Le *syndicat des écrivains* a acquis sa personnalité légale par le dépôt de ses statuts. Il reste à le compléter par l'élection de son conseil.

La *Corporation des publicistes chrétiens* existe de fait. Elle acquerra son existence légale par la *déclaration de l'Union des deux syndicats*.

Dès maintenant donc, il est nécessaire de procéder à l'élection du Conseil du syndicat des écrivains. C'est l'objet de la convocation qui suit.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

Convocation

Messieurs,

Gabriel Ardant, Bernard de la Frégoilière, E. de Besancenet, Dom Besse, Georges Bois, Boyer de Bouillane, Jules Cauvière, le vicomte de Colleville, Gabriel Collin, Mgr Constans, P. Delaporte, Louis Delalande, Farochon, Georges Firmin-Didot, Fleuriot-Kerinou, l'abbé Fonssagrives, Henri Fricchet, Gailly de Taurines, Joseph Gardair, l'abbé Gaudeau, Gautier, F. Gibon, Paul Haré, le docteur Hélot, Joubert, Alfred Julia, Mgr de Kernaëret, Albert Labbé, le vicomte de La Barre de Nanteuil, de la Brunetière, Georges Laisné, Langlois, V. Lecoffre, H. Le Franc, l'abbé Landeau, Maurice Languereau, l'abbé Joseph Lemann, Lucien Lucien-Brun, de Marolles, Gabriel Martin, Mithouard, Emile Mossot, Nemours-Godré, Fernand Nicolay, Planteau du Marousses, le vicomte Oscar de Poli, Léonce de la Rallaye, Retaux, de Ricault-d'Héricault, baron de Rosnay, Xavier Rondelet, Alphonse Roserot, P. de Scoraille, Joseph Serre, Remy de Simony, baron Joseph du Teil, le comte de Tinceau, Henri Tournouër, Vaesen, Etienne Védie, Tancrède de Visan, baron Jean de Witte, — membres du syndicat des écrivains français, sont invités à se réunir en assemblée générale le **jeudi 1^{er} décembre 1904, à 6 heures très précises, au Bœuf-à-la-Mode, 8, rue de Valois**, à l'effet d'élire un Conseil syndical au nombre de dix membres, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier du syndicat.

C'est ce Conseil qui aura à nommer parmi ses membres le bureau du syndicat, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Les membres qui ne pourraient assister à l'assemblée sont priés d'envoyer à l'avance leur vote, sous pli fermé, à M. de Marolles, président provisoire, 1, rue Martignac.

Ils auront donc à choisir dix noms parmi ceux qui précèdent, pour établir une liste de dix conseillers.

Comme il est vraisemblable que le vote par correspondance ne donnera pas une majorité absolue à une liste de dix noms, cette majorité sera formée par le vote des membres présents à l'assemblée, dont les choix se porteront naturellement sur les noms qui auront obtenu le plus de voix.

Ce nouveau Conseil devant nommer lui-même son bureau, il n'y a pas lieu de mentionner sur la liste la qualité de président, vice-président, secrétaire ou trésorier.

N.-B. — L'avis ci-dessus tenant lieu d'invitation, il ne sera pas envoyé d'autre convocation pour l'assemblée générale.

Projet de statuts de l'Union

1. Entre le *Syndicat des journalistes français* et le *Syndicat des écri-*

vains français, il est formée une Union syndicale, sous le nom de *Corporation des publicistes chrétiens*.

2. Cette Union a pour but d'établir un concert pour l'étude et la défense des intérêts économiques et financiers communs aux deux syndicats.

3. L'Union est administrée par un Conseil formé des Conseils des deux syndicats. Ce Conseil nomme son bureau composé d'un président, vice-présidents, secrétaire, trésorier.

4. Le Conseil peut admettre des membres honoraires payant une cotisation annuelle de dix francs.

5. Il dirige et administre un *Bulletin* commun aux deux syndicats.

6. Il statue sur les réunions, les banquets et les fêtes communes.

7. Les dépenses afférentes à l'Union sont couvertes par les cotisations des membres honoraires, et par le concours des deux syndicats, proportionnellement au nombre de leurs membres.

8. L'Union peut avoir des correspondants étrangers payant 5 francs par an pour l'abonnement au *Bulletin*.

9. Il institue également des comités ou conseils juridiques et médicaux, communs aux deux syndicats.

10. Il prend toutes mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'Union.



CHRONIQUE MENSUELLE

Le dernier dîner. — La reprise des dîners mensuels a eu lieu le premier jeudi de novembre. Par suite de diverses circonstances, les convives étaient peu nombreux. Au président s'étaient joints M. l'abbé Gaudeau, M. l'abbé Bertrin, M. Mollet, M. Ernest Renauld, M. Bertrand de la Flotte, M. Paul Tailliez, M. Paillard.

On n'a pas toujours un illustre personnage à sa disposition; les réunions intimes ne sont pas les moins attrayantes, et nous savons que les confrères fidèles ne font défaut que par suite d'empêchements graves.

Les cotisations. — Nous voici au dernier mois de l'année, et nous faisons appel à la bonne volonté des retardataires.

Voici la proportion des confrères en retard: pour la *Presse*, elle est de 25 sur 136; pour le *Livre*, de 6 sur 62. Sur ce nombre, 5 doivent deux années, 2 en doivent trois.

Nous sommes obligés de rappeler que, d'après nos statuts, le défaut de paiement de la cotisation après avis réitéré, est une présomption de démission. Il est toujours pénible de se séparer de confrères auxquels on tient par les liens de la communauté, non seulement de profession, mais de foi, ce qui n'existe pas dans la plupart des autres associations; cependant ne sommes-nous pas en droit de leur demander une réciprocité d'attachement, manifestée par l'exacte exécution de leurs engagements?

Annuaire. — On a demandé s'il ne serait pas possible d'avoir un annuaire de la Corporation. S'il devait être offert gratuitement, la dépense chargerait notre budget; en revanche, s'il devait être payé, nous risquerions de ne pas rentrer dans nos frais.

La meilleure solution, c'est que chacun de nous conserve la collection du *Bulletin*. En enlevant chaque mois la couverture, et en réunissant les fascicules, on a, au bout de l'année, une plaquette qui forme un véritable annuaire.

Du reste, le prochain numéro répondra à peu près complètement au désir exprimé, puisqu'il contiendra les listes rectifiées de chacun des syndicats. On pourra même y insérer un

nouveau tirage des statuts, quand la Corporation sera légalement constituée par la déclaration d'*Union*.

A cet effet, nous demandons de nouveau qu'on veuille bien adresser au président les rectifications et changements d'adresses.

On est prié également de signaler les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du *Bulletin*.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Paul Harel. Ernest Millet. — Biographie et morceaux détachés du jeune poète normand. Chez PLOX-NOURRIT. In-12.

(Il va sans dire que nous ne pouvons mentionner ici que les ouvrages qui nous sont adressés ou signalés par leurs auteurs).

Romans. — On demande des feuilletons d'auteurs ne faisant pas partie de la *Société des Gens de Lettres*.

Erratum. — Nous autres, gens de plume, nous savons tous par expérience ce que c'est qu'une coquille. Le dernier *Bulletin* en contenait une assez originale. On a donné comme titre à l'ouvrage de M. Fernand Nicolay: *Histoire des cigogames*, au lieu de: *Histoire des croyances*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la correction avait été faite sur l'épreuve et n'a pas été exécutée pour le tirage. M. Nicolay, en réponse aux excuses qui lui ont été faites, a dit qu'il ne redoutait qu'une chose, c'est une enquête du ministère de la guerre sur cette nouvelle contrée. En attendant, nous prions nos confrères de faire la correction à la plume sur le texte, afin de ne pas laisser subsister cette tache ridicule.

Le gérant,
J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Blois.
EMMANUEL RIVIÈRE, Imprimeur-les Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

25 Décembre 1904

N^o 7

1, rue Martignac, PARIS

PARTIE OFFICIELLE

Constitution définitive de la Corporation des publicistes chrétiens.

Le vendredi 16 décembre 1904, conformément au vote de l'assemblée extraordinaire du 5 juin 1904, le syndicat des journalistes et le syndicat des écrivains français se sont réunis à leur siège social, et ont constitué statutairement l'Union réglée par l'art. 5 de la loi du 27 mars 1884, sous le nom de : *Corporation des publicistes chrétiens*. Les deux conseils réunis formant le conseil de la Corporation, ont adopté les statuts dont le principe avait été voté à l'Assemblée générale du 5 juin dernier.

Séance tenante, le partage du fonds commun a été établi comme il suit.

Au 31 mars 1904. Somme à partager.....	3.903 90
Journalistes: 3 obligations foncières.....	1.200 »
Deux obligations ville...	779 80
Espèces.....	917 70
Total.....	2.927 50
Ecrivains: 2 oblig. ville.	779 80
Espèces.....	196 20
Total.....	976 00

Depuis cette date, les recettes et les dépenses ont été séparées.

Puis il a été procédé à la formation du bureau. Ont été élus :

Président, M. de Marolles ;
Vice-présidents, MM. Nemours-Godré, le baron Joseph du Teil ;
Trésorier, M. Tastevin de Nouvel ;
Secrétaire, M. Joseph Mollet.

Ces formalités accomplies, il a été décidé que le prochain dîner aura lieu

au *Bœuf à la Mode*, le jeudi 5 janvier. M. Prache, député, sera invité.

A été nommé membre honoraire, M. Fabien Cesbron, député.

M. l'abbé Gaudeau demeure aumônier de la Corporation, et M. François Coppée, président d'honneur.

Syndicat des Journalistes français

Le Conseil a procédé à la revision de la liste qui est publiée ci-après.

A été admis comme membre actif, M. Gabriel Sallé, rédacteur en chef de *l'Echo Dunois*, à Châteaudun, dont la candidature a été inscrite au *Bulletin* du 25 octobre 1904.

Candidat. — M. Paul Duché, rédacteur en chef du *Nouvelliste* de Bordeaux, présenté par M. l'abbé Gaudeau et M. Nemours-Godré.

Syndicat des Ecrivains français

L'assemblée générale convoquée par le *Bulletin* du 25 novembre dernier a été tenue le jeudi 1^{er} décembre, sous la présidence de M. de Marolles, président provisoire, pour procéder à l'élection du nouveau Conseil. Ont été nommés: MM. de Marolles, comte Léon de Tinseau, Fernand Nicolay, Dom Besse, Firmin-Didot, baron de Rosnay, baron du Teil, abbé Gaudeau, Fleuriot-Kérinou, Paul Harel, du Marousem. M. Fernand Nicolay n'a pas accepté pour des raisons personnelles. M. Léonce de la Rallaye, déjà membre du Conseil de la corporation, est de droit membre du Conseil du syndicat des écrivains.

M. Tancrede de Visan, secrétaire provisoire, s'était récusé avant l'élection.

La première réunion du nouveau Conseil a eu lieu le 1^{er} décembre, pour la formation du Bureau qui a été ainsi composé :

Président : M. de Marolles ;
Vice-présidents : Dom Besse ;
 — M. le baron de Teil ;
Secrétaire : M. le baron de Rosnay ;
Trésorier : M. Fleuriot-Kerinou.

(M. Fleuriot n'ayant pas accepté à cause de son éloignement de Paris, M. de Rosnay veut bien remplir provisoirement les fonctions de Trésorier.)

Convocations

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, le prochain dîner aura lieu au *Bœuf à la Mode*, 8, rue de Valois, à 7 heures 1/2 précises. Prix: 6 fr. 50. Prière instante de s'inscrire.

Invité : M. Prache, député.

Messe mensuelle. — La messe sera célébrée le dimanche 15 janvier, à 9 heures 1/2 précises, à l'oratoire du Cercle, 18, rue de Luxembourg. Suite des instructions de M. l'aumônier.

CHRONIQUE MENSUELLE

Le dernier dîner. — Voici le compte rendu qui en a été fait par M. Tailliez dans la *Vérité* :

« Au dîner mensuel de la Corporation des Publicistes Chrétiens, qui a eu lieu le 1^{er} décembre au *Bœuf à la Mode*, avait été invité l'honorable M. Fabien Cesbron, député de l'opposition, qui représente la circonscription de Baugé (Maine-et-Loire) à la Chambre.

« Autour de lui, s'étaient assis M. de Marolles, président, M. l'abbé Gaudeau, le R. P. Dom Besse, MM. Boyer de Bouillane, Henry de France, le docteur Le Fur, Paul Harel, Paul-Aimé Paillard, Xavier Rondelet, Félix de Rosnay, le docteur Tissier, Paul Tailliez, auxquels sont venus se joindre, pour la soirée, MM. Bertrand de Laflotte, Gabriel Latouche et Joseph Mollet.

« Après le repas, élégamment servi, M. de Marolles a fait connaître les résultats acquis dans la constitution du conseil du *Syndicat des écrivains français*, désormais distinct du *Syndicat des journalistes*, tous deux continuant à s'unir pour former la Corporation. Puis le président a proposé qu'on vidât une coupe de champagne en l'honneur de M. Fabien Cesbron, tout en exprimant son regret de ne lui présenter qu'un nombre aussi restreint de convives, mais en l'assurant du cordial accueil d'un groupe d'écrivains assidument dévoués à toutes les causes que le digne député représente à la Chambre.

« La réponse de M. Cesbron a été un petit chef-d'œuvre de bonne humeur, de simplicité et de joviale fran-

chise. L'orateur s'est félicité d'avoir échangé l'atmosphère de la séance mouvementée d'hier contre celle de cette aimable réunion corporative, où il peut bien revendiquer le titre de « confrère », attendu qu'il dirige, lui aussi, un petit journal local, le *Libéral Beugeois*.

« Vous faites, messieurs, a-t-il ajouté, une œuvre saine en défendant « l'Eglise catholique contre les assauts « de la presse et du pouvoir. Et vous « ne perdez certainement pas votre « peine, car le bon sens populaire, « que vous travaillez à éclairer, reste « plus solide qu'on ne le pense, et « finit par reconnaître où est la vérité « que tant d'exploiteurs lui cachent.

« Quand, par exemple, on ose dire « que l'Eglise est l'ennemie du progrès, comment le bon sens populaire résisterait-il à l'évidence du « témoignage tout contraire que donne, depuis vingt ans, dans un pays « tout voisin, ce gouvernement des « catholiques belges qui a multiplié « les écoles, doublé les voies ferrées, « substitué l'excédent constant du « budget au déficit laissé par le ministère Frère-Orban, créé une foule « d'institutions économiques, poussé « la prospérité générale à un degré « jusqu'alors inconnu, et appliqué, « pour certains problèmes sociaux, « des solutions que nous cherchons « encore ou que nous serons obligés « d'aller leur emprunter ? »

« A l'appui de ces considérations, et en l'honneur du bon sens populaire, M. Cesbron a conté une savoureuse anecdote, rehaussée par d'amusantes citations produites dans le dialecte du

Bocage, et qui traduisaient plaisamment la rare finesse et la subtilité madrée des paysans de l'Anjou. C'était l'histoire d'un de ses électeurs qui, rebelle aux déductions de la politique transcendante, avait pour principe de donner invariablement sa voix à l'adversaire du candidat préféré par deux ou trois chenapans du cru, et qui se croyait assuré ainsi de bien voter. Le brave homme, effectivement, ne se trompait jamais. Mais le charme intrinsèque de l'anecdote n'est rien auprès du plaisir qu'il y avait à l'entendre narrée par M. Cesbron avec l'accent du terroir.

« Aussi les convives ont-ils marqué de la façon la plus significative leur satisfaction et leur reconnaissance au gracieux orateur qui leur avait fait passer d'aussi précieux moments, en leur parlant de l'âme française sur le ton même où elle révèle ses meilleures et ses plus loyales aspirations. »

PAUL TAILLIEZ.

Annuaire. — Le présent *Bulletin* contenant les statuts et les listes, peut être considéré comme l'annuaire de la Corporation des publicistes chrétiens.

Messe mensuelle

Le dimanche 15 janvier, dans l'oratoire du Cercle catholique du Luxembourg, à 9 h. 1/2 précises, messe des publicistes chrétiens. Après l'Evangile, conférence de M. l'abbé Gaudeau : *La séparation des Eglises et de l'Etat et le Syllabus*.

Résumé de la conférence de M. l'abbé Gaudeau, à la messe mensuelle des publicistes chrétiens, dans la chapelle du Cercle du Luxembourg, le 11 décembre 1904.

I. — Du laïcisme comme principe de séparation des Eglises et de l'Etat.

C'est au nom du laïcisme, des droits de l'Etat laïque, de la suprématie de l'Etat laïque, que les ennemis du catholicisme veulent réaliser la séparation des Eglises et de l'Etat.

Qu'est-ce que le laïcisme ? Quelles en sont les origines ? Quelle en est la valeur ?

Le mot « laïque » est un mot d'origine ecclésiastique. Par une étrange

ironie des choses, un « laïque », au sens étymologique du mot, c'est un catholique croyant et pratiquant, qui fait partie du peuple fidèle, mais sans être du clergé. Un laïque, c'est donc quelqu'un qui n'est pas clerc, mais qui est cléricale. Et c'est par un retournement complet du sens que « laïque » est devenu synonyme de « anticlérical ». Il signifie même aujourd'hui bien davantage, il signifie antireligieux.

Dans la langue politique actuelle, « laïque » veut dire proprement : « étranger à toute affirmation religieuse ». Exemple : Etat laïque, morale laïque, école laïque. Mais une école, une morale, un Etat qui se déclarent, en droit et en fait, étrangers à toute affirmation religieuse et qui ont la prétention de former l'homme et le citoyen, de posséder et de donner la doctrine morale et sociale, déclarent par le fait même que l'homme et le citoyen doivent être étrangers à toute affirmation religieuse, donc que l'homme normal, l'homme complet, l'homme parfait doit être sans religion. Professer que l'homme normal doit être sans religion, c'est être, non seulement athée, mais antireligieux. Tous les sophismes de neutralité ne peuvent rien contre cette évidence.

Le laïcisme est donc la doctrine de l'irréligion.

II. — Origines du laïcisme

1° *Le libéralisme.* — Ce qu'il y a de vrai et d'acceptable dans le libéralisme, c'est la tolérance pratique que la plupart des Etats modernes, quand même ils seraient catholiques, ne peuvent s'empêcher d'accorder aux cultes religieux qui ne sont pas évidemment et gravement contraires à la morale, et à la religion naturelle : donc, une certaine neutralité de l'Etat par rapport à ces cultes.

Ceci, parce que la vraie religion est loin d'être immédiatement évidente, même à toutes les âmes de bonne volonté qui vivent au milieu de la confusion des idées modernes.

Ce qu'il y a de faux, c'est le libéralisme absolu qui admettrait que l'athéisme, l'irréligion (et non pas seulement l'erreur partielle de telle ou telle confession) sont pour l'homme un état normal, admissible en principe, et par conséquent que l'Etat

doit être neutre entre la religion et l'irréligion. De là le laïcisme.

Beaucoup d'esprits, même catholiques, ne comprennent pas cette limite nécessaire du libéralisme.

2° *Le matérialisme.* — Négation brutale ou élégante de tout ce qui est croyance spiritualiste : Dieu, âme, liberté, immortalité. S'il est vrai que rien de tout cela n'existe, ou ne peut être démontré par l'homme, l'Etat doit considérer tout cela comme n'existant pas, donc être laïque. Qu'on se rappelle les clameurs furieuses qui ont accueilli, il y a deux ans, dans le camp « laïque », les timides déclarations de M. Combes, osant se prétendre philosophe spiritualiste.

Tel est aussi l'aboutissement logique chez le peuple et chez les violents des doctrines positivistes et agnostiques. Il faut être bien affiné et bien éclectique pour savoir, comme M. Brunetière, utiliser le positivisme « sur les chemins de la croyance ».

3° *Le kantisme absolu.* — J'entends par là, pour simplifier, les doctrines qui refusent à nos connaissances tout caractère d'objectivité et d'absolu. Y a-t-il, hors du fait de ma pensée, un Dieu, un monde, une âme en moi ? Je n'en saurai jamais rien.

Si cela est vrai, l'homme et l'Etat doivent se désintéresser de ces chimères, et l'Etat doit être laïque. En France, où nous sommes logiques, nous avons renversé les données de Kant. Kant disait : « Théoriquement, je ne peux rien savoir (raison pure) ; mais pratiquement, je dois tout garder, morale, religion, etc. (raison pratique). » Nous disons logiquement : théoriquement, que chacun fasse le rêve qu'il voudra. Pratiquement, il n'y a rien ; donc, l'Etat laïque.

4° *L'évolutionisme absolu.* — Tout, dans l'homme et dans la société, est emporté par une transformation continue. Aucune vérité établie, aucun point fixe, aucune limite à cette évolution. Donc, toutes les données religieuses, sociales, morales, familiales, étant contingentes, l'homme normal et l'Etat doivent être au-dessus et en dehors de toutes, donc laïques. Donc, même en dehors de l'idée de patrie, c'est logique.

Je ne parle que pour mémoire des doctrines anarchistes, naïves ou raffinées, qui aboutissent évidemment au même terme.

III. — Valeur du laïcisme

1° *Valeur doctrinale.* — Au point de vue de la raison et de la nature (en dehors de tout christianisme, de toute révélation, de toute foi positive), l'homme est « un animal religieux ». L'état normal de l'homme c'est la conviction théorique et la reconnaissance pratique de ces vérités, si altérées qu'elles soient chez un grand nombre : existence d'un Dieu maître du monde, responsabilité de l'âme humaine par une sanction future, obligation morale de garder les relations essentielles des choses, les devoirs de justice et de charité envers Dieu, le prochain et nous-mêmes.

L'athéisme, l'irréligion, l'absence de religion ne sont pas pour l'homme un état normal, mais monstrueux. Voilà la vérité philosophique et historique. C'est le grand fait religieux humain.

Donc le libéralisme absolu et les autres doctrines, d'où est issu le laïcisme, sont des erreurs et doivent être, dans l'éducation normale de l'homme, traitées comme telles.

Au reste, le laïcisme est nécessairement contradictoire, puisque, sous prétexte de n'imposer aucune doctrine, de rester au-dessus de tout dogme, il impose le dogme de la négation absolue.

La liberté de pensée et la liberté de conscience, que l'on objecte, sont des mots dont la « piperie » nous éblouit. La liberté de pensée et la liberté de conscience, au sens absolu, n'existent pas. La pensée de l'homme n'est pas libre : elle est sujette au déterminisme de l'évidence, à l'absolu des choses : je ne suis pas libre de penser que deux et deux font cinq. La conscience de l'homme n'est pas libre : elle est sujette au devoir, liée par l'obligation du bien absolu. Sans doute, les opinions, en matières non évidentes, non nécessaires à la vie même des sociétés, et les consciences involontairement erronées dans certaines applications du devoir, ont droit à un infini respect. Mais la liberté des opinions et la liberté des consciences ont des limites. Sinon, la liberté de penser c'est la liberté de tout détruire, et la liberté de conscience, c'est la liberté de n'en pas avoir. Donc, anarchie absolue, théorique et bientôt pratique. C'est dans ce sens que les philosophes du dix-huitième siècle avaient raison

de résoudre négativement cette question : Une société d'athées pourrait-elle subsister ?

2^o *Valeur historique du laïcisme.* — L'Etat laïque n'a jamais existé et n'existe nulle part. Le bon sens des sociétés qui veulent vivre s'y oppose.

En Amérique, où l'Etat n'est inféodé à aucune confession chrétienne ou religieuse et ne subventionne aucun culte, l'Etat n'est pas laïque. L'Etat reconnaît, théoriquement et pratiquement (par les prières solennelles qui ouvrent et ferment les Congrès, par les jours de jeûne officiels indiqués par le Président, par le serment religieux, et par conséquent, ce qui est le principal comme efficacité d'exemple sur le peuple, par une profession publique), les données essentielles de la religion naturelle, conformes à la religion chrétienne. L'Etat n'est pas laïque.

3^o *Valeur du laïcisme au point de vue catholique.* — Le catholicisme affirme que la nature de l'homme, sa raison, sa conscience (en dehors de tout christianisme, de toute foi positive) postulent Dieu et la religion naturelle : que l'homme normal n'est pas laïque.

Le catholicisme est donc incompatible avec le laïcisme, et il est aujourd'hui la seule doctrine qui le combatte avec logique et efficacité. Nous verrons comment.

Consulter : Mgr d'Hulst, Conférences de Notre-Dame. Carême de 1895, la morale du citoyen.

Abbé B. GAUDEAU.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Victor de Marolles. *Le cardinal Manning*, avec une lettre-préface de Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. In-18, avec portrait. Collection des grands hommes d'église du XIX^e siècle. Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères.

Paul Harel. *Œuvres.* — *Heures lointaines.* — *Aux champs.* — *Voix de la glèbe.* — *Poèmes inédits.* In-8°, avec portrait de l'auteur. Chez Plon et Nourrit.

Le Courrier des rédactions

Notre confrère M. Robert Piot, à Dijon, nous prie d'annoncer qu'il publie sous ce titre une feuille périodique contenant des chroniques politiques, littéraires, agricoles et économiques, et qui sont destinées à la bonne presse. S'adresser à lui directement, à Dijon, rue du Chapeau-Rouge.

Le gérant,
J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Blois.
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.

A l'occasion de la nouvelle année, le Président et les Membres du Conseil de la Corporation offrent à leurs confrères leurs souhaits les plus affectueux de bonheur et de prospérité.

BULLETIN ANNUAIRE

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

STATUTS DE L'UNION

1. Entre le *Syndicat des journalistes français* et le *Syndicat des écrivains français*, il est formé une Union syndicale, sous le nom de *Corporation des publicistes chrétiens*.

2. Cette Union a pour but d'établir un concert pour l'étude et la défense des intérêts économiques et financiers communs aux deux syndicats.

3. L'Union est administrée par un Conseil formé des Conseils des deux syndicats. Ce Conseil nomme son bureau composé d'un président, vice-présidents, secrétaire, trésorier.

4. Le Conseil peut admettre des membres honoraires payant une cotisation annuelle de dix francs.

5. Il dirige et administre un *Bulletin* commun aux deux syndicats.

6. Il statue sur les réunions, les banquets et les fêtes communes.

7. Les dépenses afférentes à l'Union sont couvertes par les cotisations des membres honoraires, et par le concours des deux syndicats proportionnellement au nombre de leurs membres.

8. L'Union peut avoir des correspondants étrangers payant 5 francs par an pour l'abonnement au *Bulletin*.

9. Il institue également des comités ou conseils juridiques et médicaux, communs aux deux syndicats.

10. Il prend toutes mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'Union.

Président d'honneur

M. François Coppée, de l'Académie française, 12, rue Oudinot, Paris.

Aumônier

M. l'abbé Gaudeau.

Conseil corporatif

Président : M. de Marolles.

Vice-présidents : MM. Nemours-Godré, le baron Joseph du Teil.

Secrétaire : M. le baron de Rosnay.

Trésorier : M. Tastevin de Nouvel.

Membres du Conseil

MM. Remy de Simony, le vicomte Henri de France, Dom Besse, d'Azamhuja, de Benque, Bouvattier, Octave Chambon, Oscar Havard, Joseph Mollet, Petit Barmon, Rastoul, E. Tournier, Léonce de la Rallaye, comte de Tinseau, Firmin-Didot, Paul Harel, du Maroussen.

Membres honoraires

MM.

Mgr Anger-Billards, La Délivrance, St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

Bailly (Vincent de Paul), ancien directeur de *La Croix*, Belgique.

Boullay, à Beausejour, St-Symphorien (Indre-et-Loire).

Chateaubriand (le comte de), St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Aymer de la Chevalerie (le comte), 91, rue de l'Université, Paris.

Halgouet (comte du), député, 4, rue de Solferino, Paris.

Lefavre (Albert), ancien ministre plénipotentiaire, rue St-Médéric, Versailles.

Lévis (le marquis de), 121, rue de Lille, Paris.

Mazon, 18, rue du Vieux-Co'ombier, Paris.

Ménard (Anthime), 24, rue du Calvaire, Nantes.

Nicolay (le comte de), 32, rue St-Dominique, Paris.

Rouillé d'Orfeuil (le comte), 119, rue de Lille, Paris.

Sabran-Pontevès (le comte de), 3, place Vauban, Paris.

Saint-Victor (Pierre de), 60, route de Francheville, Lyon.

Tarrieux (René de), 28, rue Michel-Ange, Paris.

Tonge (le baron H. A. de), Château du Ragotin, Avranches.

Correspondants étrangers

MM.

Baelde (l'abbé), Virton, Belgique.

Boucherville (Anatole de), Port-Louis, Ile Maurice.

Dufour (François), directeur du *Gleaneur*, 12, rue Joseph-Hazard, Uccle-Bruxelles, Belgique.

Gauthier (l'abbé), professeur au Collège Notre-Dame, Dinant, Belgique.

Guillaume (l'abbé), Virton, Belgique.

Hanon de Louvet (Alphonse), échevin, Nivelles, Belgique.

Montenach (le baron de), Fribourg, Suisse.

Zieser (l'abbé Nicolas), Luxembourg-Wort, Luxembourg.

Conseil juridique

MM.

Bonnet (Félix), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 193, boulevard St-Germain, Paris.

Louchet (Auguste), avocat à la Cour d'Appel, 4, rue de l'Arcade, Paris.

Boyer de Bouillane, avocat à la Cour d'Appel, 41, rue du Four, Paris.

Caire (César), 39, rue de Constantinople, Paris.

Dumas, avoué à la Cour d'Appel, 5, rue de l'Université, Paris.

Durnerin, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.

Conseil médical

MM.

Le Dr Gouraud, 40, rue du Bac, Paris.

Le Dr Tessier, homéopathie, 240 bis, boulevard St-Germain, Paris.

Le Dr Larrieu, Montfort-l'Amaury.

Le Dr Le Fur, chirurgie, 108, rue de la Boétie, Paris.

Le Dr Audollent, hydrothérapie, 22, rue de Latontaine, Paris.



Syndicat des Journalistes Français

STATUTS

Déposés le 9 avril 1895, conformément à la loi du 21 mars 1884

Revisés par l'Assemblée générale du 5 juin 1904

1. — Il est formé entre les journalistes qui adhèrent aux présents statuts, une Association professionnelle ou Syndicat qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

2. — L'association prend le nom de *Syndicat des Journalistes français*. Son siège est établi à Paris (1); sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres; elle commence le jour du dépôt légal de ses statuts.

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux.

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

4. — Pour être admis dans le syndicat, il faut appartenir depuis plus d'un an à la presse quotidienne ou périodique, comme directeur ou rédacteur rétribué.

L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret, sur la présentation de deux membres et après insertion de la candidature au Bulletin mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 10 francs.

La cotisation annuelle est de 5 fr. Le versement d'une somme de 100 francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre fondateur. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, donner une dispense de payer sa cotisation.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par la poste aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre. Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical, mais il peut rester membre des Sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles il a contribué par des cotisations ou versements de fonds.

8. — Il peut être établi des relations avec des correspondants de nationalité étrangère, mais sans qu'ils fassent partie de l'Association.

(1) 1, rue Martignac.

Direction

9. — Le Syndicat est administré et dirigé par un Bureau qui est assisté, à titre consultatif, d'un Conseil syndical.

Nul ne peut faire partie du Bureau ou du Conseil syndical, s'il n'est Français et ne jouit de ses droits civils.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

10. — Le Bureau se compose de cinq membres, savoir :

- Un président,
- Deux vice-présidents,
- Un secrétaire,
- Un trésorier.

Ils sont élus par le Conseil syndical à la majorité des suffrages exprimés. La durée de leur mandat est de un an. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

11. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, une fois par mois et toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement, si trois membres sont présents.

12. — Le Bureau prend toutes les décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'association, à ses intérêts généraux et particuliers. Il prononce l'admission des membres nouveaux, fait les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des statuts; prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil syndical et aux Assemblées générales. Il administre le patrimoine du Syndicat et présente chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations et sur la situation financière.

13. — Les membres du Bureau ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation, personnelle ou solidaire envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

14. — Le Président du Bureau est Président du Syndicat. Il dirige les travaux de l'Association.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil syndical et des Assemblées générales et a voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le secrétaire, les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission. Il agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

Il exerce toutes actions judiciaires et tous droits mobiliers, tant activement que passivement, en vertu d'une autorisation du bureau.

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent, ou il les renvoie aux mêmes fins devant la Chambre syndicale.

Il règle librement les dépenses courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

15. — Le Secrétaire est dépositaire des registres, états et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il tient la correspondance et peut la signer par délégation du Président. Au besoin il est remplacé par un autre secrétaire ou un membre du Bureau.

16. — Le Trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises à l'Association; il solde les dépenses sur le visa du Président; il soumet l'état, des recettes et dépenses à la vérification du Bureau. Il dresse, à la fin de chaque année, le compte-rendu de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

Conseil syndical consultatif

17. — Le Conseil syndical se compose de membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Ils sont renouvelables par tiers, d'après un roulement établi au début de l'Association par voie de tirage au sort, ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du Président, tous les mois, et toutes les fois que le Président ou trois de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

18. — Il nomme le Bureau et pour-

voit aux vacances qui peuvent se produire dans le sein de ce Bureau.

Il émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau, et qui se rattachent à l'objet de l'Association.

Il examine les affaires contentieuses qui sont portées directement devant lui par les membres du Syndicat, ou qui lui sont renvoyées par le Président ; il les concilie ou rend à leur égard sa sentence. Cette sentence est sans appel, et n'est pas soumise à l'*exequatur* du tribunal ; la partie qui refuserait de l'exécuter serait exclue du Syndicat.

Assemblées

19. — Les convocations à l'Assemblée générale doivent être faites huit jours au moins avant la réunion, et indiquer les questions à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, composée de tous les membres du Syndicat, a lieu une fois par an, à l'époque qu'elle aura fixée. Elle pourra, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le jugera nécessaire. Ses décisions sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents. Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation.

20. — L'Assemblée générale procède, quand il y a lieu, aux élections pour le renouvellement du Conseil syndical. Elle entend le rapport du Bureau et celui du Trésorier. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et préalablement adressées au Bureau, qui en saisira, s'il y a lieu, l'Assemblée générale.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale, qui juge souverainement.

21. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat, est formellement interdite.

Patrimoine syndical

22. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen :

- 1° Du droit d'entrée des associés ;
- 2° De leurs cotisations annuelles ;
- 3° Des dons et legs qui peuvent être faits aux syndicats ;

4° Des intérêts de placement des fonds sans emploi ;

5° De tous les profits pouvant résulter de souscriptions, fêtes, publications, etc.

Art. 23. — Les dépenses imposées par les frais d'administration, de loyer, de correspondance, de contribution aux charges communes et de secours temporaires aux sociétaires en cas de chômage ou de maladie, à leurs veuves ou orphelins en cas de mort, sont réglées par le Bureau, d'après les ressources provenant des cotisations et des revenus des fonds placés.

Le surplus est versé au fonds commun avec les entrées, les rachats de cotisations, les dons et legs de toutes sortes pour former le capital social.

Les placements sont faits sous la surveillance du Conseil, en fonds d'Etat, de Villes, obligations garanties, prêts hypothécaires et valeurs de tout repos.

Art. 24. — *Caisse de retraite.* — La caisse de retraite est formée de la moitié du capital social et de la totalité des dons et legs affectés à cette destination.

La gestion de la caisse et les droits à la retraite font l'objet d'un règlement spécial approuvé par l'Assemblée générale.

24. La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale, et à la majorité des trois quarts des membres présents. Le Conseil syndical sera chargé de la liquidation.

L'actif net sera appliqué à des œuvres d'utilité professionnelle.

Dispositions générales

25. — Les présents Statuts peuvent être révisés ou complétés par l'Assemblée générale. Aucune modification ne pourra venir en discussion devant l'Assemblée générale qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical, et elle ne sera valable et exécutoire qu'autant qu'elle aura été approuvée par les deux tiers des membres présents.

26. — Les membres du bureau sont chargés de faire dépôt à la Préfecture de la Seine des Statuts et des noms des membres du dit Bureau, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884. Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des Statuts.

RÈGLEMENT

De la Caisse de Retraite

1. L'actif de la Caisse de retraite se compose :

Du prélèvement de la moitié du capital social ;

Des subventions, dons et legs faits à ladite caisse ;

De l'intérêt des fonds placés.

2. La caisse de retraite est administrée par trois sociétaires, délégués chaque année à cet effet par le Conseil et chargés de lui présenter périodiquement un état de situation.

3. Au fur et à mesure des rentrées, les fonds sont déposés en compte-courant dans une caisse publique.

4. Déduction faite des frais de gestion, l'actif est placé en fonds d'Etat, emprunts de villes, obligations et placements garantis selon le vœu de la loi.

5. Tout sociétaire a droit à une retraite minimum de 365 francs à l'âge de 55 ans, après 15 années de présence dans le Syndicat, suivant l'ordre d'inscription du tableau arrêté par la commission, et indiquant la date d'entrée et l'âge du sociétaire.

6. Cette retraite ne sera servie qu'en raison des ressources disponibles de la caisse, et chaque pension sera créée dès que la somme suffisante sera assurée, les ayants droit suivants n'ayant à prétendre au service de la pension que quand le capital nécessaire sera constitué.

7. Le chiffre de la retraite pourra être majoré, si les ressources de la caisse le permettent, mais cette majoration ne sera effectuée que quand le service des pensions de 365 francs aura été assuré à tous.



NOMS DES MEMBRES

Au 1^{er} Janvier 1905 (1)

Président d'honneur

M. François Coppée, de l'Académie Française.

Bureau du syndicat

MM.

Président : Marolles (V. de), F., 121 bis, rue de Grenelle, Paris.

Vice-Présidents: Nemours Godré(L.), F., 42, rue du Bac, Paris.

Simony (Remy de), 90, 24, rue de Varenne, Paris.

Trésorier : Tastevin de Nouvel, F., 56, rue de Rennes, Paris.

Secrétaire : France (Henri de), 01, 74, rue de l'Université, Paris.

Conseil syndical

MM.

Azambuja (Gabriel d'), 93, rue de l'Arrivée, Meudon.

Benque (Le chanoine de), F., 80, rue Lauriston, Paris.

Bouvattier, 99, 16, rue de Marignan, Paris.

Chambon (Octave), F., directeur de la *Bourgogne*, Auxerre.

Gaudeau (l'abbé), 02, 58, rue de Babilone, Paris.

Havard (Oscar), 1900, 109, rue de Grenelle, Paris.

Mollet (Joseph), 89, 11, rue du Mont-Thabor, Paris.

Petit-Barmon, F., 23, rue Michel-Ange, Paris.

Rastoul, F., 79, avenue de Breteuil, Paris.

Espérance-Tournier, 89, 56, rue de Rennes, Paris.

Membres actifs

MM.

Alexandre (Edouard), 1892, *Univers*, 23, rue de La Fontaine, Paris.

Ardant (l'abbé Georges), 1897, *Croix de Limoges*, Limoges.

Arsac (Henri), 1894, *Vérité Française*, Epernay.

Astier (le docteur), 1889, *Petit Journal*, 39, rue du Midi, Taverny (S.-et-O.).

Audollent (docteur Paul), 1899, *La France illustrée*, 22, rue de la Fontaine, Paris.

Bar (Joseph de), 1896, *Corrèzien*, 5, rue Martignac, Paris.

(1) Le chiffre qui suit le nom indique la date de l'entrée, F signifie fondateur.

Barnola (F.), directeur de la *Croix de Lyon et du Rhône*, Lyon.

Bazin (François), 1893, *Le Salu*, Saint-Malo.

Bazire (Henri), *Revue de la Jeunesse catholique*, 30, rue de Magdebourg, Paris.

Bauregard (Gérard de), 1896, *Monde Illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly (Seine).

Béchet, (Alphonse) 1889, *Vérité*, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Bellet (Joseph), F., chemin de Roquebillière, Nice.

Benque (l'abbé Louis de), F., *Echo des Pyrénées* de Pau, 80, rue de Lauriston, Paris.

Bernon (le baron de), F., *Messenger de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris.

Bertrand de la Flotte (Daniel), 1901, *Divers*, 3, quai Voltaire, Paris.

Bertrin (l'abbé), 95, *Vérité*, 18, rue Liuré, Paris.

Bidou (Henri), 1900, *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris.

Bietrix (Vincent) (Tancrede de Visan), 04, *Revue de philosophie*, 4, rue Schoelcher, Paris.

Biré (Anatole), 1893, *Univers*, boulevard Delorme, Nantes.

Blanc (Edouard), 1897, Chambéry.

Blanchon (Joseph), 04, *Echo de Fourvières*, Lyon.

Borrelly de Kervélégan, F., ancien directeur, Kérobotin (Finistère).

Bourges (Maurice), 1896, *l'Abeille*, Fontainebleau.

Bourguet (Saint-Gayrac), 03, *Vérité*, 4, rue Ménars, Paris.

Bréda (le comte Jacques de), 1895, *Journal d'Albert*, Albert (Somme).

Brun (Charles), 1900, *Avenir de Lyon*, 6, rue de la Collégiale, Paris.

Butel (Fernand), 1889, *Patriote des Pyrénées*, Pau.

Buttel (Gaston), 1902, *Croix du Havre*, 25, boul. Strasbourg, Le Havre.

Cardonne (de), 1898, *Avenir de Loir-et-Cher*. Blois.

Cavalier (Auguste), 1899, *Paris-Nouvelles*, 18, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

Chabry, 1898, *Croix de Paris*, Maringues (Puy-de-Dôme).

Claverie (A.), F., ancien directeur, Esparros.

Clercq (Victor de), 1890, *Univers*, 3, rue des Arènes, Paris.

Colin (Louis), 1895, *Le Vosgien*, Xertigny.

Constantin (Yves de), 1889, *Echo de Rome*, 19, avenue de Tourville, Paris.

Cornille (Paul), 1893, *Nouvelliste, Dépêche*, Lille.

Croisille (Edouard), 1893, *Messenger de la Somme*, Amiens.

Danis, 1891, *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris.

Delahaye, 1890, Chantocelles, Allier.

Denais-Darnay (Joseph), 1902, *Action libérale*, 56, rue Jouffroy, Paris.

Denis (l'abbé), 1901, *Annales de Philosophie chrétienne*, 2, rue Rotrou, Paris, Vie.

Denoyel (Camille), 1891, 5, rue Richepanse, Paris.

Depoin, F., *Journal des Sténographes*, 150, boul. St-Germain, Paris.

Doisnel du Val-Michel, 1903, *Croix de Rouen*, 75, rue de la Vicomaté, Rouen.

Drumont (Edouard), F., *Libre Parole*, 3 bis, passage Landrieu, Paris.

Dubois de La Rue, 1904, *Courrier d'Extrême-Orient*, 45, rue de Douai, Paris.

Dumont (Ambroise), 1898, *Avenir du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand.

Dumaux (Léon), 1894, *Patriote Orléanais*, rue de la Lionne, Orléans.

Dupuy (Charles), F., *Gaulois, Soleil*, 12, rue de Seine, Paris.

Durand (Louis), 1903, *Bulletin des Caisses rurales*, 97, avenue de Saxe, Lyon.

Duranthon (Emile), 1892, *Libre Parole*, 3, avenue du Château, Bellevue, (Seine-et-Oise).

Durrieux (Henri), 1892, ancien directeur, 29, rue de Penthièvre, Paris.

Durrieux (Denys), 1891, *Moniteur du Cantal*, Aurillac.

Faure (Albert), 1893, *Express de la Sarthe*, Le Mans.

Ferenzy (Oscar de), 1902, *Courrier du Marais*, rue de l'Alouette, St-Mandé.

Feron-Vrau (Paul), 1900, *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.

Ferrari (François), 1888, *Figaro*, 63, avenue Kléber, Paris.

Flornoy (Eugène), 1903, *Quinzaine*, 132, avenue de Wagram, Paris.

Fonsegrive (Georges), 1898, directeur de *La Quinzaine*, 45, rue Vaneau, Paris.

Fournier (l'abbé), 1901, *Mutualité catholique*, 13, passage Saulnier, Paris.

Froment (l'abbé), 1903, *Croix de l'Aube*, Troyes.

- Fromm (F.) *Vérité française*, 16, rue de Seine, Paris.
- Gajgé, 1891, *Publicateur de l'Orne*, Domfront.
- Gaillard-Bancel (Hyacinthe de), 1901, *Messager de Valence*, député, Allex (Drôme).
- Gardette (abbé Louis), 1903, *Croix des Alpes-Maritimes*, Villefranche-sur-Mer.
- Gendrot (A.) (Jean-Drault), 1889, *Libre Parole*, 13, boulevard de Courcelles, Paris.
- Geoffroy (Auguste), 1898, directeur du *Reporter*, rédacteur au *Journal de Chartres*, 26, rue d'Armaillé, Paris.
- Gibert (P.), F., *Avant-Garde de l'Ouest Gazette de Dol*, Avranches.
- Gibert, (H.) F., *Avant-Garde de l'Ouest*, Avranches.
- Gouzien (Alain), 1896, *La Croisade Française*, 30, rue Autoinette, Paris.
- Grenier (Joseph), 1903, *Impartial de Romans*, 25, rue de l'Université, Paris.
- Guérin (Urbain), F., *Vérité française*, Versailles.
- Hauteville (Taverède de), 1899, *Bulletin des Cercles catholiques*, Argences (Calvados)
- Havard (Robert), 1900, *Nouvelliste de la Sarthe*, Le Mans.
- Henriot (Henry Maigrot), 1903, *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.
- Henri (Joseph), 1904, *Libéral de l'Est* 35, cours Léopold, Nancy.
- Hervet (Emile), 1891, *Journal de la Nièvre*, Nevers.
- Hocart, 1896, *Croix de Paris*, 29, rue Beauvan, Versailles
- Hostin (Xavier), 1899, *Croix du Morbihan*, Lorient.
- Huet Saint-Pol, 1892, *Messager de Paris*, 54, rue de Verneuil, Paris.
- Jacquet (Joseph), 1903, *Croix Jurasienne*, Dôle (Jura).
- Janne (Alph.-Stanislas), 1900, *Croix* 195, rue de la Convention, Paris XV.
- Jaudouinenc, 1899, *Avenir du Lot-et-Garonne*, Agen.
- Jeux (Louis de), 1898, *Réveil de l'Ouest*, Angers.
- Jollivet (Gaston), 1900, *Gaulois*, etc. 15, rue St-Florentin, Paris.
- Lacroix (André), 1897, directeur du *Palmier*, Hyères (Var).
- Lambert (le baron Tristan), F., *Défense de Seine-et-Marne*, 111, av. du Roule, Neuilly.
- Lapeyre (Paul), 1888, *Univers*, Goulerende, Cuxac-Cabardès (Aude).
- Larrieu (le docteur), 1891, *Poliblion Esknalduna*, Montfort-l'Amaury.
- Lasnier (Maurice), 1898, *Journal de Chartres*, Chartres.
- Latouche (Gabriel), 1899, *Echo de Paris*, *Soleil*, 86, rue du Bac, Paris.
- Lavergne (Georges-Claudius), F., *Vérité Française*, 84, rue Dutot, Paris.
- Laya (Louis), 1902, *Action Libérale*, *Croix*, 82, av. de Suffren, Paris.
- Le Fur (dr André), 1897, *Revue de l'Ouest*, 108, rue de la Boétie, Paris.
- Legueu (J.), 1893, *Univers*, 5, place Saint-Sulpice, Paris.
- Le Monnier (Jules-Romain), 1904, *Croix de l'Orne*, Flers.
- Le Roux (Henri), 1902, *Soleil*, 35, rue de St-Petersbourg, Paris.
- Lévé (Ferdinand), F., ancien directeur, 17, rue Cassette, Paris.
- L'Hopital (Joseph), 1898, *Croix de l'Eure*, Evreux.
- Loire (Georges), 1886, rédacteur en chef du *Morbihannais*, Lorient.
- Loth (Arthur), 1893, *Vérité française*, Versailles.
- Lucien Brun (Henri), 1898, *Revue des Institutions et du Droit*, 26, rue de l'Archevêché, Lyon.
- Lucien Brun (Lucien), 1901, *Revue des Institutions et du Droit*, 8, place Saint-Jean, Lyon.
- Maire (Athanase), 1891, *Journal des Sténographes*, Cognac.
- Maricourt (André de), 1904, *Gaulois hebdomadaire*, etc., Villemétrie, par Senlis.
- Maron (Albert), F., ancien directeur, 13, rue du Charnier, Nevers.
- Martin (Arthur), 1886, *Le Pas-de-Calais*, Arras.
- Martrin-Donos (l'abbé de), 1896, rédacteur à *La Vendée*, la Roche-sur-Yon.
- Mathon (Léon), *Journaux unis*, 29, rue Lepic, Paris.
- Mehlin (Pierre), 1888, *Défense des Alpes-Maritimes*, Nice.
- Ménard (Joseph), F., ancien rédacteur en chef, 195, rue de l'Université, Paris.
- Mercier (Jules), 1904, *Bien public*, Dijon.
- Montier (Edouard), 1904, *Croix de Rouen*, 29, rue du Renard, Rouen.
- Moussac (Jean de), 1900, *Courrier de la Vienne*, Montmorillon.
- Narsy (Raoul), 1894, *La Quinzaine*, 44, avenue du Maine, Paris.
- Nicoulaud, 1895, *Bulletin des Campagnes*, 55 bis, r. de Villiers, Neuilly.

- Nourisson (Marcel-Rosny), *Abbeville-lois*, Abbeville.
- Ortno (Henri d'), 1900, *Croix de Loir-et-Cher*, Blois.
- Paillard (P.-A.), F., *Défense de Seine-et-Marne*, 21, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris.
- Papillaud, 1891, *Libre Parole*, 57, rue de Passy, Paris.
- Papillon, 1893, *Action libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris.
- Pèbeyre (Edmond), 1902, *Quercynois, Vérité*, 193, rue de l'Université, Paris.
- Perrin (Alfred), 1888, *Avranchin*, 40, rue de la Barre, Paris.
- Perrodil (Ed. de), 1888, journaux vélocipédiques, château d'Ambus, Budget (Lot-et-Garonne).
- PetitHenry, 1857, *Croix*, 190, rue de Grenelle, Paris.
- Pic (Ossian), 1896, rédacteur en chef de *l'Echo Rochelais*, La Rochelle.
- Pierre l'Ermite, 1900, *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.
- Pigelet (Paul), 1898, *Patriote Orléanais*, Orléans.
- Pillot (Camille) (Camillus), 1900, *Vérité*, 210, boulevard Raspail, Paris.
- Piot (Robert), 1904, *Bien public*, Dijon.
- Ponthière (Maurice), 1902, *Volonté Nationale*, 3, boulevard Thiers, Remiremont.
- Poulin (l'abbé), 1898, *Peuple Français*, 24, rue Marignac, Paris.
- Pouyé (A.), F., *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Pouyé (Paul), 1899, *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Rallet de Lavermont, 1900, *Echo de la Marne* et divers, Reims.
- Renauld (Ernest), 1899, directeur du *Soleil*, 112, rue de Richelieu, Paris.
- Ricault d'Héricault (Jean de), 1902, *Revue Catholique et Royaliste*, 48, rue d'Assas, Paris.
- Richardet, 1881, directeur de la *Revue idéaliste*, 21, rue Saint-Dominique, Paris.
- Rincé, 1888, directeur de *La Vendée*, Fontenay-le-Comte.
- Rivière (Emmanuel), 1898, directeur de *l'Echo du Centre*, Blois.
- Robiou du Pont (Olivier), 1894, *Courrier Breton* et divers, Rennes.
- Rochette (Auguste), 04, *Messenger de Valence*, Valence, Drôme.
- Romanet (le vicomte de), 1893, *Revue du Perche*, Mortagne.
- Rosnay (Félix de), 1899, *Vérité Française*, 6, rue Coëtuozon, Paris.
- Roton (Gabriel de), Notor, 1901, divers, 4, rue Honoré-Chevalier, Paris.
- Roussel Auguste, F., *Vérité Française*, 44, rue du Cherche-Midi, Paris.
- Rubat du Mérac, 03, *Courrier du Jura*, Lons-le-Saulnier.
- Sallé (Gabriel), 04, *Echo Dunois*, Châteaudun.
- Salomon, 1894, *Revue Hebdomadaire*, 12, rue des Saints-Pères, Paris.
- Sarda (Joseph), 1896, 15, boulevard de la Reine, Versailles.
- Savatier (Henri), 1899, directeur de la *Revue des questions sociales*, Poitiers.
- Seilhac (le comte de), 1895, *La République*, 48, faubourg Poissonnière, Paris.
- Servois (Georges), 1902, *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.
- Seurraat de la Boulaye (J.), F., *Journal des Campagnes*, 41, rue du Montparnasse, Paris.
- Simonnot (Paul), 1892, *Bulletin des Cercles catholiques*, 28, rue de Varenne, Paris.
- Sorbiers de la Tourrasse (Léonel de), 1892, *Lecture pour tous*, 3, avenue de Montespan, rue de la Pompe, Paris.
- Taberne (Franck), 1897, *Croix du Dimanche*, 7, rue de Passy, Paris.
- Tailliez (Paul), F., *Vérité Française*, 164, rue de Vaugirard, Paris.
- Talmeyr (Maurice), 1903, *Soleil, Gaulois*, Parc de Montretout, Saint-Cloud.
- Taunay (Victor), 1893, *Vérité Française*, 21, rue de Sèvres, Paris.
- Tavernier (Eugène), rédacteur en chef de la *Franche-Comté*, Besançon.
- Vandal (Albert), 1902, de l'Académie française, *Gaulois*, 2, rue Marbeuf, Paris.
- Verdun (Paul), 1889, *Soirées en Famille*, 28, rue du Four, Paris.
- Villebois-Mareuil (le baron de), 1892, *Revue Angevine, Mercure Segréen*, Segré.
- Vincent (Charles), *Gazette de France*, 29, rue des Volontaires, Paris.
- Viton de Thorame, 1895, *Soleil*, 11, rue Jacquemont, Paris.
- Vivier (Maurice), 04, *Nouvelliste de Bordeaux*, Saint-Palais.
- Wall (Patrice vicomte de), 1900, *Courrier du Jura*, 9, rue d'Aguesseau, Paris.

Syndicat professionnel des Écrivains Français

STATUTS

Adoptés par l'Assemblée constitutive du 5 Juin 1904

1. — Il est formé entre les écrivains qui adhèrent aux présents statuts, une Association professionnelle ou Syndicat qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

2. — L'association prend le nom de *Syndicat professionnel des Écrivains français*. Son siège est établi à Paris; (1) sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres; elle commence le jour du dépôt légal de ses statuts (2).

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre auteurs et éditeurs, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour l'assistance mutuelle, pour l'écoulement et la vente des ouvrages, les secours à donner à des écrivains nécessiteux, la fondation de Caisses mutuelles de prévoyance pour la maladie et la vieillesse.

4. — Peuvent faire partie du Syndicat, les écrivains tirant profit de leurs écrits, livres, brochures, etc. L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au *Bulletin* mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 10 francs.

La cotisation annuelle est de 5 fr. Le versement d'une somme de cent francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre fondateur. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

(1) 4, rue Martignac.

(2) 23 juin 1904.

Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, donner une dispense de payer sa cotisation.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par la poste aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre. Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical, mais il peut rester membre des sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse, à l'actif desquelles il a contribué par des cotisations ou versements de fonds.

8. — Il peut être établi des relations avec des correspondants de nationalité étrangère, mais sans qu'ils fassent partie de l'Association.

Direction

9. — Le Syndicat est administré et dirigé par un bureau qui est assisté, à titre consultatif, d'un Conseil syndical.

Nul ne peut faire partie du Bureau ou du Conseil syndical, s'il n'est Français et ne jouit de ses droits civils.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

10 — Le Bureau se compose de cinq membres, savoir :

- Un président ;
- Deux vice-présidents ;
- Un secrétaire ;
- Un trésorier.

Ils sont élus par le Conseil syndical à la majorité des suffrages exprimés. La durée de leur mandat est de un an. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

11. — Le Bureau se réunit au siège social, sur la convocation du président ou du membre qui le remplace, une fois par mois, et toutes les fois que le président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement, si trois membres sont présents.

12. — Le Bureau prend toutes les décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'Association, à ses intérêts généraux et particuliers. Il prononce l'admission des membres nouveaux, fait les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des statuts, prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil syndical et aux assemblées générales. Il administre le patrimoine du Syndicat et présente chaque année à l'assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations et sur la situation financière.

13. — Les membres du Bureau ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ou solidaire envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

14. — Le président du Bureau est président du Syndicat. Il dirige les travaux de l'Association.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil syndical et des assemblées générales, et a voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le secrétaire les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission. Il agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

Il exerce toutes actions judiciaires

et tous droits mobiliers et immobiliers, tant activement que passivement, en vertu d'une autorisation du Bureau.

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent ou il les renvoie aux mêmes fins devant la Chambre syndicale.

Il règle librement les dépenses courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

15. — Le secrétaire est dépositaire des registres, états et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il tient la correspondance et peut la signer par délégation du président. Au besoin il est remplacé par un autre secrétaire ou un autre membre du Bureau.

16. — Le trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat ; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises à l'Association ; il solde les dépenses sur le visa du président ; il soumet l'état des recettes et dépenses à la vérification du Bureau. Il dresse, à la fin de chaque année, le compte rendu de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

Conseil syndical consultatif

17. — Le Conseil syndical se compose de membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Ils sont renouvelables par tiers, d'après un roulement établi au début de l'Association, par voie de tirage au sort ; ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du président, tous les trois mois, et toutes les fois que le président ou trois de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

18. — Il nomme le Bureau et pourvoit aux vacances qui peuvent se produire dans le sein de ce Bureau.

Il émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau, et qui se rattachent à l'objet de l'association.

Il examine les affaires contentieu-

ses qui sont portées directement devant lui par les membres du Syndicat ou qui lui sont renvoyées par le président ; il les concilie ou rend à leur égard sa sentence. Cette sentence est sans appel, et n'est pas soumise à l'*exequatur* du tribunal ; la partie qui refuserait de l'exécuter serait exclue du Syndicat.

Assemblées

19. — Les convocations à l'Assemblée générale doivent être faites huit jours au moins avant la réunion, et indiquer les questions à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, composée de tous les membres du Syndicat, a lieu une fois par an, à l'époque qu'elle aura fixée. Elle pourra en outre être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le jugera nécessaire. Ses décisions sont prises à la majorité, quel que soit le nombre des membres présents. Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation.

20. — L'Assemblée générale procède, quand il y a lieu, aux élections pour le renouvellement du Conseil syndical. Elle entend le rapport du Bureau et celui du trésorier. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et préalablement adressées au Bureau qui en saisira, s'il y a lieu, l'Assemblée générale.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale, qui juge souverainement.

21. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat, est formellement interdite.

Patrimoine syndical

22. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen :

- 1° du droit d'entrée des associés ;
- 2° de leurs cotisations annuelles ;
- 3° des dons et legs qui peuvent être faits au Syndicat ;
- 4° des intérêts de placement des fonds sans emploi ;
- 5° de tous les profits pouvant résulter de souscriptions, fêtes, publications, etc.

Dissolution

23. — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale, et à la majorité des trois quarts des membres présents. Le Conseil syndical sera chargé de la liquidation.

L'actif net sera appliqué à des œuvres d'utilité professionnelle.

Dispositions générales

24. — Les présents statuts peuvent être révisés ou complétés par l'Assemblée générale. Aucune modification ne pourra venir en discussion devant l'Assemblée générale qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical, et elle ne sera valable et exécutoire qu'autant qu'elle aura été approuvée par les deux tiers des membres présents.

25. — Les membres du Bureau sont chargés de faire dépôt à la Préfecture de la Seine des Statuts et des noms des membres du dit Bureau, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884. Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des Statuts.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

1, rue Martignac, PARIS

Liste des membres au 1^{er} janvier
1905 :

Bureau

Président : Marolles (V. de), 121 bis,
rue de Grenelle, Paris.

Vices-Présidents : Teil (baron Joseph
du), 22, rue Pierre-Charron, et D.
Besse, 58, rue de Babylone, Paris.

Secrétaire : Rosnay (baron de), 6,
rue Cœtlogon, Paris.

Trésorier : Rosnay (baron de)

Conseil

Ballaye (Léonce de la), 89, rue Vol-
ney, Angers.

Tinseau (comte de), 21, rue de
Vienne, Paris.

Firmin-Didot (Georges), 1894, rue des Saints-Pères, 56, Paris.

Gaudeau (l'abbé), 58, rue de Baby-lone, Paris.

Harel (Paul), 1895, Echauffour (Orne).
Planteau du Maroussein, 1891, rue du Départ, 7, Meudon.

Membres

Ardant (Gabriel), 1892, 37, rue de Boulainvilliers, Paris.

Bernard de la Frégeolière (comte de) 1889, château de Lorrière, Le Lude (Sarthe).

Besancenet (E. de), 1891, 19, rue de Châteaudun, Paris.

Bois (Georges), 11, rue d'Arcole, Paris.

Boyer de Bouillane (Paul), 1894, rue du Four, 41, Paris.

Cauvière (Jules), 1891, 15, rue Du-guay-Trouin, Paris.

Colleville (le vicomte de), 1894, 24, place Malesherbes, Paris.

Collin (Gabriel), F., 15, avenue de Breteuil, Paris.

Constans (Mgr) 1894, Le Vigan (Gard).

Delaporte (le R. P.), 4, rue de la Barberie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Delalande (Louis), 1894, rue de Constantinople, Paris.

Farochon, 1892, rue du Val, à l'Hay, (Seine).

Fleuriot-Kérinou, 1891, 9, rue d'Alençon, Paris.

Fonssagrives (l'abbé) 1890, 18, rue du Luxembourg, Paris.

France (vicomte Henry de), 55, rue de l'Université, Paris.

Frichet (Henri), 13, rue Thérèse, Paris.

Gailly de Taurines (Charles), 1898, 38, rue Marbeuf, Paris.

Gardair (Joseph), 1894, 150, rue de Rennes, Paris.

Gautier éditeur, 1892, 55, quai des Grands-Augustins, Paris

Gibon Fénelon, 1896, 29, rue des Volontaires, Paris, (15^e.)

Hélot, (le docteur), 1897, Canteleu, (Seine-Intérieure).

Joubert, 1891, 11, rue des Arènes, Angers.

Julia (Alfred), 1895, Le Crotoy, (Somme.)

Kernaeret (Mgr de) 1890, Institut catholique, Angers.

Labbé (Albert-Jean-Ry), 1898, rue de Noyon, 15, Amiens.

La Barre de Nanteuil (le vicomte Amaury de) 1899, Alençon.

Laisné (Georges). 1888, château de Trélebois, par Tremblay (Ille-et-Vilaine).

Langlois, 1885, rue du Sommerard, 35, Paris.

Landeau (l'abbé), 1899, 42, via Milazzo, Rome.

Languereau (Maurice), 1892, rédacteur en chef de *l'Ouvrier*, rue Montaigne, 32, Paris.

Le Franc (Hyacinthe), 1889, 14, avenue Virginie, Colombes (Seine).

Lecoffre, éditeur, 1892, 90, rue Bonaparte, Paris.

Lémann (l'abbé Joseph), 1890, montée Bilmont, 1, Lyon.

Lucien-Brun (Lucien), 8, place Saint-Jean, Lyon.

Martin (Gabriel), 1891, rue de Villersexel, 7, Paris.

Mithouard, 1894, place St-François-Xavier, 10, Paris.

Mossot (Emile), 1894, Menou, par Varzy (Nièvre).

Nemours-Godré, 42, rue du Bac, Paris.

Nicolay (Fernand), 1888, rue de la Planche, 4, Paris.

Poli (le vicomte Oscar de), F., rue des Acacias, 45, Paris (17^e).

Rallaye (Léonce de la), F., rue Volney, Angers.

Retaux éditeur, 1891, rue Bonaparte, 82, Paris.

Ricault d'Héricault (de), 48, rue d'Assas, Paris.

Rondelet (Xavier), 1835, rue de l'Abbaye, Paris.

Roserot (Alphonse), 1896, rue Servandoni, 11, Paris.

Scoraille (de), 1893, Etudes, Toulouse.

Serre (Joseph), 1888, place Bellecour, 35, Lyon.

Simony (de), 24, rue de Varenne, Paris.

Tournouër (Henri), 1906, boulevard Raspail, 5, Paris.

Vaesen (J.), 1896, rue des Saints-Pères, 27, Paris.

Védie (Etienne), 1895, rue de Grenelle, 80, Paris.

Witte (baron Jehan de), 1904, 14, rue Jean-Goujon, Paris.

TOURS
IMPRIMERIE EMMANUEL RIVIÈRE
17, rue du Hallebardier, 17



CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS

22 MAI 1904

DEPOT LEGAL
Indre-et-Loire
N. 416
1904
300

BULLETIN MENSUEL

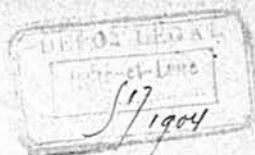
2^{me} SÉRIE



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1



CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{ME} SÉRIE



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Marliac, 1

C 23
1904

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BIBLIOTHEQUE
10/2
1904

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

POT
1152
1904

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS

200

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

1256
1904

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

JOURNAUX

Jo. 31427

~~30. 112~~

1905

Jo. 31427

~~30. 112~~

Syndicat des Journalistes
et Ecrivains Français
1905 Paris

8
CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

104
1901

SYNDICAT DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS FRANÇAIS



1589

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE



8
21688

AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

~~Jo 30112~~
Jo. 31H27

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888



AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Janvier 1905

PARTIE OFFICIELLE

Président d'honneur

M. François Coppée.

Aumônier

M. l'abbé Gaudeau.

Conseil corporatif

Président : M. de Marolles ;

Vice-présidents : M. Nemours-Godré ;

M. le baron J. du Teil ;

Secrétaire : M. Joseph Mollet (1) ;

Trésorier : M. Tastevin de Nouvel.

Membres du conseil

MM. Remy de Simony, de Rosnay, Henri de France, Dom Besse, d'Azambuja, de Benque, Bouvattier, Octave Chambon, Oscar Havard, Petit Barmon, Rastoul, E. Tournier, Léonce de la Rallaye, comte de Tinseau, Firmin-Didot, Paul Harel, du Marousssem.

CONVOCATION

Dîner mensuel

Le prochain dîner aura lieu *au bœuf à la mode*, 8, rue de Valois, à 7 h. 1/2 précises (prix 6 francs). Il est absolument nécessaire d'envoyer sa carte à l'avance pour la régularité du service.

Nous avons la promesse de deux convives de marque dont le nom est certainement sympathique à tous :

M. le chanoine Janvier, prédicateur de Notre-Dame ;

M. le marquis de Lespinay, député.

Messe mensuelle et conférence de M. l'aumônier

La messe mensuelle sera célébrée le dimanche 5 février, à 9 h. 1/2 pré-

(1) On est prié de rectifier l'erreur qui existait dans la publication du Bulletin-annuaire.

cises, à l'oratoire du Cercle du Luxembourg, 18, rue du Luxembourg. A l'Évangile, troisième conférence sur la séparation de l'Église et de l'État, par M. l'abbé B. Gaudeau : *Séparation libérale et séparation oppressive*.

Nous ne saurions trop insister près de nos confrères pour qu'ils viennent nombreux à ces belles réunions, si consolantes pour leur cœur de chrétiens, et si instructives pour la profession d'écrivains catholiques.

Assemblée générale annuelle

Aucune décision ferme n'a encore été prise pour l'assemblée générale annuelle statutaire qui doit être tenue pour les deux syndicats.

Suivant toute vraisemblance, elle pourra être placée le dimanche 5 mars ou le dimanche suivant.

Le prochain *Bulletin* en donnera avis.

On est prié, d'ici-là, de soumettre au bureau les propositions que l'on croirait utile de faire.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Candidatures

M. Louis Béchet, félibre, rédacteur correspondant du *Nouvelliste* de Lyon, de la *Croix* de Paris, de la *Croix* d'Avignon, et de diverses revues provinciales, à Valréas (Vaucluse), présenté par MM. Aug. Cavalier et Louis Laya.

M. Fernand Boucherit, directeur du *Journal de Cieray*, à Civrav (Vienne), présenté par MM. Remy de Simony et Athanase Maire.

CHRONIQUE MENSUELLE

Le dernier dîner

La Corporation a repris le 5 janvier la série de ses dîners mensuels pour 1905. Comme d'habitude, la réunion s'est tenue au restaurant du *Bœuf à la mode*, sous la présidence de M. de Marolles.

Étaient présents : M. l'abbé Gaudreau, aumônier de la Corporation; M. l'abbé L.-M. Fournier, le baron Joseph du Teil, MM. P.-A. Paillard, Jean d'Héricault, Bertrand de Laflotte, Ernest Renaud, directeur du *Soleil*; le vicomte Henry de France et le baron de Rosnay.

La réunion a été des plus cordiales, tout intime sans doute, vu le nombre restreint des convives, mais animée, d'un bout à l'autre, par l'entrain, la gaieté et la vivacité d'une causerie d'autant mieux nourrie qu'elle s'est déployée, tour à tour joviale ou mélancolique, sur le vaste champ des faits et des événements du jour.

Au dessert, on a tiré les rois, selon l'usage traditionnel, et la fève, par un heureux hasard, est échue au vicomte Henry de France. L'on a alors sablé le champagne et M. de Marolles, dans un toast, plein d'esprit et d'à-propos, a su tirer de cette coïncidence un présage de bon augure pour le relèvement et pour le salut de la France.

L'on a vivement applaudi aux paroles de M. de Marolles, et la causerie a repris ensuite pour se prolonger jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

R. (*Verité*).

M. le Président, au cours de son allocation, a vivement insisté pour que chacun des membres de la Corporation prit à cœur de faire de la propagande pour le recrutement. C'est en attirant à nous des personnalités importantes de la presse et du livre, que nous arriverons à acquérir une situation prépondérante. Il faut que nous parvenions à être une force qui s'impose. Nos dîners sont un excellent moyen de grouper des hommes de valeur, soit comme sociétaires, soit comme membres honoraires. Que chacun veuille donc y penser, et n'hésite pas à nous amener des convives, sans craindre de faire tort à la caisse. L'association y trouvera son profit.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'un de nos éminents confrères, M. l'abbé Poulin, vient d'être nommé curé de Notre-Dame-de-la-Croix, à Ménilmontant. Cette promotion qui fait de lui le plus jeune curé de Paris, est une juste récompense de son zèle apostolique, qui se manifeste par ses nombreux discours et par sa collaboration comme journaliste de métier, à la *Croix* et au *Peuple français*. Nous lui adressons nos plus respectueuses félicitations.

Cotisations

Le nombre des cotisations arriérées est aujourd'hui restreint, sept à la presse, deux au livre.

Quatre radiations ont dû être opérées par suite de refus de paiement ou de défaut de réponse sur lettre chargée.

Parmi nos confrères, on peut établir trois degrés :

Les uns qui paient spontanément et dès le début de l'année. Ceux-là sont dignes de tout éloge.

En deuxième lieu, ceux qui versent au moment de la présentation de leur quittance par la poste. C'est le grand nombre; ils sont corrects.

En troisième lieu, ceux qui ne règlent leur compte qu'à force d'instances et de lettres. Sans doute ils ne se rendent pas compte de la peine qu'ils donnent. Peut-être ce petit avis sera-t-il un appel efficace à leur charité.

Quant aux confrères qui, malgré toutes les réclamations, ne se décident pas à verser leurs cinq francs dans la caisse corporative, il y a tout lieu de présumer qu'ils ne veulent conserver aucun lien avec nous, et leur exclusion de la liste n'est qu'une formalité conforme à leur intention.

N. B. — Le recouvrement par la poste se fera à partir de mars. D'ici-là, les cotisations peuvent être adressées directement au caissier de la Corporation, 1, rue Martignac, sans indication de nom.

Bibliographie corporative

Vie de Colleville. — LE CARDINAL LAVIGERIE, de la collection des grands hommes de l'Eglise au XIX^e siècle. — Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères.

Collection

Nous recommandons instamment à nos confrères de conserver la collec-

tion du *Bulletin*. Si quelque exemplaire de la nouvelle série faisait déjà défaut à l'un d'eux, il peut le réclamer au siège social.

A ce propos, il a été fait une demande, c'est que la première série soit réimprimée. La chose est possible, car la collection existe au secrétariat. Mais cette impression formerait un volume dont l'établissement pourrait coûter de cinq à six cents francs. La réalisation de ce vœu ne serait donc possible que si chacun de nous y souscrivait pour 2 francs. Personne assurément ne s'y refuserait, mais la difficulté serait d'obtenir un assentiment unanime. Nous le tenterons au moment de l'assemblée générale. On peut commencer d'ici-la.

Avis. — M. de Marolles informe ses confrères, que, sauf empêchement imprévu, il reçoit chez lui le matin de 9 h. à 11 h., 121 bis, rue de Grenelle.

Conférence de M. l'Aumônier

La séparation des Églises et de l'État

Voici un résumé de cette conférence, qui a vivement intéressé l'auditoire et dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer la grande importance:

Le principe sur lequel s'appuient les ennemis de l'Église pour la séparer de l'État, c'est le principe du laïcisme, principe absurde et monstrueux, puisqu'il sépare la nature humaine, la raison, la conscience, la société, non seulement de telle ou telle confession religieuse, mais de la religion, de Dieu lui-même.

Sur quels principes doivent s'appuyer les catholiques pour se faire une conviction dans les questions délicates et complexes soulevées par cette formule : la séparation des Églises et de l'État?

Ces principes se trouvent dans l'enseignement de l'Église, toujours identique à lui-même, et notamment dans les encycliques de Grégoire XVI, de Pie IX, de Léon XIII. Les deux encycliques *Immortale Dei* et *Libertas*, de ce dernier Pape, contiennent une doctrine, non point atténuée ni mitigée, mais éclairée et précisée selon les exigences les plus délicates de l'esprit moderne. Elles ne sont que le com-

mentaire de la proposition 55^e du *Syllabus*, qui condamne l'erreur ainsi formulée : « L'Église doit être séparée de l'État, et l'État de l'Église. »

Comment faut-il entendre cette condamnation? Pour l'expliquer, l'orateur a fait successivement la critique des deux seuls régimes qu'on puisse imaginer entre l'État et l'Église : le régime de la séparation et le régime de l'accord. Il est impossible de résumer cet exposé dans lequel chaque détail apporte à ceux qui le précèdent ou le suivent une explication ou un correctif nécessaires. Cette conférence sera, du reste, publiée intégralement.

Voici, cependant, quelques-unes des idées principales.

Séparer l'Église de l'État, c'est séparer la société civile d'avec la religion. Or, la religion s'occupe de l'âme de l'homme, l'État *séparé* ne s'occupe que de son corps et ignore l'âme. La séparation de la religion et de l'État est donc vraiment, pour une nation, la réalisation de ce fait : la séparation de l'âme et du corps. Et ce phénomène est connu, il a un nom, il s'appelle la mort. La séparation de la société d'avec la religion, si elle était possible, serait le suicide national.

La séparation absolue est, du reste, impossible. La vie religieuse d'un peuple et sa vie civile ne sont pas deux sphères voisines, ni même deux sphères tangentes : ce sont deux sphères qui se coupent, et le terrain commun, les questions mixtes sont impossibles à éliminer.

Sous le nom de séparation, l'État athée poursuit en réalité (et il l'avoue cyniquement aujourd'hui) la destruction de l'Église et de la religion en France.

Le fondateur de la démocratie américaine, Washington, a signalé en ces termes la folie et le crime d'un tel projet :

« Un peuple sans religion est un peuple ingouvernable, et par conséquent malheureux et asservi. Un gouvernement sans religion est un gouvernement malhonnête, intolérant, persécuteur, injuste. »

Washington ne l'envoie pas dire à nos gouvernants

L'explication de la Bulle *Unam Sanctam*, toujours reprochée à l'Église comme la formule de ses prétentions théocratiques, la distinction toujours nécessaire, toujours actuelle,

entre la thèse de l'accord, jamais parfaitement réalisé, même aux plus beaux jours de la chrétienté, et l'hypothèse des tolérances nécessaires, du libéralisme pratique indispensable, mais « qui a ses limites », trop peu connues, trop peu respectées, même par les catholiques ; l'évolution historique du droit chrétien, évolution dont les points fixes, seuls immuables, sont les données mêmes du droit naturel ; l'impossibilité de séparer le droit de la religion, la loi du dogme, impossibilité si bien exprimée en ces deux beaux vers par le grand et modeste poète que fut Reoul :

Législateur, ton œuvre est un acte de foi,
Car un dogme toujours git au fond d'une
loi :

enfin la nécessité pratique, pour nous, catholiques, de réaliser en nous-mêmes l'accord entre la religion et la vie publique, car la séparation ne s'établira dans les lois que parce qu'elle existe, hélas ! déjà dans les cœurs ; tels sont les points principaux traités dans cette conférence.

Consulter les commentaires du *Syllabus* et ceux de l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII, notamment : Mgr d'Hulst : *Le droit chrétien et le droit moderne*, Paris, Poussielgue, 1886.

Emile Ollivier, *Commentaire de l'Encyclique de Léon XIII, sur la Constitution des Etats*, Paris, Garnier, 1886. Ces deux opuscules contiennent le texte latin et français de l'Encyclique.

JURISPRUDENCE

Notre confrère, M. Piot, directeur du *Bien Public* de Dijon, nous communique la teneur d'un arrêt intéressant pour les journaux. Le F. . Radouan, de Dijon, poursuivait le *Bien Public* pour refus d'insertion d'une réponse dans laquelle ledit F. ., sous prétexte de rectifier une assertion du journal, faisait l'apologie de la morale maçonnique et indépendante, et se livrait à des insinuations blessantes envers le clergé catholique. Sur l'appel formé contre le jugement de première instance qui condamnait le journal à l'insertion, la Cour de Dijon a rendu un arrêt déclarant « que les dissertations d'ordre politique ou philosophique con-

tenues dans une réponse ne peuvent, du moment qu'elles se rattachent aux faits qui motivent la réponse, faire obstacle à l'insertion totale, pourvu que la réponse ne dépasse pas le double de la longueur de l'article, l'insertion devant être payée pour ce qui dépasse cette longueur.

La Cour juge en outre que les allusions pouvant être considérées comme blessantes pour les membres du clergé étaient trop vagues et trop peu précises pour pouvoir être considérées comme une atteinte aux droits des tiers ».

Elle déclare qu'il en est autrement des détails très précis donnés par M. Radouan sur les faits reprochés au sieur X... et des expressions employées pour qualifier ces faits.

Enfin, elle juge que de ce que certaines expressions appartiennent à la langue française et figurent dans certains dictionnaires, sans figurer, d'ailleurs, dans les dictionnaires abrégés qui sont mis à la disposition des élèves dans les maisons d'éducation, il n'en résulte pas que la reproduction de ces expressions puisse être imposée à un journal qui se respecte alors surtout que ce journal pénètre dans des familles qui ont le souci de ne rien placer sous les yeux des membres de la famille qui puisse éveiller de malsaines curiosités.

D'autre part, l'arrêt pose à nouveau ce principe que du moment qu'un passage de la réponse est de nature à ne pas être reproduit, le journaliste n'est pas tenu de faire des coupures et peut refuser l'insertion en bloc.

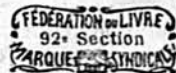
En conséquence,

La Cour réforme le jugement du Tribunal de Dijon, décide que le *Bien Public* n'était pas tenu de reproduire la lettre de M. Radouan, etc.

Le gérant,
J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Ileois,
EMMANUEL RIVIÈRE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

3 ^e SÉRIE	AU SIÈGE SOCIAL	25 Février 1905
N ^o 9	1, rue Martignac, PARIS	

PARTIE OFFICIELLE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

I. — Syndicat de la Presse

Conformément à l'article 19 des statuts, les Membres du Syndicat des journalistes français sont convoqués pour le dimanche 12 mars, à 5 heures et demie, au restaurant du Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois.

Ordre du jour :

Rapport du secrétaire ;

Rapport du trésorier et approbation des comptes ;

Renouvellement annuel du Conseil.

Les Membres du Conseil dont le mandat expire en vertu du roulement sont MM. Rastoul, Bouvattier et Tastevin de Nouvel. M. Léonce de la Rallaye, appartenant maintenant au Conseil du Livre, il y aurait lieu de le remplacer.

On propose M. Gaston Jollivet.

Les confrères qui ne peuvent venir à la séance sont priés d'envoyer leur vote au président sous enveloppe fermée portant en suscription le nom du votant. Cette dernière formalité est d'autant plus nécessaire que cette année il faut distinguer les deux syndicats.

On trouvera ci-contre un bulletin de vote à détacher.

Aucune question grave n'a été mise à l'ordre du jour par le Conseil. Suivant l'art. 20 des statuts, toute proposition d'initiative individuelle doit être formulée par écrit, et préalablement adressée au Bureau qui en saisira, s'il y a lieu, l'Assemblée générale.

II. — Syndicat du Livre

Conformément à l'art. 17 des statuts, les membres du syndicat des écrivains français sont convoqués pour le di-

manche 12 mars, à 6 heures, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois.

Ordre du jour :

Rapport moral et financier. — Approbation des comptes ;
Election complémentaire du Conseil.

Le Conseil venant d'être élu, il y a deux mois seulement, il n'y a pas lieu à renouvellement. Mais par suite du refus de M. Fleuriot-Kerinou, il est nécessaire de nommer un nouveau membre. Le Conseil propose M. Fénelon Gibon.

Mêmes observations que pour la presse, en ce qui concerne le vote par correspondance et les propositions d'initiative individuelle.

III. — Caisse de prévoyance

Conformément à l'art. 16 des statuts, les membres de la Caisse de prévoyance sont priés d'assister à l'Assemblée générale annuelle, qui se tiendra, le 12 mars 1905, au Bœuf à la Mode, à 5 heures.

Ordre du jour :

Rapport du trésorier et approbation des comptes ;

Renouvellement du Conseil.

Le Conseil est ainsi composé : *Président* : M. de Marolles ; *Vice-président* : M. Urbain Guérin ; *Trésorier* : M. Sarla ; *Secrétaire* : M. de France ; *Membres* : MM. de Wall, Arthur Martin, Firmin-Didot, Laya, Papillou. Le tirage au sort a indiqué comme sortants en 1905, MM. de Marolles, Laya, U. Guérin. Ils sont rééligibles. Prière à ceux qui ne peuvent venir d'envoyer leur vote, en détachant le bulletin ci-joint.

CORPORATION des PUBLICISTES CHRÉTIENS

Messe, Instruction

Le dimanche 12 mars, à 9 heures et demie, au Cercle du Luxembourg, messe, et suite des instructions de M. l'aumônier sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Réunion et Banquet

A 6 heures 1/2, après les réunions spéciales, assemblée plénière de la Corporation.

A 7 heures 1/2, banquet auquel sont conviés les donateurs et les membres du Conseil juridique et du Conseil médical.

M. THUREAU-DANGIN, de l'Académie française, a bien voulu accepter notre invitation.

Pour la bonne ordonnance du banquet, et pour assurer sa place, il est ABSOLUMENT NÉCESSAIRE de prévenir à l'avance le *gérant du Bœuf-à-la-Mode*, 8, rue de Valois, en envoyant sa carte avec la mention : Publiciste.

Messe corporative

La messe mensuelle, aux intentions de la Corporation sera dite le vendredi 3 mars à Saint-François Xavier, à 7 h. 1/2.

Nouveaux Membres

Presse. — Ont été admis aux derniers Conseils :

M. Fernand BOUCHERIT, directeur du *Journal de Civray*, à Civray (Vienne).

M. Paul DUCHÉ, rédacteur et chef du *Nouvelliste* de Bordeaux à Bordeaux.

M. Louis BÉCHET, correspondant du *Nouvelliste* de Lyon à Valréas (Vaucluse).

Candidat

Presse. — M. l'abbé MAILLOT, à Paris, 22, rue de Varenne, rédacteur à la *Vérité française*, administrateur rédacteur au *Bulletin circulaire* (1200 abonnés), présenté par M. Auguste Roussel et M. Ernest Renaud.

Conseil médical

Sur la présentation de M. de Simony, M. le docteur Ernest DURAND, direc-

teur adjoint de l'Institut d'hydrothérapie à la Salpêtrière, a bien voulu accepter de faire partie de notre Conseil médical. (50, rue Monge, à Paris. Consultations les mardis, jeudis et samedis, de 4 heures 1/2 à 6 heures).

Cotisations

Le recouvrement des cotisations est confié à l'agence Devos, 9, rue Christine. Les quittances seront présentées à partir du mois d'avril aux confrères qui n'ont pas encore payé. Il leur sera demandé un supplément de 40 centimes pour les frais de recouvrement (au lieu de 50 centimes par la poste).

CHRONIQUE MENSUELLE

Le dernier dîner (2 février)

En l'absence de M. de Marolles, empêché, la présidence était tenue par M. L. Nemours-Godré vice-président, autour duquel s'étaient groupés : MM. l'abbé B. Gaudeau, aumônier de la Corporation ; M. l'abbé Bertrin, le baron Joseph du Teil, Dubois de la Rue, Joseph Mollet, vicomte Henry de France, Jean d'Héricault, P. Aimé-Paillard, Ernest Renaud, baron de Rosnay, V. Taunay, vicomte de Wall, de Witte.

Trois invités : le P. Janvier, prédicateur de Notre-Dame, le commandant Benito Sylvain et M. J.-C. Cortis, correspondant de l'*Osservatore Romano*. Le marquis de Lespinay, député de la Vendée, également invité, s'était fait excuser.

Au dessert, M. l'abbé Gaudeau a porté la santé du P. Janvier. — Il a parlé des souvenirs lointains de l'exil, alors que le P. Janvier se trouvait comme lui en Espagne. Dès cette époque, il s'était formé entre eux, fils de la même patrie, une commune sympathie d'idées et de sentiments. Il est heureux de la renouveler aujourd'hui.

Le P. Janvier répond. — La presse catholique, dit-il, fait œuvre saine et bonne, et les journalistes catholiques ont d'autant plus de mérite, qu'ils travaillent en un temps où il semble que c'est le mal et l'erreur qui triomphent. Mais le découragement ne doit pas nous envahir. Il faut toujours et quand même jeter la bon-

ne semence, et l'avenir n'est pas loin peut-être où nous verrons cette semence lever en moisson de terre promise.

Puis M. Nemours-Godré, après avoir envoyé aux absents un mot délicat de souvenir et de regret, a salué dans M. Benito Sylvain, le défenseur convaincu de la race noire, l'homme de dévouement qui travaille, avec autant d'intelligence que de patriotique ténacité, au relèvement et à l'émancipation des pauvres nègres.

M. Godré a su trouver aussi un mot charmant de sympathie à l'adresse de notre confrère et ami, M. Taunay. « M. Taunay, a dit M. Godré, ne vient que rarement à nos agapes fraternelles, mais quand il y vient, tout le monde est content, tout le monde est charmé. » M. Godré a terminé son toast par un salut de cordiale bienvenue à M. Cortis.

M. Benito Sylvain, vivement sollicité de prendre la parole, a répondu à M. Godré en termes aimables et délicats. Il remercie de l'accueil si bienveillant qui lui est fait. Il rend hommage à l'œuvre de nos missionnaires qui ont tant fait pour le relèvement de la race nègre et termine en disant qu'il croit à une aube prochaine de pacification et de liberté.

M. Taunay, dans une allocution pétillante d'esprit et de bonne humeur, a résumé la pensée de tous et de chacun, en buvant au triomphe définitif des causes sacrées de la religion et de la patrie.

M. Cortis ne dit qu'un seul mot, mais il est couvert d'applaudissements quand il propose la santé du pape Pie X.

Après les toasts, la conversation a repris de plus belle et a continué jusqu'à une heure avancée de la soirée.

R.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Baron de Maricourt. — *La succession de Mme la duchesse de Vendôme.*

La Cour de Louis XVIII.

Deux brochures extraites de la *Revue des questions historiques* et de la *Revue générale.*

Jean de Ricault d'Héricault. Notes sur les idées politiques de Rivarol. Extrait de la *Revue Catholique et Royaliste.*

D. B. de Laflotte. L'impôt de la foi. Extrait du *Correspondant.*

Sous presse. Les conférences de M. l'abbé Gaudeau sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

CONCOURS LITTÉRAIRE

Notre confrère M. Albert Faure, rédacteur en chef de l'*Express de la Sarthe*, 11, rue Saint-Jacques, au Mans, nous fait savoir que son journal vient d'ouvrir un concours de nouvelles, contes, fantaisies littéraires ne dépassant pas 110 lignes en caractères ordinaires. Comme prix, les lauréats recevront des médailles, diplômes et surprises.

Le travail soumis au concours ne devra porter qu'un pseudonyme qui sera répété avec le nom et la signature dans une enveloppe fermée. Cette enveloppe ne sera ouverte que par le jury après la décision prise.

Avis. — Un de nos amis très bien outillé, propose : correspondance parlementaire, copies de mémoires ou de manuscrits en dactylographie etc. S'adresser au président.



Résumé de la conférence de M. l'abbé Gaudeau, aumônier, à la messe du 5 février.

Les deux conférences précédentes sur le même sujet ont étudié successivement le principe sectaire et le principe catholique dans la question complexe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il convient d'en tirer les conclusions.

Le principe sectaire est celui du laïcisme qui, sous le couvert de la neutralité, de la liberté de conscience, du libéralisme, sanctionne en réalité l'irréligion obligatoire.

La faillite du libéralisme absolu, sur tous les terrains, est aujourd'hui chose établie. La raison de cette faillite est que le libéralisme prend la liberté pour but, alors qu'elle n'est et ne peut être qu'un moyen, et pour un idéal absolu, alors qu'elle est essentiellement relative à autre chose qu'elle-même. La liberté, comme principe social, ne trouve en elle-même ni sa définition, ni sa raison d'être, ni son but, ni son objet, ni ses limitations nécessaires. Essayez, par exemple, de définir la liberté comme le fait la Déclaration des Droits de l'homme « la faculté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Il vous faudra donc définir tout ce qui nuit à autrui, et comme c'est là une notion purement négative, vous ne pourrez la préciser qu'en établissant tout d'abord ce qui est bon, profitable et nécessaire à autrui; il faudra donc savoir quels sont les biens, les réalités positives d'ordre physique, intellectuel et moral que chacun a le droit de posséder, de conserver, de développer et de défendre contre tout empiètement.

Cette définition : « la faculté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui », suppose donc toute une philosophie sociale, tout un idéal humain pour l'individu, la famille, l'Etat lui-même. Et parmi les données essentielles de cet idéal, en vue duquel la liberté n'est qu'un moyen relatif et limité par le but, la religion naturelle, dans ses grandes lignes, est l'une des principales.

Le libéralisme absolu méconnaît ces principes et s'il est conséquent avec lui-même, il doit, au contraire, attribuer à l'Etat le droit et le devoir de rester étranger à toute affirmation

philosophique, morale, sociale ou religieuse, donc de former des hommes et des citoyens étrangers à toute affirmation religieuse, c'est le laïcisme, c'est l'irréligion.

Cette doctrine s'accorde à merveille d'une part avec le scepticisme, le néant d'affirmations que crée dans les cerveaux la philosophie universellement répandue du subjectivisme kantien, — d'autre part avec les tendances socialistes qui, en ce qu'elles ont d'erroné et de destructeur, sont purement négatives de tout principe. Pour ne citer que les noms de deux théoriciens du socialisme, M. Jaurès et M. Eugène Fournière sont des partisans (je n'ose dire convaincus, car de quoi le sont-ils ?) de l'idéalisme kantien.

Le principe catholique, dans la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, peut se formuler ainsi : accord nécessaire, basé sur les données mêmes du droit naturel.

Accord nécessaire, car la séparation est impossible. Jamais l'Etat ne s'est autant occupé de l'Eglise, ne s'est immiscé autant dans le détail des affaires ecclésiastiques, n'a envahi autant le domaine de la conscience et de la religion qu'il ne le ferait si les projets de prétendue séparation de M. Briand et de M. Combes devenaient des réalités. La conscience de l'homme est un bloc qui ne s'émiette pas comme certains autres, et c'est un rêve insensé que d'imaginer pouvoir être religieux individuellement, et socialement irréligieux. Séparation pour nos maîtres veut dire oppression, et ils ne s'en cachent pas, puisque leur mot d'ordre est la « suprématie de l'Etat laïque ».

Mais l'accord, tel que l'entend l'Eglise, est basé en dernière analyse sur les données mêmes de la religion naturelle, du droit naturel, de la conscience et de la raison naturelles. L'Eglise, en somme, ne demande pas aux Etats autre chose que ce que leur demandent la raison et la conscience elle-même des citoyens en tant qu'hommes. De plus en plus, en face de la cité moderne, l'Eglise s'appuie et s'appuiera sur cette base, ce *substratum* de tout son enseignement, sur ce minimum de vérités religieuses et morales qui constituent la religion naturelle, vérités non seulement accessibles à tous les esprits, mais

préexistant en germe, à l'état de patrimoine humain et sacré, dans toutes les consciences, vérités qui n'y sont jamais complètement détruites, et qui, bien acceptées et bien comprises, contiennent logiquement la vérité catholique intégrale.

On pourrait donc exprimer en quelques formules les idées que les catholiques doivent avoir sur ces délicates questions, et qui doivent les guider dans les discussions présentes et à venir.

1° *Pas de théocratie, mais aussi pas d'athéocratie.*

La théocratie ne peut exister et n'a existé dans l'histoire qu'à l'état de phénomène transitoire et miraculeux : elle n'est pas l'état normal. Quand M. Thibaut, dit Anatole France, écrit que l'institution de l'Église « telle qu'elle nous l'expose, l'investit de l'autorité civile et politique sur tout l'univers » (1), il est difficile de penser qu'un académicien autrefois si avisé et si délicat (l'Affaire nous l'a bien changé !) prenne au sérieux sa propre affirmation.

Sans doute, les spéculations d'un certain nombre de théologiens ne sont pas exemptes, en ces matières, d'exagérations et d'erreurs. Mais la théorie du pouvoir direct des Papes sur le temporel des princes, exposée dans les considérants (non dans les conclusions, seules dogmatiques et efficaces) de la Bulle *Unam Sanctam*, n'a plus aujourd'hui aucun partisan. Ce qu'on ignore plus généralement, c'est que la théorie elle-même du pouvoir indirect, en vertu de laquelle le Pape, en cas de conflit dans les matières mixtes (où le spirituel et le temporel se trouvent également intéressés) aurait une véritable autorité sur le gouvernement des États, cette théorie, dis-je, n'est nullement un dogme, et qu'elle admet d'ailleurs des interprétations très diverses. Il est parfaitement permis de penser avec Fénelon, que dans ces cas le Pape peut et doit exercer une action morale sur la conscience de ceux qui gouvernent, mais que son pouvoir s'arrête là. En tout cas, « on n'a jamais enseigné, écrit Mgr d'Hulst, que l'Église fût infaillible dans sa conduite, dans ses actes d'administra-

tion, même purement spirituelle, bien moins encore dans l'exercice d'une juridiction indirecte si elle la possédait sur le temporel... Il est très permis de penser que dans telle ou telle circonstance, l'intervention n'a été ni opportune, ni bienfaisante, ni par conséquent légitime. Les abus de pouvoir sont possibles en cette matière et rien ne nous interdit de les constater. (1) »

Il ne faut jamais oublier que si le gallicanisme fut une erreur, l'ultramontanisme excessif en est une autre, qui fut plus d'une fois condamnée, notamment chez Lamennais dans ses débuts. Et constatons que les adversaires les plus acharnés, les plus impies de la théocratie, sont précisément ceux qui ne demanderaient pas mieux qu'elle s'exerçât parfois... à leur profit.

Non, pas de théocratie, pas de « gouvernement des curés », (les curés en veulent moins que personne), mais aussi pas d'athéocratie. Le mot a été créé (chose curieuse) par le journal le *Temps*, dans un article du 29 janvier 1892, où il reproche aux radicaux de ce temps-là de vouloir « faire de la République une église à rebours, une athéocratie ayant des formules doctrinales, un Credo aussi intolérant et aussi obligatoire pour la conscience que le Credo de l'Église catholique. » (2) On ne saurait mieux dire ! Avec cette différence toutefois, que le Credo de l'Église catholique est l'expression de réalités bienfaisantes pour l'esprit, l'âme et la vie des peuples, tandis que le Credo de l'athéocratie ne contient que des négations qui produisent la mort.

2° *Pas de religion d'Etat, mais aussi pas d'irréligion d'Etat.*

Pas de religion d'Etat, c'est-à-dire pas de religion imposée par l'Etat. Même aux époques où régnait en Europe l'unité des croyances, l'Église, quoi qu'on en ait dit, n'a jamais imposé la foi par la violence, et elle a souvent agi pour empêcher les princes de le faire. L'unité reste toujours, au point de vue des principes, l'idéal désirable, la thèse absolue que le bon sens, comme l'Église, nous inter-

(1) Conférences de Notre-Dame, 1895, p. 377.

(2) Cité par Mgr Perraud, la *Discussion concordataire*, 1892, Poussielgue, p. 91.

(1) *L'Église et la République*, 1904, p. 8, Paris, Pelletan.

disent de mettre en doute, mais l'Eglise, d'accord avec le bon sens, « ne condamne pas les principes qui, en vue d'un bien à atteindre ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique les divers cultes, et leur accordent à chacun une place dans l'Etat ». Ces paroles de Léon XIII dans l'Encyclique *Immortale Dei*, en formulant et consacrant l'hypothèse, dans l'état actuel du monde, ont « rendu impossible, comme le remarque M. E. Ollivier, en un sujet d'importance majeure, toute calomnie comme toute exagération et rassuré les sociétés modernes, toujours prompts à concevoir des alarmes sur ce sujet délicat de la liberté de conscience. » (1).

Donc, pas de religion d'Etat au sens où ce mot est l'objet d'une invincible répugnance de la part de l'opinion publique, mais aussi pas d'irreligion d'Etat. Et le laïcisme établi, nous le savons trop, l'irreligion d'Etat. Oui, il faut oser le répéter à l'encontre du préjugé libéral qui obstrue encore nombre de cerveaux, même parmi les catholiques ; l'Etat a le devoir le devoir absolu et primordial, non pas en vertu des droits de l'Eglise, mais en vertu de sa fonction sociale à lui, parce qu'il est l'Etat, c'est-à-dire l'organe protecteur et directeur d'une société d'hommes, l'Etat a le devoir d'être religieux, de reconnaître et de professer la religion, les principes essentiels de la religion. Il ne faut pas se lasser d'invoquer l'exemple des Etats-Unis, où l'Etat ne paye pas les cultes, mais n'est pas laïque, où l'Etat est religieux, reconnaît et professe la religion.

3° *Pas de privilège, mais pas d'injustice.*

Il faut remarquer que ce n'est pas un privilège pour la vérité, d'être traitée autrement que l'erreur. Ce n'est pas un privilège pour un père de famille d'être traité à son foyer autrement qu'un étranger. Ce n'est pas un privilège pour une réalité existante, démontrée, d'être traitée autrement qu'un mensonge. Ce n'est pas un privilège pour un aliment sain et indispensable d'être traité autrement qu'un poison mortel. Ce n'est pas un privilège pour une réalité vivante, pour un fait, d'être

traité exactement selon sa valeur matérielle et sociale. Et c'est une souveraine injustice qu'il en soit autrement. Or, le catholicisme en France est une réalité vivante, un fait social et positif dont la valeur doit être appréciée numériquement, historiquement et socialement. Numériquement, d'après le chiffre de ses adhérents ; historiquement, d'après les racines par lesquelles il tient au sol et à l'âme du pays ; socialement, d'après la portée de ses doctrines et de ses institutions. Que l'Etat français donne au catholicisme, en vertu de la science des faits, en vertu de la philosophie et de la doctrine positive, une place correspondante à cette valeur, et la part de l'Eglise serait bien supérieure à ce qu'elle est actuellement en vertu du Concordat. Donc l'Eglise n'a pas besoin de privilèges.

Il faut même oser dire, avec Montalembert, que l'Eglise n'a besoin que d'une liberté « fondée sur les libertés publiques » à la condition que les libertés publiques soient elles-mêmes fondées sur une doctrine positive et rationnelle et non sur un libéralisme vide et tout négatif.

C'est pourquoi il est permis de penser que l'avenir de l'Eglise en France est dans une loi nouvelle d'association, loi idéale sans doute, mais vers laquelle les nations qui veulent vivre doivent s'acheminer. Selon cette loi, les droits, les avantages, le traitement des associations seraient vraiment proportionnels aux faits, aux réalités positives, aux valeurs sociales selon le sens le plus haut et le plus large du mot. Mais c'est là sans doute plus qu'une loi, c'est tout un régime, et il ne semble guère que nous en prenions le chemin.

Donc, pas de privilèges, mais pas d'injustice. Et la justice réclame la protection efficace de la religion par l'Etat. De même que l'Etat protège (ou est censé protéger) efficacement la patrie qu'il représente, la famille, la propriété, le droit des citoyens à la normale évolution de leur vie, de même et au même titre il doit protéger efficacement la religion, qui est un des facteurs essentiels de la vie normale des hommes et des peuples.

Quelle religion ? direz-vous.

Je réponds : d'abord, la religion tout court, c'est-à-dire (eu dépit de la

(1) Emile Ollivier, Commentaire de l'Encyclique *Immortale Dei*, p. 98.

défaveur à tort attachée à ce mot) la religion naturelle, les principes essentiels gravés par la nature même, c'est-à-dire par Dieu, dans la pensée et la conscience normale de tout être humain.

Je réponds en second lieu : par suite, liberté et protection à toutes les religions positives qui ne sont pas en contradiction évidente et grave avec les privilèges essentiels de cette religion naturelle. Et c'est la réponse de saint Thomas d'Aquin et de Suarez. Si vous dites que l'Etat devra donc se faire théologien et juger les religions, je réponds que, à ce degré où le bon sens suffit, l'Etat doit faire et fera inévitablement de la théologie, comme M. Jourdain faisait de la prose, et que nos jacobins d'aujourd'hui en font malheureusement bien davantage.

Je réponds en troisième lieu : Quand il existe une religion nationale comme le catholicisme en France, nationale à un double titre : numériquement par le chiffre de ses fidèles, historiquement par le rôle qu'elle a joué dans la formation même de la nation, et que cette religion, comme le catholicisme, non seulement n'est pas en contradiction avec les données rationnelles, morales et sociales de la religion naturelle, mais encore, au regard d'un observateur même superficiel, est la seule qui s'adapte à ces données en les précisant, et qui les complète en les respectant, la seule qui, comparée aux autres religions de l'histoire, par sa transcendance se prouve divine, alors l'Etat, à un titre tout spécial, doit protection efficace à cette religion, qui cependant, redisons-le, ne réclame, au nom de la science humaine positive, d'autre privilège qu'un traitement en rapport avec la valeur du fait social qui la constitue.

Protection efficace, ai-je dit. Et par conséquent répression, efficace aussi, des outrages et des attaques, sous quelque forme qu'elles se produisent, dirigées contre la religion par l'impiété militante. Mais surtout protection efficace par l'exemple que l'Etat, toujours incarné dans des hommes, doit donner en respectant et en professant d'une manière positive les principes essentiels de la religion.

L'Etat doit donc avoir une doctrine, des principes, un minimum de dogmes essentiels, constitué par les don-

nées mêmes de la nature humaine et de la science positive. Sa neutralité, son libéralisme doivent donc avoir des limites, et ces limites, c'est la science positive. c'est le positivisme bien compris qui les trace, c'est-à-dire l'étude et le respect des faits, des réalités vivantes.

C'est donc un rêve illusoire et décevant que celui des beaux esprits et des diseurs élégants tels que M. Faguet et M. Deschanel, qui s'obstinent à chercher dans un prétexte libéralisme sans points fixes et sans bornes, qui glisse inévitablement à la tyrannie ou à l'anarchie, le remède à tous les maux du présent et le moyen de parer à tous les avenir. « Ceux-là seuls, écrit M. Deschanel, pourraient faire accepter définitivement chez nous un régime nouveau qui, au lieu de prendre parti dans la lutte des croyances, de défendre telle ou telle vue philosophique, d'attaquer tel ou tel dogme, entendraient assurer, avec la *suprématie de la société civile*, le respect de toutes les manières de penser, de croire et de ne pas croire » (1). La « *suprématie de la société civile* » est la formule équivoque chère à tous les oppresseurs de l'Eglise, et il y a des « manières de ne pas croire », publiques, outrageantes, corruptrices des esprits, agressives et anarchiques, qui sont des attentats contre la société elle-même, et que l'Etat doit réprimer.

Il est bien entendu que le domaine privé doit rester toujours inviolable. Les adversaires de l'Eglise savent très bien que, si quelqu'un songe aujourd'hui à rétablir l'Inquisition, ce n'est pas elle. Ni Torquemada, ni Vadécard ! Mais à choisir, le premier est plus propre que le second.

En résumé, l'évolution sociale ne peut pas s'établir sur des négations et le principe du laïcisme de l'Etat n'est qu'une négation. La vie est positive, la vie est un ensemble de faits : c'est l'observation et le respect de ces faits qui constituent la science sociale, et seules vivront et progresseront les sociétés qui donneront au fait religieux, le plus grand, le plus profond, le plus universel, le plus important des faits humains, l'attention, le respect et la place qu'il mérite et qu'il exige.

(1) Discours de M. Paul Deschanel, à Saint-Mandé, 16 avril 1904.

Les esprits superficiels ne voient dans la séparation des Eglises et de l'Etat, qu'une question financière. La suppression du budget des cultes, qui serait un souverainement injuste et la faillite d'un engagement national, n'est cependant qu'une question secondaire. Le laïcisme, nous l'avons vu, va bien plus avant : il sépare le corps de l'âme. Le laïcisme tue infailliblement les nations.

Le président Roosevelt écrivait naguère à Mistral en le remerciant de lui avoir envoyé un exemplaire de *Mireille* :

« Vous enseignez une leçon que nul plus que nous n'a besoin d'apprendre, nous, les gens de l'Ouest, nous, nation ardente, inquiète, ayant soif de richesse ; une leçon qui, après l'acquisition d'un bien-être matériel relativement considérable, nous apprend que les choses qui comptent réellement dans la vie sont les choses de l'esprit.

« Les industries et les chemins de fer ont leur valeur jusqu'à un certain point ; mais le courage et la puissance d'endurance, l'amour de nos épouses et de nos enfants, l'amour du foyer et de la patrie, l'amour des fiancés l'un pour l'autre, l'amour et l'imitation de l'héroïsme et des efforts sublimes, les simples vertus de tous les jours et les vertus héroïques, toutes ces vertus-là sont les plus hautes ; et si elles font défaut, aucune richesse accumulée, aucun « industrialisme » imposant et retentissant, aucune fiévreuse activité, sous quelque forme que ce soit, ne sera profitable ni à l'individu ni à la nation.

« Je ne méconnais pas la valeur de ces choses *du corps de la nation* ; seulement, je désire qu'elles ne nous

portent pas à oublier qu'à côté de son corps il y a aussi son âme (1). »

On n'accusera pas sans doute le président Roosevelt d'être un représentant de l'esprit rétrograde. Or, il précise ailleurs sa pensée en ces paroles vraiment lapidaires : « L'avenir de notre nation dépend de la manière dont nous combinerons, avec la force, la religion. »

La force, c'est le corps de la nation, la religion c'est son âme (9). La séparation du corps et de l'âme, c'est la mort. Et, pendant que le chef d'Etat du plus positif de tous les peuples remercie en termes si élevés un poète français qui lui a envoyé, dans ses vers, quelques vibrations de l'âme de la France, laisserons-nous, dans cette France de *Mireille*, qui fut aussi la France de Jeanne d'Arc, le laïcisme opérer la séparation de notre corps et de notre âme, réaliser, et à brève échéance, cette chose effroyable que, seule, cette doctrine de mort peut accomplir et qui est déjà commencée, le suicide national ?

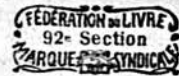
Bernard GAUDEAU.

(1) Voir le *Figaro*, 1^{er} février 1905.

Le gérant,
J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Blais.
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 10

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mars 1905

PARTIE OFFICIELLE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

SYNDICAT DE LA PRESSE

L'assemblée générale annuelle du syndicat a été tenue le dimanche 12 mars, à 5 heures 1/2, 8, rue de Valois, sous la présidence de M. de Marolles assisté de MM. Nemours-Godré, de Simony, vice-présidents; Tastevin de Nouvel, trésorier, et Henri de France, secrétaire.

Près de la moitié des membres du syndicat sont présents ou représentés.

Après la lecture de plusieurs lettres d'excuses, et l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale, le président donne la parole à M. Henri de France, qui présente le rapport suivant :

Rapport du Secrétaire

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES

Tous les ans à pareille époque, en constatant des vides parmi nos rangs, nous avons à déplorer la perte de membres dévoués de notre association.

Plusieurs deuils en effet nous ont frappés.

M. Doton, directeur du *Journal de Saône-et-Loire*, membre de la corporation depuis la fondation, est mort à Mâcon après une carrière consacrée à la défense de la religion et de la patrie. M. Villefranche, directeur du *Journal de l'Ain*, est décédé à Bourg à l'âge de soixante-quinze ans. A ses titres de journaliste militant, M. Villefranche joignait le mérite d'apologiste de haute valeur et sa *Vie de Pie IX* fait autorité dans le monde catholique.

Nous avons perdu également deux de nos membres honoraires; le comte de Salaberry, un grand chrétien dont la vie entière fut employée à la défense de toutes les nobles causes, et le colonel comte de L'Eglise. Ce dernier nous laisse des regrets d'autant plus vifs qu'il était un des assistants les plus assidus de nos réunions, qu'il animait de sa causerie aussi spirituelle que brillante.

Si maintenant nous voulons jeter un coup d'œil en arrière sur l'année qui vient de s'écouler, nous constaterons qu'il s'y est produit au point de vue de notre vie corporative un événement qui, nous l'espérons, entraînera les conséquences les plus heureuses.

Jusqu' alors, nous groupions dans un même syndicat, quoique en deux sections distinctes, les journalistes et les écrivains. Il résultait certainement de cette fusion de grands avantages d'ordre moral. Tous ceux qui, par l'article ou le livre, luttèrent pour la défense de l'idée religieuse et nationale trouvaient chez nous un précieux terrain de rencontre. Ils pouvaient se prêter un mutuel appui et faire régner un véritable esprit de confraternité entre tous ceux qui combattent pour la bonne cause, quelle que soit l'arme choisie.

Mais, d'autre part, cette fusion offrait quelques inconvénients d'ordre matériel.

Le journalisme, en effet, forme une profession très nettement déterminée. Il constitue la principale occupation de celui qui s'y livre, et souvent de

vient son principal moyen d'existence, d'où par suite, depuis un certain nombre d'années, la création de nombreuses associations de presse.

Or d'une telle situation, il résultait des effets qui nous étaient préjudiciables. Il n'est pas dans notre plan d'insister sur ces points; nous comptons laisser à notre président le soin de vous parler des difficultés vaincues et des résultats obtenus. Quoi qu'il en fut, c'était là une situation qu'il était de notre devoir de faire cesser ne serait que par suite de la position dans la société contemporaine qui est celle des journalistes catholiques.

En effet, par le fait même que l'on est catholique, le journalisme, à la différence de toutes les autres professions, revêt un aspect spécial. Bien spéciales aussi et tout particulièrement honorables, les conditions dans lesquelles s'exerce la profession.

Comment dès lors ceux qui ont embrassé cette carrière si pleine d'aléas hésiteraient-ils à faire tous partie d'un syndicat sérieusement constitué pour la défense de leurs intérêts professionnels ?

C'est en nous inspirant de ces considérations diverses que nous avons réuni l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle a été décidée la transformation en syndicats distincts des deux sections de notre corporation.

Nous gagnons ainsi de nombreux avantages nouveaux, mais par le maintien de la corporation qui devient dorénavant une union de syndicats, nous ne perdons rien des avantages précédemment acquis.

Comme par le passé, nous aurons nos élus corporatifs toujours si pleins d'entrain et de cordialité.

Comme par le passé, journalistes et écrivains, nous nous réunirons aux pieds des autels pour prier Dieu de bénir notre corporation et apprendre de notre savant et éloquent aumônier les principes qui doivent guider celui qui combat pour l'Eglise et la Patrie.

Signalons encore, avant de terminer, un progrès que nous avons réalisé cette année.

Conscients de l'importance qu'il y a pour une association dont les adhérents sont dispersés aux quatre coins de la France, de posséder un organe intéressant et bien rédigé pour maintenir entre tous les membres le lien corporatif, nous avons perfectionné

notre *Bulletin*. Enfin, nous sommes imprimés, ce qui pour des journalistes et des écrivains est une grande joie !!

Nous sommes donc pourvus de tout l'outillage nécessaire pour obtenir de superbes résultats, il ne nous reste plus qu'à marcher de l'avant, ce à quoi nous ne faillirons pas.

HENRI DE FRANCE.

Rapport du Trésorier

M. Tastevin de Nouvel, trésorier, donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

En vous rendant ses comptes, l'an dernier, votre trésorier ne pouvait taire le sentiment que l'on éprouve en voyant donner si largement, si magnifiquement parfois, aux œuvres de toutes sortes, alors que les défenseurs de ces œuvres, les journalistes catholiques, sont oubliés.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater qu'en 1904 nous avons recueilli quelques témoignages de sympathie.

A la suite d'une circulaire adressée à divers personnages en vue, nous avons reçu six dons de cent francs. Nous aurions pu peut-être espérer davantage, mais il nous est agréable de remercier de tout cœur les amis qui nous ont prouvé, mieux que par des paroles, l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Que penser de tant d'autres catholiques auxquels Dieu a accordé la richesse et qui ne font rien pour nous ? Se disent-ils que les publicistes chrétiens, la plupart, rédigent des *canards* de province, sans intérêt, quand on les compare aux journaux de la grande Presse, et que ce n'est pas la peine de se sacrifier pour eux ? Nous voulons croire que « nos amis » ne se montrent pas aussi durs à notre égard, dans les termes ; mais, s'ils sont trop courtois pour s'exprimer ainsi, nous ne jurerions pas que, dans le fond, telle se soit la pensée d'un bon nombre.

Ce que nous savons de certaines réunions tenues en vue de la création de grands quotidiens régionaux et des dispositions de quelques personnalités, impressionnées par une campagne qui tend à représenter les journalistes de province comme de pauvres sires incapables à penser par eux-mêmes et à mener le bon combat, est l'indice d'un état d'esprit inquiétant pour nous.

Vous excuserez. Messieurs et chers Confrères, votre trésorier, ancien journaliste de province, de se faire ici l'écho de beaucoup d'entre nous qu'ont émus les projets mis en avant.

Dans une de ses réunions auxquelles nous venons de faire allusion (nous y assistions), l'un de nos distingués confrères du syndicat, M. Emmanuel Rivière, traduisait d'un mot nos sentiments et la vérité: « Alors! s'écriait-il, c'est la mort des journaux de province que vous voulez?... » — Le fait est que la création de grands quotidiens régionaux tuerait autour d'eux quantité de journaux.

Certes, sans la grande presse, on ne saurait produire ces courants d'opinion qui changent la face des choses; c'est elle encore qui peut livrer, l'heure venue, les batailles décisives. Sans elle, sans ses arsenaux de documentation, la presse de province ne pourrait se ravitailler et s'armer pour la lutte. Mais les feuilles de département, d'arrondissement, de canton, ne l'oublions pas, ce sont les guérillas qui tiennent la campagne toute l'année et usent les forces de l'ennemi en détail, quand elles ne lui portent pas des coups mortels. Le journaliste de Paris ou de la capitale provinciale, dans ses grands articles, tire le canon à longue portée. Le rédacteur de la petite ville, dans sa polémique incessante, tire à bout portant et combat corps à corps; chaque jour, sur sa route, il rencontre quelqu'une de nos libertés attaquées, et il court la défendre. C'est bien de lui que l'on peut dire, avec Louis Veillot, qu'il escorte l'Eglise, la justice, la liberté, ces voyageuses divines, dans leur course à travers sa petite patrie, une plume à la main, comme on escorte un convoi précieux, des pistolets à la ceinture.

Le journal parisien et la feuille régionale ne peuvent s'occuper des mille incidents qui constituent la vie politique de nos communes, et ce sont cependant ces manifestations qu'il faut suivre de près, parce qu'elles créent l'opinion. Ce sont les journaux locaux, enfin, qui font surtout les élections, personne ne me contredira.

Aussi bien, de Maistre l'a dit: « L'œil ne voit pas ce qui le touche. » L'organe parisien est souvent trop près des événements pour en bien voir toutes les conséquences. Laissez

donc les petits journaux vous éclairer sur ce que l'on pense ailleurs qu'au boulevard des Italiens ou sur la Cannebière de votre capitale de province. Plus vous décentraliserez la vie politique, il me semble, mieux cela vaudra.

Au lieu de créer de grands journaux régionaux, terriblement coûteux, qu'il est si difficile de faire vivre (on en a plus d'un exemple) et qui, dans tous les cas, finiraient par tuer les feuilles départementales, sans arriver à les remplacer, utilisez mieux celles-ci, perfectionnez-les, transformez-les, si vous le croyez nécessaire...

Mais vous allez me reprocher, mes chers confrères, d'agir comme ce bon curé de campagne qui, ayant à prêcher en l'honneur de Saint-Joseph, s'adressait ainsi à ses ouïtes: « Mes chers frères, c'est aujourd'hui la Saint-Joseph. Saint-Joseph, il était menuisier. Les menuisiers fabriquent des confessionnaux; je vous parlerai, aujourd'hui, de la confession. »

Je vous ai parlé de tout, excepté de ce qui me regarde. Je me hâte de revenir à la question, et d'oublier nos sujets d'inquiétude, pour me réjouir avec vous, car la manne vient de nous tomber du ciel.

Je veux parler du vote de la Chambre qui a porté, le 3 mars dernier, de 10 à 12 millions de francs l'émission des bons à lots remboursables de la presse, en ajoutant notre syndicat et trois autres aux associations entre lesquelles doit se faire la répartition.

Remercions notre président et ceux de nos confrères du Syndicat qui n'ont épargné aucune démarche, ces jours-ci, comme l'an dernier, pour nous obtenir justice. Remercions les membres de la Droite, dont le concours nous a été précieux, et les syndicats de presse qui, par leur empressement à reconnaître les droits de notre association, donnent un si généreux exemple de désintéressement et de solidarité confraternels. Nous avons aussi le devoir d'être reconnaissants à la Chambre elle-même: nous n'y faillirons pas.

Grâce à Dieu, vous le voyez, votre trésorier possédera bientôt un véritable trésor; et nous pourrons, beaucoup plus tôt que nous ne l'espérions, servir des pensions convenables à nos vétérans.

Examinons maintenant, si vous le voulez bien, nos comptes de l'exercice 1901.

Actif :	
Solde espèces.....	947 70
Souscriptions.....	600 »
Cotisations.....	85 »
Entrées.....	81 »
Coupons.....	49 80
Divers.....	8 95

Total des recettes .. 2 581 45

Passif :	
Achat d'obligat. métro..	280 50
Secours.....	40 »
Annuaire.....	12 »
Bulletin de la presse....	5 »
Imprimés.....	9 65
Correspondance.....	5 »
Participation des 3/4 aux frais communs.....	569 55

921 70

Solde..... 1.659 75

Composition de l'actif :

3 Oblig. communales ...	1.200 »
2 Oblig. ville de Paris...	779 80
Oblig. métro.....	280 50
Argent comptant.....	1.379 25

Total de l'actif..... 3.639 55

Ainsi que les années précédentes, nous vous proposons de consacrer à la capitalisation une partie de notre reliquat. Cette capitalisation pourra s'effectuer comme il suit :

Souscriptions.....	600 »
Entrées.....	80 »
Oblig. du métropolit....	280 50

Total..... 960 50

laquelle somme, ajoutée au capital antérieur 1.979 fr. 80, forme un capital social de 2.940 fr. 30, dont la moitié doit être, aux termes de l'art. 24 de nos statuts, attribuée à la Caisse de retraites.

A. TASTEVIN DE NOUVEL.

Rapport de la Commission de la Caisse de retraite

M. le Président annonce à l'assemblée que, conformément à l'article du règlement de la caisse de retraites, annexé aux statuts, ont été nommés

commissaires pour l'administration de cette caisse, MM. Tastevin de Nouvel, Joseph Sarda et Edmond Pébeyre. Lecture est donnée par M. Tastevin de Nouvel du rapport de la Commission.

Caisse de retraite du Syndicat des journalistes français

Les soussignés, délégués à l'administration de la caisse de retraite, conformément à l'art. 2 du règlement, avons l'honneur de soumettre à l'assemblée l'état de situation de ladite caisse à la date actuelle.

Aux termes de l'art. 24 de nos statuts, cette caisse se compose du prélèvement de la moitié du capital social et de la totalité des dons et legs qui lui sont affectés.

Aucuns dons ni legs n'ayant été spécialement affectés cette année à la caisse de retraite, son actif n'est pas modifié. Il s'élève à la moitié du capital social, soit 1.470 15.

Les promesses qui nous sont faites, les concours qui nous sont assurés, le vote parlementaire relatif à l'émission des bons à lots, nous donnent le moyen d'assurer enfin le service de notre caisse de retraite qui devra concourir, nous en sommes persuadés, à la prospérité de notre syndicat.

TASTEVIN DE NOUVEL.
SARDA, PEBEYRE.

Après quelques observations de détail, ces différents rapports et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Ces formalités accomplies, le scrutin est ouvert pour le renouvellement du bureau. Le dépouillement du vote aura lieu à la fin de la séance.

Caisse de retraite. — Modifications aux statuts

M. le Président expose que, depuis longtemps, des demandes ont été adressées au Conseil, tendant à relever le taux de la cotisation qui est trop faible pour assurer au syndicat des ressources suffisantes à son présent et à son avenir.

Un fait d'une haute importance vient récemment de donner à cette demande une sérieuse opportunité; c'est l'admission du syndicat à parti-

ciper aux bons à lots votés par la Chambre des députés, en faveur des associations de presse.

L'année dernière, par suite de diverses circonstances, notre syndicat avait été omis dans l'énumération des associations bénéficiaires de la première émission de bons s'élevant à dix millions.

Depuis cette époque, nous n'avons pas cessé de faire des démarches pour obtenir réparation. D'autres syndicats omis : ceux de Lyon, de Marseille et de l'Est ont agi de leur côté, et obtenu qu'un député, M. Caze-neuve, proposât une augmentation de 2 millions de bons à lots. De notre côté, nous avons eu recours à nos amis de la Chambre, qui ont pu joindre leur concours à cette demande, et nous faire porter sur la liste. Le projet de résolution a été voté le 3 mars, et depuis cette époque, nous sommes admis avec les trois syndicats ci-dessus, au bénéfice des deux millions supplémentaires votés par la Chambre.

Cette situation nouvelle nous oblige de notre côté, à un effort qui nous mette au niveau des autres associations de presse. La modicité de notre cotisation qui a pu contribuer jusqu'à ce jour à notre accroissement, serait maintenant une cause d'infériorité. Aussi le Conseil a-t-il pris d'urgence une délibération, conformément à l'art. 25 des statuts, afin de pouvoir faire figurer à l'ordre du jour de cette assemblée les modifications qui suivent.

Première résolution. — L'art. 5 des statuts est modifié comme il suit :

« Art. 5. — Chaque membre paye un droit d'entrée de 25 francs.

« La cotisation annuelle est de 12 fr.

« Le versement d'une somme de 200 francs libère la cotisation annuelle et donne le titre de membre perpétuel » (la suite conforme).

Deuxième résolution. — Pour les membres inscrits à ce jour, le rachat de la cotisation reste fixé à 100 francs, payables en une fois ou par annuités de 25 francs.

Troisième résolution. — En ce qui concerne la Caisse de retraite, attendu qu'il importe de fixer le mode d'alimentation de cette caisse, l'art. 24 des statuts est ainsi modifié.

Ajouter au § 1^{er} : « Elle est alimentée par un prélèvement minimum de 25 0/0 sur les cotisations. »

La même addition devra être faite à l'art. 1^{er} du règlement.

Quatrième résolution. — En conséquence des modifications ci-dessus proposées, les art. 5, 6 et 7 du règlement sont modifiés comme il suit :

« Art. 5. — Tout sociétaire a droit à une retraite minimum de 365 francs à l'âge de 55 ans, après quinze années de présence dans le syndicat. L'exercice de ce droit est fixé comme il suit :

« Il est dressé un tableau sur lequel les cent membres les plus anciens du syndicat sont classés par ordre d'admission.

« Ce tableau, qui ne pourra comprendre un plus grand nombre, constitue l'état des sociétaires ayant un droit immédiat ou éventuel à la pension de retraite.

« Ceux qui viennent ensuite ne sont inscrits sur ce tableau qu'au fur et à mesure des extinctions.

« Un deuxième tableau indiquera les membres âgés de 55 ans ayant atteint ou dépassé 15 années de présence, et ils seront mis en possession de la pension d'après le classement, en raison des extinctions et des ressources.

Art. 6 — Le chiffre de la retraite pourra être majoré, si les ressources de la caisse le permettent ; mais cette majoration ne sera effectuée qu'après qu'aura été assuré le service des pensions au taux de 365 francs, dans les conditions qui viennent d'être indiquées. »

La parole est donnée aux membres de l'Assemblée. Après un échange d'observations, les quatre propositions qui précèdent sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Il est enfin procédé au dépouillement du scrutin.

Membres du Conseil réélus : MM. Rastoul, Bouvattier, Tastevin de Nouvel.

Nouveau membre : M. Gaston Jollivet.

La séance est levée.

Notes très importantes

Les cotisations de 1905 étant dues à partir du 1^{er} janvier par les membres actuels, l'augmentation ne commencera pour eux qu'avec l'exercice 1906.

Les traites de recouvrement confiées à l'agence Devos vont être incessamment présentées. On est prié de leur faire bon accueil.

La faculté de rachat commencera aussi en 1906. Il va de soi que les cotisations ne seront libérées qu'après paiement intégral du rachat, sans quoi la caisse serait en perte.

Autre note. — Les confrères qui n'auraient pas encore envoyé au président la réponse relative au lieu et à la date de leur naissance sont priés de la faire d'urgence, sans quoi ils ne pourraient figurer sur la liste des retraités.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

L'Assemblée générale est ouverte à 6 heures 1/2 sous la présidence de M. de Marolles assisté de MM. le baron Joseph du Teil et le baron de Rosnay.

M. le Président donne lecture des excuses des membres absents et déclare le scrutin ouvert pour l'élection d'un membre du Conseil.

M. le baron de Rosnay donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Muni de sa feuille de route, le *Syndicat des écrivains français* se présente aujourd'hui devant vous pour la première fois. Né d'hier, car ses lois constitutives ne datent que du 28 juin 1904, il ne peut, évidemment, qu'affirmer son existence. C'est pour lui, d'ailleurs, une question de modestie en même temps que de délicate réserve. Mais sa modestie, vous le savez, n'enchaîne pas l'espérance, et le nouveau syndicat, fidèle à cette vertu des jeunes, a grande confiance dans l'avenir. Il a foi, surtout, dans le dévouement de ses amis dans l'active propagande qu'ils sauront organiser entre eux et autour d'eux pour lui recruter de nouveaux membres, et il espère bien que sous la belle bannière de votre corporation, il lui sera bientôt permis de vous prouver à quel point sa vitalité s'est accentuée et son développement s'est accru.

A peine sorti de la période de l'enfance, n'ayant encore livré aucune bataille, le *Syndicat des écrivains français* ne saurait étaler devant vous de grandes lettres de noblesse. Tel qu'il est pourtant, avec les soixante membres qui le composent, il se présente déjà, comme un petit bataillon bien discipliné qui ne demande qu'à alier au feu avec bravoure et fierté, uniquement désireux de marcher sur les traces du *Syndicat des journa-*

listes français, et de faire ainsi honneur à son parrain en chevalerie.

Ces deux syndicats, quoique distincts, et gardant chacun une allure autonome, se retrouvent, cependant, par une fusion fraternelle au sein de la *Corporation des publicistes chrétiens*. Ils ont la même devise, ils travaillent sous le même drapeau, et ils poursuivent le même but par des voies différentes. C'est dire que leur action est parallèle, et qu'il ne saurait y avoir entre eux aucune rivalité.

Ce que le premier Syndicat fait au moyen du journal, cette arme de précision, ce « canon de la pensée », comme disait Abd-El-Kader, le *Syndicat des écrivains français* essaiera de l'accomplir au moyen de la revue périodique, de la brochure et du livre. Il veut surtout créer entre les auteurs catholiques qui se dévouent à l'apostolat par le livre, une ambiance de dévouement et de cordialité, un bon terrain d'entente, une sorte de ligue. en un mot, largement ouverte à tous les travailleurs de la pensée qui mènent jusqu'ici le combat isolément en faveur de l'Eglise et de la France chrétienne. Grouper toutes ces forces éparses, les réunir en un faisceau compact, leur fournir les moyens de se concerter, de se défendre et de se perpétuer, tel est le but que cherchera à atteindre le *Syndicat des écrivains français*. Pour y arriver, il ne demande que votre soutien et votre encouragement, et il ose espérer que votre dévouement ne lui fera point défaut.

Les conditions que le nouveau Syndicat impose à ses membres ne sont pas lourdes : un droit d'entrée de 10 francs et une cotisation annuelle de 5 francs. La cotisation annuelle peut être libérée d'une fois par le versement d'une somme de cent francs, qui donne droit au titre de membre fondateur.

A côté de ces conditions matérielles, ce qu'il convient de mettre en un relief plus accentué, ce sont les conditions morales. Pourquoi, en effet, nous autres catholiques, n'arriverions-nous pas à constituer, sur des bases solides, une sorte de société de gens de lettres chrétiens ? Nous avons l'instrument. Il ne s'agit que de le perfectionner et de le mettre en valeur. Pour obtenir ce résultat que faut-il ?

Grouper uniquement en une corporation familiale, tous les droits et tous les intérêts des écrivains catholiques, et arriver à former ainsi un principe d'unité et de cohésion.

Ce principe, le *Syndicat des écrivains français* le met entre vos mains. A vous, maintenant, Messieurs, de lui permettre de se développer de plus en plus dans sa force et dans son harmonie.

Comptes de l'exercice 1904

RECETTES

Actif : Obligations de la Ville de Paris	779 80	
Cotisations	235 »	
Entrée	40 »	
Coupons	17 70	
Solde actif	196 20	
	<u>1.238 70</u>	

DÉPENSES

Correspondance... ..	8 »	
Imprimés.....	7 05	
Participation du 1/4 aux dépenses communales avec la Corporation..	189 90	204 95
Solde en caisse.....	<u>1.033 75</u>	

Le rapport et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Après un échange d'observations, l'assemblée émet le vœu que le Conseil étudie l'attribution d'un prix de 100 francs à un ouvrage qui sera soumis à son examen par un membre du syndicat.

Il est procédé au dévouement du scrutin. M. Fénelon Gibon est élu membre du Conseil.

La séance est levée.

Corporation des Publicistes Chrétiens

La messe corporative

Le matin, au cercle du Luxembourg, avait été célébrée la messe à laquelle assistaient plusieurs membres de la Corporation. M. l'abbé Gaudean a continué la suite de ses instructions si fortes et si utiles à l'heure actuelle. Il a traité de la question du libéralisme. Nous donnerons un résumé de

son entretien. On sait, du reste, que ces instructions vont faire l'objet d'une publication en librairie. Nous ne saurions trop engager nos confrères à se montrer plus assidus à ces entretiens donnés à leur intention.

L'assemblée générale

L'assemblée générale est ouverte à 7 heures, sous la présidence de M. de Marolles, assisté de MM. Nemours-Godré et le baron Joseph du Teil, vice-présidents, et de M. Tastevin de Nouvel, trésorier. M. Joseph Mollet, secrétaire, s'est fait excuser.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que le dépôt légal des statuts de l'Union a été fait à la préfecture de la Seine et n'a donné lieu à aucune observation.

M. le Trésorier présente le compte financier de la Corporation pendant l'année 1904.

RECETTES

Cotisations des membres honoraires.....	410 »
Participation des journalistes..	569 55
Participation des écrivains..	189 90
Total des recettes.....	<u>869 45</u>

DÉPENSES

Loyer.....	50 »
Messes (arriéré)....	40 »
Messes de l'année	35 »
Cérémonie de Montmartre... ..	40 »
Dîners et suppléments.....	101 »
Bulletin mensuel.....	366 20
Employé.....	122 »
Correspondance	34 80
Imprimés	35 »
Frais de bureau.....	41 20
Diverses.....	4 25

Total des dépenses égal au chiffre des recettes..... 869 45

Les comptes sont approuvés.

M. le Président fait connaître que M. Cortis, correspondant de l'*Observatore Romano*, directeur de la revue *la Papauté et les Peuples*, demeurant à Paris, 40, rue du Luxembourg, a été admis comme membre correspondant étranger.

M. le président donne connaissance à l'assemblée d'une proposition qu'il a reçue en vue d'une fondation en faveur de la Corporation. La question

est mise à l'étude, sous la direction de M. l'abbé Gaudeau.

Réimpression du "Bulletin"

Sur la proposition de M. Taunay, le président soumet à l'Assemblée le projet déjà mis en avant, d'une réédition à faire de la première série du *Bulletin*. M. Taunay montre l'avantage qu'aurait à l'heure actuelle cette publication qui donnerait un historique complet de la vie de notre Association, de l'utilité qu'elle a déjà procurée à ses membres, et des efforts tentés pour leur assurer des profits matériels, en même temps que des avantages moraux.

Cette proposition est très favorablement accueillie par l'Assemblée. La difficulté est de couvrir les frais de la réimpression et d'assurer la vente du volume parmi les associés seulement, car il ne peut être mis en librairie. Le seul moyen est de demander à chacun des associés une légère contribution qui, suivant toute probabilité, ne dépassera pas 3 francs par tête.

Pour donner une solution immédiate à la proposition, les votes sont recueillis par syndicats séparés, et la résolution suivante est votée à l'unanimité pour chacun des deux syndicats :

La cotisation de 1905 sera majorée de la somme nécessaire à l'impression de la première série du Bulletin, soit 3 francs, en tout 8 francs.

La séance est levée.

Note très importante

En vertu du vote qui précède, nous sommes obligés de réclamer à tous nos confrères un supplément de 3 fr. à leur cotisation de cette année, plus 50 centimes pour frais de recouvrement.

Ceux qui ont déjà payé leur cotisation recevront une traite de 3 francs, à laquelle nous leur demandons de vouloir bien faire bon accueil.

La réimpression est dès maintenant commencée.

Le prochain *Bulletin* annoncera la publication du volume.

Caisse de prévoyance

La *Caisse de prévoyance des publicistes chrétiens* (qu'il ne faut pas confondre avec la caisse de retraite du

Syndicat des journalistes), a tenu son assemblée générale le même jour à 5 heures, sous la présidence de M. de Marolles, assisté de M. Henri de France, secrétaire, et de M. Sarda, trésorier. Ce dernier a présenté un rapport sur les comptes de l'exercice, qui ont été approuvés à l'unanimité.

L'assemblée a procédé au renouvellement de son bureau qui est demeuré sans changement.

Le Banquet

A 7 heures 1/2, les convives prenaient place à la table corporative, présidée par M. de Marolles, président, et par M. Rémy de Simony, un des vice-présidents.

Les invités étaient : MM. Thureau-Dangin, de l'Académie française ; Cortis, correspondant de *l'Osservatore Romano* ; le baron de Mandat-Grancey, Louis Dumier, A. de Penguern, du *Réveil Français*, le Dr Ernest Durand, enfin, notre confrère M. Taunay, en sa qualité de secrétaire général du bureau central de la Presse internationale.

Puis venaient : M. l'abbé Gaudeau aumônier de la Corporation ; M. l'abbé, L.-M. Fournier, MM. les chanoines de Benque et Fonsagrives, aumônier du Cercle du Luxembourg et, par ordre alphabétique, MM. Gérard de Beauregard, Félix Bonnet, J. Bouvatier, directeur de la *Croix*, Dubois de La Rue, Eugène Flornoy, Auguste Fraenzel, de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche ; Fénelon Gibon, L. Nemours-Godré, Jean d'Héricault, Maurice Lasnier, docteur Le Fur, Joseph L'Hôpital, Athanase Maire, Paul-Aimé Paillard, Alfred Perrin, Ernest Renaud, directeur du *Soleil*, le baron de Rosnay, Gabriel Sallé, directeur de *l'Echo Dunois*, Joseph Sarda, Tastevin de Nouvel, le baron Joseph du Teil, docteur Tessier, Tancrede de Visan, le vicomte de Wall, le baron J. de Witte.

Au dessert, le président a ouvert la série des toasts.

Après avoir constaté l'état prospère de la corporation et fait allusion aux faits importants signalés pendant l'assemblée générale, il a complimenté chacun des invités. A M. Thureau-Dangin, il a rappelé de communs souvenirs de jeunesse. Puis il a suivi l'écrivain dans sa brillante carrière, d'abord dans le journalisme comme

rédacteur du *Français* après le regretté Beslay, puis comme historien impartial malgré ses préférences personnelles, d'une des périodes la plus intéressantes de notre histoire, enfin comme auteur d'un des livres les plus attachants qu'on puisse lire, la *Renaissance catholique en Angleterre au XIX^e siècle*, livre auquel l'orateur conl'esse avoir fait de nombreux emprunts dans son récent ouvrage sur le cardinal Manning. En terminant, il salue en M. Thureau-Dangin, l'une des illustrations les plus pures de notre littérature française.

Puis il s'adresse à M. Cortis, le vaillant correspondant de l'*Osservatore romano*, le directeur de la revue si moderne et si forte, la *Papauté et les Peuples*. Il est heureux de lui annoncer que le Conseil syndical l'a admis en qualité de membre correspondant étranger de la Corporation des publicistes chrétiens, reclinant au sens vrai le mot étranger, car nous sommes tous Romains, et concitoyens dans le royaume du Christ.

Il salue ensuite dans M. le baron de Mandat-Grancey, l'écrivain bien connu de tous, l'auteur de ces articles si vivants, si spirituels, si bien frappés du reflet des personnes et des choses qu'il a rencontrées dans sa brillante carrière, le récent promoteur d'un acte d'assainissement par l'expulsion d'un homme qui déshonorait son grade et son cercle.

Enfin, après avoir adressé quelques mots de bienvenue à M. de Penguern, le distingué rédacteur du *Réveil Français*, à M. le docteur Durand, qui a bien voulu accepter de faire partie de notre conseil médical, à M. Louis Dimier, le courageux lutteur des heures difficiles, le président lève son verre à la santé de notre confrère et ami M. Taunay qu'il veut considérer ce soir comme invité en sa qualité de secrétaire général du Bureau Central de la Presse, lui qui par son zèle infatigable est l'âme des congrès internationaux de presse, cette œuvre de haute portée à laquelle notre syndicat de journalistes doit de s'être affirmé publiquement, et d'avoir conquis sa place parmi les associations similaires.

M. Thureau-Dangin répond.

Il passe en revues les luttes difficiles et souvent douloureuses qu'ont à livrer tous les jours ceux qui mettent leur plume au service de la vérité.

De cette œuvre laborieuse, il ne veut retenir que ce qui touche plus particulièrement au combat direct et actuel contre les forces conjurées de l'erreur et du mal. Il y voit, pour sa part, un progrès, un acheminement bien marqué vers l'union, la mise en commun de toutes les énergies vitales des bons citoyens en face des éléments de discord et de désagrégation qui, de toutes parts, enserrant la malheureuse France. Autrefois, dit l'éminent académicien, l'on pouvait se passer entre frères de même croyance un « luxe de divisions ». Aujourd'hui, cela n'est plus de mode. Les camps sont nettement tranchés ; aucune hésitation n'est possible ; d'un côté, toute la bande des sectaires, des charlatans, des ambitieux qui veulent l'asservissement de l'Eglise et la ruine de la France ; de l'autre, les hommes de cœur, les courageux, les dévoués, les vrais Français, en un mot, n'entendent pas que l'on chasse impunément la liberté de la terre de France. Quelle que soit l'issue de la lutte, dit M. Thureau-Dangin, ayons confiance, et je suis heureux et fier, messieurs, puisque je me trouve ce soir au milieu de vous, de boire à la réalisation de vos conquêtes de vos espérances pour la défense de nos libertés religieuses et le salut de la France. »

Le baron de Mandat-Grancey, MM. Cortis, le docteur Durand, de Penguern, de Gailhard-Bancel et Bouvattier ont tour à tour pris la parole, les uns pour remercier M. de Marolles des paroles aimables à eux adressées, les autres pour faire appel à l'union dans le combat contre l'ennemi commun. M. Dimier a convié la corporation à assister au « festival Fustel de Coulanges », festival organisé par un groupe de bons Français dans le but d'honorer l'un des historiens qui ont le mieux compris et défendu les traditions nationales de notre patrie contre les dissolvantes théories des cosmopolites et des révolutionnaires.

M. Victor Taunay a eu le dernier mot dans la série des discours par un toast dans lequel il a mis, comme il sait le mettre, le sel de son esprit et la chaleur de son cœur.

En somme, bonne et belle réunion dans le charme des causeries et le réconfort de l'amitié !

Note. — Par suite d'une certaine cir-

fusion qui s'est produite au moment de se mettre à table, deux de nos plus estimés confrères, qui cependant s'étaient fait inscrire, n'ont pas trouvé de place et se sont retirés. Nous leur en exprimons tous nos regrets, et nous faisons remarquer que la faute en est un peu aux confrères qui, en négligeant de s'annoncer, rendent impossible la prévision du nombre de places nécessaires.

CHRONIQUE

AVIS

La messe corporative sera célébrée le vendredi 14 avril, à 7 h. 1/2, en l'église Saint-François-Xavier.

Le dîner mensuel aura lieu le jeudi 6 avril, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois, à 7 h. 1/2. Amener des invités. S'inscrire d'avance.

NÉCROLOGIE

Notre association vient d'éprouver une perte douloureuse en la personne de M. Auguste Louchet, membre du Conseil juridique. Avocat de grand talent, magistrat démissionnaire au moment des décrets, il avait consacré sa vie et sa science profonde du droit à toutes les grandes œuvres de défense religieuse, parmi lesquelles il laisse un vide irréparable. Dans maintes circonstances, et spécialement pour la rédaction de nos statuts, il nous a prêté le concours de ses lumières. Sa mort nous prive d'un appui précieux. La prochaine messe corporative sera dite pour le repos de son âme.

CANDIDATURES

PRESSE. — M. Georges Loth, demeurant à Versailles, 12, rue d'Angoulême, directeur des *Annales catholiques*, rédacteur à la *Vérité*, présenté par MM. Auguste Roussel et Nemours-Godré.

M. Nicolas-Adolphe Massonné, à Nancy, 35, Cours Léopold, directeur de la *Croix de Meurthe-et-Moselle*, présenté par MM. Bouvattier et Jeanne.

M. André Fossé d'Arcosse, à Soissons, directeur de l'*Argus Soissonnais*, présenté par MM. Edouard Drumont et Joseph Ménard.

M. Louis-Laurent de Soye, à Paris, 18, rue des Fossés-Saint-Jacques, directeur de la *Semaine religieuse de Paris*, présenté par MM. V. Taunay et P.-A. Paillard.

M. l'abbé Marcelin Lescure, directeur des *Bulletins paroissiaux*, à St-Hilaire (Corrèze), présenté par M. Jeanne et M. l'abbé Georges Ardant.

LIVRE. — M. Gustave Chaix d'Est Ange, publiciste, 23, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Abbé Bernard Gaudeau, aumônier de la corporation. *L'Eglise et l'Etat laïque. — Séparation ou accord?*

Etudes de principes. Instructions données aux messes de la corporation. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, in-12, 1 fr.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Lois.
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2 ^e SÉRIE	AU SIÈGE SOCIAL	25 Avril 1905
N ^o 10	1, rue Martignac, PARIS	

CORPORATION des PUBLICISTES CHRÉTIENS

Nous avons reçu à la date du 2 avril, du préfet de la Seine, notification officielle de notre inscription au titre des Unions syndicales, sous le nom de **Corporation des publicistes chrétiens**, avec le numéro 2.031. Notre état civil est ainsi légalement constitué.

Convocation

Le prochain dîner mensuel est remis au **jeudi 11 mai**, à 7 heures 1/2, comme à l'ordinaire, au *Bœuf-à-la-Mode*, 8, rue de Valois (6 tr. 50). On est instamment prié de s'inscrire. Peut-être sera-t-il nécessaire de décréter une amende pour ceux qui négligeraient cette formalité. La caisse corporative y gagnerait une assez bonne somme.

M. Halgan, sénateur de la Vendée, a bien voulu accepter notre invitation.

La **Messe** aux intentions de la Corporation, sera dite le vendredi 19 mai, à 7 heures 1/2, à Saint-François-Xavier, par M. l'abbé Gaudeau.

Le dimanche 14 mai, à l'Oratoire du Cercle, 10, rue du Luxembourg, messe à 9 heures 1/2, suivie d'une instruction de M. l'abbé Gaudeau. Sujet de l'entretien : *Du droit social naturel en matière de religion*.

Membre honoraire

M. le comte Albert de Mun, de l'Académie française, député du Finistère, a été nommé membre honoraire.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Bureau. — Le Conseil syndical, dans sa séance du 20 avril, a procédé à la constitution annuelle de son bureau. Ont été nommés :

Président, M. de Marolles ;
Vice-présidents, MM. Nemour-Godré et Remy de Simony ;
Trésorier, M. Tastevin de Nouvel ;
Secrétaire, M. le vicomte Henri de France.

Nouveaux membres. — Ont été admis membres du syndicat :

M. André **Fossé d'Arcosse**, directeur de l'*Argus Soissonnais*, demeurant à Soissons ;

M. Georges **Loth**, rédacteur à la *Vérité*, directeur des *Annales catholiques* à Versailles ;

M. Louis de **Soye**, directeur de la *Semaine religieuse de Paris*, 18, rue des Fossés-saint-Jacques.

N. B. — A raison de l'admission du Syndicat au bénéfice des bons à lots, le Conseil est décidé à ne recevoir que des candidats *journalistes* dans la stricte acception du mot. Les membres du syndicat sont donc priés de ne patronner que des *professionnels*, s'ils veulent éviter le désagrément d'un vote négatif.

Candidat. — M. Jean-Marie **Bernard**, rédacteur en chef de la *Croix de Savoie*, à Chambéry, présenté par M. Bouvattier et M. Edouard Blauc.

Billets de chemin de fer. — Les demandes de billets de chemin de fer à 1/2 tarif doivent être adressées au président avec indication du point terminus et des arrêts demandés à l'aller et au retour, par lettre spéciale destinée à être transmise à l'administration, et accompagnée de deux tim-

bres-posté de 15 centimes. On fera bien de s'y prendre quelques jours d'avance, le président ayant le droit d'être quelquefois absent. Nous n'avons encore cette faveur que sur le P.-L.-M.

Carnets individuels. — De nouveaux carnets individuels ont été établis à l'usage des journalistes exclusivement. Ils ne sont valables que munis d'une photographie revêtue du timbre du syndicat. On a sa photographie gratuitement chez Valois, photographe, 99, rue de Rennes. Le Conseil a décidé que le carnet serait également gratuit. On voudra bien cependant épargner à la caisse quelques frais de poste.

Caisse de retraite. — En vue de la participation de notre caisse de retraite au bénéfice des bons à lots, il a été dressé un tableau des sociétaires suivant leur âge et la date de leur admission, destiné à fixer leur droit à la retraite. Des négociations sont poursuivies pour déterminer l'effet du vote de la Chambre sur les bons à lots.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous sommes à cet égard, sur le même pied que toutes les associations admises par la Chambre à ce bénéfice.

Il ne faut pas confondre cette *Caisse de retraite* qui est commune à tout le syndicat des journalistes avec la *Caisse Mutuelle de Prévoyance* qui a été fondée il y a deux ans, et qui ne donne de droits qu'à ses souscripteurs. Du reste, sur ce point, nous renvoyons aux termes du règlement, tel qu'il a été arrêté à la dernière assemblée générale.

Congrès International de la presse. — Une circulaire du Comité de direction, signée Taunay, fait connaître que c'est à Liège que se tiendra cette année le dixième Congrès international des associations de presse. La date en est fixée au 29 juillet. Le congrès qui se terminera le 2 août, sera suivi, selon la coutume, d'intéressantes excursions. Le nombre total des congressistes atteindra au maximum le chiffre de 300. Celui des Dames ne pourra pas dépasser 90. Dans le prochain *Bulletin* nous publierons l'ordre du jour.

Les journalistes qui désirent prendre part à ce congrès sont priés de

faire dès maintenant connaître leur intention au président du syndicat, afin que le Conseil désigne les quatre délégués qui seront choisis.

Note. — Un de nos confrères habitant Paris, très au courant du journalisme et des œuvres sociales, demande correspondances secrétariat, direction de journal hebdomadaire n'exigeant pas la résidence.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

M. FÉNELON GIBON a été nommé aux fonctions de trésorier que M. le baron de Rosnay avait accepté de remplir provisoirement.

A été admis comme membre du syndicat, M. Gustave CHAIX D'EST ANGE dont la candidature a été annoncée au dernier *Bulletin*.

Médaille d'Or. — Pour faire suite au vœu émis par l'assemblée générale, le Conseil a décidé qu'un prix de 100 francs serait décerné en 1906 à un livre ayant pour auteur un membre du syndicat. L'ouvrage devra avoir été publié entre le 1^{er} janvier 1904 et le 1^{er} janvier 1906, et déposé en double exemplaire au siège social, avant la fin de l'année. Une commission est nommée pour l'examen du concours. Dès aujourd'hui donc, le concours est ouvert, et les auteurs sont invités à faire connaître leur intention de concourir, à M. le baron Joseph du Teil, 2, quai Debilly, Paris.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Au dîner mensuel du jeudi 6 avril, étaient présents : MM. V. de Marolles, président ; l'abbé Bernard Gaudeau, aumônier de la Corporation ; C. De noyel, Dubois de la Rüe, Jean d'Héricault, le docteur Larrieu, Paul-Aimé Paillard, le baron de Rosnay, le baron Joseph du Teil et le vicomte de Wall. Invité, M. Henry Reverdy.

Le dîner, comme toujours, a été très animé, dans le cordial laisser-aller d'une bonne confraternité. Quant

à la causerie, alimentée par les divers sujets de la politique, elle a surtout roulé sur la grave question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et, vers une heure assez avancée de la soirée, on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour le mois prochain.

NOTE IMPORTANTE

Cotisations. — On vient de procéder à l'opération toujours laborieuse du recouvrement des cotisations. Nous avons lieu d'être satisfaits de l'Agence Devos, qui s'en est chargée. Les rentrées se sont généralement bien faites.

Comme toujours, il y a quelques retardataires.

Les uns sont en voyage, les autres ne sont jamais chez eux, d'autres ne sont pas levés d'assez bonne heure. Dans quelques semaines, nous ferons faire une deuxième tournée. Mais, d'ici-là, nous faisons encore appel à la charité de nos confrères pour nous éviter ces nouveaux frais.

Quelques traites portent la mention de refus. Nous aimons à croire que c'est une erreur, et nous demandons qu'on nous rassure. Il nous paraît, en effet, que si quelqu'un avait des raisons sérieuses de se séparer de nous, il jugerait certainement convenable de nous en aviser officiellement et non par occasion.

Cependant, si après la lecture de cette note, ils persistent dans leur refus, nous serons autorisés à les considérer comme démissionnaires, et nous ne leur adresserons plus le Bulletin.

RÉIMPRESSION DU BULLETIN

Le volume publiant la réimpression du Bulletin va paraître incessamment.

Il contiendra en outre les documents relatifs à la fondation, et offrira un réel intérêt pour quiconque a de l'affection pour notre Association.

Suivant le vote spontané de l'assemblée générale, nous avons réclamé à tous nos associés une somme de 3 fr. comme souscription. La plupart ont payé de bonne grâce.

Quelques-uns ont refusé.

Nous insistons pour qu'ils ne persistent pas dans leur refus. S'ils avaient assisté à l'assemblée générale, ils auraient sans doute voté comme tout le monde, et il est regrettable que

quelques-uns se séparent de leurs confrères pour une légère rétribution dont ils laisseront la charge à la caisse commune. Nous leur demandons donc de vouloir bien adresser un bon de 3 fr. au président.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Joseph Joubert. Stanley, le roi des explorateurs (1840-1904), grand in-4° de 54 pages, édition de luxe. Angers, chez Germain et Grassin, éditeurs.

Résumé de la conférence de M. l'abbé Gaudeau, aumônier, à la messe du 12 mars (1).

LE DILEMME LIBÉRAL

Vous nous demandez la liberté au nom de nos principes ; demain, si vous étiez au pouvoir, ne nous la refuseriez-vous pas au nom des vôtres ?

Telle est la question posée aux catholiques par leurs adversaires. Voici le dilemme :

Si les catholiques répondent : « Non, nous ne vous refuserons rien. Votre principe de la liberté absolue pour tous et pour tout, nous l'acceptons sans arrière pensée. Avec vous, nous posons en thèse que, politiquement et socialement parlant, le catholicisme n'a pas plus de droits, non seulement que le protestantisme ou le judaïsme, mais que l'athéisme » ; si les catholiques parlent ainsi, ils cessent d'être catholiques. Ils tombent dans l'erreur condamnée par l'Eglise et par la raison ; ils admettent le principe monstrueux du « laïcisme. »

Si, au contraire, les catholiques répondent : « C'est vrai, nos principes et les vôtres sont inconciliables. L'erreur n'a pas de droits ; seule la vérité intégrale possède le droit intégral. Or, le catholicisme est la vérité intégrale. Et une fois au pouvoir, nous devrions revendiquer pour l'Eglise catholique seule les droits sur-naturels qu'elle tient de Jésus-Christ. »

(1) Nous désignons ici les ouvrages publiés par les membres de la Corporation, sur la simple indication de leurs auteurs.

(1) Extrait du volume *l'Eglise et l'Etat laïque*, publié chez Lethielleux.

A cela, les adversaires (les plus modérés) répliqueront : « L'Eglise a des droits surnaturels ? La foi catholique est la vérité intégrale ? soit ; mais s'il en est ainsi, ceux-là seuls peuvent s'en rendre compte qui ont la foi catholique. Or, nous ne l'avons pas. Vous discutez d'après des données que nous ne pouvons pas même comprendre. Et puisque vous avouez que, une fois au pouvoir, votre premier devoir serait de nous supprimer, souffrez que nous prenions tous les moyens pour vous empêcher d'y parvenir. »

Comment sortir de l'impasse ? Voici, à mon sens, la solution :

Le catholicisme est un bloc doctrinal qui se compose de trois termes indissolublement unis : Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, Dieu, c'est la religion naturelle ; Jésus-Christ, c'est la religion chrétienne ; l'Eglise, c'est la religion catholique.

La première de ces trois données, Dieu, la religion naturelle, n'appartient pas seulement à la foi, mais aussi à la raison, à la nature humaine ; cette donnée relève de la théologie, mais aussi, et tout d'abord, de la philosophie, de la science rationnelle ; elle s'impose, non pas seulement en vertu d'une révélation, mais aussi et tout d'abord, par elle-même, à toute pensée, à toute conscience, à tout homme.

Or, le premier de ces trois termes de la doctrine catholique, la religion naturelle, contient logiquement et virtuellement les deux autres. Qui-conque admet Dieu intégralement et d'un cœur sincère, admet en principe (quoique souvent sans le savoir, sans s'en rendre compte) Jésus-Christ et l'Eglise.

Donc, pour le catholique, revendiquer tout d'abord les droits de la religion naturelle, ce n'est rien sacrifier des deux autres données du catholicisme : les droits de Jésus-Christ et de l'Eglise. Tout au contraire, c'est en préparer, en assurer le triomphe. Ainsi agit saint Paul à Athènes en révélant aux Athéniens le « Dieu inconnu » qui était en eux.

Les catholiques doivent donc dire à leurs adversaires : « Nous exigeons de vous la liberté, non pas au nom de votre principe faux et révolutionnaire du libéralisme absolu, de l'indifférentisme et du laïcisme d'Etat. Nous ne

la demandons pas au nom d'un principe de foi, puisque vous n'avez pas la foi.

» Mais nous revendiquons le droit social du catholicisme, tout d'abord au nom d'un principe de droit naturel, de raison et de science sociale. La religion naturelle fait partie du droit naturel. Le droit naturel est le fondement immuable de toute politique. Donc, la religion et la politique sont, à leur base, absolument inséparables. L'Etat n'a pas le droit d'être irréligieux, parce que l'homme normal, l'homme tout court, n'a pas ce droit. L'Etat doit donc au moins professer la religion naturelle, et traiter selon leur valeur sociale, les religions positives qui la précèdent et la complètent. »

Je ne dis nullement que là doivent s'arrêter les revendications catholiques, mais je dis que là doit être leur point de départ.

La religion naturelle est la seule donnée qui permette aux catholiques de sortir logiquement du dilemme libéral.

N. B. — Le prochain entretien sera donné comme il est dit ci-dessus, le dimanche 14 mai, après la messe de 9 h. 1/2, 18, rue du Luxembourg. Nous ne saurions trop insister pour que nos confrères se rendent nombreux à ces instructions si utiles à la profession d'écrivain catholique.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Blois.
EMMANUEL RIVIERRE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 11

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mai 1905

CORPORATION

DES

PUBLICISTES CHRÉTIENS

Pèlerinage du Sacré-Cœur. — Par décision du Conseil, la réunion de Montmartre a été fixée au dimanche 18 juin. En voici le programme :

A onze heures précises. — Messe à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique. Instruction par M. l'aumônier et salut du Saint-Sacrement. Acte de Consécration.

A midi. — Banquet au *Rocher Suisse* sous la présidence de M. François Coppée, président d'honneur de l'Association.

M. Paul Lerolle, député de Paris, et M. Théodore Botrel, le barde breton, ont accepté notre invitation.

Nous espérons que nos confrères du Sénat, de la Chambre et du Conseil municipal prendront part à la fête.

Nous demandons instamment à nos confrères de vouloir bien envoyer la veille leur carte au *gérant du Rocher Suisse*, rue de la Barre, afin qu'il puisse préparer convenablement le repas dont le prix convenu est de 5 fr. tout compris.

Membre honoraire

M. Emmanuel HALGAN, sénateur de la Vendée, demeurant à Paris, 82, rue de Lille, a été nommé membre honoraire de la Corporation.

Messe mensuelle

La messe mensuelle sera dite pour le repos de l'âme de M. Rastoul, par M. l'aumônier, le vendredi 16 juin à 7 h. 1/2, en l'église Saint-François Xavier.

SYNDICAT des JOURNALISTES

Nouveau membre. — A été admis à la séance du 3 juin, comme membre actif, M. Massonné, directeur de la *Croix de Meurthe-et-Moselle*, 35, Cours Léopold, Nancy.

Candidats. — M. Charles-Pierre-Joseph Liagre, rédacteur à la *Croix du Nord*, demeurant à Loos-lès-Lille, présenté par MM. Féron-Vrau et Paul Cornille. M. Henri de Montardy, rédacteur au *Journal de la Dordogne*, 91, rue de l'Université, Paris.

Caisse de retraite. — Le président a assisté à la séance de la commission de répartition des bons de presse. Diverses mesures ont été adoptées pour assurer l'exécution des votes de la Chambre dans les conditions les plus favorables.

Congrès international de la presse. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le congrès aura lieu cette année à Liège. Il durera du 21 au 28 juillet. Le nombre total des membres du Congrès est fixé à 300, celui des délégués français sera de 67, à raison d'un siège par 49 membres titulaires inscrits. En conséquence, il nous est attribué quatre places. Le président est délégué de droit, et compte assister au Congrès, ce qu'il n'a pu faire l'année dernière à son grand regret.

Le Conseil a donc eu à se prononcer sur le choix de quatre délégués. Ont été désignés :

MM. TASTEVIN DE NOUVEL ;
BARON DE ROSNAY ;
LARRIEU ;
DUBOIS DE LA RUE.

Nos délégués voudront bien envoyer chacun 20 francs avec leur photographie en double à M. Tauuay, 21, rue de Sèvres.

On trouvera à la fin de ce *Bulletin*, le programme officiel du Congrès.

Le dernier numéro du *Bulletin officiel du Bureau Central des Associations de presse* rend compte en grand détail de notre dernière assemblée générale et des diverses résolutions qui ont été prises. Il donne en outre un récit élogieux du banquet qui a suivi. Cette communication qui est destinée à toutes les Associations de presse de l'Europe ne peut qu'être très avantageuse à notre syndicat.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Le Conseil a eu à s'occuper de la question de la médaille d'or, votée par l'assemblée générale comme devant être attribuée à un ouvrage publié dans le courant de 1904 et 1905 par un membre du syndicat. Le Conseil a nommé une commission composée, en outre du président, de MM. le baron Joseph du Teil, le baron Jehan de Witte, Védie et Xavier Rondelet. Plusieurs titres ont déjà été mis en avant.

CHRONIQUE CORPORATIVE

M. Rastoul

Un nouveau deuil nous frappe. Notre excellent confrère, M. Alfred Rastoul, membre de notre conseil, est mort en son domicile, 79, avenue de Breteuil, le 30 mai. Ses obsèques ont eu lieu le 2 juin à l'église Saint-François-Xavier, sa paroisse. La Corporation y était représentée. Tout le monde sait quel ferme chrétien fut celui que nous venons de perdre. Voué sans réserve au service de l'Église, il a passé la plus grande partie de sa vie au journal *l'Univers*, où sa plume vigoureuse a toujours soutenu sans défaillance la cause de la religion et de la patrie. Sa mort a été aussi édifiante que le fut sa vie. Nous prions pour le repos de son âme, notamment à la messe du 16 juin.

Voici l'allocution prononcée, en son nom personnel, par M. Edouard Alexandre, sur la tombe de M. Rastoul :

« MESSIEURS,

« Un simple mot qui ne vent pas être un discours. C'est un journaliste

de l'ancienne école, celle qui préférait la substance des idées à la phraséologie sensationnelle, c'est, dis-je, un ouvrier consciencieux de la plume que nous perdons en M. Rastoul.

« Sa vaste érudition historique, sa connaissance approfondie des faits, la sûreté de sa doctrine en matière religieuse; tout le recommandait à la respectueuse estime de ses collaborateurs. Ancien soldat, il avait communiqué à l'homme de lettres la fermeté nette et carrée de l'esprit de discipline.

« C'est un croyant qui nous quitte; un laborieux qui disparaît.

« Je prie son fils, qui était son grand espoir, ainsi que toute son honorable famille en pleurs, d'agréer mes plus sincères et mes plus vives condoléances.

« Rastoul est mort en bon chrétien, muni des sacrements de l'Église. Il fut toujours bon aux pauvres qui le sollicitaient sans cesse; il était de ceux qui estiment que l'aumône est le parfum de la prière.

« En terminant, je le salue avec le poète chrétien :

« ... Endormi dans son espérance,
« Pour se réveiller dans son Dieu. »

M. Léonce de la Rallaye

Au dernier moment, nous apprenons la mort de notre dévoué confrère, M. Léonce de la Rallaye, membre du Syndicat des écrivains.

Dans les dernières années, M. de la Rallaye a publié des ouvrages de valeur, mais sa carrière la plus longue a été consacrée à la presse. Pendant quarante années il a dirigé des journaux dont le plus important a été le *Journal des Villes et des Campagnes*.

Espérons que notre confrère a reçu la récompense des bons soldats du Christ.

Une messe sera dite pour le repos de son âme.

Congrès eucharistique à Rome

Notre confrère, M. Espérance Tourner, qui réside actuellement à Rome, s'est mis à notre disposition pour nous représenter à ce congrès, et une délégation lui a été donnée à cet effet.

Nous sommes heureux d'annoncer à cette occasion, que notre confrère

est maintenant dans un état de santé dont il attribue le rétablissement à la protection de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le dernier dîner mensuel

Le jeudi 18 mai, à la suite de plusieurs remises, a eu lieu, sous la présidence de M. de Marolles, au restaurant du Bœuf à la Mode, le dîner mensuel de la *Corporation des Publicistes chrétiens*. L'invité de marque était M. Halgan, sénateur de la Vendée, autour duquel s'étaient groupés : MM. l'abbé Bernard Gaudeau, aumônier de la *Corporation*; l'abbé Georges Bertrin, professeur à l'Institut catholique; Dubois de la Rüe, le vicomte Henry de France, Jean d'Héricault, le docteur Larrieu, le docteur Le Fur, Joseph Mollet, Camille Pillot, Ernest Renaud, directeur du *Soleil*; le baron de Rosnay, Remy de Simony, Victor Taunay et le vicomte de Wall.

La réunion a été des plus cordiales et des plus animées. On y fraternisait dans le vrai sens du mot, heureux de se retrouver entre frères d'armes dans une même pensée d'union et de lutte pour la défense des grandes causes de l'Église et de la Patrie. Il faut dire aussi que la causerie n'a pas chômé, alimentée qu'elle était par les mille détails, plus ou moins douloureux de la politique courante.

Au Champagne, M. de Marolles s'est levé et, se faisant l'interprète de tous, il a souhaité la bienvenue à M. Halgan, saluant, dans le vaillant sénateur de la Vendée, l'homme de principes et de cœur, le militant de la bonne cause, le politique qui, au milieu de l'abaissement général des volontés, a toujours su rester lui-même, haut et droit, dans la ligne qu'il s'était tracée.

Il va sans dire que les paroles de M. de Marolles ont été vivement applaudies. Orateur et auditoire se sentaient à l'aise sur le même terrain, dans une même communion de respect et de sympathie pour le vaillant sénateur qui s'est fait, en mainte circonstance, le défenseur dévoué de tous ceux qui ont fait appel à sa vaillance contre le despotisme légal des hommes du pouvoir.

M. Halgan a répondu à M. de Marolles avec autant de tact et de délicatesse que d'exquise urbanité. Pas de grandes phrases, pas de périodes

sonores et ronflantes — l'honorable sénateur dédaigne ces procédés, — mais du simple, du sobre et, à la fois, de l'élégant et du savoureux, une parole claire qui rendait avec beaucoup de charme une pensée très nette. Tout d'abord, M. Halgan dit combien il est heureux de se trouver au milieu de journalistes, d'écrivains catholiques qui font servir leur plume à la défense de tout ce qu'il y a de plus noble et de plus haut ici-bas. Ce lui est une occasion, dit-il, de rendre hommage à leur esprit d'abnégation et de désintéressement, car, dans la lutte qu'ils soutiennent en faveur de l'ordre social, attaqué et miné de toute part, il faut du courage, encore du courage et toujours du courage.

M. Halgan dit, en souriant, qu'il ne sait pas écrire; mais je sais lire, ajoute-t-il et « en vous lisant, Messieurs, j'ai compris, j'ai senti qu'une armée qui avait des soldats tels que vous, était sûre de vaincre un jour ou l'autre ».

En terminant, M. Halgan s'est tourné vers notre ami M. de Simony, directeur du *Publicateur de la Vendée*, pour le remercier, en termes charmants, du concours actif et dévoué qu'il lui avait toujours donné.

Des applaudissements interrompaient à tout instant le *speech* de M. Halgan lui faisant voir à quel point messieurs les journalistes savent apprécier ceux qui savent parler à la façon de l'honorable sénateur de la Vendée. C'était vraiment pour eux un régal et ils ne l'oublieront pas de longtemps.

FÉLIX DE ROSNAY.

Le bureau de la presse a envoyé l'adresse suivante au roi d'Espagne à l'occasion de l'attentat du 31 mai :

« A Sa Majesté Alphonse XIII,
Roi d'Espagne,

» Les membres sou-signés du bureau du *Syndicat des journalistes français* (corporation des publicistes chrétiens), sûrs d'être en la circonstance les interprètes de tous leurs confrères de la presse catholique de Paris et des départements, ont l'honneur d'adresser à Sa Majesté catholique le Roi d'Espagne, l'expression de l'indignation soulevée dans le pays

par l'odieux attentat dirigé contre Elle, et remercient Dieu de la protection visiblement étendue sur son Auguste Personne.

» Ils offrent à Sa Majesté la Reine-mère l'hommage de leurs respectueuses et sincères félicitations.

» Le président, V. de Marolles ; les vice-présidents, L. Nemours-Godré, H. Rémy de Simony ; le trésorier, Tastevin de Nouvel ; le secrétaire, Henry de France.

» Paris, 1, rue Martignac (7^e ar.). »

Conférence du 14 mai au Cercle du Luxembourg

Dans sa conférence du 14 mai, à la messe mensuelle corporative, M. l'aumônier, achevant son enseignement de cette année sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, a traité le sujet suivant : *Du droit naturel religieux, droits et devoirs de l'Etat.*

Cette conférence sera publiée intégralement, et la publication en sera annoncée à nos confrères.

Cotisations

Nous allons faire faire par notre Agence un nouveau recouvrement des cotisations arriérées. Nos confrères voudront bien donner des ordres pour ne pas rendre cette démarche inutile.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Abbé BERNARD GAUDEAU. *Via crucis, le pourquoi et le comment de la souffrance.* Manuel du chemin de la croix. Illustré, chez Lethielleux, 10, rue Cassette.

BARON JOSEPH DU TEIL. *Le Mensonge historique du 10 février 1905, ou les vraies responsabilités de la rupture avec le Saint-Siège et de la dénonciation du Concordat.* avec pièces justificatives. In-8°, Vic et Amat, éditeurs.

R. PIOT. *Les dessous de l'affaire Le No-dez.* Au Courrier des rédactions, 16, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE LIÈGE

Ordre du jour du Congrès

- I.— De la dignité de la Presse. — Constitution des tribunaux professionnels.

Rapporteurs : MM. Singer, Bergougnan, Osterrieth.

- II.— Du secret professionnel en matière de Presse.

Rapporteurs : MM. Singer, Schweitzer, Osterrieth, Taunay, Bodereau.

- III.— Des moyens de resserrer les liens entre les associations de Presse.

— Fonctionnement de la Carte d'identité. (Communication).

Rapporteur : M. Taunay.

- IV.— Réduction des tarifs télégraphiques de Presse (Communication).

Rapporteur : M. Taunay.

- V.— Réduction des tarifs postaux, pour le transport des journaux. (Communication).

Rapporteur : M. Berger.

- VI.— Des droits de l'auteur en matière de Presse. — Définition. — Extention.

Rapporteur : M. Osterrieth.

- VII.— Des rapports entre éditeurs et artistes dessinateurs.

Rapporteur : M. Osterrieth.

- VIII.— Du contrat d'édition en matière de Presse.

Rapporteur : M. Rothlisberger.

- IX.— Du mode et du délai de dénonciation des contrats entre Directeurs et Rédacteurs de journaux.

Rapporteurs : MM. Singer et Schweitzer.

- X.— Améliorations à apporter au fonctionnement du Bureau des correspondants.

Rapporteurs : MM. Janzon et Doorman.

- XI.— Du retus opposé par la poste, quant à la distribution des journaux, en divers pays.

Rapporteurs : MM. Singer et Kummer.

- XII.— De la collaboration non rétribuée dans les journaux.

Rapporteurs : MM. Singer et Steinherz.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimeries Réunies du Centre, Tours-Illois.
EMMANUEL HUVIERE, Ingénieur des Arts et Manufactures, C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

Ce bulletin est imprimé par des ouvriers payés au tarif accepté par la Fédération des travailleurs du Livre pour la région.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 12

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Juin 1905

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Dîner mensuel. — Le jeudi 6 juillet, au Bœuf à la Mode, 7 h. 1/2 (6 fr. 50) prévenir d'avance. Ce dîner est le dernier avant la période de vacances.

Messe mensuelle. — La messe sera dite par M. l'aumônier le vendredi 7 juillet, à 7 h. 1/2 en l'église Saint-François Xavier, pour le repos de l'âme de notre confrère M. Léonce de la Rallaye. Les autres messes des défunts seront célébrées au cours de l'été.

Don

Nous sommes heureux d'annoncer que M^{me} la baronne de Brigode, présidente de la Ligue patriotique des Françaises, a fait remettre au président la somme de 100 francs, pour la Corporation des publicistes chrétiens.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre. — A été admis à la dernière séance du Conseil :

M. MASSONNÉ (Nicolas-Adolphe), directeur de la *Croix de Meurthe-et-Moselle*, 35, cours Léopold, à Nancy.

Candidats

M. Jean-Marie BERNARD, rédacteur en chef de la *Croix de Savoie*, à Chambéry, présenté par M. Bouvattier et M. E. Blanc.

M. Henry de MONTARDY, rédacteur au *Journal de la Dordogne* et à la *Revue de la Ligue maritime française*, demeurant à Paris, 91, rue de l'Université, présenté par M. Henri de France et M. Raoul Narsy.

M. LIAGRE (Charles-Pierre-Joseph), à Loos-ès-Lille, rédacteur à la *Croix du Nord*, présenté par M. Féron-Vrau et M. Paul Cornille.

Loterie de la Presse

Nous engageons vivement nos amis à donner leur publicité gratuite à la loterie de la presse. C'est la forme donnée aux bons à lots au bénéfice desquels nous avons été admis. Nous avons tout intérêt au succès de cette loterie.

Avis

Un sanatorium situé en Suisse offre le logement, la nourriture et les soins médicaux à un journaliste malade qui consentirait à rédiger le petit journal hebdomadaire de la localité, pendant 4 à 5 mois.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Candidat

M. Louis de COMBES, ancien magistrat, à Lyon, 16, rue Victor-Hugo, présenté par M. L. Lucien-Bruu et M. Joseph Serre.

Concours

Nous avons annoncé, dans notre dernier *Bulletin*, la nomination, par le Conseil, d'une commission chargée de décerner en 1906 une médaille d'or de 100 francs au meilleur ouvrage publié par un membre du syndicat en 1904 et 1905. Cette commission s'est réunie pour la première fois, le vendredi 23 juin, sous la présidence du baron Joseph du Teil. M. de Marolles souffrant, et M. Etienne Védie retenu au chevet d'un enfant malade, s'étaient excusés.

La commission a décidé que la récompense serait attribuée à l'ouvrage qui, en présentant une réelle valeur littéraire, répondrait le mieux au but du groupement syndical ; les livres

déjà couronnés par l'Institut ne pourront être présentés. En attendant les candidatures qui ne manqueront pas de se produire spontanément, la commission en a examiné plusieurs qu'elle a l'intention d'évoquer. La

prochaine réunion aura lieu à la rentrée des vacances.

MM. les membres qui désireraient concourir sont priés d'adresser leurs volumes à M. le baron J. du Teil, 2, quai Debilly, Paris, 16°.

CHRONIQUE CORPORATIVE A MONTMARTRE

Nous devons à notre confrère, M. Camille Pillot, le récit très exact de notre fête du Sacré-Cœur. Le voici, tel qu'il a déjà été publié par la *Vérité Française*. Nous remercions les autres journaux qui ont plus ou moins parlé de notre fête.

La cérémonie religieuse

La Corporation des Publicistes Chrétiens tenait hier sa réunion annuelle à la basilique de Montmartre.

A 11 heures, messe corporative dite par M. le chanoine de Benque et suivie d'une instruction par l'aumônier de la Corporation, M. l'abbé Gaudeau. Prenant pour texte les paroles de l'Office de la Sainte-Trinité, M. l'abbé Gaudeau a tenu, comme toujours, les publicistes sous le charme de son verbe impeccable dans la forme comme dans la doctrine.

M. l'aumônier explique comment le publiciste chrétien doit toujours prendre modèle sur l'auteur du premier écrit révélé et n'écrire jamais lui aussi que la vérité. Il démontre les effets autrement terribles aujourd'hui que les plus puissants engins de guerre, de la plume du journaliste, et fait toucher du doigt les ravages effrayants de la presse athée. Aussi engage-t-il vivement ses auditeurs et confrères à redoubler de courage et d'activité, au nom de la devise *Crux et Calamo*, pour lutter avec succès. Si l'organisation de la presse malfaisante permet aux hommes qui ont la haine de tout ce qui est chrétien de multiplier les ruines, la plume du journaliste chrétien ne doit jamais se briser surtout à un moment où il va être appelé à suppléer le prêtre dont on se prépare à fermer la bouche, à enchaîner la mission sacrée. Aujourd'hui, c'est le journal qui, au foyer, s'est substitué à la méditation : toute la journée, l'homme ou la femme va rester sous l'impression de ce que le journal aura écrit et conseillé.

Donc la mission du publiciste chrétien est un apostolat qui a des devoirs

considérables à remplir, et M. l'aumônier termine cette magistrale homélie par une parole d'espérance pour le salut de notre cher pays de France que protège le Sacré-Cœur.

Au nom de M. le chanoine Peuprotier, l'un des chapelains de la basilique ajoute quelques mots, en s'inspirant de ces paroles de Jésus-Christ : *Ego sum via, veritas et vita*.

Avant la bénédiction du Saint-Sacrement, l'acte de consécration au Sacré-Cœur a été lu par M. Nemours-Godré, vice-président.

Le banquet

A midi, a lieu le banquet traditionnel au *Rocher-Suisse*.

M. Nemours-Godré préside en l'absence de M. de Marolles. M. Nemours-Godré a à sa droite M. Paul Lerolle, député de Paris et autour de lui se groupent :

MM. G. d'Azambuja, abbés Barrère, de Benque et Bertrin, baron Joseph du Teil, J. Bouvattier, J. C. Cortis, Danis, Debois de la Rüe, docteur Durand, abbé Fournier, abbé Gaudeau, Fraënz, Alain Gouzien, de Gailhard-Bancel, Oscar Havard, Henry de France, E. Langlois, Athanase Maire, baron de Maricourt, Mollet, Camille Pillot, Rémy de Simony, Jean de Ricault d'Héricault, Taunay, Tastevin de Nouvel, Espérance Touraier, Paul Verdun, vicomte de Wall, baron J. de Witte, Alphonse Janne, Julien de Narfon, invité.

Le banquet, comme toujours, est très animé. C'est vraiment un régal que d'assister à ces agapes où la plus franche cordialité coudoie ce plaisir le plus délicat qui est, dirions-nous avec La Bruyère, de faire celui d'autrui.

Voici l'heure des « santés ». Une surprise très agréable nous était réservée, Mgr Delamairie, qui présidait l'assemblée annuelle de l'*Union Fraternelle du Commerce et de l'Industrie*, a bien voulu venir quelques instants au milieu de nous.

M. Nemours-Godré se lève. Il boit à la santé de Sa Grandeur et de M. Lerolle, ces militants de la cause religieuse et patriotique ; il exprime ensuite le regret de tous de l'absence de MM. François Coppée et de Marcelles, retenus chez eux par des raisons de santé. Puis, en quelques mots, M. Nemours-Godré rappelle que notre Syndicat a été admis à participer aux Bons de Presse, grâce aux soins de notre président et à la vigilance de nos amis de la presse et du parlement.

Reprenant la thèse admirablement développée par M. l'aumônier, M. Godré nous engage à nous serrer plus que jamais les coudes et à nous dévouer pour ces deux grandes causes qui ne se séparent jamais dans le cœur du publiciste chrétien, Dieu et la patrie.

Une salve d'applaudissements accueille ces bonnes paroles, puis M. Lerolle se lève. Prenant pour thème trois faits divers de ces jours derniers, M. Lerolle s'en inspire pour nous tracer un tableau de la société française actuelle, et faire, en passant, le procès de ces caractères indécis, neutres, de ces « gens d'entre-deux » qui ne sont pas pour le mal social, mais ne font rien pour l'enrayer, lui facilitent au contraire, par leur apathie ou leurs calculs, toutes les chances d'un succès inespéré. Et alors, l'éloquent député adresse un appel chaleureux à la presse catholique et patriotique : l'heure est à l'espérance ; mieux que personne il est à même de le constater. Partout, dit-il, on rencontre des populations affamées de vérité et de liberté et qui ne comprennent rien à la politique du régime actuel.

M. Lerolle demande aux publicistes chrétiens de rester plus que jamais sur la brèche et de seconder vigoureusement la parole des députés.

Une véritable ovation est faite au député de Paris à qui succède M. l'abbé B. Gaudean. En termes délicats, M. l'aumônier porte une « santé » à Mgr Delamaire, puis en quelques mots d'une rare énergie, il demande à ses confrères d'être des intolérants de l'erreur et de l'injustice. Avec un à-propos judicieux, il va chercher ses arguments dans un journal de la République Argentine et ces arguments portent la signature de M. Emile Combes. Au cours de son improvisation remarquable, M. l'abbé Gaudean prononce ce mot profond :

« La vie n'est que l'intolérance de la

mort. » Or, à l'heure actuelle, n'est-ce point la mort même de l'âme de la nation française que cette persécution légale contre toutes les traditions séculaires qui ont fait la gloire, la grandeur, la prospérité de notre patrie.

Eh bien, contre cette œuvre-là, il faut avoir le caractère et la hardiesse d'être des « intolérants ».

La visite de Mgr Delamaire ne devait pas être seulement pour la Corporation des Publicistes chrétiens, un honneur : sa parole allait surtout laisser une profonde impression dans tous les cœurs.

Nous exprimons le regret de ne pouvoir donner, pour l'édification de tous, le texte intégral de cette causerie épiscopale, tout à la fois familière et énergique, sur le rôle de la presse catholique.

Mgr. Delamaire fait de main d'ouvrier le tableau de la situation actuelle où le manque de noblesse à droite et à gauche a laissé le champ libre à cette franc-maçonnerie dont la tyrannie abominable régent notre Parlement. Voici la Dordogne, par exemple : population honnête mais blocarde ; blocarde parce qu'elle a peur du gouvernement qui, au moyen des loiges merveilleusement disciplinées, connaît les opinions de chaque foyer et les fait entrer en ligne de compte, le cas échéant.

A propos du Concordat, Mgr. Delamaire fait un rectif pathétique du dévouement apporté par le clergé périgourdin, pour recueillir des signatures contre la dénonciation ; du matin au soir, à toute heure, au foyer, dans les champs, par tous les temps, le curé est allé trouver, un à un, ses paroissiens : beaucoup ont hésité d'abord à signer, mais ils ont signé, sans la moindre pression, parce qu'ils sont restés foncièrement chrétiens. Aujourd'hui, l'évêché de Périgueux a recueilli 90.000 signatures et ce mouvement, qui doit être imité dans tous les diocèses, déconcerte la députation blocarde : le gouvernement lui-même s'en est expliqué ces jours-ci, à Lens, avec la bonne foi que l'on sait par la bouche du sénateur Bienvenu-Martin.

Mgr Delamaire nous conte cette anecdote qui nous a profondément impressionnés : Un curé se présente chez un meunier. Dès les premiers mots, ce paroissien répond à son curé. Je sais pourquoi vous venez, mais non, je ne veux pas signer, je ne suis pas bien savant, voyez-vous, mais j'ai appris mon histoire et je sais

qu'il y a cent ans on a guillotiné tous ceux qui s'étaient déclarés pour la religion. Et puis je ne veux pas avoir d'affaire avec le gouvernement.

— Vous ferez comme vous voudrez, répond simplement le curé qui n'insiste pas.

Et le meunier, se tournant vers sa femme qui n'avait soufflé mot :

— Femme, quoi que t'en penses ?

— Mon ami, répond simplement la femme, quand on a une religion, on est pour sa religion ou contre sa religion.

— Femme, tu as raison. Monsieur le curé, donnez votre papier que je le signe.

N'est-ce pas qu'elle est sublime cette réflexion de la paysanne et comme elle rappelle bien cette fière parole de l'humble Irlandaise Brigitte Struenty : « Souviens-toi de ton âme et de la liberté. »

Poursuivant sa causerie, Mgr Delamairie dénonce avec indignation les infamies de la franc-maçonnerie et reprenant le mot de M. l'abbé Gaudéau, il affirme bien haut qu'il faut être intolérant, contre le mal et l'erreur; que c'est sottise, que ce serait trahison que de se laisser bernier par le mot de *tolérance*. Non, dit Sa Grandeur, il ne faut pas piétiner les tombes, ni ceux qui ne sont plus au pouvoir : non, il ne faut jamais se servir du mensonge et de la calomnie : ce n'est pas digne, ce n'est pas juste. Il faut regarder face à face l'adversaire puissant et la première charité, c'est de savoir lui rendre coup pour coup et de le démasquer. Dans un superbe mouvement, Mgr Delamairie supplie la Corporation des publicistes chrétiens d'associer tous les efforts, d'unir tous les dévouements, de laisser au second plan les préférences personnelles, pour lutter, dans toutes les situations, contre l'ennemi commun qui s'appuie sur l'étranger, la franc-maçonnerie politique. C'est le *delenda Carthago* que chacun doit se répéter chaque matin, et chacun aura bien mérité de Dieu et de la France.

Des bravos enthousiastes accueillent ces paroles et une ovation est faite à Mgr Delamairie.

La fête est finie et l'on se sépare à regret, emportant de cette belle réunion un peu plus de foi, un peu plus d'ardeur pour continuer le bon combat.

Les publicistes chrétiens venaient d'entendre la parole, d'admirer le geste d'un évêque de France.

La personnalité de Mgr Delamairie, nous rappelait un souvenir personnel

et nous demandons la permission de citer, dans cette circonstance, un extrait du journal *la Corporation*, du 14 avril 1901 :

« *L'Officiel*, écrivions-nous au curé de Notre-Dame-des-Champs, nous apporte la nouvelle de votre promotion à l'évêché de Périgueux.

« Si votre départ doit provoquer de sincères regrets de la paroisse où vous avez conquis les sympathies de tous, les œuvres que vous y laissez disent que vous serez un grand évêque.

« A l'heure où la Révolution sociale se croit à la veille de jeter son superbe cri de victoire, la France doit encore espérer son salut de ses évêques *d'œuvres sociales*; et vous allez apparaître au premier rang sur ce siège de Périgueux où vous vivrez les « longues années » de Mgr Dabert.

P. CAMILLUS.

NÉCROLOGIE

Nous avons de nouveaux deuils à signaler.

M. Olivier ROBIOU DU PONT, rédacteur au *Journal de Rennes*, décédé à l'âge de 55 ans, foudroyé par une congestion cérébrale.

Notre confrère très connu à Rennes pour le bien qu'il y faisait, a eu le temps malgré la rapidité du mal, de se préparer à la mort qu'il a vue venir en fervent chrétien. Il a exprimé la volonté que l'on nous prévint de sa mort et qu'on le recommandât aux prières de tous ses confrères. Nous nous ferons un devoir de répondre à ce pieux désir.

M. Edouard-Etienne BOLLAY, un de nos plus anciens membres honoraires décédé le 27 mai 1903, à l'âge de 63 ans.

Enfin nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Ch. DENIS décédé dans le diocèse de Beauvais. Directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, M. l'abbé DENIS était des nôtres depuis 1901.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de chacun de nos défunts.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Baron André de Maricourt, *En marge de notre histoire*, in-8°, chez Emile-Paul, éditeur, 100, place Beauveau.

Henry de France, *Manuel pratique du conférencier*. Paris, Trémaux, éditeur, 22, rue du Luxembourg, 50 centimes; franco, 60 centimes.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

N^o 13

1, rue Martignac, PARIS

25 Octobre 1905

CHRONIQUE CORPORATIVE

Dîner mensuel

La reprise des dîners aura lieu, suivant l'usage, le 1^{er} jeudi du mois, 2 novembre, à 7 h. 1/2, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois (6 fr. 50 tout compris). Prière d'envoyer sa carte avec mention : *Publiciste*, à l'avance, au gérant.

A cause de la tristesse du jour, nous resterons entre nous, et la simplicité de nos agapes fraternelles nous permettra de nous réunir dans une même pensée pour ceux qui ne sont plus.

Messes

Le dimanche 5 novembre, à 9 h. 1/2, messe à l'oratoire du cercle, 18, rue du Luxembourg, instruction par M. l'aumônier.

Une messe sera dite le vendredi suivant pour le repos de l'âme de M. Petit-Barmon, membre du conseil, décédé à Paris, le 19 septembre.

Membre honoraire

A été admis en qualité de membre honoraire de la Corporation, M. Emmanuel HALGAN, sénateur de la Vendée, demeurant à Paris, 82, rue de Lille.

Le dernier dîner

Il remonte déjà loin. C'était le 6 juillet. M. de Marolles encore malade, s'était excusé. Autour de M. Nemours-

Godré qui tenait la présidence avaient pris place : MM. Léon Bergasse, de Marseille, les docteurs F. et M. Fay, invités. Puis venaient MM. l'abbé Bernard Gaudeau, aumônier de la Corporation; le baron Joseph du Teil, Espérance Tournier, Joseph Mollet et le baron de Rosnay. Réunion cordiale et animée. Au dessert, toast de M. Nemours-Godré qui, en termes exquis et charmants, a souhaité la bienvenue aux invités; réplique de MM. Bergasse et Fay, le tout rendu avec cette courtoisie de bon ton qui fait le charme de ces agapes fraternelles.

Cotisations

La rentrée des cotisations s'est généralement bien effectuée par l'agence Devos. Cependant, pour quelques-uns il a fallu renouveler la démarche, ce qui entraîne des frais. Le nombre des confrères en retard n'est aujourd'hui que de neuf. Ils feraient acte de bonne confraternité s'ils voulaient bien s'acquitter avant la fin de l'année, et nous éviter des complications d'écritures.

Réimpression du Bulletin

Le volume a été adressé à tous les confrères, sauf à ceux qui avaient refusé de souscrire. Heureusement leur nombre n'est pas très considérable, car leur refus retombe sur la caisse corporative qui a été obligée

de payer l'imprimeur. S'ils venaient à se raviser, ils pourraient réclamer au président la brochure, qui leur sera adressée franco, moyennant l'envoi préalable de 3 fr. 50.

Notre confrère, M. Emmanuel Rivière, dont l'imprimerie de Tours a fait l'édition, nous permettra de le remercier des concessions qu'il nous a faites sur le prix.

Erratum

A propos de cette réimpression, nous avons à réparer une omission, celle du nom de M. Gabriel Colin, qui doit figurer parmi les sociétaires du début. Nous tiendrons note des réclamations qui nous seront adressées.

NÉCROLOGIE

M. Petit-Barmon

Nous avons à déplorer la mort de notre excellent confrère, M. Petit-Barmon, décédé le 19 septembre. Vétéran de la presse, M. Petit-Barmon figurait au nombre de nos fondateurs et fut nommé membre du Conseil corporatif le 29 avril 1886. Il était alors directeur du *Courrier du Jura*, à Lons-le-Saulnier ; quelques années plus tard, il vint à Paris et entra à la rédaction de *La Croix*, où il occupait une situation importante. C'est là, en pleine activité de travail, que la mort est venue le chercher, et l'a enlevé après de longues souffrances qu'il a supportées avec un courage admirable et une résignation toute chrétienne. Un de ses derniers souvenirs fut pour notre association pour laquelle il avait une affection profonde.

Nous prions Madame Petit-Barmon et sa famille d'accepter l'expression de notre douloureuse sympathie.

Loterie de la Presse

Par décision du conseil, il a été pris deux billets de la loterie de la presse sur le fonds commun de la corporation, étant convenu que, en cas de gain, le bénéfice serait partagé entre les deux syndicats dans la proportion du nombre de leurs membres,

c'est-à-dire les trois quarts pour la presse et le quart pour le livre. Les numéros de ces billets sont : 13.700 et 13.701, série 83.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres. — Ont été admis à la dernière séance du Conseil en qualité de membres actifs :

M. LIAGRE (Charles-Pierre-Joseph), demeurant à Loos-lez-Lille, rédacteur à la *Croix du Nord* ;

M. BERNARD (Jean-Marie), demeurant à Chambéry, 21, faubourg Nezin, secrétaire de rédaction à la *Croix de Savoie*.

Candidats. — M. Victor LESPINE, rédacteur principal à l'*Express du Midi*, et directeur de la *Gazette du Tarn*, demeurant à Toulouse, présenté par MM. Oscar Havard et Jaudouenc.

Comme membre correspondant. M. Léon Maillé, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles*, à Bruxelles.

Caisse de retraite. — Tout le monde sait le succès de la loterie de la presse. Les douze millions destinés aux dix-sept associations dont nous faisons partie sont encaissés. Notre président a pris part aux réunions de la commission de répartition. Nous donnerons ultérieurement le chiffre qui nous est acquis, et nous publierons les listes par ordre d'âge et d'ancienneté.

Congrès de Liège. — On trouvera ci-dessous le rapport relatif à ce congrès.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Nouveaux membres. — Ont été admis au dernier conseil :

M. DE COMBES (Marie-Léon-Louis), ancien magistrat, demeurant à Lyon, 16, rue Victor-Hugo ;

M. le vicomte André DE MARICOURT, membre du syndicat des journalistes.

APPENDICE

Rapport sur le dixième Congrès internationale de la Presse tenu à Liège en 1905

Il ne sera question dans ce rapport que de la partie technique du congrès. On a lu dans les journaux le récit des fêtes et réceptions qui ont été, comme toujours, à l'honneur des organisateurs du Congrès, et pour le plus grand agrément de ses membres. L'exposition de Liège était une attraction. Le congrès avait son siège, et tenait ses séances dans l'un des grands pavillons. La municipalité de la ville, la commission de l'exposition avaient bien fait les choses. Le Congrès a ensuite été reçu à Bruxelles par le roi des Belges qui a adressé à chacun des délégués des paroles aimables et bienveillantes. La clôture a eu lieu à Anvers où on a fêté le douzième anniversaire de l'institution des Congrès internationaux de presse.

L'ouverture du Congrès a eu lieu le mardi 25 juillet dans le magnifique palais des Princes-Evêques de Liège, sous la présidence de M. Singer, président du Congrès, en présence du gouverneur de la Province, délégué par le gouvernement, qui a prononcé un discours en réponse à celui du président :

« Nous avons, dit-il, en terminant, la bonne fortune d'être un pays neutre, nous pouvons donc compter sur l'amitié de tous, amitié que nous pouvons donner pleine et entière. Nous serons toujours heureux de nouer avec les autres nations ces relations qui ont permis à notre pays de prospérer et de grandir malgré sa faiblesse et son peu d'importance. Messieurs, je vous propose de crier avec moi : « Vivent les Souverains des autres nations ! Vive le Souverain du Monde : la Presse ! »

Les séances de travail qui se sont tenues dans l'après-midi, et les jours suivants ont été consacrées à diverses questions intéressantes. D'abord le rapport d'ensemble de notre ami Taunay, secrétaire général du Congrès, toujours plein de faits et d'utiles

aperçus ; puis le rapport financier de M. Schweitzer, trésorier, et les différents points relatifs au fonctionnement du Congrès.

Au point de vue technique, l'ordre du jour a porté sur la réduction à obtenir pour le transport des journaux, sur la réduction des tarifs télégraphiques de presse, sur la carte internationale d'identité, sur les améliorations à apporter au fonctionnement du bureau des correspondants. Les vœux proposés par les rapporteurs ont été adoptés.

Une importante discussion a eu lieu sur le rapport de MM. Janson et Taunay relatif au duel entre journalistes. La question avait été posée sur la demande du prince Alphonse de Bourbon, dont on connaît l'initiative en la matière. Personne dans le congrès ne s'est levé pour défendre l'usage du duel. Plusieurs membres étrangers ont même proposé la question préalable, parce que dans leur pays le duel n'est pas en usage ; mais on a jugé utile de prendre une décision pour les contrées où le préjugé subsiste, et le vœu suivant a été voté à l'unanimité :

« Que les duels entre journalistes, en matière de presse, soient supprimés ;

« Que, dans ce but, des institutions arbitrales, existant ou à instituer dans les diverses associations, rendent obligatoire le recours à l'arbitrage, pour les différends qui pourront s'élever entre journalistes. »

Une autre discussion a porté sur le secret professionnel en matière de presse, et l'obligation de témoigner en justice. Un rapport présenté par M. Georges Schweitzer concluait à déclarer :

« Que le secret de la rédaction est et demeure inviolable ;

« Que quiconque transgresse ce principe, offense non seulement l'honneur du journalisme, mais nuit aussi aux conditions vitales de la presse. »

Chose singulière, il s'est trouvé des contradicteurs à ces propositions sous le prétexte que l'on doit respecter la liberté d'appréciation des journalistes sur leurs actes et leurs paroles. Mais, la presque unanimité du Congrès a tenu à couvrir de son vote l'honneur du journalisme, et à le défendre contre la jurisprudence de certains tribunaux étrangers, qui avaient prononcé des condamnations pour refus de serment basé sur le secret professionnel.

Nous noterons encore un vœu relatif à la collaboration non rétribuée dans les journaux, ayant pour but de veiller à ce que les directeurs n'exploitent pas les volontaires de la presse, au détriment des professionnels ; un autre tendant à compléter l'organisation des tribunaux professionnels, et enfin, diverses propositions sur la dénonciation des contrats entre directeurs et rédacteurs de journaux.

On voit que les séances de travail du Congrès ont été bien remplies. La séance de clôture a eu lieu le jeudi 27 juillet. C'est là qu'il est d'usage de décider où doit avoir lieu le prochain Congrès. Trois villes se sont proposées : Marseille, Turin et Bucarest. La solution de la question a été confiée au bureau central.

Notre association était représentée à ce Congrès, par MM. de Marolles, Larriou, Tastevin de Nouvel et Dubois de la Rue. M. le baron de Rosnay, retenu par le devoir professionnel, s'était excusé.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimerie réunies du centre, Tours-Blais
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 14

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Novembre 1905

CHRONIQUE CORPORATIVE

Dîner mensuel

Notre prochain dîner aura lieu le jeudi 7 décembre à 7 h. 1/2, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois (6 fr. 50 tout compris).

Prière d'envoyer à l'avance sa carte au gérant avec la mention *Publiciste*.

Cette formalité sera d'autant plus nécessaire, que la réunion promet d'être nombreuse.

M. le marquis de Carné, sénateur, a bien voulu accepter notre invitation.

Messes

Le dimanche 10 décembre à 9 h. 1/2, messe à l'oratoire du cercle du Luxembourg. Suite des instructions de M. l'aumônier, sur « la crise actuelle de la foi ».

Messe mensuelle

Le vendredi 15 décembre à 7 h. 1/2, en l'église Saint-François-Xavier, pour le repos de l'âme de M. Hyacinthe Le Franc.

Le dernier dîner

Comme on pouvait s'y attendre, le nombre des convives était restreint, à cause de la date. Quatre convives

représentaient la Corporation autour d'une table réduite; mais le principe était maintenu, et l'avenir sauvegardé. C'est au dîner de décembre qu'il appartiendra de marquer une brillante rentrée. Les événements du dehors sont assez graves pour que les combattants de la plume désirent se rencontrer nombreux autant que vaillants, et reprendre ensemble des forces intellectuelles et physiques.

Distinction

Nous sommes heureux d'annoncer que M. l'abbé Gaudeau vient d'être nommé par Mgr l'évêque de Blois, chanoine honoraire de sa cathédrale. C'est une distinction méritée dont nous adressons nos respectueuses félicitations à notre cher aumônier.

NÉCROLOGIE

M. Hyacinthe Le Franc

Encore un de nos plus anciens confrères qui nous est enlevé. M. Hyacinthe Le Franc est décédé le 23 novembre à l'âge de 46 ans. M. l'abbé Fonsagrives a consacré à sa mémoire une touchante notice biographique que son étendue ne nous permet pas de reproduire,

mais que nous engageons nos amis à lire dans la *Vérité française* du 26 novembre. Issu d'une pieuse famille bretonne, il avait reçu des Pères Jésuites une solide éducation qui dirigea tous les actes de sa vie. Il a débuté fort jeune dans le journalisme, ses articles dans *l'Univers*, le *Monde*, la *Semaine des familles* étaient appréciés. Mais sa nature généreuse l'attirait surtout à la pratique des œuvres sociales. Il finit par leur consacrer tout son temps, et l'on sait avec quel dévouement il servit l'Union du commerce et de l'industrie. Marié depuis quelques années à une compagne digne de lui, il laisse à ses jeunes enfants l'exemple d'une vie toute vouée au service de Dieu et du prochain. Nous adressons à sa famille l'expression de notre douloureuse sympathie. Une messe sera dite pour le repos de son âme.

SYNDICAT DES

JOURNALISTES

Candidats

M. Victor Lépine, demeurant à Toulouse, 40, place de l'École-d'Artillerie, rédacteur à *l'Express du Midi*, directeur politique de la *Gazette du Tarn*, présenté par MM. Oscar Havard et Jaudounenc.

M. Henri Merlier, 11, rue Henri-Daussy, à Amiens, rédacteur à la *Chronique Picarde*, présenté par MM. Croizille et de Bréda.

Bons de demi-place

Nos confrères de la presse savent que la Compagnie P. L. M., par une faveur spéciale, nous accorde des bons de demi-place sur tout son réseau. Elle exige seulement que chaque demande soit visée par le président lui-même. Il est arrivé que ces deman-

des adressées au président pour une date rapprochée, n'ont pu être visées à temps par suite d'absence. C'est un inconvénient auquel il ne peut être remédié qu'en s'y prenant un peu à l'avance, ce qui n'a pas d'inconvénient, ces bons étant valables pour deux mois.

On est prié d'adresser au président une lettre spéciale, indiquant le journal auquel on collabore, le point terminus du voyage et les arrêts demandés. Joindre deux timbres-poste de 0 fr. 15.

Carnets d'identité

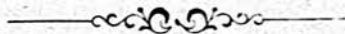
Plusieurs confrères demandent que des démarches soient faites pour l'obtention de l'entrée libre aux diverses expositions. Nous l'avons déjà pour les salons de peinture. Nous tiendrons compte de cette réclamation pour d'autres, et nous donnerons à ce service l'extension qu'il réclame pour Paris. Quant aux expositions locales, il faudrait que nos confrères des départements nous signalent celles qui peuvent les intéresser.

Demandes d'emplois

Plusieurs de nos confrères s'adressent au président pour obtenir des emplois dans les rédactions. Malheureusement il est plus rare que les rédactions donnent la contre-partie. C'est à nous de profiter de toutes les occasions pour donner des indications dans l'intérêt syndical.

Caisse de retraite

A raison de la prochaine répartition de la part afférente à notre syndicat, sur le produit de la loterie de la presse, il sera nécessaire de tenir une assemblée générale extraordinaire avant la fin de l'année. Des lettres spéciales de convocation seront incessamment adressées à chacun.



APPENDICE

Conférence de M. l'Aumônier à la Messe du Dimanche 5 Novembre

La rentrée étant à peine effectuée soit pour les publicistes, soit pour les étudiants du cercle qui assistent à ces conférences, M. l'aumônier s'est contenté de donner un aperçu rapide et général du sujet qui sera étudié dans les entretiens suivants :

Le fait de la crise actuelle de la foi ; ses causes ; ses remèdes.

Le fait n'est hélas que trop évident ; quand on parcourt la France en observant les populations rurales à ce point de vue, on est atterré. Depuis les diocèses catholiques encore de la Bretagne, jusqu'à ceux du Midi, ardents, mais si fortement travaillés par l'irréligion, en passant par les provinces du centre où l'indifférence religieuse des campagnes est navrante, partout on n'entend qu'un cri poussé par les pasteurs : la foi s'en va, il n'y a plus de foi.

Toutes les causes les plus actives de déchristianisation sévissent dans les campagnes. La propagande de la mauvaise presse, la démoralisation et l'amour croissant du bien-être, la peur du pouvoir que l'on sent anti-religieux.

Dans les villes, les populations ouvrières ignorantes de la religion, enrégimentées par le socialisme, sont encore plus atteintes ; la majorité est violemment hostile à l'église. La bourgeoisie, l'aristocratie de la fortune, des arts, des lettres, des sciences, sont dans leur ensemble étrangères, à la foi ; un grand nombre de ceux qui

se disent encore catholiques n'ont qu'une foi affleurante et superficielle, de routine et d'habitude et qui n'obtiendrait pas d'eux un sacrifice sérieux.

Dans l'aristocratie du rang et du nom, restée religieuse, il y a d'admirables exemples, mais souvent combien d'indifférence pratique, d'égoïsme qui se refuse à tout ce qui coûte et qui n'accepterait pas d'envisager la moindre privation pour défendre sa foi.

Parmi les esprits vraiment instruits ou qui se croient tels, la crise de la foi a une cause intellectuelle. Les sciences historiques et naturelles ont posé depuis un siècle, sur le terrain religieux, des problèmes vraiment nouveaux, dont la solution n'a pas toujours paru être donnée par la théologie catholique d'une manière assez évidemment satisfaisante ou du moins en des termes assez adaptés aux habitudes et à la mentalité des savants.

De plus, depuis cinquante ans, l'enseignement philosophique donné dans les lycées et les universités de l'Etat, a établi dans les cerveaux une méthode négative, une doctrine destructrice de la foi. Le scepticisme dévore presque toutes les intelligences. Il est convenu qu'en fait de morale et de religion, on ne peut rien démontrer. Et la logique païenne, que saint Paul nous rappelait dans l'épître de ce jour, s'établit dans bien des consciences : « Mangeons et buvons, car nous

mourrons demain. *Manducemus et bibamus, cras enim moriemur.* »

Quelques-uns, voulant essayer de sauver leur foi religieuse du naufrage philosophique, croient le faire en la détachant de toute affirmation rationnelle, en mettant leur science et leur raison au rez-de-chaussée, leur croyance religieuse au premier étage, et en supprimant l'escalier de communication !

De là, parmi les catholiques sincères, parmi les membres même du clergé, des controverses pénibles pour la foi des simples, et qui semblent porter sur les points les plus vitaux de l'apologétique et du dogme, et c'est ce qui rend plus aiguë, plus profonde, parce que plus intime, la crise actuelle de la foi.

Le seul remède est, d'une part, dans l'esprit vraiment surnaturel des

croyants convaincus, qui doivent agir et se dévouer pour leurs croyances, d'autre part dans la vraie science, intelligente des besoins et de la forme d'esprit de nos contemporains, sincèrement et sérieusement critique, mais *positive* au sens vrai et profond du mot, c'est-à-dire ne s'enfermant point dans un préjugé antireligieux qui repousse d'avance et *a priori*, comme antiscientifique, la foi, le miracle et le surnaturel chrétien.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimerie réunies du centre, Tours-Blois
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2 ^e SÉRIE	AU SIÈGE SOCIAL	25 Décembre 1905
N ^o 46	1, rue Martignac, PARIS	

ANNUAIRE 1906

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Président d'honneur

M. François Coppée, de l'Académie française.

Aumônier

M. l'abbé Gaudeau, chanoine.

Conseil corporatif

Président : M. de Marolles.

Vice-présidents : MM. Nemours-Godré, le baron Joseph du Teil.

Secrétaire : M. Joseph Mollet.

Trésorier : M. Tastevin de Nouvel.

Membres du Conseil

MM. Remy de Simony, le vicomte Henri de France, Dom Besse, de Benque, Bouvattier, Octave Chambon, Oscar Havard, le baron de Rosnay, E. Tournier, Gaston Jollivet F. Gibon, comte de Tinseau, G. Firmin-Didot, Paul Harel, du Maroussém.

Membres honoraires

MM.

Mgr ANGER-BILLARDS, La Délivrance, Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

Vincent de Paul BAILLY, ancien directeur de *La Croix*, Belgique.

Léon BERGASSE, 2, boulevard Notre-Dame, Marseille.

BOULLAY, à Beauséjour, St-Symphorien (Indre-et-Loire).

Fabien CESBRON, député, 63, rue Boulainvilliers, Paris.

Le comte de CHATEAUBRIAND, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Le comte Aymer DE LA CHEVALERIE, 91, rue de l'Université, Paris.

Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, Angers.

Emmanuel HALGAN, sénateur, 82, rue de Lille, Paris.

Comte du HALGOUET, député, 4 rue de Solférino, Paris.

Albert LEFAIVRE, ancien ministre plénipotentiaire, rue Saint-Médéric, Versailles.

Le marquis de LÉVIS, 121, rue de Lille, Paris.

MAZON, 18, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Anthime MÉNARD, 4, avenue de Tourville, Paris.

Comte Albert de MUN, de l'Académie française, député, 5, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte de NICOLAY, 32, rue Saint-Dominique, Paris.

Le comte ROUILLÉ D'ORFEUIL, 119, rue de Lille, Paris.

Le comte de SABRAN-PONTEVÈS, 3, place Vauban, Paris.

Pierre de SAINT-VICTOR, 60, route de Francheville, Lyon.

René de TARRIEUX, 28, rue Michel-Ange, Paris.

Le baron H. A. de TONGE, château du Ragotin, Avranches.

Correspondants étrangers

MM.

Léon Maillé, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, Bruxelles.

François Dufour, directeur du *Gla-*

neur, 12, rue Joseph-Hazard, Uccle-Bruelles, Belgique.

L'abbé Gauthier, professeur au collège Notre-Dame, Dinant, Belgique.

L'abbé Guillaume, Virton, Belgique.

Alphonse Hanon de Louvet, échevin, Nivelles, Belgique.

L'abbé Baelde, Virton, Belgique.

Anatole de Boucherville, Port-Louis, Ile-Maurice.

Joseph-Charles Cortis, *Osservatore Romano*. La Papauté et les peuples, 40, rue du Luxembourg, Paris.

Le baron de Montenach, Fribourg, Suisse.

L'abbé Nicolas Zieser, Luxembourg-Wort, Luxembourg.

Statuts de l'Union

1. Entre le *Syndicat des journalistes français* et le *Syndicat des écrivains français*, il est formé une Union syndicale, sous le nom de *Corporation des publicistes chrétiens*.

2. Cette Union a pour but d'établir un concert pour l'étude et la défense des intérêts économiques et financiers communs aux deux syndicats.

3. L'Union est administrée par un Conseil formé des Conseils des deux syndicats. Ce Conseil nomme son bureau composé d'un président, vice-président, secrétaire, trésorier.

4. Le Conseil peut admettre des membres honoraires payant une cotisation annuelle de dix francs.

5. Il dirige et administre un *Bulletin* commun aux deux syndicats.

6. Il statue sur les réunions, les banquets et les fêtes communes.

7. Les dépenses afférentes à l'Union sont couvertes par les cotisations des membres honoraires, et par le concours des deux syndicats proportionnellement au nombre de leurs membres.

8. L'Union peut avoir des correspondants étrangers payant 5 francs par an pour l'abonnement au *Bulletin*.

9. Il institue également des comités ou conseils juridiques et médicaux, communs aux deux syndicats.

10. Il prend toutes mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'Union.

Conseil juridique

MM.

Félix Bonnet, avocat au Conseil

d'Etat et à la Cour de Cassation, 192, boulevard Saint-Germain, Paris.

Boyer de Bouillane, avocat à la Cour d'Appel, 41, rue du Four, Paris.

César Caire, 39, rue de Constantinople, Paris.

Dumas, avoué à la Cour d'Appel, 5, rue de l'Université, Paris.

Durnerin, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.

Bricart, agréé au Tribunal de Commerce, 6, rue de Marengo, Paris.

Conseil médical

MM.

Le Dr Gouraud, 1, rue Las-Cases, Paris.

Le Dr Tessier, homéopathie, 240bis, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dr Larrieu, Montfort-l'Amaury, 58, rue de Vaugirard, Paris.

Le Dr Le Fur, chirurgie, 108, rue de la Boétie, Paris.

Le Dr Audollent, hydrothérapie, 22, rue de Lafontaine, Paris.

Les D^r Fay, soins dentaires, 85, boulevard Haussmann, Paris.

COUTUMIER CORPORATIF

Messes et Cérémonies religieuses. — Chaque premier vendredi du mois (sauf exception éventuelle) il est dit une messe par M. l'aumônier aux intentions de la Corporation ou pour les défunts.

En outre, des instructions sont données par M. l'aumônier à des jours indiqués d'avance par le *Bulletin*.

Chaque année, au mois de juin, la Corporation se réunit pour une messe suivie de salut et de consécration au Sacré-Cœur dans la basilique de Montmartre.

La cérémonie est suivie d'un banquet.

Assemblées générales. — La Corporation et les Syndicats tiennent leurs assemblées générales, suivies d'un banquet, un des premiers dimanches de mars.

Dîner mensuel. — Tous les premiers jendis du mois un dîner intime réunit les membres de la Corporation et leurs invités.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

1, Rue Martignac, Paris

NOMS DES MEMBRES

Au 1^{er} Janvier 1906 (1)

Président d'honneur

M. François Coppée, de l'Académie française, 12, rue Oudinot, Paris.

Bureau du syndicat

MM.

Président : V. de Marolles (F.), 121 bis, rue de Grenelle, Paris.

Vice-Présidents : Nemours-Godré (F.) 8, rue de Jouy, Chaville (Seine).

Remy de Simony (90), 24, rue de Varanne, Paris.

Trésorier : Tastevin de Nouvel (F.), 56, rue de Rennes, Paris.

Secrétaire : Henri de France (01), 55, rue de Lille, Paris.

Conseil syndical

MM.

Le chanoine Ambroise de Benque (F.), 80, rue Lauriston, Paris.

Bouvattier (99), 191, rue de l'Université, Paris.

Octave Chambon (F.), directeur de la *Bourgogne*, Auxerre.

Le chanoine Gaudeau (02), 58, rue de Babylone, Paris.

Oscar Havard (F.), 109, rue de Grenelle, Paris.

Gaston Jollivet (1900), 13, rue Saint-Florentin, Paris.

Joseph Mollet (89), 11, rue du Mont-Thabor, Paris.

Espérance Tournier (89), 56, rue de Rennes, Paris.

Membres actifs

MM.

Edouard Alexandre (1892), *Univers*, 23, rue de La Fontaine, Paris.L'abbé Georges Ardant (1897), *Croix de Limoges*, Limoges.Henri Arsac (1894), *Vérité Française*, Epernay.Le docteur Astier (1889), *Petit Journal*, 39, rue du Midi, Taverny (S.-et-O.).Docteur Paul Audollent (1899), *La France illustrée*, 22, rue de La Fontaine, Paris.

Gabriel d'Azambuja (1893), Logis-Neuf, près Marseille.

Joseph de Bar (1896), *Corrézien*, 5, rue Martignac, Paris.Barnola (F.), directeur de la *Croix de Lyon et du Rhône*, Lyon.François Bazin (1893), *Le Salut*, Saint-Malo.Henri Bazire (1903), *Annales de la Jeunesse catholique*, 30, r. de Magdebourg, Paris.Gérard de Beauregard (1896), *Monde Illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly (Seine).Alphonse Béchet (1899), *Vérité*, 61, rue des Saints-Pères, Paris.Louis Béchet (05), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).

Joseph Bellet (F.), chemin de Roquebillière, Nice.

Le chanoine Louis de Benque (F.), *Echo religieux des Pyrénées et des Landes*, 80, rue de Lauriston, Paris.Le baron de Bernon (F.), *Messenger de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris.Jean-Marie Bernard (05), *Croix de Savoie*, Chambéry.Daniel Bertrand de la Flotte (1901), *Divers*, 3, quai Voltaire, Paris.L'abbé Bertrin (95), *Vérité*, 18, rue Littré, Paris.Henri Bidou (1900), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris.Vincent Bietrix (Tancrede de Visan, 04), *Revue de philosophie*, 4, rue Schœlcher, Paris.Edmond Biré (1899), *Univers*, boulevard Delorme, Nantes.Edouard Blanc (1897), *Savoie libérale*, Chambéry.Joseph Blanchon (04), *Echo de Fourvières*, Lyon.Joseph Bon (95), *Volonté nationale de Remiremont*, 21 bis, boulevard d'Argenson, Neuilly.

Borelly de Kervélégan (F.), ancien directeur, Kérobotin (Finistère).

Fernand Boucherit (05), *Journal de Civray*, Civray (Vienne).Maurice Bourges (1896), *l'Abeille*, Fontainebleau.Bourguet (Saint-Gayrac) (03), *Vérité*, 4, rue Ménars, Paris.Jacques de Bréda (1896), *Journal d'Albert*, Albert (Somme).Charles Brun (1900), *Peuple français*, 6, rue de la Collégiale, Paris.Fernand Butel (1889), *Patriote des Pyrénées*, Pau.Gaston Buttel (1902), *Croix du Havre*, 25, boul. Strasbourg, Le Havre.

(1) Le chiffre qui suit le nom indique la date de l'entrée, F signifie fondateur, P perpétuel.

De Cardonne (1898), *Avenir de Loir-et-Cher*, Blois.

Auguste Cavalier (1899), *Paris-Nouvelles*, 18, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

Chabry (1898), *Croix d'Auvergne*, 35, rue Nationale, Roanne.

A. Claverie (F.), ancien directeur Esparros.

Victor de Clercq (1890), *Univers*, 3, rue des Arènes, Paris.

Louis Colin (1895), *Le Vosgien*, Xertigny.

Yves de Constantin (1889), *Autorité, Annales françaises*, 49, avenue de Tourville, Paris.

Paul Cornille (1893), *Nouvelliste, Dépêche*, Lille.

Edouard Croisille (1893), *Messenger de la Somme*, 32, r. Debray, Amiens.

Danis (1894), *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris.

Delahaye (1890), *Autorité*, 54, rue Jouffroy, Paris.

Joseph Denais-Darnay (1902), *Action libérale*, 56, rue Jouffroy, Paris.

Camille Denoyel (1891), 5, rue Richepanse, Paris.

Depoin (F.), *Journal des Sténographes*, 150, boul. St-Germain, Paris.

Ch. Doïsnel du Val-Michel (1903), *Le Chantais*, Coutances.

Edouard Drumont (F.), *Libre Parole*, 3 bis, passage Landrieu, Paris.

Dubois de La Rue (1904), *Courrier d'Extrême-Orient*, 45, rue de Douai, Paris.

Paul Duché (1905), rédacteur en chef au *Nouvelliste*, Bordeaux.

Ambroise Dumont (1898), *Avenir du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand.

Léon Dumuys (1893), *Patriote Orléanais*, rue de Lionne, Orléans.

Charles Dupuy (F.), *Gaulois, Soleil*, 12, rue de Seine, Paris.

Louis Durand (1903), *Bulletin des Caisses rurales*, 97, avenue de Saxe, Lyon.

Emile Duranthon (1892), *Libre Parole*, 152, rue de Rennes, Paris.

Henri Durrieux (1892), ancien directeur, 29, rue de Penthievre, Paris.

Denys Durrieux (1894), *Moniteur du Cantal*, Aurillac.

Albert Faure (1899), *Express de la Sarthe*, Le Mans.

Oscar de Ferenzy (1902), *Courrier du Marais*, rue de l'Alouette, Saint-Mandé.

Paul Feron-Vrau (1900), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.

François Ferrari (1888), *Figaro*, 63, avenue Kléber, Paris.

Eugène Flornoy (1903), *Quinzaine*, 132, avenue de Wagram, Paris.

Georges Fonsegrive (1898), directeur de la *Quinzaine*, 45, rue Vaneau, Paris.

André Fossé d'Arcos (1905), *Argus Soissonnais*, Soissons.

L'abbé Fournier (1901), *Mutualité Catholique*, 13, passage Saulnier, Paris.

L'abbé Froment (1903), *Croix de l'Aube*, Troyes.

F. Fromm, *Vérité française*, 16, rue de Seine, Paris.

Gaigé (1891), *Publicateur de l'Orne*, Domfront.

Hyacinthe de Gailhard-Bancel (1901), *Messenger de Valence*, député, Allex (Drôme).

L'abbé Louis Gardette (1903), *Croix des Alpes-Maritimes*, Villefranche-sur-Mer.

A. Gendrot (Jean-Drault) (1889), *Libre Parole*, 13, boulevard de Courcelles, Paris.

Auguste Geoffroy (1898), directeur du *Reporter*, rédacteur au *Journal de Chartres*, 26, rue d'Armaillé, Paris.

P. Gibert (F.), *Avant-Garde de l'Ouest Gazette de Dol*, Avranches.

H. Gibert (F.), *Avant-Garde de l'Ouest*, Avranches.

Alain Gouzien (1896), *La Croisade Française*, 30, rue Antoinette, Paris.

Joseph Grenier (1903), *Impartial de Romans*, 25, rue de l'Université, Paris.

Urbain Guérin (F.), *Vérité française*, Versailles.

Tancrède de Hauteville (1899), *Bulletin des Cercles catholiques*, Argences (Calvados).

Robert Havard (1900), *Nouvelliste de la Sarthe*, Le Mans.

Henriot (Henry Maigrot) (1903), *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.

Joseph Henri (1904), *la Brigade de fer, Libéral de l'Est*, 1, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

Emile Hervet (1891), *Journal de la Nièvre*, Nevers.

Hocart (1896), *Croix de Paris, Bulletin de la Ligue de l'enseignement catholique*, 29, rue Beauvau, Versailles.

Xavier Hostin (1899), *Croix du Morbihan*, Lorient.

Huet Saint-Pol (1892), *Messenger de Paris*, 54, rue de Verneuil, Paris.

Joseph Jacques (1903), *Croix Jurasienne*, Dôle (Jura).

Alph.-Stanislas Jeanne (1900), *Croix* 195, rue de la Convention, Paris. XV.

- Jaudoune (1899), *Avenir du Lot-et-Garonne*, Agen.
- Louis de Jeux (1898), *Réveil de l'Ouest*, château de Borde, par Baugé.
- André Lacroix (1897), directeur du *Palmier*, Hyères (Var).
- Le baron Tristan Lambert (F.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, av. du Roule, Neuilly.
- Paul Lapeyre (1888), *Univers*, Gou-tarende, Cuxac-Cabardès (Aude).
- D^r Larrieu (1891), *Polybiblion Esk-nalduna*, Montfort-l'Amaury.
- Maurice Lasnier (1898), *Journal de Chartres*, Chartres.
- Gabriel Latouche (1899), *Echo de Paris*, *Soleil*, 86, rue du Bac, Paris.
- Georges-Claudius Lavergne (F.), *Vérité française*, 17, rue Neuve, Ver-sailles.
- Louis Laya (1902), *Action Libérale*, *Croix*, 3, rue Valentin-Haüy, Paris.
- D^r André Le Fur (1897), *Revue de l'Ouest*, 108, rue de la Boétie, Paris.
- J. Legueu (1893), *Nouvelliste*, Rouen.
- Le Monnier (Jules-Romain) (1904), *Croix de l'Orne*, Flers.
- Henri Le Roux (1902), *Soleil*, 35, rue de St-Petersbourg, Paris.
- Victor Lespine (1905), *Express du Midi*, 40, place de l'Ecole-d'Artillerie, Toulouse.
- Joseph L'Hopital (1898), *Croix de l'Eure*, Evreux.
- Charles Liagre (1905), *Croix du Nord*, Loos-lès-Lille.
- Georges Loire (1887), rédacteur en chef du *Morbihannais*, Lorient.
- Arthur Loth (1893), *Vérité française*, 17, rue Saint-Médéric, Versailles.
- Georges Loth (1905), *Vérité fran-çaise*, 12, rue d'Angoulême, Versailles.
- Henri Lucien-Brun (1898), *Revue des Institutions et du Droit*, 26, rue de l'Archevêché, Lyon.
- Lucien Lucien-Brun (1901), *Revue des Institutions et du Droit*, 8, place Saint-Jean, Lyon.
- Athanase Maire (1891), *Journal des Sténographes*, Cognac.
- André de Maricourt (1904), *Gaulois hebdomadaire*, etc., Villemétrie, par Senlis.
- Albert Maron (F.), ancien directeur, 13, rue du Charnier, Nevers.
- Arthur Martin (F.), *Le Pas-de-Calais*, Arras.
- L'abbé de Martrin-Donos (1896), *Etoile de la Vendée*, la Roche-sur-Yon.
- Adolphe Massonné (1905), *Croix de Meurthe-et-Moselle*, 31, rue du Haut-Bourgeois, Nancy.
- Léon Mathon (1904), *Patrie*, 28, rue Montcalm, Paris.
- Pierre Mehlin (1888), *Défense des Alpes-Maritimes*, Nice.
- Joseph Ménard (F.), ancien rédac-teur en chef, 2, rue Dupont-des-Loges, Paris.
- Jules Mercier (1901), *Bien public*, Dijon.
- Henri de Montardy (1905), *Quin-zaine*, 91, rue de l'Université, Paris.
- Edouard Montier (1904), *Croix de Rouen*, 29, rue du Renard, Rouen.
- Jean de Moussac (1900), *Courrier de la Vienne*, Montmorillon.
- Raoul Narsy (1894), *la Quinzaine*, 44, avenue du Maine, Paris.
- Nicoullaud (1895), *Bulletin des Campagnes*, 55 bis, rue de Villiers, Neuilly.
- Nourisson (Marcel-Rosny) (1899), *Abbevillois*, Abbeville.
- Henri d'Ortho (1900), *Croix de Loir-et-Cher*, Blois.
- P.-A. Paillard (F.), *Défense de Seine-et-Marne*, 21, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris.
- Papillaud (1891), *Libre Parole*, 57, rue de Passy, Paris.
- Papillon (1893), *Action libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris.
- Edmond Pebeyre (1902), *Quercynois*, *Vérité*, 193, rue de l'Université, Paris.
- Alfred Perrin (1888), *Avranchin*, 4, place Constantin-Pecqueux, Paris.
- Ed. de Perrodil (1888), journaux vélocipédiques, château d'Ambrus, Buzet (Lot-et-Garonne), et 3, rue des Moines, Paris.
- Petithenry (1897), *Croix*, 190, rue de Grenelle, Paris.
- Ossian Pic (1896), directeur de l'*Echo Rochelais*, La Rochelle.
- Pierre l'Ermite (1900), *Croix*, 1 bis, rue de Chaillot, Paris.
- Paul Pigelet (1898), *Patriote Orléa-nais*, Orléans.
- Camille Pillot (Camillus), (1900), *Vérité*, 210, boulevard Raspail, Paris.
- Robert Piot (1904), *Bien public*, Dijon.
- Maurice Ponthière (1902), *Volonté Nationale*, 3, boulevard Thiers, Remi-remont.
- L'abbé Poulin (1898), *Peuple fran-çais*, 32, rue Etienne-Dolet, Paris.
- A. Pouyé (F.), *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Paul Pouyé (1889), *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Rallet de Lavermont (1900), *Echo de la Marne* et divers, Reims.

Ernest Renaud (1899), directeur du *Soleil*, 112, rue de Richelieu, Paris.

Jean de Ricault d'Héricault (1902), *Revue catholique et royaliste*, 48, rue d'Assas, Paris.

Richardet (1891), *Revue idéaliste*, 21, rue Saint-Dominique, Paris.

Rincé (1888), directeur de la *Vendée*, Fontenay-le-Comte.

Emmanuel Rivière (1898), directeur de l'*Echo du Centre*, Blois.

Auguste Rochette (1904), *Messenger de Valence*, Valence (Drôme).

Le vicomte de Romanet (1893), *Revue du Perche*, 7, rue Sainte-Croix, Le Mans.

Félix de Rosnay (1899), *Vérité Française*, 6, rue Coëtlogon, Paris.

Gabriel de Roton, Notor (1901), divers, 23, rue de Bourgogne, Paris.

Auguste Roussel (F.), *Vérité Française*, 44, rue du Cherche-Midi, Paris.

Rubat du Méric (03), *Courrier du Jura*, Lons-le-Saulnier.

Gabriel Sallé (04), *Echo Dunois*, Châteaudun.

Salomon (1894), *Revue Hebdomadaire*, 12, rue des Saints-Pères, Paris.

Joseph Sarda (1896), *Soleil*, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Henri Savatier (1899), *Revue des questions sociales*, Poitiers.

Léon de Seilhac (1895), *La République*, 48, faub. Poissonnière, Paris.

Georges Servois (1902), *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.

J. Seurrat de la Boulaye (F.), *Jour-*

nal des Campagnes, 41, rue du Montparnasse, Paris.

Paul Simonnot (1892), *Bulletin des Cercles catholiques*, Le Golfe, Vannes.

Léonel de Sorbiers de la Tourrasse (1896), *Lectures pour tous*, 3, avenue de Montespan, rue de la Pompe, Paris.

Louis de Soye (05), *Semaine religieuse* de Paris, 18, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris.

Franck Taberne (1897), *Univers*, 240, rue Belliard, Bruxelles.

Paul Tailliez, *Vérité Française*, 164, rue de Vaugirard, Paris.

Maurice Talmeyr (1903), *Gaulois*, Parc de Montretout, Saint-Cloud.

Victor Taunay (F.), *Vérité Française*, 21, rue de Sèvres, Paris.

Eugène Tavernier (1900), rédacteur en chef de la *Franche-Comté*, Besançon.

Albert Vandal (1902), de l'Académie française, *Gaulois*, 2, rue Marbeuf, Paris.

Paul Verdun (1880), *Soirées en Famille*, 28, rue du Four, Paris.

Le baron de Villebois-Mareuil (1892), *Revue Angevine*, *Mercure Segréen*, Segré.

Charles Vincent, *Gazette de France*, 57, boulevard Beauséjour, Paris (XVI^e).

Viton de Thorame (1895), 11, rue Jacquemont, Paris.

Maurice Vivier (04), *Nouvelliste de Bordeaux*, Saint-Palais.

Vicomte Patrice de Wall (1900), *Courrier du Jura*, 9, rue d'Aguesseau, Paris.

(EXTRAITS DES STATUTS)

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux.

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

4. — Pour être admis dans le syndicat, il faut appartenir depuis plus d'un an à la presse quotidienne ou périodique, comme rédacteur ou directeur rétribué.

L'admission est votée par le Conseil syndical au bulletin secret, sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au Bulletin mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 25 francs.

La cotisation annuelle est de 12 francs.

Le versement d'une somme de 200 fr. libère de la cotisation annuelle, et donne le titre de membre perpétuel. En aucun cas ce versement ne peut être restitué. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

7. — Le Conseil syndical, peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre.

24. — La caisse de retraite est alimentée par un prélèvement de 25 0/0 sur les cotisations.

AVIS. — Le Syndicat est affilié à la Corporation des Publicistes chrétiens.

Chaque mois une messe est dite aux intentions de l'Association et un dîner réunit les associés.

Le carnet individuel donne des entrées gratuites. Des avantages spéciaux sont faits sur certains chemins de fer.

La caisse de retraite du syndicat a bénéficié de la loterie de la presse.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

LISTE DES MEMBRES

au 1^{er} Janvier 1905

Bureau

Président : V. de Marolles, 121 bis, rue de Grenelle, Paris.

Vice-Présidents : Baron Joseph du Teil, 2, quai Debilly.

Dom Besse, 58, rue de Babylone, Paris.

Secrétaire : Baron de Rosnay, 6, rue Coëtlogon, Paris.

Trésorier : Fénelon Gibon, 199, rue de Vaugirard, Paris (XV^e).

Conseil

Comte de Tinseau, 21, rue de Vienne, Paris.

Georges Firmin-Didot (1894), 56, rue des Saints-Pères, Paris.

Le chanoine, Gaudeau, 58, rue de Babylone, Paris.

Paul Harel (1895), Echauffour (Orne).

Planteau du Marousssem (1891), 56, rue Madame, Paris.

Membres

Gabriel Ardant (1892), Levey-Village, canton de Vaud, Suisse.

Comte Bernard de la Frégeolière (1889), château de Lorrière, Le Lude (Sarthe).

E. de Besancenet (1891), 19 rue de Châteaudun, Paris.

Georges Bois, 11, rue d'Arcole, Paris.

Paul Boyer de Bouillane (1894), 41, rue du Four, Paris.

Jules Canvière (1891), 15, rue Duquay-Trouin, Paris.

Gustave Chaix d'Est Ange, 22, avenue du Bois-de-Boulogne.

Le comte de Colleville (1894), villa Marie-Thérèse, Houilles (Seine-et-Oise).

Gabriel Collin (F.), 15, avenue de Breteuil, Paris.

Louis de Combes (05), 16, rue Victor Hugo, Lyon.

Mgr Constans (1894), Le Vigan, Gard.

Le R. P. Delaporte, 4, rue de la Barberie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Louis Delalande (1894), 8, rue de Constantinople, Paris.

Farocho (1892), rue du Val, à l'Hay, (Seine).

Fleuriot-Kérinou (1891), 9, rue d'Alençon, Paris.

L'abbé Fonsagrives (1890), 18, rue du Luxembourg, Paris.

Vicomte Henri de France, 55, rue de Lille, Paris.

Henri Fricchet, 13, rue Thérés Paris.

Charles Gailly de Taurines (1898), 38, rue Marbeuf, Paris.

Joseph Gardair (1894), 150, rue de Rennes, Paris.

Gautier, éditeur (1892), 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

Joubert (1894), 11, rue des Arènes, Angers.

Alfred Julia (1895), Le Crotoy (Somme).

Mgr de Kernaeret (1890), Institut catholique, Angers.

Albert Labbé (Jean-Ry) (1898), 15, rue de Noyon, Amiens.

Le vicomte Amaury de La Barre de Nanteuil (1899), Alençon.

Georges Laisné (1888), château de Trélebois, par Tremblay (Ille-et-Vilaine).

Langlois (1885), 35, rue du Sommerard, Paris.

L'abbé Landeau (1899), 42, via Milazzo, Rome.

Maurice Languereau (1892), rédacteur en chef de *l'Ouvrier*, 32, rue Montaigne, Paris.

Lecoffre, éditeur (1892), 90, rue Bonaparte, Paris.

L'abbé Joseph Lémann (1890), 1, montée Balmont, Lyon.

Lucien Lucien-Brun, 8, place Saint-Jean, Lyon.

Gabriel Martin (1891), 7, rue de Villersexel, Paris.

Mithouard (1894), 10, place Saint-François-Xavier, Paris.

Emile Mossot (1894), Menou, par Varzy (Nièvre).

Nemours-Godré, 8, rue de Jouy, Chaville (Seine).

Fernand Nicolay (1888), 4, rue de la Planche, Paris.

Vicomte Oscar de Poli (F.), 45, rue des Acacias (XVII^e).

Retaux, éditeur (1881), 82, rue Bonaparte, Paris.

De Ricault d'Héricault, 48, rue d'Assas, Paris.

Xavier Rondelet (1885), rue de l'Abbaye, Paris.

Alphonse Roserot (1896), 6, rue du Rendez-vous, Paris (XII^e).

Abbé de Scorraille (1893), 32, rue Calvé, Bordeaux.

Joseph Serre (1888), 35, place Bellecour, Lyon.

De Simony, 24, rue de Varenne Paris,

Henri Tournouër (1900), 5, boulevard Raspail, Paris.

J. Vaesen (1896), 9, rue Git-le-Cœur, Paris.

Etienne Védie (1895), 80, rue de Grenelle, Paris.

Baron Jehan de Witte (1904), 14, rue Jean-Goujon, Paris.

(EXTRAITS DES STATUTS)

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre auteurs et éditeurs, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour l'assistance mutuelle, pour l'écoulement et la vente des ouvrages, les secours à donner à des écrivains nécessiteux, la fondation de Caisses mutuelles de prévoyance pour la maladie et la vieillesse.

4. — Peuvent faire partie du Syndicat, les écrivains tirant profit de leurs écrits, livres, brochures, etc. L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au *Bulletin* mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 10 francs.

La cotisation annuelle est de 5 fr.

Le versement d'une somme de cent francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre permanent. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par la poste aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre.

AVIS DIVERS

Le Syndicat est affilié à la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

Chaque mois une messe est dite aux intentions de l'Association.

Un dîner mensuel réunit les membres de la Corporation.

Un conseil juridique et un conseil médical sont à la disposition des associés.

CHRONIQUE CORPORATIVE

A l'occasion de la nouvelle année, le président et les membres du Conseil de la Corporation offrent à leurs confrères leurs souhaits les plus affectueux de bonheur et de prospérité.

Dîner mensuel

Notre prochain dîner aura lieu non pas le premier jeudi, mais le deuxième jeudi, 11 janvier, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois, à 7 heures 1/2 précises (6 fr. 50).

Nous espérons avoir comme convives d'éminents invités.

On tirera les rois.

Ne pas manquer de s'inscrire à l'avance, vu l'affluence probable.

Messe

Le dimanche 11 janvier, messe à l'Oratoire du Cercle, 18, rue du Luxembourg, à 9 heures 1/2. Suite des instructions de M. l'aumônier. *Beati mites*. Les catholiques doivent-ils toujours tendre la joue gauche ?

Messe mensuelle

Le vendredi 12 décembre, à 7 h. 1/2, en l'église St-François-Xavier, messe pour le repos de l'âme de M. le docteur Charles Hélot.

Nouveau membre honoraire

M. Léon Bergasse, 2, boulevard Marseille (Notre-Dame), a été nommé membre honoraire au dernier Conseil.

Conseil juridique

M. Bricart, agréé au tribunal de Commerce, a bien voulu accepter de faire partie de notre conseil juridique. Il recevra, 6, rue de Marengo, ceux de nos confrères qui auraient besoin de ses services.

Conseil médical

MM. les docteurs Fay, père et fils, médecins dentistes, demeurant 83, boulevard Hausmann, ont bien voulu accepter de donner leurs soins spéciaux aux membres de la Corporation.

Il est entendu, comme pour tous les honorables médecins de notre Conseil, que ces soins ne comprennent pas les dépenses ou fournitures qu'ils peuvent entraîner.

NÉCROLOGIE

La corporation vient de faire une nouvelle perte en la personne de M. le docteur Charles Hélot, membre du syndicat des écrivains, auteur de plusieurs ouvrages très importants.

Homme de grande valeur, lettré délicat, doué d'un esprit vif et pénétrant, notre confrère joignait à ces qualités celles d'un chrétien solide et éclairé. Nous prions Dieu pour le repos de son âme. La sainte messe sera dite à son intention par notre aumônier.

LE DERNIER DÎNER

Le jeudi 7 décembre a eu lieu, au restaurant du Bœuf à la Mode, le dîner mensuel de la Corporation des Publicistes chrétiens. Autour de M. de Marolles, président, et de M. Nemours-Godré, vice-président, étaient groupés les convives suivant : MM. Henry Morin, invité, l'abbé Bernard Gaudeau, aumônier de la Corporation ; François Bazin, Daniel Bertrand de Laflotte, Cortis, directeur de la revue *La Papauté et les Peuples*; Dubois de La Rue, le vicomte Henry de France, Joseph Mollet, Paul-Aimé Paillard, Ernest Renaud, le baron de Rosnay, Rémy de Simony, L. de Soye, Victor Tau-nay.

La conversation, entre frères d'armes de la presse militante, empruntait une douloureuse actualité, cette fois, aux graves événements qui se déroulent sous nos yeux. C'est ce que le président, M. de Marolles, a su très bien traduire, en parlant des sentiments de tristesse dont souffraient les cœurs catholiques devant la guerre faite à l'Eglise, et en protestant, au nom de toute la Corporation, contre la loi d'iniquité qui a été votée, hier même, par le Sénat ; — loi de haine

et de vengeance qui marque la fin du Concordat, en même temps que la déchéance sociale de l'Eglise dans la vieille patrie de Clovis et de saint Louis.

En tout cas, a dit M. de Marolles, notre devoir, à nous, journalistes catholiques, est tout indiqué et nous n'y faillirons pas. Nous saurons lutter avec plus de vigueur, plus d'abnégation, plus de dévouement encore pour les causes sacrées de la religion et de la France. Lorsque le Pape Pie X aura parlé, il trouvera en nous des fils dévoués et soumis. La lutte qui s'annonce sera longue et difficile ; mais nous gardons toute confiance : l'Eglise au cours de son histoire, a vu d'autres épreuves, elle a connu des assauts autrement terribles et, toujours, elle a eu le dernier mot et la dernière victoire. M. de Marolles adresse, en terminant, un mot de cordiale bienvenue à M. Henry Morin, puis en termes charmants, il se fait l'interprète de tous, pour saluer la présence parmi nous de MM. Cortis, de Soye, Bazin et Taunay.

M. Taurfay remercie, avec autant d'à-propos que d'esprit, dans un de ces petits *speechs*, fouettés de bonne humeur et de vive allure, dont il a le secret. C'est toujours avec plaisir que l'on entend M. Taunay. Il sait enchaîner l'attention et la captiver sous le charme d'une parole entraînant, toute faite de primesaut et de vaillance. Hier, il a été chaudement applaudi et l'on a souhaité le voir plus souvent aux agapes fraternelles de la Corporation.

M. l'abbé Gaudeau se lève à son tour. Dans un langage clair et précis, il marque le devoir du journaliste catholique en face de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il insiste surtout sur le devoir de soumission à la parole du Pape et, la voix vibrante d'émotion, il lui envoie l'hommage de respect et de soumission de la vraie France, de la France catholique qui reste, malgré tout, la fille aînée de l'Eglise. Car, il ne faut pas s'y tromper, le monde officiel de la maçonnerie régnante ne représente pas la France. Pour le moment, il domine, il fait les lois et il gouverne. Mais, un jour viendra où la vraie France aura sa revanche dans la justice et dans le droit. Nous devons y travailler et

puisque nous bataillons de la plume, efforçons-nous d'éclairer le pays sur le sens exact de cette revanche par où notre pays enfin délivré des sectaires qui l'exploitent, se retrouvera lui-même dans la voie glorieuse de son histoire et de ses traditions. Jeter autour de nous des idées vraies et accomplir ainsi de bonnes actions, telle doit être notre ligne de conduite dans le combat que nous allons livrer pour l'Eglise, pour le Pape et pour la France !

C'est sur ces belles paroles que l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour le mois prochain.

FÉLIX DE ROSNAY.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

NOUVEAUX MEMBRES

Ont été admis au Conseil du 13 décembre :

MM. Henri de MONTARDY, rédacteur à la *Quinzaine* et à l'*Echo de la Semaine*, 51, rue de l'Université, Paris ;

Victor LESPINE. *Express du Midi*, 40, place de l'Ecole-d'Artillerie, Toulouse.

Comme correspondant étranger :

M. Léon Maillé, rédacteur en chef au *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, à Bruxelles.

Candidats

M. Louis Boivin, rédacteur au *Salut*, à Saint-Malo, présenté par MM. François Bazin et Taunay ;

M. Henry Morin, dessinateur-illustrateur de journaux, présenté par MM. Nemours-Godré et Taunay.

N.-B. — Il a été décidé, qu'à l'avenir, les membres du Conseil, comme le président, s'abstiendraient d'être parrains des nouveaux candidats.

Cotisation 1906. — Nous rappelons que désormais le chiffre de la cotisation est de 12 francs par an, dus de janvier à janvier.

Cette cotisation peut être rachetée par un versement de 200 francs, qui donne le titre de membre perpétuel.

Par décision de l'assemblée générale du 12 mars 1905, le rachat de la cotisation pour les membres déjà ins-

crits à cette date, est resté fixé à *cent francs* payables en une fois, ou par annuités de 25 francs.

La déclaration de rachat doit être faite dans les trois premiers mois de l'année.

Caisse de retraite

Assemblée générale extraordinaire

Le dimanche 24 décembre, sur convocation spéciale, a été tenue au cercle du Luxembourg, une assemblée générale extraordinaire pour diverses modifications au règlement statutaire de la Caisse de retraite, en vertu de la participation du syndicat au bénéfice de la loterie de la presse.

A l'ouverture de la séance, le président, après constatation du nombre des membres présents ou représentés, s'élevant à quarante-huit, a rappelé à l'assemblée qu'à raison du caractère des propositions, la majorité nécessaire pour rendre une décision valable est des deux tiers des votants, en vertu de l'article 27 des statuts.

Puis le président a fait connaître à l'assemblée qu'il avait reçu l'ampliation de l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 2 décembre 1905, déterminant la répartition entre les associations bénéficiaires, des douze millions provenant de la loterie de la presse et la procédure du retrait des sommes déposées à la Caisse des consignations.

La somme affectée à la Caisse de retraite de notre syndicat est de **cinq cent soixante-cinq mille cent soixante-cinq francs cinquante** (565.165 fr. 50) dès maintenant à notre disposition à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour obtenir le versement de cette somme, il est nécessaire d'introduire dans le règlement statutaire de notre Caisse de retraite, quatre clauses relatives :

1° A l'inaliénabilité du fonds de dotation ; 2° au dépôt du capital ; 3° au placement des fonds ; 4° à leur emploi en cas de dissolution de la société.

Le Conseil, après délibération et sur avis motivé, propose ces additions aux statuts.

En outre, et comme conséquence du fonctionnement immédiat de la Caisse de retraite, le Conseil propose les modifications suivantes aux statuts :

1° Dans le but d'augmenter le capital du syndicat, tout en libérant les titulaires de pensions, du versement annuel de la cotisation, il y aurait lieu de rendre obligatoire pour eux, au moment de leur entrée en jouissance, le rachat de leur cotisation, rachat qui a été fixé pour les membres antérieurs à 1905, à 100 francs payables en un ou quatre termes.

2° L'article 5 du règlement exige une addition explicative sur la confection des deux tableaux établissant les droits à la retraite. Il est nécessaire de réserver les droits des membres inscrits sur le premier tableau à l'encontre de ceux du second, qui, quoique entrés postérieurement dans le syndicat, pourraient, par leur âge plus avancé, les exclure de la jouissance de la retraite.

3° Enfin, sur la demande de plusieurs membres, une proposition a été inscrite à l'ordre du jour, tendant à élever le taux de la pension, qui est fixé à 365 francs par le règlement statutaire.

Les motifs énoncés pour cette proposition sont que, si le chiffre de 365 francs permet de servir un plus grand nombre de pensions sur le revenu de la dotation qui peut être évalué à 17.000 francs, il est préférable que la pension soit plus forte pour ceux qui en bénéficient, et que les autres peuvent attendre pour avoir davantage.

La majorité du Conseil s'est prononcée pour cette élévation, et le rapport présenté conclut à ce qu'elle soit portée à 500 francs.

La minorité préfère conserver le chiffre de 365 francs, et maintient ses conclusions. La discussion est ouverte dans ces conditions.

Après une discussion prolongée, et un échange d'observations de part et d'autre faisant valoir les arguments pour et contre, l'assemblée appelée à voter successivement sur chacune de ces propositions, a adopté, à l'unanimité, les décisions suivantes :

1° Le règlement statutaire est ainsi modifié. Il sera ajouté, à la suite du paragraphe 6, les dispositions suivantes :

Clauses spéciales aux capitaux provenant de la loterie de la presse :

« 1. — Le fonds de dotation prove-

nant de la loterie de la presse est inaliénable.

2. — Le dépôt dudit capital sera effectué dans l'un des trois établissements suivants : Banque de France, Crédit foncier de France, Caisse des dépôts et consignations.

3. — Le placement des fonds sera fait en rente sur l'Etat français, en obligations de la Ville de Paris, en obligations du Crédit foncier, en obligations de Chemins de fer français continentaux ou coloniaux émises par les Compagnies auxquelles un minimum d'intérêts est garanti par l'Etat.

4. — En cas de dissolution du syndicat, l'attribution du capital provenant de la loterie de la presse sera faite par l'assemblée générale à une ou plusieurs associations similaires pour le service de la caisse de retraite, sous la ratification du ministre de l'intérieur. »

2° Il est ajouté à l'art. 5 des statuts après le § 3, un § 4 ainsi conçu :

« Le rachat de la cotisation s'opérera

obligatoirement en un, deux, trois ou quatre termes annuels et successifs pour les bénéficiaires de la pension, dès leur entrée en jouissance. »

3° Le § 4 de l'art. 5 du règlement de la Caisse de retraite est complété par la phrase finale suivante :

« Et sous réserve des droits de ceux qui y figurent, mais dont l'âge ne permet pas le service immédiat de la pension. »

4° Le chiffre de la retraite est fixé à 500 francs au lieu de 365 francs.

Enfin, l'Assemblée donne pleins pouvoirs au Conseil syndical pour régler les points de détail qui feraient difficulté pour le retrait des fonds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 6 heures.

Les tableaux des droits à la retraite seront publiés ultérieurement.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimerie réunies du centre, Tours-Blois
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

N. B. — Pour les versements de cotisations et généralement toutes demandes de documents, s'adresser à l'Agent du Syndicat, 1, rue Martignac.



BOURNAIS
Indre-et-Loire
203
1905
300

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

3^{me} SÉRIE

N° 9. — 25 Février 1905



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 10. - 25 Mars 1905



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1. Rue Martignac. 1



CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS



BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 11. — 25 Avril 1905



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

DEPOT.
Indre-et-L
127
1905

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 11. — 25 Mai 1905



AU SIÈGE SOCIAL,

PARIS

1, Rue Martignac, 1

621
1905
329

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 12. — 25 Juin 1905



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

1003
1905

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{ME} SÉRIE

N° 13. — 25 Octobre 1905



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1. Rue Martignac. 1

Im.
No. 1092
1905

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

400

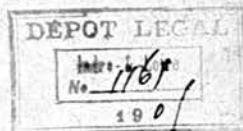
BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 14. — 25 Novembre 1905



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS
1, Rue Martignac, 1



CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 16. — 25 Décembre 1905



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1. Rue Martignac. 1

X

Signe

Jo. 31427

JOURNAUX

~~80112~~

1906

~~Jaw~~

~~30112~~

Jo. 31427

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^e SÉRIE

N° 17. — 25 Janvier 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

N^o 17

1, rue Martignac, PARIS

25 Janvier 1906

CHRONIQUE CORPORATIVE

Dîner mensuel

Le prochain dîner aura lieu le 1^{er} février, 1^{er} jeudi du mois, à 7 h. 1/2, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois (6 fr. 50 tout compris). Prière d'envoyer sa carte à l'avance, au gérant, avec mention : *Publiciste*.

Messe

Par suite d'empêchement, la conférence de M. l'aumônier qui devait avoir lieu le 14 janvier, est remise au dimanche 28, au même lieu et à la même heure.

Voici, du reste, le programme des conférences.

CONFÉRENCES RELIGIEUSES

par M. l'abbé Bernard GAUDEAU, ancien professeur de théologie dogmatique à l'Institut catholique de Paris, docteur ès lettres, aumônier de la Corporation.

Commentaire moderne des Béatitudes Evangéliques

Dimanche, 9 h. 1/2 du matin, 18, rue du Luxembourg;

10 décembre : *Beati pacifici* : pacifistes et pacifiques.

28 janvier : *Beati mites* : Les catholiques doivent-ils toujours tendre la joue gauche ?

4 février : *Beati pauperes* : L'évangile méconnaît-il la loi du travail ?

4 mars : *Beati misericordes* : La doctrine chrétienne de l'aumône est-elle opposée au progrès social ?

1^{er} avril : *Beati qui iugent* : Existe-

il des consolations « laïques » de la souffrance ?

6 mai : *Beati mundo corde* : Education de la pureté ; mariage, divorce.

10 juin : *Beati qui esuriunt et sitiunt iustitiam* : L'idéal de justice sociale pour le catholique et pour l'athée.

1^{er} juillet : *Beati qui persecutionem patiuntur* : Liberté de conscience et Inquisition libre-penseuse.

Messe mensuelle

Le vendredi 2 janvier à Saint-François, Xavier, 7 h. 1/2 aux intentions de la Corporation.

A l'Archevêché

A l'occasion du renouvellement de l'année, le président a suivant l'usage, adressé à S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, les hommages et vœux les plus respectueux de la Corporation des publicistes chrétiens.

Erratum. — Nous devons réparer une grave omission commise dans l'*Annuaire*, à la liste des membres du Conseil médical. On voudra bien y suppléer en ajoutant à la suite le nom de M. le Dr Durand, directeur adjoint de l'Institut municipal d'électrothérapie à la Salpêtrière. Ceux d'entre nous qui ont déjà profité de ses soins dévoués ont certainement eux-mêmes comblé cette lacune regrettable.

Si quelque autre erreur avait été commise, on voudrait bien la signaler.

Le dernier dîner

Nous laissons la parole à notre excellent confrère, M. de Rosnay, qui a fait dans la *Verité* un charmant récit de notre dîner du 11.

Il donne ainsi la preuve de l'affection qu'il porte à notre association et de l'utilité qu'il attache à faire connaître les manifestations de son existence. C'est un exemple que nous serions heureux de voir suivi par beaucoup d'autres, et qui certainement aurait d'heureuses conséquences.

Nous faisons remarquer aussi, que nos dîners sont un excellent instrument de propagande, et nous rappelons qu'à ce titre, notre table est largement ouverte à nos amis.

Dîner du 11 janvier

Fidèles à la coutume traditionnelle, les membres de la *Corporation des Publicistes chrétiens*, que présidait M. de Marolles, ont fêté les rois, au « Restaurant du Bœuf à la Mode ».

MM. le marquis de Carné, sénateur des Côtes-du-Nord; Georges Bricard, agréé au tribunal de commerce, et, en costume national, Théodore Botrel, le sympathique barde breton, invités, avaient bien voulu honorer de leur présence cette première réunion corporative de l'année 1906. Autour d'eux étaient groupés: MM. le docteur Arnaud, Chaix d'Est-Ange, D. Curtis, Denoyel, Dubois de La Rue, H.-G. Fromm, L. Nemours-Godré, Paul Harel, Jean d'Héricault, Joseph Mollet, Théophile Mollet, de Montardy, Paul-Aimé Paillard, le baron de Rosnay, L. de Soye, Tastevin de Nouvel et le baron Joseph du Teil.

D'un bout à l'autre, la soirée a été charmante. Et, dans la cordialité qui régnait, comme aussi dans les anecdotes et les souvenirs jetés avec entrain au cours des causeries, l'on sentait un parfum tout à fait « vieille France », la bonne odeur, toute trempée de poésie et de grâce, de la terre féconde des lys, la vraie France des héros et des rois, fils aînés de l'Eglise.

C'est ce que le président, M. de Marolles, a su marquer, avec autant de délicatesse que d'à-propos, dans un toast fait de main d'ouvrier, pailleté

ici et là, de bons mots, quoiqu'il gardât, pourtant, une certaine note de mélancolie en face des événements douloureux que traverse notre pays. En souhaitant la bienvenue aux nobles invités de la corporation, M. de Marolles a salué, dans le marquis de Carné, le sénateur sans peur et sans reproche, l'homme de droiture et de convictions fortes, qui, avec ses collègues catholiques du Sénat, s'est élevé avec tant de vigueur et de fermeté contre le vote de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le président a aussi remercié M. Bricard d'avoir bien voulu accepter de faire partie du conseil juridique de notre association, laquelle sera toujours heureuse, a-t-il dit, de recourir à sa haute compétence à chaque fois que se présenteront des questions épineuses, des points controversés de droit touchant la jurisprudence de la presse. En M. Botrel, M. de Marolles a salué le barde sympathique, connu et aimé de tous, le bon troubadour des vieilles traditions et des vieilles coutumes, le poète « enraciné » qui porte avec lui, partout où il passe, un peu de sa terre bretonne, un peu aussi de cette plaintive chanson des bruyères et des vagues, toujours prenante dans sa lointaine harmonie. Enfin, pour terminer, le président lève son verre en l'honneur du Pape Pie X, Pontife et Roi, et lui adresse l'hommage filial de la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

Le marquis de Carné se lève à son tour. Dans une langue claire, pleine de concision et de sobriété, il dit combien il est heureux de se trouver en contact avec des journalistes catholiques. Il indique, en outre, quel est le devoir de tous les bons Français qui consacrent leur intelligence et leur labeur de chaque jour à la défense des grandes causes de l'Eglise et de la France. Pour moi, dit M. de Carné, c'est de tout cœur que je vous tends la main, pour marcher avec vous au combat, dans l'espérance de la victoire finale.

M. Botrel adresse, lui aussi, à M. de Marolles l'expression de ses remerciements pour l'accueil qui lui est fait. Représentant, parmi vous, de la patrie d'Armor, je vous demande la permission, dit-il, de chanter mon couplet en l'honneur du pays de sainte Anne et

de saint Yves. Et c'est alors que d'une voix vibrante d'enthousiasme et d'émotion, le barde breton a laissé tomber ces strophes magnifiques :

A ta santé, Bretagne, ô pays que saint Yves
Sa nt Coentin, sa nt Pol et sa nte Anne ont béni,
O Pays des chansons et des âmes natves !
O Pays des cloches et des fronts de granit !

..

A ta santé, Bretagne, ô pays des calvaires !
O Pays des pardons mystiques et joyeux.
Des durs ajoncs masquant les douces primèveres
Et des sourcils froncés sur la douceur des yeux.

..

A ta santé, pays des Menhirs gigantesques,
Vieux Druides levant à Dieu leur front cheuu.
Des lourds dolmens couchés par des mains titanes-
Comme des sphynx muets au seuil de l'Inconnu !

* *

A ta santé, pays des candides prières
Où l'ajonc desséché que l'on brûle le soir,
Fumant droit vers le ciel, au-dessus des chaumières,
Semble le pur encens d'un immense encensoir !

..

A ta santé, pays des fontaines sacrées
Dont, seul, un vrai Breton comprend le doux babil
Dont les tendres chansons à peine murmurées
Nous hanteront toujours sur les routes d'exil !

..

A ta santé, pays taillé comme un navire
Dont Rennes est l'arrière et dont Brest est l'avant,
Vaisseau toujours battu qui jamais ne charire
Et que ne font trembler la houle ni le vent !

..

A ta santé, pays des fines coiffes blanches,
Des femmes au front pur, au cœur fier, à l'œil bleu,
Dont le torse impeccable ondule sur les hanches
Tel un bateau qui tangué et roule un tant soit peu !

..

A ta santé, pays des rivières charmantes :
Isolé, Irois, Ellé, Scorff au nom si câlin,
Odet capricieux, Vilaine aux eaux dormantes,
Rance dont on baigne le front de Duguesclin !

..

O pays des marins aux robustes épaules,
Laboureurs de la Mer aux labours incessants
Dont les socs éventaurs ont, entre les deux pôles,
Creusé tous les sillons de tous les océans !...

..

A ta santé je bois, ô Bretagne chérie !...
A ton seul nom je pleure et ris comme un dément !...
Nul pays n'est aimé comme toi, ma patrie !...
Nulle Mère adorée autant que toi... Maman ! !

Vivement pressé de prendre à son tour la parole, le délicat poète qu'est M. Paul Harel nous a donné un fin

régal par la poésie suivante, qui nous a fait mieux goûter la bonne saveur du terroir normand :

Au dehors le brouillard vous happait à la gorge,
Ma cuisinée au dedans flambait comme une forge,
Aux cendres du foyer, le pot-au-feu normand
Sommeillait comme un juste, et rouflait en dormant ;
L'osmazone quittait tout doucement la moelle,
Les rognons affolés pétillaient dans la poêle ;
Palpitant, crépissant et crévant sur le grill,
Les boudins sifflaient mieux que merles en avril.
Les tripes sanglotaient tout bas dans leurs terrines,
Des fumets nourrissants montaient dans les narines.
Le gigot se vautrait sur les oignons confits,
Les poulets écrasaient leurs lits de saisis.
Et les doux ris de veau, couchés dans leurs coquilles,
Semblaient en mijotant caresser les morilles.
Le cuisinier disait : Cela sent bon ! Je crois
Que mes hôtes tantôt se lècheront les doigts.
Bientôt le tournebroche, huilé comme un athlète,
Malgré ses soixante ans, prit sa part de la fête.
Ahanant, chevrotant et toussant par moments,
Chantant de petits airs surannés, mais charmants,
Cependant que, suant dans sa peau blanche encore,
La dinde, à chaque tour de broche, se colore !

C'est M. Georges Bricard qui a clos la série des toasts par un petit discours, tout pétillant d'esprit et de bonne humeur, dans lequel il a su mettre des expressions charmantes pour exprimer le plaisir qu'il avait de se trouver au milieu de nous. J'en suis d'autant plus heureux, a-t-il dit, que j'y retrouve des connaissances, dont j'apprécie depuis longtemps le mérite et le dévouement, en même temps qu'un vieil ami de plus de vingt ans, M. Fromm.

Pour fêter la royauté de M. de Soye, à qui la fève était échue, la soirée s'est achevée par l'audition de quelques chansons qui ont été dites par M. Botrel, avec ce brio et cette facilité entraînant dont il a le secret.

En somme, bonne et agréable fête des rois, dont on gardera longtemps le souvenir.

FÉLIX DE ROSNAY.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Candidat. — M. Frédéric CORBIN, rédacteur à la *Libre Parole*, 15, rue des Beaux-Arts.

Présenté par MM. Arthur Loth et Fromm.

Cotisations. — On rappelle que désormais la cotisation annuelle à

payer est de 12 francs. Ceux qui veulent se racheter doivent prévenir de leur intention avant le mois d'avril.

S'adresser à l'agent de la Corporation des publicistes chrétiens, M. LÉTRANGE, 1, rue Martignac.

Caisse de retraite

Le président est heureux d'annoncer qu'il a touché en espèces, à la Caisse des Consignations la somme de cinq cent soixante-cinq mille cent soixante-cinq francs cinquante centimes, qui ont été déposés au Crédit industriel, et que le placement en valeurs sûres est en voie d'exécution.

Il y aura lieu de faire encore quelques remaniements au règlement statutaire avant de publier le tableau des droits. Ce sera l'objet de l'assemblée générale de mars.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Candidature

Bien que le nom de M. Botrel ait été acclamé au dernier dîner, sa candidature doit, pour la régularité, être inscrite au *Bulletin*.

M. Théodore BOTREL, 12, rue Roquépine, Paris.

Présenté par MM. de Marolles et le baron du Teil.

Concours

La Commission des concours poursuit ses travaux pour la désignation des ouvrages auxquels sera décernée la médaille annoncée.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Jean DRAULT, *Les audiences joyeuses*. Dessins de Guydo, maison Alfred Mame, Tours. In-12.

Eugène FLORNOY, *Madame Craven intime*. Préface du vicomte de Meaux. Librairie des Saints-Pères. In-12.

Henri HAVARD DE LA MONTAGNE, *Les candidats à la Présidence*. Librairie Clavéuil, 2, rue de Furstemberg.

Auguste FRAENZEL, *Les œuvres ouvrières du Marais*. Préface de Georges Goyau, nombreuses illustrations, in-8° imprimerie de Montmartre, 28, rue de Ravignan, Paris, chez l'auteur, 19, rue de l'Alouette, Saint-Mandé.

Joseph JOUBERT, *Les Fouilles archéologiques de Knossos*. Brochure in-8°, Germain et Grassin, Angers.

A P P E N D I C E

Nous pensons être agréable à ceux de nos amis qui n'assistaient pas au dernier dîner, de leur remettre sous les yeux cette belle pièce de vers, *le Couteau*, que Botrel nous a récitée, et de laquelle Paul Harel a dit « C'est un pur chef-d'œuvre. »

LE COUTEAU

I

— Pardon, Monsieur le Métayer,
Si, de nuit, je déränge,
Mais je voudrais bien sommeiller
Au fond de votre grange !...
— Mon pauvre ami, la grange est pleine
Du blé de la moisson...
Donne-toi donc plutôt la peine
D'entrer dans la maison !

II

— Mon bon Monsieur, je suis trop gueux
Que gâchis vous ferais-je !
Je suis pieds nus, sale et boueux
Et tout couvert de neige !..
— Mon pauvre ami, quitte bien vite
Tes hardes en lambeaux :
Pouille-moi ce tricot, de suite,
Chausse-moi ces sabots !

III

— De tant marcher à l'abandon
J'ai la gorge bien sèche :
Mon bon Monsieur, baillez-moi donc
Un grand verre d'eau fraîche !..
— L'eau ne vaut rien lorsque l'on tremble
Le cidre guère mieux.
Mon pauvre ami, trinquons ensemble :
Goûte-moi ce vin vieux !

IV

— Mon bon Monsieur, on ne m'a rien
Jeté le long des routes ;
Je voudrais, avec votre chien,
Partager deux, trois croûtes !

— Si, depuis ce matin, tu rôdes
Tu dois être affamé :
Voici du pain, des crêpes chaudes,
Voici du lard fumé !

V

— Chassez du coin de votre feu
Ce rôdeur... qui ne bouge !
Etes-vous « blanc » ? Etes-vous « bleu » ?
Moi, je suis plutôt « rouge » !!
— Qu'importe ces mots : République,
Commune ou Royauté !
Ne mêlons pas la Politique
Avec la Charité !..»

VI

... Puis le Métayer s'endormit
La mi-nuit étant proche...
Alors, le vagabond sortit
Son couteau de sa poche,
L'ouvrit, le fit luire à la flamme,
Puis, se dressant, soudain,
Il planta sa terrible lame
Dans... la miché de pain !

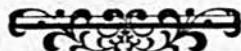
VII

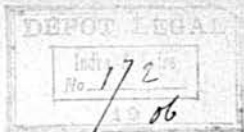
Au matin-jour le gueux s'en fut
Sans vouloir rien entendre,
Oubliant son Couteau pointu
Au milieu du pain tendre :
Vous dormirez en paix — O Riches ! —
Vous et vos capitaux
Tant que les Gueux auront des miches
Où planter leurs Couteaux

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimerie réunies du centre, Tours-Blois
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. E.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.





CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 18. — 25 Février 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 18

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Février 1906

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

des Syndicats de la Corporation des Publicistes chrétiens

Convocations

Ces assemblées générales sont fixées au dimanche 4 mars, et seront suivies d'un banquet.

Elles seront tenues dans l'ordre suivant.

Caisse de prévoyance des publicistes chrétiens (qu'il ne faut pas confondre avec la caisse de retraite des journalistes), à 5 heures.

Syndicat des journalistes, à 5 h. 1/2.

Syndicat des écrivains, à 6 h. 1/2.

Assemblée plénière de la Corporation à la suite des précédentes.

N. B — Les convocations sont à la fin du Bulletin.

Messe et conférence

Le dimanche 4 mars, jour des assemblées générales, à 9 h. 1/2, messe au cercle des étudiants, 18, rue du Luxembourg, suivie de l'instruc-

tion de M. l'abbé Gaudeau, *Beati misericordes*. La doctrine chrétienne de l'aumône est-elle opposée au progrès social ?

Messe mensuelle. — Le vendredi 2 mars, à Saint-François-Xavier, 7 h. 1/2.

Banquet

A 7 h. 1/2, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois, banquet annuel à la suite des assemblées générales (6 fr. 50)

Invités : M. de Chamillard, sénateur, M. Grousseau, député, et M. de La Gorce, l'historien connu.

Note importante. — A cause de l'affluence ordinaire des convives à ce banquet annuel, il est rigoureusement recommandé de s'inscrire à l'avance en envoyant sa carte au gérant, avec la mention *Publiciste*, sans quoi on risque de n'être pas placé.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Ont été admis comme membres actifs du syndicat :

M. Louis Boivin, rédacteur au *Salut*, Saint-Malc ;

M. Henri Morin, illustrateur de *Journaux*, 29, rue de l'Église, Chaville ;

M. Henri Merlier, *Chronique Picarde*, 11, rue Henri Daussy, Amiens.

Candidature

M. le docteur Justin Arnaud, rédacteur à la *Vérité*, demeurant 10, boulevard Malesherbes, Paris, présenté par MM. Taunay et Auguste Roussel.

Confrères sans emploi. — Plusieurs de nos confrères se trouvent sans emploi, or il s'est trouvé des vacances dans des rédactions, dont quelques-uns ont eu connaissance, sans avoir l'idée d'en informer le pré-

sident. Rappelons-nous que l'aide mutuelle est une des raisons d'être de l'association.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

A été admis comme membre du syndicat :

M. Théodore Potrel, le barde breton, 12, rue Roquépine, Paris.

Cotisations

Nous prions instamment nos confrères de vouloir bien adresser directement leur cotisation à notre agent, M. Lestrangé, 1, rue Martignac : 10 francs pour les honoraires, 12 francs pour les journalistes, 5 francs pour les écrivains. Il est facile de faire faire un mandat qui évite les frais de recouvrement.

Quant aux rachats, ils doivent être adressés au nom de M. de Marolles, président, qui en tient le compte. Cet envoi devra être fait avant le mois d'avril, époque à laquelle commenceront les recouvrements qui ne s'appliquent qu'aux cotisations, et *non aux rachats*.

Erratum. — Encore une omission à signaler sur les listes publiées dans le *Bulletin-Annuaire* du 25 décembre. C'est par erreur que le nom de M. Georges Bois, membre de la corporation depuis la fondation, ancien secrétaire, ne figure pas dans la liste des journalistes. Chacun est prié de noter cette rectification sur la liste qu'il possède.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le dîner mensuel du 1^{er} février

Autour de M. de Marolles, président et du R. P. Le Doré, invité, se trouvaient : MM. Bouvattier, H. G. Fromm, Jean d'Héricault, Joseph Moilet, Fernand Nicolay, Paul Aimé Paillard, l'abbé Poulin, Ernest Renaud, le baron de Rosnay, Tancrede de Visan, L. de Soye, le vicomte de Wall, le baron Jehan de Witte. MM. l'abbé Gaudeau, aumônier de la Corporation A. Jeanne et Daniel Bertrand de La-flotte étaient venus pour la soirée.

L'on pense bien que la conversation n'a pas chômé, alimentée qu'elle était

par les mille incidents que provoque partout, en France, l'inventaire des biens d'Eglise. Inutile de dire que les militants de la presse catholique étaient tous d'accord pour approuver la résistance qu'organisent les fidèles contre une loi sacrilège qui n'a d'autre but que la spoliation et le vol. M. de Marolles, dans le charmant discours qu'il a prononcé, n'a pas manqué de préciser ce point, et, tout en souhaitant la bienvenue au R. P. Le Doré, il a nettement indiqué la légitimité de cette résistance qui consiste à maintenir intacts les droits de Dieu en face de la secte maçonnique qui gouverne et opprime la France.

Les applaudissements, qui ont souligné certains passages du discours de M. de Marolles ont montré que les cœurs de ses auditeurs vibraient à l'unisson du sien. Pour moi, a dit en terminant M. de Marolles, je ne crois pas pouvoir me tromper en saluant dans cette résistance des catholiques l'aurore prochaine de nos reprises sur tous les terrains où nous avons été attaqués jusqu'ici par nos ennemis, et je suis convaincu que nous pourrions bientôt nous reposer dans la victoire, en jetant à nouveau le vieux cri de nos pères : *Christus vincit, regnat imperat!*

A son tour, le P. Le Doré a parlé dans le sens de la résistance, et nous a apporté, comme écho à ses paroles, certaines impressions de Rome bien faites pour relever et enflammer les courages. Apôtre de la résistance, le P. Le Doré invite les journalistes à fonder sur la chiennaille libre-penseuse et athée qui a fait irruption dans le camp du Christ pour briser l'Eglise et détruire la France. A nous, si nous le voulons, d'arriver, par une résistance vigoureuse, à la victoire sur nos ennemis et au triomphe de nos droits.

Après que des applaudissements nourris ont salué ce discours, notre éminent confrère M. Fernand Nicolay, avec la logique serrée du jurisconsulte, explique en quelques mots le caractère antijuridique de la loi qui confond le concordat avec les articles organiques, et rompt un contrat bilatéral sans l'assentiment de l'autre partie contractante.

Il résulte de cette argumentation irréfutable qu'une pareille loi n'a pas de sanction morale.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

CONVOICATIONS OFFICIELLES

CAISSE DE PRÉVOYANCE des Publicistes chrétiens

Conformément à l'art. 16 des statuts. Les membres souscripteurs et honoraires de la caisse de prévoyance sont convoqués en assemblée générale le dimanche 4 mars, à 5 heures, pour statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer ou de dissoudre la société.

Rapport de M. de France, secrétaire.

Rapport de M. Sarda, trésorier.

Vote sur les propositions soumises à l'assemblée relatives à la liquidation.

Le vote par correspondance est admis.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Conformément à l'art. 19 des statuts les membres du syndicat des journalistes français sont convoqués pour le dimanche 4 mars à 5 h. 1/2 précises, dans les salons du Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois, pour tenir leur assemblée générale ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du secrétaire.

Rapport du trésorier et approbation des comptes.

Renouvellement annuel du Conseil

Les membres du Conseil dont le mandat expire en vertu du roulement sont : MM de Marolles, Nemours Godré, Octave Chambon, l'abbé de Benque, R. de Simony, O. Havard, l'abbé Gaudreau, Henri de France. Ils sont rééligibles.

En outre, il y a lieu de remplacer MM Rastoul et Petit-Barmon, décédés.

Enfin nous avons le regret d'annoncer que M. d'Azambuja, à cause de son éloignement a insisté pour donner sa démission de membre du Conseil.

A titre d'indication, et, par ordre d'ancienneté, le Conseil propose les

noms suivants à choisir pour remplir les trois vacances :

MM. Paillard, F., Vincent, 87 ; Delahaye, 90 ; Alexandre, 92 ; Croisille, 92 ; Dumuys, 93 ; Salomon, 94 ; de Cardonne, 98 ; Jeanne, 1900 ; Talmeyr, 1903.

Caisse de retraite

Rapport sur l'emploi des fonds provenant de la loterie de la presse.

Situation de la caisse de retraite.

Nombre de pensions disponibles.

Attribution des pensions.

Etablissement des listes de droits éventuels.

Modifications au règlement relatif à l'établissement de ces listes.

Ce dernier vote exige la majorité nécessaire aux assemblées extraordinaires, c'est-à-dire les deux tiers des votants.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Conformément à l'art. 17 des statuts, l'assemblée générale annuelle est convoquée pour le dimanche 4 mars, à 6 h. 1/2, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du secrétaire ;

Renouvellement du Conseil ;

Rapport sur le concours.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE plénière de la Corporation

A la suite des assemblées syndicales.

Rapport du trésorier.

Approbation des comptes.

Observation importante

Tous les membres de la Corporation sont priés de répondre aux convocations et d'envoyer leur avis et leur vote, s'ils ne peuvent venir.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

BARON JEHAN DE WITTE. *Quinze ans d'histoire, 1866-1881*, d'après les mémoires du roi de Roumanie et les témoignages des contemporains. In-8°. Chez Plon, 1905.

Fénelon GIBON. *La suppression des pensionnats chrétiens et l'enseignement libre des jeunes filles*, précédé d'une préface de S. Em. le cardinal

Perraud. Brochure extraite du *Correspondant*. Chez l'auteur, 199, rue de Vaugirard.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimerie réunies du centre, Tours-Blois
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.



DEPOT LEGAL
264 86

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SERIE

N° 19. — 25 Mars 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

Syndicat des Journalistes Français

Association fondée le 29 avril 1886

STATUTS

1. — Il est formé entre les journalistes qui adhèrent aux présents statuts, une Association professionnelle ou Syndicat qui sera régi par la loi du 21 mars 1884 et par les dispositions suivantes :

2. — L'association prend le nom de *Syndicat des Journalistes français*. Son siège est établi à Paris (1) : sa durée est illimitée, ainsi que le nombre de ses membres ; elle commence le jour du dépôt légal de ses statuts.

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux.

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

4. — Pour être admis dans le Syndicat, il faut appartenir depuis plus d'un an à la presse quotidienne ou périodique, comme directeur ou rédacteur rétribué.

L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret, sur la présentation de deux membres et après insertion de la candidature au Bulletin mensuel.

5. — Chaque membre paye un droit d'entrée de 25 francs.

La cotisation annuelle est de 12 fr. Le versement d'une somme de 200 francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre perpétuel.

En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

Pour les membres inscrits avant le 25 mars 1905, le rachat de la cotisation reste fixé à 100 francs payables en une fois ou en annuités consécutives de 25 francs.

Le rachat de la cotisation s'opérera *obligatoirement* en un, deux, trois ou quatre termes annuels et successifs pour les bénéficiaires de la pension, dès leur entrée en jouissance.

Le Conseil peut, dans certains cas laissés à son appréciation, donner une dispense de payer sa cotisation.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par traite aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre. Le membre démissionnaire ou exclu ne conserve aucun droit sur le patrimoine syndical, mais il peut rester membre des Sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles il a spécialement contribué par des cotisations ou versements de fonds.

8. — Il peut être établi des relations avec des correspondants de nationalité étrangère, mais sans qu'ils fassent partie de l'Association.

(1) 1, rue Martignac.

Direction

9. — Le Syndicat est administré et dirigé par un Bureau qui est assisté, à titre consultatif, d'un Conseil syndical.

Nul ne peut faire partie du Bureau ou du Conseil syndical, s'il n'est Français et ne jouit de ses droits civils.

Les fonctions des membres du Bureau et du Conseil syndical sont gratuites.

10. — Le Bureau se compose de cinq membres, savoir :

- Un président,
- Deux vice-présidents,
- Un secrétaire,
- Un trésorier,

Ils sont élus par le Conseil syndical, à la majorité des suffrages exprimés. La durée de leur mandat est de un an. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement par le Conseil syndical. Les pouvoirs des membres ainsi élus expirent avec ceux du Bureau qu'ils sont appelés à compléter.

11. — Le Bureau se réunit au siège social sur la convocation du Président ou du membre qui le remplace, une fois par mois et toutes les fois que le Président ou deux de ses membres le jugent nécessaire. Il délibère valablement, si trois membres sont présents.

12. — Le Bureau prend toutes les décisions et mesures sur les matières qui se rattachent à l'objet de l'Association à ses intérêts généraux et particuliers. Il prononce l'admission des membres nouveaux, fait les règlements d'ordre intérieur que peut nécessiter l'exécution des statuts; prépare les travaux, propositions et ordres du jour à soumettre au Conseil syndical et aux Assemblées générales. Il administre le patrimoine du Syndicat et présente chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble des opérations et sur la situation financière.

13. — Les membres du Bureau ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation, personnelle ou solidaire envers les syndiqués ou les tiers. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

14. — Le Président du Bureau est Président du Syndicat. Il dirige les travaux de l'Association.

Il ordonne les convocations, préside les séances tant du Bureau que du Conseil syndical et des Assemblées générales, et a voix prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le secrétaire, les procès-verbaux des séances et les lettres d'admission. Il agit au nom du Syndicat et le représente dans tous les actes de sa vie civile.

Il exerce toutes actions judiciaires et tous droits mobiliers, tant activement que passivement, en vertu d'une autorisation du bureau.

Il concilie, si faire se peut, les membres du Syndicat à raison des différends que ceux-ci lui soumettent, ou il les renvoie aux mêmes fins devant la Chambre syndicale.

Il règle librement les dépenses courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

15. — Le Secrétaire est dépositaire des registres, états, et de tous papiers concernant l'administration du Syndicat. Il tient la correspondance et peut la signer par délégation ou Président. Au besoin il est remplacé par un autre secrétaire ou un membre du Bureau.

16. — Le Trésorier est dépositaire des fonds du Syndicat; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou acquises à l'Association; il solde les dépenses sur le visa du Président; il soumet l'état des recettes et dépenses à la vérification du Bureau. Il dresse, à la fin de chaque année, le compte rendu de l'exercice annuel destiné à l'Assemblée générale.

Conseil syndical consultatif

17. — Le Conseil syndical se compose de membres élus par l'Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour trois années. Ils sont renouvelables par tiers, d'après un roulement établi au début de l'Association par voie de tirage au sort, ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil syndical se réunit au siège social, sur la convocation du Président, tous les mois, et toutes les fois que le Président ou trois de ses membres le jugent nécessaire.

Il délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

18. — Il nomme le Bureau et pour-

voit aux vacances qui peuvent se produire dans le sein de ce Bureau.

Il émet son avis sur tous les objets qui lui sont soumis par le Bureau, et qui se rattachent à l'objet de l'Association.

Il examine les affaires contentieuses qui sont portées directement devant lui par les membres du Syndicat, ou qui lui sont renvoyées par le Président; il les concilie ou rend à leur égard sa sentence. Cette sentence est sans appel, et n'est pas soumise à l'*exequatur* du tribunal: la partie qui refuserait de l'exécuter serait exclue du Syndicat.

Assemblée

19. — Les convocations à l'Assemblée générale doivent être faites huit jours au moins avant la réunion, et indiquer les questions à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, composée de tous les membres du Syndicat, a lieu une fois par an, à l'époque qu'elle aura fixée. Elle pourra, en outre, être réunie extraordinairement toutes les fois que le Bureau le jugera nécessaire. Ses décisions sont prises à la majorité quel que soit le nombre des membres présents. Ne sont admis au vote que les sociétaires qui ont payé leur cotisation.

20. — L'Assemblée générale procède, quand il y a lieu, aux élections pour le renouvellement du Conseil syndical. Elle entend le rapport du Bureau et celui du Trésorier. Elle statue sur toutes les propositions qui lui sont faites. Toutefois les propositions émanant de l'initiative individuelle devront être formulées par écrit et préalablement adressées au Bureau, qui en saisira, s'il y a lieu, l'Assemblée générale.

En cas de conflit entre le Bureau et le Conseil syndical, le débat est porté devant l'Assemblée générale, qui juge souverainement.

21. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère à l'objet du Syndicat, est formellement interdite.

Patrimoine syndical

22. — Le patrimoine du Syndicat est formé au moyen :

- 1° Du droit d'entrée des associés ;
- 2° De leurs cotisations annuelles ;
- 3° Des dons et legs qui peuvent être faits aux syndicats ;
- 4° Des intérêts de placements des fonds sans emploi ;

5° De tous les profits pouvant résulter de souscriptions, fêtes, publications, etc.

23. — Les dépenses imposées par les frais d'administration, de loyer, de correspondance, de contribution aux charges communes et de secours temporaires aux sociétaires en cas de chômage ou de maladie, à leurs veuves ou orphelins en cas de mort, sont réglées par le Bureau, d'après les ressources provenant des cotisations et des revenus des fonds placés.

Le surplus est versé au fonds commun avec les entrées, les rachats de cotisations, les dons et legs de toutes sortes pour former le capital social.

Les placements sont faits sous la surveillance du Conseil, en fonds d'Etat, de villes, obligations garanties, prêts hypothécaires et valeurs de tout repos.

24. — *Caisse de retraite.* — La caisse de retraite est formée de la moitié du capital social et de la totalité des dons et legs affectés à cette destination.

Elle est alimentée par un prélèvement minimum de 25 p. 0/10 sur les cotisations.

La gestion de la caisse et les droits à la retraite font l'objet d'un règlement spécial approuvé par l'Assemblée générale.

Dispositions générales

25. — La dissolution ne pourra être prononcée que par l'Assemblée générale, et à la majorité des trois quarts des membres présents. Le Conseil syndical sera chargé de la liquidation.

L'actif net sera appliqué à des œuvres d'utilité professionnelle.

26. — Les présents Statuts peuvent être révisés ou complétés par l'Assemblée générale. Aucune modification ne pourra venir en discussion devant l'Assemblée générale qu'après délibération et avis motivé du Conseil syndical, et elle ne sera valable et exécutoire qu'autant qu'elle aura été approuvée par les deux tiers des membres présents.

27. — Les membres du Bureau sont chargés de faire dépôt à la Préfecture de la Seine des Statuts et des noms des membres du dit Bureau, conformément à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884. Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des Statuts.

Règlement de la Caisse de retraite

1. — L'actif de la caisse de retraite se compose :

Du prélèvement de la moitié du capital social ;

Des subventions, dons et legs faits à ladite caisse ;

De l'intérêt des fonds placés ;

Du prélèvement de 25 p. 0/0 sur les cotisations annuelles.

2. — La caisse de retraite est administrée par trois sociétaires, délégués chaque année à cet effet par le Conseil et chargés de lui présenter périodiquement un état de situation.

3. — Au fur et à mesure des rentrées, les fonds sont déposés en compte courant dans une caisse publique.

4. — Déduction faite des frais de gestion, l'actif est placé en fonds d'Etat, emprunts de Villes, obligations et placements garantis selon le vœu de la loi.

5. — Tout sociétaire a droit à une retraite minimum de 500 francs à l'âge de 55 ans, après 15 années de présence dans le Syndicat.

L'exercice de ce droit est fixé comme il suit :

Il est dressé un tableau sur lequel les cent membres les plus anciens du syndicat sont classés par ordre d'admission et d'âge.

Ce tableau, qui ne pourra comprendre un plus grand nombre de membres, constitue l'état des sociétaires ayant un droit immédiat ou éventuel à la pension de retraite suivant le nombre de pensions que les revenus de la caisse pourront permettre de servir.

Un deuxième tableau comprendra les membres admis postérieurement, jusqu'à concurrence de cent, également classés entre eux d'après l'ordre de leur admission et de leur âge.

Dès que tous les sociétaires inscrits au premier tableau auront été admis à la jouissance de la pension, les arrérages des capitaux de l'association qui deviendront libres seront appliqués au service des pensions du deuxième tableau.

Il en sera de même indéfiniment pour tous les groupes de cent qui se formeront dans la suite.

Si un ou plusieurs sociétaires ont été admis le même jour, l'antériorité est acquise au plus âgé.

6. — Le rachat de la cotisation s'opérera *obligatoirement* en un, deux, trois ou quatre termes annuels et successifs pour les bénéficiaires de la pension, dès leur entrée en jouissance.

Pour les membres inscrits avant le 25 mars 1905, le rachat de la cotisation est resté fixé à 100 francs payables en une fois ou en annuités consécutives de 25 francs.

7. — Le chiffre de la retraite pourra être majoré, si les ressources de la caisse le permettent ; mais cette majoration ne sera effectuée qu'après qu'aura été assuré le service des pensions au taux de 500 francs, dans les conditions indiquées par les précédents articles.

8. — *Clauses spéciales aux capitaux provenant de la loterie de la presse.*

1. — Le fonds de dotation provenant de la loterie de la presse est inaliénable.

2. — Le dépôt dudit capital sera effectué dans l'un des trois établissements suivants : Banque de France, Crédit foncier de France, Caisse des dépôts et consignations.

3. — Le placement des fonds sera fait en rente sur l'Etat français, en obligations de la Ville de Paris, en obligations du Crédit foncier, en obligations de Chemins de fer français continentaux ou coloniaux émises par les Compagnies auxquelles un minimum d'intérêts est garanti par l'Etat.

4. — En cas de dissolution du syndicat, l'attribution du capital provenant de la loterie de la presse sera faite par l'assemblée générale à une ou plusieurs associations similaires pour le service de la caisse de retraite, sous la ratification du ministre de l'intérieur. »

9. — Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent règlement sont abrogées.

Révision du 4 mars 1906.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

CAISSE DE RETRAITE

Etat des Sociétaires ayant un droit, soit acquis, soit éventuel à la pension

1^{er} TABLEAU1^{re} partie. — DROIT ACQUIS

N° d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART du droit
1	MM. De Marolles.	1 ^{er} fondateur (1886)	1 ^{er} Juillet 1836	1901
2	P. Gibert.	Fondateur (1886)	7 Janvier 1830	—
3	Louis de Benque.	—	24 Janvier 1830	—
4	H. Gibert.	—	2 Mai 1836	—
5	A. de Benque.	—	28 Novembre 1837	—
6	O. Havard.	—	24 Mars 1843	—
7	Drumont.	—	3 Mai 1844	—
8	Roussel.	—	16 Août 1844	—
9	Dupuy.	—	17 Août 1844	—
10	Fromm.	—	21 Mars 1845	—
11	Lambert.	—	16 Février 1846	—
12	Nemours-Godré.	—	2 Juin 1847	1902
13	Lavergne.	—	7 Juillet 1847	—
14	de Laboulaye.	—	24 Août 1841	—
15	Claverie.	14 Avril 1887	28 Juin 1839	—
16	Bellet.	Fondateur	6 Mars 1848	1903
17	Borelly.	—	16 Juillet 1848	—
18	Maron.	—	15 Septembre 1848	—
19	Pouyé.	—	25 Septembre 1848	—
20	Lapeyre.	—	3 Février 1847	—
21	Rincé.	5 Janvier 1888	3 Juillet 1844	—
22	Ferrari.	5 Juillet 1888	9 Août 1837	1903
23	U. Guérin.	Fondateur	11 Août 1849	1904
24	A. tier.	2 Mai 1889	24 Octobre 1824	1904
25	Mehlin	5 Janvier 1888	16 Décembre 1850	1905
26	Hervet.	8 Janvier 1891	9 Avril 1836	1906
27	Delahaye.	10 Avril 1890	5 Mai 1851	—
28	Vincent.	14 Avril 1887	9 Juin 1851	—
29	de Bernon.	2 Janvier 1890	11 Septembre 1851	—
30	Danis.	5 Mars 1891	20 Mars 1847	—
31	Bois.	Fondateur	9 Mars 1852	1907
32	Paillard.	—	1 ^{er} Avril 1852	—
33	Taunay.	—	24 Juillet 1852	—
34	Bechet.	2 Mai 1889	27 Juillet 1852	—
35	Simonnot.	3 Mars 1892	12 Novembre 1842	—
36	Alexandre.	1 ^{er} Décembre 1892	29 Mars 1840	1908
2^e partie. — DROIT ÉVENTUEL				
37	Depoin.	Fondateur	17 Janvier 1853	1908
38	Butel.	7 Novembre 1889	24 Octobre 1853	—
39	Duméys.	6 Avril 1893	24 Octobre 1853	—
40	A. Loth.	11 Décembre 1893	16 Septembre 1842	—
41	Bazin.	2 Mars 1893	26 Février 1854	1909
42	Arsac.	3 Juin 1894	2 Avril 1851	—
43	H. Durrieux.	7 Janvier 1892	25 Septembre 1854	—

1^{er} TABLEAU. — 2^e PARTIE

DROIT ÉVENTUEL (suite)

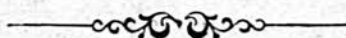
No d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART du droit
44	MM. Tastevin.	Fondateur	17 Février 1875	1910
45	Chambon.	—	25 Avril 1855	—
46	Viton.	26 Mai 1895	25 Septembre 1845	—
47	L. Colin.	2 Juillet 1895	20 Mars 1847	—
48	Nicoulaud.	7 Novembre 1895	3 Mars 1854	—
49	Bertrin.	5 Décembre 1895	7 Juillet 1851	—
50	A. Martin.	Fondateur	15 Juin 1855	—
51	de Bréda.	6 Janvier 1896	28 Février 1849	1914
52	O Pic.	5 Mars 1896	25 Septembre 1837	—
53	Hocart.	—	24 Mai 1856	—
54	de Simony.	9 Janvier 1890	15 Octobre 1857	1912
55	Croisille.	7 Janvier 1892	1 ^{er} Juin 1857	—
56	Salomon.	5 Janvier 1894	7 Juin 1857	—
57	Rivière.	1 ^{er} avril 1897	15 Mai 1855	—
58	de Villebois.	7 Juillet 1892	5 Février 1858	1913
59	Bourges.	6 Janvier 1896	27 Décembre 1878	—
60	de Jeux.	6 Janvier 1898	14 Novembre 1842	—
61	de Romanet.	2 Janvier 1893	8 Juillet 1859	1914
62	Taberne.	6 mai 1897	31 Mars 1859	—
63	J. Menaud.	Fondateur	12 Septembre 1859	—
64	de Perrodil.	21 Mai 1888	15 Novembre 1860	1915
65	E. Tavernier.	7 Février 1889	24 Décembre 1860	—
66	Denoyel.	5 Février 1891	21 Octobre 1860	—
67	Richardet.	5 Novembre 1891	28 Novembre 1860	—
68	Scarpattett.	4 Janvier 1894	25 Septembre 1860	—
69	Tailliez.	Fondateur	3 Mars 1861	1916
70	Barnola.	—	17 Septembre 1861	—
71	Verdun.	7 Février 1889	2 Novembre 1864	—
72	Huet Saint-Paul.	7 Avril 1892	10 Janvier 1861	—
73	de Seilhac.	3 Février 1895	7 Août 1861	—
74	de la Tourasse.	3 Décembre 1896	19 Juin 1861	—
75	Mollet.	2 Mai 1889	18 Juin 1862	1917
76	de Martrin-Donos.	9 Avril 1896	12 Décembre 1862	—
77	Loire.	14 Avril 1887	26 Avril 1863	—
78	Larrieu.	8 Janvier 1891	29 Mai 1863	—
79	Gaigé.	5 Mars 1891	18 Octobre 1863	—
80	Blanc.	1 ^{er} Avril 1897	18 Décembre 1863	—
81	de Constantin.	5 Décembre 1889	14 Avril 1864	1919
82	de Bar.	7 Juin 1896	10 Décembre 1864	—
83	Maire.	8 Janvier 1891	22 Janvier 1865	1920
84	Denis Durrieux.	1 ^{er} Février 1894	9 Avril 1865	—
85	de Beauregard.	7 Mai 1896	31 Décembre 1865	—
86	Petit-henry.	7 Janvier 1897	12 Mai 1865	—
87	Gendrot	4 Juillet 1889	4 Janvier 1866	1921
88	Papillaud.	5 Mars 1891	15 Octobre 1866	—
89	Duranthon.	7 Juillet 1892	11 Décembre 1866	—
90	Papillon.	6 Avril 1893	5 Juin 1866	—
91	Ardant.	13 Juin 1897	13 Juin 1866	—
92	A. Perrin.	4 Octobre 1888	25 Mai 1867	1922
93	de Clercq.	5 Février 1891	13 Octobre 1867	—
94	Gonziën.	7 Juin 1886	30 Janvier 1867	—
95	Joseph Bon.	3 Février 1895	15 Février 1868	1923
96	Lacroix.	2 Décembre 1897	23 Mai 1868	—
97	Cornille.	2 Mars 1893	24 Avril 1868	—
98	Sarda.	6 Janvier 1896	14 Janvier 1869	1924
99	d'Azambuja.	4 Janvier 1894	2 Mai 1869	—
100	Legueu.	5 Janvier 1893	2 Mai 1871	1926

TABLEAU DE LA DEUXIÈME CENTAINE

N ^o d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE
101	MM. de Cardonne.	6 Janvier 1898	15 Janvier 1851
102	Chabry.	3 Février 1898	26 Février 1848
103	Geoffroy.	10 Mars 1898	20 Janvier 1850
104	Pigelet.	12 Mai 1898	9 Avril 1850
105	Fonsegrive.	12 Juin 1898	19 Octobre 1852
106	l'Hopital.	1 ^{er} Décembre 1898	16 Février 1854
107	Latouche.	6 Janvier 1899	6 Septembre 1849
108	Savadier.	2 Février 1899	13 Novembre 1855
109	Paul Pouyé.	—	25 Octobre 1852
110	Biré.	2 Mars 1899	13 Mars 1829
111	de Hauteville.	4 Mai 1899	25 Août 1838
112	Bouvattier.	—	9 Septembre 1843
113	Hostin.	6 Juillet 1899	3 Janvier 1856
114	Dumont.	3 Février 1898	20 Décembre 1860
115	Jollivet.	1 ^{er} Février 1900	18 Octobre 1842
116	Pillot.	7 Juin 1900	27 Juin 1859
117	de Moussac.	13 Décembre 1900	11 Juin 1847
118	Lucien Brun.	7 Février 1901	15 Mars 1858
119	de Gailhard-Bancel.	11 Avril 1901	1 ^{er} Novembre 1849
120	Fournier (abbé).	—	27 Mars 1859
121	Poulin (abbé).	12 Juillet 1898	1 ^{er} Septembre 1862
122	Audollent.	2 Février 1899	7 Août 1862
123	Rallet.	7 Juin 1900	1 ^{er} Août 1862
124	Tavernier.	13 Décembre 1900	18 Décembre 1862
125	Gaudeau (abbé).	17 Mai 1902	24 Septembre 1854
126	Vandal.	6 Novembre 1902	7 Juillet 1853
127	Buttel.	—	20 Août 1861
128	Servois.	—	16 Novembre 1862
129	Jandounenc.	6 Juillet 1899	27 Janvier 1863
130	Loutil (abbé).	10 Mars 1900	17 Novembre 1863
131	Talmeyr.	8 Janvier 1903	17 Mars 1850
132	abbé Froment.	—	30 Mai 1861
133	Durand.	19 Avril 1903	15 Octobre 1859
134	Florbois.	—	19 Juin 1860
135	Doisnel.	20 Mai 1903	20 Août 1852
136	Maigrot.	5 Novembre 1903	13 Janvier 1857
137	Bourguet.	3 Décembre 1903	2 Juin 1863
138	de Wall.	7 Juin 1900	14 Février 1864
139	Feron-Vrau.	—	17 mai 1864
140	Laya.	4 Décembre 1902	24 Janvier 1864
141	Blanchon.	23 Avril 1904	14 Mars 1856
142	Dubois.	7 Juillet 1904	28 Septembre 1861
143	Sallé.	Décembre 1904	1 ^{er} Avril 1860
144	Lasnier.	10 Mars 1898	16 Octobre 1865
145	de Roton.	7 Février 1901	23 Octobre 1865
146	de Lufflotte.	11 avril 1901	20 Aout 1864
147	Mercier.	7 Janvier 1904	26 Avril 1865
148	de Soye.	19 Avril 1935	16 Décembre 1838
149	G Loth.	—	22 Mars 1853
150	Fossé d'Arcosse.	—	29 Octobre 1867
151	Massonné.	3 Juin 1905	18 Mars 1842
152	Grenier.	3 Décembre 1903	5 Juillet 1866
153	Bernard.	4 Août 1905	25 Septembre 1867
154	Boivin.	29 Janvier 1906	18 Novembre 1866

2^e TABLEAU. — 2^e CENTAINE (suite)

N ^o d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE
155	MM. de Rosnay.	6 Janvier 1899	12 Avril 1868
156	Liagre.	4 Août 1905	24 Juin 1868
157	Renauld.	2 Février 1899	16 Octobre 1869
158	Fraenzel.	23 Janvier 1902	5 Août 1869
159	Merlier.	29 Janvier 1906	28 Décembre 1869
160	Ch. Brun.	7 Juin 1900	29 Décembre 1870
161	Jeanne.	13 Décembre 1900	13 Novembre 1870
162	Montier.	13 Février 1904	3 Janvier 1870
163	Le Monnier.	—	21 Mars 1870
164	Lespine.	13 Décembre 1905	31 Mai 1870
165	Nourisson.	4 Mai 1899	2 Octobre 1871
166	Faure.	5 Octobre 1899	27 Janvier 1871
167	Rubat du Merac.	5 Novembre 1903	16 Juillet 1871
168	de Montardy.	13 Décembre 1905	13 octobre 1871
169	Le Fur.	6 Mai 1897	12 Janvier 1872
170	de France.	7 Janvier 1901	16 Mars 1872
171	Bazire.	3 Décembre 1900	9 Novembre 1872
172	H. L.-Brun.	12 Mai 1898	12 Janvier 1873
173	Morin.	26 Janvier 1906	21 Janvier 1873
174	Bechet.	10 Février 1905	22 Août 1873
175	Bidou.	11 Janvier 1900	28 Juin 1874
176	Ab. Gardette.	3 Décembre 1903	9 Avril 1874
177	de Maricourt.	23 Avril 1904	4 Décembre 1874
178	Mathon.	7 Juin 1904	19 Juin 1875
179	Vivier.	7 Juillet 1904	29 Janvier 1875
180	Ponthière.	6 Novembre 1902	17 Septembre 1876
181	Cavalier.	11 Janvier 1900	1 ^{er} Septembre 1877
182	J. Havard.	—	11 Novembre 1877
183	de Ricault.	27 Mars 1902	Juin 1877
184	Denais.	4 Décembre 1902	10 Août 1877
185	Rochette.	23 Avril 1904	23 Avril 1877
186	Boucherit.	10 Février 1905	20 Novembre 1877
187	Le Roux.	14 Juin 1902	15 Mars 1878
188	Bietrix.	7 Janvier 1904	17 Décembre 1878
189	J. Henri.	19 Mai 1904	7 Mars 1879
190	Pebeyre.	17 Mai 1902	5 Juin 1880
191	Piot.	7 Janvier 1904	1 ^{er} Novembre 1881
192	J. Jacques.	5 Novembre 1903	13 Février 1883



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 19

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mars 1906.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

A. — CAISSE DE PRÉVOYANCE des PUBLICISTES CHRÉTIENS

*Procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire du 4 mars 1906.*

L'an mil neuf cent six, le quatre mars, à cinq heures de relevée, dans une salle du restaurant du Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des participants à la caisse de prévoyance des Publicistes chrétiens, sur convocation spéciale par voie du *Bulletin* et par lettres personnelles.

M. de Marolles, président, est assisté de MM. Fournier et Fraenzel en qualité d'assesseurs; M. Henry de France exerce la fonction de secrétaire.

M. le président constate que l'assemblée, régulièrement convoquée, se compose de treize membres présents ou représentés.

En conséquence, ce nombre représentant plus de la moitié des participants, qui sont au nombre de dix-sept, l'assemblée est régulièrement constituée.

Lecture est donnée du rapport financier. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. de France donne lecture du rapport au nom du Conseil, concluant à la dissolution de la société.

Après un échange d'observations, M. le président met aux voix la résolution suivante, qui est adoptée à l'unanimité:

L'assemblée générale des participants de la Caisse de prévoyance des Publicistes chrétiens,

Vu l'article 11 de la loi sur les sociétés de secours mutuels;

Vu les articles 29 et 30 des statuts de la société;

Attendu que la constitution définitive de la Caisse de retraite du syndicat des journalistes français de laquelle sont appelés à bénéficier les participants de la Caisse de prévoyance, enlève à celle-ci son utilité,

Déclare que ladite société de la Caisse de prévoyance des Publicistes chrétiens est dissoute;

Ordonne qu'il soit procédé à sa liquidation, conformément à la loi du 1^{er} avril 1898;

Nomme M. Joseph Sarda liquidateur.

B. — SYNDICAT des JOURNALISTES FRANÇAIS

L'assemblée générale annuelle du syndicat a été tenue le dimanche 4 mars, à cinq heures et demie, sous la présidence de M. de Marolles, assisté de MM. Nemours-Godré, Remy de Simony, vice-présidents, Tastevin de Nouvel, trésorier, Henri de France, secrétaire. Près de la moitié des membres du syndicat sont présents ou représentés.

Après la lecture de plusieurs lettres

d'excuses, le président déclare le scrutin ouvert pour le renouvellement triennal du Conseil.

Puis il donne la parole à M. Henri de France, secrétaire, qui présente le rapport suivant :

Messieurs et chers confrères,

J'ai tout d'abord à remplir le triste devoir de vous communiquer la liste, hélas ! trop longue de ceux de nos confrères que la mort nous a ravés depuis notre dernière assemblée générale annuelle. Ce sont M. Rastoul, un des vétérans de la presse catholique, l'un des rédacteurs les plus estimés de l'*Univers* pendant de longues années et auteur de plusieurs ouvrages de valeur ; M. Léonce de la Rallaye, qui consacra plus de quarante ans de sa vie à la direction ou à la fondation de journaux, entre autres du *Journal des villes et des campagnes* ; M. Robiou du Pont, rédacteur au *Journal de Rennes* ; M. Boullay, l'un de nos plus anciens membres honoraires ; M. l'abbé Denis, directeur des *Annales de philosophie chrétienne* ; M. Petit-Barmon, l'un de nos fondateurs, membre de notre Conseil corporatif et membre des plus distingués et des plus appréciés de la rédaction de la *Croix*, où il occupait une situation importante. Enfin, M. Hyacinthe Le Franc, mort encore jeune après une vie tout entière consacrée aux œuvres, lui aussi écrivain de talent, ainsi qu'en témoignent les travaux nombreux qu'il donna aux journaux et revues catholiques.

En regard de ces deuils et pour faire compensation aux vides cruels qu'ils creusent dans nos rangs, nous avons à enregistrer des admissions nouvelles. Leur nombre, toutefois, est peu élevé, à peine atteint-il la douzaine. Que cette faible progression ne nous effraie point, car nous sommes enfin arrivés à la veille de ce moment heureux, pour un syndicat, où il devient nécessaire d'aviser aux voies et moyens d'endiguer l'avalanche des candidats. Notre Conseil a même pris d'ores et déjà des mesures sérieuses en ce sens. C'est ainsi, par exemple, que ses membres, afin d'être plus libres dans leur devoir de sévères et impartiales appréciations, ont renoncé à leur droit individuel de présentation.

Vous n'ignorez pas, en effet, mes-

sieurs, que dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, il nous est survenu un de ces événements sensationnels qui comptent d'autant plus dans la vie d'une association qu'ils projettent sur elle les reflets magiques de la fortune.

La participation aux millions de la loterie de la Presse nous permet en effet, maintenant, d'assurer des retraites à nos membres.

Ici, mes chers confrères, permettez-moi d'interrompre mon rapport et de me faire votre interprète à tous pour adresser nos plus vifs remerciements à notre excellent confrère, M. Tournay. C'est grâce à l'énergie et au dévouement, d'ailleurs couronnés de succès, et dont il a fait preuve, que notre syndicat s'est vu assurer le bénéfice de la participation. Nous y joindrons également tous nos remerciements pour notre président qui a dû assumer la lourde tâche administrative que comporte pareille matière.

Par une de ces bizarreries extraordinaires des événements qui caractérisent les époques troublées comme celle où nous vivons, c'est au moment même où une loi frappe avec iniquité les ministres de la religion et leur supprime l'indemnité que leur garantissait la foi des traités, qu'une autre loi attribue à notre syndicat, au syndicat des défenseurs de la religion, le droit à une pension...

Ce droit nouveau autant qu'inespéré ne va pas, cependant, sans entraîner pour nous un nouveau devoir que les événements actuels tracent d'ailleurs avec une lumineuse clarté.

Hier encore, nous n'étions qu'une réunion d'amis, ou plutôt une sorte de transposition, en plein vingtième siècle, de ces poétiques confréries du moyen âge qu'enguirlandent les légendes merveilleuses. Mais pour nous ce fut une légende dorée qui se mua soudain en réalité, et nous transformâmes en une grande force mise inopinément au service du droit le plus sublime.

C'est à l'heure précise où tout paraît sombrer que la Providence intervient et par les mains mêmes de ceux qui l'outragent, constitue le centre de cohésion et de ravitaillement nécessaire à ceux qui ne redoutent pas d'affronter la bataille.

Demain, quand la presse catholique

saura ce qui nous est advenu, les vaillants qui luttent isolés et souvent sans espoir sur tous les points de notre pays, considéreront notre syndicat comme le camp retranché où l'on peut trouver aide et protection, et viendront avec confiance nous demander secours et réconfort.

Cette situation toute nouvelle aura pour effet vraisemblablement d'entraîner dans notre action des transformations profondes.

Plus que jamais nous devons être un syndicat dans toute la force du terme, c'est à dire une association constituée pour la défense des intérêts communs de la profession. Celle-ci aujourd'hui est menacée non seulement par les attaques de nos adversaires, mais encore par des transformations économiques qui tendent à remplacer les journalistes de carrière par des hommes d'affaires et des employés. A la crise politique et religieuse, se joint pour nous la crise professionnelle.

Quels remèdes y apporter ? Deux mots les résumant : l'étude et l'action.

Développer ce qu'ils contiennent dépasserait de beaucoup les limites que le temps nous assigne, aussi nous bornerons-nous à dire pour terminer tout notre espoir consiste en ce que vous puissiez entendre l'année prochaine un rapport qui soit le bulletin des étapes que l'on parcourt sur les chemins de la victoire.

HENRY DE FRANCE.

M. Tastevin de Nouvel, trésorier, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs et chers Confrères,

En vous présentant nos comptes de 1905, je serais tenté de faire, comme les années précédentes, le départ des sympathies effectives dont notre syndicat a été l'objet et des autres dont on est toujours assez prodigue envers nous.

Alors que le journalisme devient de plus en plus la grande puissance sociale et politique de ce temps, et que des batailles suprêmes sont livrées où se jouent les destinées religieuses et patriotiques de notre pays, n'aurions-nous pas grand intérêt à comparer d'une année à l'autre, les concours apportés aux combattants de la presse catholique ? Si ces concours étaient généreux, de plus en plus

nombreux, nous verrions là un signe des temps, un gage de délivrance et de victoire...

Mais il faut parfois savoir glisser, afin de pouvoir appuyer davantage le moment venu. Je glisse donc, dans la mesure où je sais le faire, et vais vous présenter simplement mes comptes.

Aussi bien le hasard, cet incognito de la Providence, nous a, en 1905, apporté une aubaine magnifique, de nature à nous faire oublier un instant les amertumes du journalisme chrétien.

Je n'ai pas à vous apprendre que, dans sa séance du 3 mars 1905, date mémorable, la Chambre nous a admis à participer à la répartition des 12 millions provenant de la loterie de la presse.

De ce fait notre caisse de retraite se trouve en possession de 565.165 fr. 50. Remercions qui de droit, c'est-à-dire Dieu et ses instruments ministériels et parlementaires, de nous avoir octroyé ce capital. Grâce à lui, chaque année, trente-six de nos vétérans pourront toucher une pension de 500 francs, puisque nous avons 18.000 francs de revenus.

Voici nos comptes pour l'exercice 1905 :

Journalistes. — Comptes de l'exercice 1905

RECETTES :

Solde de l'exercice 1904.....	1.379 25
Cotisations de l'année.....	969 50
Entrées.....	105 »
Rachat.....	100 »
Intérêts de placements....	62 85
Vente de trois obligations	1.593 70
Total des recettes.....	4.210 30

DÉPENSES :

Versement métropolitain..	272 25
Secours à une veuve.....	50 »
Secours à des confrères....	45 »
Bureau central.....	46 »
<i>Bulletin de la Presse</i>	5 »
Carnets d'identité.....	47 75
Postes-télégraphes.....	23 80
Participation aux frais généraux.....	1.046 45
Caisse de retraite (1/2 capital).....	1.470 15
25 0/0 des cotisations.....	242 35
id. sur rachat.....	25 »
Frais préparatoires.....	105 20
Total.....	3.390 45

BALANCE :

Total des recettes.....	4.210 »
Dépenses.....	3.390 45
Reste en espèces.....	819 85

ACTIF SOCIAL AU 1^{er} JANVIER 1906 :

1 obligation Ville de Paris.	390 »
2 obligations métropolitain à capitaliser :	560 »
Entrées.....	105 }
3/4 de rachat... 75 }	180 »
Argent disponible.....	639 85
Total.....	1.769 85

Rapport de la Commission de la caisse de retraite

Au nom de la Commission de la caisse de retraite, M. le trésorier donne lecture du rapport suivant :

Les soussignés, délégués à l'administration de la caisse de retraite, conformément à l'art. 2 du règlement, ont l'honneur de soumettre à l'assemblée l'état de situation de ladite caisse à l'heure actuelle :

Formation du fonds de retraite

Actif au 1 ^{er} janvier 1905.	1.470 15
1/4 des cotisations de 1905	242 35
1/4 d'un rachat.....	25 00
Du 9 janvier 1906. Participation à la loterie de la presse.....	565.165 50
Total.....	566.903 00

Emploi des fonds

	CAPITAL	REVENU
667 oblig. Afrique occidentale.....	311.884.70	10.005
543 oblig. Indo-Chine, Yunnan...	238.650.90	7.819.20
36 oblig. Ouest-africaines.....	16.433.40	518.40
	566.968.70	18.342.60

Les placements excèdent les fonds disponibles de 65 fr. 70, somme qui sera reprise sur les attributions de l'année courante. Tous ces chiffres comprennent les frais d'acquisition. Ces valeurs sont garanties par l'Etat

et offrent toutes les conditions légales de sécurité.

Les délégués :

TASTEVIN DE NOUVEL,
SARDA, PÉBEYRE.

Après quelques observations de détail, les différents rapports et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Assemblée générale extraordinaire de la Caisse de retraite

L'assemblée se constitue en assemblée générale extraordinaire, ainsi qu'il a été annoncé par la convocation, pour l'examen des modifications à faire au règlement des statuts de la caisse de retraite.

Le président donne lecture du rapport du Conseil sur l'établissement des listes de droits à la retraite.

L'assemblée générale de l'année dernière a décidé que l'état des sociétaires ayant un droit immédiat ou éventuel à la retraite serait limité aux cent plus anciens, classés suivant l'ordre de leur admission combiné avec leur âge. Une proposition a été faite tendant à comprendre dans cet état tous les membres admis avant l'attribution au syndicat du bénéfice de la loterie de la presse. Après une discussion approfondie, cette proposition est rejetée comme portant atteinte à des droits acquis. En revanche le Conseil se rallie à la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité moins deux voix :

« Il est dressé un tableau sur lequel les cent membres les plus anciens du syndicat sont classés par ordre d'admission et d'âge.

« Ce tableau, qui ne pourra comprendre un plus grand nombre de membres, constitue l'état des sociétaires ayant un droit immédiat ou éventuel à la pension de retraite suivant le nombre de pensions que les revenus de la caisse pourront permettre de servir.

« Un deuxième tableau comprendra les membres admis postérieurement, jusqu'à concurrence de cent, également classés entre eux d'après l'ordre de leur admission et de leur âge.

« Dès que tous les sociétaires inscrits au premier tableau auront été admis à la jouissance de la pension, les arrérages des capitaux de l'asso-

ciation qui deviendront libres seront appliqués au service des pensions du deuxième tableau.

« Il en sera de même indéfiniment pour tous les groupes de cent qui se formeront dans la suite.

« Si un ou plusieurs sociétaires ont été admis le même jour, l'antériorité est acquise au plus âgé. »

Il sera publié un nouveau tirage du règlement de la caisse de retraite ainsi modifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président proclame le résultat du vote pour le renouvellement triennal du Conseil syndical.

Sont réélus pour trois ans :

MM. de Marolles, abbé Gandeau, Nemours-Godré, de Simony, abbé de Banque, Henry de France, Octave Chambon, Oscar Havard.

Sont élus :

M. P.-A. Paillard, en remplacement de M. Rastoul, pour deux ans ;

M. Charles Vincent, en remplacement de M. Petit-Barmon, pour un an ;

M. Jules Delahaye, en remplacement de M. d'Azambuja, également pour un an.

C. — SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

Présidence de M. de Marolles, assisté de MM. le baron de Rosnay et de M. Fénelon Gibon.

M. le secrétaire donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Le temps a fait un pas. Il ramène aujourd'hui devant vous le *Syndicat des écrivains français* qui se présentait à vous, pour la première fois, il y a un an, à pareille époque. Depuis, les mois se sont écoulés ; votre syndicat a grandi, il s'est développé et il a fait lui aussi plusieurs pas sur la route de la vie corporative et sociale. Comme toute œuvre qui commence, nous allons lentement pour aller plus sûrement et pour arriver avec plus de facilité au but que nous nous proposons. Sans doute, nous sommes encore à la période de début et nous ne pouvons étaler devant vous de grands faits et de grands gestes. Mais c'est beaucoup de vivre et d'affirmer sa vitalité en un temps qui semble voué

aux déchéances et aux avortements.

Tout d'abord, nos cadres se sont élargis. Grâce aux concours et aux sympathies, qui nous sont venus de divers côtés, nous avons été heureux d'ouvrir nos rangs à deux membres nouveaux qui ont ainsi porté à soixante-deux le nombre de nos adhérents. Évidemment, la phalange est petite. Ce n'est encore qu'un léger bataillon ; mais vous n'ignorez pas, Messieurs, que les petits bataillons ont souvent remporté de belles et de durables victoires.

Nous n'en sommes pas là, et aucune victoire n'est encore inscrite à notre drapeau. Il est vrai, d'ailleurs, que nous ne l'avons déployé jusqu'ici que sur le champ restreint des manœuvres et des études. C'est dans ce but que votre Conseil, en plusieurs de ses réunions, s'est occupé de l'attribution d'un prix de cent francs. Ce prix représenté par une médaille est destiné à récompenser un ouvrage quelconque conçu, bien entendu, dans la note et dans l'esprit chrétien. Une commission a été nommée à cet effet. Présidée par le baron Joseph du Teil, elle a déjà examiné plusieurs ouvrages qui ont été soumis à sa compétence et à son approbation, et prochainement, elle fera connaître le résultat de ses travaux.

Enfin, Messieurs, et c'est par là que je termine, le syndicat des écrivains fait un appel à tous ses membres. Il leur demande le concours, de plus en plus dévoué, de leur sympathie et de leur activité. « L'argent disait Vivonne à Henri IV, est peu de chose entre vous et moi. » S'il nous était permis de paraphraser cette belle et noble parole, nous dirions volontiers que l'argent est peu de chose lorsqu'il s'agit de défendre l'Église et la France chrétienne sur tous les terrains où se portent les attaques de l'ennemi. Et c'est pourquoi nous vous demandons de faire comprendre à tous les écrivains catholiques, à tous vos amis, à tous ceux qui ont au cœur l'amour de la France, de ses traditions et de son honneur, à quel point une contribution annuelle de cinq francs réunie à des centaines de contributions du même genre, peut nous aider à organiser une armée pour le triomphe du bien et de la vérité.

Baron de ROSNAY.

M. le trésorier donne lecture du rapport suivant :

MESSIEURS,

Notre *Syndicat des écrivains français*, l'aîné, d'un an, du trésorier qui vous est reconnaissant de l'avoir appelé à l'honneur de présenter vos comptes, a un budget profondément modeste.

Permettez-moi de vous le rappeler, est m'abritant derrière l'autorité de M. de Rosnay, dont les fonctions de secrétaire trésorier sont désormais dédoublées en ma faveur, cette modestie ne saurait enchaîner nos espérances. Tous, nous avons le devoir de mettre en relief, dans nos revues périodiques, dans nos brochures, dans nos livres, l'obligation, pour nous autres catholiques, de constituer sur des bases solides, une sorte de société de gens de lettres chrétiens, pénétrés de la nécessité de grouper en une corporation familiale tous les droits, tous les intérêts des écrivains catholiques. Si vous égalez en vaillance la troupe de Gédéon, évidemment nous ne l'égalons pas encore en nombre. Traverser le torrent du Cédron, nous le voulons nous aussi : mais cette traversée, il faut la faire en aussi grand nombre que possible. Il nous appartient donc de nous livrer à un actif recrutement parmi les gens de lettres chrétiens de nos amis de Paris et de la province, de leur faire partager notre conviction sur la nécessité d'une intime union de nos forces catholiques trop habituellement éparses. Le Christ, qui aime les Francs, mettra de notre côté la victoire, le jour où nous serons unis.

Cet appel pour le recrutement de notre syndicat, Messieurs, trouvera de l'écho dans vos âmes. Puisse-t-il, en inspirant vos plumes, avoir pour effet de grossir nos ressources !

Comptes de l'exercice 1905

RECETTES

Actif: Obligations de la ville de Paris 1871 (valeur d'achat).....	780 »
Cotisations de 1905.....	255 »
Deux entrées.....	20 »
Coupons.....	8 85
Solde de 1904.....	253 95
	<u>1.317 80</u>

DÉPENSES

Participation du 1/4 aux dépenses communes avec la Corporation.....	349 15
Solde en caisse..	<u>968 65</u>
Soit, en valeurs, 780 francs en espèces.....	188 65
	F. GIBON.

Le rapport et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour appelait le rapport sur le concours, mais à cause de l'absence de M. le baron J. du Teil, obligé de partir pour Rome, le rapport est remis à une assemblée ultérieure.

La séance est levée.

D. — ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CORPORATION

A la suite de ces réunions, a eu lieu l'assemblée plénière de la Corporation.

M. le trésorier a présenté le rapport suivant :

Messieurs et chers confrères,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la *Corporation des Publicistes chrétiens*, Union du « Syndicat des journalistes français » et du « Syndicat des écrivains français ».

Vous savez que le Syndicat des journalistes participe pour les trois quarts aux dépenses de la Corporation, et le Syndicat des écrivains pour un quart. Cette participation est calculée d'après le nombre des membres de chaque association.

RECETTES

Don de la Ligue patriotique des dames.....	100 »
Membres honoraires.....	160 »
Souscription pour la réimpression du <i>Bulletin</i>	616 »
Total de l'actif.....	<u>876 »</u>

DÉPENSES

Cérémonies. Messes.....	105 »
Secours divers.....	70 »
Diners de propagande.....	144 50
<i>Bulletin</i> mensuel.....	410 »
6 mois de loyer.....	35 20
Employés.....	183 »
Imprimés.....	94 25
A reporter.....	<u>1011 95</u>

<i>Report</i>	1041 95
Bureaux, correspondances.	82 50
Frais de perception.....	22 50
Etrennes.....	10 »
Garde de titres.....	4 65
Forfait de réimpression de l'ancien <i>Bulletin</i>	1.000 »
Envoi dudit <i>Bulletin</i>	60 »
Deux billets de la loterie de la presse.....	40 »
Pour la quête des Dames..	10 »
Total des dépenses..	2.271 60
D'où à déduire les recettes	876 »
Excédent de dépenses.	1.395 60
Participation : 3/4 journalistes.....	1.046 45
Participation : 1/4 écrivains	349 15
	<u>1.395 60</u>

Ainsi que vous venez de le voir, nous avons eu, l'an dernier, une dépense exceptionnelle, la réimpression des parts essentielles de l'ancien *Bulletin* de la Corporation. Ce travail à forfait nous a coûté mille francs, plus 60 francs d'envoi. Les souscriptions n'ont produit que 616 francs, d'où un déficit de 444 francs à supporter proportionnellement par les deux syndicats.

Espérons que ceux de nos confrères qui, par oubli, n'ont pas souscrit, bien que le pouvant, auront à cœur de ne pas contribuer au déficit. Comment ne pas tenir à posséder la collection de notre *Bulletin* corporatif ? Ne vit-on pas de souvenirs autant que d'actualités, et, lorsque les temps nous apportent tant de tristesses et d'angoisses, n'est-il pas bon, à l'occasion, de se remémorer les heures agréables et réconfortantes passées entre confrères qu'unissent les mêmes convictions religieuses et françaises ?

Puisque je viens de vous signaler le petit déficit de notre caisse corporative, permettez à votre trésorier de vous exhorter, en finissant, à nous amener un membre honoraire « qui ait le sac », comme on dit, et qui sache généreusement s'en servir.

A. TASTEVIN DE NOUVEL.

Le rapport et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée générale est levée.

Le Banquet

A 7 heures, prennent place à la table corporative les convives dont les noms suivent :

MM. V. de Marolles, président ; L. Nemours-Godre, vice-président ; de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche ; César Caire et Joseph Ménard, conseillers municipaux de Paris ;

Dom Besse, de l'ordre de saint Benoît ; M. l'abbé Bernard Gaudeau, aumônier de la Corporation ; M. l'abbé Georges Bertrin ; M. l'abbé Fonsagrives ; M. l'abbé L.-M. Fournier ;

MM. Gérard de Beauregard, Félix Bonnet, Boyer de Bouillane, Dubois de la Rue, Charles Dupuy, Eugène Flornoy, Henry de France, A. Fraënzell, H.-G. Fromm, Fénélon Gibon, Osgard Havard, Jean de Ricault d'Héricault, Joseph l'Hôpital, G. Latouche, E. Rubat du Mèrac, Fernand Nicolay, Paul-Aimé Paillard, Félix de Rosnay, G. Sallé, Tastevin de Nouvel, V. Tournay, le docteur Tessier, de Vaucelles, Charles Vincent, de Wall, de Witte, Paul Tailliez.

Au champagne, M. de Marolles a expliqué, en la regrettant, l'absence de M. Groussau, de M. le comte Albert de Mun, de M. Ponthier de Chamaillard, de M. Pierre de la Gorce, retenus, les trois premiers par les incidents si émouvants de la résistance aux inventaires des églises, et le dernier par la difficulté qu'il éprouverait à prendre part à une fête, même simplement cordiale, quand son fils est en prison, victime de son courage à Saint-Thomas d'Aquin. Et l'on pense bien que l'allégation d'aussi nobles excuses a motivé de vifs applaudissements. Après ce regret aux absents, M. de Marolles a salué les notabilités présentes et, répondant à l'attente de tous les convives, il a porté au pape Pie X un toast tout pénétré de filiale gratitude, d'admiration émue et de docilité entière.

Aux applaudissements qui ont souligné ce toast, une sanction a été immédiatement proposée par plusieurs convives, qui ont émis le vœu que la Corporation saisisse cette occasion d'adresser au Pape, si fermement régnant, une adresse de reconnaissance et d'enthousiaste adhésion, remerciant Sa Sainteté de son triple et récent bienfait envers la France : l'Encyclique

Vehementer Nos. l'allocution consistoriale du 21 février, enfin le sacre de quatorze nouveaux évêques dans Saint-Pierre de Rome, sacre qui affirme avec une solennité incomparable l'apostolicité directe de l'Eglise de France affranchie. D'un commun accord, la pensée d'une telle adresse a été adoptée.

M. de Gailhard-Bancel s'est levé alors, et, après s'être félicité de l'héroïque exemple que donnent ses électeurs dans la résistance aux inventaires — résistance dont il a voulu demeurer éloigné, pour enlever tout prétexte aux soupçons de l'ennemi, trop enclin à dénoncer une immixtion politique dans la lutte religieuse, — l'honorable député a insisté sur le devoir d'obéir aux ordres que le pape donne aux catholiques, quand à plusieurs reprises, en son Encyclique du 11 février, il les presse de se résoudre à l'union.

M. l'abbé Fonsagrives, que recommande si spécialement sa hardiesse à se montrer à la tête de ses étudiants, quand ils prennent part à la défense des églises, a pris la parole après M. de Gailhard-Bancel, pour montrer combien intime était effectivement l'union créée par cette défense des églises entre tous les groupes de jeunesse institués à Paris sous les étiquettes politiques les plus diverses. Et l'excellent aumônier du cercle du Luxembourg a été vivement applaudi quand il a ajouté que cette résistance, concertée en face des inventaires, avait reçu, de S. Em. le cardinal Richard, non seulement des approbations verbales réitérées, mais même la plus précieuse des approbations écrites.

Enfin, c'est Dom Besse qui, rapprochant la lutte présente de celles qu'on admire dans l'histoire des guerres de religion, a fait voir comment, dans l'Eglise monarchiquement hiérarchisée, le Saint-Esprit, soufflant où il veut, savait aussi susciter au sein de la multitude des initiatives rédemptrices, comme celle qui, contre toute prévision, nous a montré depuis quelques semaines le peuple catholique français, debout, frémissant, prêt à défendre au besoin jusqu'au sang l'inviolabilité de ses églises.

Des conversations animées ont achevé la soirée où ces fortes pensées

avaient traduit les préoccupations de tous les convives en ces jours si tristes et si consolants à la fois.

PAUL TAILLIEZ.

Adresse au Saint-Père

Voici l'adresse rédigée en vertu de la décision prise à la suite de l'assemblée générale et envoyée à S. Em. le cardinal Merry del Val, revêtue de la signature des membres des bureaux des deux syndicats :

Très Saint-Père,

La Corporation des publicistes chrétiens, journalistes et écrivains appartenant à la presse catholique de France, réunis en assemblée générale, ont décidé, par une acclamation unanime et enthousiaste, d'adresser à Votre Sainteté l'hommage de leur foi intégrale à tous vos enseignements, de leur obéissance entière à vos ordres, de leur admiration très respectueuse et de leur dévouement absolu à votre Personne sacrée, et, en particulier de leur profonde reconnaissance pour les actes récents de Votre Sainteté en faveur de la France catholique.

Ces actes sont : la publication de l'Encyclique *Vehementer nos*, l'allocution consistoriale du 21 février, et la consécration que Votre Sainteté a daigné faire elle-même des nouveaux évêques français dans la basilique de Saint-Pierre, acte sans précédent peut-être depuis les temps apostoliques, et qui manifeste et renouvelle, de la manière la plus éclatante et la plus efficace, l'Apostolicité directe de l'Eglise de France.

Avec Votre Sainteté nous réprouvons d'une manière absolue la loi impie, inique et oppressive de séparation ; nous protestons qu'elle sera toujours à nos yeux, quoi qu'il advienne, nulle et de nul effet, — que nous y résisterons de toutes nos forces, et que tous les efforts de notre pensée, de notre parole, de nos écrits, de notre vie tout entière, tendront à en procurer l'abolition et à rétablir entre l'Eglise et la France l'union séculaire et traditionnelle qui fut et sera toujours la source et la condition essentielle de notre grandeur et de notre prospérité.

Nous remercions humblement Votre Sainteté des sentiments de bienveillance paternelle qu'Elle daigne expri-

mer d'une manière si touchante en faveur de notre pays, et nous osons supplier Votre Sainteté d'avoir confiance que la vieille foi du peuple de France, qui à l'heure actuelle commence à éclater de toutes parts en des manifestations absolument spontanées et exclusivement religieuses, étant dirigée et encouragée dans cette voie par Votre Sainteté, parviendra dans un avenir prochain à faire triompher ses droits.

Dans ces sentiments, et afin de rendre efficace notre volonté de lutter vaillamment pour la défense de l'Eglise par une vie digne de notre foi, par

des écrits qui propagent et défendent les enseignements de Votre Sainteté, par la subordination de tout le reste à la cause de la foi, par une union entière avec le siège apostolique, et par un dévouement généreux, humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous la supplions de daigner nous accorder à nous, à nos familles, aux journaux que nous représentons, et à nos œuvres, la bénédiction apostolique.

Fait à Paris, le 15 mars 1906.

Pour la Corporation des publicistes chrétiens :

(Suivent les signatures).

CHRONIQUE CORPORATIVE

Messes

Le dimanche 1^{er} avril, à 9 h. 1/2, messe au cercle des étudiants, 18, rue du Luxembourg. Instruction par M. l'aumônier, *Beati qui lugent*. Existe-t-il des consolations *laïques* de la souffrance ?

Le vendredi 6 avril, à 7 h. 1/2, en l'Eglise Saint-François-Xavier, messe aux intentions de la Corporation.

Dîner mensuel

Le dîner mensuel aura lieu, comme à l'ordinaire, le premier jeudi du mois, 5 avril, à 7 h. 1/2 au *Bœuf à la Mode*, 8, rue de Valois (6 fr. 50). On est prié de s'inscrire d'avance.

Le président et les membres du bureau, obligés de représenter le même jour le syndicat au banquet offert aux présidents de la commission des Bons de la presse, s'excusent de ne pouvoir assister à ce dîner mensuel qui, vu l'époque, n'a pu être ni avancé ni reculé.

Il sera présidé par M. le baron Joseph du Teil.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nomination du Bureau. — Dans sa réunion, qui a suivi l'assemblée générale, le Conseil a procédé à la constitution annuelle de son Bureau. Ont été réélus :

Président. — M. de Marolles;

Vice-présidents. — MM. Nemours-Godré et Remy de Simony;

Trésorier. — M. Tastevin de Nouvel ;
Secrétaire. — M. Henry de France.

Candidature. — M. Julien Condy, rédacteur à la *Croix*, demeurant, 33, rue de Paris à Vincennes, présenté par MM. Joseph Menard et Jeanne.

Avis relatif à la cotisation. — On renouvelle l'avis qu'à partir du mois d'avril, les cotisations seront mises en recouvrement par l'Agence Devos. Ce recouvrement ne portera que sur la cotisation annuelle, dont le prix est actuellement de 12 francs. Ceux donc qui veulent la racheter sont priés d'en informer sans délai le président et d'envoyer le montant du rachat.

Caisse de retraite. — On trouvera à la suite du *Bulletin* les listes dressées suivant le règlement définitif.

Cette publication est donnée à l'état d'épreuve. Chacun est prié d'adresser au président des rectifications en cas d'erreur.

Emplois. — On demande un reporter-secrétaire dans un journal de l'Est. — Un rédacteur intermédiaire dans le Nord, pour la période électorale.

Le gérant,

J. LANLARD.

Imprimerie réunies du centre, Tours-Blois
EMMANUEL RIVIERE, Ingénieur des Arts E. C. P.
17 à 21, rue du Hallebardier, Tours.

366
56

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 20. - 25 Avril 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

N^o 20

1, rue Martignac, PARIS

25 Avril 1906

CHRONIQUE CORPORATIVE

La bénédiction du Pape

Nous sommes heureux de publier la réponse que nous avons reçue de S. Em. le cardinal Merry del Val à notre adresse du 15 mars.

La bénédiction apostolique donnée à nos travaux dans les circonstances actuelles, est pour nous un puissant encouragement à la lutte et une ferme indication de notre devoir.

Nos réunions

Notre dîner mensuel reste fixé au jeudi 3 mai, 7 heures 1/2, au Beuf à la Mode, 8, rue de Valois.

Nous avons cru devoir maintenir la tradition, et ne rien changer à notre coutume, malgré la période électorale et les incidents qui peuvent se produire.

Ce sera précisément une raison de nous réunir aussi nombreux que possible, et nous demandons à tous ceux que le devoir professionnel ne retient pas ailleurs, de se retrouver à la table de famille.

Nous avons fait quelques invitations, et nous espérons avoir une réunion intéressante.

Prière de s'inscrire la veille.

Messes

Dimanche 6 mai, à 9 heures 1/2 du matin, 18, rue du Luxembourg, messe dans la chapelle des étudiants.

Instruction de M. l'abbé Gaudeau : *Beati mundo corde*. Education de la pureté, mariage, divorce.

Vendredi 4 mai, à 7 heures 1/2,

à Saint-François-Xavier, messe pour le repos de l'âme de notre confrère M. Paul Lapeyre.

Nécrologie

M. Paul Lapeyre. — Notre dernier bulletin venait d'être imprimé quand nous avons appris la mort de notre excellent confrère, M. Paul Lapeyre, qui a succombé aux suites d'un accident dans sa propriété de Cuxac-Cabardès (Aude).

Ancien collaborateur de *l'Univers*, il vivait à la campagne dans une retraite laborieuse, d'où il envoyait encore des correspondances à *l'Univers*, à la *Justice Sociale* et à divers journaux de province.

Paul Lapeyre était dans toute la force du terme un penseur. Il a produit des ouvrages de haute valeur dont les principaux sont la biographie d'Auguste Nicolas, et surtout ses trois volumes du *Catholicisme social* où il porta une main vigoureuse sur les plaies de la société.

Il est mort en chrétien fervent qu'il était.

Nous annonçons la messe qui sera dite pour le repos de son âme.

M. Gaston Butel. — Un autre confrère nous a été enlevé, M. Gaston Butel, qui faisait partie de notre association depuis l'année 1902.

Il laisse une veuve et cinq orphelins.

Nous nous associons bien vivement au deuil de la famille.

Nous annoncerons la date de la

messe qui sera dite pour le repos de son âme, probablement le 1^{er} vendredi de juin, celle de mai étant réservée au souvenir de M. Lapeyre.

Voici la note biographique que M. Edouard Alexandre a bien voulu nous adresser :

« Au nom de ce lien touchant qui s'appelle « la prière », je demande, en ce mois béni de la très sainte Vierge, un *Ave Maria* à chaque membre de notre chère corporation, pour mon ami Gaston Buttet, ancien administrateur de la *Croix* et du *Courrier du Havre*.

A peine âgé de 45 ans, il vient d'être enlevé de ce monde après une courte maladie.

Il laisse une veuve et cinq petits enfants.

M. Gaston Buttet faisait partie de la Corporation des publicistes chrétiens depuis 1902.

Il a généreusement combattu, au Havre, pour la cause de la presse catholique — cause à laquelle il a sacrifié son temps, sa jeunesse et ses intérêts matériels.

Je recommande ce bon soldat du devoir chrétien, *bonus miles christi*. »

Notre dernier dîner

Par suite de l'absence du bureau des journalistes, appelés à fêter, dans un banquet officiel, le succès de la loterie de la Presse, le dîner corporatif a été quelque peu restreint comme nombre de convives.

Les fidèles au rendez-vous étaient : M. le baron Joseph du Teil, qui présidait; MM. Fénelon Gibon, Paillard, de Ricault d'Héricault, de Soye.

De vives félicitations ont été adressées à M. Fénelon Gibon sur la publication de son récent ouvrage : *employées et ouvrières*, si riche en documents sur le travail des femmes.

La conversation s'est naturellement portée sur les événements du jour.

M. du Teil, qui arrive de Rome, où il a assisté aux grandes cérémonies

de la consécration des évêques de France, et qui a obtenu une audience privée de notre Saint-Père le Pape, a pu donner les plus intéressants détails sur ces graves événements.

Les instructions de M. l'aumônier. — Nous espérons pouvoir donner un résumé des dernières instructions de M. l'aumônier, si documentées et si instructives.

Le temps lui a manqué pour nous l'adresser, et nous n'oserions en faire une analyse certainement incomplète.

Nous ne saurions trop engager nos amis de Paris à faire un petit effort pour assister à ces conférences d'où ils retireront un si grand bien.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nous sommes informés par le bureau central des associations de presse que, par suite de difficultés d'organisation, il n'y aura pas, cette année, de congrès international de la presse.

Caisse de retraite

Les titulaires de pensions de retraite sont priés de répondre à la circulaire qu'ils ont reçue.

Carnets d'identité

Nos carnets nous donnent entrée gratuite aux salons de peinture et à l'exposition culinaire.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

FÉNELON GIBON. *Employées et ouvrières. ; conditions d'admission et d'apprentissage, emplois, traitements, salaires, etc...* avec une préface de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. Un vol. in-12; librairie Emmanuel Vitte, Lyon, 3, place Bellecour; Paris, 14, rue de l'Abbaye.

RÉPONSE DU SAINT-PÈRE

à l'Adresse du 15 Mars 1906

SIG. V. DE MAROLLES

Présidente della Corporazione dei
Publicisti Cattolici, Parigi

Illmo Signore,

Dall' ossequioso e riverente indirirzo, sottoscritto da V. S. e da vari suoi colleghi, il Santo Padre ha tratto una nuova e fedele conferma del lodovolo spirito cristiano e dei profondi sentimenti di fede e di pietà, da cui è animata la Corporazione dei Publicisti Cattolici, da Lei degnamente presieduta. Il Santo Padre si è vivamente compiaciuto nel vedere questo scelto Sodalizio di scrittori sempre pronto alla difesa della religione e della Santa Sede e che di fronte alle gravi difficoltà dell' ora presente, ha provato il bisogno di riaffermare concordemente la propria sommissione ed obbedienza alla Cattedra di Pietro. Sua Santità ringrazia V. S. e tutti coloro, in nome dei quali Ella ha parlato, e confidando nell' efficacia dell' opera loro e nel concorso della stampa cattolica per la difesa degli interessi religiosi in Francia, come prova della Sua paterna benevolenza, e come titolo di alto e benevolo inco raggiamento nell' arduo compito di publicisti cattolici, con effusione di animo benedice la Presidenza, il Consiglio ed i singoli membri della Corporazione.

Nel renderla di ciò intesa, con sensi di distinta stima passo a raffermarmi, Di V. S. Illma.

Roma, 26 Marzo 1906

Affmo per servirla.

R. Card. MERRY DEL VAL.

MONSIEUR DE MAROLLES,

*président de la Corporation des
publicistes chrétiens.*

Monsieur,

Dans la respectueuse adresse signée par vous et vos collègues, le Saint-Père a trouvé une nouvelle et fidèle confirmation du louable esprit chrétien et des profonds sentiments de foi et de piété dont est animée la Corporation des publicistes catholiques dont vous êtes le digne président.

Le Saint-Père s'est vivement complu à voir cette association distinguée d'écrivains, toujours prête à la défense de la religion et du Saint-Siège, éprouver le désir, au milieu des graves difficultés de l'heure présente, d'affirmer à nouveau sa parfaite soumission et son humble obéissance au Siège de Pierre.

Sa Sainteté vous remercie, vous et tous ceux dont vous êtes l'interprète. Elle a confiance dans l'efficacité de leur œuvre, et dans le concours de la presse catholique pour la défense des intérêts religieux en France, et, comme preuve de sa paternelle affection, et en témoignage de haut et bienveillant encouragement dans la tâche difficile des publicistes catholiques. Elle bénit avec effusion de cœur le président, le conseil, et chacun des membres de la Corporation.

En vous transmettant ces intentions, je tiens à vous confirmer les sentiments d'estime particulière avec laquelle je me dis

Votre affectionné serviteur,

R. Cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, 26 Mars 1906

Le Gérant : J. LANLARD.

IMP. EMMANUEL RIVIÈRE, 21, RUE DU HALLEBARDIER, TOURS.

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS *24/06*

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 21. — 25 Mai 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac. 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

25 Mai 1906

N^o 24

1, rue Martignac, PARIS

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le pèlerinage à Montmartre

Suivant la tradition déjà établie depuis plusieurs années, la Corporation fera son pèlerinage annuel à la Basilique du Sacré-Cœur. Par décision du Conseil, la fête est fixée au *dimanche 1^{er} juin*.

A onze heures précises, messe avec chants à la chapelle de la Sainte-Vierge.

Instruction par M. Paumônier. Salut du Saint-Sacrement. Consécration au Sacré-Cœur.

A midi, banquet au Rocher-Suisse, dans la grande salle des fêtes, sous la présidence de M. François Coppée, président d'honneur de la Corporation.

M. le général Récamier a bien voulu accepter notre invitation. Nous comptons aussi sur la présence d'autres personnages de distinction.

A raison des circonstances, il est à prévoir que l'assistance sera nombreuse. Nous demandons *instamment* à nos confrères de vouloir bien envoyer leur nom *l'avant-veille* au gérant du Rocher-Suisse, 27, rue de La Barre. Il est impossible d'organiser convenablement les choses, si on ne sait pas à l'avance le nombre des convives. Le prix fixé est de *cinq francs*, tout compris.

La disposition de la salle permet que les dames qui désireraient assister à la messe, puissent déjeuner à de petites tables dans une pièce qui précède la grande salle à manger, et entendre les toasts de la fin. Il serait bon aussi qu'elles voulussent bien s'annoncer.

Messe mensuelle. — La sainte messe sera dite le vendredi 8 juin à Saint-François-Xavier, à 7 heures et demie, aux intentions de la Corporation, et spécialement pour le repos

de l'âme de notre confrère M. Gaston Buttet, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier *Bulletin*.

Visite à Mgr le Coadjuteur

Le président a rendu visite à Mgr Amette, pour offrir les souhaits de bienvenue de la Corporation des publicistes chrétiens au nouveau pasteur que la Providence envoie au diocèse de Paris, afin d'aider le vénérable cardinal dans les temps difficiles que nous traversons. Sa Grandeur a bien voulu témoigner sa satisfaction de cette démarche, et exprimer sa bienveillante sympathie pour notre association. A l'invitation que le président lui a faite de présider notre fête du 10 juin à Montmartre, il a daigné répondre que son ministère épiscopal l'appelait ce jour-là à d'autres fonctions, mais que, sans cet empêchement, il aurait bien volontiers accepté notre invitation, ce qu'il se réserve de faire dans une autre occasion.

Nécrologie

La Corporation des publicistes chrétiens a fait une perte douloureuse en la personne du **Comte Charles de Nicolay**, membre honoraire dès la fondation. Nul n'ignore quel homme de bien était le vénérable défunt. Son zèle ne se refusait à aucune bonne œuvre, et c'est assurément de lui qu'on peut dire: *Transiit benefaciendo*. Nous prions Dieu pour le repos de son âme.

Nous recommandons également aux prières de nos associés, notre confrère **M. Alfred Julia**, décédé dans sa demeure du Crotoy (Somme), qui s'était fait un nom honorable dans la littérature, et faisait partie du syndicat

des écrivains. Il était entré dans notre association dès l'année 1895.

Des messes seront dites successivement à l'intention de nos deux confrères défunts.

Le dernier dîner

Le dîner mensuel de la Corporation des publicistes chrétiens a eu lieu le 3 mai au restaurant du *Bœuf à la Mode*.

M. de la Gorce, le brillant historien du second Empire, et notre distingué confrère, M. Denis Guibert, répondant à l'invitation qui leur avait été adressée, ont bien voulu honorer de leur présence cette réunion peu nombreuse mais pleine d'entrain.

Autour de la table corporative, présidée par M. de Marolles et M. le baron Joseph du Teil, vice-président, avaient pris place MM. Daniel Bertrand de la Flotte, Georges Bricard, Dubois de La Rue, le vicomte Henry de France, l'abbé Fournier, Guillaume Fromm, Jean d'Hericault, Joseph Mollet, Paul-Aimé Paillard, baron Jehan de Witte.

Au dessert, M. de Marolles a salué nos deux hôtes. A M. de la Gorce, il a rappelé la circonstance glorieuse qui nous a privés de l'avoir pour convive il y a deux mois, le jour même où son vaillant fils subissait une condamnation à l'emprisonnement à raison de sa courageuse attitude à l'inventaire de Saint-Thomas d'Aquin.

Puis il a complimenté l'éminent historien dont l'œuvre capitale est un souvenir vivant pour les contemporains de cette époque déjà si lointaine et si différente de la nôtre.

Avec M. Denis Guibert, il a évoqué d'anciens souvenirs de journalisme, après lesquels on est heureux de se retrouver dans une communauté de foi et de lutte pour les grandes causes de la religion et de la patrie.

Après de cordiales réponses des deux invités, les conversations ont repris leur cours alimentées d'anecdotes piquantes, et d'informations neuves, la nature à donner des regrets aux absents.

Une proposition généreuse

Le Conseil de la Corporation a tenu le 30 avril une séance plénière pour délibérer sur une question intéressante, pendante depuis l'année dernière, et à laquelle une simple allu-

sion avait été faite à l'assemblée générale du 25 mars 1905.

Un honorable propriétaire, M. Joseph Lagarde, demeurant à Troyes, ayant lu un article de *la Croix* sur la Corporation, avait eu la pensée de faire donation à notre Association d'un domaine lui appartenant, sis en Bourgogne, comprenant un vignoble et une maison d'habitation. Il demandait, comme condition de cette libéralité, que l'Association se chargeât de l'entretien d'un prêtre qui habiterait la maison, gérerait le vignoble, et en même temps exercerait le ministère sacerdotal dont le village est absolument dénué.

Notre généreux donateur avait la conviction que le revenu du domaine suffirait à l'entretien du prêtre, et laisserait un bénéfice appréciable à la Corporation qui serait ainsi propriétaire d'une maison de campagne pouvant, au besoin, servir de maison de convalescence.

La proposition était séduisante, mais demandait une étude approfondie. Une commission fut nommée à cet effet, et ce n'est qu'après un long travail que notre confrère M. Paillard, rapporteur de la commission, a pu donner un rapport dont nous extrayons les passages le plus intéressants.

RAPPORT SUR LA PROPRIÉTÉ DE CHOREY

La commune de Chorey est à droite de la ligne du chemin de fer en allant de Paris à Beaune, la station la plus proche est celle de Serrigny, la dernière avant Beaune, la distance qui sépare cette gare du village est d'environ un kilomètre, les dernières maisons touchent presque à la voie.

La commune de Chorey est limitrophe de celle d'Aloxe-Corton dont les crus sont si renommés, mais les premiers crus d'Aloxe sont ceux de la côte, les vignes de Chorey sont en terrain peu accidenté.

La propriété que j'ai visitée se compose : 1° d'une maison d'habitation comprenant au rez-de-chaussée une grande cuisine, deux offices, une petite laverie à vaisselle, un escalier intérieur de service.

Au 1^{er} étage une grande chambre éclairée par 3 ouvertures, deux autres pièces et un cabinet avec alcôve.

Au 2^e étage, deux chambres mansardées et un grenier.

L'autre partie du rez-de-chaussée comprend une vinée et un cellier, la construction en saillie, à droite un fruitier aménagé. L'état des bâtiments est bon, la charpente est en sapin, quelques chevrons sont en mauvais état, la toiture n'a pas besoin de réparations immédiates, mais dans quelques années elles deviendront nécessaires.

Toutes les peintures extérieures sont à refaire, c'est urgent ; l'intérieur a besoin d'un nettoyage sérieux, une des portes cochères devra être remplacée dans un avenir prochain et immédiat, il en était fait un usage fréquent.

La propriété située dans le milieu du village donne sur quatre voies de communication et se trouve isolée, les murs de clôture sont en bon état, sauf un espace d'environ dix mètres où ils peuvent s'écrouler d'un jour à l'autre sans cependant menacer prochainement, le surplomb n'étant pas encore très accentué.

Il existe devant la maison un assez grand jardin, la partie qui touche à la façade principale est réservée aux fleurs, celle à gauche à la culture, une partie est plantée en vigne, il y a de nombreux arbres fruitiers dont plusieurs très âgés attestent la bonne qualité du sol et la vigueur des espèces dont nous ne saurions décrire les variétés.

Il existe une pompe et deux bassins alimentés par les sources d'une propriété située de l'autre côté de la place de la Mairie.

Derrière la maison d'habitation, une cour par laquelle on a accès à la vinée et au cellier, cabinets d'aisances pour le petit logement, il en existe un autre dans le jardin pour la maison principale ; de l'autre côté de la cour, le logement d'un vigneron, une remise et un cellier.

En plus de ces bâtiments et de ce jardin il existe les pièces de vignes suivantes disséminées dans le terroir de la commune, d'une contenance d'environ 3 hectares et demi.

(Suit le détail des pièces de vignes)

Ces diverses pièces de vignes sont encore les unes du vieux plan, les autres reconstituées en plans greffés, elles sont en bon état de culture, plusieurs produisent ce qu'on appelle dans le pays des têtes de cuvées, c'est-à-dire des vins fins.

(Suit le tableau des produits depuis dix ans.)

Cette situation rend l'estimation du revenu exact difficile. On peut vendre au commerce les bons vins 200 fr. la pièce, les autres de 50 à 80 francs. Le vin de 1904 de bonne qualité se vend aujourd'hui 250 francs.

Cela rend l'évaluation des recettes assez délicate. Nous pensons qu'un prix moyen de 100 francs doit donner une évaluation à peu près exacte, ce qui ferait un revenu annuel de 3.200 francs.

Le chapitre des dépenses est plus facile à établir.

En voici un aperçu :

1° Frais de culture, 65 ouvriers à 15 fr. 50	1.007.50
2° Frais de fumure, 21 ouvriers à 33 francs.....	693.00
3° Sulfatage 1 franc par ouvrier, achat et main-d'œuvre	65.00
4° (Quelquefois il en faut 3 nous en comptons 2) ..	65.00
5° Frais de vendange	400.00
6° Soins du tonnelier au vin, entretien des lûts, remplacement des échelas.....	100.00
7° Impôts.....	125.00
8° Assurance.....	20.00
	<u>2.475.50</u>

BALANCE

Recettes....	3.200.00
Dépenses... ..	<u>2.475.50</u>
	724.50

Il convient de prélever sur ces revenus des frais d'entretien des bâtiments qui peuvent être évalués à 124 fr. 50. Il resterait donc un bénéfice de 600 francs.

En présence de cet état de choses, le Conseil a pensé que l'entreprise pouvait entraîner la Corporation au-delà de ses ressources, sans parler de la difficulté de trouver un gérant remplissant les conditions demandées ni même encore de la question de légalité qui restreint d'une façon si étroite la faculté, pour les syndicats, de posséder des immeubles.

Le rapport a été communiqué à M. Joseph Lagarde qui a reconnu que l'étude si soignée de M. Paillau, démentait ses prévisions qui ne tenaient pas suffisamment compte des dépenses de fumure et d'engrais. Nous lui avons adressé de la part de l'association tout entière l'expression des

sentiments de la plus vive gratitude, avec nos regrets de ne pouvoir remplir ses généreuses intentions.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

COMTE ROUILLÉ D'ORFEUIL, membre honoraire de la Corporation. *Le prestige*, scènes de la vie politique. Roman de mœurs contemporaines. In-12. A la librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères.

Les classiques chrétiens, conférence donnée le 10 novembre 1904, au cercle de l'émulation de Namur, par M. l'abbé BAELDE, correspondant étranger.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre. — Le Conseil, dans sa séance du 31 mai, a admis comme membre du Syndicat, M. Julien COUDY, rédacteur à *La Croix*, demeurant à Vincennes, 33, rue de Paris.

Pour les droits de la presse

Nous avons tous éprouvé un même sentiment de vive indignation contre les mesures odieuses dont nos confrères de la *Croix* ont été victimes, et nous avons, chacun suivant les moyens que nous en avons, protesté contre ces attentats à la liberté professionnelle. Aussi tenons-nous à mentionner ici la note qui a été communiquée à toute la presse, par le syndicat de la presse parisienne, auquel nous adressons nos remerciements.

« Saisi d'une plainte de M. Féron-Vrau, directeur de la *Croix*, au sujet des perquisitions faites le 27 avril dans les bureaux de ce journal, à l'unanimité, le comité du syndicat de la Presse parisienne regrette qu'il n'ait été tenu aucun compte de sa protestation du 5 mai 1903 sur le même sujet, et la renouvelle dans les termes suivants :

« Considérant qu'une telle procédure, poursuivie en violation ouverte du secret professionnel serait, si elle était acceptée comme légale, la négation même de la liberté de la presse dont elle rendrait l'exercice impossible, le Comité proteste avec d'autant plus d'énergie qu'un des membres du gouvernement a pris l'initiative d'un projet de loi pour la garantie de la liberté individuelle, charge son bureau de remettre cette protestation à M. le président du conseil, ministre

de la justice et d'insister auprès de lui pour que ce projet de loi vienne le plus promptement possible en discussion. »

Avis. — Un de nos confrères directeur de journal, maintenant en disponibilité par suite de la disparition du journal fondé pour soutenir une candidature qui a subi un échec, demande une situation dans la presse de province. Nous rappelons ici le devoir de bonne confraternité qui existe pour chacun de nous, de ne laisser échapper aucune occasion de nous rendre service mutuellement, en donnant avis au président, de toutes les vacances dont ils peuvent avoir connaissance. Ces occasions sont encore plus fréquentes qu'on ne croirait, et trop souvent elles échappent parce qu'on ne pense pas assez à en faire profiter les confrères.

On demande un jeune homme voulant faire l'apprentissage du journalisme, dans une ville du midi. Petite besogne administrative, reportage, informations. Modeste rétribution.

Tableaux de retraite. — Nous prions instamment nos confrères de nous faire connaître si les tableaux fixant l'âge de la retraite, dont ils ont reçu l'épreuve, n'ont donné lieu à aucune observation dont nous ayons à tenir compte avant de les arrêter définitivement.

Caisse de retraite. — Nous annonçons avec plaisir que dix obligations de l'Afrique occidentale, récemment achetées, sont sorties, ce qui a donné un bénéfice de 330 francs.

Cotisations. — Plusieurs quittances présentées par notre agence de recouvrements nous sont revenues avec la mention de refus. Nous voulons croire que cette réponse n'est pas définitive, autrement elle serait une démission impieite. Nous publions cet avis pour éviter une nouvelle démarche et de nouveaux frais de recouvrement, après quoi nous serons obligés de suivre la marche indiquée par l'art. 5 de nos statuts.

SYNDICAT DES ECRIVAINS

La commission instituée pour l'examen des ouvrages soumis au concours, a terminé son travail. La proclamation des résultats sera donnée à l'issue de la réunion du dimanche 10 juin à Montmartre.

Le Gérant : J. LANLARD.

DEPOT LÉgal
No. 113
06

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N^o 22. — 25 Juin 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac. 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 22

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Juin 1906

RÉUNIONS CORPORATIVES

Dîner mensuel. — Le jeudi 5 juillet, dîner au *Bœuf à la Mode*, 8, rue de Valois, à 7 h. 1/2 (6 fr. 50). Prévenir d'avance.

Ce dîner est le dernier avant la période des vacances.

Invitations diverses.

Messe mensuelle. — La sainte messe sera dite par M. l'aumônier, le vendredi 6 juillet, pour le repos de l'âme de M. le comte Charles de Nicolay, membre honoraire.

M. l'abbé Gaudeau nous charge d'annoncer qu'il ne donnera pas de conférence au Cercle du Luxembourg le dimanche 1^{er} juillet.

Membre honoraire. — Ainsi qu'on le verra ci-dessous, M. DE CHAMAILLARD, sénateur du Morbihan, a été nommé membre honoraire de la Corporation.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre. — A été admis à la réunion du Conseil, en date du 31 mai 1906, M. Julien Coudy, rédacteur à la *Croix de Paris*, demeurant à Vincennes, 33, rue de Paris.

Candidats. — M. l'abbé BERTOYE, rédacteur à la *Croix de Paris*, sous le pseudonyme de *Franc*, 5, rue Bayard

présenté par MM. Pierre l'Ermitte et Jeanne.

M. Paul MORANT, rédacteur à la *Croix de l'Aube*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, présenté par M. l'abbé Froment et M. Louis Laya.

M. Gustave GAUTHEROT, rédacteur en chef du *Réveil d'Etampes*, 17 bis, rue de Paris à Etampes, présenté par M. H. Bidou et M. H. Bazire.

M. René GUÉRIN-VENIEN, rédacteur à la *Croix de Paris*, demeurant à Paris 22, rue des Bourdonnais, présenté par M. Jeanne et M. de Wall.

Caisse de retraite. — Les bénéficiaires de la retraite sont informés qu'ils toucheront le 1^{er} trimestre de leur pension à partir du 1^{er} juillet, par les soins du Crédit industriel.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Candidature. — M. Pierre de la FORCE, demeurant à Paris, 2, rue de Comaille. Présenté par M. le baron Joseph du Teil et M. le baron Jehan de Witte.

Concours. — On trouvera à la fin du *Bulletin* le rapport de la commission sur le concours à la suite duquel deux médailles ont été décernées à M. l'abbé Gaudeau et à M. le baron de Maricourt.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Cérémonie religieuse

Le dimanche 10 juin, fête de la Très Sainte-Trinité, a eu lieu le pèlerinage annuel de la Corporation à la Basilique du Sacré-Cœur.

A 11 heures, dans la chapelle de la Sainte-Vierge retrécie par suite des travaux du campanille, avaient pris place un grand nombre de membres de la Corporation. La messe est célébrée par M. le chanoine Louis de Benque.

M. l'abbé Bernard Gaudeau, aumônier de la Corporation, prononce une éloquente allocution dont nous ne pouvons que donner une courte analyse d'après la *Vérité Française*, l'*Univers* et la *Croix*, que nous remercions de leur comptes rendus.

Prenant texte d'un sujet d'actualité, les fêtes célébrées en l'honneur de Corneille, l'orateur a montré dans l'illustre poète national le modèle du publiciste chrétien. Dans ces temps où la délation triomphe, il n'est que justice d'exalter celui qui fut l'un des plus intrépides défenseurs de la notion de l'honneur, si oblitérée de nos jours. Nous ne devons pas, d'autre part, laisser accaparer par d'autres, l'un de nos plus grands poètes chrétiens.

« Comme Corneille, soyez des croyants, d'une foi simple et instruite. Et que chaque ligne que vous écrirez soit un acte de conscience droite et affirmée. L'œuvre loyale de votre plume, voilà l'objectif de votre vie. »

Tout en fixant les rapports de la morale et du devoir, l'orateur se demande pourquoi l'en rencontre aujourd'hui tant de gens qui rejettent « la conscience comme importune, et que le devoir n'oblige plus ».

La morale, conclut-il, n'est plus rien, si elle n'est pas une loi à laquelle il faut un absolu. Il n'y a pas de morale sans Dieu.

Et souhaitant que la France se ressaisisse au point de vue religieux, il lui applique ce vers de Corneille :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusé.

L'instruction de M. l'abbé Gaudeau

a produit sur tous les assistants une impression d'autant plus vive qu'elle correspondait au sentiment de tous : elle complétait et rectifiait tout ce qui a été récemment dit dans la presse au sujet de notre grand Corneille.

Au nom des chapelains de la basilique, M. l'abbé Crépin remercie en quelques paroles vibrantes les publicistes du réconfortant exemple que donne en ces temps si troublés leur pèlerinage annuel à Montmartre.

Avant la bénédiction du Saint-Sacrement, M. de Marolles lit l'acte de consécration de la Corporation au Sacré Cœur, dont chacun a reçu la formule au moment de son admission.

Pendant la cérémonie, la maîtrise de la basilique a exécuté des chants et des morceaux de musique religieuse.

Le Banquet

Amidi a lieu le banquet traditionnel dans les salons du *Rocher Suisse*, sous la présidence de M. François Coppée, président d'honneur de la Corporation, ayant en face de lui M. de Marolles, président.

Près d'eux, ont pris place : M. le général Récamier, M. de Chamillard, sénateur, M. l'abbé Bertoye (Franc, de la *Croix*), M. l'abbé Crépin, chapelain du Sacré-Cœur, M. l'abbé Barrère, MM. le marquis de Marcillac, Fernand Hérard, Guérin-Vimeu, Stéphane Belle, invités. MM. les abbés Gaudeau, Louis de Benque, MM. Remy de Simony, Ernest Renaud, baron J. de Witte, vicomte de Wall, E. Flornoy, T. de Visan, J. de Ricault d'Héricault, Dubois de la Rue, H. de Montardy, Espérance Tournier, V. Taunay, Tastevin de Nouvel, Fénelon Gibon, Claudius Lavergne, Dr Tessier, Edouard Alexandre, A. Fraenzel, baron de Maricourt, Joseph Bon, vicomte Henry de France.

A la fin du dîner, M. de Marolles se lève. Après s'être fait l'interprète de tous en félicitant vivement M. l'abbé Gaudeau de son éloquente instruction du matin, il exprime sa joie de se trouver en France, entre Français, à

l'ombre de cette basilique consacrée par le vœu national d'une assemblée française, réunis sous la présidence d'un poète français, qui sait faire des vers bien français, pour nous reposer des productions exotiques.

Si sa lyre rend parfois des sons attristés, elle chante au si pour le combat, et sait nous animer dans la lutte. La lutte, voilà notre lot à nous journalistes catholiques. Nous savons nous soumettre, mais à la volonté de Dieu et non à la volonté de l'homme. Vous êtes un combattant, vous M. de Chamillard, toujours sur la brèche dans cette campagne du Sénat où la majorité tenait le rôle de voleurs qui pénètrent dans une maison, et ne prennent que le temps de faire main-basse sur le bien d'autrui.

Vous êtes un combattant, vous M. l'abbé Bertoye, dont les articles ont l'allure et la vigueur d'un Franc de cœur et de nom.

Et vous, mon général, vous avez ajouté à vos glorieuses campagnes d'Afrique, du Mexique et de France une journée que vous n'aviez pas prévue en entrant dans la carrière, la journée de saint Thomas d'Aquin. Là comme à Sedan, vous avez été accablé par le nombre et traîné en captivité. Mais si une voix avinée vous a apostrophé de ce mot : « Ah ! c'est vous le commandeur ! » la voix du juge suprême vous dira au grand jour : C'est vous le soldat du Christ !

En terminant, M. de Marolles, après avoir rappelé la grande assemblée des évêques qui vient de se clore dans l'église du Sacré-Cœur, lève son verre en acclamant le nom glorieux du Pape Pie X.

M. François Coppée répond en termes émus, il exprime les angoisses de l'heure actuelle, et fait appel à la vaillance des combattants de la plume.

M. de Chamillard rappelle l'héroïque conduite des officiers français qui ont préféré sacrifier leur carrière plutôt que de forfaire à l'honneur. C'est par le sacrifice et l'oubli de soi même que la lutte devient féconde.

Il exprime la satisfaction qu'il éprouve de se trouver au milieu d'écrivains voués à la cause de l'Eglise, et demande d'être porté au nombre des membres honoraires de la Corporation, ce qui est fait par acclamation.

M. Edouard Alexandre salue nos hôtes au nom de la Normandie catholique. M. Claudius Lavergne évoque les gloires de l'art chrétien quelquefois oubliées dans l'art moderne.

Enfin, M. l'abbé Gaudeau posant la question avec la plus grande netteté, dit qu'il faut être vaillant, sans peur et sans reproche, et que, de notre attitude, dépendent les ordres qui nous seront donnés.

M. le baron de Witte a lu ensuite le rapport de la commission du Livre sur les ouvrages qui lui ont été présentés l'année dernière. La commission a décidé à l'unanimité de décerner une médaille à M. l'abbé Gaudeau pour son étude sur *l'Eglise et l'Etat laïque* et une autre à M. le baron de Maricourt pour son livre : *En marge de l'Histoire*.

M. Groussau, député, invité, MM. Nemours-Godré, de Gailhard Bancel, Perrin et Bazire s'étaient excusés de ne pouvoir prendre part à cette réunion confraternelle dont chacun a emporté le meilleur souvenir.

Nous sommes heureux d'apprendre que la Société d'encouragement au bien vient de décerner à notre excellent collaborateur M. H. Remy de Simony, déjà titulaire de la médaille d'or, une médaille d'honneur spéciale, l'une des plus hautes récompenses dont elle dispose, pour les services que son talent et son activité ont rendus à la mutualité. Nous adressons nos meilleurs compliments à notre cher vice-président.

BIBLIOPHIE CORPORATIVE

M. Mazon. Un sage, M. Barthélemy Saint-Hilaire, par le docteur FRANCUS. Paris, imprimerie centrale de l'Ar-dèche.

SYNDICAT DES ECRIVAINS

Rapport sur le Concours

présenté par M. le baron de Witte, au nom de la Commission d'examen.

La commission du Livre, après avoir examiné les différents ouvrages

qui lui ont été présentés l'année dernière, a décidé à l'unanimité de décerner une médaille à M. l'abbé Bernard Gaudeau, pour son étude sur *l'Eglise et l'Etat laïque*, et une autre à M. le baron de Maricourt, pour son livre : *En marge de notre Histoire*.

Dans une substantielle brochure, destinée à un but de propagande et où les publicistes chrétiens ont été heureux de retrouver un résumé des conférences prononcées par notre cher aumônier au cours de nos réunions mensuelles, M. l'abbé Gaudeau a fait justice du funeste principe du laïcisme que prônent en France, non seulement les libres penseurs, mais un certain nombre de catholiques aveugles, séduits par les grands mots de *neutralité* et de *liberté de conscience* ! L'auteur prouve que le laïcisme est, en réalité, la doctrine de *l'irréligion obligatoire* : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en consacrant cette abominable doctrine, équivaut, dit-il, à un véritable suicide national : si la France ne rejette pas le laïcisme elle périra.

La remarquable étude de M. l'abbé Gaudeau, qui a su mettre sa science théologique à la portée de tous, est d'une actualité poignante : il est à désirer que tous les catholiques la lisent et s'en pénètrent à l'heure actuelle.

Dans son livre intitulé : *En marge de notre Histoire*, M. de Maricourt a

réuni une série d'articles où « il a cherché, dit-il, à pénétrer le monde d'autrefois ». En évoquant de curieux souvenirs du passé de notre France, l'auteur a prouvé qu'il reste toujours à glaner dans le vaste champ de l'histoire. Il semblerait que tout a été dit sur des personnages tels que Louis XVI, Malesherbes, Mme de Pompadour, Louis XVIII, la duchesse de Berry ; il semblerait aussi que nous n'avons plus rien à apprendre sur les journées de juillet et d'octobre 1789 : cependant, sur ces personnages si connus, de même que sur les journées révolutionnaires, l'auteur a su trouver des *faits nouveaux* (chose qui n'est pas toujours facile !) et raconte des anecdotes aussi intéressantes qu'inédites. Certaines de ces anecdotes, telles qu'une séquestration au XVII^e siècle, le séjour de Mandrin chez le chevalier d'Argillières, ont une allure si romanesque qu'on les croirait inventées à plaisir si l'auteur en basait toujours ses récits sur des papiers de famille, et des documents d'une authenticité incontestable.

Le charme du style se joint à l'intérêt des sujets traités pour rendre la lecture de ce volume particulièrement attrayante.

A tous ces titres, notre commission est heureuse de décerner une récompense à M. l'abbé Gaudeau et à M. le baron de Maricourt.



Le Gérant : J. LANLARD.

827
CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 23. - 25 Septembre 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 23

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Septembre 1906

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le dîner mensuel

Le 5 juillet, dîner tout à fait intime au restaurant du Bœuf à la mode, où se trouvaient réunis, autour du président de la Corporation, M. V. de Marolles, les convives suivants : MM. l'abbé de Benque, le vicomte Henry de France, Jean d'Héricault, Henry de Montardy, Ernest Renauld, le baron de Rosnay, Espérance Tournier, le vicomte de Wall.

C'était le dernier dîner de la saison et il a été très gai, très animé d'un bout à l'autre. La conversation alimentée par les diverses questions religieuses et politiques à l'ordre du jour, s'est prolongée assez avant dans la soirée, et l'on s'est séparé en se souhaitant de bonnes vacances et en se donnant rendez-vous pour le dîner de novembre.

Suivant l'usage, ce que nous nommons le dîner de rentrée ne se fait qu'au mois de novembre. Cependant si quelques amis voulaient se rencontrer le 4 octobre, premier jeudi du mois, le président se tient à leur disposition à condition qu'ils veuillent bien l'avertir d'avance pour qu'il ait le temps d'organiser la réunion.

Nous sommes heureux de publier la lettre ci-jointe que notre cher confrère, M. Octave Chambon, a reçue de M. le comte de Bertier de Sauvigny, à l'occasion des noces d'argent de la *Bourgogne*. Cette lettre fait

honneur à son auteur comme à son destinataire.

Vichy, 30 juillet 1906.

Mon cher monsieur Chambon,

Il y aura le 1^{er} août 25 ans que vous êtes entré à la *Bourgogne* comme rédacteur en chef ; 25 ans que dans ce journal, sans relâche et avec un inlassable courage, vous vous imposez de durs labeurs et menez de rudes combats pour la Religion et la Patrie. Aussi je ne veux point laisser passer ce jour sans venir vous apporter, comme très fidèle ami, au nom de notre comité et au nom de tous vos très dévoués abonnés, le tribut de notre profonde reconnaissance et de notre haute estime.

Je suis certain d'être ici l'interprète des sentiments de tous ceux, amis connus et inconnus qui vous aiment et vous lisent, en proclamant bien haut, dut votre modestie en souffrir, les mérites du remarquable et énergique journaliste que vous êtes. Dans les temps troublés et difficiles que nous vivons, il est bon, pour reconforter les courages et aviver l'espérance, de pouvoir donner en exemple des hommes dont la plume libre et fière n'a jamais failli.

Puissions-nous vous voir encore longtemps à la tête de notre cher journal ! C'est le vœu ardent de tous, que je suis très heureux de vous transmettre.

Croyez-moi toujours votre bien dévoué.

Cte de BERTIER.

NÉCROLOGIE

Georges Laisné

Cet excellent confrère que nous venons de perdre était né à Fougères, le 21 juillet 1868.

Il avait hérité de son père, qui avait collaboré à diverses publications, le goût des choses de presse. Venu à Paris en 1888, au moment de l'agitation boulangiste la plus intense, il suivit assidûment les débats de la Chambre des députés, occupant ses loisirs à l'information parlementaire qu'il fournissait à la *Croix*, et aux nouvelles qu'il adressait au *Journal de Fougères*. A cette époque, il entra à la Corporation des publicistes chrétiens, et quelque temps après, en 1891, devenait l'un des membres fondateurs de l'association des *Journalistes parlementaires*.

A son retour en Bretagne, qui eut lieu vers le mois d'octobre, ses concitoyens de Tremblay (Ille-et-Vilaine), qui avaient pour lui une vive affection, le choisirent pour maire, fonction qu'il conserva pendant plusieurs années, jusqu'au jour où sa santé fortement atteinte le contraignit d'y renoncer.

Il a succombé le 1^{er} juillet dernier, dans sa propriété de Trelebois, à Lapenty (Manche), à une affection qui le faisait souffrir depuis lors, et dont

les soins de la mère la plus dévouée n'ont pu que retarder le fatal dénouement. La disparition de l'excellent confrère, du brave cœur que fut Georges Laisné, causera à tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier un sentiment de très sincère et douloureux regret.

F. H.

Procès de presse. — Notre confrère M. Emmanuel Rivière, vient de gagner un procès contre une réclamation mal fondée, dans des conditions intéressantes pour la presse. Nous donnerons les détails de l'affaire dans le prochain Bulletin.

BIBLIOGRAPHIE

La volatilisation d'un milliard. — *Le milliard des congrégations*, par Fenelon GIBON. *Extrait du Correspondant*. Chez l'auteur, 199, rue de Vaugirard.

Nous ne saurions trop engager nos confrères à faire connaître et à propager cette étude très pénétrante et très approfondie de ce que Drumont a qualifié à juste titre en employant le mot de Waldeck, la plus grande escroquerie du siècle.

Côte d'Azur Rapide, récit d'excursion, par Robert PIOT, 1 vol. Groffier à Dijon, Nourry à Paris.

LETTRE DU PRÉSIDENT

MES CHERS CONFRÈRES,

Voici la communication que j'ai reçue de M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen :

A Monsieur DE MAROLLES, Président du syndicat professionnel des journalistes français, rue Martignac, 1, à Paris.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je prends la liberté d'attirer votre attention sur la lettre que j'ai, en ma qualité de membre de l'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains français, adressée à notre Président, M. le sénateur Ranc, au sujet du repos hebdomadaire et dont voici le texte :

« Paris, le 20 août 1906.

« Mon Cher Président,

« Au moment où, dans la France entière, les industriels, leurs ouvriers et leurs employés, se préoccupent, avec un empressement caractéristique, d'assurer l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, voulez-vous me permettre, comme membre de l'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains français, d'attirer très respectueusement votre attention sur la nécessité d'engager, avec les diverses associations de la presse, une action commune afin d'obtenir que le bénéfice de cette loi salutaire soit étendu à notre corporation.

« Je n'ai pas besoin de vous rappeler la discussion qui s'est élevée au Sénat à notre sujet. Au nom de la Commission, le rapporteur ayant déclaré que la loi était faite pour les travailleurs et non pour « les ouvriers de la pensée », la haute assemblée s'est ralliée à cette définition mystique et c'est ainsi que nous avons été privés du droit de nous reposer un jour par semaine, droit qui n'est pas seulement reconnu, mais qui est en quelque sorte imposé à nos collaborateurs immédiats, les compositeurs, les

« correcteurs, les employés des administrations, des imprimeries et des régies, et les garçons de bureau enfin.

« Sans doute il se pose à l'égard d'un grand nombre de nous une question délicate et complexe. Tous les journalistes, en effet, ne reçoivent pas d'appointements fixes. Le repos hebdomadaire ne les priverait-il pas d'un septième de leur salaire? Certes l'objection n'est pas dénuée de gravité. Elle n'a pas, toutefois, que je sache, fait hésiter le législateur lorsqu'il s'est agi des ouvriers qui travaillent « aux pièces », ce qui est précisément le cas de nos collaborateurs les plus proches et les plus intimes, les compositeurs d'imprimerie. Or, je vous le demande, mon cher Président, en quoi ces modestes travailleurs seraient-ils plus que nous capables de supporter le sacrifice que la loi sur le repos hebdomadaire leur impose? Ne sommes-nous pas tous faits de la même chair et du même sang? Et si le repos hebdomadaire est nécessaire à celui qui traduit la copie en caractères d'imprimerie, comment ne le serait-il pas à celui qui l'écrit?

« J'invoquerai, d'ailleurs, une considération plus importante encore. La loi relative au repos hebdomadaire est une loi d'hygiène sociale. Elle ne s'inspire que d'un intérêt général heureusement entendu. Quelque sacrifice qu'elle impose à l'employeur ou à l'employé, il est indispensable à la nation tout entière qu'elle soit appliquée exactement. Dès lors, ne nous appartient-il pas de donner l'exemple d'une adhésion sincère au principe généraux qu'elle établit?

« Veuillez agréer, etc...

« MATHIAS MORHARDT,

« Secrétaire général

« de la Ligue des droits de l'Homme. »

« Le Comité de l'Association des Journalistes républicains s'est réuni le 27 août, sous la présidence de M. A. Ranc. Il a adopté à l'unanimité la motion suivante :

« Le Comité de l'Association syndi-
cale professionnelle des Journa-
listes républicains français :

« Saisi de la lettre de l'un de ses
membres, M. Mathias Morhardt,
relative au repos hebdomadaire
pour les journalistes ;

« Considérant :
« Qu'il serait désirable d'organiser
le repos hebdomadaire, sinon par
la voie législative, au moins par
une entente amicale entre tous les
intéressés ;

« Mais que les difficultés techniques
pour la réalisation de ce vœu ne
peuvent être résolues que par la
collaboration des divers syndicats ;

« Décide de transmettre la lettre de
M. Mathias Morhardt, pour un
bienveillant examen, au Comité gé-
néral des associations de la Presse
Parisienne, composé de directeurs
de journaux. »

« Je vous serais profondément re-
connaissant de vouloir bien soumettre
à vos collègues ces documents et leur
demander s'ils jugent opportun de se
joindre à la démarche de l'Association
des Journalistes républicains.

« Veuillez agréer, Monsieur le Pré-
sident, l'assurance de ma considéra-
tion la plus distinguée.

« MATHIAS MORHARDT. »

La communication qui précède
est certainement intéressante
pour notre profession de journa-
listes, et j'ai cru devoir en faire
part à toute notre corporation,
par la voie du *Pulletin*, pour pro-
voquer une consultation à laquelle
chacun est invité à apporter sa
contribution.

Pour nous, écrivains catho-
liques, cette question du repos
hebdomadaire se présente avec
un caractère plus élevé que pour
les membres de la *Ligue des
droits de l'homme* et générale-
ment pour la plupart des promo-
teurs de la loi. Tandis qu'ils n'y
voient qu'un intérêt d'hygiène so-
ciale, nous y voyons le respect de
la loi divine qui s'impose à l'épo-
que où l'homme prétend s'en
affranchir. Il semble qu'une puis-

sance mystérieuse ait introduit
dans la loi votée par le Parlement
le nom du dimanche à l'heure
même où tout ce qui évoque une
idée religieuse est soigneuse-
ment banni du vocabulaire offi-
ciel.

Il est évident que l'esprit qui a
dicté la rédaction de cette loi en
fausse les applications, et que
cette rigueur même qui ne sait
pas, comme la loi religieuse, se
plier aux nécessités sociales,
provoque des résistances et lèse
des intérêts respectables.

Il nous appartient de poser la
question sous son vrai jour, et de
montrer que la religion est la
première sauvegarde du droit et
la protectrice des faibles contre
les abus du travail humain.

Vous avez certainement remar-
qué la confusion commise dans la
note ci-jointe entre le travail in-
tellectuel et le travail manuel,
confusion qui résulte de la même
ignorance du principe de la loi
divine.

Il serait bon que notre réponse
fit ressortir la nécessité de sou-
mettre la loi humaine à ce prin-
cipe, et de donner aux conclu-
sions qu'on réclame de nous,
leur véritable caractère social et
chrétien.

Je vous demande donc de vou-
loir bien étudier avec soin le
questionnaire qui nous est pro-
posé, et de me faire parvenir le
plus promptement possible votre
réponse motivée.

Ce serait un heureux résultat
si, par un commun accord, on
pouvait faire bénéficier la presse
tout entière du repos dominical.

Agrérez, mes chers Confrères,
l'expression de mes sentiments
les plus dévoués.

V. DE MAROLLES.

N.-B. — Prière d'adresser votre
réponse à Marolles, par Coulom-
miers (Seine-et-Marne).

Le Gérant : J. LANLARD.

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 24. - 25 Octobre 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 21

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Octobre 1906

CHRONIQUE CORPORATIVE

LA RENTRÉE

Dîner mensuel. — Le dîner corporatif aura lieu le jeudi 8 novembre, au Bœuf à la Mode, 8, rue de Valois, à 7 h. 1/2 (7 fr. 50).

C'est le dîner de rentrée. Ce jour-là, d'ordinaire, nous restons entre nous, nous n'avons pas d'invité officiel, ce qui n'empêche pas ceux qui le désirent d'amener un ami. Il ne faut pas manquer de s'inscrire la veille pour que le maître d'hôtel sache à peu près ce qu'il faut mettre de couverts, et dans quelle salle il faut nous placer. Ce n'est vraiment pas beaucoup demander que ce petit acte de prévoyance, qui est en même temps un acte de bonne camaraderie dont tout le monde profite. Le gérant du restaurant nous informe que, par suite des frais que lui impose la loi sur le repos hebdomadaire, le prix du dîner est porté de 6 francs à 7 francs, plus 50 centimes de pourboire.

Messe mensuelle. — M. l'Aumônier nous informe que la sainte messe sera dite pour tous les défunts de notre corporation le vendredi 9 novembre, à 7 h. 1/2, en l'église Saint-François-Xavier.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres. — M. l'abbé BERTOYE (Franc), rédacteur à la *Croix de Paris*, 5, rue Bayard.

M. Paul MORAND, rédacteur à la

Croix de l'Aube, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes.

M. Gustave GAUTHEROT, rédacteur en chef du *Réveil d'Etampes*, 17, rue de Paris, à Etampes.

Candidature

M. Gaston GUEZE, secrétaire de la rédaction de l'*Express du Midi* à Toulouse, présenté par MM. Victor LEPINE et JAUDOUNENC.

SYNDICAT DES ECRIVAINS

Nouveau membre. — M. Pierre de la GORCE, 2, rue de Commaille, Paris.

NECROLOGIE

M. le docteur Gouraud

C'est avec le plus vif regret que nous avons appris la mort de M. le docteur Gouraud, membre de notre Conseil médical. C'est une belle figure de savant chrétien qui disparaît, alors qu'il pouvait encore rendre de grands services. Il manifestait une réelle affection pour notre association, et laissera parmi nous un profond souvenir de bienveillance et d'aménité.

M. Jean-Marie Bernard

La mort nous frappe à tout âge. M. Bernard avait 38 ans. Il était en

pleine maturité de force et de talent. Son admission parmi nous était toute récente. Rédacteur en chef de la *Croix de Savoie*, à Chambéry, il avait acquis dans la presse régionale une autorité et une réputation dont on peut avoir une idée en lisant les discours prononcés sur sa tombe et les articles nécrologiques consacrés à sa mémoire, même dans la presse adverse, ainsi qu'en témoigne l'article suivant du *Démocrate Savoisien* :

« M. Bernard est décédé à la campagne, où il s'était retiré depuis quelques semaines pour se reposer d'un surmenage excessif qui l'avait gravement fatigué.

« Ce collègue, avec lequel nous avons eu souvent ici l'occasion de rompre des lances, n'était certes pas de nos amis politiques, car il soutenait dans son journal des idées diamétralement opposées aux nôtres, mais il était pour nous un excellent camarade dont la disparition nous a causé un réel chagrin.

« Une foule nombreuse assistait aux funérailles de M. Bernard, et parmi les superbes couronnes, on en remarquait une de la presse locale et régionale.

« Nous adressons à la veuve du défunt et à toutes sa famille nos sincères condoléances. »

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de notre regretté confrère.

Note du Président

Mes chers confrères, j'avais cru pouvoir compter sur de nombreuses réponses sur la question du repos du

dimanche pour les journalistes, posée dans le dernier *Bulletin*.

Je n'ai pas reçu une seule réponse; vous lisez bien; pas une.

Ce silence n'est pas très encourageant, et je ne sais trop à quoi attribuer cette unanimité du silence. Elle tient peut-être à la difficulté de la solution, que tous nous désirons. sans bien en voir les moyens pratiques.

Malgré tout, quelques idées émises sur la question ne seraient pas sans utilité, et je me permets d'insister pour les obtenir.

V. M.

Jurisprudence

Nous avons dit que notre confrère M. Emmanuel Rivière, avait bénéficié d'un acquittement dans des conditions intéressantes pour tous.

Il avait paru dans l'*Echo du Centre*, sous la rubrique *nouvelles diverses*, un filet ainsi conçu :

« M. Martin a porté plainte contre M. Louis, aubergiste qui, dit-il, lui a volé une poule grise. »

Poursuite correctionnelle en diffamation contre le gérant du journal, demande de 2.000 francs de dommages-intérêts pour le préjudice causé.

Le Tribunal, conformément aux conclusions de la défense, a débouté l'aubergiste de sa plainte pour les motifs suivants :

1° Parce que le journal était de bonne foi;

2° Parce que l'article était placé aux nouvelles diverses, et non aux crimes et délits;

3° Parce que le journaliste avait eu soin d'insérer le mot : *dit-il*.

Il est bon d'ajouter que notre comité de contentieux avait envoyé une note qui n'a pas été inutile.

Un Congrès d'Associations Amicales de l'Enseignement libre catholique

Témoin de ce qui s'est dit et fait au III^e Congrès national des Associations Amicales des Anciens élèves des Frères et de l'enseignement libre catholique, nous avons pensé qu'il serait agréable à nos confrères de la Corporation d'avoir connaissance des vœux élaborés et votés à l'unanimité des membres présents.

Ce III^e Congrès national, comptant un maximum de 140 Associations représentant de 35 à 40.000 membres, se réunissait à Bordeaux, le 21 septembre, sous la présidence d'honneur de S. E. le cardinal Lecot et la présidence effective de M. Paul Blanchemain.

Vous connaissez tous, sans aucun doute, la physionomie de ce « Commis-voyageur » de l'enseignement libre catholique, à qui l'Association bordelaise avait réservé, dans ce superbe établissement des Frères, rue Saint-Genès, une hospitalité, un accueil, admirable modèle de fraternité tout à la fois chrétienne et française.

Pour apprécier M. Blanchemain, il faut le suivre, il faut surtout l'entendre : lorsqu'il préside une assemblée électrisée déjà par une éloquence, une énergie, une hauteur de pensées qui charment et instruisent, il faut l'entendre jeter ces superbes paroles du grand agitateur Irlandais, O'Connell.

« Il ne faut pas parler aujourd'hui et demain, il ne faut pas s'associer aujourd'hui et demain, il faut parler toujours, écrire toujours, pétitionner toujours, s'associer toujours, jusqu'à ce que le but soit atteint et le droit satisfait. Il faut laisser la patience de l'injustice et forcer la main à la Providence. »

De passage à Bordeaux, M. Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, honorait de sa présence la première journée de ce Congrès où *Primaires* et *Classiques* réalisaient ce vœu exprimé par un apôtre bien méritant du Nord, M. l'abbé Coulomb : *ut sint unum*.

Nous pensons, nous aussi, avec

l'honorable conseiller, « qu'on ne prescrit pas contre le droit et la liberté : l'avenir est le grand réparateur des iniquités de ce monde. »

Nous retiendrons plus spécialement l'attention de nos confrères sur les trois vœux principaux ratifiés par l'unanimité des membres présents à ce III^e Congrès national qui marquera date en ce sens, disons-nous avec M. Antin, « qu'il y a été préparé une action plus chrétienne, plus féconde de ces assises. »

D'abord la question de la mutualité :

« Préparer l'éclosion rapide de toutes les œuvres que cet esprit peut susciter. Que dans ce but nos Amicales en fassent, en toute occasion, la propagande écrite et la propagande parlée. »

Ensuite, des rapports de l'Association et l'école :

« Les membres des Amicales se feront une véritable obligation de conscience de confier aux écoles chrétiennes l'éducation de leurs enfants. »

Les rapports des industriels, négociants et ouvriers ou employés :

« Les membres des Amicales, industriels ou commerçants, prennent la résolution de donner la préférence dans le choix de leurs ouvriers ou employés, aux Amicales des Associations de l'enseignement libre. »

Enfin, l'Union, la fédération de toutes les Amicales de divers ordres d'enseignement libre catholique :

« Le Congrès émet le vœu que l'Union s'établisse entre toutes les Associations des anciens élèves de l'enseignement libre catholique.

« Que cette union se réalise dans la pratique par un échange mutuel de services rendus. »

Nous souhaitons de tout cœur que le congrès de Reims (1907) réalise officiellement cette fédération générale.

Le dévoué secrétaire général, M. Et. Fougère, doit préparer tous les éléments nécessaires (statistiques,

adhésions, avis motivés) pour proposer utilement cette heureuse solution.

Son Eminence le cardinal Lecof daigna présider la cérémonie religieuse du dernier jour, la messe d'actions de grâces du Congrès.

Après avoir donné lecture du télégramme de Sa Sainteté Pie X, le cardinal ajouta ces graves paroles, qui ont produit une impression profonde :

« Le Saint-Père bénit surtout le but que poursuit votre Congrès, un des plus intéressants et des plus utiles : « Soutenir l'esprit de famille, l'esprit catholique dans la société française. »

« Les hommes au pouvoir, serviteurs passionnés de la F. M., êtres odieux qui entendent confisquer légalement la jeunesse, acharnés à se rendre maîtres des consciences, ne savent ce qu'ils font, n'en voient pas les conséquences ; ils ont instauré un enseignement nouveau, et chaque jour la presse vous en dit les conséquences, et voyez, chers messieurs, ce qu'ils ont fait de la parole française, autrefois une parole sacrée.

« Aujourd'hui, plus d'honnêteté dans les rapports. Il faut donc rétablir cette belle morale de l'Évangile :

« Quand Dieu n'est plus à l'école, l'école est nécessairement immorale. »

« Votre œuvre, messieurs, mérite les acclamations de la France honnête : vous cherchez à rendre à la France un peu de sa dignité, un peu de son honneur. »

Ce Congrès aura été une réponse

nouvelle à ce mot d'ordre, lancé dès 1885 par un haut dignitaire de la F. M., l'ancien député F. Faure :

« Nous devons éliminer de la société française l'influence religieuse, sous quelque forme qu'elle se présente. » (1)

A ce titre, nous avons le devoir de signaler ce III^e Congrès à l'attention des Publicistes chrétiens : l'un d'entre nous, M. Servièrre, du *Salut Public* de Lyon, y tint avec M^e Fliche, de Paris, une place prépondérante aux côtés de M. Paul Blanchemain dont nous espérons bien lire prochainement le nom sur la liste du syndicat des Écrivains Français.

En écoutant les discours de clôture, d'adieu et aussi d'espérance, cette réflexion de Bonald nous revenait à l'esprit :

« La France, l'aînée des nations révolutionnées sera la première à renaître ou à périr. »

Il ne tient qu'à des Congrès comme celui de Bordeaux, que la première partie de cette prédiction se réalise, car on s'y trouve d'avis unanime qu'une grande nation comme la France à mieux à faire, en ce monde, que de se jouer de la religion, d'être la dupe des nations honnêtement et loyalement gouvernées, l'enjeu démoralisant de continuelles parties électorales.

Et cela cessera du jour où l'on n'aura plus à constater l'isolement social et politique des catholiques.

P. CAMILLUS.



Le Gérant : J. LANLARD.

103/86

DÉPOT L

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS 400

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 25. - 25 Novembre 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2 ^e SÉRIE	AU SIÈGE SOCIAL	25 Novembre 1906
N ^o 25	1, rue Martignac, PARIS	

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le dîner mensuel. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le restaurant du Bœuf à la Mode a relevé ses prix sous prétexte de surcharge imposée par la loi du repos hebdomadaire. De nombreuses réclamations s'étant produites parmi nos amis, notre conseil corporatif a chargé un de ses membres de rechercher une table moins coûteuse, dût-elle être moins savoureuse.

Plusieurs propositions ont été faites offrant des avantages et des inconvénients. Tout bien examiné, le conseil a décidé de revenir à notre ancien établissement du Petit-Vefour, qui a changé de propriétaire, et nous offre un dîner avec le même nombre de plats, plus du vin de Champagne (!), moyennant la somme de 5 francs, pourboire à volonté. Ceci nous ramène à des prix plus abordables, et nous n'osons rien d'essayer, sauf à voir ailleurs, si nous ne sommes pas contents.

En conséquence, le prochain dîner aura lieu au restaurant du Petit-Vefour, en haut de la galerie de Valois au Palais Royal, le jeudi 6 décembre à 7 h. 1/2 très précises.

Mais une des conditions de notre arrangement, c'est que le restaurateur puisse savoir quelle salle il doit nous préparer et combien de couverts il doit mettre. Il est donc absolument nécessaire de prévenir la veille, en envoyant sa carte avec ces simples mots : *dîner des publicistes.*

Comme invité de marque, nous espérons avoir quelque vaillant défenseur des droits des catholiques au Parlement. Plus que jamais à cette époque nous avons besoin de nous sentir les coudes, et il ne faut pas manquer cette occasion de nous réunir. Nous disons cela, non pas pour les fidèles, qui connaissent le charme de nos dîners, mais pour une foule de confrères qui privent leurs amis de leur présence, et qui, nous pouvons le dire, se privent eux-mêmes, en ne venant pas, de quelques bons moments, encore assez rares dans la vie où l'on se rencontre dans un milieu intelligent et sympathique. Puisse cette exhortation décider quelques hésitants ou ramener quelques infidèles.

Il est vrai de dire que parfois les circonstances ne sont pas favorables. Ainsi, pour le dîner de novembre que nous appelons de rentrée, le président malade, n'a pu s'y rendre ; aucun des quatre vice-présidents n'a pu le remplacer, et les convives se sont trouvés réduits au nombre de quatre, dont il est juste de proclamer les noms : M. le docteur Tessier, membre de notre conseil médical ; M. Paillard, M. de Soye et notre nouveau confrère, M. Gustave Gautherot, directeur du *Réveil d'Elampes.*

Nous avons des raisons de croire que le prochain dîner sera mieux

favorisé, sinon comme qualité, du moins comme quantité, et que nous ferons une brillante rentrée dans les salons du Petit-Vefour.

Messe mensuelle

La prochaine messe sera dite le vendredi 7 décembre à 7 h. 1/2, à Saint-François Xavier, pour le repos de l'âme du docteur Gouraud, membre de notre conseil médical.

Conseil médical

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le docteur Dauchez, demeurant à Paris, 6, rue de Mezières, a bien voulu accepter de faire partie de notre Conseil médical, et a été nommé en cette qualité à la dernière réunion du Conseil corporatif.

NECROLOGIE

Mgr Anger-Billards

Nous avons perdu, en la personne de ce vénérable prélat, un de nos mem-

bres honoraires les plus dévoués et les plus respectables. Il avait quatre-vingts ans passés, et s'était voué aux œuvres avec une ardeur admirable. Chapelain du célèbre sanctuaire de la Délivrance, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, il menait une vie toute de sainteté. Il publiait parfois dans les journaux religieux des articles inspirés d'une foi ardente.

Nous espérons avoir en lui un protecteur là-haut, et nous nous unissons d'intention au Saint-Sacrifice qui sera offert pour le repos de son âme, à une époque qui sera ultérieurement indiquée.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre

A été admis par le conseil, en sa séance du 24 novembre, comme membre du syndicat des journalistes, M. Gaston Guèze, secrétaire de la rédaction de l'*Express du Midi*, demeurant 48, boulevard d'Arcole, à Toulouse.

La question du Repos dominical

Nous avons enfin reçu quelques réponses à la question posée dans le numéro du 25 septembre que nous avons publié extraordinairement surtout dans le but de provoquer une sorte de consultation.

Ces correspondances nous expliquent du reste les difficultés de la question.

Voici quelques-unes des lettres reçues :

« Je ne suis pas étonné que les journalistes ne se pressent pas de vous répondre au sujet du repos hebdomadaire, et vous avez bien raison d'attribuer ce silence à la difficulté de la solution.

« Nous avons quelques grands journaux de doctrine : ces journaux, comme vous le savez, ne vivent que des sacrifices de leurs amis. Leur utilité est très grande, il faut tout faire pour les soutenir ; mais pas d'espoir qu'ils arrivent à faire leurs frais.

« Un journal aujourd'hui ne peut vivre d'une vie normale qu'à la condition d'être un journal d'information. Ceux-là même qui soutiennent le journal de doctrine de leur abonnement ou de leurs subsides sont obligés, pour être informés comme tout le monde, d'être abonnés à un autre journal. Or, l'information est incompatible avec le repos du dimanche. »

AUTRE LETTRE

« Catholique, je suis partisan résolu du repos dominical. Au point de vue professionnel, j'estime que comme tous les travailleurs, les typographes et ouvriers des journaux finiront par imposer le repos du dimanche aux rédacteurs, qui ne s'en fâcheront pas.

« Les conférences politiques du dimanche peuvent aussi bien avoir lieu le samedi soir, de même que les banquets et autres réjouissances qui mobilisent les journalistes. Affaire d'habitude !

« Quand je me vois obligé de commander un service pour le dimanche, je sens bien que j'inflige une véritable corvée. Il doit en être de même ailleurs.

« Il y a aussi la question de la concurrence. Le public qui a récriminé contre le pain rassis, ne goûtera celui que nous lui apporterions le lundi qu'à condition que tous les journaux adhèrent à la règle.

« En province, la chose est — si l'on met à part les grands régionaux — réalisable, mais à Paris...

« Nous touchons à la grosse difficulté. — Qui se chargera de la résoudre ? »

AUTRE LETTRE

« Au sujet de la question que vous posez, que voulez-vous que nous vous disions, sinon que nous sommes tous d'accord avec vous, au sujet du repos dominical.

« Oui, il faudrait arriver à ce que l'ouvrier de la pensée pût glorifier librement Dieu le dimanche, alors que pendant six jours il est courbé sur son rude labeur. Nous autres quotidiens de province, nous nous trouvons bien de ne pas travailler le dimanche. Nos confrères de Paris devraient faire comme nous...

« Le public ! mais il s'habituerait vite, et quand même il ne lirait pas son journal ce jour-là, il n'y aurait pas grand mal.

« Je vous dis cela vite et *currato calamo*. Le mieux, ne croyez-vous pas, c'est de nous convoquer bientôt : nous serons nombreux si vous insistez, et c'est de la discussion que sortira la lumière. Nous, surtout, provinciaux, nous voudrions écouter nos grands frères de Paris. »

AUTRE LETTRE

« Il faudrait, à mon avis, que la question fût résolue par les directeurs et les conseils d'administration de journaux. Sur le principe, nous sommes tous d'accord. Quant aux moyens pratiques, il n'y a que ceux qui ont la responsabilité de la direction qui peuvent décider. Il y aurait certainement quelque chose à faire. Les directeurs des grands catholiques de Paris : *Croix, Vérité, Soleil, Uni-*

vers, *Libre Parole*, etc., pourraient prendre l'initiative d'une réunion.

Mais avant de trancher la question du repos hebdomadaire, on pourrait, ce me semble, étudier celle du repos les jours de fête d'obligation. Il est scandaleux, à mon humble avis, de voir des journaux catholiques faire travailler leur personnel les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Noël, de la Toussaint, etc. En province, le repos est presque général ces jours-là, même dans la grande presse régionale. Mais il est visible que, bientôt, on paraîtra pour nos grandes solennités religieuses comme à l'ordinaire. Je connais tel grand journal qui a décidé de paraître parce que le voisin a paru cette année pour la Toussaint et doit paraître pour la Noël.

« Tant pis pour le petit personnel ouvrier auquel on donne ainsi un mauvais exemple ! Un accord entre les directeurs et présidents des conseils d'administration pourrait certainement se faire sur cette importante question des fêtes d'obligation. Ce serait un acheminement vers le repos hebdomadaire complet ou partiel. »

D'autres correspondants nous disent qu'ils s'en rapporteront à ce qui sera décidé.

Mais nous n'avons pas de décision

à prendre, et c'est la réponse à faire au désir exprimé par l'une de ces lettres, de nous réunir pour en causer. Nous sommes un syndicat de journalistes et non de journaux. Or ceci est surtout affaire de direction et d'administration.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'apporter notre avis à la question posée par la lettre qui a provoqué cette consultation, et qui n'émane en aucune façon d'un catholique, c'est ce que nous ne manquerons pas de faire d'après les éléments qu'on a bien voulu nous fournir.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Baron André de MARICOURT. *Oscar II intime*, grand in-12, avec portraits. Librairie Félix Juven, 122, rue Réaumur.

Paul HAREL. *En forêt*, poésies, in-18, Paris, chez Plon, rue Garancière.

Nota. — Nous croyons bien faire en proposant dès maintenant de remettre le dîner de janvier au jeudi 10, parce que le 3 est trop rapproché du jour de l'an, et que le 10 est dans l'octave de l'Épiphanie, pour tirer le gâteau des rois.



Le Gérant : J. LANLARD.

Revue

DEP
1137
1905

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 26. — 25 Décembre 1906



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 26

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Décembre 1906

ANNUAIRE 1907

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Président d'honneur

M. François Coppée, de l'Académie française.

Aumônier

M. l'abbé Gaudeau, chanoine.

Conseil corporatif

Président : M. de Marolles.

Vice-présidents : MM. Nemours-Godré, le baron Joseph du Teil.

Secrétaire : M. Joseph Mollet.

Trésorier : M. Tastevin de Nouvel.

Membres du Conseil

MM. Remy de Simony, le vicomte Henri de France, Dom Besse, de Benque, Bouvattier, Octave Chambon, Oscar Havard, le baron de Rosnay, E. Tournier, Gaston Jollivet F. Gibon, comte de Tinseau, G. Firmin-Didot, Paul Harel, du Maroussem, Pailhard, Vincent, Delahaye.

Membres honoraires

MM.

Vincent de Paul BAILLY, ancien directeur de *La Croix*, Belgique.

Léon BERGASSE, 2, boulevard Notre-Dame, Marseille.

Le marquis de CARNÉ, sénateur, 85, rue d'Assas, Paris.

Fabien CESBRON, ancien député, 63, rue Boulainvilliers, Paris.

De CHAMAILLARD, sénateur, 21, rue de Bourgogne, Paris.

Le comte de CHATEAUBRIAND, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Le comte Aymer DE LA CHEVALERIE, 91, rue de l'Université, Paris.

Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, Angers.

Emmanuel HALGAN, sénateur, 82, rue de Lille, Paris.

Colonel du HALGOUET, député, 4 rue de Solferino, Paris.

Albert LEFAIVRE, ancien ministre plénipotentiaire, rue Saint-Médéric, Versailles.

Le marquis de LÉVIS, 121, rue de Lille, Paris.

MAZON, 18, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Anthime MÉNARD, député, 4, avenue de Tourville, Paris.

Comte Albert de MUN, de l'Académie française, député, 5, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte ROUILLÉ D'ORFEUIL, 119, rue de Lille, Paris.

Le comte de SABRAN-PONTEVÈS, 3, place Vauban, Paris.

Pierre de SAINT-VICTOR, 60, route de Francheville, Lyon.

René de TARRIEUX, 28, rue Michel-Ange, Paris.

Le baron H. A. de TONGE, château du Ragotin, Avranches.

R. de VAUCELLES, 23, rue de l'Université, Paris.

Correspondants étrangers

MM.

Léon Maillé, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, Bruxelles.

François Dutour, directeur du *Gla-*

neur, 12, rue Joseph-Hazard, Uccle-Bruxelles, Belgique.

L'abbé Gauthier, professeur au collège Notre-Dame, Dinant, Belgique.

L'abbé Guillaume, Virton, Belgique.

Alphonse Hanon de Louvet, échevin, Nivelles, Belgique.

L'abbé Baelde, Virton, Belgique.

Anatole de Boucherville, Port-Louis, Ile-Maurice.

Le baron de Montenach, Fribourg, Suisse.

L'abbé Nicolas Zieser, Luxembourg-Wort, Luxembourg.

Conseil juridique

MM.

Félix Bonnet, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 198, boulevard Saint-Germain, Paris.

Boyer de Bouillane, avocat à la Cour d'Appel, 41, rue du Four, Paris.

Cesar Caire, 39, rue de Constantinople, Paris.

Dumas, avoué à la Cour d'Appel, 5, rue de l'Université, Paris.

Durmerin, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.

Bricart, agréé au Tribunal de Commerce, 6, rue de Marengo, Paris.

Conseil médical

MM.

Le Dr Tessier, homéopathie, 240bis, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dr Durand, directeur adjoint de l'Institut municipal d'électrothérapie à la Salpêtrière, 50, rue Monge, Paris.

Le Dr Dauchez, secrétaire général de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Cotue et Saint-Damien, 6, rue de Mézières, Paris.

Le Dr Larrieu, Montfort-l'Amaury, 58, rue de Vaugirard, Paris.

Le Dr Le Fur, chirurgie, 108, rue de la Boétie, Paris.

Le Dr Audollent, hydrothérapie, 22, rue de Lafontaine, Paris.

Le Dr Durand, directeur-adjoint de l'Institut municipal d'électrothérapie, à la Salpêtrière, 50, rue Monge, Paris.

Le Dr Fay, soins dentaires, 85, boulevard Haussmann, Paris.

STATUTS DE L'UNION

1. Entre le *Syndicat des journalistes français* et le *Syndicat des écrivains français*, il est formé une Union syndicale, sous le nom de *Corporation des publicistes chrétiens*.

2. Cette Union a pour but d'établir un concert pour l'étude et la défense des intérêts économiques et financiers communs aux deux syndicats.

3. L'Union est administrée par un Conseil formé des Conseils des deux syndicats. Ce Conseil nomme son bureau composé d'un président, vice-président, secrétaire, trésorier.

4. Le Conseil peut admettre des membres honoraires payant une cotisation annuelle de dix francs.

5. Il dirige et administre un *Bulletin* commun aux deux syndicats.

6. Il statue sur les réunions, les banquets et les fêtes communes.

7. Les dépenses afférentes à l'Union sont couvertes par les cotisations des membres honoraires, et par le concours des deux syndicats proportionnellement au nombre de leurs membres.

8. L'Union peut avoir des correspondants étrangers payant 5 francs par an pour l'abonnement au *Bulletin*.

9. Il institue également des comités ou conseils juridiques et médicaux, communs aux deux syndicats.

10. Il prend toutes mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'Union.

COUÏUMIER CORPORATIF

Messes et Cérémonies religieuses. — Chaque premier vendredi du mois (sauf exception éventuelle) il est dit une messe par M. l'aumônier aux intentions de la Corporation ou pour les défunts.

En outre, des instructions sont données par M. l'aumônier à des jours indiqués d'avance par le *Bulletin*.

Chaque année, au mois de juin, la Corporation se réunit pour une messe suivie de salut et de consécration au Sacré Cœur dans la basilique de Montmartre.

La cérémonie est suivie d'un banquet.

Assemblées générales. — La Corporation et les Syndicats tiennent leurs assemblées générales, suivies d'un banquet, un des premiers dimanches de mars.

Dîner mensuel. — Tous les premiers jeudis du mois un dîner intime réunit les membres de la Corporation et leurs invités.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

1, Rue Martignac, Paris

NOMS DES MEMBRES

Au 1^{er} Janvier 1907 (1)

Président d'honneur

M. François Coppée, de l'Académie française, 12, rue Oudinot, Paris.

Bureau du syndicat

MM.

Président : V. de Marolles (F.), 121 bis, rue de Grenelle, Paris.

Vice-Présidents : Nemours-Godré (F.) 8, rue de Jouy, Chaville (Seine-et-Oise).

Remy de Simony (90), 21, rue de Varenne, Paris.

Trésorier : Tastevin de Nouvel (F.), 56, rue de Rennes, Paris.

Secrétaire : Henri de France (01), 55, rue de Lille, Paris.

Conseil syndical

MM.

Le chanoine Ambroise de Benque (F.), 80, rue Lauriston, Paris.

Bouvattier (99), 191, rue de l'Université, Paris.

Octave Chambon (F.), directeur de la *Bourgogne*, Auxerre.

Jules Delahaye (P.), 54, rue Jouffroy, Paris.

Le chanoine Gaudeau (02), 58, rue de Babylone, Paris.

Oscar Havard (F.), 109, rue de Grenelle, Paris.

Gaston Jollivet (1900), 13, rue Saint-Florentin, Paris.

Joseph Mollet (89), 11, rue du Mont-Thabor, Paris.

Paul-Aimé Paillard (F.), 21, rue des Fossés Saint-Jacques, Paris.

Espérance Tournier (89), 56, rue de Rennes, Paris.

Charles Vincent (P.), 57, boulevard Beauséjour, Paris.

Membres actifs

MM.

L'abbé Georges Ardant (P.) (1897), *Croix de Limoges*, Limoges.

Henri Arsac (1891), *Vérité Française*, Epernay.

Le docteur Astier (1889), *Petit Journal*, 39, rue du Midi, Taverny (S.-et-O.).

Docteur Paul Audollent (1899), *La*

France illustrée, 22, rue de La Fontaine, Paris.

Gabriel d'Azambuja (1893), *Logis-Neuf*, près Marseille.

Joseph de Bar (1896), *Corrézien*, 5, rue Martignac, Paris, et à Argentat.

Barnola (F.), directeur de la *Croix de Lyon et du Rhône*, Lyon.

François Bazin (1893), *Le Salut*, Saïat-Malo.

Henri Bazire (1903), *Annales de la Jeunesse catholique*, 30, r. de Magdebourg, Paris.

Gérard de Beauregard (1896), *Monde Illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly (Seine).

Alphonse Béchét (1889) (P), *Vérité*, 61 rue des Saints-Pères, Paris.

Louis Béchét (05) (P.), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).

Joseph Bellet (F.), chemin de Roquebillière, Nice.

Le chanoine Louis de Benque (F.), *Echo religieux des Pyrénées et des Landes*, 80, rue de Lauriston, Paris.

Le baron de Bernon (F.), *Messager de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris.

L'abbé Georges Bertoye (Franc), 06, *Croix*, 5 rue Bayard, Paris.

Daniel Bertrand de la Flotte (1901), *Divers*, 3, quai Voltaire, Paris.

L'abbé Bertrin (95), *Vérité*, 18, rue Littré, Paris.

Henri Bidou (1900), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris.

Vincent Biatrix (Tancrede de Visan, 04), *Revue de philosophie*, 4, rue Schœlcher, Paris.

Edmond Biré (1899), *Univers*, boulevard Delorme, Nantes.

Edouard Blanc (1897), *Savoie libérale*, Chambéry.

Joseph Blanchon (04), *Echode Fourvières*, Lyon.

Georges Bois (F.), *Courrier du Jura*, 11, rue d'Arcole, Paris.

Louis Boivin (06), *Le Salut*, Saint-Malo.

Joseph Bon (95), *Volonté nationale de Remorment*, 21 bis, boulevard d'Argenson, Neuilly.

Borelly de Kervelégan (F.), ancien directeur, Kérobotin (Finistère).

Fernand Boucherit (05), *Journal de Civray*, Civray (Vienne).

Maurice Bourges (1896), *l'Abeille*, Fontainebleau.

(1) Le chiffre qui suit le nom indique la date de l'entrée, F signifie fondateur; P perpétuel.

- Bourguet (Saint-Gayrac) (03), *Vérité*, 4, rue Ménars, Paris.
- Jacques de Bréda (1896), *Journal d'Albert*, Albert (Somme).
- Fernand Butel (1889), *Patriote des Pyrénées*, Pau.
- De Cardonne (1898), *Avenir de Loir-et-Cher*, Blois.
- Auguste Cavalier (1899), *Paris-Nouvelles*, 18, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.
- A. Claverie (F.), ancien directeur, Esparros.
- Victor de Clercq (1890), *Univers*, 3, rue des Arènes, Paris.
- Louis Colin (1895), *Le Vosgien*, Xertigny.
- Yves de Constantin (1889), *Autorité, Annales françaises*, 19, avenue de Tourville, Paris.
- Paul Cornille (1893), *Nouvelliste, Dépêche*, 2, rue Boucher-de-Perthes, Lille.
- Julien Coudy (06), *Croix*, 33, rue de Paris, Vincennes.
- Edouard Croisille (P.) (1893), *Messenger de la Somme*, 32, rue Debray, Amiens.
- Danis (1891), (P.) *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris.
- Joseph Denis-Darnay (1902), *Action libérale*, 56, rue Jouffroy, Paris.
- Camille Denoyel (1891), 80, rue Monceau, Paris.
- Depoin (F.), *Journal des Sténographes*, 150, bouf. St-Germain, Paris.
- Ch. Doisnel du Val-Michel (1903), *Le Coutançais*, Coutances.
- Edouard Drumont (F.), *Libre Parole*, 3 bis, passage Landrien, Paris.
- Dubois de La Rue (1904), *Courrier d'Extrême-Orient*, 45, rue de Douai, Paris.
- Paul Duché (1905), rédacteur en chef au *Nouvelliste*, Bordeaux.
- Ambroise Dumont (1898), *Avenir du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand.
- Léon Dumuys (1893), *Patriote Orléanais*, rue de Lionne, Orléans.
- Charles Dupuy (F.), *Gaulois, Soleil*, 12, rue de Seine, Paris.
- Louis Durand (1903), *Bulletin des Caisses rurales*, 97, avenue de Saxe, Lyon.
- Emile Duranthon (1892), *Libre Parole*, 152, rue de Rennes, Paris.
- Henri Durrieux (P.) (1892), ancien directeur, 17, rue Lemercier, Paris.
- Denys Durrieux (1894), *Moniteur du Cantal*, Aurillac.
- Albert Faure (1899), *Express de la Sarthe*, Le Mans.
- Oscar de Ferenzy (1902), *Courrier du Marais*, 19, rue de l'Alouette, Saint-Mandé.
- Paul Feron-Vrau (1900), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.
- François Ferrari (1888), *Figaro*, 63, avenue Kleber, Paris.
- Eugène Flornoy (1903), *Quinzaine*, 132, avenue de Wagram, Paris.
- André Fossé d'Arcos (1905), *Argus Soissonnais*, Soissons.
- L'abbé Fournier (P.) (1901), *Mutualité Catholique*, 13, passage Saulnier, Paris.
- L'abbé Froment (1903), *Croix de l'Aube*, Troyes.
- F. Fromm, *Vérité française*, 16, rue de Seine, Paris.
- Gaigé (1891), *Publicateur de l'Orne*, Domfront.
- Hyacinthe de Gailhard-Bancel (1901), *Messenger de Valence*, député, Allex (Drôme).
- L'abbé Louis Gardette (1903), *Croix des Alpes-Maritimes*, Bendejeun, près Nice.
- Gustave Gautherot (06), *Réveil d'Etampes*, 17 bis, avenue de Paris à Etampes et 15, rue Ernest-Renan, Paris.
- A. Gendrot (Jean-Drault) (1889), *Libre Parole*, 237, faub. St-Honoré, Paris.
- Auguste Geoffroy (1898), directeur du *Reporter*, rédacteur au *Journal de Chartres*, 26, rue d'Armaillé, Paris.
- P. Gibert (F.), *Avant-Garde de l'Ouest-Gazette de Dol*, La Butte-Veil, Saint-Père, Avranches.
- H. Gibert (F.), *Avant-Garde de l'Ouest*, route de Ducay, Avranches.
- Alain Gouzien (1896), *La Renaissance*, 30, rue Antoinette, Paris.
- Joseph Grenier (1903), *Impartial de Romans*, 25, rue de l'Université, Paris.
- Urbain Guérin (F.), *Vérité française*, Versailles.
- Gaston Guèze (06), *Express du Midi*, 49, boulevard d'Arcole, Toulouse.
- Tancrède de Hauteville (1899), *Bulletin des Cercles catholiques*, Argences (Calvados).
- Henriot (Henry Maigrot) (1903), *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.
- Joseph Henri (1904), *Libéral de l'Est*, 1, rue Sigisbert-Adam, Nancy.
- Emile Hervet (1891), *Journal de la Nièvre*, Nevers.
- Hocart (1896), *Croix de Paris, Bulletin de la Ligue de l'enseignement catholique*, 29, rue Beauvau, Versailles.
- Xavier Hostin (1899), *Croix du Morbihan*; Lorient.

- Huet Saint-Pol (1892), *Messenger de Paris*, 54, rue de Verneuil, Paris.
- Joseph Jacques (1903), *Croix Jurasienne*, Dôle (Jura).
- Jaudounenc (1899), *Avenir du Lot-et-Garonne*, Agen.
- Alph.-Stanislas Jeanne (1900), *Croix*, 195, rue de la Convention, Paris.
- Louis de Jeux (1898), *Réveil de l'Ouest*, château de Borde, par Bauge.
- André Lacroix (1897), directeur du *Palmier*, 73, rue d'Antibes, Cannes.
- Le baron Tristan Lambert (F.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, av. du Roule, Neuilly.
- D^r Larrien (1891), *Polybiblion Eskulduna*, Montfort-l'Amaury.
- Maurice Lasnier (1898), *Journal de Chartres*, Chartres.
- Gabriel Latouche (1899), *Echo de Paris*, *Soleil*, 86, rue du Bac, Paris.
- Georges-Claudius Lavergne (F.), *Vérité française*, 17, rue Neuve, Versailles.
- Louis Laya (1902), *Action Libérale*, *Croix*, 3, rue Valentin-Haüy, Paris.
- D^r René Le Fur (1897), *Revue de l'Ouest*, 103, rue de la Boétie, Paris.
- J. Legueu (1893), 40, rue aux Ours, Rouen.
- Le Monnier (Jules-Romain) (1904), *Croix de l'Orne*, Flers.
- Henri Le Roux (1902), *Soleil*, 35, rue de St-Pétersbourg, Paris.
- Victor Lespine (1905), *Express du Midi*, 40, place de l'Ecole-d'Artillerie, Toulouse.
- Joseph L'Hopital (1898), *Croix de l'Eure*, Evreux.
- Charles Liagre (1905), *Croix du Nord*, Loos-lès-Lille.
- Georges Loire (1887), rédacteur en chef du *Morbihannais*, Lorient.
- Arthur Loth (1893), *Vérité française*, 17, rue Saint-Médéric, Versailles.
- Georges Loth (1905), *Vérité française*, 12, rue d'Angoulême, Versailles.
- Henri Lucien-Brun (1898), *Revue des Institutions et du Droit*, 26, rue de l'Archevêché, Lyon.
- Lucien Lucien-Brun (1901), *Revue des Institutions et du Droit*, 8, place Saint-Jean, Lyon.
- Athanase Maire (1891), *Journal des Sténographes*, Cognac.
- André de Maricourt (1904), *Gaulois hebdomadaire*, etc, Villemétrie, par Senlis.
- Albert Maron (F.), ancien directeur, 13, rue du Charnier, Nevers.
- Arthur Martin (F.), *Le Pas-de-Calais*, Arras.
- L'abbé de Martrin-Donos (1896), *Etoile de la Vendée*, la Roche-sur-Yon.
- Adolphe Massonné (1905), *Croix de Meurthe-et-Moselle*, 31, rue du Haut-Bourgeois, Nancy.
- Léon Mathon (1904), *Patrie*, 28, rue Montcaim, Paris.
- Pierre Mehlin (1888), *Défense des Alpes-Maritimes*, Nice.
- Joseph Ménard (F.), ancien rédacteur en chef, 2, rue Dupont-des-Loges, Paris.
- Jules Mercier (1901), *Bien public*, Dijon.
- Henri Merlier (06), *Journal d'Albert*, Albert, Somme.
- Henri de Montardy (1905), *Quinzaine*, 91, rue de l'Université, Paris.
- Paul Morand (06), *Croix de l'Aube*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes.
- Henri Morin (06), illustrateur de journaux, 29, rue de l'Eglise, Châville.
- Raoul Narsy (1894), *la Quinzaine*, 44, avenue du Maine, Paris.
- Nicoulaud (1895), *Bulletin des Campagnes*, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville, Neuilly.
- Nourisson (Marcel-Rosny) (1899), *Abbeville*, Abbeville.
- Henri d'Ortho (1900), *Croix de Loir-et-Cher*, Blois.
- Papillaud (1891), *Libre Parole*, 57, rue de Passy, Paris.
- Papillon (1893), *Action libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris.
- Edmond Pebeyre (P.) (1902), *Quercynois*, *Vérité*, 193, rue de l'Université, Paris.
- Alfred Perrin (1888), *Avranchin*, 4, place Constantin-Pecqueur, Paris.
- Petithenry (1897), *Croix*, 190, rue de Grenelle, Paris.
- Ossian Pic (1896), directeur de l'*Echo Rochelais*, La Rochelle.
- Pierre l'Ermite (1900), *Croix*, 1 bis, rue de Chaillot, Paris.
- Paul Pigelet (1898), *Patriote Orléanais*, Orléans.
- Camille Pillot (Camillus), (1900), *Vérité*, 210, boulevard Raspail, Paris.
- Robert Piot (1904), *Bien public*, Dijon.
- Maurice Ponthière (1902), *Volonté Nationale*, 3, boulevard Thiers, Remiremont.
- L'abbé Poulin (1898), *Peuple français*, 32, rue Etienne-Dolet, Paris.
- A. Pouyé (F.), *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Paul Pouyé (1889), *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.

Rallet de Lavermont (P.) (1900), *Echo de la Marne*, 46, rue David, Reims.

Ernest Renaud (1899), directeur du *Soleil*, 4, rue de la Terrasse, Paris.

Jean de Ricault d'Héricault (P.) (1902), *Revue catholique et royaliste*, 48, rue d'Assas, Paris.

Richardet (1891), *Revue idéaliste*, 21, rue Saint-Dominique, Paris.

Rincé (1888), directeur de la *Vendée*, Fontenay-le-Comte.

Emmanuel Rivière (1898), directeur de l'*Echo du Centre*, Blois.

Auguste Rochette (1904), *Messenger de Valence*, Valence (Drôme).

Le vicomte de Romanet (1893), *Revue du Perche*, 7, rue Sainte-Croix, Le Mans.

Félix de Rosnay (1899), *Vérité Française*, 6, rue Coëlogon, Paris.

Gabriel de Roton, (Notor) (1901), divers, 23, rue de Bourgogne, Paris.

Auguste Roussel (F.), *Vérité Française*, 44, rue du Cherche-Midi, Paris.

Rubat du Mérac (03), *Courrier du Jura*, Lons-le-Saulnier.

Gabriel Sallé (04), *Echo Dunois*, Châteaudun.

Salomon (1894), *Revue Hebdomadaire*, 12, rue des Saints-Pères, Paris.

Joseph Sarda (1896), *Soleil*, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Henri Savatier (1899), *Revue des questions sociales*, Poitiers.

Léon de Seilhac (1895), *La République*, 48, faub. Poissonnière, Paris.

Georges Servois (P.) (1902), *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.

J. Seurat de la Boulaye (F.), *Journal des Campagnes*, 41, rue du Montparnasse, Paris.

Paul Simonnot (1892), *Bulletin des Cercles catholiques*, Le Golte, Vannes.

Léonel de Sorbiers de la Tourrasse (1896), *Lectures pour tous*, 3, avenue de Montspan, rue de la Pompe, Paris.

Louis de Soye (05), *Semaine religieuse de Paris*, 18, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris.

Franck Taberne (P.) (1897), *Univers*, 77, avenue Michel-Ange, Bruxelles.

Paul Tailliez (F.), *Vérité Française*, 164, rue de Vaugirard, Paris.

Victor Taunay (F.), *Vérité Française*, 21, rue de Sèvres, Paris.

Eugène Tavernier (1900), rédacteur en chef de la *Franche-Comté*, Besançon.

Albert Vandal (1902), de l'Académie française, *Gaulois*, 2, rue Marbeuf, Paris.

Paul Verdun (1889), *Soirées en Famille*, 28, rue du Four, Paris.

Le baron de Villebois-Mareuil (1892), *Revue Angevine*, *Mercurie Segréen*, Segré.

Viton de Thorame (1895), 17 bis, rue Lacroix, Paris.

Maurice Vivier (04), *Nouvelliste de Bordeaux*, Saint-Palais.

Vicomte Patrice de Wail (1900), *Courrier du Jura*, 9, rue d'Aguesseau, Paris.

(EXTRAITS DES STATUTS)

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux.

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

4. — Pour être admis dans le syndicat, il faut appartenir depuis plus d'un an à la presse quotidienne ou périodique, comme directeur ou rédacteur rétribué.

L'admission est votée par le Conseil syndical au bulletin secret, sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au Bulletin mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 25 francs.

La cotisation annuelle est de 12 francs.

Le versement d'une somme de 200 fr. libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre perpétuel. En aucun cas ce versement ne peut être restitué. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

7. — Le Conseil syndical, peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre.

24. — La caisse de retraite est alimentée par un prélèvement de 25 0/0 sur les cotisations.

AVIS. — Le Syndicat est affilié à la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

Chaque mois une messe est dite aux intentions de l'Association et un dîner réunit les associés.

Le carnet individuel donne des entrées gratuites. Des avantages spéciaux sont faits sur certains chemins de fer.

La caisse de retraite du syndicat a bénéficié de la loterie de la presse.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

CAISSE DE RETRAITE

État des Sociétaires ayant un droit, soit acquis, soit éventuel à la pension

1^{er} TABLEAU. — 1^{re} Centaine

1^{re} partie. — DROIT ACQUIS

N ^o d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
	MM.			
1	De Marolles.	1 ^{er} fondateur (1886)	1 ^{er} Juillet 1836	1901
2	P. Gibert.	Fondateur (1886)	7 Janvier 1830	—
3	Louis de Benque.	—	24 Janvier 1830	—
4	H. Gibert.	—	2 Mai 1836	—
5	A. de Benque.	—	28 Novembre 1837	—
6	O. Havard.	—	21 Mai 1845	—
7	Drumont.	—	3 Mai 1844	—
8	Roussel.	—	16 Août 1844	—
9	Dupuy.	—	17 Août 1844	—
10	Fromm.	—	21 Mars 1845	—
11	Lambert.	—	16 Février 1846	—
12	Nemours-Godré.	—	2 Juin 1847	1902
13	Lavergne.	—	16 Juillet 1847	—
14	de Laboulaye.	—	24 Août 1844	—
15	Claverie.	14 Avril 1887	29 Juin 1839	—
16	Bellet.	Fondateur	6 Mars 1848	1903
17	Borelly.	—	16 Juillet 1848	—
18	Maron.	—	16 Septembre 1848	—
19	Pouyé.	—	25 Septembre 1848	—
20	Rincé.	5 Janvier 1888	3 Juillet 1844	—
21	Ferrari.	5 Juillet 1888	9 Août 1837	—
22	U. Guérin.	Fondateur	11 Août 1849	1904
23	Astier.	2 Mai 1889	24 Octobre 1824	—
24	Mehlin	5 Janvier 1888	16 Novembre 1850	—
25	Hervet.	8 Janvier 1891	7 Avril 1836	1905
26	Danis.	5 Mars 1891	20 Mars 1847	1906
27	Delahaye.	10 Avril 1890	5 Mai 1851	—
28	Vincent.	14 Avril 1887	9 Juin 1851	—
29	de Bernon.	2 Janvier 1890	11 Septembre 1851	—
30	Simonnot.	3 Mars 1892	12 Novembre 1842	3 Mars 1907
31	Bois.	Fondateur	9 Mars 1852	9 Mars 1907
32	Paillard.	—	1 ^{er} Avril 1852	1 ^{er} Avril 1907
33	Taunay.	—	21 Juillet 1852	21 Juillet 1907
34	Bechet.	2 Mai 1889	27 Juillet 1852	27 Juillet 1907
35	Depoin.	Fondateur	17 Janvier 1853	17 Janvier 1908
36	Dumuy.	6 Avril 1893	21 Octobre 1853	21 Octobre 1908
2 ^e partie. — DROIT ÉVENTUEL				
37	Butel.	7 Novembre 1889	24 Octobre 1853	24 Octobre 1908
38	A. Loth.	11 Décembre 1893	16 Septembre 1842	11 Décembre 1908
39	Bazin.	2 Mars 1893	26 Février 1854	26 Février 1909
40	Arsuc.	3 Juin 1894	2 Avril 1851	3 Juin 1909
41	H. Durrieux.	7 Janvier 1892	25 Septembre 1854	25 Septembre 1909
42	Tastevin.	Fondateur	17 Février 1855	17 Février 1910

1^{er} TABLEAU. — 2^e PARTIE

DROIT ÉVENTUEL (suite)

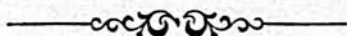
No d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DÉPART DU DROIT
	MM.			
43	Chambon.	Fondateur	25 Avril 1855	25 Avril 1910
44	Viton.	26 Mai 1895	25 Septembre 1845	26 Mai 1910
45	A. Martin.	Fondateur	15 Juin 1855	15 Juin 1910
46	L. Colin.	2 Juillet 1895	20 Mars 1847	2 Juillet 1910
47	Nicoulland.	7 Novembre 1895	3 Mars 1854	9 Novembre 1910
48	Bertrin.	5 Décembre 1895	7 Juillet 1851	5 Décembre 1910
49	de Bréda.	6 Janvier 1896	28 Février 1849	6 Janvier 1911
50	O Pic.	5 Mars 1896	25 Septembre 1837	5 Mars 1911
51	Hocart.	—	24 Mai 1856	24 Mai 1911
52	Rivière.	1 ^{er} avril 1897	15 Mai 1855	1 ^{er} Avril 1912
53	Croisille.	7 Janvier 1892	1 ^{er} Juin 1857	1 ^{er} Juin 1912
54	Salomon.	5 Janvier 1894	7 Juin 1857	7 Juin 1912
55	de Simony.	9 Janvier 1890	15 Octobre 1857	15 Octobre 1912
56	de Jeux.	6 Janvier 1898	11 Novembre 1842	6 Janvier 1913
57	de Villebois.	7 Juillet 1892	5 Février 1858	5 Février 1913
58	Bourges.	6 Janvier 1896	27 Décembre 1858	27 Décembre 1913
59	Taberne.	6 mai 1897	31 Mars 1859	31 Mars 1914
60	de Romanet.	2 Janvier 1893	8 Juillet 1859	8 Juillet 1914
61	J. Menard.	Fondateur	12 Septembre 1859	12 Septembre 1914
62	Scarpattet.	4 Janvier 1894	25 Septembre 1860	25 Septembre 1915
63	Denoyel.	5 Février 1894	21 Octobre 1860	21 Octobre 1915
64	Richardet.	5 Novembre 1891	28 Novembre 1860	28 Novembre 1915
65	E. Tavernier.	7 Février 1889	24 Décembre 1860	24 Décembre 1915
66	Huet Saint-Paul.	7 Avril 1892	10 Janvier 1851	10 Janvier 1916
67	Tailliez.	Fondateur	3 Mars 1861	3 Mars 1916
68	de la Tourrasse.	3 Décembre 1896	19 Juin 1861	19 Juin 1916
69	de Seilhac.	3 Février 1895	7 Août 1861	17 Août 1916
70	Barnola.	Fondateur	17 Septembre 1861	17 Septembre 1916
71	Verdun.	7 Février 1839	2 Novembre 1861	2 Novembre 1916
72	Mollet.	2 Mai 1889	18 Juin 1862	18 Juin 1917
73	de Martrin-Donos.	9 Avril 1896	12 Décembre 1862	12 Décembre 1917
74	Loire.	14 Avril 1887	26 Avril 1863	26 Avril 1918
75	Larrieu.	8 Janvier 1891	29 Mai 1863	29 Mai 1918
76	Gaigé.	5 Mars 1891	18 Octobre 1833	18 Octobre 1918
77	Blanc.	1 ^{er} Avril 1897	18 Décembre 1863	18 Décembre 1918
78	de Constantin.	5 Décembre 1889	14 Avril 1864	14 Avril 1919
79	de Bar.	7 Juin 1896	10 Décembre 1864	10 Décembre 1919
80	Maire.	8 Janvier 1891	22 Janvier 1865	22 Janvier 1920
81	Denis Durrieux.	1 ^{er} Février 1894	9 Avril 1865	9 Avril 1920
82	PetitHenry.	7 Janvier 1897	12 Mai 1865	12 Mai 1920
83	de Beauregard.	7 Mai 1896	31 Décembre 1865	31 Décembre 1920
84	Gendrot	4 Juillet 1889	4 Janvier 1866	4 Janvier 1921
85	Papillon.	6 Avril 1893	5 Juin 1866	5 Juin 1921
86	Ardant.	13 Juin 1897	6 Juin 1866	6 Juin 1921
87	Papillaud.	5 Mars 1891	15 Octobre 1866	15 Octobre 1921
88	Duranthon.	7 Juillet 1892	11 Décembre 1866	11 Décembre 1921
89	Gonzien.	7 Juin 1896	30 Janvier 1867	31 Janvier 1922
90	A. Perrin.	4 Octobre 1888	25 Mai 1867	25 Mai 1922
91	de Clercq.	5 Février 1891	13 Octobre 1867	13 Octobre 1922
92	Joseph Bon.	3 Février 1895	15 Février 1868	15 Février 1923
93	Cornille.	2 Mars 1893	21 Avril 1868	24 Avril 1923
94	Lacroix.	2 Décembre 1897	23 Mai 1868	23 Mai 1923
95	Sarda.	6 Janvier 1893	11 Janvier 1869	14 Janvier 1924
96	d'Azambuja.	4 Janvier 1894	2 Mai 1869	2 Mai 1924
97	Legueu.	5 Janvier 1893	2 Mai 1871	2 Mai 1926

2° TABLEAU. — 2° CENTAINE

N° d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE
101	MM. de Cardonne.	6 Janvier 1898	15 Janvier 1851
102	Geoffroy.	10 Mars 1898	20 Janvier 1850
103	Pigelet.	12 Mai 1898	9 Avril 1850
104	L'Hopital.	1 ^{er} Décembre 1898	16 Février 1854
105	Latouche.	6 Janvier 1899	6 Septembre 1849
106	Paul Pouyé.	2 Février 1899	25 Octobre 1852
107	Savatier.	—	13 Novembre 1855
108	Biré.	2 Mars 1899	13 Mars 1829
109	de Hauteville.	4 Mai 1899	25 Août 1838
110	Bouvattier.	—	9 Septembre 1843
111	Hostin.	6 Juillet 1899	3 Janvier 1856
112	Jollivet.	1 ^{er} Février 1900	18 Octobre 1842
113	Pillot.	7 Juin 1900	27 Juin 1859
114	Dumont.	3 Février 1898	20 Décembre 1860
115	Lucien Brun.	7 Février 1901	15 Mars 1858
116	de Gailhard-Bancel.	11 Avril 1901	1 ^{er} Novembre 1849
117	Fournier (abbé).	—	27 Mars 1859
118	Poulin (abbé).	12 Juillet 1898	1 ^{er} Septembre 1862
119	Audollent.	2 Février 1899	7 Août 1862
120	Rallet.	7 Juin 1900	1 ^{er} Août 1862
121	Tavernier.	13 Décembre 1900	18 Décembre 1862
122	Gaudeau (abbé).	17 Mai 1902	24 Septembre 1854
123	Vandal.	6 Novembre 1902	7 Juillet 1853
124	Servoies.	—	16 Novembre 1862
125	Jaudouneuc.	6 Juillet 1899	27 Janvier 1863
126	Loutil (abbé).	10 Mars 1900	17 Novembre 1863
127	Froment (abbé).	8 Janvier 1903	30 Mai 1861
128	Durand.	19 Avril 1903	15 Octobre 1859
129	Florroy.	—	19 Juin 1860
130	Doisnel.	20 Mai 1903	20 Août 1852
131	Maigrot.	5 Novembre 1903	13 Janvier 1857
132	Bourguet.	3 Décembre 1903	2 Juin 1863
133	Laya.	4 Décembre 1902	24 Janvier 1864
134	de Wall.	7 Juin 1900	14 Février 1864
135	Feron-Vrau.	—	17 mai 1864
136	de Laflotte.	11 avril 1901	20 Aout 1864
137	Blanchon.	23 Avril 1904	14 Mars 1856
138	Dubois.	7 Juillet 1904	28 Septembre 1861
139	Sallé.	Décembre 1904	1 ^{er} Avril 1860
140	Lasnier.	10 Mars 1898	16 Octobre 1865
141	de Roton.	7 Février 1901	23 Octobre 1865
142	Mercier.	7 Janvier 1904	26 Avril 1865
143	de Soye.	19 Avril 1905	16 Décembre 1838
144	G Loth.	—	22 Mars 1853
145	Fossé d'Arcosse.	—	29 Octobre 1867
146	Massonné.	3 Juin 1905	18 Mars 1842
147	Grenier.	3 Décembre 1903	5 Juillet 1866
148	Morand.	29 Octobre 1906	21 Décembre 1849
149	Bertoye.	—	22 Mai 1857
150	Boivin.	29 Janvier 1906	18 Novembre 1866
151	de Rosnay.	6 Janvier 1899	12 Avril 1868
152	Liagre.	4 Août 1905	24 Juin 1868
153	Fraenzel.	23 Janvier 1902	5 Août 1869
154	Renauld.	2 Février 1899	16 Octobre 1869

2^e TABLEAU. — 2^e CENTAINE (suite)

N ^o d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE
155	MM. Merlier.	29 Janvier 1905	28 Décembre 1869
156	Le Monnier.	—	21 Mars 1870
157	Lespine.	13 Décembre 1905	31 Mai 1870
158	Jeanne.	13 Décembre 1900	13 Novembre 1870
159	Faure.	5 Octobre 1899	27 Janvier 1871
160	Rubat du Merac.	5 Novembre 1903	16 Juillet 1871
161	Cavalier.	11 Janvier 1900	1 ^{er} Septembre 1871
162	Nourisson.	4 Mai 1899	2 Octobre 1871
163	de Montardy.	13 Décembre 1905	13 octobre 1871
164	Le Fur.	6 Mai 1897	12 Janvier 1872
165	de France.	7 Janvier 1901	16 Mars 1872
166	Coudy.	31 Mai 1906	18 Février 1872
167	Bazire.	3 Décembre 1900	9 Novembre 1872
168	H. L -Brun.	12 Mai 1898	12 Janvier 1873
169	Morin.	26 Janvier 1906	21 Janvier 1873
170	Guèze.	24 Novembre 1906	29 Juillet 1873
171	Bechet.	10 Février 1905	22 Août 1873
172	Gardette (abbé).	3 Décembre 1903	9 Avril 1874
173	Bidou.	11 Janvier 1900	28 Juin 1874
174	de Maricourt.	23 Avril 1904	4 Décembre 1874
175	Vivier.	7 Juillet 1904	29 Janvier 1875
176	Mathon.	7 Juin 1904	19 Juin 1875
177	Ponthière.	6 Novembre 1902	17 Septembre 1876
178	Rochette.	23 Avril 1904	23 Avril 1877
179	de Ricault.	27 Mars 1902	Juin 1877
180	Denais.	4 Décembre 1902	10 Août 1877
181	Boucherit.	10 Février 1905	20 Novembre 1877
182	Le Roux.	14 Juin 1902	15 Mars 1878
183	Bietrix.	7 Janvier 1904	17 Décembre 1878
184	J. Henri.	19 Mai 1904	7 Mars 1879
185	Gautherot.	29 Octobre 1906	29 Juillet 1873
186	Pebeyre.	17 Mai 1902	5 Juin 1880
187	Piot.	7 Janvier 1904	1 ^{er} Novembre 1881
188	J. Jacques.	5 Novembre 1903	13 Février 1883



SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

LISTE DES MEMBRES

au 1^{er} Janvier 1907**Bureau**

Président : V. de Marolles, 121 bis, rue de Grenelle, Paris.

Vice-Présidents : Baron Joseph du Teil, 2, quai Debilly.

Dom Besse, 58, rue de Babylone, Paris.

Secrétaire : Baron de Rosnay, 6, rue Coëtlogon, Paris.

Trésorier : Fénelon Gibon, 199, rue de Vaugirard, Paris (XV^e).

Conseil

Comte de Tinseau (1894), 21, rue de Vienne, Paris.

Georges Firmin-Didot (1894), 56, rue des Saints-Pères, Paris.

Le chanoine Gaudeau, 58, rue de Babylone, Paris.

Paul Harel (1895), Echauffour (Orne).

Planteau du Marousses (1891), 65, rue Madame, Paris, Chabonais, (Charente).

Membres

Gabriel Ardant (1892), Levey-Village, canton de Vaud, Suisse.

Comte Bernard de la Frégeolière (1889), château de Lorrière, Le Lude (Sarthe).

Georges Bois, 41, rue d'Arcole, Paris.

Théodore Botrel (06), 12, rue Roquépine, Paris.

Paul Boyer de Bouillane (1894), 41, rue du Four, Paris.

Jules Cauvière (1891), 15, rue Duquay-Trouin, Paris.

Gustave Chaix d'Est Ange (05), 22, avenue du Bois-de-Boulogne.

Le comte de Colleville (1894), villa Marie-Thérèse, Houilles (Seine-et-Oise).

Gabriel Collin (F.), 15, avenue de Breteuil, Paris.

Louis de Combes (05), 16, rue Victor-Hugo, Lyon.

M^{gr} Constans (1894), Le Vigan, Gard.

Le R. P. Delaporte, 4, rue de la Barberie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Louis Delalande (1894), 8, rue de Constantinople, Paris.

Farocho (1892), rue du Val, à l'Hay, (Seine).

Fleuriot-Kérinou (1891), Locmariaquer (Morbihan).

Le chanoine Fonsagrives (1890), 18, rue du Luxembourg, Paris.

Vicomte Henri de France, 55, rue de Lille, Paris.

Charles Gailly de Taurines (1898), 45, avenue Malakoff, Paris.

Gautier, éditeur (1892), 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

Joubert (1894), 11, rue des Arènes, Angers.

M^{gr} de Kernaeret (1890), Institut catholique, Angers.

Albert Labbé (Jean-Ry) (1898), 15, rue de Noyon, Amiens.

Le vicomte Amaury de La Barre de Nanteuil (1899), Alençon.

Langlois (1885), 35, rue du Somme-rard, Paris.

L'abbé Landeau (1899), 42, via Milazzo, Rome.

Maurice Languereau (1892), rédacteur en chef de l'*Ouvrier*, 32, rue Montaigne, Paris.

Lecoffre, éditeur (1892), 90, rue Bonaparte, Paris.

L'abbé Joseph Lémann (1890), 1, montée Balmont, Lyon.

Lucien Lucien-Brun, 8, place Saint-Jean, Lyon.

L'abbé Maillot (06), 89, rue de Grenelle, Paris.

Gabriel Martin (1891), 7, rue de Villersexel, Paris.

Mithouard (1894), 10, place Saint-François-Xavier, Paris.

Emile Mossot (1894), Menou, par Varzy (Nièvre).

Murquis de Moussac, Montmorillon (Vienne).

Nemours-Godré, 8, rue de Jouy, Chaville (Seine-et-Oise).

Fernand Nicolay (1888), 4, rue de la Planche, Paris.

Comte Oscar de Poli (F.), 45, rue des Acacias (XVII^e).

Retaux, éditeur (1881), 82, rue Bonaparte, Paris.

Xavier Rondelet (1885), rue de l'Abbaye, Paris.

Alphonse Roserot (1896), 6, rue du Rendez-Vous, Paris (XII^e).

Abbé de Scorraille (1893), 32, rue Calvé, Bordeaux.

Joseph Serre (1888), 35, place Bellecour, Lyon.

Henri Tournouër (1900), 5, boul. Raspail, Paris.

J. Vaesen (1896), 7, rue de Solférino, Compiègne.

Étienne Védie (1895), 80, rue de Grenelle, Paris.

Baron Jehan de Witte (1904), 14, rue Jean-Goujon, Paris.

(EXTRAITS DES STATUTS)

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre auteurs et éditeurs, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour l'assistance mutuelle, pour l'écoulement et la vente des ouvrages, les secours à donner à des écrivains nécessiteux, la fondation de Caisses mutuelles de prévoyance pour la maladie et la vieillesse.

4. — Peuvent faire partie du Syndicat, les écrivains tirant profit de leurs écrits, livres, brochures, etc. L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au *Bulletin* mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 10 francs.

La cotisation annuelle est de 5 fr.

Le versement d'une somme de cent francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre permanent. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par la poste aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre.

AVIS DIVERS

Le Syndicat est affilié à la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

Chaque mois une messe est dite aux intentions de l'Association.

Un dîner mensuel réunit les membres de la Corporation.

Un conseil juridique et un conseil médical sont à la disposition des associés.

CHRONIQUE CORPORATIVE

A l'occasion de la nouvelle année, le président et les membres du Conseil de la Corporation offrent à leurs confrères leurs souhaits les plus affectueux de bonheur et de prospérité.

Dîner mensuel

Notre prochain dîner aura lieu, comme il a été annoncé, le deuxième jeudi du mois, 10 janvier, au Petit-Vefour, galerie de Valois, Palais-Royal.

Suivant la tradition, il y aura un gâteau des Rois.

Nous aurons d'honorables invités.

On est prié de s'inscrire à l'avance en vue de l'affluence probable.

Messe mensuelle

Le vendredi, 21 décembre, à 7 h. 1/2, à l'église Saint François Xavier, messe par M. l'aumônier, pour le repos de l'âme de notre confrère décédé, M. Alfred Julia.

Au Luxembourg. — M. l'abbé Fonssagrives veut bien nous inviter comme l'année dernière à assister à la messe suivie d'une instruction à l'oratoire du cercle, 18, rue du Luxembourg.

En cas d'empêchement de notre aumônier, M. l'abbé Fonssagrives, veut bien se charger de le remplacer.

C'est ce qu'il a fait avec tout le charme de son talent, le dimanche 23 décembre.

Nous n'avions pas pu annoncer cette cérémonie dans le *Bulletin*, et il a fallu y suppléer par des avis dans les journaux. Malheureusement le nombre des assistants n'était pas en rapport avec l'intérêt de la cérémonie.

Nos jeunes amis du cercle avaient bien fait les choses. Un orchestre et des chœurs disposés dans une pièce voisine, ont exécuté des morceaux pieux, de façon à élever l'âme sans distraire les yeux. A l'Évangile, M. l'abbé Fonssagrives a adressé à l'auditoire une substantielle instruction sur la loi du travail imposé à l'homme comme une peine et une

souffrance, mais dont il peut se faire une joie et un mérite. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici une analyse de ce beau discours, mais nous espérons que ceux qui ne l'ont pas entendu voudront avoir une compensation en venant nombreux à la prochaine messe qui sera également annoncée dans nos journaux amis.

Protestations

L'adresse ci-dessous, délibérée à la dernière réunion du Conseil, a été transmise à Mgr Montagnini.

Paris, le 24 décembre 1906.

MONSEIGNEUR,

Nous considérons comme un devoir, en notre qualité de journalistes et d'écrivains catholiques et français, de vous exprimer notre vive indignation contre l'acte injuste et arbitraire dont s'est rendu coupable envers votre personne et votre caractère le gouvernement de notre pays.

Nous nous souvenons de la bienveillance que vous avez daigné nous témoigner il y aura bientôt huit ans, lors de la réunion du Congrès de la presse à Rome. Ces sentiments de reconnaissance personnelle s'ajoutent à ceux qu'inspirent à tout bon français des procédés indignes de nos traditions d'honneur et de loyauté.

Dans les douloureuses circonstances que traverse la France catholique, nous tenons à protester plus que jamais de notre inaltérable fidélité envers notre sainte mère l'Église, notre Pape bien-aimé et ses éminents représentants.

Daignez agréer Monseigneur, l'hommage de nos sentiments de respectueux dévouement.

Pour la Corporation des publicistes chrétiens, les membres du Conseil :

(Suivent les signatures).

A l'Archevêché de Paris

Quelques jours avant l'expulsion du vénérable Cardinal-archevêque de Paris, le président lui a fait parvenir la protestation suivante :

« Le président et les membres de la

Corporation des publicistes chrétiens déclarent protester contre la mesure injuste et violente par laquelle le Cardinal-archevêque de Paris est dépossédé de ses droits et expulsé de son palais archiépiscopal.

« Ils prient Son Eminence d'agréer l'hommage de leur profond respect et de leur inaltérable dévouement.

« Pour la Corporation. »

Il va sans dire que, le jour de l'expulsion, les membres de la corporation ont pris part, en nombre, à la belle manifestation.

Le dernier dîner

La véritable reprise des diners mensuels a eu lieu le jeudi 6 décembre.

Nous devons tout d'abord rendre justice aux maîtres de l'établissement qui ont mis leur honneur à bien traiter leurs hôtes, pour fêter leur retour. Si l'ordinaire de la table continue dans ces conditions, nous n'aurons certainement pas à chercher un autre lieu de réfection.

Voici, du reste, comment notre confrère, M. Arsac, a rendu compte de la petite fête dans la *Vérité française*. Nous remercions les autres journaux qui, comme la *Croix* et le *Soleil*, ont également donné des comptes rendus :

« Jeudi donc, le président, M. de Marolles, avait la satisfaction de voir quatorze confrères groupés autour de lui : M. l'abbé Gaudeau, M. l'abbé Berthois, MM. Fénélon Gibon, Boyer de Bouillane, Renault, Oscar Havard, Henri Arsac, le vicomte Henri de France, Louis Collin, Paillard, B. de la Flotte, Athanase Maire, Dubois de la Rue, Nicolai.

« Grâce au Vatel du Petit-Véfour, qui s'était fait un point d'honneur de justifier sa réputation culinaire, la bonne harmonie régnant entre les convives s'était doublée de celle régnant entre les cœurs et les estomacs.

« Aussi la causerie y gagna-t-elle en animation et en enjouement.

« Au dessert, M. de Marolles porte avec beaucoup d'à-propos un toast au clergé de France, à ce noble clergé, admirable dans son union indéfectible autour des évêques et du Pape, et qui va être si cruellement éprouvé par la persécution avec son cortège de misères de toute espèce.

« Le président boit aussi à la Corporation, dont le dîner mensuel, auquel il voudrait voir les confrères affluer de plus en plus, est comme le foyer.

« M. l'abbé Gaudeau, au nom du clergé, remercie la Presse de tout ce qu'elle fait pour le clergé, pour sa défense, pour son soulagement. En revanche, le clergé a un devoir de reconnaissance à remplir, c'est de réformer la mentalité générale des catholiques à l'égard de la Presse, seule arme qui leur reste. Notre presse est loin encore d'être au point où les catholiques doivent la mettre pour pouvoir espérer la victoire.

« Puis, l'orateur boit à Pie X, qui, l'histoire le dira, sauve la foi en France, et, par conséquent, la France elle-même, par sa claire vue des perfidies de la secte ennemie et par l'énergie de son attitude. A lui l'hommage et le salut de nos cœurs !

« Le Pape et le clergé français ont eu les honneurs de la soirée. Les Publicistes chrétiens ne pouvaient mieux rouvrir le cycle de leurs réunions mensuelles. »

Une distinction pontificale

Sous ce titre, on lisait dans le *Publicateur* du 16 novembre :

« Nous sommes heureux d'apprendre la nomination de notre excellent confrère de la *Vendée*, M. Charles Rincé, comme chevalier de Saint-Grégoire le Grand.

« Ancien zouave pontifical et n'ayant cessé, depuis de longues années, de se dévouer à la cause de l'Eglise et à la défense de la Papauté, notre ami était digne, à tous égards, de la haute distinction dont l'honneur le souverain Pontife, sur la chaleureuse recommandation de son ancien chef, le glorieux général de Charette.

« M. Charles Rincé, nous ne saurions l'oublier, a fait partie, naguère, de la rédaction du *Publicateur* et il est actuellement le doyen, par le nombre des années passées en Vendée, de la presse catholique de notre département.

« Nous lui adressons nos félicitations les plus cordiales, auxquelles s'associeront, nous n'en doutons pas, tous nos amis.

« H. REMY DE SIMONY. »

Nous sommes heureux de joindre à ces félicitations celles de la corporation tout entière. M. Rincé est un de nos fondateurs, et un de ceux qui tiennent avec fermeté, parmi nous, le drapeau de l'Eglise.

Nous remarquerons qu'il a obtenu cette distinction au titre *militaire* comme défendant, dit le bref d'investiture, *les droits de l'Eglise catholique, autrefois par l'épée, dans les rangs de l'armée pontificale, maintenant, par la plume.*

Un pareil éloge est une gloire pour celui qui la reçoit et un honneur pour ses confrères.

Cotisations. — Nous rappelons que les cotisations sont dues à partir du 1^{er} janvier pour l'exercice 1907. Membres honoraires, 10 francs ; journalistes, 12 francs ; écrivains, 5 francs. On est prié d'en adresser le montant à l'agent de la corporation, 1, rue Martignac. A partir du 1^{er} avril, les recouvrements seront faits par l'agence.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Candidat. — M. Joseph Hastings, rédacteur à l'*Echo du Centre*, à Blois. Présenté par MM. Emmanuel Rivière et Henri d'Ortho.

Retraite. — MM. les journalistes qui jouissent de leur droit à la retraite sont informés que le paiement du

deuxième semestre de 1906 leur sera fait comme le précédent par le bureau D du Crédit Industriel, 61, rue du Bac.

Avis. — Pour correspondances, articles spéciaux, télégrammes de cours commerciaux, s'adresser à M. Alfred Perrin, 4, place Constantin-Pecqueur.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

FERNAND NICOLAY. — *Napoléon Ier au camp de Boulogne* d'après de nombreux documents inédits, gr. in-12 illustré. Perrin.

OSCAR DE FERENZY. — *Le Pape et la France. Le conflit entre l'Eglise et le gouvernement français* expliqué en 40 questions et réponses. Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères.

Du même, *Ames fortes*, roman catholique et social, vol. in-12, chez Letmielleux.

Pour paraître en janvier : *Les catholiques de France, Hommes, idées et œuvres.*

NOTRE DAME GUESCLIN

Notre confrère Théodore Botrel nous demande de rappeler que des représentations de son drame *Notre Dame Guesclin* seront données, à la salle d'horticulture, les 5, 8, 10, 12, 13 janvier à 8 heures du soir, et le dimanche 6 janvier à 3 heures de l'après-midi. 10, 5 et 3 francs.



Le Gérant : J. LANLARD.

To 31427
JOURNAUX

~~80112~~

1907

~~June~~
~~30112~~

To: 31427

DEPOT LEGAL
Indr: 11/13
No 41/07

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Joh 2

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS



BULLETIN MENSUEL

2^e SÉRIE

N° 27. - 25 Janvier 1907



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

25 Janvier 1907

N^o 27

1, rue Martignac, PARIS

CHRONIQUE CORPORATIVE

Dîner mensuel

Le prochain dîner aura lieu le jeudi 7 février, à 7 heures 1/2 précises, au Petit Vefour, galerie de Valois, Palais-Royal (5 francs).

Prière d'envoyer sa carte au gérant avec mention « Publiciste ».

L'invité du jour est M. Biétry, député de Brest, qui a bien voulu accepter.

Les convives qui ne se seront pas inscrits risqueront de n'avoir pas de place.

Messe mensuelle

Le vendredi, 1^{er} février, la messe sera dite par M. Faumœnier à l'église Saint-François-Xavier, à 7 heures 1/2, pour le repos de l'âme de notre confrère Jean-Marie Bernard.

Au Luxembourg

Le dimanche 3 février, à 9 heures 1/2 précises, messe suivie d'instruction, à l'oratoire du Cercle des étudiants, 18, rue du Luxembourg. En l'absence de notre cher aumônier, M. l'abbé Fousa-grives veut bien nous promettre de nous adresser la parole. Nous espérons que nos confrères répondront en grand nombre à cette bonne invitation qui sera pour nous l'occasion d'une réunion profitable à tous égards.

Conseil corporatif

Les membres du Conseil de la Corporation sont spécialement invités à

se réunir à la suite de la messe pour prendre diverses décisions.

NECROLOGIE

M. Arthur Martin

Un nouveau deuil nous frappe. Nous avons perdu un de nos excellents confrères, M. Arthur Martin, rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais*, enlevé presque subitement à l'âge de 50 ans.

Nous empruntons à la *Vérité Française* le portrait que trace de lui M. Auguste Roussel.

« Après avoir fait un solide apprentissage du journalisme dans un journal de doctrine, la *Vraie France* de Lille, dont les catholiques de la région du Nord gardent un vivant souvenir, M. Arthur Martin, venu à Arras, donna, au *Pas-de-Calais* d'abord, puis au *Courrier* et au *Pas-de-Calais* réunis toute la mesure des rares qualités qui le rangèrent bientôt parmi les maîtres du journalisme catholique en province.

« Sous des dehors un peu rudes, son âme simple s'ouvrait à toutes les tendresses, mais en même temps, elle avait des élans de belle colère et d'une indignation frémissante contre les sectaires acharnés à la ruine de tout ce qui faisait battre son cœur de reconnaissance, d'amour et d'espoir. Nous citons dernièrement les paroles vengereuses dont il fustigeait le préfet

du Pas-de-Calais et ses sbires, au lendemain du jour qui vit l'indigne expulsion de Mgr l'évêque d'Arras et les violences dont furent victimes les maîtres et les élèves du grand et du petit séminaire.

« De l'avis de tous, il n'est pas douteux que l'émotion ressentie alors par M. Artur Martin précipita les derniers coups de la maladie qui le minait depuis longtemps.

« Nous essaierions vainement d'en faire un meilleur éloge.

Réponse de Mgr Montagnini

Voici la lettre que nous avons reçue de Mgr Montagnini, en réponse à celle que nous lui avions adressée à la date du 24 décembre. (Voir le dernier *Bulletin*.)

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je suis infiniment reconnaissant à vous, et à ces Messieurs de la Corporation des publicistes chrétiens, qui ont bien voulu signer la lettre que vous m'avez adressée au sujet des événements qui ont amené mon départ de France.

« Une semblable marque de sympathie m'est infiniment précieuse et j'en suis très profondément touché.

« J'ai été très heureux de pouvoir vous être agréable lors du Congrès de la Presse à Rome, et serai également à votre disposition pour vous servir à l'avenir en toute circonstance qui dépendra de moi. L'hommage de votre inaltérable fidélité et de votre filiale affection pour le Souverain Pontife, lui sera de grande consolation, et de véritable réconfort dans les tristes épreuves qu'il lui est donné de subir.

« Je vous renouvelle, Monsieur le président, ainsi qu'à tous les membres de la Corporation, l'assurance de ma reconnaissance bien vive, en même temps que de mes sentiments très sincèrement dévoués.

« C. Montagnini. »

Le dernier dîner

La réunion du 10 janvier a été particulièrement charmante. M. de Ma-

rolles présidait, ayant en face de lui M. le baron Joseph du Teil, vice-président.

Deux invités avaient pris place à la table de famille, M. l'abbé A. C. Barbier et M. de Courcelles.

Etaient en outre présents :

MM. les abbés Gaudeau, Poulin, Fournier, MM. Henri Arsac, le baron de Bernon, Bertrand de la Flotte, Chaix d'Est-Ange, O. Chambon, Dubois de la Rue, Charles Dupuy, vicomte Henri de France, Paul Harel, P.-Aimé Paillard, Petithenry, Ernest Renaud, J. de Ricault d'Héricault, le vicomte de Wall.

Suivant la tradition, on tira les Rois; MM. Chambon et Paillard furent investis par le sort de cette royauté familiale et s'en partagèrent les honneurs. Leurs Majestés ayant sablé le champagne, leurs sujets d'un soir eurent licence d'en faire autant et de parler devant les souverains.

M. de Marolles donna alors lecture de la réponse de Mgr Montagnini à une adresse du Conseil de la Corporation protestant contre les procédés indignes du gouvernement français vis-à-vis du Nonce apostolique, qui a emporté avec lui le « dernier lambeau de notre honneur ». Le président salua dans M. l'abbé Barbier le théologien « qui confirme ses frères dans la bonne doctrine, en y ajoutant au besoin la petite claque liturgique, » et dans les rois de la fête corporative des « Mages de la plume, qui seraient heureux de mourir pour la religion avec cette arme dans la main ».

M. Chambon répondit qu'en effet les Mages de la plume servaient une royauté supérieure à la leur, celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aujourd'hui bannie de cette vieille France qu'elle a faite, et qu'ils seraient heureux de verser leur sang pour lui.

M. Paul Harel lut ensuite l'*Evêché désert*, poésie d'une haute inspiration et d'une belle facture, remplie de vers artistement ciselés.

M. Henri Arsac récita son apologue l'*Echelle*, où il raille si finement l'amusante prétention du citoyen Viviani à éteindre les astres qui racontent la gloire de Dieu dans le firmament.

Nos confrères absents nous sauront gré de publier à la fin de ce *Bulletin* ces deux morceaux inédits dont la Corporation a droit d'être fière.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre

Le Conseil, en sa séance du 26 janvier, a admis comme membre du syndicat, M. J.-M. Hastings, rédacteur à l'*Echo du Centre*, à Blois.

SYNDICAT DES ECRIVAINS

Candidat

M. Roger de Saint-Paul, à Pont-Le-

voy (Loir-et-Cher), présenté par MM. le baron de Maricourt et Paul Harel.

ANNUAIRE DE 1907

Rectifications

M. Joseph Henry, directeur de la *Brigade de fer* à Nancy (au lieu de *Libéral de l'Est*).

M. Legueu, *Nouvelliste de Rouen et Univers*, 29, rue de Vaugirard, Paris.

M. Edouard Croisille, directeur de la *Chronique Picarde* à Amiens.

A la liste des écrivains, ajouter M. le baron de Maricourt, château de Villemétrie, par Senlis (Oise).

L'ÉVÊCHÉ DÉSERT

Aux évêques de France.

On a fermé la grille et les portes anciennes
Que d'Argentré, l'évêque aux mains patriciennes,
Premier maître et seigneur, vint bénir autrefois.
Il consacra l'autel. Mais l'autel est sans voix.
Nous n'avons plus, divins en baissant la paupière,
Les aigles d'or au bas de l'escalier de pierre.
Les Pontifes nimbés, les prélats au grand col,
Abandonnés la-haut, sont les témoins du vol.
Ils peuvent s'étonner, eux qui lançaient des bulles,
De ne plus rien entendre au fond des vestibules,
Le long des corridors, que la plainte du vent.
Les yeux morts, qui restaient sur l'évêque vivant
Sur la croix pastorale et l'anneau d'améthyste,
Sont douloureusement ouverts dans l'ombre triste.
Le silence, la nuit, le vide, l'abandon,
Leur laissaient-ils la grâce auguste du pardon ?
Ou n'ont-ils pas, devant l'Eglise spoliée,
Sur quelques mots amers la bouche repliée ?
En un cercle de gloire au chef des bienheureux
Onze fois l'aurole ici répand ses feux
Et quatre-vingts Pasteurs ont illustré le siège.
Les apôtres lointains à la barbe de neige,
Les prélats élégants aux barbiches de cour,
Ceux qui, portant l'épée avec le manteau court,
Droits, maigres et hautains, troublent de leurs

[visées

Les évêques joufflus aux figures rasées,
Qu'ils se nomment Latin, Serlon ou Méday,
Ont tous aimé le Christ et l'ont tous bien servi.
Le confesseur du Roi, l'aumônier de la Reine,
Du Moulinet, qui touche à Claude de Morenne,
Bertaut, roi de la stance et du vers langoureux,
Se réveillent soudain et s'étonnent entre eux.
Qu'on ait pu prendre, avec autant d'immodestie,
Une illustre maison que l'on n'a point bâtie.

Frédéric Rousselot, dont l'œil porte un éclair,
Se lève, tel un prince et Turgot de Saint-Clair,
Parcourant avec lui la demeure volée,
Le colloque des morts devient une mêlée.
Là, d'Argentré s'accuse : « Ignorant le péril,
J'ai construit ce palais sans songer à l'exil. »
Non loin, Boischolet dit : « La colère et la force
Ont clamé contre moi dans la bouche du Corse.
L'homme vivant se rit de l'Empereur tombé. »
Mellon-Joly, très doux, fait : « Quand j'étais abbé,
Pour tous nos ennemis je priais à mains jointes. »
Tregaro lui répond : « Je leur lançai des pointes.
J'ai tonné dans le préche et dans le mandement.
La plume me causait un long fremissement
Quand, hors de l'écritoire où je l'avais trempée,
Elle brillait au jour, claire comme une épée.
Maintenant, Messeigneurs, nous sommes dans la

[nuit. »

Ou donc jeter les yeux ?

Sur la lampe qui luit
En cette humble maison, aux portes de la ville.
L'Évêque est là, debout dans la lueur tranquille.
Loin du palais désert, sombre comme un tombeau,
L'Expulsé veille, prie et garde le flambeau
Qui ne doit pas s'éteindre.

Un ange sous son aile
Abrite le veilleur et la lampe éternelle.

Paul HAREL.

Echauffour 6 Janvier 1907

L'ÉCHELLE

Apologue

Mon vieil ami Pamphile est médecin de fous.
Il professe gaiement que nous le sommes tous
Plus ou moins. — Allons voir, me dit-il, un exemple.

La folie en commun s'exerçant dans son temple.
Là, je vous montrerai mon groupe d'agités. —
Il me conduit tout droit Chambre des députés.

Sous un soleil ardent qui fécondait le monde
Que Dieu créa de rien dans sa bonté profonde,
Un parlement de fous siégeait, délibérait.
C'était à qui d'entre eux le plus délirerait.
Ils s'écriaient en chœur : — Bifions l'Être suprême ! —
Briand, songeur, disait : — C'est bien ; mais, tout de
[même,

On se rira de nous ; car, tant que le soleil
Dardera les rayons de son globe vermeil,
Il proclamera Dieu. Le soleil m'importune. —
Clémenceau ricanait : — Vous oubliez la lune !
Cet astre est inutile, et, je l'ose avancer,
Mon crâne si luisant peut bien la remplacer. —
La Chambre d'applaudir ; — Clémenceau, c'est un
[crâne ! —

Pour sûr ; il n'y manquait que les oreilles d'âne.
Briand dodelinait son front, très soucieux :
— Il reste, disait-il, les étoiles des cieux
Pour proclamer partout la gloire et la puissance
De l'Être souverain qui leur donna naissance. —
Un des fous tressaillit, puis, d'un œil hébété,

Regardant le zénith et son immensité :

— La science, d't-il, pour moi n'a pas de voiles
J'éteindrai le soleil, la lune et les étoiles. —
C'était Viviani. — Hourrah pour l'extincteur ! —
Hurlaient les députés ; — Gloire au triomphateur ! —
Pelletan t'épignait : — Mais il faut une échelle ;
Attends, copain, je vais te la chercher. Laquelle
Aimes-tu mieux ? L'échelle Eiffel ou Gugumus ? —
— Trop courtes, dit Jaurès, pour atteindre Uranus.
Moi, bourré de latin, morbleu, je n'en sais qu'une
Atteignant le soleil, les étoiles, la lune. —
— Achève, cachottier ! parle donc, maître snob... !
— Mes chers collègues, c'est l'échelle de Jacob !

Un crédit fut voté pour acheter l'échelle....

Seul, Coutant grommelait : — Malepeste soit d'elle !
Jacob ? un calotin ! Je flairerai un traquenard.
Jaurès nous a joué quelque tour de renard....

— Eh bien ! croyez-vous pas, me dit alors Pamphile,
Que tous ces gens soient bons à mettre en un asile ?

HENRI ARSAC.



Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2 ^e SÉRIE N ^o 28	AU SIÈGE SOCIAL 1, rue Martignac, PARIS	25 Février 1907
---	--	-----------------

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

des Syndicats de la Corporation des Publicistes chrétiens

Le Dimanche 10 Mars

CONVOICATIONS OFFICIELLES

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Les membres du syndicat sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le dimanche 10 mars, à 6 heures précises, dans les salons du Petit Vefour, galerie de Valois.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du secrétaire ;
Rapport du trésorier ;
Renouvellement annuel du conseil.

Les membres dont le mandat expire en vertu du roulement sont : MM. Espérance Tournier, Joseph Mallet, Charles Vincent et Jules Delahaye, ces deux derniers ayant remplacé MM. Petit-Barmon et d'Azambuja pour un an. Ils sont rééligibles.

Prière d'envoyer son vote.

Caisse de retraite. — Rapport de MM. les commissaires sur le fon-

ctionnement de la retraite et l'état de la caisse.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Le même jour, à 6 heures, assemblée générale des écrivains.

Rapport du secrétaire et du trésorier.

Renouvellement du conseil. En vertu du roulement, sont soumis à réélection et rééligibles, MM. le comte de Tinseau, Paul Harel et Dom Besse.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Assemblée plénière

Rapport moral et financier.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Journée des assemblées générales, 10 Mars

Messe. — Le Dimanche 10 mars, à 9 heures et demie, messe en musique à l'oratoire du cercle du

Luxembourg. Allocution de M. l'abbé Fonsagrives.

A la suite de la messe, réunion du conseil corporatif sans autre convocation. Admission de membres honoraires.

Banquet. — A 7 heures et demie précises au Petit Vefour (5 fr.).

M. le comte de Ramel, député, a bien voulu accepter notre invitation, ainsi que plusieurs autres invités.

On est prié de s'inscrire d'avance.

Messe mensuelle. — Notre cher aumônier, qui prêche le carême à Rome, dira la messe pour le repos de l'âme de notre confrère décédé M. Jean-Marie Bernard.

Membre honoraire

Dans sa séance du 4 février, le conseil corporatif a admis comme membre honoraire M. Hippolyte de COURCELLES, demeurant à Neuilly, 18 ter, rue du Marché.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Candidats. — M. Fernand Rousset, demeurant 56, rue de Dunkerque, rédacteur au *Soleil*, présenté par MM. Ernest Renault et Charles Dupuy.

M. Bernard Hastings, 23, rue du Calvaire, à Nantes, directeur des *Petites Affiches nantaises*, présenté par MM. Emmanuel Rivière et J. M. Hastings.

NECROLOGIE

M. Lucien Lucien-Brun

Encore un deuil ! Le jeudi 7 février étaient célébrées, en présence d'une très nombreuse assistance, à l'église primatiale de Saint-Jean, à Lyon, les funérailles de M. Lucien Lucien-Brun, âgé de 48 ans, deuxième fils du regretté sénateur.

Mgr Déchelette, coadjuteur du cardinal-archevêque de Lyon, assistait à la cérémonie.

De nombreuses délégations, parmi lesquelles on remarquait celles du barreau de Lyon, étaient venues rendre hommage à la mémoire du défunt.

Chevalier de Saint-Grégoire, membre du conseil supérieur de la *Propagation de la Foi*, M. Lucien Lucien-Brun était en outre un collaborateur

assidu de la *Revue catholique des institutions de droit*.

Nous déplorons la mort de ce confrère, enlevé dans toute la force de l'âge, dans la plénitude de son talent, alors qu'il pouvait rendre encore tant de services à la bonne cause. Nous prions pour le repos de son âme.

..

Bien que M. Ferdinand Levé ait, depuis plusieurs années, quitté notre association à cause des douloureuses infirmités dont il souffrait, nous considérons comme un devoir de rendre hommage à ce vétéran de la Presse que Dieu vient d'appeler à lui.

Dîner mensuel

Au dernier dîner, sous la présidence de M. de Marolles, assistaient MM. Pierre Biétry, député de Brest, le général Jeannerod, le duc des Cars, Poizat, de Guigné, Castellani, Rousset, Lecoq, le comte des Cars ; invités : MM. le baron Joseph du Teil, l'abbé Bertrin, Gaston Jollivet, Paul Harel, vicomte de Wall, Henri Arsac, Pierre Arsac, Petithenry, Servois, Joseph Mollet, le baron de Rosnay, le vicomte Henry de France, Jean d'Héricault, Paul Tailliez, de Soye, F.-A. Paillard, Bertrand de Laffotte, F. Rousselot, Jean Drault, Tancrede de Visan, Ernest Renault.

Au dessert, M. le président a prononcé le toast suivant :

MES CHERS CONFRÈRES,

C'est à vous tout d'abord que je m'adresse pour vous remercier d'être venus nombreux dans le but de faire accueil à nos aimables invités de ce soir. Et ce compliment je le fais plus volontiers encore à ceux d'entre vous qui ne sont pas des habitués de nos dîners, espérant qu'ils prendront plus souvent le chemin qui mène à nos bonnes réunions de famille.

Nous formons en effet une famille professionnelle, réalisant cette union corporative vers laquelle tendent les efforts de tous les hommes soucieux de notre relèvement social, et c'est à ce titre que nous sommes heureux d'accueillir ce soir, à notre table,

M. Biétry et le groupe d'amis et d'admirateurs qui l'entourent.

Parmi eux je salue tout d'abord M. le général Jeannerod, dont le nom évoque tout un passé d'honneur et de patriotisme. Nous sommes des militants, et nous aimons les vrais militaires ; nous aimons à crier : « Vive l'armée », mais non pas « la Garde Nationale ».

Notre bienvenue s'adresse aussi à M. Poizat, le triomphateur de lundi dernier, qui est entré glorieusement dans la maison de Molière, non sans forcer quelque peu la main au concierge, mais qui, une fois entré, a conquis les suffrages enthousiastes de la maîtresse de la maison, je veux dire l'opinion publique.

Et avec eux, je salue ce groupe dévoué qui parfois fait autour de lui l'office de gardes du corps, et plus d'une fois a dû le défendre contre la fureur de ses ennemis.

Ici, vous le savez, Monsieur Biétry, vous n'avez que des amis, et je saisis avec joie l'occasion qui m'est offerte de vous le dire publiquement.

Et, tout d'abord, puisque vous êtes au milieu de journalistes, je salue en vous le confrère en journalisme, le directeur du « Jaune » de cette vaillante feuille, sœur de la fleur d'or, à laquelle nous souhaitons toute prospérité.

Je salue le député vainqueur d'une lutte invraisemblable, échappé comme par miracle, huit fois à la mort ; le chef du mouvement des Jaunes, de cette protestation du bon sens populaire contre les charlatans du socialisme.

Monsieur Biétry, vous accomplissez une haute mission d'apostolat dans le monde du travail.

Vous vous appelez Pierre ; mais je ne sais pourquoi je vous vois plutôt sous le nom de Paul, depuis le chemin de Damas jusqu'aux grands jours de la conversion des Gentils.

Et pourtant, laissez-moi vous le dire : vous n'êtes pas sans m'inspirer parfois des inquiétudes.

Savez-vous pourquoi ? C'est que vous êtes trop sincère et trop vrai. Cela ne paraît pas naturel, et l'on ne peut en croire ses oreilles quand on vous entend.

Comment ! vous voulez l'union du capital et du travail, et vous ne poursuivez pas cette chimère de l'égalita-

risme que l'on fait miroiter ailleurs aux yeux de la démocratie pour conquérir ses suffrages !

Vous ne demandez pas la suppression pure et simple du salariat au profit d'un collectivisme idéal qui doit partager le monde en deux catégories, les fonctionnaires et les exploités !

Vous prétendez mettre en pratique la notion d'une participation des travailleurs au succès de l'entreprise, par l'accession à la qualité d'actionnaire et à la propriété !

Mais vous renversez ainsi toutes les traditions du succès, et vous étonnez même quelques-uns de nos amis.

Voyez les gens au pouvoir ! Ce n'est pas en employant ce langage de la raison et de la justice qu'ils sont parvenus. C'est en se faisant de la crédulité du peuple un marchepied, et en édifiant leur fortune sur l'intrigue et sur le mensonge.

Et vous avez l'audace de procéder par une méthode toute contraire.

Au fait peut-être avez-vous raison. Peut-être le jour est-il venu où le peuple de France, qui n'est pourtant pas un peuple d'imbéciles, finira par comprendre qu'on lui a fait assez manger de curés, et qu'il est temps de lui offrir une nourriture plus substantielle.

Peut-être l'heure est-elle venue du dénouement du drame qui se joue depuis plus d'un siècle. Ce dénouement, M. Poizat nous le montre : il y a trois jours dans la langue des dieux. Nous sommes loin du pays des Atrides, mais l'humanité se ressemble en tous les temps.

Une hideuse Clytemnestre, la Franc-Maçonnerie, a substitué à l'ordre social chrétien, un pouvoir adultère qui tyrannise le peuple de France. Mais Electre, la fille légitime, est toujours là, vaillante et fidèle. Elle se nomme la presse catholique. Nuit et jour, elle remplit les airs de ses plaintes et de ses protestations ; elle appelle Oreste, le libérateur.

Ayons confiance, Oreste viendra ! Que sera-t-il ? Un homme ou une collectivité : nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'il sera le justicier et l'exécuteur des décrets de la Providence.

En attendant ce jour désiré, mes chers amis, buvons à la santé de

M. Biétry, et à la prospérité des Jaunes de France !

Puis, M. Paul Harel s'est exprimé en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Laissez-moi vous remercier de vos paroles aimables et de l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant comme intermédiaire entre vous et mon ami Pierre Biétry. Je vous aime beaucoup tous les deux. Pour vous, Monsieur le Président, il n'en fut pas toujours ainsi, car vous m'avez effrayé dans ma jeunesse. En 1871, vous étiez Procureur de la République à Nogent-le-Rotrou ; j'avais dix-sept ans, j'habitais cette ville où je passais de bien longues journées à corriger dans une imprimerie, sous le grondement des machines, les épreuves de l'Ecole des Chartes. C'était fort instructif, mais peu amusant. Un jour, on me parla d'un procès de presse, Quelle distraction ! Il y eut une audience où beaucoup de Nogentais se rendirent, j'y fus moi-même avec ma blouse noire de typographe, je me glissai dans le prétoire, et je vous vis en robe. Vous aviez un visage sévère et vous me fîtes presque peur.

Vingt-deux ans après, quand je fondai la *Quinzaine*, j'eus le plaisir de vous retrouver à Paris. Je m'aperçus vite que vous n'étiez point un croquemitaine, mais un écrivain remarquable, un homme exquis, le modèle des présidents.

Je demande la permission de saluer M. le duc des Cars. La Sarthe et l'Orne viennent se rejoindre aux portes d'Alençon où se tint jadis une Cour des Valois. Si nous avions vécu dans ce temps-là, j'imagine, Monsieur le duc, que nous nous serions rencontrés au château d'Alençon. Je vous vois même à cheval, en forêt d'Ecoves, escortant Marguerite de Navarre. Et je me vois, douce imagination, en quelque abbaye de la forêt de Perseigne, buvant, avec Bonaventure Desperriers et Clément Marot, le petit vin des collines de Beaumont.

Nous vivons à une époque où l'on ne sait plus boire. Je suis resté toutefois un buveur impénitent et vous êtes, vous, Monsieur le duc, le grand seigneur de tous les temps, bon, généreux et vraiment magnifique.

Mes chers confrères, je tiens à vous dire qu'au *Jaune* nous nous occupons exclusivement de sociologie. Nous y conservons le respect des convictions, quelles qu'elles soient, avec le droit d'afficher les nôtres. Comme vous, l'invité des *Publicistes* tient la plume et, comme vous, il arbore la croix. Elle a pesé sur ses épaules, mais la croix ne fait pas que courber l'homme : elle le relève et il s'y appuie.

Notre chef est donc venu ce soir avec une fraction catholique de son Etat-Major. On y compte des généraux, des ouvriers, des poètes et des moines. Voici le Père Edouard, dont nous sommes les humbles pénitents ; voici nos incomparables camarades : MM. de Guigné et Lecocq ; notre Poizat, le récent triomphateur de la *Comédie Française*, le frère de Biétry et le mien. Voici enfin M. le général Jeannerod. Ancien commandant en chef, il nous a dit un jour qu'il était redevenu simple soldat sous les ordres de Biétry, mais nous ne voulons pas qu'il se dépouille de son commandement, il peut encore gagner des batailles. N'est-ce pas lui qui, dans les plus mauvais jours de l'élection de Brest, s'en fut rejoindre Biétry là-bas ? Prenant la parole dans les réunions, il brava les gourdins et les revolvers et il jeta dans la balance électorale tout le poids de sa vie glorieuse.

Et cela, Messieurs, vous révèle Biétry. Homme d'action et d'inspiration, Biétry est un génie clair, un Français de vieille race, élégant et audacieux. C'est l'homme le plus généreux, le plus noble qui soit. Nous lui sommes dévoués jusqu'à la mort. Ouvrier horloger, tout dans sa doctrine est réglé comme un mouvement d'horlogerie et vous verrez comme il étendra sa main puissante et volontaire quand l'aiguille marquera l'heure historique.

A la suite de ce toast vigoureusement applaudi, M. le général Jeannerod a remercié le président et les membres de la corporation de l'accueil sympathique fait à M. Biétry et à ses amis, exprimant tout l'espoir que peut inspirer un mouvement aussi important que celui des Jaunes.

Après quelques mots de bienvenue de M. le vicomte de Wall et de M. P. Tailliez, M. Pierre Biétry s'est levé et a exposé, dans une langue claire et simple, la doctrine des Jaunes :

en face du mouvement socialiste, en même temps que le programme économique et social des syndicats uniquement professionnels, indépendants de toute direction et de toute visée politique, respectueux des croyances et de la liberté de chacun. Malheureusement il ne nous est pas possible de donner en quelques lignes un résumé de cet important discours qui a produit une impression profonde et a valu à l'orateur de chaleureux applaudissements.

La soirée a été agréablement terminée par une charmante pièce de vers de M Henri Arzac que nous sommes heureux de faire connaître à nos confrères absents.

Cotisations. — Le recouvrement des cotisations sera fait, comme les années précédentes, à partir du mois d'Avril par l'agence Devos. On peut d'ici-là en envoyer le montant au siège social.

LA CHANSON DES JAUNES

QUATRAINS MONORIMES

A PIERRE BIÉTRY, député.

1

Le Rouge crie : Allons, vive la grève !
Faisons tomber l'usine, c'est le rêve !
Le Jaune dit : Pour que de faim l'on crève
Chez nous ? Merci ! Nous, nous voulons
[la trêve.

2

Le Rouge crie : A bas tous les patrons !
Jusqu'au dernier nous les étranglerons !
Le Jaune dit : Et nous, hardis lurons,
Pour travailler nous les protégerons.

3

Le Rouge crie : A bas les capitaux !
Le Jaune dit : Les précieux métaux
Payent le prix de nos rudes travaux ;
Pour les garder nous prendrons nos mar-
[teaux.

4

Le Rouge dit : Plus de propriété !
Le Jaune dit : L'argent mis de côté,
Le saint-frusquin nous serait donc ôté ?
Plutôt la mort que cette iniquité.

5

Le Rouge dit : Un seul maître, l'Etat,
Distribuant l'ouvrage et le rata !
Le Jaune dit : Perfide scélérat,
Garde pour toi la chaîne du forçat.

6

Le Rouge dit : France, pays, chimères !
Patrie ! un mot ! Tous les peuples sont
[frères.
Le Jaune dit : Traîtres, Judas, vipères,
Pour trente sous vous reniez vos pères.

7

Le Rouge dit : L'armée et les drapeaux,
Il n'en faut plus ! A bas ces oripeaux !
Le Jaune dit : Vous tremblez pour vos
[peaux,
Lâches, quand vous tenez de tels propos.

8

Le Rouge dit : Supprimons les curés !
Le Jaune dit : Si vous les exécerez,
C'est qu'ils vous font des sermons abhorrés
Où vos péchés vous sont trop bien mon-
[trés.

9

Le Rouge hurle : A l'assaut, les mau-
[dits !
Brûlons, pillons, voilà le Paradis !
Le Jaune crie : Aux armes ! les amis,
Et dispersons ce troupeau de bandits.

HENRY ARSAC.

Paris, 7 Février 1907
DINER DES PUBLICISTES

Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 29

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mars 1907

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat a été tenue le dimanche 10 mars, à six heures, sous la présidence de M. de Marolles, assisté de MM. Nemours-Godré, Remy de Simony, vice-présidents, Tastevin de Nouvel, trésorier, Henry de France, secrétaire.

Après la lecture de plusieurs lettres d'excuses, le président donne la parole à M. Henry de France, secrétaire.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

J'ai tout d'abord à remplir le triste devoir de vous communiquer la liste, toujours trop longue, hélas ! de ceux de nos confrères que la mort nous a enlevés depuis notre dernière assemblée générale.

Ce sont : M. Paul Lapeyre, ancien collaborateur de *l'Univers* et auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur les questions religieuses et sociales, M. Gaston Butel, ancien administrateur de la *Croix* et du *Courrier du Havre*, le comte Charles de Nicolay, membre honoraire, et qui fut président de l'Œuvre des Congrès catholiques et de la Société des propriétaires chrétiens. Le comte de Nicolay consacra toute sa vie aux œuvres et nombreuses sont celles qui doivent à son activité et à son dévouement

une grande part de ce qu'elles ont produit de bon et d'efficace. M. Georges Laisné, décédé jeune encore : il fut rédacteur à la *Croix* et l'un des fondateurs de l'Association des journalistes parlementaires. Le docteur Gouraud, membre de notre Conseil médical, savant modeste autant qu'éminent, M. Jean-Marie Bernard, rédacteur en chef de la *Croix de Savoie*, frappé en pleine maturité de sa force et de son talent. Mgr Anger-Billards, membre honoraire, théologien distingué et auteur de nombreux écrits très appréciés. M. Arthur Martin, rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais*, un vaillant dont la perte est à déplorer vivement en nos temps de luttes et de combats. M. Lucien-Lucien Brun, collaborateur de la *Revue catholique des institutions et du droit*. Le docteur Astier, ancien collaborateur du *Petit Journal*.

Les vides cruels, creusés parmi nous par la disparition de tant de bons et loyaux serviteurs de la grande cause qui nous unit, ont été comblés par des admissions nouvelles. Celles-ci, pourtant, n'ont point été cette année aussi multipliées qu'aurait pu le faire espérer la connaissance des avantages que présente maintenant notre Syndicat depuis l'organisation des retraites. Trop nombreux, en effet, sont parmi nos confrères, ceux qui ne sentent point encore suffisamment le besoin de l'Union, de l'Association.

Cependant, parmi toutes les professions libérales, celle de journaliste

catholique est, à l'heure actuelle, une des moins organisées pour la défense de ses intérêts, pour le maintien de la stabilité de la position de ses membres, enfin, pour l'obtention du rang social que méritent les services immenses et glorieux qu'ils rendent.

On commence seulement depuis quelques années à comprendre dans les milieux catholiques l'importance de la Presse, mais, malheureusement, beaucoup de personnes qui ne connaissent la question que d'une manière superficielle, sont trop souvent portées à ne pas rapprocher comme il conviendrait cette question de celle de la condition des journalistes.

Elles s'imaginent volontiers, que le journal est une sorte de mécanique qui marche toute seule, et ont une tendance à en considérer le mécanisme comme quantité négligeable. Pour un peu, on proposerait de le supprimer et de le remplacer par quelque machine à écrire mue par un agent aussi lointain qu'indéterminé.

Qu'il y ait en matière de presse de nouvelles méthodes, que le matériel se transforme, que le public devienne plus exigeant, tout ceci est indiscutable, mais il nous semble que plus il est nécessaire d'introduire des perfectionnements, plus il devient indispensable de faire appel à des professionnels de premier ordre.

De ceux-ci, notre presse catholique en compte un grand nombre, mais parce qu'isolés, il leur est difficile de se faire valoir à leur juste valeur.

S'ils comprenaient bien leur intérêt, ils demanderaient tous à se faire inscrire dans nos rangs. Déjà, sans avoir pour nous la force que procure le très grand nombre, nous avons pu donner comme syndicat des preuves de vitalité, de stabilité et de durée qui sont de nature à donner pleine et entière confiance en l'avenir.

Si tous ceux qui devraient être des nôtres nous demandaient cette admission que nous ne refusons jamais à un vrai professionnel catholique, nous serions une puissance avec laquelle il faudrait compter.

On nous reproche souvent de ne pas offrir suffisamment d'avantages matériels pour attirer à nous.

Je crois, Messieurs, que quand bien même les services que nous rendons

seraient plus importants, ce n'est point encore ce qui nous attirerait les adhésions en foule.

Ce n'est pas sur ce terrain matériel que nous devons nous placer en première ligne. De même que pour une armée en campagne, soignons notre intendance, mais faisons tout d'abord appel à l'esprit patriotique et guerrier. Disons hautement ce que nous sommes, c'est-à-dire le groupe de ceux contre lesquels se coalisent toutes les forces de l'Etat et de la franc-maçonnerie, de ceux que l'on détruira demain s'ils ne se montrent pas assez forts pour résister par les moyens les plus énergiques et les seuls décisifs.

Faisons comprendre à toutes les personnalités du monde catholique, à tous ceux qui vont sans cesse en répétant qu'il faut soutenir la bonne Presse, qu'ils doivent apporter leurs cotisations de membres honoraires aux syndicats des journalistes qui produisent cette Presse.

Faisons comprendre à nos confrères que c'est en venant à nous en grand nombre qu'ils nous donneront la force nécessaire pour leur rendre des services importants.

Dans l'année qui vient de s'écouler nous n'avons pu par suite des événements graves qui l'ont marquée et ont attirées les esprits d'autres côtes, donner à notre propagande l'extension qu'elle peut et doit avoir. Il ne nous a pas été possible par suite de profiter de la plus value que nous apporte la constitution de notre caisse de retraites.

Ce sera notre travail futur, et nous espérons, Messieurs, qu'avec votre concours à tous, nous le mènerons rapidement à bonne fin. Nous aurons ainsi conscience d'avoir fait œuvre utile, non seulement pour l'amélioration du sort de nos confrères, mais encore pour le salut de notre pays et la défense de notre foi.

HENRY DE FRANCE.

La parole est ensuite donnée à M. Tastevin de Nouvel, trésorier, qui présente le rapport suivant :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation financière du « syndicat des Journalistes Français » pour l'année 1906.

*Etat des recettes et des dépenses au
31 décembre 1906 :*

RECETTES

Reliquat de 1905.....	819 85
Rachats volontaires.....	1.975 »
Rachats obligatoires.....	1.450 »
Cotisations.....	1.426 »
Entrées.....	250 »
Revenus de placements....	226 55
Remboursement d'avance pour les retraites.....	405 20
Total des recettes.	6.252 60

DÉPENSES

Achat de 4 obligations égypt. unifiées.....	2.125 80
Achat chem. de fer suisses	1.477 20
Solde du prix des obl. Ville (métro).....	307 60
Bureau central.....	46 »
Secours à un journaliste....	25 »
25 0/0 sur cotisations.....	354 »
25 0/0 sur rachats.....	856 25
Participation corporative....	856 »

Total des dépenses..... 6.047 85

Reliquat..... 204 75

Total égal aux recettes. 6.252 60

Valeurs en portefeuille déposées au
Crédit industriel :

1 obl. ville de Paris (prix d'acquisition.....)	390 »
2 obligations ville de Paris (métro).....	867 60
4 obligations égypt. unifiées	2.125 80
3 id. chemin de fer suisses.	1.477.20
	<u>4.860 50</u>

Nos rentrées, en 1906, se sont bien effectuées. Nous avons eu cependant le regret d'être obligés d'appliquer le règlement à quatre de nos confrères, qui, persistant à refuser le paiement de leur cotisation, ont dû être rayés de nos listes.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES
COMPTES DE LA CAISSE DE
RETRAITE

Les soussignés, délégués à l'administration de la Caisse de retraite, conformément à l'article 2 du règlement, ont l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale l'état de situation de ladite caisse à la fin de l'exercice 1906.

Actif au 1 ^{er} janvier 1906..	1.737 »
Participation à la Loterie de la Presse.....	565.165 50
Remboursements d'obli- gations sorties au ti- rage.....	5.575 »
Coupons Afrique occiden- tale.....	9.855 »
Coupons Yunnan.....	7.819 »
Coupons Ouest.....	374 40
25 0/0 sur cotisations 1906.	354 »
25 0/0 sur rachats 1906...	856 35
Total des recettes...	<u>591.736 25</u>

DÉPENSES

Achat d'obligations Afri- que occidentale et Yun- nam.....	550.438 15
Achat obligations ouest an- ciennes.....	24.440 »
Droits de banque.....	157 10
Dépenses préparatoires... ..	155 20
Dépenses obligatoires....	125 »
Frais de gestion.....	184 25
Pensions de 1906.....	13.641 »

Total... 589.140 70

Total des recettes.. 591.736 25

Total des dépenses. 589.140 70

Solde actif..... 2.595 55

VALEURS EN PORTEFEUILLE DÉPOSÉES
AU CRÉDIT INDUSTRIEL

658 oblig. 30/0 Afrique occi- dentale, revenu.....	9.855 »
513 oblig. 30/0 privilégiées Yunnan, revenu.....	7.819 »
54 oblig. ouest anciennes, revenu.....	777 60

Total du revenu... 18.451 60

Les Commissaires des comptes :

Signé : TASTEVIN DE NOUVEL,
SARDA, PEBEYRE.

Vous aurez remarqué, mes chers Confrères, que nous comptons 184 fr. 25 de frais de gestion, que nous avons évalués à 1 0/0 des revenus : et qui devront figurer à la participation aux dépenses corporatives, loyer, agences, etc. Il n'est pas douteux que ces frais seraient plus élevés si notre cher Président n'assurait pas, presque à lui seul, toute la charge de cette gestion. Je crois être votre interprète à tous, en le remerciant vivement de son dévouement infatigable à nos intérêts.

Disons bien haut, puisque nous en avons l'occasion, que c'est à notre fondateur que nous devons la prospérité croissante de notre Syndicat. S'il est vrai que, sans M. Victor de Marolles, « la corporation des publicistes chrétiens » n'existerait pas, il est non moins vrai que c'est grâce à son activité toujours jeune, que nos rangs n'ont cessé de grossir. Si bien, qu'un jour, secondé par un ami, qui a le bras aussi long que le cœur large, il a pu nous imposer en haut lieu et obtenir pour notre Syndicat la part à laquelle il avait droit, dans les largesses faites à la presse.

M. le Président remercie M. le trésorier des expressions flatteuses contenues dans son rapport, et dit qu'il est bien récompensé de ses peines par le plaisir de voir l'état florissant de notre chère association. Il consulte l'assemblée sur l'approbation des comptes.

A l'unanimité les comptes sont approuvés. Les frais de gestion de la caisse de retraites sont portés en dépenses pour le principe au taux de 1 0/0 des revenus sous réserve de l'augmentation du taux quand la nécessité s'en fera sentir.

Il est ensuite procédé au renouvellement triennal des membres du Conseil. Sont réélus à l'unanimité MM. Esp. Tournier, Joseph Mollet, Charles Vincent, Jules Delahaye.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de M. de Marolles, assisté de M. le baron de Rosnay secrétaire. Les trois autres membres du bureau, MM. le baron Joseph du Teil, dom Besse et Fénelon Gibon se sont excusés.

Mr le secrétaire présente le rapport suivant :

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Plus de deux ans se sont écoulés depuis le jour où, grâce à votre zèle, nous jetions ensemble les bases constitutives du *Syndicat des Écrivains français*. Notre but premier, je n'ai pas à vous l'apprendre, était surtout de créer, entre les auteurs catho-

liques qui se vouent à l'apostolat intellectuel par le livre, une ambiance de cordialité fraternelle, un solide terrain d'entente et de rapprochement largement ouvert à tous les travailleurs de la pensée qui avaient jusqu'ici mené isolément le bon combat en faveur de l'Église et de la France chrétienne.

Oserai-je le dire, Messieurs, nous avons été bien inspirés. Plus nous allons, en effet, plus nous sentons combien une telle union est nécessaire ; combien, surtout, elle est impérieusement réclamée par les circonstances, et aussi par les événements si brusques, si soudains qui éclatent au milieu de nous. Vous le voyez vous-mêmes : l'édifice social, tel que l'avaient péniblement construit nos pères ; — cet édifice qui, pendant des siècles, avait abrité tant bien que mal, nos grandeurs et nos revers, n'est plus défendu à notre époque. Il n'est plus soutenu par un concours efficace et désintéressé. Sapé dans sa base par les forces envahissantes de l'erreur et du mal, il menace ruine et il craque de toutes parts. L'anarchie est partout, dans les mœurs, dans les habitudes, dans les esprits. Elle s'affirme, elle pénètre, elle se répand au moyen de cette immense propagande du journal et du livre qui porte, d'un bout à l'autre de notre pays, tous les ferments de révolte, de discorde et de révolution. Ce n'est plus, comme au XVIII^e siècle, une élite quelconque de philosophes athées qui mène la guerre ; ce ne sont plus les classes dirigeantes, oublieuses de leur mission et de leur devoir, qui donnent de petits soupers à la philosophie. Regardez autour de vous, Messieurs, c'est le peuple, qu'on a trompé et exploité, ce sont les masses, perverses et corrompues, qui montent à l'assaut de la cité chrétienne et qui se jettent les unes sur les autres avec tous les moyens modernes d'attaque et de défense.

Dans cette mêlée furieuse où seules les passions déchaînées jouent le grand rôle, quelle doit être l'attitude de l'écrivain catholique, ayant souci de l'intérêt de l'Église et de l'honneur de la France ? Il sait, à n'en pas douter, que les journaux et les livres appartiennent aujourd'hui, à l'ordre redoutable des maux nécessaires. Nous

sommes inondés de toutes sortes de publications, et, mieux que d'autres, nous pouvons constater le mal immense et profond qu'elles causent dans toutes les classes de la société.

D'autre part, ces publications sont devenues un tel péril, qu'il est nécessaire d'en créer beaucoup pour les combattre, en opposant livre à livre et journal à journal. La presse, disait Louis Veillot, qui s'y connaissait en la matière, ne peut être combattue que par elle-même et neutralisée que par sa multitude.

Et le grand écrivain concluait :

« Ajoutons des torrents aux torrents, qu'ils se noient les uns les autres en ne formant plus qu'un marais, ou, si l'on veut, une mer. Le marais a ses lagunes, la mer a ses moments de sommeil. Nous verrons si là-dedans il sera possible de bâtir quelque Venise ».

C'est une pensée analogue qui vous a guidés, Messieurs. Sans doute, votre Syndicat, encore à ses débuts dans la vie corporative, ne saurait être comparé à la ville merveilleuse, reine de l'Adriatique. Plus modestes, vous avez voulu — s'il m'est permis de continuer la comparaison — lancer une petite gondole, armée en guerre, sur la grande mer de la pensée humaine où, à travers les remous et les lames, s'agitent tant de courants contraires. L'entreprise, jusqu'ici, n'a point manqué de succès et nous voguez assez bien. De bons pilotes, des pilotes expérimentés et dévoués — je veux dire de nouveaux sociétaires — sont venus grossir le nombre de notre équipage.

Nous sommes, à l'heure actuelle, plus de soixante-cinq membres faisant partie du *Syndicat des Ecrivains français*, et tout nous fait espérer que ce nombre atteindra bientôt la centaine, si vous voulez bien, Messieurs, par une propagande active et zélée, nous amener de nouvelles recrues. Dites surtout à vos amis que, chez nous, ils seront toujours chez eux ; qu'il nous sera doux de leur ouvrir nos rangs pour mieux sentir, à leur contact, la franche et cordiale étreinte de frères d'armes dans le bon combat.

Par ailleurs, la Commission spéciale nommée par votre Conseil et présidée par le baron Joseph du Teil, a été

heureuse d'attribuer le prix de son concours à M. l'abbé Bernard Gaudeau pour son ouvrage sur *l'Eglise et l'Etat laïque*. Je n'ai point à vous parler ici de ce livre que la plupart d'entre vous connaissent et qu'ils apprécient à sa juste valeur. J'ajoute seulement que votre Conseil étudie en ce moment les moyens pratiques pour l'organisation de concours et de prix périodiques, destinés à favoriser, entre les membres du Syndicat, une émulation intellectuelle dont il escompte déjà les fructueuses conséquences pour la vitalité et la bonne marche de notre association.

Et je termine, Messieurs :

*Va lestr a so bian
Ag armor a so braz !*

Ma barque est bien petite et la mer est bien grande, dit une vieille ballade bretonne. Qu'importe ! Allons de l'avant, poussons au large. Sous le drapeau que nous portons, même si la victoire reste infidèle, l'on revient toujours avec fierté et avec honneur.

BARON DE ROSNAY

En l'absence de M. Fénélon Gibon, trésorier, M. le baron de Rosnay donne lecture du rapport financier.

MESSIEURS,

Je viens vous soumettre bien simplement les comptes de notre Syndicat pour l'exercice 1906 :

Nos recettes se décomposent comme suit :

Reliquat de 1905...	188 65	} 446 40
Cotisations perçues.	230 >	
Entrée.....	10 >	
Intérêts de fonds placés.....	17 75	

Nos dépenses se ramènent à deux titres :

Médailles du Concours, décernées en 1906.....	100 >	} 314 >
Participation aux dépenses de la corporation.....	214 >	

Reliquat en argent... 132 40

Il est à désirer que nos ressources nous permettent de continuer annuellement ce concours, le seul avantage matériel que notre Syndicat soit à même d'offrir à ses membres.

Nous ajoutons que nous avons

comme valeurs en portefeuille deux obligations de la Ville de Paris, dont la valeur d'achat est de 780 fr.

Le Trésorier,
Fénelon GIBON.

L'Assemblée consultée, approuve à l'unanimité les comptes. Puis il est procédé au renouvellement triennal du Conseil. Sont réélus pour trois ans, MM. le comte de Tinseau, Paul Harel et Dom Besse.

La séance est levée.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

La Messe

Le matin, nombreuse affluence au Cercle du Luxembourg, pour la messe corporative, qui a été dite par M. l'abbé Fonsagrives, aumônier du Cercle. Après la messe, M. Fonsagrives, en termes délicats et élevés, a montré quel était, pour les catholiques militants, le devoir d'obéissance dans les tristes et douloureuses circonstances que traverse, en ce moment, l'Eglise de France, attaquée de toutes parts, par les sectaires, avec un redoublement de haine et de violence. Nul doute que la parole de M. Fonsagrives n'ait trouvé un sympathique écho au cœur de tous ses auditeurs.

Assemblée Plénière

A sept heures, à la suite des assemblées syndicales, a lieu l'assemblée corporative.

M. de Marolles préside, assisté de MM. Nemours-Godré, Mollet et Tastevin de Nouvel. Il présente les excuses de M. l'abbé Gaudeau, qui est à Rome, et en outre de MM. le baron Joseph du Teil, Vandal, dom Besse, le baron Tristan Lambert, Flornoy, F. Gibon, Sarda, Ch. Vincent, A. Perrin, docteur Larrieu.

La parole est donnée à M. Joseph Mollet, secrétaire de la corporation, qui présente le rapport suivant.

Rapport du Secrétaire de la Corporation

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Il y a un an à pareille époque, le Saint-Père chargeait le cardinal Mer-

ry del Val d'envoyer sa bénédiction apostolique aux journalistes qui composent la corporation des publicistes chrétiens. En même temps, Sa Sainteté faisait exprimer à notre digne président sa confiance dans l'efficacité de notre œuvre.

Il semble depuis lors, que ce témoignage ait exercé sur notre vie corporative une influence considérable. Les membres de la Corporation pouvaient donc se dire, sans la moindre hésitation, que leurs efforts étaient agréables au Saint-Père. Et, comme si la bienveillante manifestation de Pie X avait illuminé leur œuvre, d'une clarté nouvelle, les écrivains catholiques ont vu leur mission s'affirmer chaque jour davantage à la face du pays, à mesure que les épreuves s'accumulaient autour de l'Eglise.

Il n'est pas, en effet, de question qui préoccupe davantage la France en ce moment que la question religieuse. Devant les catholiques tièdes ou peu éclairés comme devant les incroyants, le rôle des écrivains catholiques a grandi, et les encouragements leur sont venus de toutes parts.

Ce fut ensuite Mgr Amette, qui voulut bien témoigner à la corporation, avec sa satisfaction des souhaits de bienvenue qu'en notre nom lui avait portés notre président, sa bienveillante sympathie pour notre association, et la promesse de venir prendre part à l'une de nos réunions.

Plus tard, c'est Mgr Montagnini, qui faisait parvenir aux membres de la Corporation les sentiments chaleureux d'une reconnaissance et d'un dévouement dont nous étions un peu confus, à la suite de la protestation si naturelle que notre association lui avait fait parvenir, dans une circonstance douloureuse.

Ces encouragements ne faisaient que rendre plus impérieux encore le besoin qu'éprouvaient les journalistes catholiques de se resserrer autour du foyer corporatif pour s'y reconforter mutuellement.

Les messes mensuelles du Cercle catholique, avec l'exhortation qui en est le corollaire, étaient de plus en plus suivies. Dans ces réunions fraternelles autant que pieuses, la Corporation avait un souvenir particulier

pour ceux de ses membres que Dieu avait rappelés à lui : Mgr Anger-Billards, le docteur Gouraud, Charles de Nicolay, Paul Lapeyre, Georges Laisné, Alfred Julia, Gaston Butel, Jean-Marie Bernard, Lucien-Brun, de la Boullaye, le docteur Astier, en dernier lieu, Arthur Martin. La Corporation n'oublie jamais les siens, et ses membres ne cessent pas de s'entraider dans la communion des liens spirituels, auxquels participent les morts et les vivants.

Le pèlerinage de Montmartre est l'étape annuelle où la confraternité se fait sentir plus cordiale, plus vivante, plus française, oserions-nous dire. La dévotion au Sacré-Cœur est, en effet, un peu plus de chez nous qu'd'ailleurs, soit dit sans vouloir offenser les voisins. C'est là que chaque année après l'éloquente allocution de notre aumônier M. l'abbé Gaudeau, au cours de la messe du chanoine de Benque, notre président lit l'acte de consécration de la corporation au Sacré-Cœur.

L'an dernier, cette cérémonie avait attiré un très grand nombre de nos plus distingués confrères, et M. l'abbé Crespin, au nom des chapelains de Montmartre, avait bien voulu leur exprimer ses félicitations du bon exemple qu'ils donnaient à notre pays.

Par le spectacle de la solidarité chrétienne qui unissait entre eux ses membres, la Corporation s'était même fait des amis au dehors.

C'est ainsi qu'un honorable propriétaire, M. Joseph Lagarde, demeurant à Troyes, ayant lu un article de la *Croix* sur la Corporation, avait eu la pensée de faire donation à notre Association d'un domaine lui appartenant, sis en Bourgogne, comprenant un vignoble et une maison d'habitation. Il demandait, comme condition de cette libéralité, que l'Association se chargeât de l'entretien d'un prêtre qui habiterait la maison, gèrerait le vignoble, et en même temps exercerait le ministère sacerdotal dont le village est absolument dénué.

Notre généreux donateur avait la conviction que le revenu du domaine suffirait à l'entretien du prêtre, et laisserait un bénéfice appréciable à la Corporation qui serait ainsi propriétaire d'une maison de campagne pou-

vant, au besoin, servir de maison de convalescence.

La proposition était séduisante, mais demandait une étude approfondie. Une commission fut nommée à cet effet, et ce n'est qu'après un long travail que notre confrère M. Paillard, rapporteur de la commission, a pu donner un rapport très circonstancié, d'où il résulte que l'entreprise pouvait entraîner la Corporation au delà de ses ressources, sans parler de la question de légalité qui restreint d'une façon si étroite la faculté, pour les syndicats, de posséder des immeubles.

Le rapport a été communiqué à M. Joseph Lagarde qui a reconnu que l'étude si soignée de M. Paillard, démentait ses prévisions. Nous lui avons adressé de la part de l'Association tout entière, l'expression des sentiments de la plus vive gratitude, avec nos regrets de ne pouvoir remplir ses généreuses intentions.

On le voit donc, notre vie corporative se manifeste sous tous les aspects, et n'oublions pas celui des agapes. Nos dîners mensuels se succèdent avec la régularité habituelle. Nous avons, chaque fois, le plaisir d'y rencontrer, avec les amis qui sont pour ainsi dire de fondation, des figures assurément très connues parmi les vaillants de l'armée catholique, mais nouvelles seulement dans le cadre où elles apparaissent. Ce sont des députés, des sénateurs, des littérateurs et des savants, qui, la plupart du temps expriment le désir de s'attacher à la Corporation par un titre moins éphémère que celui d'invité. En outre, les professionnels les plus occupés trouvent le moyen de venir plus nombreux à nos dîners qui ne comptaient guère pour convives, au début, que ceux à qui leur situation laissait des loisirs.

Qui oserait donc dire encore, aujourd'hui, que la corporation manque de vitalité ! Une corporation où les journalistes toucheront des retraites, a le droit de tenir ce fier raisonnement, de nature à convaincre les plus obtus :

Je touche, donc j'existe.

Vivre et vivre unis, croître et multiplier, telle est la loi des Corporations.

Ajoutons, en terminant, que si les

grands journaux catholiques de Paris marchent la main dans la main, si, toute autre préoccupation cessante, ils unissent aujourd'hui leurs efforts contre l'ennemi commun, la Corporation des publicistes chrétiens est heureuse de déclarer que cette union répondait aux plus chers de ses vœux.

Et maintenant, qu'on nous permette de conclure en paraphrasant le mot du maréchal Canrobert : « Il a plu toute l'année sur les catholiques, les troupes sont fraîches et pleines de courage. Tout va bien. »

M. Tastevin de Nouvel, trésorier, présente ensuite le compte financier de l'exercice, comme il suit :

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Compte financier de l'année 1906

RECETTES

Cotisations des membres honoraires.....	140 »
Vente de Bulletins anciens.....	8 75
Total...	<u>148 75</u>

DÉPENSES

Étrennes.....	20 »
Loyer.....	70 60
Agent.....	240 »
Secours.....	115 »
Messes.....	60 »
Cérémonies.....	60 »
Dîners de propagande.....	130 40
A reporter.....	696 »

Report.....	696 »
Autographie.....	54 50
Bulletin mensuel.....	474 65
Correspondance.....	96 30
Recouvrements.....	27 85
Enquête sur le domaine de Chorey.....	53 70
Total des dépenses...	<u>1.403 »</u>
Excédent des dépenses à ré- partir entre les syndicats.	1.254 »

M. Tastevin de Nouvel ajoute en terminant : « Nous ferons sur ce compte une simple observation qui s'impose. Les cotisations de nos membres honoraires ne nous ont apporté en 1906, que 140 francs. Souhaitons qu'un grand nombre de personnalités catholiques, en 1907, nous honorent et s'honorent, en venant prendre place parmi nos membres honoraires. »

M. le Président remercie Messieurs les rapporteurs et dit que le recrutement de notre association dépend beaucoup du soin que chacun de nous doit apporter à lui amener des membres, soit associés, soit honoraires.

Puis il met aux voix l'approbation des comptes qui sont adoptés à l'unanimité.

Sur une observation de M. Taunay, il est décidé que de nouveaux remerciements seraient adressés à M. Lagarde qui avait eu la bienveillante pensée de faire don d'un domaine rural à la Corporation, et qu'une nouvelle étude serait faite du parti qui pourrait être tiré de sa bonne volonté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 1/2.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le Banquet

A la suite de l'Assemblée générale a lieu le banquet.

M. le comte de Ramel, député, retenu chez lui par une indisposition subite, s'est excusé au dernier moment.

Près de M. de Marolles et de M. Nemours-Godré prennent place les invités, M. le docteur Dauchez, M. l'abbé Boiry et deux Américains, le docteur Bull, et M. Burdett.

Assistent en outre au banquet : MM. l'abbé Fournier, Joseph Mollet, le vicomte Henry de France, Tastevin de Nouvel, le baron de Rosnay, Victor Taunay, Paul Tailliez, G. Latouche, C. Denoyel, Durnerin, docteur Le Fur, H. de Montardy, G. Sallé, Oscar de Ferenzy, Paul-Aimé Paillard, Gérard de Beauregard, Henri Arsac, le baron Jehan de Witte, Camille Pillot, Jean d'Héricault, le vicomte de Wall, Dubois de La Rue, Joseph l'Hôpital et Louis Colin.

Au dessert, M. de Marolles, après avoir donné un souvenir aux absents, salue les invités, et notamment ceux qui personnifient ici la libre Amérique et qui, à la différence des représentants officiels des nations étrangères obligés de subir le contact de nos étranges gouvernants, se trouvent parmi nous au milieu de la vraie France, de la France catholique. Ce que nous voulons, c'est tout simplement la liberté, comme en Amérique, et nous consacrerons toutes nos forces à l'obtenir. Notre pensée se porte vers le grand Pie X et un nouvel espoir jaillit dans nos cœurs en voyant s'ouvrir par ses ordres le procès de béatification de l'immortel Pie IX, dont quelques-uns d'entre nous ont eu le bonheur de voir et d'approcher l'auguste Personne. C'est dans l'union de ces noms vénérés que nous saluons à l'avance le triomphe de l'Eglise et de la France chrétienne.

Après le Président, ont successivement pris la parole : le docteur Bull, qui a dit que tous les catholiques

étaient de cœur et de pensée avec leurs frères de France dans la lutte qu'ils soutiennent en faveur de leur foi, et M. de Wall, qui a très joyeusement tourné un petit *Speech* en anglais. La soirée s'est terminée sur une spirituelle poésie récitée par M. Paul Tailliez avec la verve mordante qu'on lui connaît.

CONVOCATIONS

Dîner mensuel. — Le dîner mensuel est remis à cause des fêtes de Pâques, au jeudi 11 avril, au Petit Vétour, galerie de Valois, Palais Royal, 7 heures 1/2 précises. (5 fr., s'inscrire d'avance).

Diverses invitations ont été faites dans la presse.

Messe. — Le dimanche de quinquagesimes, 7 avril, à 9 heures 1/2 très précises, messe à l'oratoire du Cercle, 18, rue du Luxembourg. Instruction par M. l'abbé Fonssagrives.

Conseil corporatif. — Réunion du Conseil à l'issue de la messe, pour la réception de membres honoraires et l'examen de questions intéressantes. Cet avis servira de convocation.

NOUVEAUX MEMBRES

Membres Honoraires. — Le Conseil de la Corporation a élu membres honoraires sur leur demande :

M. le général Joseph JEANNEROD, demeurant à Marainvilliers, par Orgeval (Seine-et-Oise).

M. le duc des Cars, 80, rue de Lille à Paris.

Syndicat des journalistes :

Admis à la séance du 16 mars, M. Fernand ROUSSELOT, rédacteur au *Soleil*, à Paris, 56, rue de Dunkerque.

Syndicat des écrivains :

M. Roger de Saint-Paul, à Pont-Levoy (Maine-et-Loire).

Candidats

Syndicat des journalistes :

M. Pierre VEUILLLOT, rédacteur à l'*Univers*, 10 bis, rue du Pré-aux-Clercs, présenté par M. le baron de Rosnay et M. Legueu.

M. François VEUILLLOT, rédacteur à l'*Univers*, 9, rue du Pré-aux-Clercs, mêmes parrains.

M. R. de la TOUR DU VILLARD, secrétaire de la rédaction de l'*Univers*, 75, rue de Rennes. Mêmes parrains.

Syndicat des écrivains :

M. Léon ADAM, avocat à la Cour d'appel, 40, rue Bonaparte. Présenté par M. Fénelon Gibon et M. de Marolles.

NECROLOGIE

Nous avons encore perdu un de nos excellents confrères, M. Joseph Seurat de la Boulaye, mort à Paris le 3 mars, à l'âge de 65 ans, membre de notre association depuis la fondation. Ses aptitudes particulières l'avaient toujours attaché à la presse, agricole, en même temps qu'il s'adonnait aux œuvres de foi et de piété; il considérait comme un honneur de porter le titre de membre de la Compagnie des Porteurs de la Châsse de Sainte-Geneviève. Une messe sera dite pour le repos de son âme à une date que nous indiquerons ultérieurement.

Une autre mort dont la nouvelle nous a vivement peiné est celle de notre éminent confrère, M. Edmond Biré, décédé à Nantes à l'âge de 70 ans. Tout le monde connaît ses œuvres d'une phy-ionomie si vivante et si vraie, où il mettait en action les personnages de la Révolution : *La légende des Girondins*, le *Journal d'un bourgeois de Paris*. C'est encore une belle figure qui disparaît.

Prions pour lui !

Distinction pontificale

Nous sommes heureux d'annoncer

que notre confrère, M. Tastevin de Nouvel, trésorier de la Corporation et du Syndicat des journalistes, vient d'être créé, par notre Saint-Père le Pape, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Dans la note des états de services présentés par Mgr Delamaire, archevêque coadjuteur de Cambrai, notre confrère était signalé comme ancien rédacteur en chef de quotidiens de province, et collaborateur de journaux de Paris, comptant vingt-sept années de journalisme catholique militant directeur-fondateur de l'agence « les Journaux-Unis », dont les services clichés sont depuis de longues années fort appréciés de nombreux journaux des départements; auteur du « Carnet d'un séminariste soldat », des « lettres à Jean Lucas », deux importants succès de librairie; membre du Comité directeur de l'Association anïmaçonnique de France, enfin trésorier de notre Association, titre auquel notre confrère veut bien attribuer quelque poids dans la décision du Saint Père.

Cette distinction méritée par une longue et honorable carrière dans la presse et les lettres chrétiennes, réjouira les nombreux amis de M. Tastevin de Nouvel. Au nom de tous nos confrères, nous lui adressons nos plus cordiales félicitations.

AVIS DIVERS

Congrès. — Il doit se tenir à Marseille, dans la première quinzaine de mai, un congrès national des directeurs de journaux français. Nous engageons nos confrères ayant cette qualité à y assister, car il est bon que nous manifestions notre existence partout où se produit un mouvement de presse.

Cotisations. — Les associés qui n'ont pas encore payé leur cotisation sont priés de faire bon accueil au représentant de l'agence de recouvrement qui se présentera chez eux à partir du mois d'avril. Ils voudront bien donner des ordres pour que le paiement soit effectué en cas d'absence de leur part. Honoraires, 10 fr.;

journalistes, 12 fr. ; écrivains, 5 fr., plus 0 fr. 50 pour les frais.

..

L'un de nos confrères nous demande de signaler tout spécialement à la sympathie de tous, l'œuvre d'ordre économique, connue et appréciée, sous ce titre :

« *Office Amical de Placement de Paris*, fondé sur l'initiative et sous le patronage des Amicales d'Anciens Elèves de l'Enseignement libre. »

— Actuellement, 36 Associations ont adhéré.

Pour tous renseignements et communications, écrire au Directeur de l'Office, 4, avenue Rapp, Paris : M. Henri Pagniez.

BIBLIOGRAPHIE

Eugène FLORNOY. *La lutte par l'association*. L'Action libérale populaire, in-18, librairie Lecoffre.

Charles NICOUILLAUD. *Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond*. In-8°, Plon-Nourrit.



Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 30

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Avril 1907

CONVOICATIONS ET AVIS

Dîner mensuel. — A cause des premières communions, notre dîner de mai est remis au jeudi 9 mai, jour de l'Ascension, 7 heures 1/2 précises, au PetitVéfour, galerie de Valois, Palais-Royal.

Nous avons plusieurs invités du monde de la presse. Prière de s'inscrire d'avance. (5 francs).

MESSES

Le dimanche 16 mai à 9 h. 1/2 très précises, messe à l'oratoire du cercle des étudiants, 18, rue du Luxembourg, avec instruction par M. l'abbé Gaudreau, aumônier.

Messe Mensuelle. — Le vendredi 10 mai, à 7 h. 1/2, à Saint-François-Xavier, messe pour le repos de l'âme de Mgr Anger-Billards membre honoraire décédé.

Conseil corporatif. — Séance du Conseil à la suite de la messe, le 16 mai, au cercle du Luxembourg.

Membre honoraire. — A été admis à la séance du 20 mai, M. le général de Roince, 43, boulevard de la Tour-Maubourg.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres

Ont été admis au Conseil du 20 avril : M. François VEUILLLOT, rédacteur à l'*Univers-Monde-Vérité*, 9, rue du Pré-aux-Clercs, à Paris.

M. Raymond de LA TOUR DU VILLARD secrétaire de la rédaction du même journal, 75, rue de Rennes, à Paris.

Candidats

M. Pierre BIÉTRY, député, directeur du *Jaune*, rédacteur au *Soleil*, présenté par MM. Janne et Jean Drault.

M. J. Tourmentin, directeur de la *Franc-Maçonnerie démasquée*, 42, rue de Grenelle à Paris, présenté par MM. Laya et Papillon.

Bureau

Les membres du Bureau ont été réélus sans changement.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

A été admis à la séance du 20 mai : M. Léon ADAM, publiciste, 40, rue Bonaparte, à Paris.

Candidat

M. Alfred POIZAT, 8, rue Gustave-Courbet, présenté par MM. Paul Harel et le baron du Teil.

Bureau

Les membres du Bureau ont été réélus sans changement.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. LEFAIVRE, ministre plénipotentiaire, membre honoraire de notre corporation.

Nous donnons un tribut de regrets à la mémoire de cet homme de bien qui nous était très attaché, et nous nous unissons au Saint-Sacrifice de la Messe qui sera offert pour le repos de son âme.

La nouvelle de la mort de M. Pierre VEUILLOT est parvenue à la séance même du Conseil où il allait être statué sur sa candidature à notre syndicat des journalistes.

Ce malheur inattendu a causé une vive impression d'étonnement et de chagrin. Nous nous associons de tout

cœur à la douleur de toute sa famille et notamment de son frère qui de ce jour même est des nôtres.

Cette perte sera pour nous comme celle d'un confrère, et nous demanderons à notre cher aumônier de vouloir bien offrir la sainte Messe pour le repos éternel de ce grand chrétien.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Diner Mensuel du 11 Avril

Assistaient au dîner : M. de Marolles, président; M. Joseph du Teil, vice-président; M. l'abbé Gaudeau, aumônier; Dom Besse, MM. de France, de Bernon et son fils, de Montardy, d'Héricault, Dubois de la Rue, P. A. Pailard. Trois invités, M. l'abbé Coubé, M. l'abbé Tourmentin et M. Firmin Bacconnier.

Au dessert, M. le Président a salué dans M. l'abbé Coubé l'orateur éminent qui sait électriser les foules et les rapprocher du Cœur de Jésus par la pieuse publication de la *Commun-ion hebdomadaire*. Il s'est adressé ensuite à M. l'abbé Tourmentin, le hardi lutteur qui sait si bien démasquer la Franc-Maçonnerie, et dont la meilleure arme contre les oiseaux nocturnes est de les mettre au grand jour. Enfin il a présenté dans M. Bacconnier, le fidèle continuateur de l'école sociale traditionnelle dont les travaux sont si appréciés de tous ceux qui s'intéressent à la cause ouvrière.

Puis il a donné la parole à M. l'abbé Bernard Gaudeau, qui vient de prêcher le Carême à Saint-Louis-des-Français, à Rome, et a eu le bonheur d'être reçu par Notre Saint-Père le Pape.

M. l'abbé Gaudeau en quelques paroles expressives, a retracé le souvenir de ces journées si bien remplies qu'il vient de passer dans la Ville Éternelle. Il a fait le récit de l'audience particulière dans laquelle il a été heureux de parler à notre bien-aimé Pie X des publicistes chrétiens, et de leurs efforts pour lutter contre la mauvaise presse et la littérature corruptrice.

Il nous a redit la suprême bienveil-

lance avec laquelle le Saint-Père a accueilli les vœux et les témoignages de fidélité des membres de notre corporation; enfin il nous a répété les paroles mêmes qu'il a recueillies textuellement de la bouche du Pape, et qui nous tracent le programme de notre action :

« Je les bénis tous, et recommandez-leur de travailler avec courage à défendre la vérité sans compromissions. »

Inutile de dire que ces paroles terminées par un toast à la santé de Pie X, ont été accueillies par les plus chaleureux et les plus énergiques applaudissements.

Pas de compromissions! Voilà le mot d'ordre que les journalistes et les écrivains catholiques garderont pieusement comme souvenir de cette belle et consolante soirée.

Représentations de Botrel

Notre confrère Botrel va donner 9 représentations de N.-D. Guesclin, à la salle de la Société d'horticulture, 84, rue de Grenelle, les jours suivants :

Jeudi 2 mai, 2 h. 1/2.
 Samedi 4 mai, 8 h.
 Dimanche 5 mai, 2 h. 1/2.
 Jeudi 9 mai, 8 h.
 Jeudi 16, dimanche 19, lundi 20 à 2 h. 1/2.
 Samedi 25, 8 h.
 Dimanche 26, 2 h. 1/2.

Avis à noter d'avance

Le pèlerinage à Montmartre aura lieu cette année le dimanche 16 juin. Messe à 11 h. suivie du banquet.

CONSULTATIONS CORPORATIVES

REPOS HEBDOMADAIRE

On se souvient de l'enquête que nous avons ouverte parmi nous sur l'application de la loi à la presse. Une circonstance s'est présentée où notre syndicat des journalistes a pu manifester son sentiment.

Le président a reçu, il y a quelque temps, une lettre du préfet de police lui communiquant une demande de dérogation à la loi, formulée par la veuve Hayard, titulaire d'une importante agence de colportage de journaux.

Cette commerçante motivait sa demande « sur la nécessité de fournir aux colporteurs et camelots la marchandise qui leur permettra de manger, et, pour elle-même, ayant quatre enfants à finir d'élever, de faire la recette du dimanche matin qui lui est indispensable ».

Cette consultation était faite en vertu de l'art. 8 de la loi du 13 juillet 1906, portant que quand un établissement industriel quelconque veut bénéficier de l'une des exceptions prévues à l'art. 2 de la loi, il est tenu d'adresser une requête au préfet qui doit demander d'urgence l'avis du conseil municipal et des syndicats — soit patronaux; soit ouvriers — intéressés à la question.

Or, en vertu de l'art. 2, c'est le dimanche que doit être donné le jour de repos; la demande en dérogation soulevait donc la question du repos dominical.

Notre Conseil des journalistes a examiné la demande et, après discussion, a adopté à l'unanimité le texte suivant de la réponse qui a été adressée au préfet de police :

« Le syndicat des journalistes français,

« Partisan en principe du repos du dimanche, non seulement pour les colporteurs et camelots, mais pour les journalistes eux-mêmes.

« Est d'avis de ne pas admettre la demande en dérogation de la veuve Hayard ».

RETRAITES OUVRIÈRES

Une autre consultation a été soumise à notre appréciation par l'envoi du questionnaire de la commission sur le projet de loi des retraites ouvrières actuellement soumis au Sénat.

Il a été répondu au questionnaire comme il suit :

A

1° Etes-vous partisan : du prélèvement obligatoire sur le salaire, du versement obligatoire des employeurs, des versements égaux des salariés et des employeurs ?

Réponse négative sur ces trois points.

2° Les versements imposés aux ouvriers et aux patrons doivent-ils, dans votre pensée, être proportionnels aux salaires ou fixés par journée de travail ?

Etant opposés au système de l'obligation, nous nous abstenons sur cette question.

3° Etes-vous d'avis que, dans le système de l'obligation, les allocations de l'Etat doivent bénéficier à tous les assujettis sans distinction ou seulement aux assujettis dont la pension résultant des versements de l'employeur et de l'employé serait inférieure à 360 francs, à l'âge de la retraite ?

Même réponse.

4° Les allocations de l'Etat doivent-elles être accordées, sous forme de primes annuelles venant s'ajouter aux versements des employeurs et des employés, sous forme de bonifications d'intérêt, ou sous forme de majorations de pensions ?

Sous cette dernière forme étant entendu que cette réponse ne s'applique qu'au régime de liberté.

5° Dans le système de l'obligation, pensez-vous que l'ouvrier devant, aux termes du projet de loi voté par la Chambre, subir sur son salaire une retenue pour la constitution de sa pension de retraite pourra — même

avec les avantages offerts par l'article 12 — continuer à supporter la charge des cotisations nécessaires au fonctionnement de la Société de Secours Mutuels dont il fait partie et qui doit l'assurer contre la maladie et l'invalidité ?

Cette question montre les dangers du prélèvement obligatoire, qui nuira forcément à la mutualité.

6° Etes-vous partisan du système de la capitalisation ou de celui de la répartition ?

De la capitalisation mais sous les conditions de décentralisation dont il sera parlé ci-dessous.

B

7° Préférez-vous, au régime de l'obligation, un système basé, comme dans la loi belge, sur la prévoyance libre et la mutualité, avec encouragement de l'Etat et comportant des versements facultatifs des salariés et des employeurs et des encouragements obligatoires de l'Etat ? Oui.

C

8° Pensez-vous que, soit dans un système d'obligation, soit dans un système de liberté, les subventions de l'Etat doivent s'appliquer indistinctement à tous les modes de prévoyance, et que les intéressés doivent demeurer libres, à toute époque, soit d'appliquer les cotisations et subventions à d'autres modes d'assurance contre les risques de la vie ou de la vieillesse ; soit d'affecter, le cas échéant, tout ou partie du capital constitutif de leur pension de retraite à l'acquisition d'une maison, d'un

jardin, d'un bien de famille ou à tel autre usage indiqué par la loi ?

Nous préférons de beaucoup, cette seconde application.

D

9° Dans votre pensée, le service financier doit-il être confié à une Caisse Centrale unique ou décentralisé par la création de caisses régionales, de caisses corporatives ou de caisses libres organisées notamment par les Sociétés de Secours Mutuels pouvant fonctionner concurremment avec la Caisse centrale ?

Nous sommes très opposés à la Caisse unique et nous insistons pour l'établissement de Caisses corporatives.

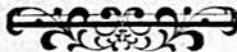
E

10° Indiquer les répercussions probables du prélèvement et du versement de 2 % prévus par le projet de la Chambre : a) Sur les salaires et sur la production dans votre profession ?

Il est évident que les majorations nécessitées par la loi augmenteront les frais matériels des journaux, et leur imposeront des charges nouvelles.

b) Sur la marche générale de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture ?

Il n'est pas possible de prévoir exactement la somme que coûterait à l'Etat la réalisation du projet. Quelle que soit cette somme, elle est colossale, et se traduit par une augmentation d'impôts qui ne peut manquer d'atteindre dans des proportions incalculables l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture.



Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 31

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mai 1907

CHRONIQUE CORPORATIVE

LE PÈLERINAGE

A MONTMARTRE

Par décision du Conseil, la fête est fixée au dimanche 16 juin.

A onze heures très précises, messe avec chants à la chapelle de la Sainte-Vierge.

Instruction par M. l'abbé Fonssagrives. Amende honorable au Sacré Cœur. Bénédiction du Saint-Sacrement.

A midi. — Banquet au Rocher-Suisse, dans la grande salle des fêtes, sous la présidence de M. François Coppée, président d'honneur de la Corporation.

Principaux invités: Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique de Paris, M. l'abbé Coubé, M. de Ramel, député.

Nous demandons instamment à nos confrères de vouloir bien envoyer leur nom l'avant-veille au gérant du *Rocher Suisse*, 27, rue de la Barre. Le prix fixé est de 5 francs.

N. B. — La disposition de la salle permet que les dames qui désireraient assister à la messe, puissent déjeuner à de petites tables dans une pièce attenante à la grande salle à manger, de façon à pouvoir entendre les toasts de

la fin. Il serait bon aussi qu'elles voulussent bien s'annoncer à l'avance.

Messe mensuelle. — La sainte Messe sera dite le vendredi 7 juin, à Saint-François Xavier, à 7 h. 1/2, par M. l'aumônier, aux intentions de la Corporation, et spécialement pour le repos de l'âme de notre confrère défunt, M. Arthur Martin. (Voir *Bulletin* du 25 janvier.)

Visite à Mgr le Coadjuteur

Le président a rendu visite à M^{sr} Amette pour lui demander de présider à notre fête du 16 juin. Sa grandeur, en exprimant le regret que son ministère épiscopal l'appelât le même jour à d'autres fonctions, a daigné manifester sa sympathie pour notre association et promettre de prendre part à l'une de nos réunions quand une occasion favorable s'en offrira.

NECROLOGIE

Nous avons perdu un de nos excellents confrères, M. Denys Durrieux, directeur de la *Liberté du Cantal*, décédé à Mirande, à l'âge de 43 ans.

Issu d'une vieille famille où se sont conservées intactes les traditions d'hon-

neur et de fidélité à la foi catholique et française, il a consacré sa vive intelligence et son cœur ardent à la lutte pour les grandes causes, tantôt par la parole, tantôt par la plume, notamment dans le *Publicateur de la Vendée*, l'*Echo du Velay*, l'*Echo de la Marne*, la *Dépêche du Puy-de-Dôme*, le *Moniteur du Cantal*, la *Liberté du Cantal*, le *Messager de Mirande*.

Les regrets manifestés à ses obsèques, les discours prononcés et les articles écrits à sa mémoire, montrent assez en quelle estime il était tenu parmi ceux qui le connaissaient, et le bien qu'il a fait pendant sa trop courte vie de publiciste catholique.

Nous prions pour le repos de son âme, et nous adressons l'expression de nos douloureuses condoléances à sa jeune veuve, à ses deux enfants, et aussi à son frère, notre confrère M. Henri Durrieux.

Dîner du 9 Mai 1907

En raison de la fête de l'Ascension, beaucoup de nos confrères, retenus par des réunions de famille, s'étaient excusés.

Étaient présents : MM. de Marolles, président ; le chanoine Fournier, de Chateaubriant ; Dubois de la Rue, Jean d'Héricault, Jehan de Witte, Paul-Aimé Paillard, Victor Taunay, C. Denoyel, de Wall et R. de la Tour du Villard.

L'intimité du dîner ne comportait pas de toasts. La conversation n'a pas été moins intéressante et variée.

Les récents événements en ont été naturellement l'objet ; et l'on n'a pas oublié qu'à l'heure même un de nos confrères, M. Rousselot, était sous les verroux pour avoir manifesté par d'éloquents « hou hou » son mépris pour les francs-maçons qui venaient insulter à la mémoire de Jeanne d'Arc dans la ville reconnaissante envers sa libératrice.

Au cours de la conversation, M. Victor Taunay s'est fait l'interprète de tous pour envoyer un amical souvenir à M. J.-K. Huysmans, qui supporte, dans d'admirables sentiments de foi et d'espérance chrétienne, les

dures épreuves d'une grave et douloureuse maladie (1).

M. le président s'est associé à cette pensée ; il a dit que tous les membres de la corporation tiendraient à unir leurs prières à celles des nombreux amis et admirateurs de l'éminent écrivain, pour demander à Dieu un soulagement à des souffrances si chrétiennement acceptées.

C'est encore au nom de tous, que M. le président a fait des vœux pour le prompt et entier rétablissement de notre cher confrère, M. Boyer de Bouillane, dont l'état de santé s'est heureusement amélioré depuis quelques jours.

La Messe au Cercle du Luxembourg

Un certain nombre de publicistes assistaient le dimanche 12 mai à la messe célébrée au Cercle des Étudiants, par M. l'abbé Fonsagrives.

À l'Évangile, M. l'abbé Gaudean a adressé à l'auditoire une allocution très pratique et tout à fait de circonstance, en ce mois de mai, sur la force que l'écrivain catholique peut puiser dans le culte de la Sainte-Vierge.

C'est un honneur et un bonheur pour lui de tenir une plume au service de la cause du Christ. Mais il n'exercera son apostolat d'une manière utile et sincère que s'il met sa vie en accord avec ses œuvres comme la Vierge Marie a accompli sa mission sublime de maternité divine en pratiquant au plus haut point les vertus de pureté, d'humilité et de courage.

C'est un premier devoir pour le publiciste chrétien, de lutter par son exemple personnel aussi bien que par la parole et l'écriture, contre ce débordement d'impuretés qui souille à l'heure actuelle le livre, le théâtre, le journal et s'étale en plein jour dans notre pays, au grand scandale du monde entier.

Mais l'œuvre de l'écrivain ne sera efficace que si, prenant modèle sur la Vierge divine, il fait abnégation de lui-même, et rapporte tous ses actes à Dieu dans un sentiment d'humilité profonde.

(1) La mort n'a pas tardé, hélas ! à réaliser nos craintes.

Enfin, il doit s'armer de courage, se donner tout entier dans un élan magnanime de dévouement absolu, et braver hardiment les faux jugements de l'opinion des hommes pour défendre sans faiblesse le droit et la vérité.

C'est ainsi qu'il agira en ferme chrétien et en digne fils de la Sainte-Eglise.

Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'un pâle compte rendu de ce discours empreint d'une si pénétrante éloquence, en engageant nos confrères à ne pas laisser perdre l'occasion qui leur est donnée dans nos réunions, de s'instruire et de s'édifier.

BIBLIOGRAPHIE

La condition des Juifs en France depuis 1789, par Henry LUCIEN-BRUN. Librairie Emmanuel Vitte, Lyon, 3, place Bellecour. Paris, 14, rue de l'Abbaye.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres

Ont été admis à la séance du Conseil du 18 mai :

M. PIERRE BIETRY, député, directeur du *Jaune*, 4, boulevard des Italiens.

M. J. TOURMENTIN, directeur de la *Franc-Maçonnerie démasquée*, 24, rue Las-Cases.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Nouveau membre

A été admis à la séance du 12 mai, M. Alfred Poizat, auteur dramatique, à Paris, 8, rue Gustave-Courbet.

Une importante proposition

Un de nos confrères a soumis au Conseil corporatif un projet tendant à tirer parti des ressources de notre association au profit des écrivains catholiques.

Une commission a été nommée à cet effet, et s'est réunie le 12 mai, pour étudier le projet qui avait été autographié à l'avance. Après discussion, la commission a chargé quatre de ses membres de rédiger une note à publier au Bulletin pour établir un referendum.

Nous prions instamment nos confrères de lire cette note, et d'adresser leur avis au Président (121 bis, rue de Grenelle).

NOTE

Pour l'étude des moyens propres à favoriser les intérêts DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES

Le syndicat des Ecrivains français indique dans ses statuts qu'il a pour but l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, notamment en vue de *protéger la propriété littéraire, et de favoriser l'écoulement et la vente des ouvrages*. C'est ce double objet qu'il y a lieu de rechercher plus particulièrement dans le fonctionnement du syndicat.

Le premier point concerne la reproduction des écrits, le second la publication de l'inédit.

§ 1. *Reproduction*

L'économie de toute société de défense de la propriété littéraire consiste à prendre fait et cause pour l'auteur à l'effet de revendiquer ses droits vis-à-vis des tiers qui l'ont reproduit dans une publication périodique ou autre.

Le document fondamental en l'espèce est le décret du 19 juillet 1903, qui reconnaît aux « auteurs d'écrits de tous genres, durant leur vie entière, le droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages, et d'en céder la propriété, en tout ou en partie. » C'est pour l'exercice de ce droit que l'auteur peut donner mandat à la société dont il fait partie.

Ce mandat résulte du fait même qu'il adhère à la Société constituée dans ce but.

Quant à l'exécution du mandat par la Société, elle se réalise :

1° Par la surveillance exercée sur toutes les publications à l'effet de rechercher les faits de reproduction

totale ou partielle d'écrits émanant des sociétaires.

2° Par la revendication de l'indemnité due aux auteurs pour la dite reproduction.

3° Par des traités passés entre la société et les périodiques à l'effet de racheter par un abonnement convenu, le droit de publier les écrits des sociétaires.

4° Enfin par le versement fait aux sociétaires des sommes leur revenant, sous la déduction d'une commission en faveur de la Société.

La mise en œuvre de cette institution exige l'organisation d'un secrétariat qui se charge du travail de dépouillement et des démarches à faire près des journaux. Si l'affaire prend un certain développement, elle nécessitera des frais qui devront être compensés par les profits de la reproduction.

Afin de ne pas grever indûment la presse catholique, il faudrait limiter cette protection aux œuvres de fond, telles que romans, nouvelles et études historiques techniques, etc.

Tout ce qui précède peut se faire sans aucun préjudice pour ceux des associés qui font déjà partie de la Société des Gens de lettres ou de toute entreprise similaire, et dont les droits et obligations ne sont en rien incompatibles avec l'institution projetée.

Si, en effet, on obtient par des démarches dans la presse catholique la promesse de publier un certain nombre de productions du groupe catholique, ce sera tout avantage pour les uns comme pour les autres.

§ 2. — *Publication d'Inédit*

La préoccupation des auteurs, c'est d'écouler leurs écrits. Cet écoulement se fait soit dans les journaux et revues, soit dans les livres par le fait des éditeurs.

1. *Journaux et revues.* — La mise à exécution du projet consisterait à faire des démarches près des périodiques pour obtenir l'engagement de recevoir chaque année un nombre déterminé de romans, nouvelles ou études inédites émanant du groupe d'écrivains catholiques. On conviendrait soit du prix de la ligne, soit d'un abonnement fixe; sur le produit versé par les périodiques, la Société préleverait un tant pour cent, et le reste serait compté aux auteurs.

2. *Éditeurs.* — La Société s'entendrait également avec les éditeurs pour la publication des ouvrages des sociétaires, à des conditions déterminées, et moyennant une légère remise en faveur de la Société.

Pour cette double opération, il conviendrait d'instituer un comité de lecture servant de garantie morale près des périodiques et des éditeurs.

Telles sont les grandes lignes du projet, qui est une œuvre d'avenir.

La première chose à réaliser c'est de faire entrer dans notre Syndicat des écrivains, un nombre aussi considérable que possible d'auteurs de romans, de nouvelles, et d'ouvrages de fond, pour avoir un groupe important à présenter aux périodiques et aux éditeurs.

Un moyen efficace pour ce recrutement sera la rédaction d'une note faisant ressortir les avantages procurés par la Société. C'est le but de la présente étude.

De plus, il pourrait être décidé que les membres du Syndicat des journalistes seraient, sur leur demande, admis de droit à faire partie du Syndicat des écrivains, à la charge de payer la cotisation, mais avec dispense du droit d'entrée.

Note Additionnelle

Un des membres de la sous-commission, envisageant le projet sous un autre point de vue, a rédigé la note suivante dont l'insertion a été décidée.

Les membres du *Syndicat des Écrivains Français* produisent qui des romans-feuilletons, nouvelles et variétés, qui des articles divers sur des questions d'actualité, il nous a semblé en conséquence que c'était un service à rendre à nos adhérents que de chercher des débouchés à leurs travaux.

D'autre part, nous croyons savoir que beaucoup de nos directeurs de journaux sont embarrassés lorsqu'il s'agit pour eux de se procurer des romans-feuilletons honnêtes et intéressants, des nouvelles, des articles et documents sur des questions techniques, qui répondent aux préoccupations de leurs lecteurs.

Notre rôle dès lors ne doit-il pas être de mettre en rapport l'offre et la demande, la production et la consommation ?

Nous proposerions donc la création d'une petite feuille périodique sur laquelle serait inscrite, à la demande des auteurs, la liste des travaux qu'ils proposent à l'acceptation des directeurs de journaux.

Ces travaux seraient divisés en deux catégories: inédits, travaux ayant déjà été publiés.

Chacun serait accompagné d'une note brève indiquant le nombre de ses lignes et quelques mots d'explication à son sujet.

Les auteurs, membres ou adhérents de la Société des Gens de lettres, auraient leur nom suivi de ce titre.

Cette feuille serait adressée à tous les journaux catholiques de Paris et de Province.

Dans la pratique, afin d'éviter des frais inutiles, son contenu qui ne serait jamais très long, pourrait être publié d'abord dans le Bulletin de la corporation, il en serait fait simplement un tirage à part à l'usage des directeurs de journaux.

Notre proposition, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, se borne exclusivement à organiser une « publicité », une « réclame » en faveur de nos associés. Au sujet des conditions de publication ou de reproduction, ceux-ci traiteront directement avec les directeurs de journaux.

Les difficultés, en effet, au milieu desquelles se débat notre presse catholique et surtout notre presse de province, sont telles selon nous, qu'il ne peut être question en ce moment

du moins, d'organiser un trust des écrivains catholiques. Il y a des intérêts contradictoires à concilier et il ne nous paraît pas aisé de le faire dans l'état actuel des choses, par le moyen d'une Administration se substituant aux écrivains intéressés et revendiquant et défendant leurs droits avec uniformité.

Une telle création nécessiterait en outre des frais considérables et le paiement d'un personnel spécial.

Cependant on pourrait nommer une Commission qui tenterait des démarches auprès des directeurs de journaux de Paris afin d'obtenir d'eux l'insertion de feuilletons et nouvelles composés par nos adhérents et tâcherait d'obtenir pour eux des conditions pécuniaires suffisantes.

Cette Commission serait en outre chargée de faire valoir, auprès des écrivains catholiques non affiliés à notre syndicat, l'avantage qu'il y aurait pour eux à s'y faire recevoir.

L'avantage présenté par notre feuille de publicité est indéniable, car les auteurs n'ont guère aujourd'hui de moyens pratiques de faire connaître leurs œuvres aux directeurs de journaux : faute de temps, les livres qu'ils envoient ne sont pas lus, et les revues pas découpées. Quant à l'inédit, il n'existe à l'heure actuelle d'autre mode que la démarche personnelle.

Le système que nous proposons offre donc ces qualités d'être peu coûteux, de ménager les intérêts divers, et enfin d'organiser une publicité qui jusqu'ici a fait défaut.



Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 32

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Juin 1907

AVIS OFFICIELS

Dîner Mensuel

Le jeudi 4 juillet, dîner au Petit-Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal à 7 h. 1/2 (5 fr. 50), prévenir d'avance. Ce dîner est le dernier avant la période des vacances.

Invitations diverses.

Messes Mensuelles

La messe sera dite par M. l'Aumônier le vendredi 5 juillet à 7 h. 1/2, en l'église Saint-François-Xavier, pour le repos de l'âme de M. Georges Laisné; le 2 août pour M. Lucien Lucien-Brun; le 6 septembre pour M. Joseph Seurat de la Boulaye; le 4 octobre pour M. Edmond Biré.

Membre Honoraire

A été nommé membre honoraire, M. le duc de la ROCHE GUYON.

Conseil Juridique

M. BERTRAND DE LAFLOTTE, membre de la Corporation, veut bien prêter son concours à ses confrères comme membre du Conseil juridique.

Conseil Médical

M. le docteur G. BULL, oculiste à Paris, 4, rue de la Paix, a accepté de faire partie du Conseil médical, et a été agréé par le Conseil corporatif.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Candidatures. — M. l'abbé GAFRE, 52, rue Vaneau, Paris, rédacteur au *Soleil* et autres journaux, présenté par MM. Ernest Renauld et Charles Dupuy.

M. Louis DUMARCHÉ, secrétaire de la rédaction du *Bien public*, à Dijon, présenté par MM. Jules Mercier et Robert Piot.

M. Paul HERVÉ, directeur de la *Gazette d'Annonay*, présenté par MM. de Gailhard-Bancel et Bellet.

Congrès international de Presse. — Nous sommes officiellement informés que le onzième congrès sera tenu cette année à Bordeaux, du 20 au 25 septembre prochain. Nous avons droit à quatre délégués et une dame. Ceux de nos confrères qui désirent prendre une part effective à ce Congrès sont dès maintenant priés de faire connaître leur intention au président.

Incident d'Argeliers

Plusieurs de nos confrères se sont émus de l'incident qui s'est produit à Argeliers du fait d'un policier qui s'est donné comme journaliste, et a participé aux arrestations comme indicateur. Sur l'avis du Conseil, une lettre a été adressée au président du Comité général de la presse pour déclarer que nous tenions à nous associer à la protestation qui pourrait être faite à cette occasion par les autres syndicats.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Candidatures. — Mgr BAUDRILLARD, recteur de l'Institut Catholique de Paris, présenté par MM. le baron Joseph du Teil et le baron Jehan de Witte.

M. Charles BAUSSAN, 84, rue Lecourbe, à Paris, présenté par MM. Arthur Loth et Fénelon Gibon.

Proposition pour favoriser les intérêts des écrivains catholiques

La note publiée au dernier *Bulletin* sur cette intéressante proposition paraît avoir rencontré une si unanime approbation, qu'elle n'a provoqué aucune communication, malgré la demande instante qui en avait été faite. Il paraît cependant difficile que l'idée

ne donne lieu à aucune appréciation, et un nouvel appel est fait aux observations de nos confrères.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

ALBERT VANDAL de l'Académie française. — *L'avènement de Bonaparte*. T. II. La République consulaire, 1800, in-8°, chez Plon-Nourrit.

Baron de MARICOURT. — *Madame de Souza et sa famille*, in-8°, Emile-Paul, 100, Faubourg Saint-Honoré.

OSCAR DE FÉRENZY. — *Vers l'union des catholiques de France*. Préface par Emile Flourens. 1 vol. in-12° de 528 pages, chez Blond, 4, rue Madame.

JULES CAUVIÈRES. — *Discipline militaire et obéissance passive*. Chez Lethielleux, 10, rue Cassette.

CHRONIQUE CORPORATIVE

A MONTMARTRE 16 JUIN

Notre pèlerinage de cette année a été plus nombreux et plus édifiant que jamais.

Malheureusement, nous avons été privés de la présence de notre président d'honneur, François Coppée, retenu chez lui par une indisposition grave, et qui nous écrit « qu'il regrette bien vivement de ne pouvoir lever son verre avec les publicistes chrétiens en même temps qu'ils lèveront les leurs en demandant à Dieu la fin de la persécution que nous avons la honte et la douleur de subir. »

Nous avons également regretté l'absence de M. de Ramel, député, empêché au dernier moment.

Nous donnons ici le récit de la fête tel qu'il a été publié dans l'*Univers* par M. Camille Pillot, et nous remercions les journaux qui en ont fait mention.

« En gravissant, hier, la colline de Montmartre pour nous retrouver avec la famille corporative des publicistes chrétiens, nous relisons ces paroles vraiment belles d'un professeur de Bonn, transformé en dragon pendant la guerre de 1870 :

« Il me semblait, écrit-il, que ma belle Dora, avec sa robe bai-clair, était une partie de moi-même et répétait, avec moi, la devise :

« *Un manteau, une épée, un cheval... un Dieu!* »

Nous aussi, publicistes, nous avons notre belle devise corporative : *Cruce et calamo*, et nous allions en entendre, par la voix de conseils autorisés, un magistral commentaire.

Onze heures ; M. le chanoine de Benque monte à l'autel de la sainte Vierge et la maîtrise de la basilique se fait entendre au cours de l'office.

Après l'Évangile, M. le chanoine Fonsagrives, dont on n'a pas oublié la superbe conférence du 1^{er} février 1900, sur le premier journaliste de

notre époque, prononce l'homélie de circonstance : nous ne pouvons en donner ici qu'une brève analyse.

Au cours de cette année, l'aumônier du Cercle catholique des étudiants de Paris avait développé les lois directrices d'un publiciste chrétien. loi du travail, loi de la solidarité, loi de la sincérité, loi de l'obéissance. A Montmartre, l'éminent orateur traita de la loi du combat, non point cette lutte pour l'existence sur laquelle l'économie politique a tout dit, mais la lutte pour les intérêts supérieurs de la société aujourd'hui mise en tutelle de Barabbas. Dans un beau mouvement d'éloquence, M. le chanoine Fonsagrives a démontré que le journal de conquête seul pouvait faire espérer la victoire.

Puis le salut est donné, au cours duquel M. de Marolles lit l'acte de consécration au Sacré-Cœur.

Midi 1,2 : rendez-vous au Rochersuisse pour le banquet corporatif.

Autour du président, M. de Marolles et du vice-président, M. Nemours-Godré, se groupent :

Mgr Baudrillard, recteur de l'Institut catholique, M. l'abbé Coubé, M. le duc de la Roche-Guyon ; MM. les abbés Barrère, Bedel ; MM. le docteur Bull, S. Belle, marquis de Marcillac, Pocquet, directeur du « Journal de Rennes » invités ; M. le comte de Châteaubriand, M. le duc des Cars, M. le général de Roince, membres honoraires ; M^e Durnerin, du Conseil juridique ; M. le chanoine Fonsagrives M. le chanoine L. de Benque, MM. L. Adam, P. Aimé-Paillard, docteur Au-

(1) Voici les beaux vers extraits des « Coulevres » de L. Veuillot que l'orateur a cités au cours de son allocution :

O prose, mâle outil et bon aux fortes mains !
Quand l'esprit veut marcher, tu lui fais des che-
mins.
Grave dans les combats, légère dans la joute,
En habit d'ouvrier tu poursuis ta route.
Marchant droit vers le but tu n'as jamais besoin
D'abdiquer lâchement le vain mort qui fuit loin :
Tu le prends au galop, de lui seul occupée :
Le vers n'est qu'un clairon, la prose est une épée.

dollent, L.-J. de Bar, A. Béchet, l'abbé Bertoye, l'abbé Bertrin, C. Denoyel, Dubois de la Rue, Oscar de Ferenzy, abbé Fournier, Fénelon Gibon, E. Gautherot, E. Langlois, G. Loth, docteur Le Fur, marquis de la Tour du Villard, J. Mollet, H. de Montardy, Fernand Nicolai, E. Petithenry, Camille Pillot, baron de Rosnay, L. de Soye, Tastevin de Nouvel, E. Tournier, baron du Teil, Victor Taunay, F. Veuillot, T. de Visan, vicomte de Wall, J. de Witte, Henri Arsac et L. Colin.

Voici le moment des *santés* et notre président se lève pour saluer une fois encore ce jour de bonne et confraternelle réunion, en disant tout son bonheur de se retrouver au pied de cette basilique du Sacré-Cœur édifiée en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale.

C'est, au surplus, un véritable régal de l'esprit et du cœur que d'écouter, que d'applaudir M. de Marolles qui, après un cordial salut aux absents, a les mots les plus heureux pour rappeler la période courageuse des inventaires où M. le chanoine Fonsagrives donna l'exemple de l'énergie. En l'abbé Coubé, le président salue l'apôtre de la communion fréquente, l'aumônier de la jeune ligue *Honneur et Conscience*. Puis, M. de Marolles adresse les félicitations de la corporation au successeur de Mgr d'Hulst (éloquence souple et féconde), de Mgr Péchenard (indomptable ténacité d'une volonté énergique), à Mgr Baudrillard, le recteur qui maintiendra l'intégrité de la doctrine, en développera l'intelligence, conservera aux jeunes générations la règle et la direction de leur volonté morale, à une époque de crise dangereuse.

M. de Marolles, parlant de ceux des membres de la corporation qui ont disparu au cours de l'année, rend un délicat et touchant hommage à Pierre Veuillot, que Dieu nous prit, le jour même où il était admis dans la corporation.

M. de Marolles termine par un salut au chef de l'Eglise, Pie X, qu'il fait acclamer. Notre président a été compris, il est chaleureusement applaudi.

M. l'abbé Coubé dans une de ces

improvisations dont il a le secret, se console du silence de la Savoyarde, en songeant qu'il se trouve au milieu de publicistes chrétiens dont le cœur ne cessera point de battre pour l'honneur, pour la conscience, pour la liberté.

Cette famille corporative des publicistes chrétiens, Mgr Baudrillard déclare lui appartenir depuis l'âge de seize ans. Son premier article, alors qu'il était élève de Louis le Grand, analysait une conférence de l'Institut catholique, et il le confiait au *Français*. Plus tard, se destinant à défendre l'Eglise en écrivain, il avait également songé à la devise *Cruce et Calamo*. Le recteur de l'Institut insiste sur le but que doit avoir l'enseignement supérieur de l'Institut catholique.

Puis c'est l'historien qui évoque cette scène pathétique du conseil de guerre, à la veille de la bataille de Cérises. Tous les conseillers du roi ne tirent de lettres de change que sur l'éventualité de la défaite : un seul, Montlucq, a le courage de dire au roi : — Et si nous gagnons, sire ? Le roi est ému de cette parole courageuse, il se recueille devant Dieu, puis donne l'ordre de bataille. La victoire de Cérises sauvait la France de ses nombreux ennemis.

Et Mgr Baudrillard de conclure : aux publicistes chrétiens de s'inspirer partout et toujours, aujourd'hui et demain, du courage, de la franchise, de la sincérité, et du sens national du chevalier de Montlucq : — Et si nous gagnons ?

Une longue salve d'applaudissements accueille ce fier langage, vraiment digne d'un grand maître de l'enseignement chrétien au XX^e siècle.

Cruce et Calamo ; la devise corporative venait d'être commentée, une fois de plus, par des voix autorisées qui savent enseigner et faire aimer l'énergie, la volonté, l'action.

Cette réunion du 16 juin à Montmartre marquera date dans les annales de la corporation des publicistes chrétiens. >

P. CAMILLUS.

Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

25 Octobre 1907

N^o 33

1, rue Martignac, PARIS

LA RENTRÉE

Dîner mensuel. — Le dîner corporatif aura lieu le jeudi 7 novembre au Petit-Véfour, galerie de Valois, Palais Royal, à 7 h. 1/2 (5 francs.)

Suivant l'usage à cette époque, nous n'avons pas d'invités officiels, pensant que le plaisir de nous retrouver est une attraction suffisante. Cela n'empêche pas d'amener un ou plusieurs amis, surtout de ceux que l'on peut espérer conserver.

On voudra bien aussi ne pas oublier la recommandation si utile de s'annoncer la veille, pour que le restaurateur sache à quoi s'en tenir sur notre nombre et nous réserve une bonne salle.

Messe mensuelle. — Le vendredi 8 novembre, à 7 h. 1/2, messe à Saint-François-Xavier pour nos défunts et notamment M. Le Faivre.

CANDIDATURES

Nous avons dans les deux syndicats plusieurs candidatures en souffrance, parce que, par suite de diverses circonstances, les conseils respectifs n'ont pas été réunis depuis le dernier *Bulletin*.

Nous prions les candidats et leurs parrains de patienter, les conseils devant se réunir le plus tôt possible.

Voici l'état actuel de ces candidatures.

Syndicat des journalistes

Anciennes candidatures. — M. l'abbé Gaffre, M. Louis Dumarché, M. Paul Hervé (*Bulletin* de juin).

Nouveaux candidats. — M. A. REDIER, directeur du *Messager de la Creuse* à Guéret, présenté par M. Joseph Deçais et M. Henri Bazire;

M. Joseph ZAMANSKI, secrétaire de rédaction de l'*Association Catholique*, 76, rue des Saints-Pères, présenté par les mêmes;

M. Louis CHAILLOUX, rédacteur à la *Croix*, présenté par M. l'abbé Bertoye et M. Jeanne.

Syndicat des écrivains

Anciennes candidatures. — Mgr Baudrillard et M. Charles Baussan.

Nouveau candidat. — M. le Dr Adolphe Mōny, 70, rue Spontini, présenté par M. Fénélon Gibon et M. Harel.

Les intéressés qui n'ont pas encore rempli leur feuille individuelle, sont priés de le faire immédiatement pour ne pas subir de retard.

NÉCROLOGIE

La mort vient de nous enlever un de nos meilleurs confrères, parmi les jeunes, M. Joseph Leguen, rédacteur à l'*Univers*. M. François Veillot lui a consacré une notice touchante, il a rappelé son esprit, sa bonne humeur, sa franchise, son exquise sensibilité. Il avait pour notre association une affection particulière, et regrettait que sa mauvaise santé l'empêchât de venir à nos réunions aussi souvent qu'il l'aurait voulu. Nous avons tous pu apprécier son talent de journaliste dans ses articles où il savait allier la foi la plus vive avec l'esprit le plus

fin et le plus pénétrant. Les mêmes qualités se retrouvent dans les quelques œuvres qu'il a publiées, son roman, *Entre rêveurs*, ses contes, *Un petit tour de monde*, ses poésies, *Parties du cœur*.

Il est mort en ferme chrétien, le sourire sur les lèvres, à peine âgé de trente-six ans.

Nous ne l'oublierons pas dans nos prières.

Nous aurons aussi un souvenir pour un autre de nos confrères du journalisme, *M. Léon Mathon*, décédé le 12 août, âgé de 32 ans, dont

la courte carrière fut traversée d'épreuves pénibles.

Enfin nous apprenons tout récemment la mort de notre confrère du syndicat des écrivains, *M. Joseph Vaesen*, décédé le 16 octobre, dans sa 56^e année.

Membre de la Société d'Histoire de France, ancien élève de l'École des Chartes, *M. Vaesen* exerçait les fonctions de bibliothécaire de la ville de Compiègne et laisse parmi nous le souvenir d'un écrivain aussi modeste que savant.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le dernier dîner

Il a eu lieu le 4 juillet, au Petit-Véfour. C'était le dernier de la saison. Étaient présents *M. de Marolles*, président, ayant à ses côtés *M. le comte de Ramel*, député du Gard, et *M. le comte Léonce de Larmandie*, invités; les docteurs *Dauchez* et *G. Bull*, membres du conseil médical; *MM. le baron Joseph du Teil*, *Fénelon Gibon*, docteur *Le Fur*, *Dubois* de la Rue, *Ernest Renauld*, *Paillard*, de *Wall*, *Nicolay*, de *Montardy*, *Le Roux*.

Au dessert, le président a dit que ce dernier dîner avant la dispersion de la période d'été offrait comme compensation au chagrin de se quitter, la perspective du plaisir de se retrouver, autant qu'on puisse compter sur quoi que ce soit à notre époque troublée.

Il a salué au nom de la corporation *MM. de Ramel* et de *Larmandie*, les remerciant d'avoir accepté l'invitation au simple dîner de famille professionnelle, qui a, sur les réunions plus nombreuses, l'avantage d'une intimité favorable à d'intéressantes causeries.

M. de Ramel en une charmante improvisation, a exprimé ses sentiments de sympathie pour l'association des publicistes chrétiens, dont le rôle est de faire pénétrer à la longue et par

un effort continu les idées saines et les principes de conservation sociale dans les intelligences. A la différence d'autres groupements, qui demeurent dans le vague, chacun, ici, sait ce qu'il veut et base ses espérances sur des données certaines, qui l'encouragent dans la lutte, en lui montrant le but à atteindre.

M. de Ramel, en terminant, a levé son verre à la prospérité de l'association et au triomphe de ses idées.

Correspondance

Au moment des troubles antireligieux en Italie, le président a cru devoir adresser au cardinal *Merry del Val*, de la part de la Corporation, une protestation de respect et de dévouement à l'occasion de l'attentat dont il a été victime.

Lauréat de l'Académie française

Nous avons appris avec plaisir que l'Académie française a décerné le prix de *Courcel* à notre éminent vice-président du syndicat des *Ecrivains*, *Dom Besse*, pour son bel ouvrage intitulé : *Les Moines de l'ancienne France*.

Nous félicitons vivement le lauréat, et nous serions tentés de féliciter l'Académie.

Tracasseries administratives

Notre vaillant confrère, M. Octave Chambon, a eu encore maille à partir avec la *Justice* gouvernementale, en la personne de l'un de ses colporteurs qui distribuait son tract si spirituel sur l'extinction des étoiles de M. Viviani, au moment où ce ministre allait présider un banquet à Annecy. Le colporteur a été bel et bien arrêté et mis sous les verroux pendant quelques heures.

On l'a relâché après le départ de son Excellence. Nos amis ont vivement protesté contre cet odieux arbitraire.

Quant au procès soutenu par M. Chambon contre le commissaire de police du quartier des Invalides, la caisse du syndicat a accordé un petit subside à notre confrère, comme cela devait être.

Nous avons été plus d'une fois consultés sur l'attitude à prendre dans diverses circonstances analogues. Nous faisons nos efforts pour donner satisfaction à nos confrères.

Dans le prochain Bulletin nous publierons un jugement très intéressant qui refuse au maire le droit de disposer arbitrairement des communications à la presse.

SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS CATHOLIQUES

Nous avons reçu diverses communications sur ce sujet. Nous remettons au prochain Bulletin pour en parler, quand le conseil aura pris quelque résolution pratique.

Congrès de la Presse

Nous publions en appendice le rapport sur le Congrès de la Presse qui a eu lieu au mois de septembre à Bordeaux, auquel le Syndicat des journalistes avait envoyé cinq délégués.

BIBLIOGRAPHIE

Joseph JOUBERT. — *Le traité Franco-Siamois* du 23 mars 1907. Brochure. Imprimerie Chaix.

Charles NICOLLAUD. — *Mémoires de la Comtesse de Boigne*. Tomes II et III. Chez Plon.

ANNEXE

11^e CONGRÈS INTERNATIONAL DE PRESSE
A BORDEAUX

Comme toujours, il y a eu dans ce Congrès deux parties distinctes, celle du travail et celle des fêtes.

Cette année c'était la France représentée par Bordeaux, qui traitait la presse internationale. La réception a été digne du pays, et les admirables produits des vignobles du Bordelais en ont fait tous les frais. Il y avait bien peut-être un peu de calcul personnel dans l'exhibition de ces vins merveilleux devant les représentants de la presse mondiale. Mais chacun y avait son profit, et les promenades dans les châteaux du Margaux, du Saint-Emilion et du Graves ont certainement laissé d'agréables souvenirs à nos confrères de l'étranger, sans du reste déplaire à ceux de France. La plus élémentaire reconnaissance nous fait un devoir de vanter hautement la générosité des propriétaires et l'excellence des vins. Mais ce n'est là que l'accessoire, et notre devoir professionnel nous oblige à nous renfermer dans la partie technique.

Le Congrès a été ouvert le samedi 21 septembre à 10 h. du matin dans la belle salle des concerts du théâtre. Le nombre des délégués des associations de presse était considérable. Il y en avait de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Danemarck, d'Espagne, de Portugal, de Finlande, de Hollande, de Hongrie, d'Italie, de Luxembourg, de Norvège, de Suède, de Russie, des Etats-Unis et de la République Argentine.

La délégation de notre syndicat de presse était composée de MM. de Marolles, Mollet, Larrieu, Dubois de la Rue et Espérance Tournier. En outre plusieurs de nos sociétaires prennent à des titres divers une part active au Congrès. M. Paul Duché, l'éminent

directeur du *Nouvelliste de Bordeaux*, fait les honneurs de la ville avec une bonne grâce parfaite, et a souvent l'occasion de prendre la parole. M. Depoin exerce les fonctions de sténographe, M. Taunay remplit, comme on sait, le rôle de secrétaire général. Il est l'âme du congrès. C'est lui qui, après le discours d'apparat, a fait le rapport d'ensemble.

Puis est venue une discussion sur l'institution de tribunaux professionnels internationaux. Les statuts de ces tribunaux seront complétés par la création de rapporteurs chargés de prendre connaissance des faits délicieux à la charge des journalistes, et d'en faire l'exposé devant le tribunal.

Une autre question importante, c'est celle du secret professionnel. On a rapporté ce fait d'un juge d'instruction condamnant un journaliste à 50 francs d'amende pour avoir refusé de révéler des faits connus par lui dans l'exercice de sa profession de reporter. Ce fait est nouveau en France. En Italie et ailleurs, les peines sont beaucoup plus fortes. Il faut à tout prix faire cesser cet état de choses par des démarches près des gouvernements.

Le règlement des tarifs postaux n'a pas encore donné de solution satisfaisante. L'examen en est renvoyé au prochain congrès.

Il en est de même de l'interdiction du duel entre journalistes qui n'a pas pu recevoir encore une solution satisfaisante.

En revanche, le Congrès a émis un vote favorable sur les institutions de mutualité dans la presse, qui sont encore imparfaites. M. Heinsmann-Savino, rédacteur en chef du *Matin*

d'Anvers, a présenté sur ce sujet un très remarquable rapport.

Une intéressante motion a été adoptée sur le repos hebdomadaire dans la presse.

Enfin, le congrès a voté une déclaration invitant les diverses associations de presse à concourir activement à la préparation des travaux des futurs congrès.

La dernière décision à prendre était relative au lieu du prochain congrès. Sans qu'il y ait eu de discussion, l'assemblée a décidé qu'il aurait lieu l'année prochaine à Berlin, et dans deux ans à Londres.

Le soir du dernier jour de travail a eu lieu le banquet officiel de clôture. Il était présidé par le ministre des affaires étrangères. Naguères, nous

avons été reçus par le Roi de Suède, par le Roi de Portugal, par le Roi des Belges, par le Roi d'Italie, par le Président du Conseil en Autriche. En France, tout ce que nous avons pu offrir à nos hôtes, c'est la tête de M. Pichon.

Le Congrès proprement dit était terminé. Cependant la dislocation n'a eu lieu que le samedi, après de fort belles excursions dans le Bordelais, à Arcachon, à Biarritz, à Guéthary. Le dimanche, la ville de Bordeaux s'était mise en frais pour offrir aux congressistes une magnifique corrida de taureaux.

Mais la majeure partie s'était dispersée dans les trains du Midi, mis très gracieusement à leur disposition par la Compagnie.



Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

N^o 34

1, rue Martignac, PARIS

25 Novembre 1907

Dîner mensuel

Le jeudi 5 décembre, à 7 heures 1/2 précises, dîner mensuel au Petit Véfour, galerie de Valois, Palais royal. (5 francs.)

Invité : M. Gaston Méry, conseiller municipal.

N. B. — Le dîner de décembre étant généralement très couru, il ne faut pas manquer de s'inscrire pour avoir sa place.

Messe mensuelle. — Le vendredi 6 décembre, à 7 h. 1/2, en l'église Saint-François-Xavier, messe pour le repos de l'âme de M. Pierre Vuillot.

Messe et instruction

Le dimanche 8 décembre, Fête de l'Immaculée Conception, à 9 heures et demie précises, messe à l'oratoire du Cercle, 48, rue du Luxembourg.

Instruction par M. l'abbé Gaudeau, aumônier de la Corporation.

Membre honoraire

Le Conseil de la Corporation a nommé membre honoraire M. le Comte de Ramel, député.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres. — Ont été admis par délibération du Conseil syndical en date du 16 novembre :

M. l'abbé Louis-Albert GAFFRE, rédacteur au *Soleil* et à divers, 52, rue Vaneau, Paris ;

M. Paul HERVÉ, directeur gérant de la *Gazette d'Annonay*, à Annonay (Ardèche) ;

M. Louis DUMARCHÉ, secrétaire de la rédaction du *Bien public*, à Dijon.

Candidat

M. Paul Parsy, rédacteur à la *Croix* de Paris, 21, rue St-Antoine, Paris.

Bons de 1/2 place. — On rappelle que les demandes de bons de 1/2 place sur le P. L. M. doivent être adressées au *président*, sur *lettre spéciale* indiquant le point terminus et les arrêts facultatifs, lettre accompagnée de *deux timbres* de 10 centimes. La durée du bon étant de deux mois, on peut s'y prendre d'avance. En revanche, il est prudent de ne pas s'y prendre trop tard, le président pouvant être absent, et se trouver dans l'impossibilité de viser immédiatement la demande.

Pour obtenir la 1/2 place, il faut faire partie du syndicat depuis plus d'un an.

Nous prions nos confrères d'être bien convaincus que si nous n'avons pas cette faveur sur d'autres lignes que le P. L. M. c'est par suite d'empêchements insurmontables.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Nouveaux membres. — Ont été admis par délibération du Conseil en date du 23 novembre :

MGR BAUDRILLARD, recteur de l'Institut catholique de Paris ;

M. Charles BAUSSAN, 84, rue Lecourbe, Paris ;

M. le Dr Adolphe MONY, 70, rue Spontini, Paris.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le Dîner de Novembre

Le dîner de rentrée qui a eu lieu le 7 novembre avait réuni autour de M. Nemours-Godré qui présidait en l'absence de M. de Marolles retenu à la chambre par une indisposition, MM. les abbés Gaudeau et Tourmentin, Victor Taunay, Joseph Mollet, de Bernon, Dr J. Bull, Fernand Nicolay, Athanase Maire, Paul-Aimé Paillard.

Heureux de se retrouver après plusieurs mois d'absence, la conversation entre les membres présents fut des plus cordiales et des plus intéressantes. Au cours du repas et au dessert,

M. Nemours-Godré exprima les regrets que nous avons tous de l'absence de notre président dont la santé fut portée de tout cœur par l'assistance entière. En se quittant, on se donna rendez-vous au mois prochain.

Listes

Le *Bulletin* de décembre formera comme les années précédentes un *Bulletin-Annuaire* contenant les listes. Ceux de nos confrères qui ont des changements à indiquer, sont priés d'en donner avis au Président le plus tôt possible.

BIBLIOGRAPHIE

Joseph JOUBERT. — *Le monument commémoratif de la bataille des éperons d'or à Courtrai*. Brochure. Angers, chez Germain et Grassin.

PROPOSITION

pour favoriser les intérêts des Écrivains catholiques

Le 25 mai dernier, le « Bulletin » publiait à ce sujet une note sur laquelle il attirait l'attention des membres de la Corporation, en les priant de faire connaître leurs appréciations. Des lettres ont été écrites par MM. Lacroix, de Tinseau, Paul Verden. La question a été examinée par une commission nommée à cet effet. En dernier lieu, le Conseil corporatif a été appelé à en délibérer.

De cette étude, il résulte que l'idée de la formation d'une sorte de Société de gens de lettres catholique apparaît comme étant d'une réalisation difficile, à raison même de l'existence d'institutions similaires. C'est déjà ce que faisait pressentir la note additionnelle insérée à la suite de la note explicative, et ramenant la proposition primitive à une formule plus simple ayant pour but de mettre en rapport la production intellectuelle avec la consommation. En conséquence, le Conseil a décidé de publier au « Bulletin » l'AVIS suivant :

AVIS

« La Corporation des publicistes chrétiens met à la disposition de ses membres des deux Syndicats un service gratuit de publicité par la voie de la presse catholique, pour leurs productions intellectuelles telles que romans, nouvelles, variétés littéraires, philosophiques, scientifiques et autres.

« Les confrères qui veulent bénéficier de ce service sont priés d'envoyer

à M. le président, avant le 15 de chaque mois, une notice bibliographique mentionnant :

- « 1. Leur nom et leur adresse ;
- « 2. Le titre de l'œuvre ;
- « 3. Le nombre approximatif de lignes ;
- « 4. Quelques lignes explicatives, sur le caractère et le genre de l'œuvre.

« Lorsque, par suite de cette entremise, il interviendra une transaction à titre onéreux, l'auteur est tenu en conscience de faire à la caisse de la Corporation une remise de 10 0/0 du montant de son émoulement.

« Les auteurs de livres édités pourront également faire connaître leurs ouvrages par la voie du « Bulletin », en en envoyant un exemplaire. »

« Cette notice est insérée au *Bulletin*, puis tirée à part sur une feuille spéciale qui est périodiquement adressée à un nombre déterminé de journaux de Paris et de Province.

« La Corporation ne sert que de simple intermédiaire entre les auteurs et les directeurs de journaux qui traitent ensemble de gré à gré des conditions de l'insertion.

« Les journaux peuvent faire des demandes de manuscrits par la même voie. »

Observation. — Le texte de cet avis n'est pas intangible. Si quelques observations ou demandes d'additions étaient faites, le Conseil se réserve de pouvoir le modifier.

JURISPRUDENCE

Voici un jugement très intéressant pour notre presse qui est trop souvent à la merci des caprices des maires blocards.

Le maire de Dijon, à la suite d'une critique juste mais correcte et modérée d'un acte de son administration, avait exclu le *Petit Bourguignon* de la communication qui est faite à tous les journaux locaux des renseignements d'ordre administratif tels que l'état civil, les procès-verbaux de police, les objets trouvés, les mercures des marchés, etc. Sur l'assignation du *Petit Bourguignon*, le tribunal de Dijon a rendu le jugement suivant :

« Attendu que si aucune loi n'oblige un maire à communiquer à la Presse les renseignements généraux de nature à intéresser la population et à favoriser ainsi des industries particulières, le maire n'a pas le droit d'user de ses pouvoirs pour avantager quelques-unes de ces industries au préjudice d'une ou plusieurs autres ;

« Attendu qu'en fait, en refusant au *Petit Bourguignon* les renseignements qu'il donne aux autres journaux de la ville, Barabant (maire de

Dijon) crée un privilège en leur faveur et place le journal dont s'agit dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis de ses concurrents ;

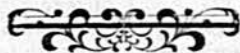
« Qu'en mettant ainsi son autorité de maire au service des griefs ou ressentiments personnels qu'il peut avoir contre le *Petit Bourguignon* fussent-ils même fondés, et que le tribunal n'a pas à examiner, il commet une faute engageant sa responsabilité civile conformément aux dispositions de l'article 1332 du Code civil ;

« Attendu d'autre part que ces faits ont causé au *Petit Bourguignon* un préjudice certain, mais que la demande de 2 000 francs de dommages-intérêts est manifestement exagérée ; qu'il sera suffisant d'allouer au demandeur une somme de 50 francs et les dépens ;

« Condamne le sieur Barabant à payer à Carnot une somme de 50 fr. à titre de dommages-intérêts pour réparation du préjudice à lui causé à ce jour ;

« Dit qu'il n'y a pas lieu de prononcer l'astreinte demandée par Carnot ;

« Condamne Barabant aux dépens qui comprendront au besoin à titre de supplément de dommages-intérêts le coût du constat du 7 décembre 1906. »



Le Gérant : J. LANLARD.

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 35

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Décembre 1907

ANNUAIRE 1908

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Président d'honneur

M. François Coppée, de l'Académie française.

Aumônier

M. l'abbé Gaudeau, chanoine.

Conseil corporatif

Président : M. de Marolles.

Vice-présidents : MM. Nemours-Godré, le baron Joseph du Teil.

Secrétaire : M. Joseph Mollet.

Trésorier : M. Tastevin de Nouvel.

Membres du Conseil

MM. Remy de Simony, le vicomte Henri de France, Dom Besse, de Benque, Bouvattier, Octave Chambon, Oscar Havard, le baron de Rosnay, E. Tournier, Gaston Jollivet F. Gibon, comte de Tinseau, G. Firmin-Didot, Paul Harel, du Marousssem, Paillard, Vincent, Delahaye.

Membres honoraires

MM.

Vincent de Paul BAILLY, ancien directeur de *La Croix*, Belgique.

Léon BERGASSE, 2, boulevard Notre-Dame, Marseille.

Le marquis de CARNÉ, sénateur, 85, rue d'Assas, Paris.

Le duc des CARS, 80, rue de Lille, Paris.

De CHAMAILLARD, sénateur, 24, rue de Bourgogne, Paris.

Le comte de CHATEAUBRIAND, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Le comte Aymer DE LA CHEVALERIE, 91, rue de l'Université, Paris.

Dominique DELAHAYE, sénateur de Maine-et-Loire, Angers.

Emmanuel HALGAN, sénateur, 82, rue de Lille, Paris.

Le Colonel du HALGOUET, député, 4 rue de Solferino, Paris.

Le Général Joseph JEANNEROD, Morainvilliers par Orgeval (S.-et-O.).

Le marquis de LÉVIS, 121, rue de Lille, Paris.

MAZON, 18, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Anthime MÉNARD, député, 4, avenue de Tourville, Paris.

Le Comte Albert de MUN, de l'Académie française, député, 5, avenue de l'Alma, Paris.

Le Duc de la ROCHE-GUYON, 18, boulevard des Invalides.

Le Comte Fernand de RAMEL, député, 23, rue de Bourgogne, Paris.

Le Général de ROINCÉ, 43, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Le comte ROUILLE D'ORFEUIL, 119, rue de Lille, Paris.

Le comte de SABRAN-PONTEVÈS, 3, place Vauban, Paris.

Le baron H. A. de TONGE, château du Ragotin, Avranches.

R. de VAUCELLES, 23, rue de l'Université, Paris.

Correspondants étrangers

MM.

Léon Maillé, rédacteur en chef du *Courrier de Bruxelles*, 52, rue de la Montagne, Bruxelles.

François Dufour, directeur du *Gla-neur*, 12, rue Joseph-Hazard, Uccle-Bruxelles, Belgique.

L'abbé Gauthier, professeur au collège Notre-Dame, Dinant, Belgique.

L'abbé Guillaume, Virton, Belgique.

Alphonse Hanon de Louvet, échevin, Nivelles, Belgique.

L'abbé Baelde, Virton, Belgique.

Anatole de Boucherville, Port-Louis, Ile-Maurice.

Le baron de Montenach, Fribourg, Suisse.

L'abbé Nicolas Zieser, Luxembourg-Wort, Luxembourg.

Conseil juridique

MM.

Félix Bonnet, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 198, boulevard Saint-Germain, Paris.

Boyer de Bouillane, avocat à la Cour d'Appel, 41, rue du Four, Paris.

César Caire, avocat à la Cour d'Appel, 39, rue de Constantinople, Paris.

Bertrand de la Flotte, avocat à la Cour d'Appel, 3, quai Voltaire, Paris.

Dumas, avoué à la Cour d'Appel, 5, rue de l'Université, Paris.

Darnerin, avoué au Tribunal de la Seine, 43, rue de Lille, Paris.

Bricart, agréé au Tribunal de Commerce, 6, rue de Marengo, Paris.

Conseil médical

MM.

Le Dr Tessier, 240 bis, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dr Durand, directeur adjoint de l'Institut municipal d'électrothérapie à la Salpêtrière, 50, rue Monge, Paris.

Le Dr Dauchez, secrétaire général de la Société médicale de Saint-Luc, Saint-Come et Saint-Damien, 6, rue de Mézières, Paris.

Le Dr Larrieu, Montfort-l'Amaury, 58, rue de Vaugirard, Paris.

Le Dr Le Fur, chirurgie, 108, rue de la Boétie, Paris.

Le Dr Audollent, hydrothérapie, 22, rue de Lafontaine, Paris.

Le Dr G. Bull, oculiste, 4, rue de la Paix, Paris.

Les Drs Fay, soins dentaires, 85, boulevard Haussmann, Paris.

STATUTS DE L'UNION

1. Entre le *Syndicat des journalistes français* et le *Syndicat des écrivains français*, il est formé une Union syndicale, sous le nom de *Corporation des publicistes chrétiens*.

2. Cette Union a pour but d'établir un concert pour l'étude et la défense des intérêts économiques et financiers communs aux deux syndicats.

3. L'Union est administrée par un

Conseil formé des Conseils des deux syndicats. Ce Conseil nomme son bureau composé d'un président, vice-président, secrétaire, trésorier.

4. Le Conseil peut admettre des membres honoraires payant une cotisation annuelle de dix francs.

5. Il dirige et administre un *Bulletin* commun aux deux syndicats.

6. Il statue sur les réunions, les banquets et les fêtes communes.

7. Les dépenses afférentes à l'Union sont couvertes par les cotisations des membres honoraires, et par le concours des deux syndicats proportionnellement au nombre de leurs membres.

8. L'Union peut avoir des correspondants étrangers payant 5 francs par an pour l'abonnement au *Bulletin*.

9. Il institue également des comités ou conseils juridiques et médicaux, communs aux deux syndicats.

10. Il prend toutes mesures nécessaires pour assurer la prospérité de l'Union.

COUTUMIER CORPORATIF

Messes et Cérémonies religieuses. — Chaque premier vendredi du mois (sauf exception éventuelle) il est dit une messe par M. l'aumônier aux intentions de la Corporation ou pour les défunts.

En outre, des instructions sont données par M. l'aumônier à des jours indiqués d'avance par le *Bulletin*.

Chaque année, au mois de juin, la Corporation se réunit pour une messe suivie de salut et de consécration au Sacré Cœur dans la basilique de Montmartre.

La cérémonie est suivie d'un banquet.

Assemblées générales. — La Corporation et les Syndicats tiennent leurs assemblées générales, suivies d'un banquet, un des premiers dimanches de mars.

Dîner mensuel. — Tous les premiers jeudis du mois un dîner intime réunit les membres de la Corporation et leurs invités.

Service de publicité. — La Corporation, par le moyen du *Bulletin*, sert d'intermédiaire entre les organes de publicité et ses membres, pour la publication et la reproduction de leurs œuvres.

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

1, Rue Martignac, Paris

NOMS DES MEMBRES

Au 1^{er} Janvier 1908 (1)**Président d'honneur**

M. François Coppée, de l'Académie française, 12, rue Oudinot, Paris.

Bureau du syndicat

MM.

Président : V. de Marolles (F.), 121 bis, rue de Grenelle, Paris.*Vice-Présidents* : Némours-Godré (F.) 8, rue de Jouy, Chaville (Seine-et-Oise). Remy de Simony (90), 24, rue de Varenne, Paris.*Trésorier* : Tastevin de Nouvel (F.), 22, avenue des Charmes, Vincennes.*Secrétaire* : Henri de France (01), 55, rue de Lille, Paris.**Conseil syndical**

MM.

Le chanoine Ambroise de Benque (F.), 8, rue François 1^{er}, Paris.

Bouvattier (99), 191, rue de l'Université, Paris.

Octave Chambon (F.), directeur de la *Bourgogne*, Auxerre.

Jules Delahaye (P.), 54, rue Jouffroy, Paris.

Le chanoine Gaudeau (02), 58, rue de Babylone, Paris.

Oscar Havard (F.), 109, rue de Grenelle, Paris.

Gaston Jollivet (1900), 13, rue Saint-Florentin, Paris.

Joseph Mollet (89), 11, rue du Mont-Thabor, Paris.

Paul-Aimé Paillard (F.), 11, rue de la Pitié Paris.

Espérance Tournier (89), 56, rue de Rennes, Paris.

Charles Vincent (P.), 42, rue des Perchamps, Paris, XVI^e.**Membres actifs**

MM.

L'abbé Georges Ardant (P.) (1897), *Croix de Limoges*, Limoges.Henri Arzac (1894), *Vérité Française*, Epernay.Docteur Paul Audollent (1899), *La France illustrée*, 22, rue de La Fontaine, Paris.

Gabriel d'Azambuja (1893), Logis-Neut, près Marseille.

Joseph de Bar (1896), *Corrézien*, 5, rue Martignac, Paris, et à Argentat.Barnola (F.), directeur de la *Croix de Lyon et du Rhône*, Lyon.François Bazin (1893), *Le Salut*, Saint-Malo.Henri Bazire (1903), *Annales de la Jeunesse catholique*, 30, r. de Magdebourg, Paris.Gérard de Beauregard (1896), *Monde Illustré, Tour du Monde*, 53, avenue de Neuilly (Seine).Alphonse Béchet (1889) (P), *Univers*, 61, rue des Saints-Pères, Paris.Louis Béchet (05) (P.), *Nouvelliste de Lyon*, Valréas (Vaucluse).Joseph Bellet (F.), *La Semaine*, Yssingaux (Haute-Loire)Le chanoine Louis de Benque (F.), *Echo religieux des Pyrénées et des Landes*, 8, rue François 1^{er}, Paris.Le baron de Bernon (F.), *Messenger de Valence*, 3, rue des Saints-Pères, Paris.L'abbé Georges Bertoye (Franc), 06, *Croix*, 5 rue Bayard, Paris.Daniel Bertrand de la Flotte (1901), *Divers*, 3, quai-Voltaire, Paris.

L'abbé Bertrin (95), 23, boulevard Montparnasse, Paris.

Henri Bidou (1900), *Journal des Débats*, 26, rue de Babylone, Paris.Vincent Bietrix (Tancrede de Visan, 04), *Revue de philosophie*, 4, rue Schœlcher, Paris.Pierre Bietry (07), député, directeur du *Jaune*, 4, boulevard des Italiens.Edouard Blanc (1897), *Savoie libérale*, Chambéry.Joseph Blanchon (04), *Echode Fourvières*, Lyon.Georges Bois (F.), *Courrier du Jura*, 11, rue d'Arcole, Paris.Louis Boivin (06), *Le Salut*, Saint-Malo.Joseph Bon (95), *Volonté nationale de Remiremont*, 21 bis, boulevard d'Argenson, Neuilly.Borelly de Kervélegan (F.), *Kérobestin*, par Pont-l'Abbé (Finistère).Fernand Boucherit (05), *Nouvelliste de la Haute-Saône*, Vesoul.Maurice Bourges (1896), *L'Abeille*, Fontainebleau.

Bourguet (Saint-Gayrac) (03), 4, rue Ménars, Paris.

(1) Le chiffre qui suit le nom indique la date de l'entrée, F signifie fondateur, P perpétuel.

- Jacques de Bréda (1896), *Journal d'Albert*, Albert (Somme).
- Fernand Butel (1889), *Patriote des Pyrénées*, Pau.
- De Cardonne (1898), *Avenir de Loir-et-Cher*, Blois.
- Auguste Cavalier (1899), *Paris-Nouvelles*, 26 bis, rue Pierre-Leroux, Paris.
- Louis Chailloux (1907), *Croix*, 75, boulevard de la République, La Garenne-Colombes.
- A. Claverie (F.), ancien directeur, Esparros.
- Victor de Clercq (1890), *Univers*, 3, rue des Arènes, Paris.
- Louis Colin (1895), *Le Vosgien*, Xertigny.
- Yves de Constantin (1889), *Autorité, Annales françaises*, 19, avenue de Tourville, Paris.
- Paul Cornille (1893), *Nouvelliste, Dépêche*, 2, r. Boucher-de-Perthes, Lille.
- Julien Coudy (06), *Croix*, 33, rue de Paris, Vincennes.
- Edouard Croisille (P.) (1893), *Chronique Picarde*, 32, rue Debray, Amiens.
- Danis (1891), (P.) *Agence Havas*, 6, rue Stanislas, Paris.
- Joseph Denais-Darnay (1902), *Action libérale*, 8, rue de Levis, Paris.
- Camille Denoyel (1891), 80, rue Monceau, Paris.
- Depoin (F.), *Journal des Sténographes*, 150, boul. St-Germain, Paris.
- Cb. Doisnel du Val-Michel (1903), Saint-Aignan-sur-Cher (Loir-et-Cher).
- Edouard Drumont (F.), *Libre Parole*, 3 bis, passage Landrieu, Paris.
- Dubois de La Rue (1904), *Courrier d'Extrême-Orient*, 45, rue de Douai, Paris.
- Paul Duché (1905), Bordeaux.
- Louis Dumarché, *Courrier du Dimanche*, 9, rue Mably, Dijon.
- Ambroise Dumont (1898), *Avenir du Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand.
- Léon Dumuys (1893), *Patriote Orléanais*, rue de Lionne, Orléans.
- Charles Dupuy (F.), *Soleil*, 40, rue de Verneuil, Paris.
- Louis Durand (1903), *Bulletin des Caisses rurales*, 97, av. de Saxe, Lyon.
- Emile Duranthon (1892), *Libre Parole*, 152, rue de Rennes, Paris.
- Henri Durrieux (P.) (1892), ancien directeur, 17, rue Lemer cier, Paris.
- Albert Faure (1899), *Messager de l'Oise*, Beauvais.
- Oscar de Ferenzy (1902), *Courrier du Marais*, 19, rue de l'Alouette, Saint-Mandé.
- Paul Feron-Vrau (1900), *Croix*, 5, rue Bayard, Paris.
- François Ferrari (P.), (1888), *Figaro*, 63, avenue Kléber, Paris.
- Eugène Flornoy (1903), *Divers*, 17, rue Alphonse-de-Neuville, Paris.
- André Fossé d'Arcos (1905), *Argus Soissonnais*, Soissons.
- L'abbé Fournier (P.) (1901), *Mutualité Catholique*, 13, passage Saulnier, Paris.
- L'abbé Froment (P.), (1903), *Croix de l'Aube*, Troyes.
- F. Fromm, (F.), *Univers*, 16, rue de Seine, Paris.
- L'abbé Gaffre (07), *Soleil*, divers, 52, rue Vaneau, Paris.
- Gaigé (1891), *Publicateur de l'Orne*, Domfront.
- Hyacinthe de Gailhard-Bancel (1901), *Messager de Valence*, député, Alex (Drôme).
- L'abbé Louis Gardette (1903), *Croix des Alpes-Maritimes*, Bendejeun, près Nice.
- Gustave Gautherot (06), *Réveil d'Estampes, Le Semeur* (Versailles), 15, rue Ernest-Renan, Paris.
- A. Gendrot (Jean-Draut) (1889), *Libre Parole*, 237, faub. St-Honoré, Paris.
- Auguste Geoffroy (1898), directeur du *Reporter*, rédacteur au *Journal de Chartres*, 26, rue d'Armaillé, Paris.
- P. Gibert (F.), *Avant-Garde de l'Ouest-Gazette de Dol*, La Butte-Veil, Saint-Père, Avranches.
- H. Gibert (F.), *Avant-Garde de l'Ouest*, route de Ducœur, Avranches.
- Alain Gouzien (1896), *La Renaissance*, 30, rue Antoinette, Paris.
- Joseph Grenier (1903), *Impartial de Romans*, 25, rue de l'Université, Paris.
- Urbain Guérin (F.), 15, boulevard de la Reine, Versailles.
- Gaston Guéze (06), *Express du Midi*, 49, boulevard d'Arcole, Toulouse.
- Joseph Hastings (07), *Echo du Centre*, Blois.
- Tancrède de Hauteville (1899), *Bulletin des Cercles*, Argences (Calvados).
- Henriot (Henry Maigrot) (1903), *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.
- Joseph Henry (1904), 39, rue Hine-mar, Reims.
- Paul Hervé (07), *Gazette d'Annonay*, (Ardèche).
- Emile Hervet (P.), (1891), *Journal de la Nièvre*, Nevers.
- Hocart (1896), *Croix de Paris, Bulletin de la Ligue de l'enseignement catholique*, 29, rue Beauvau, Versailles.
- Xavier Hostin (1899), *Croix du Morbihan*, Lorient.

- Huet Saint-Pol (1892), *Messenger de Paris*, 54, rue de Verneuil, Paris.
- Joseph Jacques (1903), *Croix Jurasienne*, Dôle (Jura).
- Jaudounenc (1899), *Avenir du Lot-et-Garonne*, Agen.
- Alph.-Stanislas Jeanne (1900), *Croix*, 195, rue de la Convention, Paris.
- Louis de Jeux (1898), *Réveil de l'Ouest*, château de Borde, par Baugé.
- André Lacroix (1897), directeur du *Palmier*, 73, rue d'Antibes, Cannes.
- Le baron Tristan Lambert (F.), *Défense de Seine-et-Marne*, 111, av. du Roule, Neuilly.
- D^r Larrieu (P.) (1891), *Polybiblion Eskulduna*, Montfort-l'Amaury.
- Maurice Lasnier (1898), *Journal de Chartres*, Chartres.
- Gabriel Latouche (1899), *Echo de Paris, Soleil*, 86, rue du Bac, Paris.
- Georges-Claudius Lavergne (F.), 17, rue Neuve, Versailles.
- Louis Laya (1902), *Action Libérale, Croix*, 3, rue Valentin-Haüy, Paris.
- D^r René Le Fur (1897), *Revue de l'Ouest*, 103, rue de la Boétie, Paris.
- Le Monnier (Jules-Romain) (1904), *Croix de l'Orne*, Flers.
- Henri Le Roux (1902), *Soleil*, 35, rue de St-Petersbourg, Paris.
- Victor Lespine (1905), *Express du Midi*, 40, place de l'Ecole-d'Artillerie, Toulouse.
- Joseph L'Hopital (1898), *Croix de l'Eure*, Evreux.
- Charles Liagre (1905), *Croix du Nord*, Loos-lès-Lille.
- Georges Loire (1887), rédacteur en chef du *Morbihannais*, Lorient.
- Arthur Loth (1893), *Univers*, 17, rue Saint-Médéric, Versailles.
- Georges Loth (1905), *Croix*, 42, rue d'Angoulême, Versailles.
- Henri Lucien-Brun (1898), *Revue des Institutions et du Droit*, 26, rue de l'Archevêché, Lyon.
- Athanase Maire (1891), *Journal des Sténographes*, Cognac.
- André de Maricourt (1904), *Gaulois hebdomadaire*, etc., Villemétrie, par Senlis.
- Albert Maron (F.), ancien directeur, 13, rue du Charnier, Nevers.
- L'abbé de Martrin-Donos (P.) (96), *Etoile de la Vendée*, la Roche-sur-Yon.
- Adolphe Massonné (1905), *Croix de Meurthe-et-Moselle*, 31, rue du Haut-Bourgeois, Nancy.
- Pierre Mehlin (P.) (1888), *Défense des Alpes-Maritimes*, Nice.
- Joseph Ménard (F.), ancien rédac-
- teur en chef, 2, rue Dupont-des-Loges, Paris.
- Jules Mercier (1901), *Bien public*, Dijon.
- Henri Merlier (06), *Journal d'Albert*, Albert, Somme.
- Henri de Montardy (1905), *Bulletin de la Semaine*, 91, rue de l'Université, Paris.
- Paul Morand (06), *Croix de l'Aube*, 41, place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes.
- Henri Morin (06), illustrateur de journaux, 29, rue de l'Eglise, Chaville.
- Raoul Narsy (1894), *Bulletin de la Semaine*, 44, avenue du Maine, Paris.
- Charles Nicoulaud (1895), *Bulletin des Campagnes*, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville, Neuilly.
- Nourisson (Marcel-Rosny) (1899), *Abbeville*, Abbeville.
- Henri d'Ortho (1900), *Croix de Loir-et-Cher*, Blois.
- Papillaud (1891), *Libre Parole*, 57, rue de Passy, Paris.
- Papillon (1893), *Action libérale*, 2, boulevard Raspail, Paris.
- Edmond Pebeyre (P.) (1902), *Quercynois*, 193, rue de l'Université, Paris.
- Alfred Perrin (1888), *Avranchin*, 4, place Constantin-Pecqueux, Paris.
- Petithenry (1897), *Croix*, 190, rue de Grenelle, Paris.
- Ossian Pic (1896), directeur du *Echo Rochelais*, La Rochelle.
- Pierre l'Ermitte (1900), *Croix*, 1 bis, rue de Chaillot, Paris.
- Paul Pigelet (1898), *Patriote Orléanais*, Orléans.
- Camille Pillot (Camillus), (1900), *Divers*, 210, boulevard Raspail, Paris.
- Robert Piot (1904), *Bien public*, Dijon.
- Maurice Ponthière (1902), *Peuple Ardennais*, Charleville.
- L'abbé Poulin (1898), *Peuple français*, 32, rue Etienne-Dolet, Paris.
- A. Pouyé (F.), *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Paul Pouyé (1889), *Défense de Seine-et-Marne*, Fontainebleau.
- Rallet de Lavermont (P.) (1900), *Echo de la Marne*, 46, rue David, Reims.
- Ernest Renaud (1899), directeur du *Soleil*, 4, rue de la Terrasse, Paris.
- Jean de Ricault d'Héricault (P.) (1902), *Revue catholique et royaliste*, 48, rue d'Assas, Paris.
- Richardet (1891), *Revue idéaliste*, 21, rue Saint-Dominique, Paris.
- Rincé (P.) (1888), directeur de la *Vendée*, Fontenay-le-Comte.
- Emmanuel Rivière (1898), directeur du *Echo du Centre*, Blois.

Auguste Rochette (1904), *Petit Montagnard*, Tarare, (Rhône).

Le vicomte de Romanet (1893), *Revue du Perche*, 7, rue Sainte-Croix, Le Mans.

Félix de Rosnay (1899), 6, rue Coëtlogon, Paris.

Gabriel de Roton, (Notor) (1901), divers, 23, rue de Bourgogne, Paris.

Auguste Roussel (F.), *Vérité Française*, 44, rue du Cherche-Midi, Paris.

Fernand Rousselot, *Soleil*, 56, rue de Dunkerque, Paris.

Rubat du Mérac (03), *Courrier du Jura*, Lons-le-Saulnier.

Gabriel Sallé (04), *Echo Dunois*, Châteaudun.

Salomon (1894), *Revue Hebdomadaire*, 12, rue des Saints-Pères, Paris.

Joseph Sarda (1896), *Soleil*, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Henri Savatier (1899), *Revue des questions sociales*, Poitiers.

Léon de Seilhac (1895), *La République*, 48, faub. Poissonnière, Paris.

Georges Servois (P.) (1902), *Croix de Limoges*, 25, cours Bugeaud, Limoges.

Paul Simonnot (P.) (92), *Bulletin des Cercles catholiques*, Le Golfe, Vannes.

Léonel de Sorbiers de la Tourrasse (1896), *Lectures pour tous*, 3, avenue de Montespan, rue de la Pompe, Paris.

Louis de Soye (05), *Semaine reli-*

gieuse de Paris, 18, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris.

Franck Taberne (P.) (1897), *Univers*, 77, avenue Michel-Ange, Bruxelles.

Paul Tailliez (F.), *Propriétaire Chrétien*, 164, rue de Vaugirard, Paris.

Maurice Talmeyr (03), Parc de Montretout, Saint-Cloud.

Victor Taunay (F.), 21, rue de Sèvres, Paris.

Eugène Tavernier (1900), rédacteur en chef de la *Franche-Comté*, Besançon.

Raymond de la Tour du Villard (07), *Univers*, 75, rue de Rennes, Paris.

Joseph Tourmentin (P.) (07), *Franco-Maçonnerie démasquée*, 24, rue Las-Cases, Paris.

Albert Vandal (1902), de l'Académie française, *Gaulois*, 2, rue Marbeuf, Paris.

Paul Verdun (1889), *Soirées en Famille*, 28, rue du Four, Paris.

Viton de Thorame (1895), *Univers*, 17 bis, rue Lacroix, Paris.

François Veillot (07), *Univers*, 9, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

Maurice Vivier (04), *Nouvelliste de Bordeaux*, Saint-Palais.

Vicomte Patrice de Wall (1900), *Courrier du Jura*, 9, rue d'Aguesseau, Paris.

Joseph Zamanski (07), *Association catholique*, 94, boul. Raspail, Paris.

EXTRAITS DES STATUTS

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre rédacteurs, directeurs et propriétaires de journaux, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour le placement des écrivains dans les rédactions de journaux.

Il pourvoit également à l'assistance pour la maladie, le chômage, la vieillesse et les secours aux veuves et orphelins.

4. — Pour être admis dans le syndicat, il faut appartenir depuis plus d'un an à la presse quotidienne ou périodique, comme directeur ou rédacteur rétribué.

L'admission est votée par le Conseil syndical au bulletin secret, sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au Bulletin mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 25 francs.

La cotisation annuelle est de 12 francs

Le versement d'une somme de 200 fr. libère de la cotisation annuelle, et donne le titre de membre perpétuel. En aucun cas ce versement ne peut être restitué. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

7. — Le Conseil syndical, peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre.

24. — La caisse de retraite est alimentée par un prélèvement de 25 0/0 sur les cotisations.

AVIS. — Le Syndicat est affilié à la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

Chaque mois une messe est dite aux intentions de l'Association et un dîner réunit les associés.

Le carnet individuel donne des entrées gratuites. Des avantages spéciaux sont faits sur certains chemins de fer.

La caisse de retraite du syndicat dispose actuellement de 36 pensions de 500 francs en faveur de ses membres les plus anciens.

1^{er} TABLEAU. — 2^e PARTIE

DROIT ÉVENTUEL (suite)

No d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE	POINT DE DEPART DU DROIT
	MM.			
43	L. Colin.	2 Juillet 1895	20 Mars 1847	2 Juillet 1910
44	Nicoulland.	7 Novembre 1895	3 Mars 1854	9 Novembre 1910
45	Bertrin.	5 Décembre 1895	7 Juillet 1851	5 Décembre 1910
46	de Bréda.	6 Janvier 1896	28 Février 1849	6 Janvier 1911
47	O Pic.	5 Mars 1896	25 Septembre 1837	5 Mars 1911
48	Hocart.	—	24 Mai 1856	24 Mai 1911
49	Rivière.	1 ^{er} avril 1897	15 Mai 1855	1 ^{er} Avril 1912
50	Croisille.	7 Janvier 1892	1 ^{er} Juin 1857	1 ^{er} Juin 1912
51	Salomon.	5 Janvier 1894	7 Juin 1857	7 Juin 1912
52	de Simony.	9 Janvier 1890	15 Octobre 1857	15 Octobre 1912
53	de Jeux.	6 Janvier 1898	11 Novembre 1842	6 Janvier 1913
54	Bourges.	6 Janvier 1896	27 Décembre 1858	27 Décembre 1913
55	Taberne.	6 mai 1897	31 Mars 1859	31 Mars 1914
56	de Romanet.	2 Janvier 1893	8 Juillet 1859	8 Juillet 1914
57	J. Menard.	Fondateur	12 Septembre 1859	12 Septembre 1914
58	Scarpattett.	4 Janvier 1894	25 Septembre 1860	25 Septembre 1915
59	Denoyel.	5 Février 1891	21 Octobre 1860	21 Octobre 1915
60	Richardet.	5 Novembre 1891	28 Novembre 1860	28 Novembre 1915
61	E. Tournier.	7 Février 1889	24 Décembre 1860	24 Décembre 1915
62	Huet Saint-Paul.	7 Avril 1892	10 Janvier 1861	10 Janvier 1916
63	Tailliez.	Fondateur	3 Mars 1861	3 Mars 1916
64	de la Tourrasse.	3 Décembre 1896	19 Juin 1861	19 Juin 1916
65	de Seilhac.	3 Février 1895	7 Août 1861	17 Août 1916
66	Barnola.	Fondateur	17 Septembre 1861	17 Septembre 1916
67	Verdun.	7 Février 1889	2 Novembre 1861	2 Novembre 1916
68	Mollet.	2 Mai 1889	18 Juin 1862	18 Juin 1917
69	de Martrin-Donos.	9 Avril 1896	12 Décembre 1862	12 Décembre 1917
70	Loire.	14 Avril 1887	26 Avril 1863	26 Avril 1918
71	Larrieu.	8 Janvier 1891	29 Mai 1863	29 Mai 1918
72	Gaigé.	5 Mars 1891	18 Octobre 1863	18 Octobre 1918
73	Blanc.	1 ^{er} Avril 1897	18 Décembre 1863	18 Décembre 1918
74	de Constantin.	5 Décembre 1889	14 Avril 1864	14 Avril 1919
75	de Bar.	7 Juin 1896	10 Décembre 1864	10 Décembre 1919
76	Maire.	8 Janvier 1891	22 Janvier 1865	22 Janvier 1920
77	Petithenry.	7 Janvier 1897	12 Mai 1865	12 Mai 1920
78	de Beauregard.	7 Mai 1896	31 Décembre 1865	31 Décembre 1920
79	Gendrot	4 Juillet 1889	4 Janvier 1866	4 Janvier 1921
80	Papillon.	6 Avril 1893	5 Juin 1866	5 Juin 1921
81	Ardant.	13 Juin 1897	6 Juin 1866	6 Juin 1921
82	Papillaud.	5 Mars 1891	15 Octobre 1866	15 Octobre 1921
83	Duranthon.	7 Juillet 1892	11 Décembre 1866	11 Décembre 1921
84	Gonzien.	7 Juin 1896	30 Janvier 1867	31 Janvier 1922
85	A. Perrin.	4 Octobre 1888	25 Mai 1867	25 Mai 1922
86	de Clercq.	5 Février 1891	13 Octobre 1867	13 Octobre 1922
87	Joseph Bon.	3 Février 1895	15 Février 1868	15 Février 1923
88	Cornille.	2 Mars 1893	24 Avril 1868	24 Avril 1923
89	Lacroix.	2 Décembre 1897	23 Mai 1868	23 Mai 1923
90	Sarda.	6 Janvier 1896	14 Janvier 1869	14 Janvier 1924
91	d'Azambuja.	4 Janvier 1894	2 Mai 1869	2 Mai 1924

2^e TABLEAU. — 2^e CENTAINE

N ^o d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE
1	MM. de Cardonne.	6 Janvier 1898	15 Janvier 1851
2	Geoffroy.	10 Mars 1898	20 Janvier 1850
3	Pigelet.	12 Mai 1898	9 Avril 1850
4	L'Hopital.	1 ^{er} Décembre 1898	16 Février 1854
5	Latouche.	6 Janvier 1899	6 Septembre 1849
6	Paul Pouyé.	2 Février 1899	25 Octobre 1852
7	Savatier.	—	13 Novembre 1855
8	de Hauteville.	4 Mai 1899	25 Août 1838
9	Bouvattier.	—	9 Septembre 1843
10	Hostin.	6 Juillet 1899	3 Janvier 1856
11	Jollivet.	1 ^{er} Février 1900	18 Octobre 1842
12	Pillot.	7 Juin 1900	27 Juin 1859
13	Dumont.	3 Février 1898	20 Décembre 1860
14	de Gaillard-Bancel.	11 Avril 1901	1 ^{er} Novembre 1849
15	Fournier (abbé).	—	27 Mars 1859
16	Poulin (abbé).	12 Juillet 1898	1 ^{er} Septembre 1862
17	Audollent.	2 Février 1899	7 Août 1862
18	Rallet.	7 Juin 1900	1 ^{er} Août 1862
19	Tavernier.	13 Décembre 1900	18 Décembre 1862
20	Gaudeau (abbé).	17 Mai 1902	24 Septembre 1854
21	Vandal.	6 Novembre 1902	7 Juillet 1853
22	Servois.	—	16 Novembre 1862
23	Jaudouenc.	6 Juillet 1899	27 Janvier 1863
24	Loutil (abbé).	10 Mars 1900	17 Novembre 1863
25	Maurice Talmeyr.	8 Janvier 1903	17 Mars 1850
26	Froment (abbé).	8 Janvier 1903	30 Mai 1861
27	Durand.	19 Avril 1903	15 Octobre 1859
28	Flornoy.	—	19 Juin 1860
29	Doisnel.	20 Mai 1903	20 Août 1852
30	Maigrot.	5 Novembre 1903	13 Janvier 1857
31	Bourguet.	3 Décembre 1903	2 Juin 1863
32	Laya.	4 Décembre 1902	24 Janvier 1864
33	de Wall.	7 Juin 1900	14 Février 1864
34	Feron-Vrau.	—	17 mai 1864
35	de Laflotte.	11 avril 1901	20 Aout 1864
36	Blanchon.	23 Avril 1904	14 Mars 1856
37	Dubois.	7 Juillet 1904	28 Septembre 1861
38	Sallé.	Décembre 1904	1 ^{er} Avril 1860
39	Lasnier.	10 Mars 1898	16 Octobre 1865
40	de Roton.	7 Février 1901	28 Octobre 1865
41	Mercier.	7 Janvier 1904	26 Avril 1865
42	de Soye.	19 Avril 1905	16 Décembre 1838
43	G. Loth.	—	22 Mars 1853
44	Fossé d'Arcosse.	—	29 Octobre 1867
45	Massonné.	3 Juin 1905	18 Mars 1842
46	Grenier.	3 Décembre 1903	5 Juillet 1866
47	Morand.	29 Octobre 1906	21 Décembre 1849
48	Bertoye.	—	22 Mai 1857
49	Boivin.	29 Janvier 1906	18 Novembre 1866
50	de Rosnay.	6 Janvier 1899	12 Avril 1868
51	Liagre.	4 Août 1905	24 Juin 1868
52	Fraenzel.	23 Janvier 1902	5 Août 1869
53	Renaud.	2 Février 1899	16 Octobre 1869
54	Merlier.	29 Janvier 1906	28 Décembre 1869

2^e TABLEAU. — 2^e CENTAINE (suite)

N ^o d'ordre	NOMS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE NAISSANCE
55	MM. Le Monnier.	—	21 Mars 1870
56	Lespine.	13 Décembre 1905	31 Mai 1870
57	Jeanne.	13 Décembre 1900	13 Novembre 1870
58	Faure.	5 Octobre 1899	27 Janvier 1871
59	Rubat du Merac.	5 Novembre 1903	16 Juillet 1871
60	Cavalier.	11 Janvier 1900	1 ^{er} Septembre 1871
61	Nourisson.	4 Mai 1899	2 Octobre 1871
62	de Montardy.	13 Décembre 1905	13 octobre 1871
63	Le Fur.	6 Mai 1897	12 Janvier 1872
64	de France.	7 Janvier 1901	16 Mars 1872
65	Coudy.	31 Mai 1906	18 Février 1872
66	Bazire.	3 Décembre 1900	9 Novembre 1872
67	H. L. -Brun.	12 Mai 1898	12 Janvier 1873
68	Morin.	26 Janvier 1906	21 Janvier 1873
69	Guèze.	24 Novembre 1903	29 Juillet 1873
70	Bechet.	10 Février 1905	22 Août 1873
71	Gardette (abbé).	3 Décembre 1903	9 Avril 1874
72	Bidou.	11 Janvier 1900	28 Juin 1874
73	de Maricourt.	23 Avril 1904	4 Décembre 1874
74	Vivier.	7 Juillet 1904	29 Janvier 1875
75	Ponthière.	6 Novembre 1902	17 Septembre 1876
76	Rochette.	23 Avril 1904	23 Avril 1877
77	de Ricault.	27 Mars 1902	Jun 1877
78	Denais.	4 Décembre 1902	10 Août 1877
79	Boucherit.	10 Février 1905	20 Novembre 1877
80	Le Roux.	14 Juin 1902	15 Mars 1878
81	Bietrix.	7 Janvier 1904	17 Décembre 1878
82	J. Henri.	19 Mai 1904	7 Mars 1879
83	Gautherot.	29 Octobre 1906	29 Juillet 1873
84	Pebeyre.	17 Mai 1902	5 Juin 1880
85	Piot.	7 Janvier 1904	1 ^{er} Novembre 1881
86	J. Jacques.	5 Novembre 1903	13 Février 1883
87	J. Hastings.	26 Janvier 1907	17 Juillet 1872
88	F. Rousselot.	16 Mars 1907	25 Juin 1879
89	F. Veillot.	20 Avril 1907	31 Mars 1870
90	de la Tour.	id.	13 Novembre 1861
91	J. Tourmentin.	19 Mai 1907	5 Novembre 1850
92	P. Biétry.	id.	9 Mai 1872
93	Gaffre.	9 Novembre 1907	1864
94	P. Hervé.	id.	17 Janvier 1868
95	L. Dumarché.	id.	17 Décembre 1868
96	Chailloux.	21 Décembre 1907	20 Février 1874
97	Zamanski.	id.	20 Mai 1874



SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

1, Rue Martignac, Paris

LISTE DES MEMBRES

au 1^{er} Janvier 1907**Bureau***Président* : V. de Marolles, 121 bis, rue de Grenelle, Paris.*Vice-Présidents* : Baron Joseph du Teil, 2, quai Debilly.

Dom Besse, 58, rue de Babylone, Paris.

Secrétaire : Baron de Rosnay, 6, rue Coëtlogon, Paris.*Trésorier* : Fénelon Gibon, 199, rue de Vaugirard, Paris (XV^e).**Conseil**

Comte de Tinseau (1894), 21, rue de Vienne, Paris.

Georges Firmin-Didot (1894), 56, rue des Saints-Pères, Paris.

Le chanoine Gaudeau, 58, rue de Babylone, Paris.

Paul Harel (1895), Echauffour (Orne).

Planteau du Maroussem (1891), 65, rue Madame, Paris, Chabanaise, (Charente).

Membres

Léon Adam, 40, rue Bonaparte, Paris.

Gabriel Ardant (1892), 9, rue du Printemps, Paris, XVII^e.

Mgr Baudrillard, 74, rue de Vaugirard, Paris.

Charles Baussan, 84, rue Lecourbe, Paris (XV^e).

Georges Bois, 41, rue d'Arcole, Paris.

Théodore Botrel (06), 21, rue Boissy-d'Anglas, Paris.

Paul Boyer de Bouillane (1894), 41, rue du Four, Paris.

Jules Canvière (1891), 15, rue Duguay-Trouin, Paris.

Gustave Chaix d'Est Ange (05), 22, avenue du Bois-de-Boulogne.

Le comte de Colleville (1894), villa Marie-Thérèse, Houilles (Seine-et-Oise), 15, rue Lacépède. Paris.

Gabriel Collin (F.), 15, avenue de Breteuil, Paris.

Louis de Combes (05), 16, rue Victor-Hugo, Lyon.

Le R. P. Delaporte, 4, rue de la Barberie, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Louis Delalande (1894), 8, rue de Constantinople, Paris.

Farocho (1892), rue du Val, à l'Hay, (Seine).

Fleuriot-Kérinou (1891), Locmariaquer (Morbihan).

Le chanoine Fonsagrives (1890), 18, rue du Luxembourg, Paris.

Vicomte Henri de France, 55, rue de Lille, Paris.

Charles Gailly de Taurines (1898), 45, avenue Malakoff, Paris.

Gautier, éditeur (1892), 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

Joubert (1894), 11, rue des Arènes, Angers.

Mgr de Kernaeret (1890), Institut catholique, Angers.

Albert Labbé (Jean-Ry) (1898), 5, rue du Fossé, Amiens.

Le vicomte Amaury de La Barre de Nanteuil (1899), Alençon.

Langlois (1885), 19, rue Hautefeuille, Paris.

L'abbé Landeau (1899), 42, via Milazzo, Rome.

Maurice Languereau (1892), 32, rue Montaigne, Paris.

Lecoffre, éditeur (1892), 90, rue Bonaparte, Paris.

L'abbé Joseph Lémann (1890), 1, montée Balmont, Lyon.

L'abbé Maillot (06), 89, rue de Grenelle, Paris.

Baron de Maricourt, Villemetrie.

Gabriel Martin (1891), 7, rue de Villersexel, Paris.

Mithouard (1894), 10, place Saint-François-Xavier, Paris.

Adolphe Mōny, 70, r. Spontini, Paris.

Emile Mossot (1891), Menou, par Varzy (Nièvre).

Marquis de Moussac, Montmorillon (Vienne).

Nemours-Godré, 8, rue de Jouy, Chaville (Seine-et-Oise).

Fernand Nicolay (1888), 4, rue de la Planche, Paris.

Alfred Poizat, 8, rue Gustave Courbet, Paris.

Retaux, éditeur (1881), 82, rue Bonaparte, Paris.

Xavier Rondelet (1885), 4, rue de l'Abbaye, Paris.

Alphonse Roserot (1896), 6, rue du Rendez-Vous, Paris (XII^e).

Roger de Saint-Paul, à Pont-Levoy (Loir-et-Cher).

Abbé de Scorraille (1893), 32, rue Calvé, Bordeaux.

Joseph Serre (1888), 35, place Bellecour, Lyon.

Henri Tournouër (1900), 5, boul. Raspail, Paris.

Etienne Védie (1895), 80, rue de Grenelle, Paris.

Baron Jehan de Witte (1904), 14, rue Jean-Goujon, Paris.

EXTRAITS DES STATUTS

3. — Le Syndicat a pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques et matériels de la profession, tels que le règlement des difficultés pouvant survenir entre auteurs et éditeurs, la défense de la propriété littéraire, l'examen des questions contentieuses résultant des faits de publicité, les renseignements utiles pour l'assistance mutuelle, pour l'écoulement et la vente des ouvrages, les secours à donner à des écrivains nécessiteux, la fondation de Caisses mutuelles de prévoyance pour la maladie et la vieillesse.

4. — Peuvent faire partie du Syndicat, les écrivains tirant profit de leurs écrits, livres, brochures, etc. L'admission est votée par le Conseil syndical au scrutin secret sur la présentation de deux membres, et après insertion de la candidature au *Bulletin* mensuel.

5. — Chaque membre paie un droit d'entrée de 10 francs.

La cotisation annuelle est de 5 fr.

Le versement d'une somme de cent francs libère de la cotisation annuelle et donne le titre de membre permanent. En aucun cas ce versement ne peut être restitué.

La cotisation est due à partir du 1^{er} janvier et payable avant le 1^{er} avril

au siège de la Société. Passé ce délai, elle sera recouvrée par la poste aux frais du sociétaire. Le défaut de paiement d'une seule cotisation annuelle, après deux avis, dont le second doit être donné par lettre recommandée, entraîne de plein droit l'exclusion.

6. — Tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. A cet effet, il adresse sa démission par lettre chargée au Président qui lui en accuse purement et simplement réception.

7. — Le Conseil syndical peut, pour des raisons graves dont il est seul juge, prononcer l'exclusion d'un membre.

AVIS DIVERS

Le Syndicat est affilié à la *Corporation des Publicistes chrétiens*.

Chaque mois une messe est dite aux intentions de l'Association.

Un dîner mensuel réunit les membres de la Corporation.

Un conseil juridique et un conseil médical sont à la disposition des associés.

Un service spécial de publicité facilite la publication des œuvres des associés.

CHRONIQUE CORPORATIVE

A l'occasion de la nouvelle année, le président et les membres du Conseil de la Corporation offrent à leurs confrères leurs souhaits les plus affectueux de bonheur et de prospérité.

Dîner mensuel

Notre prochain dîner aura lieu, comme il a été annoncé, le deuxième jeudi du mois, 9 janvier, au Petit-Véfour, Palais-Royal, à 7 heures et demie précises (5 fr. 50, service compris).

Suivant la tradition, il y aura un gâteau des Rois.

On est prié de s'inscrire à l'avance en vue de l'affluence probable et d'amener des invités.

Messe Mensuelle

La messe du 1^{er} vendredi du mois sera dite par M. l'aumônier, pour le repos de l'âme de notre confrère décédé, M. Denys Durrieux.

Au Luxembourg. — M. l'abbé Fonsagrives veut bien nous inviter comme l'année dernière à assister à la messe suivie d'une instruction à l'oratoire du cercle, 18, rue du Luxembourg, le dimanche 12 janvier à 9 h. 1/2.

L'instruction sera donnée par notre aumônier, M. l'abbé Gaudeau.

Nous voudrions attirer à cette pieuse réunion un plus grand nombre de confrères, en faisant comprendre aux absents ce qu'ils perdent en n'y venant pas.

La dernière instruction donnée à la messe du 8 décembre a établi un heureux rapprochement entre la fête du jour et la grande question actuelle, la condamnation du modernisme. Nous ne pouvons en donner une idée suffisante dans une sèche analyse, mais nous remercions notre éminent aumônier de nous réserver quelque chose des admirables études qu'il poursuit à l'Institut catholique dans ses leçons du lundi.

A ce propos, nous saluons la fondation qu'il annonce d'une nouvelle revue mensuelle, sous le titre de *La foi catholique* et nous souhaitons un brillant succès à cette publication. (Chez Lethielleux, 10 francs par an).

Le dernier dîner

Le dernier dîner a eu lieu le jeudi 5 décembre, sous la présidence de M. de Marolles, au Petit-Véfour. Présents : MM. Gaston Méry, de Meurville, M. l'abbé Garry, invités ; MM les abbés Gaudeau, Bertrin, Poulin, le duc des Cars, les docteurs Tessier et Dauchez ; MM Nemours-Godré, Arsac, Jean Drault, vicomte de France, G. Fromm, Oscar Havard, C.-A. Lavergne, docteur Larrieu, H. de Montardy, Fernand Nicolay, Camille Pillot, de Soye, E. Tournier, François Veuillot.

Au dessert, le Président, après avoir remercié ses confrères d'avoir bu à sa santé au dernier dîner, ce qui lui permet d'assister à celui-ci, a souhaité la bienvenue aux hôtes de la Corporation, en faisant ressortir le charme tout particulier de nos réunions où les nuances se confondent dans une amitié mutuelle. Nous sommes, a-t-il dit, des militants, mais nous réservons nos coups pour nos adversaires et non pour nos amis.

M. Gaston Méry a répondu en quelques mots pleins d'esprit et d'à-propos, disant que notre vie de journalistes doit être une lutte *usque ad mortem*. M. de Meurville s'est associé à ces sentiments en souhaitant longue vie à notre corporation.

Un document. — On nous a demandé de publier l'ordonnance des évêques du Sud-Ouest condamnant la *Dépêche* de Toulouse. Bien que tous nos confrères connaissent ce document, nous le reproduisons, pour le conserver dans nos archives comme un acte à la fois courageux et exemplaire de l'autorité épiscopale affranchie des entraves gouvernementales.

Avis important. — Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos confrères sur l'avis relatif à la publicité de leurs œuvres. Ils ont reçu à ce sujet une lettre personnelle. Nous espérons qu'ils ne la laisseront pas sans réponse.

Cotisations. — Nous rappelons que les cotisations sont dues à partir du 1^{er} janvier pour l'exercice 1908.

Membres honoraires, 10 francs ; journalistes, 12 francs ; écrivains, 5 francs. On est prié d'en adresser le montant à l'agent de la corporation, 1, rue Martignac. A partir du 1^{er} avril, les recouvrements seront faits par l'agence.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres. — Ont été admis par le Conseil dans sa séance du 21 décembre :

M. Joseph ZAMANSKI, secrétaire de rédaction de *l'Association Catholique*, 94, boulevard Raspail, Paris.

M. Louis CHAILLOUX, rédacteur à la *Croix*, 75, boulevard de la République, La Garenne-Colombes (Seine).

Candidats. — M. Gaston MÉRY, de la *Libre Parole*, à Paris, 28, rue Ber-

gère, présenté par MM. Edouard Drumont et Jean Drault.

M. l'abbé Léon RIMBAULT, rédacteur à la *Paroisse Bretonne* et à plusieurs autres journaux, demeurant 11, rue Saint-Louis-en-l'Isle, Paris (IV^e), présenté par MM. les abbés Bertoye et Louis de Benque.

FONDATION

d'une Caisse de Secours

Notre confrère, M. le baron de Bernon, ayant déclaré qu'il mettait sa pension de retraite à la disposition du Syndicat, en l'affectant à la création d'une Caisse de Secours au profit des membres du Syndicat et de leurs veuves et orphelins, le Conseil, remerciant M. de Bernon pour cet acte de générosité, a décidé en principe la fondation de cette Caisse dont le fonctionnement et la dotation seront réglés ultérieurement.

SERVICE DE PUBLICITÉ

pour favoriser les intérêts des Écrivains catholiques

AVIS

« La Corporation des publicistes chrétiens met à la disposition de ses membres des deux Syndicats un service gratuit de publicité par la voie de la presse catholique, pour leurs productions intellectuelles, telles que romans, nouvelles, variétés littéraires, philosophiques, scientifiques et autres.

« Les confrères qui veulent bénéficier de ce service sont priés d'envoyer à M. le président, avant le 15 de chaque mois, une notice bibliographique mentionnant :

« 1. Leur nom et leur adresse ;

« 2. Le titre de l'œuvre ;

« 3. Le nombre approximatif de lignes ;

« 4. Quelques lignes explicatives, sur le genre de l'œuvre.

« Les auteurs de livres édités pourront également faire connaître leurs ouvrages par la voie du « Bulletin », en en envoyant un exemplaire. »

« Cette notice est insérée au *Bulle-*

tin, puis tirée à part sur une feuille spéciale qui est périodiquement adressée à un nombre déterminé de journaux de Paris et de Province.

« La Corporation ne sert que de simple intermédiaire entre les auteurs et les directeurs de journaux qui traitent ensemble de gré à gré des conditions de l'insertion.

« Les journaux peuvent faire des demandes de manuscrits par la même voie. »

« Lorsque, par suite de cette entremise, il interviendra une transaction à titre onéreux, l'auteur est tenu en conscience de faire à la caisse de la Corporation une remise de 10 0/0 du montant de son émolument.

N. B. — Les auteurs sont priés d'envoyer dès aujourd'hui la liste complète de leurs œuvres, à publier ou à reproduire. Au fur et à mesure, il en sera dressé un répertoire.

ORDONNANCE

de NN. SS. les Archevêques et Évêques de la région du sud-ouest de la France, relative à l'achat et à la lecture du journal « La Dépêche » de Toulouse

Nous, archevêques et évêques soussignés,

Considérant qu'une des principales obligations de notre charge est de veiller à la conservation de la foi et de la morale chrétiennes dans les diocèses au gouvernement desquels nous avons été préposés (Enc. *Sapientiae christianæ et hujusce partis*);

Considérant que, parmi les moyens

à employer à cet effet, les saints canons prescrivent la dénonciation aux fidèles, comme dangereux pour eux, des livres et écrits de toute nature qui attaquent la religion catholique dans son enseignement dogmatique ou moral et dans sa hiérarchie (Grég. XVI : *Inter præcipuas*. Pie IX : *Qui pluribus*. Léon XIII : *Officiorum*);

Considérant qu'au nombre de ces

écrits manifestement hostiles à nos saintes institutions, figure, à n'en pas douter, la *Dépêche* de Toulouse :

Qu'en effet ce journal n'hésite pas à faire siens des blasphèmes où Dieu est traité de *divinité barbare et de bourreau de sa créature* (11 nov. 1907) ;

Que nos dogmes y sont qualifiés avec une irrévérence injurieuse, notamment l'*Existence de Dieu et le Pêché originel* (11 nov. 1907), ainsi que l'*Infailibilité* (8 nov. 1907) ;

Que les conceptions morales préconisées par cette feuille sont dans leur ensemble inconciliables avec les préceptes ou les conseils évangéliques ;

Que dans les *Œuvres des Missions* encouragées par l'Eglise et par les pouvoirs publics eux-mêmes, la *Dépêche* voit surtout des *niaiseries mal-faisantes de gens d'Eglise* (31 octobre 1907), d'où ne peut résulter pour ces œuvres qu'un injuste discrédit ;

Qu'en recommandant comme *œuvres d'humanité et d'émancipation sociale*, des associations telles que le *Soutien amical* établies au profit des « prêtres évadés », ce journal tend à favoriser l'apostasie ou tout au moins la révolte (28 octobre 1907) ;

Que ces tendances et ces théories, dont nous avons voulu relever l'expression seulement dans les numéros les plus récents, sont depuis longtemps celles de la *Dépêche*, et qu'elles présentent un grand danger pour les fidèles confiés à nos soins.

Par ces motifs nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

1° Devra être considéré comme coupable de péché grave, tout fidèle qui, sans un motif sérieux dont nous te-

nons à rester seuls juges, *achètera ou lira habituellement la Dépêche* ;

2° Ce péché, en ce qui concerne l'admission aux sacrements, sera traité par les confesseurs comme les autres péchés d'habitude, d'après les prescriptions générales de la théologie morale.

Et sera la présente ordonnance lue dans toutes les églises de nos diocèses le troisième dimanche de l'Avent et le dimanche de l'ouverture du temps pascal.

Donné et décrété par nous, archevêques et évêques soussignés, le 8 décembre 1907, en la fête de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge.

† AUGUSTIN, archevêque de Toulouse.

† EUDOXE-IRÉNÉE, archevêque d'Albi.

† ERNEST, archevêque d'Auch.

† HENRI, évêque de Tulle.

† ADOLPHE, évêque de Montauban.

† XAVIER, évêque de Tarbes.

† JULES, évêque de Perpignan.

† PAUL-FÉLIX, évêque de Carcassonne.

† JACQUES, évêque de Mende.

† FRANÇOIS-MARIE, évêque de Bayonne.

† CHARLES, évêque de Rodez.

† FRANÇOIS, évêque d'Aire.

† CHARLES-PAUL, évêque d'Agen.

† VICTOR-ONÉSIME, évêque de Cahors.

† HENRI-JOSEPH, évêque de Périgueux.

† MARTIN, évêque de Pamiers.

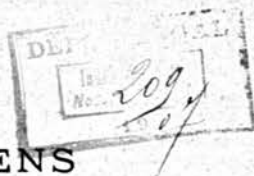
† PIERRE, coadjuteur de Montauban.



Le Gérant : J. LANLARD.

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS



SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^e SÉRIE

N° 28. — 25 Février 1907



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

1100

DÉPOT LÉGAL
Intre & Lods
No. 400
1907

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^e SÉRIE

N° 29. — 25 Mars 1907

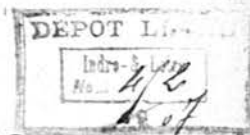


AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS



SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 30. — 25 Avril 1907



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

DÉPÔT
63/107

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{ME} SÉRIE

N° 31. — 25 Mai 1907



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

100

DÉPOT L.
Mars-A-Juin
No 690
1907

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^e SÉRIE

N° 32. — 25 Juin 1907



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

107

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS



SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^me SÉRIE

N° 33. — 25 Octobre 1907



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS



BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 34. — 25 Novembre 1907



300

AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^m SÉRIE

N° 35. — 25 Décembre 1907



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

91-36-45 C

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS



BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 36. - 25 Janvier 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1. Rue Martignac. 1

Jo

30112

Jo. 31427

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

N^o 36

1, rue Martignac, PARIS

25 Janvier 1908

Dîner mensuel. — Au Petit-Véfour, Palais-Royal, le jeudi 6 février, à 7 h. 1/2 précises. (5 fr. 50 pourboire compris). Prière instante de s'inscrire d'avance.

Messe Mensuelle. — La messe sera dite le 1^{er} vendredi du mois par M. l'aumônier pour le repos de l'âme de M. Léon Mathon.

Au Luxembourg. — Le dimanche 9 février, messe à l'oratoire du Cercle, 18, rue du Luxembourg. Instruction par M. l'abbé Gaudeau. Après la messe, réunion du Conseil corporatif. Préparation de l'Assemblée générale.

Le dîner du 9 Janvier. — M. de Marolles présidait entouré de MM. les chanoines Louis et Ambroise de Benque, de M. l'abbé Tourmentin, de nos confrères Joseph Moller, de Wahl, docteur Bull, Dubois de la Rue, Firmin Baconnier, Henri de Fraace, Gautherot, Paul Aimé-Paillard.

M. le comte de Ferré de Péroux avait répondu à l'invitation de notre président et avait bien voulu se joindre à nous.

La traditionnelle galette des Rois n'était pas oubliée et la fève échet à notre confrère Henri de France.

Au dessert, M. de Marolles souhaite la bienvenue à notre invité en lui exprimant le souhait de le voir rester attaché à la corporation par des liens plus étroits, et, faisant ressortir l'intelligence de la fève, il exprima au roi du jour tous les meilleurs vœux ; puis il étendit ces vœux à tous les membres de nos syndicats présents et absents, souhaitant longue vie à notre corporation déjà majeure.

A la messe du 12 Janvier. — Dans une substantielle allocution, M. l'abbé Gaudeau a tout d'abord appelé les bénédictions divines sur notre chère Association au cours de cette année qui voit s'accomplir un double

cinquantième, celui des apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes, et celui du Sacerdoce du Souverain-Pontife. Puis, abordant la grande question du jour, il a signalé l'attitude des modernistes de France qui se tiennent dans un silence significatif, sans formuler une franche soumission aux enseignements suprêmes, et persistent à se dire fidèles à l'Eglise, tout en réservant leurs sentiments intérieurs. Cette question conduit à une autre, celle des différents degrés de l'excommunication ; l'une qu'on nomme *latae sententiae*, et qui frappe ceux qu'il faut éviter, *vitandi*, et ceux dont l'Eglise tolère la fréquentation, *tolerati*. Il est nécessaire de connaître ces règles quand on tient une plume, pour éviter les grossières bévues que commettent certains journalistes du bloc.

Nous remercions notre éminent aumônier de ces utiles enseignements, et de plus en plus nous engageons nos confrères de Paris à ne pas perdre ces excellentes occasions de s'instruire.

Notre reconnaissance s'adresse également à l'Association des étudiants catholiques et à leur digne aumônier qui tous offrent gracieusement l'hospitalité dans leur charmant oratoire de la rue du Luxembourg, où nous serons heureux de nous trouver nombreux le 15 février.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec chagrin la mort d'un de nos confrères du Syndicat des Ecrivains, M. le comte Oscar de Poli, ancien zouave pontifical, ancien préfet, connu par plusieurs ouvrages de valeur, et notamment par ses études héraldiques. Ses obsèques ont eu lieu le 10 janvier, à l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy. Une messe sera dite par notre aumônier pour le repos de son âme.

Rectifications à l'Annuaire

Ajouter à la liste des membres honoraires : M. Pierre de Saint-Victor, à Lyon ; à la liste des écrivains : M. le baron de Villebois, à Segré.

Assemblées générales

Par décision du Conseil, les Assemblées générales auront lieu le dimanche 8 mars.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux Membres

admis le 18 Janvier

M. Gaston MÉRY, *Libre Parole*, 28, rue Bergère, Paris.

M. Paul PARSY, *Croix*, de Paris, 21, rue Saint-Antoine.

Candidats

M. Firmin BACCONNIER, rédacteur au *Soleil*, à la « Revue Catholique et Royaliste », à l'*Eclair* de Montpellier, directeur de l'*Accord Social*, 26, quai d'Orléans, présenté par MM. Jean d'Héricault et Tancrède de Visan.

M. Jules CHAVANON, 94, rue du Bac, rédacteur à la « Croix », de Paris, secrétaire de la rédaction de la *Presse Nouvelle*, présenté par MM. Jeanne et Coudy.

M. Joseph PICAUVET, 109, rue Saint-Jacques, à Amiens, secrétaire de rédaction à la « Chronique Picarde », présenté par MM. Croisille et Feron-Vrau.

M. Henri VALLOT, 5, rue Serrigny, à Dijon. Rédacteur-gérant du « Bien Public », présenté par MM. Jules Mercier et Dumarché.

M. Paul DEVIGNE, directeur du *Courrier de Fourmies*, et du *Publicateur de Vervins*, présenté par MM. Maurice Papillon et Laya.

M. Georges MAZE-SENCIER, rédacteur au Bulletin de l'*Action Libérale*, à l'*Univers*, au « Journal de Confolens », présenté par MM. Aug. Cavalier et Eugène Flornoy.

M. Alfred MICHELIN, 64, rue des Batignolles, rédacteur à la *Croix*, présentée par MM. Jeanne et Coudy.

SERVICE DE PUBLICITÉ

Au dernier conseil corporatif, ont été prises les dispositions pour organiser ce service.

M. Henry de France a été spécialement désigné comme *secrétaire-délégué*, pour en assurer le fonctionnement d'accord avec le président. Il nous adresse la note suivante :

« Nous commençons aujourd'hui cette chronique en adressant tous nos remerciements à ceux de nos confrères qui, en répondant avec empressement à notre appel, nous ont permis non seulement d'établir notre première « Chronique » en temps voulu, mais encore d'y introduire une grande variété de rubriques.

« On voudra bien nous excuser si la rédaction n'en est pas parfaite, mais d'une part nos correspondants n'en ayant point encore vu de modèle établi, ignoraient la forme la meilleure à donner à leurs annonces et les ont formulées de manières très différentes les unes des autres ; de l'autre nous ne savons pas encore quelle est la présentation qui convient le mieux aux directeurs de journaux.

« Que l'on veuille bien nous accorder un crédit de quelques numéros et nous espérons parvenir à donner satisfaction à tous.

« Nous nous attacherons particulièrement à faire pour chacun publicité égale. Cette tâche cependant, ne sera pas très aisée, tant à cause de l'extrême variété des collaborations proposées que des dimensions forcément restreintes de notre « Chronique ». En tous cas, nos confrères peuvent être assurés de notre entière bonne volonté.

« HENRY DE FRANCE. »

Nous avons reçu plusieurs annonces qui sont arrivées trop tard pour l'insertion dans le Bulletin de ce mois.

A cette note il convient d'ajouter qu'il a été décidé que pour ne pas surcharger la chronique, il ne serait pas fait mention des titres et qualités des auteurs.



CHRONIQUE MENSUELLE

DU SERVICE DE PUBLICITÉ LITTÉRAIRE

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

(UNION DES SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS)

N° 1.

PARIS, 1, RUE MARTIGNAC

25 Janvier 1908

ROMANS-FEUILLETONS

G. D'AZAMBUJA, 17, rue Cassette.

L'Abdication, Trois dots, un Chassé-Croisé, Entre Cousins.

G. DE BEAUREGARD, 53, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine).

L'Arc-en-Ciel: roman moral et religieux, formant 60 feuilletons, ayant déjà paru dans *l'Echo de Paris*. Liberté complète de reproduction.

Jean DRAULT (S. G. L.) (1), 237, faubourg Saint-Honoré.

Le Barbier Gracchus. 14.000 lignes. Roman historique sur la terreur lyonnaise; fort documenté au point de vue antimaçonnique (vient de paraître).

Le plus célèbre des Bécasseau. 7.000 lignes. Humoristique et historique sur la prise d'Alger 1830.

Le Soldat Chapuzot. Chapuzot est de la Classe. La Pédale Humanitaire, etc (à suivre).

A. LABBÉ, 5, rue du Fosse, Amiens.

Un roman humoristique pour la jeunesse.

M. NOURISSON (S. G. L.) Michel Nour. Marcel ROSNY, rédacteur en chef de *l'Abbevilleois*. Abbeville (Somme).

Abandonnée. 8.000 lignes. Action à Paris, scènes vécues dans le monde des malfaiteurs. Aucune peinture scabreuse.

Le Secret du Crime. 8.000 lignes, suites d'une erreur judiciaire.

Le Mystère du Viaduc. 9.000 lignes.

Le Destin des Roses. Paru dans *l'Autorité* en 1907. Monde financier et cosmopolite.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.) Mantilly (Orne), villa Le Plaisir.

Le Drame de la Falaise. 40 colonnes. Histoire fantastique, contrebandier maritimes.

Douce Matalène. 42 colonnes. Idylle pyrénéenne pour public lettré.

La Sirène de la Sprée. 13 semaines. (Cliche). Aventures et espionnage.

Les Vautours de Cuba. 10.000 lignes. (Cliche).

Sœur des Slaves. 10.000 lignes. (Cliche). Guerre de Mandchourie, etc. (A suivre).

V. DE MAROLLES (S. G. L.), 121 bis, rue de Grenelle.

Le Docteur Verny. Roman de mœurs contemporaines. (Cliche).

Les Lettres d'une Mère. Episode de la Terreur, 1 vol. in-8°, chez Perin. Ouvrage couronné par l'Académie française.

Paul VERDUN (S. G. L.), 28, rue du Four.

La Chasse à l'homme. (Autre titre : **Le Secret de la Maison verte**). 10.000 lignes. Policier et judiciaire.

Cœur de Héros. 12.000 lignes. Histoire de Garcia Moreno et de l'Équateur.

Le Député de Vaugirard. 8.000 lignes. Comique et satirique.

Les deux Prisonnières. 5.400 lignes. **La Grande Ambitieuse**. 7.000 lig.

Histoire d'une Aiguille. 5.600 lignes. Pour la jeunesse, instructif.

(1) S. G. L., membre de la Société des Gens de lettres.

Charles VINCENT, (S. G. L.), 42, rue des Perchamps.

Lina, 6.000 lignes, 28^e édition.

Tout seul, 10^e édition, 10.000 lig.

Sous le Crêpe, Cœur de père, 12.000 lignes.

La part de Reine, 12.000 lignes.

L'épopée de l'Eglise, 8.000 lignes.

Nouvelle Patrie.

Sur le seuil de l'au-delà, 10.000 lig.

Yamrik le Rouge, 3.000 lignes.

Hommes loups, 6.000 lignes.

Olier le Renard, 4.000 lignes.

Fine-Lame, (suite) 4.000 lignes.

Justice, 15.000 lignes.

INÉDITS :

La Panthère noire, 36.000 lignes.

Main-d'ombre, 10.000 lignes.

La Légende de Moïna, 11.000 lignes.

(A suivre). Nombreux autres romans sous la signature Pierre MAEL, seul ou en collaboration.

NOUVELLES & VARIÉTÉS

G. D'AZAMBUJA, Le Destin des
Nouvelles.

Louis BÉCHET, Valréas (Vaucluse).

Rythmes grégoriens et temps futurs.

Légendes éducatrices et Réalisme destructeur.

Le Terroir, Le Cloître désert, Variétés.

Bonnes Sœurs, Nouvelle. (A suivre).

BORRELLY DE KERVELÉGAN, Manoir de Kerobestin, par Pont-L'Abbé (Finistère).

En préparation : Deux nouvelles,

La Vengeance du Hussard, épisode dramatique des inventaires.

— **Jeanne de Trémic**, étude.

Daniel B. de LAFLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Conte dominical.

Abbé POULIN, 32, rue Etienne-Dolet.

Gens qui rient et Gens qui pleurent, collection de nouvelles populaires.

Au Jour le Jour, Récits de voyage détachés.

Sainte-Clotilde et son temps, Feuilleton historique.

Nombreux articles religieux.

M. NOURISSON (S. G. L.).

Grand nombre de nouvelles, fantaisies, contes et dialogues.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.).

52 contes pour tous les dimanches.

François VEUILLLOT, 17, rue Cassette.

Humbles victimes, Série de nouvelles d'actualité et de contes pour les jours de fête.

Joseph SERRE (S. G. L.), 48, rue de Margnotes, Lyon.

Articles à publier : INÉDITS.

Une religion humaine.

L'Eglise et l'Esprit large.

Les deux sexes de l'Esprit.

Le point de vue de l'Eglise.

Une hypothèse sur l'origine de l'homme.

Les deux morales. (A suivre.)

CHRONIQUES

Emmanuel BOURGUET (Saint-Gayrac), 4, rue Ménars.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Fernand BUTEL, route de Tarbes, Pau (Basses-Pyrénées).

Chronique hebdomadaire de jurisprudence usuelle ou rurale.

Henry DE FRANCE, 55, rue de Lille.

Chronique hebdomadaire d'œuvres et institutions économiques et sociales.

Chronique hebdomadaire de Pêche.

Gustave GAUTHEROT, 16, avenue de Villars.

Chronique parisienne hebdomadaire

Oscar HAVARD, 109, rue de Grenelle.
Lettres parisiennes.

Daniel B. DE LA FLOTTE (S. G. L.), 3,
quai Voltaire.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Revue hebdomadaire de jurisprudence pratique domestique, ouvrière et agricole.

Critique hebdomadaire dramatique et musicale.

Chronique hebdomadaire des œuvres charitables et sociales.

Docteur LE FUR, 103, rue de La Boétie.

Chronique scientifique bi-mensuelle.

F. NICOLAY, 4, rue de la Planche.

Chronique parisienne hebdomadaire.

J. Romain LE MONNIER, villa Le Placis, Mantilly (Orne):

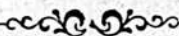
Chroniques agricole (région du Nord-Ouest) et mutualiste.

MM. les Directeurs de journaux qui désireraient faire appel à la collaboration des membres de la Corporation des Publicistes Chrétiens sont priés d'entrer directement en correspondance avec eux, la Corporation se bornant exclusivement à insérer dans son Bulletin les offres et demandes relatives à la publicité littéraire.

Toutes les communications relatives au présent Bulletin, propositions des directeurs de journaux, demandes de

genres d'articles ou de chroniques ne figurant pas au Bulletin, insertions d'annonces de la part des journalistes et écrivains de la Corporation, etc., doivent être adressées au vicomte Henry de France, 55, rue de Lille, Paris, délégué de la Corporation des Publicistes Chrétiens.

Le présent Bulletin est adressé à tout Directeur de journal qui en fait la demande.



Le Gérant : E. RIVIÈRE.

2148
CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^e SÉRIE

N° 37. — 25 Février 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 37

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Février 1908

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

des Syndicats de la Corporation des Publicistes chrétiens

Le Dimanche 8 Mars

CONVOICATIONS OFFICIELLES

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Les membres du syndicat sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le *dimanche 8 mars*, à 6 heures précises, dans les salons du Petit-Véfour, galerie de Valois.

ORDRE DU JOUR :

*Rapport du secrétaire ;
Rapport du trésorier ;
Renouvellement annuel du conseil.*

Les membres dont le mandat expire en vertu du roulement, sont :

MM. BOUVATTIER ;
TASTEVIN DE NOUVEL ;
Gaston JOLLIVET ;
P.-A. PAILLARD.

Ils sont rééligibles. Si l'on ne peut venir, prière d'envoyer son vote, en découpant le bulletin ci-dessous.

Caisse de retraites. — Rapport de MM. les commissaires sur le fonctionnement des retraites et l'état de la caisse.

Approbation des comptes.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Le même jour, à 6 h. 1/2, assemblée générale des écrivains.

Rapport du secrétaire et du trésorier.

Renouvellement du conseil. En vertu du roulement, sont soumis à réélection et rééligibles :

MM. FÉNELON GIBON ;
PLANTEAU DU MAROUSSEM ;
FIRMIN-DIDOT.

Prière d'envoyer son vote, en découpant le bulletin ci-dessous.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Messe. — Le dimanche 8 mars, à 9 heures et demie, messe en musique à l'oratoire du cercle des étudiants, 18, rue du Luxembourg. Allocution.

A la suite de la messe, réunion du conseil corporatif.

A 7 heures, assemblée plénière. Rapport moral et financier.

Toute proposition doit être soumise, cinq jours à l'avance, à M. le Président qui en saisira le Conseil.

Banquet. — A 7 heures et demie précises, au Petit-Véfour (5 fr. 50, tout compris).

M. René Bazin, de l'Académie française, a bien voulu accepter notre invitation.

On est prié de s'inscrire d'avance, sous peine de n'être pas placé.

ADMISSIONS

Journalistes. — Membres admis par le Conseil, le 15 février :

M. Firmin BACCONNIER, *Accord Social*, 25, quai d'Orléans, Paris.

M. Jules CHAVANON, *Croix*, 94, rue du Bac, Paris.

M. Joseph PICAVET, *Chronique Picarde*, 169, rue Saint-Jacques, Amiens.

M. Paul DEVIGNE, *Courrier de Fourmies*, Fourmies (Nord).

M. Georges MAZE-SENCIER, *Action libérale*, 71, avenue d'Antin, Paris.

M. Georges MICHELIN, *Croix*, 64, rue des Batignolles, Paris.

M. l'abbé Léon RIMBAULT, *Paroisse bretonne*, 11, rue Saint-Louis-en-l'Isle, Paris.

CANDIDATURE

Ecrivains. — M. Bittard des Portes, 44, rue de Naples, à Paris, présenté par MM. le baron Joseph du Teil et Gailly de Taurines.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Messe à l'oratoire du Luxembourg. — Pieuse et édifiante matinée le dimanche 9 février. L'allocution de M. l'abbé Gaudeau a été comme toujours d'une grande élévation de sentiments et d'expressions. A propos du cinquantenaire des apparitions de la Sainte-Vierge à Lourdes, il a établi un admirable parallèle entre la maternité divine et la pureté virginale de Marie. Heureux les auditeurs de ces délicates homélies.

Dîner mensuel du 6 février. — M. de Marolles présidait, entouré de nos confrères : MM. l'abbé Tourmentin, docteur Bull, Nemours-Godré, G. Claudius Lavergne, Félix de Rosnay, J. d'Héricault, Henri de France, Joseph Mollet, Joseph du Teil, Dubois de la Rue, Paul-Aimé Paillard, F. Bacconnier, E. Renaud.

MM. de Larègle, Bittard des Portes, Bernard de Vesins et du Pontavice, invités, s'étaient joints à nos confrères.

Au dessert M. de Marolles leva son

verre en portant un toast à la fidélité des confrères assidus aux dîners, aux invités et à la corporation.

MM. Bittard des Portes, de Vesins, de Larègle et Claudius Lavergne répondirent en termes fort aimables au toast du président.

M. Joseph du Teil, qui fit récemment et à peu d'intervalle deux séjours consécutifs à Rome, fit un intéressant récit des entretiens qu'il put avoir avec d'éminents personnages de la cour du Vatican et sur l'influence des doctrines modernistes en Alsace Lorraine. Après le dîner, M. F. Nicolaï vint prendre part aux conversations très animées.

Messe mensuelle. — La messe sera dite le 1^{er} vendredi du mois pour le repos de l'âme de notre confrère, Joseph Legueu.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une série de conférences sur « La Famille et ses Lois » sera donnée par M. l'abbé Gaudeau, à Saint-Roch, tous les mercredis de Carême à 8 1/2 du soir.

Cotisations

Les cotisations seront recouvrées par l'agence Devos, à partir du 1^{er} avril. D'ici là, on peut payer directement, soit au président, soit à l'agent, 1, rue de Martignac.

Service de publicité. — Nous prions ceux de nos confrères qui désirent faire annoncer des romans, nouvelles et variétés, et qui ne nous en ont pas envoyé les titres, de nous les adresser à l'avenir. Nous ne pouvons promettre que nous insérerons tous les titres en question, mais nous croyons qu'il est indispensable d'en signaler tout au moins quelques-uns par auteur, afin que les directeurs de journaux puissent se rendre compte des genres traités.

D'autre part, notre chronique n'a point pour but de faire connaître toutes les œuvres en tous genres produites par nos confrères, ce n'est pas un bulletin bibliographique. Nous prions donc de ne nous adresser que des titres d'œuvres susceptibles d'être reproduites par les journaux.

CHRONIQUE MENSUELLE

DU SERVICE DE PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS
(UNION DES SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS)

N° 2.

PARIS, 1, RUE MARTIGNAC

25 Février 1908

ROMANS-FEUILLETONS

- G. D'AZAMBUJA, 17, rue Cassette.
L'Abdication, Trois dots, un Chassé-Croisé, Entre Cousins.
- G. DE BEAUREGARD, 53, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine).
L'Arc-en-Ciel: roman moral et religieux, formant 60 feuillets, ayant déjà paru dans *l'Echo de Paris*.
- Jean DRAULT (S. G. L.) (1), 237, faubourg Saint-Honoré.
Le Barbier Gracchus. 14.000 lignes. Roman historique sur la terreur lyonnaise, fort documenté au point de vue antimaçonnique (vient de paraître).
Le plus célèbre des Bécasseau. 7.000 lignes. Humoristique et historique sur la prise d'Alger 1830.
Le Soldat Chapuzot. **Chapuzot est de la Classe**. **La Pédale Humanitaire**, etc. (à suivre).
- Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).
Gorgeansac, roman. Plon-Nourrit.
- A. LABBÉ, 5, rue du Fossé, Amiens.
Un roman humoristique pour la jeunesse.
- M. NOURISSON (S. G. L.) Michel NOUR.
Marcel ROSNY, rédacteur en chef de *l'Abbevilleois*, Abbeville (Somme).
Abandonnée. 8.000 lignes. Action à Paris, scènes vécues dans le monde des malfaiteurs. Aucune peinture scabreuse.
- Le Secret du Crime**. 8.000 lignes, suites d'une erreur judiciaire.
Le Mystère du Viaduc. 9.000 lignes.
Le Destin des Roses. Paru dans *l'Autorité* en 1907. Monde financier et cosmopolite.
- J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.) Mantilly (Orne), villa Le Placis.
Le Drame de la Falaise. 40 colonnes. Histoire fantastique, contrebandiers maritimes.
Douce Matalène. 42 colonnes. Idylle pyrénéenne pour public lettré.
La Sirène de la Sprée. 13 semaines. (Cliché). Aventures et espionnage.
Les Vautours de Cuba. 10.000 lignes. (Cliché).
Sœur des Slaves. 10.000 lignes. (Cliché). Guerre de Mandchourie, etc. (A suivre).
- V. DE MAROLLES (S. G. L.), 121 bis, rue de Grenelle.
Le Docteur Verny. Roman de mœurs contemporaines. (Cliché).
Les Lettres d'une Mère. Episode de la Terreur, 1 vol. in-8°, chez Perrin. Ouvrage couronné par l'Académie française.
- LÉON DE TINSEAU.
Le Port d'attache. roman. 1 vol. in-18. Calmann-Lévy.
- Paul VERDUN (S. G. L.), 28, rue du Four.
La Chasse à l'homme. (Autre titre : **Le Secret de la Maison verte**). 10.000 lignes. Policier et judiciaire.
Cœur de Héros. 12.000 lignes. His-

(1) S. G. L., membre de la Société des Gens de lettres.

toire de Garcia Moreno et de l'Équateur.
Le Député de Vaugirard. 8.000 lignes. Comique et satirique.
Les deux Prisonnières. 5.400 lignes.
La Grande Ambitieuse. 7.000 lig.
Histoire d'une Aiguille. 5.600 lignes. Pour la jeunesse, instructif.
Charles VINCENT, (S. G. L.), 42, rue des Perchamps.
Lina. 6.000 lignes, 28^e édition.
Tout seul. 10^e édition. 40.000 lig.
Sous le Crêpe. Cœur de père. 12.000 lignes.
La part de Reine. 12.000 lignes.

L'épopée de l'Eglise. 8.000 lignes.
Nouvelle Patrie.
Sur le seuil de l'au-delà. 10.000 lig.
Yamrik le Rouge. 3.000 lignes.
Hommes loups. 6.000 lignes.
Olier le Renard. 4.000 lignes.
Fine-Lame. (suite) 4.000 lignes.
Justice. 15.000 lignes.

INÉDITS :

La Panthère noire. 36.000 lignes.
Main-d'ombre. 10.000 lignes.
La Légende de Moïna. 11.000 lignes.

(A suivre). Nombreux autres romans sous la signature Pierre MAEL, seul ou en collaboration.

NOUVELLES & VARIÉTÉS

G. D'AZAMBUJA.

Nouvelles.

Louis BÉCHET. Valréas (Vaucluse).

Rythmes grégoriens et temps futurs.
Légendes éducatrices et Réalisme destructeur.

Le Terroir, Le Cloître désert. Variétés.

Bonnes Sœurs. Nouvelle. (A suivre).

BORRELLY DE KERVELÉGAN, Manoir de Kerobastin, par Pont-L'Abbé (Finistère).

En préparation : Deux nouvelles,
La Vengeance du Hussard, épisode dramatique des inventaires.
 — **Jeanne de Tremic,** étude.

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).

A l'Enseigne du Grand Saint André, contes et nouvelles.

Œuvres choisies. Poésies. 1 volume avec portrait.

En Forêt. Poésies. 1 volume.

L'Herbager. Comédie en 3 actes et en vers.

Daniel B. de LAFLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Conte dominical.

Georges-Claudius LAVERGNE, 17, rue Neuve, Versailles.

Le Blasphème démocratique.

L'Idole de Saint-Germain-des-Prés.

Mon Salon.

La Croix (Note iconographique).

Abbé POULIN, 32, rue Etienne-Dolet.

Gens qui rient et Gens qui pleurent, collection de nouvelles populaires.

Au Jour le Jour. Récits de voyage détachés.

Sainte-Clotilde et son temps. Feuilleton historique.

Nombreux articles religieux.

M. NOURISSON (S. G. L.).

Grand nombre de nouvelles, fantaisies, contes et dialogues.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.).

52 contes pour tous les dimanches.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.

Humbles victimes. Série de nouvelles d'actualité et de contes pour les jours de fête.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Récits de voyage détachés.

Joseph SERRE (S. G. L.), 48, rue de Margnotes, Lyon.

Articles à publier : INÉDITS.

Une religion humaine.

L'Eglise et l'Esprit large.

Les deux sexes de l'Esprit.

Le point de vue de l'Eglise.

Une hypothèse sur l'origine de l'homme.

Les deux morales. (A suivre.)

CHRONIQUES

Alphonse BÉCHET, 61, rue des Saints-Pères.

Chronique française et étrangère (politique, littérature, archéologie, sciences).

Critique artistique, musicale et dramatique.

Revue des publications et périodiques étrangers (anglais, allemands, hollandais, russes, italiens, espagnols, portugais).

Emmanuel BOURGUET (Saint-Gayrac), 4, rue Ménars.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Articles politiques.

Chronique artistique.

Compte rendu des Salons.

Critique dramatique.

Fernand BUTEL, route de Tarbes, Pau (Basses-Pyrénées).

Chronique hebdomadaire de jurisprudence usuelle ou rurale.

Henry DE FRANCE, 55, rue de Lille.

Chronique hebdomadaire d'œuvres et institutions économiques et sociales.

Chronique hebdomadaire de Pêche.

Gustave GAUTHEROT, 16, avenue de Villars.

Chronique parisienne hebdomadaire

Alain GOUZIEU, 30, rue Antoinette, Paris.

Lettre de Paris.

Chronique scientifique bi-mensuelle

Oscar HAVARD, 109, rue de Grenelle.

Lettres parisiennes.

HENRIOT, *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.

Clichés humoristiques.

Actualités politiques ou amusantes.

Dessins d'Henriot.

Vignettes hebdomadaires pour illustration de journaux ou d'almanachs.

Daniel B. DE LA FLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Revue hebdomadaire de jurisprudence pratique domestique, ouvrière et agricole.

Critique hebdomadaire dramatique et musicale.

Chronique hebdomadaire des œuvres charitables et sociales.

Docteur LE FUR, 103, rue de La Boétie.

Chronique scientifique bi-mensuelle.

F. NICOLAY, 4, rue de la Planchette.

Chronique parisienne hebdomadaire.

J. Romain LE MONNIER, villa Le Placis, Mantiilly (Orne).

Chroniques agricole (région du Nord-Ouest) et mutualiste.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Chronique hebdomadaire du mouvement ouvrier, social, économique et des œuvres sociales et charitables.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.

Lettre parisienne hebdomadaire.

MM. les Directeurs de journaux qui désireaient faire appel à la collaboration des membres de la Corporation des Publicistes Chrétiens sont priés d'entrer directement en correspondance avec eux, la Corporation se bornant exclusivement à insérer dans son Bulletin les offres et demandes relatives à la publicité littéraire.

Toutes les communications relatives au présent Bulletin, propositions des directeurs de journaux, demandes de

genres d'articles ou de chroniques ne figurant pas au Bulletin, insertions d'annonces de la part des journalistes et écrivains de la Corporation, etc., doivent être adressées au vicomte Henry de France, 55, rue de Lille, Paris, délégué de la Corporation des Publicistes Chrétiens.

Le présent Bulletin est adressé à tout Directeur de journal qui en fait la demande.

Le Gérant : E. RIVIÈRE.

BULLETINS DE VOTE

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Membres sortants rééligibles

MM.

BOUVATTIER ;

TASTEVIN DE NOUVEL ;

G. JOLLIVET ;

P.-A. PAILLARD.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Membres sortants rééligibles

MM.

FÉNELON GIBON ;

PLANTEAU DU MAROUSSEM ;

FIRMIN DIDOT.

Bulletin à découper pour le Vote

Bulletin à découper pour le Vote

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS



BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 38. — 25 Mars 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 38

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mars 1908

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MARS

SYNDICAT DES JOURNALISTES FRANÇAIS

L'assemblée générale annuelle statutaire a été tenue le dimanche 8 mars, à 6 heures, sous la présidence de M. de Marolles, assisté de MM. Nemours-Godré, Remy de Simony, vice-présidents; Tastevin de Nouvel, trésorier; Henry de France, secrétaire.

La parole est donnée à M. le secrétaire qui lit le rapport suivant :

« MESSIEURS
« ET CHERS CONFRÈRES,

« Permettez-moi de commencer ce rapport en envoyant, au nom de notre syndicat, l'expression de notre souvenir ému aux familles de ceux des nôtres qui ont été rappelés à Dieu depuis notre dernière assemblée générale.

« Ce sont MM. J. Seurat de la Boulaye, l'un de nos membres fondateurs qui s'était surtout consacré au journalisme agricole; M. Edmond Biré, l'historien bien connu, le démouliste des légendes révolutionnaires; M. Pierre Veillot, directeur de l'« Univers », dont nous apprenions la mort au moment même où votre Conseil allait statuer sur sa candidature; M. Denys Durrioux, un de ces vaillants journalistes de province, toujours sur la brèche pour la bonne cause, frappé, lui aussi, en pleine force de l'âge; M. Joseph Legueu, écrivain spirituel et délicat collaborateur à l'Univers, enfin, M. Léon Mathon.

« Ces vides si cruels que la mort a faits dans nos rangs se trouvent comblés par de nombreuses admissions nouvelles.

« Sous le rapport du recrutement, nous n'avons donc pas à nous plaindre. On commence enfin à comprendre dans notre profession que la situation de l'homme isolé est précaire, et qu'il est toujours avantageux de pouvoir se rattacher à un groupement, à un syndicat.

« Les services que nous sommes à même de rendre vont d'ailleurs, sans cesse, en augmentant. Dans le courant de l'année dernière, nous avons organisé un système de publicité littéraire dont il vous sera rendu compte dans un rapport spécial, concernant ce sujet et fait pour la corporation entière. Il y a tout lieu d'espérer que, quand cette chronique de publicité expédiée à plus de cent journaux sera connue et prise en considération autant qu'elle le mérite, elle permettra à nos confrères de tirer meilleur parti de leurs travaux et de leurs études.

« Plus récemment encore, grâce à l'abandon généreux qu'un de nos membres, le baron de Bernon, a fait de sa retraite, il nous a été permis de jeter les bases d'une caisse de secours. Nous espérons ainsi pouvoir parer à des besoins, parfois même à de véritables détresses auxquelles notre profession n'expose que trop ceux qui s'y dévouent, et veulent quand même rester inébranlablement attachés à leurs convictions.

« Pendant des années, à chacune de nos assemblées générales, tous nos

rapporteurs ont vigoureusement attiré l'attention sur l'abandon dans lequel des milieux, les mieux pensants, laissent les premières victimes de la défense religieuse et sociale, c'est-à-dire les journalistes. On nous disait parfois que nos récriminations étaient inutiles, qu'elles ne seraient jamais entendues. Nous avons aujourd'hui le plaisir de constater que nos efforts n'ont pas été vains. Des voix aussi autorisées que puissantes se sont fait entendre pour nous appuyer, entre autres, celle de ce grand évêque du Nord, Mgr Delamare, dont nous applaudissons, en 1905, un vibrant discours prononcé à notre assemblée annuelle de Montmartre.

« On se rend compte maintenant que si l'on veut une Presse influente, sérieuse et agissante, la première des conditions est d'assurer aux journalistes autre chose que des salaires de famine. Des machines perfectionnées et des informaticiens rapides sont certes aussi nécessaires qu'excellentes, mais jamais elles ne pourront tenir lieu des capacités professionnelles. Or, celles-ci ne peuvent se développer et s'épanouir dans toute leur ampleur que si les hommes dont on les exige ne sont pas accablés par les soucis matériels d'une existence quotidienne que leurs traitements actuels rendent trop souvent problématique.

« C'est dans cet ordre de revendications que s'adresse tout particulièrement, au grand public catholique, notre patron collectif, qu'il nous semble que l'activité de notre syndicat doit se porter en ce moment.

« En conséquence, nous avons pensé qu'alors que toutes les associations et tous les programmes se font connaître par la voie des conférences, nous aurions tort d'être les seuls à ne pas nous servir de ce moyen si répandu aujourd'hui.

« Grâce à l'amabilité de notre respecté confrère, M. l'abbé Fonsagrivé, directeur du Cercle du Luxembourg, nous pourrions, l'hiver prochain, organiser une série de conférences qui serviront, non seulement à initier les milieux catholiques aux choses de Presse, mais encore, nous l'espérons, à alimenter notre caisse de secours.

« Ajoutons, pour terminer ce résumé de nos travaux de l'année, men-

tion de la participation du syndicat au Congrès international de la Presse ouvert à Bordeaux, le 21 septembre dernier.

« Vous pouvez donc vous rendre compte, Messieurs et chers confrères, que l'année qui vient de s'écouler a été encore, pour nous, une année de progrès et d'initiative, et qu'il nous est permis de bien augurer pour l'avenir de nos institutions professionnelles.

« HENRY DE FRANCE. »

La parole est ensuite donnée à M. Tastevin de Nouvel, pour le rapport financier :

CAISSE DES JOURNALISTES

Situation au 31 décembre 1907

Recettes :

Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1907	204 75
Rachats volontaires	725 »
Rachats obligatoires	725 »
Cotisations à 12 francs	1.452 »
Entrées	175 »
Revenus divers	152 »
TOTAL DES RECETTES.	3 433 75

Dépenses :

A la caisse de retraites, 25% sur cotisations	363 »
A la caisse de retraites, 25% sur rachats	362 50
Bureau central	47 25
Secours à des veuves de confrères	150 »
Secours à deux confrères ..	125 »
Subvention pour procès à un confrère	75 »
Souscription au congrès ...	15 »
Participation corporative ..	564 75
TOTAL DES DÉPENSES.	1.702 50

Solde créditeur au 31 décembre	1.731 25
--------------------------------------	----------

Valeurs en portefeuille au prix d'achat :

2 Ville de Paris (métré) ...	867 60
1 Ville de Paris	390 »
4 Egypte unifiée	2.125 80
4 Fédéraux suisses	1.969 50
TOTAL	5.352 90

en augmentation de 460 francs sur l'année dernière.

CAISSE DE SECOURS

Cette Caisse, de création récente, et dont le fonctionnement ne commencera qu'à partir de 1908, se trouve dès maintenant dotée de 250 francs, montant du 2^e semestre de la pension abandonnée par M. le baron de Bernon.

CAISSE DE RETRAITES

Rapport de la Commission

Les soussignés, délégués à l'administration de la Caisse de retraites, conformément à l'article 2 du règlement, ont l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale l'état de situation de ladite caisse à la fin de l'exercice 1907 :

Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1907	2.595 55
Coupons Afrique occidentale	9.765 60
— Yunnan	7.819 20
— Ouest	777 60
— Danois	49 »
Intérêts du compte courant	24 »
Remboursement d'obligations par tirage	6.057 »
25 % sur cotisations	363 »
25 % sur rachats	362 50
TOTAL DES RECETTES.	27.813 45

Dépenses :

Pensions	15.067 50
Achat de valeurs	9.986 30
Frais de bureau	135 05
Frais de gestion	382 20
2 % du revenu	
	<u>25.571 05 = 25.571 05</u>

Solde créditeur au 31 décembre 1907

Valeurs en portefeuille déposées au Crédit industriel :	
646 obligations Afrique occidentale, <i>revenu</i>	9.690 »
543 obligations Yunnan	7.818 »
69 — Ouest	993 60
2.000 couronnes Danois	
3 1/2 %	98 »
TOTAL DES REVENUS.	18.599 60

Par suite de la baisse des fonds publics, le capital a subi une certaine diminution de valeur en Bourse. Mais, comme nous n'avons pas à le réaliser, cette dépréciation ne nous atteint pas, tandis que, d'autre part,

en vertu des placements que nous avons effectués, le revenu de la Caisse de retraites est en augmentation de 148 francs sur celui de l'année précédente.

Signé par

Les Commissaires des Comptes :

TASTEVIN DE NOUVEL.
E. PÉBEYRE.
J. SARDA.

Après la lecture de ces rapports, M. le Président met aux voix l'approbation des comptes, qui est votée à l'unanimité.

M. le président entretient l'assemblée de la décision prise par le conseil syndical d'ouvrir un compte spécial sous le titre de « Caisse de Secours », dont les premiers fonds sont produits par l'abandon que M. le baron de Bernon a bien voulu faire de sa pension de retraite dans cette intention, soit un revenu annuel de 500 francs. Lecture est donnée d'un projet de règlement ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une caisse de secours temporaires à l'usage des membres du syndicat et de leurs familles.

ART. 2. — Cette caisse est alimentée :

1^o Par des dons, libéralités ou legs spéciaux ;

2^o Par une contribution dont le taux est évalué chaque année par le Conseil sur le solde actif de l'exercice ;

3^o Par le profit des fêtes et concerts organisés à cet effet.

ART. 3. — Les demandes de secours sont présentées par les sociétaires pour cause de chômage, maladie ou infirmités.

ART. 4. — Ils peuvent en outre être accordés à la veuve ou aux orphelins d'un sociétaire décédé.

ART. 5. — La décision est prise par le conseil syndical. Toutefois, en cas d'urgence et pour des sommes peu importantes, une certaine latitude est laissée au président.

ART. 6. — Le montant de la cotisation annuelle est prélevé sur le chiffre du secours.

M. Gabriel Sallé demande qu'il soit créé en outre une mutualité en faveur des veuves et des orphelins.

Une conversation s'engage à ce sujet, mais la question n'étant pas à l'ordre du jour n'est pas mise aux voix et est renvoyée à l'examen du Conseil.

L'assemblée exprime sa reconnaissance pour l'acte généreux de M. le baron de Bernon, et approuve en principe le projet de la Caisse de Secours, sauf au Conseil à régler les points de détail.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel des membres du Conseil.

Sont réélus : MM. Bouvattier, Gaston Jollivet, Tastevin de Nouvel et Paillard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

L'Assemblée générale est ouverte sous la présidence de M. de Marolles, assisté de MM. le baron Joseph du Teil, vice-président, le baron de Rosnay, secrétaire, Fénélon Gibon, trésorier.

M. le baron de Rosnay donne lecture du rapport suivant :

« MESSIEURS,

« La mort a fauché dans nos rangs. Et voici, qu'au début de cette quatrième Assemblée générale du Syndicat des Écrivains Français, il nous faut nous arrêter, pour la première fois, par le souvenir et les regrets, sur les tombes à peine fermées de deux de nos confrères MM. Joseph Vaesen et Oscar de Poli. Leurs vies, bien remplies au service des causes qui nous sont chères, furent aussi des vies fécondes et laborieuses auxquelles ce qui était dû de notoriété supérieure et de saine gloire n'a pas tout à fait manqué.

« Ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société de l'Histoire de France, bibliothécaire de la ville de Compiègne, M. Joseph Vaesen, décédé le 16 octobre dernier, dans sa cinquante-sixième année, était de la race de ces historiens d'essence érudite et forte, dont les travaux, uniquement basés sur des do-

cuments de source et de première main, ont ouvert, de tant de côtés les aperçus les plus vrais et les plus salutaires sur notre passé national. M. Joseph Vaesen aimait passionnément la vieille France, cette grande et belle France médiévale, vers laquelle le portaient de préférence ses instincts et ses goûts. Dans mainte brochure, dans mainte publication, il en a parlé *con amore*, avec autant de charme que de bon sens et de sens historique, au terme exact et précis du mot. Tous ceux qui l'ont approché savent, du reste, avec quelle modeste simplicité, quelle cordialité, faite d'exquise bonne grâce, il les accueillait, les mettant tout à l'aise dès le premier instant, soit pour leur fournir les renseignements dont ils avaient besoin, soit pour leur ouvrir les trésors d'une érudition de bon aloi dont les chaleureux épanchements, en tout genre de savoir et d'esprit, pouvaient durer des heures pour recommencer à toute occasion.

« Le comte Oscar de Poli de Saint-Tronquet, mort le 6 janvier de cette année, à l'âge de soixante-dix ans, était, lui aussi, de même trempe comme catholique et comme Français.

Ancien zouave pontifical, blessé et médaillé de Castellidardo, président du conseil héraldique de France et de l'Association des chevaliers pontificaux, il avait conservé, malgré le flot des ans, toute la verdeur de son intelligence et de son cœur. Depuis de longues années, il s'était pour ainsi dire spécialisé dans l'étude du blason et de l'art héraldique où sa compétence était universellement reconnue. D'autres terrains, pourtant, lui furent et lui restèrent familiers jusqu'à la fin de sa vie : historien, poète, romancier, il laisse une quantité d'ouvrages, tous de chrétienne et patriotique allure, et sonnant hardiment la charge en faveur du réconfort et de la vaillance. M. de Poli était venu à notre Association à la première heure; son nom restera parmi nous comme un symbole de fidélité et de dévouement aux grandes causes de l'Église et de la patrie.

« En saluant ici, avec respect, la mémoire de ces disparus, j'ai conscience, Messieurs, d'être l'interprète de vos sentiments les plus intimes. A

notre époque d'indifférence et d'oubli où l'on répète volontiers sur un ton de scepticisme affecté qu'il faut laisser les morts enterrer les morts, sachons nous, du moins honorer les nôtres. C'est plus fier, c'est plus digne, c'est plus chrétien. N'oublions pas surtout si nous voulons progresser dans la vie corporative, que notre Syndicat, que tout syndicat est comme une loi d'harmonie qui doit relier dans le présent immédiat, le passé à l'avenir. C'est ainsi, pour me servir d'une expression de nos vieilles coutumes, que nous pourrions faire de la perpétuité avec des êtres transitoires, et, avec des vivants et des mourants, un être social qui ne meurt pas.

« Aussi bien, pendant ce dernier exercice, votre Conseil syndical a-t-il porté son intention vers les questions professionnelles à l'ordre du jour et qui, plus que jamais à l'heure actuelle, doivent être étudiées sinon résolues au mieux des intérêts en cause. C'est ainsi que, d'accord avec le Syndicat de la Corporation, il a été organisé un service gratuit de publicité auquel peuvent recourir tous ceux de nos membres qui, par la voie de la presse catholique, désirent faire connaître leurs publications ou productions intellectuelles. Plusieurs notices, envoyées par les auteurs, ont été déjà insérées au *Bulletin*, comme vous avez pu le constater. Il convient de faire remarquer, toutefois, que, dans un tel service destiné à favoriser les intérêts des écrivains catholiques, la Corporation ne peut et ne doit servir que de simple intermédiaire, laissant aux auteurs et aux directeurs de journaux le soin de traiter eux-mêmes, entre eux, des conditions de l'insertion. De leur côté, les directeurs de journaux peuvent faire des demandes de manuscrits par la même voie. Nous espérons que de bons résultats sortiront bientôt de cette combinaison.

« Et, maintenant, Messieurs, un dernier appel à l'union et à la lutte pour la défense de l'Eglise et de la France. Amenez-nous d'autres recrues, faites tout ce que vous pourrez pour enrôler de nouveaux soldats sous notre bannière. Vous le sentez vous-mêmes, la France s'émiette sous les coups de la persécution religieuse ; nous marchons, au milieu de ruines, en pleine

confusion d'idées, et les esprits, insuffisamment éclairés ou préparés, courent risque de s'égarer. A vous de leur montrer la voie droite et sûre ; à vous de les inviter, par votre exemple et votre dévouement, à combattre le bon combat. Certes, l'issue prochaine nous est inconnue ; mais nous pouvons, si nous le voulons, sauver les restes de la société chrétienne. De notre union dépend la paix sociale. Dans nos épreuves, nous ne serons pas vaincus. Les immortelles encycliques de Pie X ont retenti dans tous les cœurs chrétiens : elles illuminent les intelligences. Nous marchons à la lueur de ces divins enseignements, plus assurés en notre route que les Hébreux qui n'avaient, pour les diriger dans le désert, qu'une lumière mêlée d'ombre. Notre pays verra clair. Nous pouvons espérer ; car, malgré toutes nos destructions et tant de sophismes pour les légitimer, si notre France conserve encore quelques principes d'ordre et de stabilité, c'est qu'elle n'a pas totalement rompu avec son passé chrétien, c'est que, malgré les efforts des puissants du jour pour la déchristianiser et la dénationaliser, elle a sauvé quelque chose de son antique héritage. Plus elle se rapprochera de ses institutions historiques et nationales, plus elle retrouvera, avec l'honneur, la paix et la sécurité ; et plus aussi elle ressaisira les éléments de sa véritable gloire et de sa véritable grandeur. C'est la tâche à laquelle nous sommes tous conviés, Messieurs, et dociles à la voix de Pie X, nous n'y faillirons pas. »

M. Fénelon Gibon présente les comptes :

« MESSIEURS,

« Je viens vous soumettre bien simplement les comptes de notre syndicat pour l'exercice 1907.

« Nos recettes se décomposent comme suit :

« Solde de 1906.....	132 40	} 410 05
« Coupons de valeurs.....	17 65	
« Cotisations.....	260 00	
« Entrées.....	30 00	

« Nos dépenses se ramènent ainsi :
« Participation aux

frais et dépenses de la corporation	188 25
« Solde au 31 décembre 1907..... »	251 80

« Nous ajoutons que nous avons, comme valeurs en portefeuille, deux obligations de la Ville de Paris, dont la valeur d'achat est de 780 fr.

« *Le Trésorier,*
« Fénélon GIBON. »

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Les membres sortants du Conseil : MM. Fénélon Gibon, Planteau du Marousssem et Firmin-Didot sont réélus à l'unanimité.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

La Messe

La messe a été dite, le matin, aux intentions de la Corporation, dans la chapelle du Cercle du Luxembourg.

Assemblée plénière

A 7 heures, à la suite des assemblées syndicales, a eu lieu l'assemblée corporative, sous la présidence de M. de Marolles, assisté de MM. Nemours-Godré, le baron Joseph du Teil, vice-présidents ; Joseph Mollet, secrétaire, et Tastevin de Nouvel, trésorier.

M. Joseph Mollet, invité à prendre la parole, dit que le fait capital de la Corporation consistant dans l'établissement du service de publicité littéraire, il appartient à M. le vicomte Henry de France, délégué à l'organisation de ce service, d'en rendre compte à l'assemblée.

M. le vicomte Henry de France présente le rapport suivant :

« MESSIEURS
« ET CHERS CONFRÈRES,

« Dans le courant de l'année dernière, un de nos plus distingués confrères, M. Charles Vincent, prenait l'initiative d'attirer l'attention du Conseil de la Corporation sur ce qu'il convenait de faire, afin d'assurer à nos

adhérents la publicité littéraire qui nous a toujours fait défaut jusqu'à ce jour.

« Les débouchés qui s'offrent à nos travaux ne manquent point, mais la difficulté est de les connaître et de les atteindre. C'est là un de ces cas où il apparaît avec évidence que seule « l'Union fait la force », et que le groupement, l'Association est indispensable.

« Malheureusement, le problème d'organisation pratique que pose cette question est singulièrement complexe, surtout quand on est, comme nous le sommes, étroitement limité au point de vue des ressources budgétaires.

« D'autre part, nous ne voulions, ni ne pouvions rien tenter qui parût faire double emploi avec la *Société des Gens de Lettres*, dont un certain nombre des nôtres sont déjà membres.

« Nous nous sommes, par suite, arrêtés à un simple projet de pure publicité.

« Vous avez déjà pu vous rendre compte de son mécanisme, car il fonctionne depuis le commencement de l'année.

« La Corporation ne joue que le rôle d'intermédiaire. Chacun de ses membres peut annoncer dans sa *chronique mensuelle du service de publicité littéraire*, ses romans, ses nouvelles, ou encore les différentes variétés d'articles qu'il propose.

« Cette chronique est adressée à plus de cent journaux choisis parmi les plus importants des organes catholiques. Nous désirons vivement qu'à notre rubrique actuelle d'offres, s'ajoutent bientôt des rubriques correspondantes de demandes émanant des directeurs de journaux. Dans toutes les branches de l'activité humaine et des échanges en tous genres, ce système est depuis longtemps employé avec succès. Nous ne voyons pas pourquoi il ne réussirait pas en matière de presse.

« Nous aurions tort cependant d'écarter des résultats immédiats. La publicité quelle qu'elle soit, n'exerce ses effets qu'à la longue, grâce à une répétition incessante et ininterrompue.

« Ceux de nos collègues dont les insertions n'ont été encore suivies d'aucune demande ne doivent pas se décourager. Qu'ils persévèrent, et ils fi-

niront par être récompensés largement de leur bonne volonté.

« Il leur faut, en effet, se représenter que les directeurs de journaux qui viennent de recevoir notre chronique ont dû, comme tous les chefs d'entreprises bien menées, s'assurer des collaborations à l'avance pour une période de quelque durée, que dès lors, pour le moment, ils n'ont rien de disponible, mais que certainement, il ne tardera pas à en être autrement.

« Désireux de n'être que simple intermédiaire, la Corporation a résolu de ne pas intervenir dans les rapports qui peuvent se produire entre ses membres et les directeurs de journaux. En cas de transactions, à titre onéreux, elle se permet cependant de se rappeler à la générosité de ceux qui, grâce à elle, seraient parvenus à réaliser quelques bénéfices. D'ailleurs, ne serait-ce que pour savoir si sa publicité produit quelque effet, elle sera tout particulièrement reconnaissante à tous ceux qui en auront profité, de vouloir bien l'en avvertir.

« En terminant, remercions tous ceux qui, répondant à notre appel, nous ont permis d'établir, dès les débuts, une chronique qui, grâce à sa variété, fait bonne figure, et qui, nous l'espérons, finira par impressionner favorablement ceux qui sont en situation de faire appel à notre concours et à notre collaboration.

« HENRY DE FRANCE. »

Après quelques observations de M. Sallé dont il sera tenu compte dans la *Chronique mensuelle*, M. le trésorier présente les comptes de la Corporation.

RECETTES ET DÉPENSES COMMUNES

Recettes :

Cotisations des membres honoraires	240 »
Don d'un confrère	42 »
Total...	<u>222 »</u>

Dépenses :

Etrennes.....	20 »
Loyer.....	70 60
Agent.....	240 »
Secours à divers.....	112 »
Messes mensuelles.....	60 »
A répartir..	502 60

Report...	502 60
Cérémonie de Montmartre.	40 »
Dîners de propagande.....	172 25
Imprimés, autographes ...	80 50
Bulletin mensuel	481 45
Frais de correspondances .	80 40
Dépenses totales..	1.357 20
D'où à déduire...	222 »
Déficit.....	<u>1.135 20</u>
Participation Retraites....	384 20
Journalistes	564 75
Ecrivains..	188 25
Egalité....	<u>1.135 20</u>

Les dépenses de cette année sont les mêmes à peu près que celles de l'année dernière. Celles de l'exercice dans lequel nous entrons seront augmentées de la dépense causée par le service de publicité, pour lequel notre Conseil a voté une somme maximum de 400 fr. On remarquera que le chiffre des recettes s'est accru de 80 francs, par suite de l'entrée de huit membres honoraires.

TASTEVIN DE NOUVEL.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et la séance est levée à 7 h. 1/2.

Le Banquet

A la suite de l'Assemblée générale, a eu lieu le banquet dans les salons Vefour, sous la présidence de M. de Marolles qui avait en face de lui M. Nemours-Godré, vice-président.

La place d'honneur est occupée par M. René Bazin, de l'Académie française, invité de la Corporation.

Viennent ensuite : le général de Roince, le colonel du Halgouët, député, et le duc des Cars, membres honoraires; M. Joseph Bonnet, du Conseil juridique, M. le docteur Bull, du conseil médical; MM. le baron Joseph du Teil, vice-président, Tastevin de Nouvel et Fénelon Gibon, trésoriers, Joseph Mollet, le vicomte Henry de France et le baron de Rosnay, secrétaires, Bouvattier, l'abbé Ambroise de Benque, P. A. Paillard, membres du Conseil, les abbés Louis de Benque, Joseph Tourmentin et Fournier; MM. Pierre Biétry, député, le baron de Bernon, Paul Devigne, Joseph l'Hôpital, Oscar de Ferenzy, Gustave Gautherot, Victor Lespina et son invité

M. Félix de Guardra, Dubois de la Rue, Jean de Ricault d'Héricault, J. Latouche, Athanase Maire, H. de Montardy, Fernand Nicolay, G. Sallé, J. Sarda, marquis de la Tour du Villard, François Veuillot, le baron Jehande Witte, Victor Taunay, Fernand Rousselot, le baron de Maricourt.

Au dessert, le président prononce le toast d'usage.

Après avoir exprimé les vœux et demandé les prières de tous pour le rétablissement de la santé de notre très cher président d'honneur, M. Coppée dont nous avons été heureux d'apprendre la présence à la séance de l'Académie. M. de Marolles se dit heureux de constater la solidité de l'Association, due aux institutions qui lui donnent un caractère sérieusement corporatif. Un nouvel élément d'activité lui est apporté par l'organisation du *service de publicité littéraire* qui doit profiter aux deux syndicats, tandis que, jusqu'à ce jour, c'est le syndicat des journalistes qui a été privilégié.

A ce propos, M. de Marolles saisit l'occasion qu'il attendait depuis long temps et que lui procure la présence de M. le colonel du Halgouët, pour le remercier publiquement de l'énergique intervention à la Chambre, grâce à laquelle notre syndicat des journalistes a obtenu d'être admis au bénéfice de la loterie de la presse d'où il avait été sournoisement exclu. Un pareil service mérite de notre part un sentiment de profonde gratitude qui ne devra jamais s'effacer.

Nos remerciements s'adressent à tous ceux qui, par leur concours, contribuent à la prospérité de l'œuvre commune, et aujourd'hui nous saluons notre illustre invité, M. René Bazin, dont la présence est un encouragement pour nos efforts. C'est comme une revue d'honneur où nous faisons passer sous les yeux d'un des chefs de la grande armée catholique les ressources actives de notre famille professionnelle. L'ennemi commun est là, toujours agissant, préparant dans l'ombre ses poisons et ses géôles, pour tuer l'âme du peuple et faire de la terre de France une *Terre qui meurt*. Contre cette armée du mal, se dresse l'armée des travailleurs de la plume pour défendre cette terre de France

que M. René Bazin, dans son discours de réception à l'Académie appelle éloquemment : « Terre de foi, terre de chevalerie, à cause de cette terre de résurrection. » C'est cette terre sacrée à laquelle les publicistes catholiques ont voué leur temps, leur travail, leur intelligence, parfois même leur fortune et leur santé. Chaque mot, chaque pensée, chaque ligne écrite est une semence d'avenir confiée à cette terre généreuse, et déjà, comme présage des moissons de l'avenir, en portant la santé de notre hôte d'un jour, nous avons la joie de saluer *Le ble qui lève*.

M. René Bazin demande à répondre. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ce discours exquis de forme et de sentiment ; nous ne pouvons qu'en donner un léger aperçu d'après les comptes rendus de la presse.

M. René Bazin déclare que le titre de « publiciste chrétien » est un titre heureusement choisi.

« Messieurs, dit-il, vous semez l'honneur, la probité, la vie ; vous semez Jésus-Christ qui est tout cela ! »

L'orateur jette un regard sur les tristesses qui nous environnent.

« Quand on regarde bien l'état actuel des choses, on n'attend pas à découvrir, malgré tout, de nombreuses raisons d'espérer.

« Dans l'océan de boue qui nous submerge, il y a des paillettes d'or. »

M. René Bazin fait l'éloge du Pape, ce Pape admirable qu'il a eu la joie de voir pendant quelques minutes, « cet homme qui n'a pas peur des hommes », ce « pilote qui a l'œil clair ».

Jamais l'épiscopat de France n'a donné au monde un spectacle aussi émouvant qu'aujourd'hui, de son union fraternelle, de son groupement autour du Souverain-Pontife.

Il y a d'autres raisons d'espérer. Il y a cette élite intellectuelle et morale appartenant à toutes les classes de la Société française et que constituent tous les hommes de foi et de sacrifice.

« Ce que nous envions aux pays étrangers, c'est leur organisation. Ce que les pays étrangers doivent nous envier, c'est la qualité des hommes, des Français, qui est incomparable. »

En une langue admirable, M. René Bazin exalte la générosité française et

termine en levant son verre à la prospérité de la Corporation.

« Je vous demande, Messieurs, d'être des hommes d'action et d'espérance, et parmi tant de démolitions, d'être des constructeurs. »

Des acclamations ont salué la péroraison de M. René Bazin.

M. Pierre Biétry, député de Brest, a ensuite démontre, avec sa documentation et sa puissance de persuasion habituelles, la nécessité pour tous les bons Français de s'unir contre leurs ennemis traditionnels.

Avec beaucoup de force, le vaillant député de Brest a défini les deux courants opposés, juif et chrétien, qui se disputent l'avenir de la France. Nous avons pour nous le droit et le courage; voilà la base de notre espérance.

L'assemblée a chaleureusement applaudi M. Biétry.

Enfin, M. Tastevin de Nouvel demande la permission d'adresser un souvenir respectueux aux vénérables prélats dont la bienveillante sollicitude provoque, en faveur des militants de la presse catholique, l'honneur de distinctions pontificales, en compensation des décorations que le pouvoir officiel réserve à ses amis.

La réunion a pris fin au milieu d'intéressantes et cordiales causeries.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Dîner mensuel. — Le prochain dîner aura lieu le jeudi 2 avril, premier jeudi du mois, au restaurant Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal, à 7 heures et demie (5 fr.50).

Nous aurons comme invité de marque, M. le vicomte de Villebois-Mareuil, député de la Mayenne.

On est prié de s'inscrire d'avance.

La Messe mensuelle sera dite par M. l'aumônier, le 1^{er} vendredi du mois, pour le repos de l'âme de notre confrère décédé, M. Joseph Vaesen.

La Messe au Cercle du Luxembourg, avec allocution, sera célébrée le dimanche 5 avril, à 9 h. 1/2 (18, rue du Luxembourg).

Après la Messe, *réunion du Conseil corporatif*.

CANDIDATURES

Syndicat des Journalistes :

M. Emile Marsac, directeur du *Patriote Vendômois*, Vendôme.

Présenté par MM. Sallé et de Cardonne.

M. Antoine REDIER, directeur du *Messenger de la Creuse*, à Guéret, présenté par MM. Bazire et Joseph Denais.

M. Pierre FOURNEL, rédacteur au *Petit Montagnard*, Tarare (Rhône), présenté par MM. Robert Piot et A. Rochette.

COTISATIONS

Les sociétaires des deux syndicats qui n'ont pas encore payé leur cotisation sont priés de faire bon accueil au représentant de l'agence Devos qui se présentera chez eux à partir du mois d'avril. Ils voudront bien donner des ordres pour que le paiement soit effectué, en cas d'absence de leur part, afin d'éviter le retour des quittances portant des mentions négatives qui obligent à de nouvelles démarches.

La cotisation est, pour les journalistes, de 12 fr., et pour les écrivains, de 5 fr.

Nous adressons la même demande à nos membres honoraires qui ont bien voulu accepter une souscription annuelle de 10 fr.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Le comte ALBERT DE MUN. *La conquête du Peuple*. Brochure de 93 pages. — Chez Lethielleux.

Tancrède DE VISAN. *Paul Bourget, Sociologue*, brochure de 40 pages. — Nouvelle librairie Nationale, 83, rue de Rennes.

Gustave GAUTHEROT, *La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle*. T. I. *La République Bauracienne*. T. II. *Le Département du Mont-Terrible*. Deux forts volumes, grand in-8° de 300 pages chaque.

Mgr CONSTANS, camérier de Sa Sainteté. *Procurons à l'Eglise des Prêtres et de bons Prêtres*. Deuxième édition, in-18 de 240 pages. — Chez Lethielleux.

Réimpression du *Bulletin Mensuel* de la Corporation des Publicistes chrétiens. Au siège social. 2 francs.

CHRONIQUE MENSUELLE

DU SERVICE DE PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

(UNION DES SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS)

N° 3.

PARIS, 1, RUE MARTIGNAC

25 Mars 1908

ROMANS-FEUILLETONS

G. D'AZAMBUJA, 17, rue Cassette.

L'Abdication, Trois dots, un Chassé-Croisé, Entre Cousins.

G. DE BEAUREGARD, 53, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine).

L'Arc-en-Ciel: roman moral et religieux, formant 60 feuilletons, ayant déjà paru dans *l'Echo de Paris*.

Jean DRAULT (S. G. L.) (1), 237, faubourg Saint-Honoré.

Le Barbier Gracchus. 14.000 lignes. Roman historique sur la terreur lyonnaise, fort documenté au point de vue antimaçonnique (vient de paraître).

Le plus célèbre des Bécasseau. 7.000 lignes. Humoristique et historique sur la prise d'Alger 1830.

Le Soldat Chapuzot. Chapuzot est de la Classe. La Pédale Humanitaire, etc. (à suivre).

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).

Gorgeansac, roman. Plon-Nourrit.

A. LABBÉ, 5, rue du Fossé, Amiens.

Un roman humoristique pour la jeunesse.

Joseph L'HOPITAL, 167, boulevard Maiesherbes.

L'Automne d'une Vie, 1 vol., Didot.

Mon Onc' Jean, 1 volume, Didot.

Rêve d'Enfants, 1 volume, Didot.

(Ces deux derniers romans ont été publiés dans *l'Illustration*).

Le Fils de M. Pommier, 1 volume, Plon-Nourrit.

M. NOURISSON (S. G. L.) Michel NOUR. Marcel ROSNY, rédacteur en chef de *l'Abbevilleois*, Abbeville (Somme).

Abandonnée. 8.000 lignes. Action à Paris, scènes vécues dans le monde des malfaiteurs. Aucune peinture scabreuse.

Le Secret du Crime. 8.000 lignes, suites d'une erreur judiciaire.

Le Mystère du Viaduc. 9.000 lignes.

Le Destin des Roses. Paru dans *l'Autorité* en 1907. Monde financier et cosmopolite.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.) Mantilly (Orne), villa Le Placis.

Le Drame de la Falaise. 40 colonnes. Histoire fantastique, contrebandier-maritimes.

Douce Matalène. 42 colonnes. Idylle pyrénéenne pour public lettré.

La Sirène de la Sprée. 13 semaines. (Cliché). Aventures et espionnage.

Les Vautours de Cuba. 10.000 lignes. (Cliché).

Sœur des Slaves. 10.000 lignes. (Cliché). Guerre de Mandchourie, etc. (A suivre).

V. DE MAROLLES (S. G. L.), 121 bis, rue de Grenelle.

Le Docteur Verny. Roman de mœurs contemporaines. (Cliché).

Les Lettres d'une Mère. Episode de la Terreur, 1 vol. in-8°, chez Perrin. Ouvrage couronné par l'Académie française.

(1) S. G. L., membre de la Société des Gens de lettres.

Léon DE TINSEAU.

Le Port d'attache. roman. 1 vol.
in-18. Calmann-Lévy.

Paul VERDUN (S. G. L.), 28, rue du
Four.

La Chasse à l'homme. (Autre titre :
Le Secret de la Maison verte).
10.000 lignes. Policier et judi-
ciaire.

Cœur de Héros. 12.000 lignes. His-
toire de Garcia Moreno et de
l'Équateur.

Le Député de Vaugirard. 8.000 li-
gnes. Comique et satirique.

Les deux Prisonnières. 5.400 lignes.

La Grande Ambitieuse. 7.000 lig.

Histoire d'une Aiguille. 5.600 li-
gnes. Pour la jeunesse, instructif.

Charles VINCENT, (S. G. L.), 42, rue
des Perchamps.

Lina. 6.000 lignes, 28^e édition.

Tout seul. 10^e édition, 10.000 lig.
Sous le Crêpe. Cœur de père. 12.000
lignes.

La part de Reine. 12.000 lignes.

L'épopée de l'Église. 8.000 lignes.
Nouvelle Patrie.

Sur le seuil de l'au-delà. 10.000 lig.

Yamrik le Rouge. 3.000 lignes.

Hommes loups. 6.000 lignes.

Olier le Renard. 4.000 lignes.

Fine-Lame (suite) 4.000 lignes.

Justice. 15.000 lignes.

INÉDITS :

La Panthère noire. 36.000 lignes.

Main-d'ombre. 10.000 lignes.

La Légende de Moïna. 11.000 lignes.

(A suivre). Nombreux autres ro-
mans sous la signature Pierre
MAEL, seul ou en collaboration.

NOUVELLES & VARIÉTÉS

G. D'AZAMBUJA.

Nouvelles.

Louis BÉCHET. Valréas (Vaucluse).

Rythmes grégoriens et temps futurs.

**Légendes éducatrices et Réalisme
destructeur.**

Le Terroir, Le Cloître désert. Va-
riétés.

Bonnes Sœurs. Nouvelle. (A suivre).

BORRELLY DE KERVÉLÉGAN, Manoir
de Kerobestin, par Pont-L'Abbé
(Finistère).

En préparation : Deux nouvelles,

La Vengeance du Hussard, épi-
sode dramatique des inventaires.

— Jeanne de Tremic, étude.

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour
(Orne).

A l'Enseigne du Grand Saint-André.
contes et nouvelles.

Œuvres choisies. Poésies. 1 volume
avec portrait.

En Forêt. Poésies. 1 volume.

L'Herbager. Comédie en 3 actes et
en vers.

Daniel B. de LAFLOTTE (S. G. L.), 3,
quai Voltaire.

Conte dominical.

Georges-Claudius LAVERGNE, 17, rue
Neuve, Versailles.

Le Blasphème démocratique.

L'Idole de Saint-Germain-des-Prés.

Mon Salon.

La Croix (Note iconographique).

Georges LOTH (Stanislas de Holland),

12, rue d'Angoulême, Versailles.

Noble et Fermier, nouvelle.

Une double vocation, nouvelle.

Abbé POULIN, 32, rue Etienne-Dolet.

Gens qui rient et Gens qui pleurent,
collection de nouvelles popu-
laires.

An Jour le Jour. Récits de voyage
détachés.

Sainte-Clotilde et son temps. Feuil-
leton historique.

Nombreux articles religieux.

M. NOURISSON (S. G. L.).

Grand nombre de nouvelles, lan-
taisiés, contes et dialogues.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.).
52 contes pour tous les dimanches.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.

Humbles victimes. Série de nouvelles d'actualité et de contes pour les jours de fête.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Récits de voyage détachés.

Joseph SERRE (S. G. L.), 48, rue de Margrottes, Lyon.

Articles à publier : INÉDITS.

Une religion humaine.

L'Eglise et l'Esprit large.

Les deux sexes de l'Esprit.

Le point de vue de l'Eglise.

Une hypothèse sur l'origine de l'homme.

Les deux morales. (A suivre.)

CHRONIQUES

Firmin BACCONNIER, 26, quai d'Orléans.

Chronique hebdomadaire du Mouvement social.

Articles sociaux ou politiques.

Alphonse BÉCHET, 61, rue des Saints-Pères.

Chronique française et étrangère (politique, littérature, archéologie, sciences).

Critique artistique, musicale et dramatique.

Revue des publications et périodiques étrangers (anglais, allemands, hollandais, russes, italiens, espagnols, portugais).

Emmanuel POURGUET (Saint-Gayrac), 4, rue Ménars.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Articles politiques.

Chronique artistique.

Compte rendu des Salons.

Critique dramatique.

Fernand BUTEL, route de Tarbes, Pau (Basses-Pyrénées).

Chronique hebdomadaire de jurisprudence usuelle ou rurale.

Henry DE FRANCE, 55, rue de Lille.

Chronique hebdomadaire d'œuvres et institutions économiques et sociales.

Chronique hebdomadaire de Pêche.

Gustave GAUTHEROT, 16, avenue de Villars.

Chronique parisienne hebdomadaire

Alain GOUZIEU, 30, rue Antoinette, Paris.

Lettre de Paris.

Chronique scientifique bi-mensuelle

Oscar HAVARD, 109, rue de Grenelle.

Lettres parisiennes.

HENRIOT, *Charivari*, 17, rue de Caillais, Paris.

Clichés humoristiques.

Actualités politiques ou amusantes.

Dessins d'Henriot.

Vignettes hebdomadaires pour illustration de journaux ou d'almanachs.

Daniel B. DE LA FLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Revue hebdomadaire de jurisprudence pratique domestique, ouvrière et agricole.

Critique hebdomadaire dramatique et musicale.

Chronique hebdomadaire des œuvres charitables et sociales.

Docteur LE FUR, 103, rue de La Boétie.

Chronique scientifique bi-mensuelle.

F. NICOLAY, 4, rue de la Planche.

Chronique parisienne hebdomadaire.

J. Romain LE MONNIER, villa Le Placis, Mantiilly (Orne).

Chroniques agricole (région du Nord-Ouest) et mutualiste.

Camille PILLOT (P. Camillus), 210, boulevard Raspail.

Articles politiques.

Chroniques hebdomadaires (Notes de voyages, études économiques, assurances.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Chronique hebdomadaire du mouvement ouvrier, social, économique et des œuvres sociales et charitables.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.
Lettre parisienne hebdomadaire.

MM.-les Directeurs de journaux qui désireraient faire appel à la collaboration des membres de la Corporation des Publicistes Chrétiens sont priés d'entrer directement en correspondance avec eux, la Corporation se bornant exclusivement à insérer dans son Bulletin les offres et demandes relatives à la publicité littéraire.

Toutes les communications relatives au présent Bulletin, propositions des directeurs de journaux, demandes de

genres d'articles ou de chroniques ne figurant pas au Bulletin, insertions d'annonces de la part des journalistes et écrivains de la Corporation, etc., doivent être adressées au vicomte Henry de France, 55, rue de Lille, Paris, délégué de la Corporation des Publicistes Chrétiens.

Le présent Bulletin est adressé à tout Directeur de journal qui en fait la demande.

Deux de nos confrères, M. Sallé, directeur de l'*Echo Dunois* et M. Lasnier, directeur du *Journal de Chartres*, nous communiquent la note suivante que nous insérons bien volontiers, très heureux si d'autres directeurs de journaux voulaient bien également nous communiquer leurs desiderata et propositions :

« Notre Association, dans un but très louable, celui de faire connaître les ouvrages de ses membres, en publie mensuellement la liste dans son bulletin.

« Ne pourrait-on pas compléter les renseignements pour éviter aux directeurs de journaux une longue correspondance.

« Pourquoi ne pas faire comme les agences de clicherie ?

« On pourrait diviser les ouvrages en deux catégories : Ceux des auteurs faisant partie de la S. D. G. L., dont le tarif est connu, qu'ils soient clichés ou non (0 fr. 20 quand on est abonné).

« Aux renseignements déjà donnés, ajouter le nombre de lettres pour les romans clichés.

« Une catégorie pour les romans des auteurs ne faisant pas partie de la S. D. G. L., avec le prix pour droit de

reproduction, quand ils ne sont pas clichés, et le nombre de lettres avec le corps (la justification étant 14) et le prix du 1.000, en général 0 fr. 25.

« Exemple :

S. G. D. L.

X... Le Roman d'un Journaliste, par X...
cliché (25.000 lettres).

AUTEURS INDEPENDANTS
ou dont les romans peuvent être publiés sans un traité avec la S. G. L.

X... Le Roman d'un Journaliste, par X...
(adresse) non cliché, 25.000 lettres,
droits de reproduction : 25 francs.

X... Le Roman d'un Journaliste, par X...
adresse) cliché; les clichés se trouvent à la clicherie (adresse), 25.000 lettres à 0 fr. 25 le mille, corps 9 (ou un autre).

« Indépendamment de l'envoi d'un numéro à la clicherie ou à la Société des G. D. L., les directeurs des journaux sont priés d'envoyer un exemplaire du journal contenant le feuilleton, à l'auteur. »

Le Gérant : E. RIVIÈRE.

192
08

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^me SÉRIE

N^o. 39. — 25 Avril 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

25 Avril 1908

N^o 39

1, rue Martignac, PARIS

CONVOICATIONS

Dîner mensuel. — Par exception formelle, le dîner aura lieu le mercredi 6 mai, au Petit-Vétour, Palais-Royal, à 7 h. 1/2. Ce changement de jour, décidé en conseil, est motivé par l'impossibilité d'avoir une salle assurée le jeudi, à cause des repas de famille donnés à l'occasion des premières communions (ce qui prouve du reste, que nous sommes encore en pays catholique). 5 fr. 50. Prévenir d'avance.

Nous n'avons pas fait d'invitation officielle, à cause de la période électorale. Mais nous aurons certainement quelques amis du dehors.

Messe mensuelle. — La messe du mois de mai sera dite par M. l'aumônier pour le repos de l'âme de notre confrère décédé, M. le comte Oscar de Poli.

Messe au Cercle du Luxembourg. — Le dimanche 10 mai, à 9 h. 1/2. instruction par M. l'aumônier. Conseil à la suite.

BUREAUX

Conformément aux statuts, les Conseils des deux syndicats ont procédé à la nomination de leur bureau. Les deux bureaux ont été réélus sans changement.

NOUVEAUX MEMBRES

Journalistes.

Ont été admis le 11 avril :

M. Pierre FURNEL, rédacteur au *Petit Montagnard*, à Tarare (Rhône).

M. Antoine REDIER, directeur du *Messager de la Creuse*, à Guéret.

M. Emile MARSAC, directeur du *Patriote Vendômois*, Vendôme.

Ecrivains.

Di 8 mars :

M. René BITTARD DES PORTES, docteur en droit, lauréat de l'Institut, 44, rue de Naples, Paris.

CANDIDATURES

Syndicat des Journalistes :

M. Raymond DEVÈZE, rédacteur au *Nouvelliste de Bretagne*, correspondant de la *Gazette de France*, présenté par MM. Georges Loire et Paul Simonnot.

M. Louis-André-Romain NEMOZ, rédacteur-chef de service au *Nouvelliste de Lyon*, 304, avenue de Saxe, Lyon, présenté par MM. Louis Béchet et Henry Lucien-Brun.

Syndicat des Écrivains :

M. Ulric DU PONTAVICE DE VALMORAY, 9 rue Mozart, Paris, présenté par MM. de Marolles et le baron du Teil.

NÉCROLOGIE

M. le Chanoine de Benque

La mort nous a douloureusement éprouvés en nous enlevant subitement M. le chanoine Ambroise de Benque d'Agut, que quelques jours auparavant nous voyions au milieu de nous plein d'entrain et de santé. Membre fondateur de notre Corporation, il faisait partie de notre Conseil, depuis l'origine, et avait accepté de remplir les fonctions d'aumônier en second il fut pour nous un ami fidèle et dévoué. Sa vocation sacerdotale était doublée d'une vocation pour la presse. On sait les services qu'il a rendus, d'abord dans son pays, comme fondateur de

l'Echo religieux des Pyrénées, puis à Rome, comme rédacteur au *Journal de Rome*. Revénu en France avec le titre de missionnaire apostolique et de chanoine romain, il continua à Paris sa vie de publiciste et d'éducateur. Il est tombé sur la brèche, foudroyé par une congestion, après une journée fatigante consacrée aux devoirs de son état.

Nous offrons nos plus respectueuses condoléances à son vénérable frère. Une messe sera dite au mois de juin pour le repos de son âme.

M. de Chamailard

Une autre mort nous a vivement affectés, celle de M. de Chamailard, le vaillant sénateur du Finistère, membre honoraire de notre Association.

Une messe sera dite à son intention au mois de juillet.

Dîner du 2 avril

Présents : MM. de Marolles, vicomte de Villebois Mareuil, député, abbé Gaudeau, Taunay, Paillard, Mollet, O. Havard, baron de Rosnay, J. d'Héricault, Dubois de la Rue.

Il est à regretter que le nombre des convives n'ait pas été plus grand ; pour faire honneur à notre invité, M. de Villebois-Mareuil, député de la Mayenne.

Plusieurs de nos amis s'étaient excusés pour des raisons de santé ou d'occupations, quant aux autres, ils n'y avaient probablement pas pensé. Il en est trop malheureusement qui ne lisent pas attentivement le Bulletin. Beaucoup ne viennent pas parce qu'ils n'en ont pas l'habitude. D'autres parce qu'ils préfèrent rester chez eux. Et cependant ils se privent de moments agréables. Pour ceux qui sont venus, le nombre fut compensé par l'agrément d'une conversation plus intime. Celle-ci a été charmante. A ce propos, M. Oscar Havard, écrit dans sa correspondance du *Courrier de la Vienne*.

« M. de Villebois-Mareuil représente depuis de longues années cette belle région du Craonnais qu'a célébrée René Bazin dans un de ses romans. La finesse mancelle et la grâce angevine

caractérisent ce gentleman si disert, ce causeur si séduisant, cet observateur si spirituel. Pendant toute la durée du banquet, les convives écoutèrent avec un vif intérêt les aperçus politiques et les évocations historiques de l'ancien journaliste qui donna son concours à l'*Union* du vénérable Laurentie, au *Journal des villes et des campagnes*, de Léonce de la Rallaye, à la *France Nouvelle*, de Louis d'Estampes; au *Triboulet*, de Grimblot, etc., et qui fonda l'Association de la Presse monarchique et catholique des départements. Avec quel humour M. de Villebois nous raconta ses débuts dans le journalisme, ses relations avec nos devanciers et surtout les répugnances manifestées par sa famille contre une carrière aussi nouvelle que mal jugée. La plume, que les Villebois du temps jadis avaient arborée à leur chapeau, le petit-fils la plongeait dans l'écritoire et la portait aux doigts : Quel scandale ! Mais, peu à peu, les préjugés s'évanouirent, et M. de Villebois, orateur, écrivain, ajouta un fleuron de plus à la gloire de la famille, que devait encore illustrer l'héroïque fin du colonel du même nom, du frère qui rougit de son sang la terre du Transvaal. »

Au cercle du Luxembourg

Dimanche 5 avril, messe célébrée par M. le chanoine Fonssagrives, chants et morceaux de musique édifiants. A l'Évangile excellente allocution par M. l'abbé Francis, vicaire à Saint-Ferdinand des Ternés, tout ce qu'il y a de plus pratique à l'intention des publicistes chrétiens. L'orateur après avoir exprimé sa sympathie pour les écrivains catholiques dont la tâche est à la fois si utile et si délicate, leur trace éloquemment, leur de voir qui est tout d'abord de s'instruire dans la vérité catholique, puis de conformer leur enseignement à la doctrine évangélique, enfin et surtout de donner eux-mêmes l'exemple de la vie chrétienne à l'imitation de leur divin Modèle qui est la voie, la vérité et la vie.

Nous ne saurions trop exprimer notre reconnaissance à M. l'abbé Francis en éprouvant le regret que les journalistes et les écrivains auxquels il s'adressait ne fussent pas plus nom-

breux pour profiter de cet enseignement si pratique.

A la suite de la messe, réunion du Conseil où il a été décidé que, vu la difficulté d'avoir une salle convenable le jeudi, à cause des repas donnés en l'honneur des premières communions, le dîner de mai aurait lieu le mercredi 5 mai.

SYND'CAT DES JOURNALISTES

CANDIDATURES

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos confrères sur l'avis suivant qui a été délibéré par le Conseil, et qui doit servir de guide pour la présentation des candidats. Il est nécessaire que chacun se pénétre de ces prescriptions, pour éviter des échecs toujours regrettables.

Conditions requises pour être candidat au Syndicat des Journalistes français

Suivant les statuts du Syndicat, il faut « appartenir depuis plus d'un an à la presse quotidienne ou périodique comme directeur ou rédacteur rétribué. »

1. Appartenir à la presse.

C'est-à-dire : Faire du journalisme son métier, s'y consacrer *principalement, régulièrement, de notoriété publique, non comme amateur*, ni d'une manière purement accessoire à une profession dominante :

2. L'expression de presse quotidienne ou périodique comprend :

Tout journal ou revue ayant un but d'informations et de discussions politiques, religieuses et sociales ;

Et exclut :

Les recueils ayant un caractère purement spécial, tels que *journaux, revues, bulletins agricoles, médicaux, paroissiaux, héraldiques, professionnels, d'œuvres-d'art, de bienfaisance, etc.* ;

3. Le Conseil se réserve absolument l'appréciation des qualités requises pour l'admission.

CAISSE DE SECOURS

La proposition suivante a été soumise au Conseil par nos confrères MM. Sallé et Lasnier. Le Conseil, après l'avoir examinée a décidé d'en faire l'objet d'un referendum soumis à tout le syndicat. Chacun est donc prié de la lire avec soin, et d'adresser au Président son avis motivé.

Proposition relative à la Caisse de Secours

En félicitant notre Conseil d'avoir eu la pensée de créer une caisse de secours, nous prenons la liberté de lui soumettre une proposition qui peut avoir une certaine importance, et qui facilitera le recrutement d'adhérents ; et notre association, déjà très prospère, deviendra une force avec laquelle on devra compter.

Nous profitons de la circonstance pour exprimer toute notre gratitude à M. de BERNON, car c'est grâce à lui, grâce à l'abandon annuel de sa retraite (500 fr.) que notre comité a pu jeter les bases de la caisse de secours, et il y a lieu d'espérer que l'exemple de M. de BERNON sera suivi.

Nous profitons qu'indépendamment des secours qui pourront être donnés à nos confrères en cas de maladie ou de chômage, l'on pense à la veuve et à l'orphelin. Nous demandons **comme un droit** qu'au décès de chaque sociétaire, une somme de UN FRANC par membre soit versée à la veuve ou aux enfants, avec un maximum de 300 fr.

Si cette somme de un franc était jugée insuffisante par nos confrères, on pourrait fixer une somme supérieure, deux francs par membre, avec un maximum de 600 fr.

On peut nous objecter l'absence de ressources ; nous ne demandons pas un centime à la caisse. Chaque adhérent verserait au moment du décès un ou deux francs selon la somme fixée ; pour chaque membre le sacrifice serait minime. En tablant sur un **maximum** annuel de 5 décès ce serait 5 ou 10 fr. à verser annuellement.

Cette proposition aurait aussi l'avantage d'alimenter la caisse de secours, car les membres fortunés n'accepteraient pas l'indemnité de décès, du moins nous le supposons, et cette

somme serait versée à la caisse de secours.

La perception serait faite en même temps que celle des cotisations annuelles, les membres ayant racheté leur cotisation annuelle enverraient la somme qui serait indiquée sur le bulletin, ou l'on ferait recouvrer par la poste, frais en plus.

Si nous avons fixé un maximum, c'est en prévision de l'augmentation du nombre des sociétaires. Cette proposition n'a pas le mérite de la nouveauté; cette allocation existe dans les sociétés de secours mutuels.

L'indemnité ne serait accordée qu'après trois ans de présence dans la société et le paiement des cotisations.

Il est bien entendu que la cotisation ne serait **pas obligatoire**, mais quel est celui d'entre nous qui refusera son obole à la veuve?

La somme serait inaliénable, et un mois après le décès elle serait acquise à la caisse de secours, si aucune réclamation n'avait été présentée.

Ces observations sont incomplètes, nous n'avons pas tout prévu, mais nos confrères peuvent envoyer leurs objections au conseil chargé d'élaborer les statuts de la caisse de secours.

Une assemblée générale extraordinaire pourrait avoir lieu à ce sujet.

C'est une augmentation de charges, mais en versant une somme relativement importante, on épargnera à l'heure terrible de la séparation, les soucis d'argent inhérents à une inhumation convenable, et on assurera le pain pour quelques jours.

G. SALLÉ, M. LASNIER,
Echo Dunois. Journal de Chartres.

Impôt sur le Revenu

M. Pierre Baudin, député, ayant demandé à la Chambre une situation favorable pour les sociétés reconnues d'utilité publique ou les sociétés de secours mutuels, notre confrère Tannay a fait près de lui une démarche en notre nom à l'effet d'être admis à la même faveur. M. Baudin a promis son concours dans ce sens.

BIBLIOGRAPHIE CORPORATIVE

Joseph JOUBERT, *Dom Carlos Ier, roi de Portugal*, avec portraits.

Notice biographique, extraite de la *Revue française*. Imprimerie Chaix.

Fernand BUTEL, docteur en droit, ancien magistrat. *Manuel de droit rural*, Lescher-Montoué, imprimerie. Pau.

Tancrede de VISAN, *Lettres à l'Elue. Confession d'un intellectuel*. Préface de Maurice Barrès. Roman, in-18. Librairie Messein, 19, quai Saint-Michel.

Adolphe MONY, *A Juilly*. Légendes, souvenirs, fêtes. In-8°, chez Picard, 82, rue Bonaparte.

Comte Albert de MUN, de l'Académie française. *La conquête du Peuple*, chez Lethielleux.

G. de BEAUREGARD, *Voyage au Portugal*. Ouvrage illustré de 45 gravures et une carte hors texte. In-12. Hachette.



CHRONIQUE MENSUELLE

DU SERVICE DE PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

(UNION DES SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS)

N° 4.

PARIS, 1, RUE MARTIGNAC

25 Avril 1908

ROMANS-FEUILLETONS

G. D'AZAMBUJA, 17, rue Cassette.

L'Abdication, Trois dots, un Chassé-Croisé, Entre Cousins.

G. DE BEAUREGARD, 53, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine).

L'Arc-en-Ciel: roman moral et religieux, formant 60 feuilletons, ayant déjà paru dans l'*Echo de Paris*.

Jean DRAULT (S. G. L.) (1), 237, faubourg Saint-Honoré.

Le Barbier Gracchus. 14.000 lignes. Roman historique sur la terreur lyonnaise, fort documenté au point de vue antimaçonnique (vient de paraître).

Le plus célèbre des Bécasseau. 7.000 lignes. Humoristique et historique sur la prise d'Alger 1830.

Le Soldat Chapuzot. Chapuzot est de la Classe. La Pédale Humanitaire, etc. (à suivre).

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).

Gorgeansac, roman. Plon-Nourrit.

A. LABBÉ, 5, rue du Fossé, Amiens.

Un roman humoristique pour la jeunesse.

Joseph L'HOPITAL, 167, boulevard Malesherbes.

L'Automne d'une Vie, 1 vol., Didot.

Mon Onc' Jean, 1 volume, Didot.

Rêve d'Enfants, 1 volume, Didot.

(Ces deux derniers romans ont été publiés dans l'*Illustration*).

Le Fils de M. Pommier, 1 volume, Plon-Nourrit.

M. NOURISSON (S. G. L.) Michel NOUR. Marcel ROSNY, rédacteur en chef de l'*Abbevillois*, Abbeville (Somme).

Abandonnée. 8.000 lignes. Action à Paris, scènes vécues dans le monde des malfaiteurs. Aucune peinture scabreuse.

Le Secret du Crime. 8.000 lignes, suites d'une erreur judiciaire.

Le Mystère du Viaduc. 9.000 lignes.

Le Destin des Roses. Paru dans l'*Autorité* en 1907. Monde financier et cosmopolite.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.) Mantilly (Orne), villa Le Placis.

Le Drame de la Falaise. 40 colonnes. Histoire fantastique, contrebandiers maritimes.

Douce Matalène. 42 colonnes. Idylle pyrénéenne pour public lettré.

La Sirène de la Sprée. 13 semaines. (Cliché). Aventures et espionnage.

Les Vautours de Cuba. 10.000 lignes. (Cliché).

Sœur des Slaves. 10.000 lignes. (Cliché). Guerre de Mandchourie, etc. (A suivre).

V. DE MAROLLES (S. G. L.), 121 bis, rue de Grenelle.

Le Docteur Verny. Roman de mœurs contemporaines. (Cliché).

Les Lettres d'une Mère. Episode de la Terreur, 1 vol. in-8°, chez Perrin. Ouvrage couronné par l'Académie française.

(1) S. G. L., membre de la Société des Gens de lettres.

Léon DE TINSEAU.

Le Port d'attache, roman, 1 vol. in-18. Calmann-Lévy.

Paul VERDUN (S. G. L.), 28, rue du Four.

La Chasse à l'homme. (Autre titre : **Le Secret de la Maison verte**). 10.000 lignes. Policier et judiciaire.

Cœur de Héros. 12.000 lignes. Histoire de Garcia Moreno et de l'Equateur.

Le Député de Vaugirard. 8.000 lignes. Comique et satirique.

Les deux Prisonnières. 5.400 lignes.

La Grande Ambitieuse. 7.000 lig.

Histoire d'une Aiguille. 5.600 lignes. Pour la jeunesse, instructif.

Charles VINCENT, (S. G. L.), 42, rue des Perchamps.

Lina. 6.000 lignes, 28^e édition.

Tout seul. 10^e édition, 10.000 lig.

Sous le Crêpe. **Cœur de père**. 12.000 lignes.

La part de Reine. 12.000 lignes.

L'épopée de l'Eglise. 8.000 lignes.

Nouvelle Patrie.

Sur le seuil de l'au-delà. 10.000 lig.

Yamrik le Rouge. 3.000 lignes.

Hommes loups. 6.000 lignes.

Olièr le Renard. 4.000 lignes.

Fine-Lame. (suite) 4.000 lignes.

Justice. 15.000 lignes.

INÉDITS :

La Panthère noire. 36.000 lignes.

Main-d'ombre. 10.000 lignes.

La Légende de Moïna. 11.000 lignes.

L. NEMOURS GOBRÉ, 8, rue de Jouy, Chaville.

L'ermite de Clamart.

Roman d'artiste.

Les cyniques.

Pour ma paroisse.

(A suivre). Nombreux autres romans sous la signature Pierre MAEL, seul ou en collaboration

NOUVELLES & VARIÉTÉS

G. D'AZAMBUJA.

Nouvelles.

Louis BÉCHET. Valréas (Vaucluse).

Rythmes grégoriens et temps futurs.
Légendes éducatrices et Réalisme destructeur.

Le Terroir, **Le Cloître désert**. Variétés.

Bonnes Sœurs. Nouvelle. (A suivre).

BORRELLY DE KERVÉLÉGAN, Manoir de Kerobestin, par Pont-L'Abbé (Finistère).

En préparation : Deux nouvelles,
La Vengeance du Hussard, épisode dramatique des inventaires.
— **Jeanne de Trémic**, étude.

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).

A l'Enseigne du Grand Saint André, contes et nouvelles.

Œuvres choisies. Poésies. 1 volume avec portrait.

En Forêt. Poésies. 1 volume.

L'Herbager. Comédie en 3 actes et en vers.

Daniel B. de LAFLÔTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Conte dominical.

Georges-Claudius LAVERGNE, 17, rue Neuve, Versailles.

Le Blasphème démocratique.

L'Idole de Saint-Germain-des Prés.

Mon Salon.

La Croix (Note iconographique).

Georges LOTH (Stanislas de Holland), 12, rue d'Angoulême, Versailles.

Noble et Fermier, nouvelle.

Une double vocation, nouvelle.

Abbé POULIN, 32, rue Etienne-Dolet.

Gens qui rient et Gens qui pleurent, collection de nouvelles populaires.

Au Jour le Jour. Récits de voyage détachés.

Sainte-Clotilde et son temps. Feuilleton historique.

Nombreux articles religieux.

M. NOURISSON (S. G. L.).

Grand nombre de nouvelles, fantaisies, contes et dialogues.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.).
52 contes pour tous les dimanches.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.
Humbles victimes. Série de nouvelles d'actualité et de contes pour les jours de fête.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Récits de voyage détachés.

Joseph SERRE (S. G. L.), 48, rue de Margnotes, Lyon.

Articles à publier : INÉDITS.
Une religion humaine.
L'Eglise et l'Esprit large.
Les deux sexes de l'Esprit.
Le point de vue de l'Eglise.
Une hypothèse sur l'origine de l'homme.
Les deux morales. (A suivre.)

CHRONIQUES

Firmin BACCONNIER, 26, quai d'Orléans.

Chronique hebdomadaire du Mouvement social.
Articles sociaux ou politiques.

Alphonse BÉCHET, 61, rue des Saints-Pères.

Chronique française et étrangère (politique, littérature, archéologie, sciences).
Critique artistique, musicale et dramatique.

Revue des publications et périodiques étrangers (anglais, allemands, hollandais, russes, italiens, espagnols, portugais).

Emmanuel BOURGUET (Saint-Gayrac), 4, rue Ménars.

Chronique parisienne hebdomadaire.
Articles politiques.
Chronique artistique.
Compte rendu des Salons.
Critique dramatique.

Fernand BUTEL, route de Tarbes, Pau (Basses-Pyrénées).

Chronique hebdomadaire de jurisprudence usuelle ou rurale.

Henry DE FRANCE, 55, rue de Lille.

Chronique hebdomadaire d'œuvres et institutions économiques et sociales.
Chronique hebdomadaire de Pêche.

Gustave GAUTHEROT, 16, avenue de Villars.

Chronique parisienne hebdomadaire

Alain GOUZIEU, 30, rue Antoinette, Paris.

Lettre de Paris.
Chronique scientifique bi-mensuelle

Oscar HAVARD, 109, rue de Grenelle.
Lettres parisiennes.

HENRIOT, *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.

Clichés humoristiques.
Actualités politiques ou amusantes.
Dessins d'Henriot.
Vignettes hebdomadaires pour illustration de journaux ou d'almanachs.

Daniel B. DE LA FLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Chronique parisienne hebdomadaire.
Revue hebdomadaire de jurisprudence pratique domestique, ouvrière et agricole.
Critique hebdomadaire dramatique et musicale.
Chronique hebdomadaire des œuvres charitables et sociales.

Docteur LE FUR, 103, rue de La Boétie.
Chronique scientifique bi-mensuelle.

F. NICOLAY, 4, rue de la Planché.
Chronique parisienne hebdomadaire.

J. Romain LE MONNIER, villa Le Placis, Mantiilly (Orne).

Chroniques agricole (région du Nord-Ouest) et mutualiste.

Camille PILLOT (P.. Camillus), 210,
boulevard Raspail.

Articles politiques.

Chroniques hebdomadaires (Notes
de voyages, études économiques,
assurances.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine,
Versailles.

Chronique hebdomadaire du mou-
vement ouvrier, social, écono-
mique et des œuvres sociales et
charitables.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.
Lettre parisienne hebdomadaire.

MM. les Directeurs de journaux qui
désireraient faire appel à la collabo-
ration des membres de la Corporation
des Publicistes Chrétiens sont priés
d'entrer directement en correspon-
dance avec eux, la Corporation se bor-
nant exclusivement à insérer dans son
Bulletin les offres et demandes rela-
tives à la publicité littéraire.

Toutes les communications relatives
au présent Bulletin, propositions des
directeurs de journaux, demandes de

genres d'articles ou de chroniques ne
figurant pas au Bulletin, insertions
d'annonces de la part des journalistes
et écrivains de la Corporation, etc.,
doivent être adressées au vicomte
Henry de France, 55, rue de Lille,
Paris, délégué de la Corporation des
Publicistes Chrétiens.

*Le présent Bulletin est adressé à
tout Directeur de journal qui en fait
la demande.*

Le Gérant : E. RIVIÈRE.

CORPORATION

DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS



BULLETIN MENSUEL

2^e SÉRIE

N° 40. — 25 Mai 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 40

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Mai 1908

François COPPÉE

La mort de notre illustre Coppée frappe d'une manière particulièrement douloureuse notre Corporation, dont il était président d'honneur. Ce n'est pas à nous de retracer les traits de cette grande figure. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il nous avait voué une affection toute spéciale à raison de notre caractère d'écrivains chrétiens.

Comme il nous l'a dit lui-même le jour où nous avons eu le bonheur de le recevoir à notre table, le 30 décembre 1898, il se considérait parmi nous « comme dans une famille où il se retrouvait, après quelque temps d'absence, et dans laquelle il désirait rester. » On ne pouvait marquer plus délicatement la volonté d'être des nôtres. Ce fut une joie pour nous le jour où il accepta le titre de président d'honneur. Chaque année il était à notre tête à notre pèlerinage du Sacré-Cœur et nous reconfortait de sa bonne parole. Il ne sera plus là le 14 juin prochain. Mais nous nous unirons dans une fervente prière pour le repos de son âme épurée par « la bonne souffrance ».

CHRONIQUE CORPORATIVE

Le pèlerinage à Montmartre

Par décision du conseil, la fête est fixée au dimanche 14 juin.

A 11 heures très précises, messe avec chants à la chapelle de la Sainte Vierge.

Instruction par M. le chanoine Bernard Gaudeau, aumônier de la Corporation. Amende honorable au Sacré-Cœur. Bénédiction du Saint-Sacrement.

A midi, banquet au Rocher-Suisse, dans la grande salle des fêtes.

M. l'abbé Gardey, vicaire général du diocèse, curé de Sainte-Clotilde, a bien voulu accepter d'assister à notre banquet et d'y représenter Mgr l'archevêque de Paris.

Nous aurons d'autres invités de marque, notamment M. le comte de Las-Cases, sénateur.

Nous rappelons que les dames qui désireraient assister à la messe pourront ensuite déjeuner à de petites tables dans une pièce attenante à la grande salle à manger, de façon à pouvoir entendre les toasts de la fin.

Avis important. — Pour faciliter la bonne préparation du banquet, nos confrères sont instamment priés de vouloir bien envoyer leur nom et celui des dames l'avant-veille au gérant du Rocher Suisse, 27, rue de la Barre. Le prix fixé est de 5 francs.

Messe mensuelle. — La messe sera dite le premier vendredi de juin, par M. l'aumônier, à 7 h. 1/2, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Ambroise de Benque d'Agut, membre fondateur, membre du Conseil.

Le dernier dîner. — A raison des élections municipales, le nombre des convives était réduit à une dizaine : MM. de Marolles, le baron de Rosnay, Bittard des Portes, le duc des Cars, Henri de France, Joseph Mollet, Paillard, Dubois de la Rue, Jean de Ricault-d'Héricault, Arsac.

Nous n'aurons pas la mauvaise grâce

de dire qu'il n'en était que plus gai, mais il est certain que la soirée a été charmante pour ceux que leurs occupations n'ont pas empêchés de s'y rendre.

Au Luxembourg. — La messe a été célébrée le 10 mai, par M. l'abbé Fonssagrives.

A l'Évangile les membres de la Corporation, mêlés aux étudiants, ce qui pouvait faire illusion sur leur nombre toujours trop restreint, ont eu le grand profit d'entendre une substantielle allocution de leur aumônier, M. le chanoine Gaudeau.

L'orateur exprime son bonheur d'annoncer que, le 9 juin, aura lieu une réunion de la Congrégation des Rites, en vue d'examiner les miracles proposés pour la béatification de Jeanne d'Arc, ce qui est un pas très important dans la procédure. A cette occasion, il fait un très heureux rapprochement entre la Vierge immaculée de Lourdes et notre glorieuse libératrice, montrant que la France est vraiment le royaume de Marie, et que, par une délicate occurrence, les grandes commémorations de Jeanne d'Arc tombent précisément au cours du mois de Marie. Comme, suivant l'expression d'un de nos rois, Dieu s'est montré *bon Français* le jour où il nous fit gagner une bataille mémorable, la Vierge Marie s'est montrée bonne Française, en choisissant notre patrie pour proclamer son divin privilège. Un pays comblé de si grandes faveurs ne peut périr, et, tandis que toutes les espérances humaines semblent s'évanouir, nous avons le droit de mettre notre confiance dans de tels patronages.

Obsèques de François Coppée

La Corporation était représentée par son bureau aux obsèques de son président d'honneur. Comme défense était faite d'apporter des fleurs, il a été décidé que le prix qui aurait été consacré à cette dépense sera converti en messes funéraires.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre. — Par délibération en date du 16 mai, a été admis membre du syndicat : M. Raymond Devèze, rédacteur au *Nouvelliste de Bretagne*, rue Madame-Molé, Vannes.

Proposition relative à une contribution spéciale en cas de décès. — La proposition de MM. Sallé et Lasnier ayant donné lieu à des avis en sens divers, il est convenu que la question sera l'objet d'un examen spécial lors de la réunion de Montmartre qui est toujours assez nombreuse.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Nouveau membre. — M. le vicomte Ulric du Pontavice de Valmoray, 9, rue Mozart, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

René BITTARD DES PORTES. — *Les émigrés à cocarde noire*, en Angleterre, dans les provinces belges, en Hollande et à Quiberon. In-8° de 634 pages. Chez Emile-Paul, 100, faubourg Saint-Honoré.

Fénelon GIBON. — *L'ignorance obligatoire en raison directe de notre instruction obligatoire*. Brochure in-8°. Chez l'auteur, 199, rue de Vaugirard.

Fernand BUTEL. — *Notice biographique du baron d'Audebard de Fé-russac*. Lescher-Montoué, Pau.

— Pour paraître prochainement : *La généalogie de la maison de Villebois-Mareuil*, par M. le baron de VILLEBOIS-MAREUIL, d'après de précieux documents trouvés dans les archives familiales.

Cet ouvrage sera tiré à un nombre restreint d'exemplaires numérotés. Chez Germaine et Grassin, imprimeurs.

On souscrit chez l'auteur à la Ferrière, par Segré. Prix : 20 fr.



CHRONIQUE MENSUELLE

DU SERVICE DE PUBLICITÉ LITTÉRAIRE

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

(UNION DES SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS)

N° 5.

PARIS, I, RUE MARTIGNAC

25 Mai 1908

ROMANS-FEUILLETONS

G. D'AZAMBUJA, 17, rue Cassette.

L'Abdication, Trois dots, un Chassé-Croisé, Entre Cousins.

G. DE BEAUREGARD, 33, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine).

L'Arc-en-Ciel: roman moral et religieux, formant 60 feuilletons, ayant déjà paru dans l'*Echo de Paris*.

Jean DRAULT (S. G. L.) (1), 237, faubourg Saint-Honoré.

Le Barbier Gracchus. 44.000 lignes. Roman historique sur la terreur lyonnaise, fort documenté au point de vue antimaçonnique (vient de paraître).

Le plus célèbre des Bécasseau. 7.000 lignes. Humoristique et historique sur la prise d'Alger 1830.

Le Soldat Chapuzot. Chapuzot est de la Classe. La Pédale Humanitaire, etc. (à suivre).

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).

Gorgeansac, roman. Plon-Nourrit.

A. LABBÉ, 5, rue du Fossé, Amiens.

Un roman humoristique pour la jeunesse.

Joseph L'HOPITAL, 167, boulevard Malesherbes.

L'Automne d'une Vie, 1 vol., Didot.
Mon Onc' Jean, 1 volume, Didot.

Rêve d'Enfants, 1 volume, Didot.

(Ces deux derniers romans ont été publiés dans l'*Illustration*).

Le Fils de M. Pommier, 1 volume, Plon-Nourrit.

L. NEMOURS GODRÉ, 8, rue de Jouy, Chaville.

L'ermitte de Clamart.

Roman d'artiste.

Les cyniques.

Pour ma paroisse.

M. NOURISSON (S. G. L.) Michel NOUR.
Marcel ROSNY, rédacteur en chef de l'*Abbevilleois*, Abbeville (Somme).

Abandonnée. 8.000 lignes. Action à Paris, scènes vécues dans le monde des malfaiteurs. Aucune peinture scabreuse.

Le Secret du Crime. 8.000 lignes, suites d'une erreur judiciaire.

Le Mystère du Viaduc. 9.000 lignes.

Le Destin des Roses. Paru dans l'*Autorité* en 1907. Monde financier et cosmopolite.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.) Mantilly (Orne), villa Le Placis.

Le Drame de la Falaise. 40 colonnes. Histoire fantastique, contrebandiers maritimes.

Douce Matalène. 42 colonnes. Idylle pyrénéenne pour public lettré.

La Sirène de la Sprée. 13 semaines. (Cliché). Aventures et espionnage.

Les Vautours de Cuba. 10.000 lignes. (Cliché).

Sœur des Slaves. 10.000 lignes. (Cliché). Guerre de Mandchourie, etc. (A suivre).

(1) S. G. L., membre de la Société des Gens de lettres.

V. DE MAROLLES (S. G. L.), 121 bis, rue de Grenelle.

Le Docteur Verny. Roman de mœurs contemporaines. (Gliché).

Les Lettres d'une Mère. Episode de la Terreur, 1 vol. in-8°, chez Perrin. Ouvrage couronné par l'Académie française.

Léon DE TINSEAU.

Le Port d'attache. roman. 1 vol. in-18. Calmann-Lévy.

Paul VERDUN (S. G. L.), 28, rue du Four.

La Chasse à l'homme. (Autre titre : **Le Secret de la Maison verte.**) 10.000 lignes. Policier et judiciaire.

Cœur de Héros. 12.000 lignes. Histoire de Garcia Moreno et de l'Equateur.

Le Député de Vaugirard. 8.000 lignes. Comique et satirique.

Les deux Prisonnières. 5.400 lignes.

La Grande Ambitieuse. 7.000 lig.

Histoire d'une Aiguille. 5.600 lignes. Pour la jeunesse, instructif.

Charles VINCENT, (S. G. L.), 42, rue des Perchamps.

Lina. 6.000 lignes, 28^e édition.

Tout seul. 10^e édition, 10.000 lig.

Sous le Crêpe. Cœur de père. 12.000 lignes.

La part de Reine. 12.000 lignes.

L'épopée de l'Eglise. 8.000 lignes.

Nouvelle Patrie.

Sur le seuil de l'au-delà. 10.000 lig.

Yamrik le Rouge. 3.000 lignes.

Hommes loups. 6.000 lignes.

Olier le Renard. 4.000 lignes.

Fine-Lame. (suite) 4.000 lignes.

Justice. 15.000 lignes.

INÉDITS :

La Panthère noire. 36.000 lignes.

Main-d'ombre. 10.000 lignes.

La Légende de Moïna. 11.000 lignes.

(A suivre). Nombreux autres romans sous la signature Pierre MAEL, seul ou en collaboration.

NOUVELLES & VARIÉTÉS

G. D'AZAMBUJA.

Nouvelles.

Louis BÉCHET. Valréas (Vaucluse).

Rythmes grégoriens et temps futurs.
Légendes éducatrices et Réalisme destructeur.

Le Terroir, Le Cloître désert. Variétés.

Bonnes Sœurs. Nouvelle. (A suivre).

BORBELLY DE KERVELÉGAN, Manoir de Kerobestin, par Pont-L'Abbé (Finistère).

En préparation : Deux nouvelles,
La Vengeance du Hussard, épisode dramatique des inventaires.
— **Jeanne de Tremic,** étude.

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).

A l'Enseigne du Grand Saint André, contes et nouvelles.

Œuvres choisies. Poésies. 1 volume avec portrait.

En Forêt. Poésies. 1 volume.

L'Herbager. Comédie en 3 actes et en vers.

Daniel B. de LAFLOTTE (S. G. L.), 3 quai Voltaire.

Conte dominical.

Georges-Claudius LAVERGNE, 17, rue Neuve, Versailles.

Le Blasphème démocratique.

L'Idole de Saint-Germain-des-Prés.
Mon Salon.

La Croix (Note iconographique).

Georges LOTH (Stanislas de Holland), 12, rue d'Angoulême, Versailles.

Noble et Fermier, nouvelle.

Une double vocation, nouvelle.

Abbé POULIN, 32, rue Etienne-Dolet.

Gens qui rient et Gens qui pleurent, collection de nouvelles populaires.

Au Jour le Jour. Récits de voyage détachés.

Sainte-Clotilde et son temps. Feuilleton historique.

Nombreux articles religieux.

M. NOURISSON (S. G. L.).

Grand nombre de nouvelles, fantaisies, contes et dialogues.

- J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.).
 52 contes pour tous les dimanches.
Au bout de ma ligne. Piquet d'honneur. (Variétés).
Le Poireau. Le Diable rouge : Fantaisies pour le 14 juillet.
- François VEUILLOT, 17, rue Cassette.
Humbles victimes. Série de nouvelles d'actualité et de contes pour les jours de fête.
- J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.
Récits de voyage détachés.

- Joseph SERRE (S. G. L.), 48, rue de Margnotes, Lyon.
- Articles à publier : INÉDITS.
 Une religion humaine.
 L'Eglise et l'Esprit large.
 Les deux sexes de l'Esprit.
 Le point de vue de l'Eglise.
 Une hypothèse sur l'origine de l'homme.
 Les deux morales. (A suivre.)

CHRONIQUES

- Firmin BACCONNIER, 26, quai d'Orléans.
Chronique hebdomadaire du Mouvement social.
Articles sociaux ou politiques.
- Alphonse BÉCHET, 61, rue des Saints-Pères.
Chronique française et étrangère (politique, littérature, archéologie, sciences).
Critique artistique, musicale et dramatique.
Revue des publications et périodiques étrangers (anglais, allemands, hollandais, russes, italiens, espagnols, portugais).
- Emmanuel BOURGUET (Saint-Gayrac), 4, rue Ménars.
Chronique parisienne hebdomadaire.
Articles politiques.
Chronique artistique.
Compte rendu des Salons.
Critique dramatique.
- Fernand BÜTEL, route de Tarbes, Pau (Basses-Pyrénées).
Chronique hebdomadaire de jurisprudence usuelle ou rurale.
- Henry DE FRANCE, 55, rue de Lille.
Chronique hebdomadaire d'œuvres et institutions économiques et sociales.
Chronique hebdomadaire de Pêche.

- Gustave GAUTHEROT, 16, avenue de Villars.
Chronique parisienne hebdomadaire
- Alain GOUZIEU, 30, rue Antoinette, Paris.
Lettre de Paris.
Chronique scientifique bi-mensuelle.
- Oscar HAVARD, 109, rue de Grenelle.
Lettres parisiennes.
- HENRIOT, *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.
Clichés humoristiques.
Actualités politiques ou amusantes.
Dessins d'Henriot.
Vignettes hebdomadaires pour illustration de journaux ou d'albums.
- Daniel B. DE LA FLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.
Chronique parisienne hebdomadaire.
Revue hebdomadaire de jurisprudence pratique domestique, ouvrière et agricole.
Critique hebdomadaire dramatique et musicale.
Chronique hebdomadaire des œuvres charitables et sociales.
- Docteur LE FUR, 103, rue de La Boétie.
Chronique scientifique bi-mensuelle.

F. NICOLAY, 4, rue de la Planche.

Chronique parisienne hebdomadaire.

J. Romain LE MONNIER, villa Le Placis, Mantilly (Orne).

Chroniques agricole (région du Nord-Ouest) et mutualiste.

Œuvres sociales, Patronages.

Ferait des *interim* pendant les vacances.

Camille PILLOT (P. Camillus), 210, boulevard Raspail.

Articles politiques.

Chroniques hebdomadaires (Notes de voyages, études économiques, assurances).

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Chronique hebdomadaire du mouvement ouvrier, social, économique et des œuvres sociales et charitables.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.
Lettre parisienne hebdomadaire.

MM. les Directeurs de journaux qui dési-reraient faire appel à la collaboration des membres de la Corporation des Publicistes Chrétiens sont priés d'entrer directement en correspondance avec eux, la Corporation se bornant exclusivement à insérer dans son Bulletin les offres et demandes relatives à la publicité littéraire.

Toutes les communications relatives au présent Bulletin, propositions des directeurs de journaux, demandes de

genres d'articles ou de chroniques ne figurant pas au Bulletin, insertions d'annonces de la part des journalistes et écrivains de la Corporation, etc., doivent être adressées au vicomte Henry de France, 55, rue de Lille, Paris, délégué de la Corporation des Publicistes Chrétiens.

Le présent Bulletin est adressé à tout Directeur de journal qui en fait la demande.

Le Gérant : E. RIVIÈRE.

CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

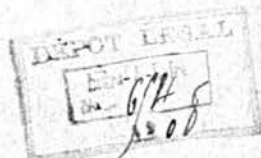
BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 41. — 25 Juin 1908



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS
1, Rue Martignac, 1



BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 41

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Juin 1908

AVIS

Dîner mensuel

Ce dîner, le dernier avant la période des vacances, aura lieu comme à l'ordinaire, le jeudi 2 juillet, chez Véfour, galerie de Valois, Palais-Royal, à 7 h. 1/2. 5 fr. 50. — Prévenir d'avance.

On est prié d'amener des amis de la plume ; c'est un excellent mode de recrutement.

Messe mensuelle

La messe mensuelle sera dite par notre aumônier, le premier vendredi du mois, pour le repos de l'âme de M. DE CHAMAILLARD.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre. — A été admis par le Conseil, dans sa séance du 20 juin, M. Louis NEMOZ, rédacteur au *Nouvelliste de Lyon*, 304, avenue de Saxe.

Congrès international des Associations de Presse. — Nous avons été officiellement informés que le douzième Congrès sera tenu cette année à Berlin, du 21 au 26 septembre.

De nombreux candidats s'étaient inscrits. Comme nous n'avions droit qu'à quatre délégués, le Conseil a dû procéder à une élection.

Ont été nommés délégués : MM. de Marolles, Joseph Mollet, Tastevin de Nouvel, Espérance Tournier, et subsidiairement MM. le dr Larrieu et Du bois de la Rue.

Billets à demi-tarif. — On nous demande souvent pourquoi nous n'avons pas cette faveur comme d'au-

tres associations de presse. La réponse est toujours la même : parce qu'elle est réservée aux Associations du Comité général, lequel est hermétiquement fermé à toutes les autres associations.

Il faut dire pourtant qu'un nouveau groupement obtient des permis et des réductions des compagnies directement, mais grâce à certaines influences qui ne sont pas à notre dévotion. Nous ne nous décourageons cependant pas dans nos démarches.

Le P. L. M. est encore la seule Compagnie qui nous soit favorable. Nous rappelons que *la demande doit être adressée au Président, qui seul a droit de l'apostiller. Elle doit marquer le point terminus et le retour s'il le faut ; indiquer le nom de son journal, et joindre deux timbres de 10 cent.*

A cette époque de l'année, et, vu les déplacements, il est prudent de s'y prendre d'avance, d'autant plus que le bon est valable pour trois mois.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Candidat. — M. le Duc de Rarecourt-Pimodan (Gabriel). Histoire et poésie. 69, rue de Lille. Présenté par MM. de Marolles et Gorges Firmin-Didot.

BIBLIOGRAPHIE

Ch. NICOUILLAUD. — *IV^e volume des mémoires de la Comtesse de Boigue.*

Th. BOTREL. — *La Bonne Chanson*, revue mensuelle de chansons et poésies à dire.

Chronique du Service de publicité littéraire

Pour ne pas charger ce numéro, nous remettons au prochain cette chronique.

CHRONIQUE CORPORATIVE

A Montmartre, 14 Juin

Notre pèlerinage n'a rien cédé en éclat à celui de l'année dernière. Notre grand Coppée n'était plus là, mais sa mémoire était dans tous les cœurs, et son nom revenait dans tous les discours. Mgr Amette, archevêque de Paris, avait accepté la présidence d'honneur. Retenu par ses hautes fonctions, il avait délégué M. le Vicaire général Gardey pour le représenter.

A onze heures, à la chapelle de la Sainte Vierge de la Basilique, M. l'abbé Louis de Benque monte à l'autel. C'est encore un cher souvenir que sa présence nous rappelle, celui de son vénéré frère, M. l'abbé Ambroise.

La messe achevée, M. le chanoine Gaudeau, pour qui cette solennité de Montmartre est l'occasion de remplir l'une des plus intéressantes fonctions de sa charge d'aumônier de notre Corporation, prononce, du haut des marches de l'autel, une allocution aussi fortifiante par l'abondance des pensées profondes qu'émouvante par la richesse de l'expression et l'éloquence du débit. Encore que l'éminent orateur nous ait déclaré qu'il n'avait fait là qu'une improvisation, ce discours méritait une reproduction intégrale, pour laquelle nous avons regretté l'absence d'un sténographe, et que ne compenseront pas les souvenirs trop imprécis que nous allons essayer d'assembler ici. (1)

Calamus scribæ velociter scribentis :
« Ma plume est celle d'un écrivain, d'un écrivain qui écrit vite », tel est le texte que M. Gaudeau emprunte à David, et il indique en quoi notre œuvre quotidienne diffère, en quoi elle se rapproche de l'œuvre divine-

(1) Nous remercions M. Tuilliez qui a bien voulu avec son talent habituel de narrateur, nous donner un résumé de ce

ment inspirée du Roi-Phète. Mais bien vite il abandonne cet aperçu général pour proposer à ses auditeurs les exemples que nous laissent la vie et la mort de François Coppée. Si l'extrême modestie du glorieux et cher défunt a repoussé tout hommage oratoire au jour de ses funérailles, ce n'est pas enfreindre sa recommandation que de parler de lui au pied de cet autel devant lequel il s'agenouillait avec une si touchante simplicité.

M. Gaudeau se complait donc à décrire la foi de Coppée; il nous la montre simple et entière; il nous la montre militante; il nous la montre courageuse dans l'épreuve, et courageuse jusqu'à l'héroïsme et à la sainteté. Simple et entière, telle apparut la foi de Coppée lorsque Pie X publia, en septembre 1907, l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, et l'orateur rapporte l'appréciation enthousiaste que ce document mémorable arrachait au doux poète, déclarant humblement que le sens intime de toutes les déductions métaphysiques du grand Pape échappait à son entendement, mais ajoutant: « Ce Pape a raison, car tout ce qu'il nous dit là, il l'a puisé, d'un simple et clair regard, dans l'Évangile... »

Militante, telle se révéla la foi de Coppée, quand, aux appels de la grâce, il répondit par la conversion la plus sincère, la plus loyale, la plus édifiante, qui fut jamais, et qu'il voulut en exalter le bienfait et en décrire les mystérieux détours pour la consolation d'autrui; militante encore, quand au spectacle de la patrie déchirée et de l'Église insultée, il se jeta dans la lutte quotidienne, et paya merveilleusement de sa personne, méritant dès lors, avec l'ardente sympathie des bons Français, ces honneurs civiques qu'on a eu l'impudence de décerner à un autre.

Courageuse dans l'épreuve, la foi de Coppée le fut enfin jusqu'à l'immolation consentie et au sacrifice ineffablement accepté, lorsque, subissant à son tour les ravages du mal qui avait déchiré Huysmans, il offrait ses souffrances en expiation de ses fragilités, et opposait à la compassion de ses amis la bonhomie obstinée de sa nature joyeuse.

Et M. Gaudeau termine en conviant ses auditeurs à donner aux manifes-

tations de leur foi un caractère de réflexion expresse et consciente, et en citant des paroles de Pie X sur l'importance capitale des œuvres de presse pour la régénération religieuse et sociale du monde contemporain.

M. le chanoine Gardey a revêtu alors la chape et donné la bénédiction du Saint-Sacrement, après que M. de Marolles eut renouvelé la consécration de la Corporation au Sacré-Cœur.

A midi et demi a lieu le banquet au Rocher Suisse

En face de M. de Marolles, président, prend place M. le Vicaire Général Gardey.

Voici les noms des convives :

M. l'abbé Peuportier, supérieur des Chapelains du Sacré Cœur, M. l'abbé Barère, M. Rocafort, rédacteur à l'*Eclair*, invités; MM. le Général de Roince, le duc des Cars, membres honoraires, Durnerin, du *Conseil juridique*, J. Bull, du *Conseil médical*. Enfin, par ordre alphabétique, les membres de la Corporation : Mgr Baudrillard, M. le Chanoine Gaudeau, MM. les abbés Bertrin, Bértoye, Fournier, MM. Bacconnier, Bechet, Bittard des Portes, Denoyel, Dubois de la Rue, de Férenzy, Flornoy, de France, Gautherot, Gibon, N. Godré, O. Havard, Langlois, Lavergne, Maire, J. Ménard, Michelin, de Montardy, Mōny, Nicolay, Paillard, Perrin, Pillot, du Pontavice, Ricault-d'Héricault, Sallé, de Soye, Tailliez, Tastevin de Nouvel, E. Tournier, Ch. Vincent, de Wall.

Au moment des toasts, le Président a salué, dans la personne de Mgr Gardey, le représentant de Mgr l'Archevêque de Paris, le priant de porter à Sa Grandeur l'hommage du respectueux dévouement des publicistes chrétiens, et de leurs vœux dans l'accomplissement de la lourde tâche qui lui est imposée à l'heure actuelle.

« La Providence l'a appelé jeune encore à de hautes destinées dans les plus graves circonstances, et nous avons pu apprécier déjà la dignité de son caractère, la fermeté de sa doctrine, en même temps que cette ouverture de cœur qui veut se faire tout à tous. Puisse-t-il pendant de longues années exercer l'influence bienfaisante de son saint ministère sur cette immense capitale qui centralise et

condense pour ainsi dire toutes les forces matérielles et morales de la France; puisse-t-il après les jours d'épreuves dont les plus redoutables ne sont peut-être pas encore écoulés, voir se lever des jours de paix et de prospérité pour la Fille aînée de l'Eglise.

« Et maintenant, je salue M. le curé de Sainte-Clotilde, notre propre Pasteur pouvons-nous dire, puisque le siège de notre Association est situé à l'ombre de la blanche Basilique, dont nous venons de célébrer dans d'inoubliables fêtes, le glorieux cinquante-naire.

« Dans les éloquentes paroles qui sont tombées à cette occasion du haut de la chaire sacrée, il est une pensée qui revient souvent comme un leit-motiv ou, pour parler français, comme la note dominante d'une grande symphonie musicale, c'est le parallèle entre la France de Clovis et la France de la Révolution, entre la France ouverte à la civilisation chrétienne par le baptême de son roi sous la double influence d'une femme et d'un évêque, et la France du vingtième siècle placée entre ses traditions de fidélité à l'Eglise et les séductions d'une licence anarchique qui ne veut reconnaître ni Dieu ni Maître.

« Ce n'est pas un nouveau baptême qu'il faut à la France. L'eau qui a coulé au baptistère de Reims a laissé sur son front une marque indélébile. Il faut simplement que la France se refuse à l'apostasie en répudiant les doctrines et les pratiques qui l'ont jetée en dehors de sa voie.

« Que la France « cherche d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste lui sera donné par surcroît. »

« Le royaume de Dieu et sa justice, tel est l'objectif des publicistes chrétiens.

« Nous sommes Catholiques et Français — mais Catholiques et Français intégralement, c'est-à-dire sans alliance ni mélange de tout ce qui peut porter atteinte à l'essence même du Catholicisme et de la France.

« C'est à ce titre que nous saluons ici ceux qui sont venus s'asseoir à notre table de famille, invités, membres honoraires, membres de nos conseils, et tout spécialement le vainqueur du jour, notre ami Joseph Ménard, le défenseur des grandes cau-

ses, qui a été acclamé à la vice-présidence du Conseil municipal de Paris, sans recourir à des manœuvres déloyales.

« Catholiques et français, dans toute l'intégralité du mot, voilà ce que nous voulons être. Voilà ce qu'était l'illustre mort dont la mémoire plane sur notre assemblée, notre grand Coppée, notre président d'honneur dont la voix chaude et la vieille bonhomie française nous reconfortait chaque année dans cette même salle. Nous l'avons accompagné dans cette marche triomphale de l'église au cimetière, qui précéda de quelques jours les grandes exhibitions du Panthéon.

« C'est ainsi que les amis du diable se vengent des disciples du Christ; tandis que nous pleurons Coppée, ils glorifient Zola. En pendant de la statue de Jeanne-d'Arc, ils ont placé la statue d'Etienne Dolet; à l'entrée de notre sanctuaire du Sacré-Cœur, ils ont érigé la statue du chevalier de la Barre, mis à mort, ont-ils osé écrire, *pour avoir refusé de saluer une procession!*

La provocation est aussi grossière que le mensonge historique est flagrant, et j'aime à croire qu'il se trouvera bien par une belle nuit d'été, quelques braves gens, pour démolir ce monument stupide.

« Oui, mes chers amis, tout cela se paiera. Un jour viendra où les Dolet, les la Barre et les Zola seront jetés bas de leur honteux piédestal. On fondra des cloches avec leurs statues, et nous entendrons alors les puissantes vibrations de la Savoyarde nous appeler ici même pour chanter le *Te Deum* de la victoire. » (*Vifs appl.*)

M. le vicaire général Gardey a répondu en se félicitant d'avoir été délégué par Mgr l'Archevêque pour assister à un spectacle aussi édifiant que celui dont il se trouvait le témoin, et pour entendre d'aussi excellentes paroles; il a promis de redire à Sa Grandeur les ardents sentiments de foi et d'énergie catholique qui animent la Corporation; il s'est particulièrement réjoui de retrouver à cette table plusieurs de ses meilleurs paroissiens, auxquels il s'est plu à rendre un hommage personnel: M. de Marolles, M. le duc des Cars, M. Oscar Havard, M. Henry de France, sans parler de M. Gaudeau dont l'éloquence a été tant de fois goûtée à Sainte-Clotilde; et il a convié les publicistes chrétiens à déployer dans l'exercice de leur noble et salutaire profession, cette foi entière dont la propagation peut seule assurer les vraies conditions du salut social.

On a ensuite entendu M. Bittard des Portes, qui, évoquant le souvenir des premiers pèlerinages du Cercle du Luxembourg au Sacré-Cœur, a porté un toast à la jeunesse, et M. Georges Claudius-Lavergne qui, après avoir rappelé que M. Gardey lui avait enseigné le catéchisme en 1858, alors qu'il était sous-diacre au séminaire de Saint-Sulpice, a formulé quelques conseils de militante énergie.

Enfin, M. P. Tailliez donne la note gaie dans un de ces charmants impromptus versifiés pleins de malice et d'entrain, qui sont le mot de la fin de cette bonne et confraternelle réunion.



LA MUTUALITÉ EN CAS DE DÉCÈS

Proposition relative à une contribution spéciale en cas de décès

A la suite du banquet, a eu lieu, sous la présidence de M. de Marolles, la conversation annoncée sur la proposition faite par nos confrères, MM. Sallé et Lasnier, relativement à une *mutualité en cas de décès*.

M. Sallé a donné lecture d'une note explicative dans laquelle nos deux confrères répondent aux diverses objections soulevées par leur proposition. Ce qu'ils désirent, c'est établir en faveur des veuves et des orphelins des confrères décédés, **un droit** par la constitution d'une mutualité.

Sans insister sur l'idée d'imposer un versement annuel aux sociétaires, ils se rattachent au système de l'engagement personnel.

« Nous pensons, disent-ils, que l'on peut arriver à la constitution de cette mutualité par une adhésion volontaire, par la persuasion, en en démontrant, non seulement, les bienfaits, mais aussi l'utilité et la **dignité**.

« Nous autres, professionnels de province, nous sommes *isolés*, et lorsque l'un de nous disparaît, nos représentants le sont encore plus, surtout si le disparu appartient à l'Opposition, comme c'est le cas pour beaucoup d'entre nous.

« L'indemnité en cas de décès que nous vous proposons a plusieurs buts :

« Le premier, le principal, est **humanitaire**, c'est incontestable ; en outre, il est **digne** puisque c'est **un droit**.

« Le second, c'est pour attirer à nous le plus grand nombre d'adhérents, de façon à être une force avec laquelle on devra compter. Quand nous serons une grande force, nous pourrions demander aux compagnies de chemins de fer, par exemple, les mêmes faveurs que celles accordées à d'autres Associations.

« Nous avons dit, d'autre part, que le maximum annuel serait de 5 fr., ce chiffre a été donné pour éviter des mécomptes ; mais, en réalité, les som-

mes à verser annuellement ne dépasseraient pas une moyenne de 3 fr.

« En y réfléchissant, quel est donc celui qui refuserait de verser 3 fr. par an pour venir en aide, **non par un secours mais par un droit**, aux représentants de professionnels tombés sur la brèche, vieillissant sous le harnais, sans s'être enrichis ?

« Depuis longtemps sur la brèche — un des signataires de la proposition entre dans sa 25^e année de presse — non comme amateurs, mais comme professionnels, nous avons connu des détresses, des misères noires chez les nôtres, et si notre proposition était admise, ce que nous désirons ardemment, elle éviterait le retour de faits incompatibles avec la dignité de la Presse ; nous avons connu des veuves de confrères de province, obligées de faire appel à des municipalités adverses pour que le chef de famille puisse être inhumé décemment : aujourd'hui, ces municipalités s'y refuseraient ou exigeraient peut-être des obsèques civiles.

« On le voit, à la question humanitaire se joint une question de dignité, et, dans la Presse, la question de dignité doit marcher de pair avec la question humanitaire, et encore plus dans notre Presse.

« Tout semble bien militer en faveur de la création d'une **mutualité en cas de décès** ; si elle ne peut être votée dès maintenant, si la majorité de nos confrères juge qu'elle ne s'impose pas, elle mérite cependant un examen sérieux, et au moins une consultation individuelle.

« Pour nous, elle semble être une conséquence logique de la marche de notre **syndicat**.

« Nous avons une **caisse de retraites** ;

« Nous allons avoir une **caisse de secours** ;

« Pourquoi ne pas avoir une **mutualité en cas de décès** ?

« C'est donc avec la ferme conviction, messieurs et chers confrères, que vous comprendrez l'utilité de cette mutualité, que nous allons terminer.

« Permettez-nous d'ajouter quelques mots de remerciements à notre très distingué et très dévoué président, M. de Marolles, ainsi qu'aux membres du Conseil qui ont bien voulu permettre l'insertion de notre proposition dans le *Bulletin* ; et, si ce n'est pas abuser de leur bienveillance, nous les prions de nous octroyer la même faveur pour l'insertion de ce modeste mais un peu long plaidoyer, si toutefois l'Assemblée adopte notre proposition de *referendum* individuel.

« Nous en avons fini, messieurs et chers confrères.

« En adoptant notre proposition, vous ferez œuvre utile ; nous aurons alors un **droit** et ceux, peu fortunés, qui disparaîtront ne laisseront pas les leurs, déjà attristés, complètement dénués de ressources.

Gabriel SALLÉ, rédacteur en chef de l'*Echo Dunois*, à Châteaudun.

Maurice LASNIER, rédacteur en chef du *Journal de Chartres*, à Chartres.

Après ces explications, une discussion amicale s'est engagée. M. Sallé a répondu à diverses objections, et le sentiment de la majorité des membres présents a paru favorable à la proposition. Mais, la réunion n'ayant qu'un caractère officieux, c'est au Conseil qu'il appartiendra de prendre une décision sur la suite que cette proposition comporte.

DECISION DU CONSEIL

Dans sa séance du 20 juin, le Conseil a pris connaissance d'une nouvelle note et de divers documents produits par MM. Sallé et Lasnier.

Le président, résumant la question, a exposé que la proposition se présente aujourd'hui comme une sorte d'assurance mutuelle en cas de décès, dégagée de toute idée de caisse de secours.

Le principe du projet serait donc la formation d'une caisse de mutualité créée entre tous les sociétaires adhérents, s'engageant à verser une somme d'un franc par membre décédé dans

l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et donnant droit à la veuve, aux enfants ou représentants du défunt à une somme égale à autant de fois 1 franc qu'il y aura de membres inscrits sur le registre de la mutualité, sans que le total puisse dépasser 300 francs.

Si la veuve ou les représentants du défunt n'acceptent pas la somme, elle sera versée à la caisse de secours du syndicat.

A chaque décès, l'avance de la somme sera faite par la caisse du syndicat, et le recouvrement sera effectué en même temps que la perception des cotisations, soit par une quittance supplémentaire présentée aux membres non rachetés, soit par une quittance spéciale aux membres rachetés, soit par une retenue sur la retraite des adhérents retraités. Le refus de paiement du supplément entrainera de plein droit la radiation de la liste des participants. Le défaut de paiement pendant deux années de suite équivaudra à un refus.

Les auteurs de la proposition demandaient que l'adhésion à la mutualité fût déclarée obligatoire pour les membres posant leur candidature, mais le Conseil n'a pas admis cette clause qui est une dérogation aux statuts, et devra faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée générale.

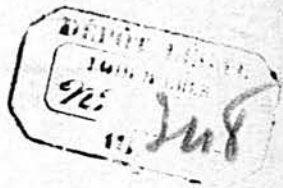
En conséquence, le Conseil a décidé que par lettre spéciale, tous les membres du syndicat seraient invités individuellement à déclarer, s'ils veulent faire partie de ladite mutualité et s'obliger aux versements demandés.

Pour la mise à exécution de cette décision, le Conseil accepte en les en remerciant, le concours dévoué de MM. Sallé et Lasnier, qui ont offert de prendre à leur charge les diverses impressions et documentations nécessaires, sous le contrôle du Président.

Une fois les adhésions recueillies, le fonctionnement de la mutualité sera assuré par des règlements ultérieurs.

Si le Conseil des *Ecrivains* veut bien entrer dans la combinaison, le Conseil des *Journalistes* ne voit aucun inconvénient à ce que la mutualité s'étende à toute la corporation.

Le Gérant : E. RIVIÈRE.



CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N^o 42. — 25 Septembre 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

AU SIÈGE SOCIAL

N^o 42

1, rue Martignac, PARIS

25 Septembre 1908

N.-B. — Par exception, nous faisons paraître ce numéro en Septembre en vue de la constitution de notre mutualité en cas de décès.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Dîner mensuel.

Le dernier dîner avant la saison de vacances a eu lieu le 2 juillet. Étaient présents, outre M. de Marolles, président, MM. le duc des Cars, Bittard des Portes, de Bernon, Dubois de la Rue, de Wall, Larriou, Mollet, F. Bazin, Pailard, Gautherot. Après une bonne causerie sur les sujets les plus variés, on s'est donné rendez-vous au dîner du *premier jeudi de novembre*.

NÉCROLOGIE

Deux pertes douloureuses ont frappé le syndicat des écrivains.

M. BOYER DE BOUILLANE, l'éminent juriconsulte dont la science et le dévouement ont rendu de si précieux services à notre association, est mort en juillet dernier après une longue maladie.

Nous ne pouvons retracer ici cette vie si pleine de grandes œuvres et de services rendus à la bonne cause. Après une brillante carrière dans la magistrature, brisée par le despotisme gouvernemental, il a consacré sa vie et son talent à la lutte politique et religieuse dans laquelle il a tenu un rôle considérable.

Il est mort sur la brèche en vaillant lutteur, en vrai confesseur de la foi. Sa province lui a fait des funérailles dignes de lui, et notre confrère, M. de Gailhard-Bancel, a prononcé sur sa tombe un discours funèbre qui a produit une impression profonde sur l'immense foule accourue pour rendre les derniers devoirs à notre ami.

Le baron AMAURY DE LA BARRE DE NANTEUIL, est mort au château de la Chevalerie (Orne), le 5 août dernier, ravi à l'âge de quarante ans, à sa nombreuse famille et à ses œuvres sociales.

Ses écrits dénotent un réel talent au service des grandes causes.

Il était de ceux que l'on ne remplace pas.

Des messes seront dites suivant l'usage, pour le repos de l'âme de nos deux confrères.

Messe mensuelle.

La messe mensuelle du 1^{er} vendredi d'octobre sera dite pour M. BOYER DE BOUILLANE. Celle du 1^{er} vendredi de novembre pour M. DE LA BARRE DE NANTEUIL.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Candidatures.

M. Alfred MÉLISSON, rédacteur du *Nouvelliste de Lyon*, demeurant à Voiron, (Isère); présenté par MM. H. Lucien Brun et Louis Béchet.

M. Eugène ARTHAUD, directeur du *Messager de Valence*, à Valence; présenté par MM. de Gailhard-Bancel et Auguste Rochette.

M. Armand TERRIÈRE, rédacteur au *Moniteur de l'Oise*, à Beauvais, 15, rue des Flageots, présenté par MM. Albert Faure et le chanoine Froment.

M. Joseph ROUSSEAU, rédacteur en chef du *Pays Sarthois*, au Mans, présenté par MM. Albert Faure et Maurice Lasnier.

Congrès international de la presse.

Le Syndicat des journalistes est représenté au Congrès international de la presse qui se tient à Berlin, du 21 au 27 septembre. La délégation est composée de MM. de Marolles, Tastevin de Nouvel, Joseph Mollet et Espérance Tournier. Le compte rendu du Congrès paraîtra dans le prochain Bulletin.

Congrès de la Bonne Presse.

Le syndicat a été invité à se faire représenter au Congrès de la Bonne Presse qui se tiendra le 18 octobre. M. Nemours-Godré y présentera un rapport au nom du syndicat.

Démission.

Notre confrère, M. Massonné, de la *Croix de Meurthe-et-Moselle*, quittant la carrière de la presse, a donné sa démission de membre du syndicat. Le président lui a exprimé les regrets de ses confrères.

Illégalités.

Notre confrère, M. Moran, de la *Croix de l'Aube*, nous signale un arrêt de la Cour d'appel de Paris réformant un jugement du tribunal d'Arcis-sur-Aube, qui avait condamné des gendarmes pour avoir lacéré des affiches contenant une protestation contre la loi de séparation.

Nous l'engageons vivement à se pourvoir en cassation, et nous l'appuierons au besoin, car si cet arrêt faisait jurisprudence, toute affiche politique pourrait être impunément lacérée, comme contenant la critique des actes du gouvernement.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Nouveau membre.

A été admis par le Conseil à la date du 1^{er} juillet, M. le duc de Rarecourt-Pimodan, 69, rue de Lille, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

FERNAND BUTEL. Biographie du baron de Férussac.

CRÉATION D'UNE MUTUALITÉ

en cas de décès.

On se souvient qu'à l'assemblée générale du 8 mars 1908, notre confrère, M. Gabriel Sallé, proposa incidemment l'établissement d'une Caisse de mutualité en cas de décès. La même proposition fut reprise au mois d'avril, d'accord avec un autre confrère, M. Maurice Lasnier, et soumise aux délibérations du Conseil des journalistes. Le Conseil ayant émis un avis favorable, il fut décidé que par lettre spéciale, tous les membres du syndicat seraient invités à déclarer s'ils veulent faire partie de la dite mutualité, et s'obliger à un versement d'un franc par décès.

Le Conseil des Écrivains invité à prendre également une délibération, a décidé que la même question serait posée aux membres de ce syndicat.

Voici les résultats à ce jour de cette consultation :

QUESTION

Vous engagez-vous à verser un franc par décès de membres inscrits à la mutualité en cas de décès ?

Ont répondu *oui* :

Syndicat des Journalistes.

MM. de Marolles ; Nemours-Godré ; Tastevin de Nouvel ; Bouvattier ; O. Chambon ; O. Havard ; P. A. Paillard ; Q. Ardant ; H. Arsac ; P. Audollens ;

G. d'Azambuja ; F. Bacconnier ; J. de Bar ; A. Bazin ; L. Bechet ; B. de La Flotte ; J. de Breda ; J. Bellet ; L. de Benque ; baron de Bernon ; Bertoye ; Biérix ; P. Biétry ; E. Blanc ; E. Blanchon ; G. Bois ; L. Boivin ; J. Bon ; Borelli de Kervelégan ; F. Boucherit ; E. Bourguet ; F. Butel ; H. de Cardonne ; Chailloux ; Chavanon ; Claverie ; V. de Clercq ; L. Colin ; P. Cornille ; Coudy ; S. Danis ; S. Denais ; S. Depoin ; R. Devèze ; P. Devigne ; Jean Drault ; A. Dumont ; Doïsnel du Val-Michel ; E. Drumont ; A. Dubois de la Rue ; P. Duché ; L. Dumarché ; L. Dumuys ; Ch. Dupuy ; Duranthon ; A. Faure ; P. Féron-Vrau ; F. Ferrari ; E. Flornoy ; Fossé d'Arcosse ; P. Fournel ; abbé Fournier ; A. Fraënzell ; chanoine Froment ; H. G. Fromm ; Gaigé ; abbé Gaffre ; de Gailhard-Bancel ; G. Gautherot ; G. de Beauregard ; H. Gibert ; P. Gibert ; A. Gouzien ; J. Grenier ; U. Guérin ; J. M. Hastings ; T. de Hauteville ; E. Hervet ; Henriot ; Joseph Henry ; Paul Hervé ; G. Hocart ; X. Hostin ; Huet Saint-Pol ; J. Jacques ; Jaudounenc ; Jeanne ; A. Lacroix ; baron Tristan Lambert ; M. Lasnier ; G. Claudius Lavergne ; Dr Le Fur ; B. Le Monnier ; V. Lespine ; J. L'Hôpital ; Ch. Liagre ; G. Loire ; G. Loth ; Ath. Maire ; baron de Maricourt ; A. Maron ; E. Marsac ; P. Mehlin ; J. Mercier ; H. Merlier ; G. Mery ; A. Michelin ; H. de Montardy ; P. Morant ; Raoul Narsy ; A. Papillaud ; Parsy ; E. Pebeyre ; A. Perrin ; Ossian Pic ; G. Picavet ; P. Pigelet ; C. Pillot ; R. Piot ; A. Pouyé ; P. Pouyé ; E. Rubat du Mérac ; de Ponthière ; A. Redier ; E. Renault ; Richardet ; L. Rimbault ; Ch. Rincé ; E. Rivière ; A. Rochette ; baron de Rosnay ; vicomte de Romanet ; A. Roussel ; G. Sallé ; M. Salomon ; J. Sarda ; G. Servois ; P. Simonnot ; L. de Soye ; P. Taillez ; E. Tavernier ; R. de la Tour du Villard ; J. Tourmentin ; P. Viton de Thorame ; P. Verdun ; M. Vivier ; F. Veuillot ; vicomte de Wall ; J. Zamanski.

Syndicat des écrivains.

N. B. — Il n'est pas fait mention ici des membres qui appartiennent en même temps aux journalistes.

MM. le baron du Teil ; F. Gibon ; L. Adam ; M^r Baudrillart ; Bittard des Portes ; J. Cauvières ; L. de Combes ; M^r Constans ; L. Delalande ; G. Firmin-Didot ; chanoine Fonssegrives ; P. Ha-

rel ; P. de La Gorce ; J. Joubert ; A. Labbé ; Ab. Maillot ; Em. Mossot ; A. Mony ; baron de Villebois-Mareuil.

En résumé, 149 réponses affirmatives du côté des journalistes, 19 du côté des écrivains, soit 168 en tout.

Un journaliste et un écrivain ont répondu non. Nous ne donnons pas leurs noms, espérant qu'ils reviendront sur leur décision.

53 journalistes et 32 écrivains n'ont pas répondu, mais nous sommes certains que, sur ce nombre, la plus grande partie répondra oui.

D'abord les membres du Conseil qui ont accepté la proposition. Ensuite les retraités qui ne pourront refuser de subir une petite retenue sur une rente sur laquelle ils ne comptaient guère. Puis les confrères absents ou en voyage, ou trop occupés d'autre chose. Enfin ceux qui ont pour principe de ne jamais répondre, mais qui font comme les autres.

Restent ceux qui ne disent rien, mais qui ne veulent pas accepter la contribution pour le décès d'autrui, ne tenant pas à recevoir une gratification pour le leur.

Assurément, toutes les opinions sont respectables, et l'avantage de cette proposition, c'est qu'elle n'oblige personne. Cependant, il serait intéressant de connaître les raisons de chacun, et nous aurions cru que deux lettres successives et personnelles auraient été tout au moins suivies d'une réponse contenant une argumentation quelconque contre la proposition.

Nous savons que quelques-uns ont contesté l'idée de mutualité en la matière, et pensé qu'il n'y a pas mutualité là où il n'y a pas parité dans le service rendu. Mais un très grand nombre des nôtres, et non des moindres, qui n'auront vraisemblablement pas besoin de dix louis pour leur enterrement, n'ont pas hésité à souscrire, estimant que cette souscription constituait un acte de bonne confraternité, et qu'il était tout à fait dans l'esprit de notre association que les familles de nos confrères les moins fortunés, reçoivent en ce moment douloureux, un petit soulagement pécuniaire, sans être obligées de le réclamer.

Enfin, il y a quelque chose dont tout le monde a besoin après la mort, c'est un concours de prières aussi nombreuses que possible, et on n'a jamais trop de ressources pour faire dire des messes si

on ne veut pas faire part de son superflu aux autres.

Nous soumettons ces réflexions aux confrères récalcitrants, espérant que la question ainsi posée ne rencontrera pas d'objections irréfutables.

Quoiqu'il en soit, le principe est accepté par un nombre suffisant de consentements pour que l'institution de la mutualité de décès soit dès aujourd'hui fondée parmi nous, et il ne reste plus qu'à régler le détail de l'application.

En admettant, ce qui est plus que vraisemblable, que le nombre des adhérents soit de 200, c'est une somme de 200 francs qui est assurée à la succession de chacun d'eux.

Dès que le décès est connu, le versement est fait par la caisse du syndicat, en première ligne à la veuve, subsidiairement aux enfants, et à défaut de veuve ou d'enfants, aux héritiers les plus proches.

Le recouvrement de l'avance est fait l'année suivante en même temps que le recouvrement des cotisations, en comptant autant de fois un franc qu'il y a eu de décès.

La seule difficulté existe pour les associés non retraités, qui ont racheté leur cotisation, précisément pour n'avoir pas l'ennui d'un versement annuel. Ils sont au nombre de *trente et un*, dont *dix-neuf* ont souscrit la mutualité. Il faudra ou qu'ils s'astreignent à payer leur quote-part chaque année, ou, s'ils le

préfèrent, qu'ils fassent une avance, ou enfin qu'ils opèrent un second rachat que l'on pourrait évaluer à forfait à 25 francs.

Quant à la quotité de l'indemnité due au décès, elle sera déterminée par le nombre des adhérents, en faisant une réduction pour les frais, que l'on pourrait fixer par exemple à 5 0/0. Ainsi, en supposant deux cents adhérents, l'indemnité serait de 200 francs, moins 10 francs, c'est à dire 190 francs.

Si un associé déclarait vouloir que sa succession fit l'abandon de l'indemnité, la somme serait versée à la Caisse de secours du syndicat auquel appartiendrait l'intéressé.

L'administration de la mutualité serait confiée aux bureaux des deux syndicats qui pourront déléguer tels ou tels membres pour en assurer le fonctionnement.

Telles sont les grandes lignes de l'opération, dont les détails seront arrêtés dans un règlement intérieur, qui devra être soumis à une Assemblée générale des adhérents.

Dès le commencement d'octobre, les Conseils des deux syndicats seront appelés à statuer définitivement sur le projet, et à fixer la date de la convocation de l'Assemblée générale.

D'ici-là, les confrères qui n'ont pas encore donné leur avis, sont instamment priés d'adresser au président une réponse soit affirmative soit négative.



Le Gérant : E. RIVIÈRE.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute.

DE POUT LÉGAL
LOUR D'CHER
N^o
481 366

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N^o 43. - 25 Octobre 1908



AU SIÈGE SOCIAL

PARIS

1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 43

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Octobre 1908

LA RENTRÉE

Le dîner mensuel aura lieu le jeudi 5 novembre au Petit-Véfour, Palais-Royal (5 fr. 50, pourboire compris).

Nous espérons être nombreux. A cette époque, et par ce temps froid, tout le monde est rentré à Paris. On trouve plaisir à se revoir, à échanger ses impressions. Nous ne faisons aucune invitation officielle ; nous restons entre nous. C'est le cas pour les nouveaux admis de venir faire connaissance avec les anciens. Ils verront qu'on ne s'ennuie pas à la galerie de Valois.

Mais il faut avoir soin de prévenir le restaurateur pour trouver son couvert mis. Il suffit d'envoyer sa carte.

Le premier vendredi du mois, la messe sera dite par notre cher aumônier pour tous les défunts, et en particulier pour le repos de l'âme de notre excellent et regretté confrère Boyer de Bouillane, naguère si fidèle à nos dîners qu'il animait de sa verve et de son esprit.

Le dîner du Conseil.

Le premier jeudi d'octobre, a eu lieu le dîner du Conseil corporatif, après une réunion plénière.

C'est un usage que nous avons inauguré cette année, et qui permet de consacrer plus de temps aux questions intéressantes pour la vie corporative.

A la séance qui a précédé le dîner assistaient MM. de Marolles, président ; Nemours-Godré, vice-président ; l'abbé Gaudeau, aumônier ; Tastevin de Nouvel, trésorier ; Joseph Mollet, secrétaire du Conseil corporatif ; Henri de France, secrétaire des journalistes ; Fénélon Gi-

bon, trésorier, et de Rosnay, secrétaire des écrivains ; Espérance Tournier, Paillard.

M. Gabriel Sallé avait été invité à assister à la séance à raison de la discussion de sa proposition de mutualité.

Excusés : MM. le baron Joseph du Teil, dom Besse, Rémy de Simony, Octave Chambon, Oscar Havard, comte de Tinsseau, G. Firmin-Didot, Paul Harel, du Marousssem.

Correspondants étrangers.

Sur la présentation de M. le Président et de M. Mollet, ont été admis comme correspondants étrangers :

M. E. NEUT, directeur de la *Patrie*, à Bruges ;

M. Paul WEILBACHER, secrétaire général de la Presse du Centre allemand, à Crefeld-Kempen (Allemagne).

Mutualité.

La question la plus importante à l'ordre du jour était celle de la mutualité.

On se rappelle les résultats obtenus : cent quarante-neuf réponses affirmatives du côté des journalistes, dix-neuf du côté des écrivains. Depuis lors, nous avons encore reçu l'adhésion de MM. Taunay, de France, de Simony, Joseph Mollet, Gailly de Taurines, Tavernier, de la Tourasse, Joseph Ménard, Emile Hervet, Gabriel Collin, Languereau, soit maintenant en tout cent soixante dix-neuf adhérents.

En revanche, il nous est arrivé diverses observations expliquant les raisons de quelques-uns de ne pas suivre le mouvement. Ce sont MM. Louis Durand, de Tinsseau, Croisille et du Pontavice. Pour plus de brièveté, nous nous contentons de les résumer, en y joignant

quelques vœux exprimés par divers adhérents.

La principale objection, c'est que le projet ne présente pas le caractère d'une réelle mutualité, parce qu'il ne répond pas à un besoin commun à tous, et n'intéresse qu'un nombre restreint de syndiqués. On reproche à la proposition de n'être pas en harmonie avec l'esprit même de notre Association, en insistant trop sur le *droit* et la *dignité* des participants, comme si le fait pour une veuve ou des orphelins d'un confrère peu fortuné, d'accepter un dernier témoignage de sympathie, était un déshonneur.

On ajoute que, du moment qu'on entre dans la voie de l'appui mutuel, il ne faut pas le limiter au décès, mais l'étendre à toutes les éventualités de la vie littéraire.

Enfin plusieurs lettres expriment le désir que la somme annuelle soit fixe et puisse faire l'objet d'un rachat.

Ces diverses considérations ont attiré l'attention du Conseil. Déjà la dernière délibération avait quelque peu modifié les premières conclusions de la proposition. M. Sallé présent à la discussion a déclaré que son désir avait été surtout de provoquer une consultation en faveur des confrères moins fortunés qui ont quelque répugnance à demander des secours, mais qu'il se rallierait à toute solution qui serait jugée convenable dans l'intérêt commun.

Dans ces conditions, le Conseil tenant compte des observations faites, estimant que les adhésions apportées au principe de la mutualité pour décès, étaient à plus forte raison acquises à une caisse de prévoyance pour d'autres éventualités, à condition que l'engagement pris n'entraînât pas les souscripteurs à une contribution plus forte que celle qu'ils pouvaient prévoir ; que, d'après les prévisions déjà exprimées, la moyenne paraissait être de 3 francs par an ; a décidé qu'une commission serait spécialement chargée d'étudier un nouveau projet sur les bases suivantes :

a) Constitution d'une Caisse de prévoyance au profit des membres de la Corporation des publicistes chrétiens qui consentiraient à verser 3 francs par an, en plus de leur cotisation ; faculté de racheter cette contribution annuelle moyennant un versement fixe (qui peut être évalué à 25 francs).

b) Droit reconnu au décès de l'un des sociétaires, pour sa veuve, ou ses enfants,

ou ses héritiers, de toucher une somme de..... (à déterminer) sur simple déclaration de leur part.

c) A défaut de réclamation, versement de cette somme à la Caisse de prévoyance.

d) Recours à la Caisse de prévoyance en cas de maladie, d'incapacité temporaire de travail ou de chômage forcé, sous le contrôle d'une commission spéciale choisie à cet effet.

e) Dans les cas d'urgence, faculté laissée à la discrétion du président d'accorder un secours temporaire.

f) La caisse de prévoyance pourra être alimentée par les dons volontaires, souscriptions, bénéfices de toutes sortes.

Pour l'étude de cette organisation, le Conseil a nommé une commission composée dès maintenant du président, de MM. le baron de Rosnay, le vicomte de France et Gabriel Sallé, qui pourront s'adjoindre un des membres du Conseil juridique et tels autres sociétaires qui voudraient bien apporter un concours actif à cette étude.

Un projet de règlement sera présenté au Conseil et soumis en assemblée générale à l'approbation des membres de la corporation qui ont déjà donné leur adhésion, ainsi que ceux qui se décideraient à le faire sur les données nouvelles.

A cet effet, un nouvel et pressant appel est fait aux soixante-treize confrères qui n'ont pas encore répondu.

Il y aura lieu aussi d'étudier si la contribution à la caisse de secours ne devra pas être rendue obligatoire pour les nouveaux candidats. Dans ce cas, il y aurait lieu à une révision des statuts.

Adhésion à l'appel des évêques de France aux pères de famille.

Une lettre d'adhésion a été adressée au nom de la corporation, à la déclaration de la Société d'éducation et du Comité de défense religieuse.

Congrès eucharistique à Londres.

Plusieurs de nos amis, entre autres M. Espérance-Tournier et M. Camille Pillot, ont eu le bonheur d'assister à cette magnifique manifestation de foi où a éclaté la puissance du réveil catholique en Angleterre.

M. Pillot, sous la signature de Camillus, en a publié dans la *Revue du Monde catholique* un compte-rendu du plus vif intérêt, auquel il a joint des observations personnelles très frappantes. Nous ne saurions trop recommander la lecture de ces articles, qui sont faits pour réjouir les cœurs catholiques par la vue du triomphe du Saint-Sacrement sur l'hérésie.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres.

Ont été admis par le Conseil, dans sa séance du 8 octobre :

M. Eugène ARTHAUD, directeur du *Messager de Valence*, à Valence.

M. Joseph ROUSSEAU, rédacteur en chef du *Pays Sarthois*, au Mans.

M. Armand TERRIÈRE, rédacteur, au *Moniteur de l'Oise*, à Beauvais.

Candidature.

M. l'abbé Jules RICHÉ, directeur du journal le *Semeur*, à Versailles, présenté par MM. Arthur Loth et de la Tour du Villard.

Congrès de la Bonne Presse.

Notre syndicat a été invité à se faire représenter au Congrès de la Bonne Presse pour donner des renseignements sur sa constitution. M. Nemours-Godré, vice-président, y a remplacé le président et a donné les explications verbales qui lui ont été demandées. Il a joint une note écrite pour le *Courrier des rédactions* qui a déjà publié un article à ce sujet. Ces communications seront certainement utiles à notre recrutement.

XII^e CONGRÈS INTERNATIONAL de la Presse à Berlin.

Notre syndicat était officiellement représenté à ce Congrès par MM. de Marolles, Joseph Mollet, Tastevin de Nou-

vel, Espérance Tournier et le Dr Larrieu.

Il n'y a pas lieu de parler ici des réceptions, excursions et discours dont le compte rendu a été donné dans les journaux. La réception chez le chancelier de l'Empire, prince de Bulow, a été particulièrement intéressante. Le chancelier y a prononcé un discours dont les mots spirituels ont été vivement applaudis par ceux qui ont eu le plaisir de le comprendre, car il était en excellent allemand.

L'ambassadeur de France, M. Cambon a reçu à un beau déjeuner les membres français du Congrès. Là, du moins, personne n'a rien perdu des paroles très flatteuses pour la presse prononcées par notre hôte.

Le Congrès proprement dit s'est tenu au palais du Reichstag, mis entièrement à la disposition des congressistes, qui ont siégé dans les fauteuils, circulé dans les couloirs, fonctionné à la buvette, fait usage du papier à lettre et de la bibliothèque comme de simples députés prussiens.

Les séances de travail ont roulé sur un ordre du jour qui n'a donné lieu à aucune résolution de grave importance.

En revanche, on y a entendu des rapports très intéressants sur l'*Œuvre du Congrès*, par M. Taunay et autres, sur le fonctionnement des Conseils de Prud'hommes, sur l'état présent et le développement possible des institutions de prévoyance et la presse, sur la propriété littéraire et artistique en matière de presse, et le secret professionnel, sur la constitution des tribunaux professionnels.

Une discussion assez vive a porté sur la création de mutualités internationales de presse, que le président de notre syndicat a déclaré ne pas considérer répondre à une idée pratique.

Cette question, ainsi que plusieurs autres, a été renvoyée au prochain Congrès.

Quant à la ville où ce prochain Congrès sera tenu, il a été fait trois invitations : Londres, Athènes et... Constantinople (!) La question a été renvoyée à l'étude du Comité. Inutile d'ajouter que notre ami Taunay, secrétaire général, a été, comme toujours, l'âme du Congrès.

Le Gérant : E. RIVIÈRE.

DÉPÔT LÉGAL
LOUIS ROCHER
5/25
111

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N° 44. - 25 Novembre 1908



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS
1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2^e SÉRIE

N^o 44

AU SIÈGE SOCIAL

1, rue Martignac, PARIS

25 Novembre 1908

AVIS

Dîner mensuel.

Le jeudi 3 décembre à 7 h. 1/2 très précises, Petit Véfour (5 fr. 50). S'inscrire d'avance.

Invités : M. de Saint-Auban, avocat à la cour d'appel et autres.

Messe mensuelle.

Le 1^{er} vendredi du mois. Pour le repos de l'âme de M. Albert Maron.

Messe corporative.

A l'oratoire du Cercle, 18, rue du Luxembourg. Dimanche 29 novembre, à 9 h. 1/2. Instruction de M. l'abbé Gaudeau. A la suite de la messe, conseil corporatif.

Les 26, 27 et 28 novembre, à 8 h. 1/2 très précises du soir, une retraite sera prêchée par notre aumônier dans le même oratoire. Tous nos confrères sont invités à y prendre part.

Nous rappelons également que M. l'abbé Gaudeau donne tous les quinze jours à partir du 8 décembre, une conférence sur la Foi, à la chapelle de l'Assomption, le mardi soir à 5 h. 3/4. Enfin nous recommandons sa dernière brochure : Pie X. Prêtre et Pape. Discours prononcé dans l'église Saint-Sulpice le 15 novembre 1908, à l'occasion du Jubilé sacerdotal de S. S. Pie X (Lethielléux).

Membre honoraire.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Marquis DE COSTA DE BEAUREGARD, de l'Académie française, a été nommé membre honoraire par le Conseil corporatif, dans sa séance du 21 novembre.

Conseil juridique.

Dans la même séance, le Conseil a nommé membre du Conseil juridique, M. DE SAINT-AUBAN, avocat à la cour d'appel de Paris.

NÉCROLOGIE

Nous avons eu le chagrin d'apprendre la mort de notre excellent confrère M. Albert Maron, enlevé par une crise subite qui lui a toutefois laissé le temps de se confesser en pleine connaissance.

Membre fondateur de notre association, journaliste de carrière, M. Maron était très attaché à nos œuvres. Tout récemment encore il nous adressait des observations très utiles sur notre projet de mutualité pour décès. Nous prions Dieu pour le repos de son âme.

CHRONIQUE CORPORATIVE

Dîner de rentrée du 5 novembre.

Présents : M. de Marolles, président, M. l'abbé Gaudeau, Me Félix Bonnet, MM. Ed. Blanc, Henry de France, Oscar Havard, Joseph Mollet, Paul-Aimé Pailard, Alfred Perrin, de Pontavice, Camille Pillot, M. Jean de Ricault d'Héricault et son invité, M. Albert de Bersan-court.

M. Camille Pillot a rendu compte de la réunion dans l'*Univers*.

« Dans une courte et familière improvisation M. de Marolles a recommandé ce dîner mensuel qui reste une excellente

propagande, et insisté auprès de nos confrères pour qu'ils suivent, chaque mois, au Cercle du Luxembourg, les conférences de notre aumônier, M. le chanoine Gaudeau, directeur, comme chacun sait, de la revue critique, antikanaliste, la *Foi catholique*.

En quelques mots, M. le président nous a mis également au courant de l'état du projet à l'étude sur la caisse de prévoyance dont l'idée a réuni l'adhésion de la très grande majorité; puis la soirée s'est poursuivie en très intéressantes conversations entre confrères qui aiment à se revoir, à causer, à échanger leurs impressions, à réserver le plus cordial accueil aux nouveaux venus. »

P. CAMILLUS.

Chronique du service de publicité littéraire

Nous recommandons aujourd'hui la publication de notre Chronique du service de publicité littéraire. Nous tenons à ce propos à signaler que plusieurs directeurs de journaux nous ont fait observer qu'ils seraient désireux de connaître en même temps que les titres et les noms des auteurs des feuilletons proposés, leur nombre de lignes ou de lettres, les prix de reproduction, etc... Nous insérerons toutes les indications complémentaires de ce genre qui nous seront adressées. Précisons par quelques exemples ce qui est demandé.

S. G. L.

X... *Le Roman d'un Journaliste*, par X..., cliché (25,000 lettres).

AUTEURS INDÉPENDANTS OU DONT LES ROMANS PEUVENT ÊTRE PUBLIÉS SANS UN TRAITÉ AVEC LA S. G. L.

X... *Le Roman d'un Journaliste*, par X... (adresse) non cliché, 25,000 lettres, droits de reproduction : 25 francs.

X... *Le Roman d'un Journaliste*, par X... (adresse) cliché ; les clichés se trouvent à la clicherie (adresse), 25,000 lettres à 0 fr. 25 le mille, corps 9 (ou un autre).

Caisse corporative de prévoyance

Conformément aux décisions du Conseil, annoncées au dernier *Bulletin*, la Commission nommée pour étudier l'organisation de cette Caisse sur les bases adoptées s'est réunie à plusieurs reprises. Elle était composée de MM. de Marolles, H. de France, le baron de Rosnay, A. Perrin, Gabriel Sallé, Joseph Bonnet. Elle a rédigé un projet de règlement. Ce projet a été soumis au Conseil corporatif, qui, dans sa séance du 21 de ce mois, a arrêté le règlement dont le texte suit.

Ce règlement rentrant dans les attributions des deux Bureaux et des Conseils syndicaux réunis en Conseil corporatif, *entre dès aujourd'hui en vigueur*, sans avoir besoin d'être voté en assemblée générale.

Déjà plusieurs retardataires ont envoyé leur adhésion. Nous ne doutons pas que désormais leur exemple ne soit suivi par tous.

Il va sans dire que les adhésions à la mutualité pour décès valent *a fortiori* pour la forme définitive arrêtée dans le règlement ci-après.

CAISSE CORPORATIVE DE PRÉVOYANCE

RÈGLEMENT

ARTICLE 1^{er}.

§ 1^{er}. — Une Caisse corporative de prévoyance est fondée au profit des membres de la Corporation des publicistes chrétiens qui s'obligent à verser une contribution personnelle de 3 francs en même temps que leur cotisation annuelle, ou une somme de 25 francs une fois donnée.

§ 2. — En outre de ce versement, elle sera alimentée :

a) Par une contribution annuelle de chaque syndicat, du cinquième de ses cotisations et de ses revenus disponibles, déduction faite des dépenses nécessaires au fonctionnement des syndicats ; dépenses à fixer chaque année par le bureau de chaque syndicat.

b) Par des dons volontaires, souscriptions, bénéfices de toutes sortes.

ARTICLE 2.

§ 1^{er}. — Au décès de chacun des as-

sociés, cette Caisse sera débitée d'autant de fois un franc qu'il y aura de souscripteurs, après un prélèvement de vingt pour cent, pour la Caisse de prévoyance.

§ 2. — Cette somme sera mise en réserve pendant un mois au profit des personnes suivantes :

a) En premier lieu, la veuve du défunt.

b) A défaut de veuve, les enfants mineurs.

c) A défauts d'enfants mineurs, les parents à sa charge.

d) Lorsqu'il n'y aura ni veuve, ni enfants mineurs, ni parents à sa charge, cette somme sera réservée aux ayants droit de la succession qui en feraient la demande pour couvrir les frais funéraires, ou payer au besoin des dettes pressantes.

En tous cas, le sociétaire peut désigner à l'avance le bénéficiaire de l'indemnité de décès.

§ 3. — Cette indemnité fera retour à la caisse dans les cas suivants :

a) Si le défunt a déclaré à l'avance et par écrit y renoncer.

b) Si les intéressés déclarent ne pas vouloir en profiter.

c) Si la réclamation n'est pas faite dans le mois du décès.

§ 4. — Dans ces différents cas il sera retenu la somme nécessaire pour faire célébrer six messes pour le repos de l'âme du défunt, par les soins de la corporation.

ARTICLE 3.

§ 1er. — En cas de maladie ou d'infirmité d'un des souscripteurs, une demande peut être adressée par lui au Bureau, qui sera seul juge de l'opportunité et de l'importance de l'indemnité.

§ 2. — Une demande d'indemnité peut également être formée en cas de chômage par suppression d'emploi ou toute autre cause justifiée, et laissée à l'appréciation du Bureau.

ARTICLE 4.

§ 1er. — Les membres de la Corporation qui n'ont pas souscrit à la Caisse n'auront pas le droit d'y participer.

§ 2. — Cependant, à raison de la contribution de la Caisse syndicale, le Bureau pourra, dans les circonstances de décès, de maladie ou de chômage ci-dessus prévus, sur la demande qui lui en sera

faite, voter un secours temporaire dont il fixera le chiffre.

§ 3. — Dans les cas d'urgence, le président est autorisé à accorder un léger secours aux associés ou même à des confrères étrangers à l'Association, sauf à en rendre compte au Bureau. Il peut même en certaines circonstances laissées à sa discrétion, être dispensé de faire connaître le nom du confrère secouru.

ARTICLE 5.

§ 1er. — Le présent règlement arrêté par les Bureaux des deux syndicats, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 12 de leurs statuts, entrera en vigueur à partir du 1er janvier 1909.

§ 2. — Il pourra être modifié, soit sur l'initiative des Bureaux, soit par une Assemblée générale des intéressés convoquée par le président huit jours à l'avance, sur la demande de vingt participants.

§ 3. — Ces modifications ne pourront être faites qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 6.

A l'avenir, tous les candidats qui solliciteront leur admission à l'un des syndicats, seront invités à souscrire à la Caisse corporative.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveau membre.

M. l'abbé RICHÉ, directeur du *Semeur*, 4, rue Saint-Louis, Versailles. (Admis le 21 novembre.)

Candidats.

M. l'abbé Jules BELORGEY, directeur du *Bien Public*, à Dijon; présenté par MM. Bertoye et Paul Féron-Vrau.

M. l'abbé Paul BAILLY, directeur de la *Croix* de Saint-Chamond; présenté par MM. Bertoye et G. Ardant.

M. Louis LAMAPET, directeur du *Messager de l'Allier*, à Moulins; présenté par MM. Tannay et Depoin.

M. René FAIDY, secrétaire de rédaction à la *Croix de Lyon et du Rhône*; présenté par MM. Pierre Barnola et Blanchon.

NOS ÉTUDES PROFESSIONNELLES

Notre enquête.

Plusieurs de nos confrères nous ont exprimé le désir de nous voir proposer l'étude de quelques questions professionnelles. Nous ne demandons pas mieux que d'entrer dans cette voie tout au moins dans la mesure que nous permettra la disponibilité des colonnes du *Bulletin*.

Pour débiter, nous pensons que le mieux serait d'ouvrir une petite enquête sur la situation des journaux hebdomadaires ou bi-hebdomadaires.

Nous serions donc reconnaissants à ceux de nos confrères qui en dirigent de vouloir bien nous dire, en se tenant exclusivement sur le terrain professionnel, toute question de ligne politique suivie mise à part.

« Quelles sont, selon eux, les causes de succès ou d'insuccès de ces organes, quels sont les meilleurs moyens de les rendre intéressants et de les propager. »

De bonnes monographies de petits journaux prospères, monographies faites suivant la méthode de Le Play, seraient particulièrement les bienvenues.

Jurisprudence.

Nous sommes obligés de renvoyer à un prochain Bulletin la publication d'un arrêt intéressant pour la presse.

Journal et imprimerie à vendre.

Le propriétaire du journal le *Petit Gaillard*, à Brives-la-Gaillarde, désire céder son journal et son imprimerie. S'adresser au président.

Offre d'emploi.

On demande un secrétaire de rédaction pour journal de l'Ouest. 1,800 fr. S'adresser au président.

Demande.

Un de nos confrères, en situation spécialement favorable pour ce service, demande à envoyer à des journaux de province des articles périodiques sur le mouvement commercial et des courriers sur le marché de la Bourse de Commerce, articles et courriers *sincères et indépendants*.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

M. Gustave GAUTHEROT ayant quitté la carrière du journalisme par suite de sa nomination comme professeur d'histoire à l'Institut catholique, a quitté le syndicat des *Journalistes* et a été admis dans celui des *Ecrivains* par décision du Conseil en date du 21 novembre, avec dispense de droit d'entrée.



CHRONIQUE MENSUELLE

DU SERVICE DE PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

(UNION DES SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS)

N^o 44

PARIS, 1, RUE MARTIGNAC

25 Novembre 1908

MM. les Directeurs de journaux qui désiraient faire appel à la collaboration des membres de la Corporation des Publicistes chrétiens sont priés d'entrer directement en correspondance avec eux, la Corporation se bornant exclusivement à insérer dans son Bulletin les offres et demandes relatives à la publicité littéraire. Le présent Bulletin est adressé à tout Directeur de journal qui en fait la demande.

Toutes les communications relatives au présent Bulletin, propositions des directeurs de journaux, demandes de genres d'articles ou de chroniques ne figurant pas au Bulletin, insertions d'annonces de la part des journalistes et écrivains de la Corporation, etc., doivent être adressées au vicomte Henry de France, 55, rue de Lille, Paris, délégué de la Corporation des Publicistes chrétiens.

ROMANS-FEUILLETONS

G. D'AZAMBUJA, 17, rue Cassette.

L'Abdication, Trois dots, un Chassé-Croisé, Entre Cousins.

G. DE BEAURECARD, 53, avenue de Neuilly (Neuilly-sur-Seine).

L'Arc-en-Ciel : roman moral et religieux, formant 60 feuilletons, ayant déjà paru dans l'*Echo de Paris*.

Jean DRAULT (S. G. L.) (1), 237, faubourg Saint-Honoré.

Le Barbier Gracchus. 14,000 lignes. Roman historique sur la terreur lyonnaise, fort documenté au point de vue antimaçonnique (vient de paraître).

Le plus célèbre des Bécasseau. 7,000 lignes. Humoristique et historique sur la prise d'Alger 1830.

Le soldat Chapuzot. Chapuzot est de la classe. La Pédale humanitaire, etc. (à suivre).

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne). **Gorgeansac**, roman. Plon-Nourrit.

A. LABBÉ, 5, rue du Fossé, Amiens. Un roman humoristique pour la jeunesse.

Joseph L'HOPITAL, 167, boulevard Malesherbes.

L'Automne d'une Vie, 1 vol. Didot.

Mon Onc' Jean, 1 volume, Didot.

Rêves d'Enfants, 1 volume, Didot.

(Ces deux derniers romans ont été publiés dans l'*Illustration*).

Le Fils de M. Pommier, 1 volume. Plon-Nourrit.

L. NEMOURS-GODRÉ (S. G. L.) 8, rue de Jouy, Chaville.

L'Ermite de Clamart.

Roman d'artiste.

Les cyniques.

Pour ma paroisse.

M. NOURISSON (S. G. L.). Michel Nourisson. Marcel ROSNY, rédacteur en chef de l'*Abbevilleois*. Abbeville (Somme).

Abandonnée. 8,000 lignes. Action à Paris, scènes vécues dans le monde des malfaiteurs. Aucune peinture scabreuse.

Le Secret du Crime. 8,000 lignes, suites d'une erreur judiciaire.

Le Mystère du Viaduc. 9,000 lignes.

Le Destin des Roses. Paru dans l'*Autorité* en 1907. Monde financier et cosmopolite.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.), Mantilly (Orne), villa Le Placis.

Le Drame de la Falaise. 40 colonnes. Histoire fantastique, contrebandiers maritimes.

Douce Matalène. 42 colonnes. Idylle pyrénéenne pour public lettré.

Les Sirènes de la Sprée. 13 semaines. (Cliché). Aventures et espionnage.

Les Vautours de Cuba. 10,000 lignes. (Cliché).

Sœur des Slaves. 10,000 lignes. (Cliché). Guerre de Mandchourie, etc. (A suivre.)

(1) S. G. L., Membre de la Société des Gens de Lettres.

- V. DE MAROLLES (S. G. L.), 121 bis, rue de Grenelle.
Le Docteur Verny. Roman de mœurs contemporaines. (Cliché.)
Les Lettres d'une Mère. Episode de la Terreur, 1 volume in-8°, chez Perrin. Ouvrage couronné par l'Académie française.
- LÉON DE TINSEAU.
Le Port d'attache, roman, 1 volume in-18. Calmann-Lévy.
- Paul VERDUN (S. G. L.), 28, rue du Four.
La Chasse à l'homme. (Autre titre : **Le Secret de la Maison verte.**) 10,000 lignes. Policier et judiciaire.
Cœur de héros. 12,000 lignes. Histoire de Garcia Moreno et de l'Equateur.
Le Député de Vaugirard. 8,000 lignes. Comique et satirique.
Les Deux Prisonnières. 5,400 lignes.
La Grande Ambitieuse. 7,000 lignes.
Histoire d'une Aiguille. 5,600 lignes. Pour la jeunesse, instructif.
- Charles VINCENT (S. G. L.), 42, rue des Perchamps.
Lina. 6,000 lignes, 28^e édition.
Tout seul. 10^e édition. 10,000 lignes.
Sous le Crêpe. Cœur de Père. 12,000 lignes.
La part de Reine. 12,000 lignes.
L'épopée de l'Eglise. 8,000 lignes.
Nouvelle Patrie.
Sur le seuil de l'au-delà. 10,000 lignes.
Yamrik le Rouge. 3,000 lignes.
Hommes loups. 6,000 lignes.
Olier le Renard. 4,000 lignes.
Fine-Lame (suite). 4,000 lignes.
Justice. 15,000 lignes.
- INÉDITS :
La Panthère noire. 36,000 lignes.
Main-d'ombre. 10,000 lignes.
La Légende de Moïna. 11,000 lignes.
- (A suivre). Nombreux autres romans sous la signature Pierre MAEL, seul ou en collaboration.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS

- G. D'AZAMBUJA.
Nouvelles.
- Louis BÉCHET. Valréas (Vaucluse).
Rythmes grégoriens et temps futurs. Légendes éducatrices et Réalisme destructeur.
Le Terroir, Le Cloître désert. Variétés.
Bonnes Sœurs. Nouvelle. (A suivre).
- BORBÉLY de KERVELÉGAN. Manoir de Kerobestin, par Pont-l'Abbé (Finistère).
 En préparation, deux nouvelles :
La Vengeance du Hussard, épisode dramatique des inventaires.
Jeanne de Tremic, étude.
- Théodore BOTREL (S. G. L.). Pont-Aven (Finistère).
La Bonne Chanson. Revue mensuelle. Chansons et poésies à dire.
Contes du lit-clos. 1 volume. Contes en vers.
Chansons de chez nous. 1 volume.
Chansons en sabots. 1 volume.
Notre-Dame Guesclin. Poème dramatique en 3 parties.
La Paimpolaise. Un acte en vers.
Doric et Léna. Un acte en vers.
- Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).
A l'Enseigne du Grand Saint-André, contes et nouvelles.
Œuvres choisies. Poésies. 1 volume avec portrait.
En Forêt. Poésies. 1 volume.
L'Herbager. Comédie en 3 actes et en vers.
- Pierre FOURNEL, Tarare (Rhône). Petrus Lenord.
La déclaration des droits de l'homme et la politique contemporaine.
- Daniel B. de LAFLOTTE (S. G. L.), quai Voltaire.
Conte dominical.
- Georges-Claudius LAVERGNE, 17, rue Neuve, Versailles.
Le Blasphème démocratique.
L'Idole de Saint-Germain-des-Prés.
Mon Salon.
La Croix (note iconographique).
- Georges LOTH (Stanislas de Hollande), 12, rue d'Angoulême Versailles.
Noble et Fermier. Nouvelle.
Une double vocation. Nouvelle.
- Abbé POULIN, 32, rue Etienne-Dolet.
Gens qui rient et Gens qui pleurent. Collection de nouvelles populaires.
Au jour le jour. Récits de voyage détachés.
Sainte-Clotilde et son temps. Feuilleton historique.
 Nombreux articles religieux.
- M. NOURISSON (S. G. L.).
 Grand nombre de nouvelles, fantaisies, contes et dialogues.
- J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.).
 52 contes pour tous les dimanches.
Au bout de ma ligne. Piquet d'honneur. (Variétés.)
Le Poireau, Le Diable rouge : Fantaisies pour le 14 juillet.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.
Récits de voyage détachés.
 Joseph SERRE (S. G. L.), 48, rue de Margnottes, Lyon.
Articles à publier : INÉDITS.
Une religion humaine.
L'Eglise et l'Esprit large.
Les deux sexes de l'Esprit.

Le point de vue de l'Eglise.
Une hypothèse sur l'origine de l'homme.
Les deux morales. (A suivre.)

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.
Humbles victimes. Série de nouvelles d'actualité et de contes pour les jours de fête.

CHRONIQUES

Firmin BACCONNIER, 26, quai d'Orléans.
Chronique hebdomadaire du Mouvement social.
Articles sociaux ou politiques.

Alphonse BÉCHET, 61, rue des Saints-Pères.
Chronique française et étrangère (politique, littérature, archéologie, sciences).
Critique artistique, musicale et dramatique.
Revue des publications et périodiques étrangers (anglais, allemands, hollandais, russes, italiens, espagnols, portugais).

Emmanuel BOURGUET (Saint-Gayrac), 4, rue Ménars.
Chronique parisienne hebdomadaire.
Articles politiques.
Chronique artistique.
Compte rendu des Salons.
Critique dramatique.

Fernand BÉTEL, route de Tarbes, Pau (Basses-Pyrénées).
Chronique hebdomadaire de jurisprudence usuelle ou rurale.

Jules CAUVIÈRE, 15 r. Duguay-Trouin, Paris.
Un péril protestant. *Univers*, 7 février 1908.

Un vieux Serbonnien. *Univers*, 21-22 avril 1908.

A propos du rachat. *Journal des Débats*, 22 avril 1908.

De l'automobilisme. *Univers*, 8 mai 1908.

A propos de M. Gaston Boissier. *Univers*, 15-16 juin 1908.

A propos de Lourdes. *Revue pratique d'apologétique*, 15 juin 1908.

Oscar de FERENZY, 19, rue de l'Alouette, Saint-Mandé (Seine).

Correspondance parisienne. Hebdomadaire ou bi-hebdomadaire.

Chronique politique et sociale.

Revue des Œuvres charitables et sociales.

Notes d'un grincheux : Critique succincte et humoristique de l'actualité.

Henry DE FRANCE, 55, rue de Lille.
Chronique hebdomadaire d'œuvres et institutions économiques et sociales.

Chronique hebdomadaire de Pêche.

Gustave GAUTHEROT, 16, avenue de Villars.
Chronique parisienne hebdomadaire.

Alain GOUZIEN, 30, rue Antoinette, Paris.

Lettre de Paris.

Chronique scientifique bi-mensuelle.

Oscar HAVARD, 109, rue de Grenelle.

Lettres parisiennes.

HENRIOT, *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.
Clichés humoristiques.

Actualités politiques ou amusantes.
Dessins d'Henriot.

Vignettes hebdomadaires pour illustrations de journaux ou d'almansachs.

Daniel B. DE LA ÉLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Revue hebdomadaire de jurisprudence pratique domestique, ouvrière et agricole.

Critique hebdomadaire dramatique et musicale.

Chronique hebdomadaire des œuvres charitables et sociales.

Docteur LE FRÈRE, 103, rue de La Boétie.

Chronique scientifique bi-mensuelle.

G. de MONTENACH, Fribourg (Suisse).

Organisation des catholiques suisses
Œuvre de protection des jeunes filles. (Association catholique internationale.)

Articles sur l'action catholique et sociale.

Questions d'esthétique sociale : Esthétique des villes. Art public. L'art à l'école et au foyer, etc.

F. NICOLAY, 4, rue de la Planche.

Chronique parisienne hebdomadaire.

J. Romain LE MOXNER, villa Le Placis, Mantilly (Orne).

Chroniques agricole (région du Nord-Ouest) **et mutualiste.**

Œuvres sociales, Patronages.

Ferait des *interim* pendant les vacances.

Camille PILLOT (P. Camillus), 210, boulevard Raspail.

Articles politiques.

Chroniques hebdomadaires. (Notes

de voyages, études économiques, assurances.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Chronique hebdomadaire du mouvement ouvrier, social, économique et des œuvres sociales et charitables.

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.

Lettre parisienne hebdomadaire.



Le Gérant : E. RIVIÈRE.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute,

CORPORATION
DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

DÉPÔT LÉGAL
LOI DE 1888
525
1908

SYNDICATS DES JOURNALISTES & DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

BULLETIN MENSUEL

2^{me} SÉRIE

N^o 45. — 25 Décembre 1908



AU SIÈGE SOCIAL
PARIS
1, Rue Martignac, 1

BULLETIN MENSUEL

DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

Créé le 25 Mars 1888

2 ^e SÉRIE N ^o 45	AU SIÈGE SOCIAL 1, rue Martignac, PARIS	25 Décembre 1908
---	--	------------------

Bonne année !

A l'occasion de la nouvelle année, le Président et les membres du Conseil de la Corporation offrent à leurs confrères leurs souhaits les plus affectueux de bonheur et de prospérité.

AVIS ET CONVOCATIONS

Dîner mensuel.

Notre prochain dîner aura lieu le premier jeudi du mois, 7 janvier, au restaurant du Petit-Véfour, Palais-Royal, à 7 h. 1/2 précises (5 fr. 50 service compris).

Suivant la tradition, il y aura un gâteau des rois.

Nos invités sont M. le général de La Roque, président de l'Action catholique et divers autres.

Il est probable que le nombre des convives sera considérable, et il sera prudent de s'inscrire d'avance si on veut trouver son couvert mis.

Messe mensuelle.

Le Saint Sacrifice de la messe sera offert le vendredi 8 janvier par M. le chanoine Gaudeau pour attirer la bénédiction de Dieu sur la Corporation pendant l'année nouvelle.

Messe au Cercle du Luxembourg.

Nous sommes tous instamment priés d'assister à la messe qui sera dite le dimanche 10 janvier à l'oratoire du Cercle 18, rue du Luxembourg, à 9 h. 1/2, avec instructions de notre aumônier.

Après la messe, réunion du Conseil.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Léon Rimbault.

Nous avons perdu un de nos plus récents confrères, M. l'abbé Léon Rimbault, rédacteur à la *Paroisse Bretonne*, enlevé par une douloureuse maladie après une vie admirable de dévouement aux œuvres de presse catholique. Admis parmi nous le 15 février, il a suivi de près notre vénéré chanoine Ambroise de Benque qui lui témoignait une affection toute particulière. M. l'abbé Louis de Benque veut bien célébrer une messe pour le repos de son âme.

Membre honoraire.

M. Roger Lambelin, conseiller municipal de Paris, a été nommé membre honoraire de la Corporation.

Lettre de Son Éminence le Cardinal Merry del Val à Monsieur le Chanoine Gaudeau.

Nous sommes heureux de publier la lettre que vient de recevoir notre éminent aumônier, et dont l'honneur rejaillit sur la Corporation tout entière.

« *Dal Vaticano, 12 décembre 1908.*

« Monsieur le chanoine,

« Le Saint-Père a agréé avec une particulière bienveillance l'hommage des travaux publiés, depuis sa fondation, par la revue *La Foi catholique*, dont vous êtes le très actif et savant directeur.

« Sa Sainteté, qui avait béni précédemment le projet de votre œuvre, est heureuse aujourd'hui, de témoigner plus explicitement, qu'Elle a pour agréable l'emploi de vos forces, consacrées avec zèle et amour à la défense de la foi et des droits de l'Eglise et du Saint-Siège. Le Saint-Père vous félicite de combattre vaillamment, avec l'arme d'une science intégralement orthodoxe et d'une critique sainement scientifique, la mentalité, les théories et les méthodes réprochées dans l'Encyclique *Pascendi*. Il constate avec une vive satisfaction que vous vous proposez, dans vos études, de montrer l'accord des exigences légitimes de l'esprit contemporain, avec la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et notamment avec la grande Tradition de la philosophie scolastique, embrassée dans son ensemble. Vous montrez en même temps que la source des erreurs condamnées est cette fausse philosophie qui refuse d'attribuer nettement à la raison humaine la faculté de connaître avec une certitude définitive la réalité des objets matériels et spirituels distincts de l'homme, ainsi que la faculté de connaître avec la même certitude, selon la définition du Concile du Vatican, l'existence réelle d'un Dieu personnel et créateur.

« En encourageant vos efforts, le Saint-Père fait des vœux pour que votre très estimable Revue, accueillie si favorablement par l'Episcopat, se répande de plus en plus dans le Clergé et parmi les laïques cultivés. Elle contribuera pour une bonne part, non seulement à élucider les questions touchant à la nature de la foi, mais à maintenir à leur hauteur la logique et la netteté traditionnelles de l'esprit français.

« Comme gage de son entière bienveillance, le Saint-Père envoie la Bénédiction Apostolique à vous et à vos collaborateurs.

« Veuillez agréer en même temps, Monsieur le chanoine, avec mes remerciements pour l'exemplaire que vous m'avez gracieusement fait remettre, mes vœux personnels et mes cordiales félicitations.

« R. Cardinal MERRY DEL VAL. »

Distinction pontificale.

Nous sommes heureux d'annoncer que Sa Sainteté Pie X vient d'accorder la croix de chevalier de Saint-Grégoire le Grand à M. Octave Chambon. Notre ex-

cellent confrère, en faisant part de cette nouvelle au président, le prie de vouloir bien se charger d'écrire au nom de la Corporation une lettre de remerciements à M^r Delamaire par l'entremise duquel cette décoration a été obtenue, voulant ainsi en faire retomber tout le mérite sur notre association. Le président a fait droit à cette délicate demande, tout en disant à M. Octave Chambon que le mérite lui est bien personnel, et que le Pape a certainement voulu récompenser parmi les publicistes chrétiens, un de ceux qui luttent le plus énergiquement et le plus utilement pour la cause de l'Eglise et de la France.

L'Action catholique.

Le Comité de cette importante association dont le président est le général de Laroque, a bien voulu mettre à la disposition de notre conseil un local dont elle est locataire, 14, rue de l'Abbaye. La dernière réunion du Conseil a donc eu lieu dans un salon vaste et bien aménagé, et le président, en ouvrant la séance, a exprimé les sentiments de gratitude inspirés par cette confraternelle hospitalité, et adressé un hommage respectueux à la mémoire du regretté comte de Bourmont qui consacrait tout son temps et son intelligence à cette œuvre éminemment utile.

ENTENTE ENTRE LES GROUPES CATHOLIQUES

Le Conseil de la Corporation a reçu communication de l'*Appel aux catholiques et français*, publié dans divers journaux par M. le comte de Cathelineau, et conviant tous les groupes sans distinction de partis politiques, à établir une entente commune pour la défense des droits des catholiques violés par la secte impie qui détient le Pouvoir. A l'unanimité, le Conseil a décidé de prendre part à l'organisation qui se prépare et a délégué pour assister aux réunions projetées, MM. de Marolles, et le baron Joseph du Teil, et comme suppléants au besoin, MM. Nemours-Godré et le baron de Rosnay.



CHRONIQUE

Au Cercle du Luxembourg.

A la messe du 29 novembre, célébrée par M. le chanoine Fonssagrives, notre aumônier nous a entretenus des admirables prérogatives de la Sainte Vierge que l'Eglise célèbre tout particulièrement pendant l'Octave de l'Immaculée Conception. Il nous a transportés en pensée à Rome en établissant un heureux rapprochement entre le cinquantenaire des apparitions de Lourdes et le cinquantenaire sacerdotal de notre glorieux pape Pie X.

Dîner du jeudi 3 décembre.

Présents : M. de Marolles, président ; MM. le chanoine Gaudeau, l'abbé Tourmentin, Joseph Mollet, Henri de France, Bouvattier, Ernest Renaud, Paillard, Camille Pillot, docteur Bull.

Assistaient au dîner comme invités, MM. Roger Lambelin, conseiller municipal, Emile de Saint-Auban, avocat à la Cour d'appel, Francis Cambuzat de l'Action catholique.

Au dessert, le Président a porté la santé des trois invités, rappelant à M. Roger Lambelin qu'il était le conseiller municipal du quartier où notre corporation a son siège social, et a exprimé le désir que ce lien se consolide d'une manière de plus en plus étroite.

Puis il a remercié M. de Saint-Auban d'avoir bien voulu accepter de faire partie du Conseil juridique de notre association, et prendre la succession de notre regretté confrère M. Boyer de Bouillane. Comme le faisait remarquer avec beaucoup d'à-propos M. Camille Pillot, c'était pour nous tous une fête d'accueillir *Celio* le critique artiste, l'auteur de ces études d'un charme exquis sur l'œuvre du Chantre de Bayreuth et de tant d'ouvrages appréciés tels que *l'Histoire sociale au palais de justice*, *le Secret* et *le Silence*, *l'Idée sociale au Théâtre*.

MM. Lambelin et de Saint-Auban ont répondu en termes délicats aux paroles de bienvenue du Président, et la soirée s'est terminée après de longues causeries sur les grosses questions du jour.

CAISSE CORPORATIVE DE PRÉVOYANCE

La publication du règlement faite dans le dernier Bulletin n'ayant donné lieu à aucune observation, nous en concluons qu'il est accepté par tous ceux qui avaient souscrit à la mutualité en cas de décès, sous sa première forme.

Quelques amis nous ont exprimé la crainte que plusieurs de nos souscripteurs ne persistent pas dans leur adhésion parce que le mode adopté n'a plus le caractère de mutualité qui les avait sans doute décidés. Nous ne le pensons pas, persuadés que les souscripteurs ont surtout obéi à un sentiment de bonne confraternité, et que le règlement laisse l'indemnité de décès comme un droit facultatif, non comme une faveur. Et puis, nous le répétons, l'absence de toute protestation de la part des souscripteurs est une présomption de consentement.

Quant à ceux qui n'ont pas répondu, ils sont au nombre très restreint de 19 journalistes et de 11 écrivains. Nous aurions cru que les avis réitérés et personnels qu'ils ont reçus auraient tout au moins provoqué une réponse. Mais nous sommes obligés de prendre leur silence pour un refus, et nous attendons qu'ils expriment le désir de prendre part à l'œuvre commune.

Il est donc bien entendu que pour tous les souscripteurs, la cotisation annuelle sera majorée de 3 francs, dont la perception se fera comme il suit :

A) Les pensionnés subiront sur le 1^{er} semestre une retenue de 3 francs et toucheront 247 francs au lieu de 250 francs.

B) Les sociétaires non rachetés paieront leur cotisation de 12 francs plus 3 francs, soit 15 francs.

C) Les sociétaires rachetés enverront chaque année au président un bon de poste ou un mandat de 3 francs, à moins qu'ils ne préfèrent attendre le recouvrement, qui ne pourra se faire sans frais.

D) Enfin il sera loisible à tous de se libérer de cette charge annuelle en envoyant tout de suite 25 francs. Il y en a déjà cinq qui l'ont fait.

Un dernier mot. Notre confrère,

M. Gabriel Sallé à qui nous devons l'initiative de cette institution, nous fait remarquer qu'il n'a jamais eu l'idée de considérer comme un déshonneur le fait pour une veuve ou des orphelins de réclamer un secours, ainsi qu'il résulterait de l'expression employée par le rapport inséré dans le *Bulletin* du 25 octobre relativement aux objections faites à sa proposition, mais que dans son esprit il n'y a jamais eu d'autre intention que de sauvegarder d'une manière plus délicate la dignité des familles. Nous lui donnons très volontiers acte de cette observation, qui est très juste, et nous retirons le mot.

Collection.

Nous tenons à la disposition de nos confrères qui font la collection du *Bulletin*, tous les exemplaires dont ils nous feraient la demande. Nos nouveaux confrères peuvent également réclamer les fascicules de chaque année.

Nous rappelons en outre que nous avons à leur disposition la réimpression de la 1^{re} série du *Bulletin* (1887-1904) au prix de 3 francs.

Nous savons qu'un grand nombre de nos confrères s'intéressent au *Bulletin* et le conservent. C'est une compensation pour ceux qui ne l'ouvrent même pas.

Bulletin-Annuaire.

Nous reportons au mois de janvier la publication du *Bulletin-annuaire*, ce qui est plus logique, puisque cet annuaire est fait pour l'année qui va commencer, et parce que de la sorte, nous pourrions le donner tout à fait complet.

Nous prions instamment nos confrères de nous indiquer avant la fin de l'année toutes les modifications pouvant les concerner.

Proposition.

Un ménage catholique sans enfants désirerait adopter une petite fille orpheline de 5 ou 6 ans. Les préférences se porteraient sur l'enfant d'un écrivain ayant combattu pour la défense de l'Eglise et de la France. S'adresser au Président.

Bibliographie.

CH. GAILLY DE TAURINES. *Père et fille*. — Philippe de Champagne et Sœur Catherine de Sainte Suzanne à Port-Royal. Avec huit planches hors texte, in-16. Librairie Hachette. 3 fr. 50.

SYNDICAT DES JOURNALISTES

Nouveaux membres admis le 19 décembre.

M. Alfred MELISSON, rédacteur au *Nouvelliste de Lyon*, à Voiron (Isère).

M. René FAIDY, secrétaire de rédaction de la *Croix de Lyon et du Rhône*, 29, rue de Trion, Lyon.

M. Louis LAMAPET, ancien rédacteur en chef du *Messenger de l'Allier*, Moulins.

Candidats.

M. Amédée CHAILLOUET, rédacteur en chef du *Petit Berrichon* à Bourges. Présenté par MM. G. Ardant et P. Féron-Vrau.

M. l'abbé Pierre FOULLAUD, secrétaire de la rédaction de *La Croix* de Limoges à Limoges. Présenté par MM. Georges Servois et G. Ardant.

Congrès pour le repos hebdomadaire dans la presse.

Le Conseil syndical a reçu une invitation à l'effet de prendre part à un congrès de presse professionnelle qui doit se tenir le 21 février 1909, à 9 heures du matin à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, 16, rue de la Sorbonne. Le but de ce Congrès est de provoquer un mouvement en faveur du repos hebdomadaire au bénéfice de tous les travailleurs de la presse.

Le Conseil s'associant favorablement à cette pensée, a délégué pour le représenter au Congrès, MM. Henri de France, de Rosnay et Joseph Mollet.

SYNDICAT DES ÉCRIVAINS

Candidatures.

M. Francis CAMBUZAT, docteur en droit, ancien magistrat, collaborateur de la *Revue d'Enseignement et de l'Action catholique*, 95, rue de Rennes. Présenté par MM. de Marolles et Fénelon Gibon.

M. André BESSON, auteur d'ouvrages d'apologétique chrétienne et de poésies, demeurant à Macornay (Jura). Présenté par M. de Marolles et M. P. Delaporte.

M. l'abbé André PASCAL, auteur de monographies, 32, rue de l'Eglise à Chaville. Présenté par MM. Nemours-Godré et le baron de Rosnay.

JURISPRUDENCE

Affichage.

Un groupe de catholiques de l'Aube, avait fait placarder dans plusieurs communes du département, une affiche de protestation contre la loi de Séparation.

Les gendarmes de Chavanges la lacérèrent, et furent assignés en dommages et intérêts pour ce fait, par les intéressés, devant le tribunal civil d'Arcis-sur-Aube.

Les gendarmes pour leur défense, faisaient plaider qu'ils n'avaient agi que suivant les instructions de leurs règlements, et parce que les affiches contenaient des allégations pouvant porter atteinte à l'honneur et à la considération des membres du Ministère.

Le tribunal faisant droit à la demande, condamna les gendarmes aux frais de l'instance pour tous dommages-intérêts.

Ce jugement parfaitement motivé, établit que l'enlèvement d'une affiche en dehors des cas prévus par la loi, constitue un quasi délit qui expose son auteur à des poursuites en réparation du dommage causé ; que dans le cas actuel, l'affiche avait été l'objet du dépôt légal, et ne contenait aucun outrage aux mœurs, que les gendarmes n'avaient reçu aucune plainte du propriétaire de la maison sur le mur de laquelle avait été posée cette affiche, et n'avaient pas plus qualité que de simples particuliers pour les enlever de leur propre gré.

Les gendarmes ont fait appel de ce jugement. En même temps le préfet de l'Aube a soulevé un déclinaoire d'incompétence.

La 1^{re} chambre de la Cour de Paris a repoussé l'exception d'incompétence, par cette raison que les gendarmes avaient agi de leur propre initiative, sans en avoir reçu aucun ordre de l'autorité administrative.

Mais, jugeant au fond, la Cour a infirmé le jugement de 1^{re} instance par les motifs suivants : d'abord que l'affiche était injurieuse pour le gouvernement ; qu'en faisant poser cette affiche sur un mur qui ne leur appartenait pas et sans la permission du propriétaire, les plaignants n'avaient pas usé d'un droit et n'étaient pas recevables à incriminer pour ce fait des agents de la force

publique qui avaient agi ouvertement et de bonne foi ; qu'enfin cette lacération n'avait causé aucun préjudice aux plaignants.

En conséquence, les gendarmes ont été déchargés des dommages-intérêts et les plaignants ont été condamnés aux frais.

La partialité de cet arrêt saute aux yeux. Ce qu'il fallait, c'était donner tort aux catholiques, et pour ce faire, la Cour d'appel a inventé un système en dehors de toute espèce de droit.

Me Ballot, l'éminent avocat du barreau de Troyes, nous donne à cet égard une consultation que nous tenons à la disposition de nos confrères qu'elle pourrait intéresser, ainsi que le texte du jugement et de l'arrêt.

Cette consultation établit d'une façon indiscutable, en s'appuyant sur de nombreux textes, que le fait de lacérer une affiche constitue un fait justiciable des tribunaux de droit commun, et que les agents de l'autorité n'ont pas plus le droit de le faire que n'importe quel individu.

Quant à l'absence de préjudice, elle n'est pas soutenable. Il est évident que, sans tenir compte de la dépense en papier, impression et affichage, c'est causer à quelqu'un un préjudice moral très sensible, que de l'empêcher de proclamer et de défendre ce qu'il considère comme la vérité, c'est entraver sa liberté, c'est, contrairement à l'affirmation de la Cour, le priver de l'exercice d'un droit.

Le propriétaire du mur, en ne s'opposant pas à l'affichage, avait donné l'autorisation tacite, et nul autre que lui ne pouvait y mettre obstacle.

L'arrêt de la Cour crée à cet égard une jurisprudence nouvelle, et il est regrettable que l'affaire n'ait pas été portée en cassation.

Dépôt légal.

Le tribunal correctionnel de Gien vient de condamner à 16 francs d'amende M. Dautun, imprimeur, pour retard de dépôt légal d'un bulletin périodique, dans les circonstances suivantes :

L'imprimeur avait envoyé un jeune commis porter simultanément les exemplaires

du bulletin à déposer à la sous-préfecture et le paquet à expédier par la poste. Or le commis passant par la poste, et trouvant le paquet un peu lourd, avait commencé par s'en débarrasser, et avait ensuite porté le dépôt à la sous-préfecture, ce que sachant, le sous-préfet fit dresser procès-verbal pour distribution d'imprimés antérieure au dépôt légal. Et il s'est trouvé un tribunal pour sanctionner cette chinoiserie. Il est vrai qu'il s'agissait du *Bulletin des agriculteurs du Centre* qui n'est pas protégé par la franc-maçonnerie.

Le jugement contre « La Croix ».

Mais rien n'est comparable en fait d'attentat contre les droits de la presse, au jugement rendu par le tribunal de la Seine contre notre confrère M. Féron-Vrau, en ce qui concerne la propriété de *La Croix* et de toutes les publications de la *Maison de la Bonne Presse*. Nous ne reproduirons pas ce document dont *La Croix* a donné le texte intégral dans son numéro du 17 décembre. La partialité des juges y est évidente et montre jusqu'où peut aller l'arbitraire sous le masque de la légalité.

Le tribunal affirme contre toute justice et en dehors de toute preuve que le prêt de 500,000 francs et l'acquisition du fonds de commerce et du titre des publications de la Bonne Presse sont des actes nuls comme étant passés avec des prête-noms d'une congrégation dissoute.

Il n'est pas un contrat qui ne puisse être annulé s'il plait à des magistrats de

dire qu'il est fictif. C'est dans toute son hypocrisie cynique le régime du bon plaisir. Nous ne saurions assez énergiquement protester contre une pareille jurisprudence.

Décision du Conseil syndical.

Dans ces circonstances, le Conseil syndical a cru qu'il y avait plus à faire qu'une protestation isolée. A la séance du 19 décembre, il a arrêté les termes de la déclaration suivante :

« Le Conseil du Syndicat des Journalistes français charge son président de transmettre à M. Féron-Vrau l'expression de sa confraternelle sympathie et aussi de sa profonde indignation au sujet de l'inique spoliation dont il vient d'être frappé par le jugement du tribunal de la Seine. »

« Et, en même temps, prie M. le Président de demander à tous les syndicats de presse, sans distinction d'opinions politiques, de s'associer à cette protestation contre les conséquences d'une décision judiciaire qui porte une atteinte directe au droit essentiel de propriété en matière de presse. »

Conformément à ces instructions, le Président a adressé une lettre personnelle à M. Féron-Vrau et aux présidents de vingt-deux associations de presse.

La Croix fait suivre des lignes suivantes, dont nous la remercions, la communication du président :

« Nous ne trouvons pas de paroles à la hauteur de notre gratitude envers le Syndicat professionnel des journalistes français et de son vénéré président. »



CHRONIQUE MENSUELLE

DU SERVICE DE PUBLICITÉ LITTÉRAIRE
DE LA CORPORATION DES PUBLICISTES CHRÉTIENS

(UNION DES SYNDICATS DES JOURNALISTES ET DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS)

N^o 45

PARIS, 1, RUE MARTIGNAC

25 Décembre 1908

*M. les Directeurs de journaux qui dési-
raient faire appel à la collaboration
des membres de la Corporation des Publi-
cistes chrétiens sont priés d'entrer direc-
tement en correspondance avec eux, la
Corporation se bornant exclusivement à
insérer dans son Bulletin les offres et de-
mandes relatives à la publicité littéraire.*

*Le présent Bulletin est adressé à tout Di-
recteur de journal qui en fait la demande.*

*Toutes les communications relatives au
présent Bulletin, propositions des direc-
teurs de journaux, demandes de genres
d'articles ou de chroniques ne figurant pas
au Bulletin, insertions d'annonces de la
part des journalistes et écrivains de la
Corporation, etc., doivent être adressées
au vicomte Henry de France, 55, rue de
Lille, Paris, délégué de la Corporation des
Publicistes chrétiens.*

ROMANS-FEUILLETONS

G. D'AZAMBUJA, 17, rue Cassette.
**L'Abdication, Trois dots, un Chassé-
Croisé, Entre Cousins.**

G. DE BEAUREGARD, 53, avenue de Neuilly
(Neuilly-sur-Seine).

L'Arc-en-Ciel : roman moral et reli-
gieux, formant 60 feuilletons, ayant
déjà paru dans l'*Echo de Paris*.

Jean DRAULT (S. G. L.) (1), 237, faubourg
Saint-Honoré.

Le Barbier Gracchus, 14,000 lignes.
Roman historique sur la terreur lyon-
naise, fort documenté au point de vue
antifaçonnique (vient de paraître).

Le plus célèbre des Bécasseau, 7,000
lignes. Humoristique et historique
sur la prise d'Alger 1830.

**Le soldat Chapuzot. Chapuzot est
de la classe. La Pédale humani-
taire**, etc. (à suivre).

Paul HAREL (S. G. L.), Echauffour (Orne).
Gorgeansac, roman. Plon-Nourrit.

A. LABBÉ, 5, rue du Fossé, Amiens.
Un roman humoristique pour la jeu-
nesse.

Joseph L'HOPITAL, 167, boulevard Males-
herbes.

L'Automne d'une Vie, 1 vol. Didot.

Mon Onc' Jean, 1 volume, Didot.

Rêves d'Enfants, 1 volume, Didot.

(Ces deux derniers romans ont été
publiés dans l'*Illustration*).

Le Fils de M. Pommier, 1 volume.
Plon-Nourrit.

L. NEMOURS-GODRÉ (S. G. L.) 8, rue de Jouy,
Chaville.

L'Ermite de Clamart.

Roman d'artiste.

Les cyniques.

Pour ma paroisse.

M. NOURISSON (S. G. L.). Michel Nourisson.
Marcel ROSNY, rédacteur en chef de
l'*Abbeillois*. Abbeville (Somme).

Abandonnée, 8,000 lignes. Action à
Paris, scènes vécues dans le monde
des malfaiteurs. Aucune peinture sca-
breuse.

Le Secret du Crime, 8,000 lignes,
suites d'une erreur judiciaire.

Le Mystère du Viaduc, 9,000 lignes.

Le Destin des Roses. Paru dans l'*Au-
torité* en 1907. Monde financier et
cosmopolite.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.), Mantilly
(Orne), villa Le Placis.

Le Drame de la Falaise, 40 colonnes.
Histoire fantastique, contrebandiers
maritimes.

Douce Matalène, 42 colonnes. Idylle
pyrénéenne pour public lettré.

Les Sirènes de la Sprée, 13 semaines.
(Cliché). Aventures et espionnage.

Les Vautours de Cuba, 10,000 lignes.
(Cliché).

Sœur des Slaves, 10,000 lignes. (Cli-
ché.) Guerre de Mandchourie, etc. (A
suivre.)

(1) S. G. L., Membre de la Société des Gens de
Lettres.

V. DE MAROLLES (S. G. L.), 121 bis, rue de Grenelle.

Le Docteur Verny. Roman de mœurs contemporaines. (Cliché.)

Les Lettres d'une Mère. Episode de la Terreur, 4 volume in-8°, chez Perrin. Ouvrage couronné par l'Académie française.

LÉON DE TINSEAU.

Le Port d'attache, roman, 1 volume in-18. Calmann-Lévy.

PAUL VERDUN (S. G. L.), 28, rue du Four.

La Chasse à l'homme. (Autre titre : **Le Secret de la Maison verte.**) 10,000 lignes. Policier et judiciaire.

Cœur de héros. 12,000 lignes. Histoire de Garcia Moreno et de l'Equateur.

Le Député de Vaugirard. 8,000 lignes. Comique et satirique.

Les Deux Prisonnières. 5,400 lignes.

La Grande Ambitieuse. 7,000 lignes.

Histoire d'une Aiguille. 5,600 lignes.

Pour la jeunesse, instructif.

Charles VINCENT (S. G. L.), 42, rue des Perchamps.

Lina. 6,000 lignes, 28^e édition.

Tout seul. 10^e édition. 10,000 lignes.

Sous le Crêpe. Cœur de Père. 12,000 lignes.

La part de Reine. 12,000 lignes.

L'épopée de l'Eglise. 8,000 lignes.

Nouvelle Patrie.

Sur le seuil de l'au-delà. 10,000 lignes.

Yamrik le Rouge. 3,000 lignes.

Hommes loups. 6,000 lignes.

Olier le Renard. 4,000 lignes.

Fine-Lame (suite). 4,000 lignes.

Justice. 15,000 lignes.

INÉDITS :

La Panthère noire. 36,000 lignes.

Main-d'ombre. 10,000 lignes.

La Légende de Moïna. 11,000 lignes.

(A suivre). Nombreux autres romans sous la signature Pierre MAEL, seul ou en collaboration.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS

G. D'AZAMBUJA.

Nouvelles.

LOUIS BÉCHET. Valréas (Vaucluse).

Rythmes grégoriens et temps futurs. Légendes éducatrices et Réalisme destructeur.

Le Terroir, Le Cloître désert. Variétés.

Bonnes Sœurs. Nouvelle. (A suivre).

BORRÉLY DE KERVELÉGAN. Manoir de Kerobestin, par Pont-l'Abbé (Finistère).

En préparation, deux nouvelles :

La Vengeance du Hussard, épisode dramatique des inventaires.

Jeanne de Tremic, étude.

THÉODORE BOTREL (S. G. L.). Pont-Aven (Finistère).

La Bonne Chanson. Revue mensuelle. Chansons et poésies à dire.

Contes du lit-clos. 1 volume. Contes en vers.

Chansons de chez nous. 1 volume.

Chansons en sabots. 1 volume.

Notre-Dame Guesclin. Poème dramatique en 3 parties.

La Paimpolaise. Un acte en vers.

Doric et Léna. Un acte en vers.

PAUL HAREL (S. G. L.). Echauffour (Orne).

A l'Enseigne du Grand Saint-André, contes et nouvelles.

Œuvres choisies. Poésies. 1 volume avec portrait.

En Forêt. Poésies. 1 volume.

L'Herbager. Comédie en 3 actes et en vers.

PIERRE FOURNEL, Tarare (Rhône). Petrus Lenord.

La déclaration des droits de l'homme et la politique contemporaine.

DANIEL B. DE LAFLOTTE (S. G. L.), quai Voltaire.

Conte dominical.

GEORGES-CLAUDIUS LAVERGNE, 17, rue Neuve, Versailles.

Le Blasphème démocratique.

L'Idole de Saint-Germain-des-Prés.

Mon Salon.

La Croix (note iconographique).

GEORGES LOTH (Stanislas de Hollande), 12, rue d'Angoulême Versailles.

Noble et Fermier. Nouvelle.

Une double vocation. Nouvelle.

ABBÉ POULIN, 32, rue Etienne-Dolet.

Gens qui rient et Gens qui pleurent. Collection de nouvelles populaires.

Au jour le jour. Récits de voyage détachés.

Sainte-Clotilde et son temps. Feuilletton historique.

Nombreux articles religieux.

M. NOURISSON (S. G. L.).

Grand nombre de nouvelles, fantaisies, contes et dialogues.

J. ROMAIN LE MONNIER (S. G. L.).

52 contes pour tous les dimanches.

Au bout de ma ligne. Piquet d'honneur. (Variétés.)

Le Poireau, Le Diable rouge : Fantaisies pour le 14 juillet.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Versailles.

Récits de voyage détachés.

Joseph SERRE (S. G. L.), 48, rue de Margnotes, Lyon.

Articles à publier : INÉDITS.

Une religion humaine.

L'Eglise et l'Esprit large.

Les deux sexes de l'Esprit.

Le point de vue de l'Eglise.

Une hypothèse sur l'origine de l'homme.

Les deux morales. (A suivre.)

François VEUILLLOT, 17, rue Cassette.

Humbles victimes. Série de nouvelles d'actualité et de contes pour les jours de fête.

CHRONIQUES

Firmin BACCONNIER, 26, quai d'Orléans.

Chronique hebdomadaire du Mouvement social.

Articles sociaux ou politiques.

Alphonse BÉCHET, 61, rue des Saints-Pères.

Chronique française et étrangère (politique, littérature, archéologie, sciences).

Critique artistique, musicale et dramatique.

Revue des publications et périodiques étrangers (anglais, allemands, hollandais, russes, italiens, espagnols, portugais).

Emmanuel BOURGUET (Saint-Gayrac), 4, rue Ménars.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Articles politiques.

Chronique artistique.

Compte rendu des Salons.

Critique dramatique.

Fernand BUTEL, route de Tarbes, Pau (Basses-Pyrénées).

Chronique hebdomadaire de jurisprudence usuelle ou rurale.

Jules CAUVIÈRE, 15 r. Duguay-Trouin, Paris.

Un péril protestant. *Univers*, 7 février 1908.

Un vieux Serbonnien. *Univers*, 21-22 avril 1908.

A propos du rachat. *Journal des Débats*, 22 avril 1908.

De l'automobilisme. *Univers*, 8 mai 1908.

A propos de M. Gaston Boissier. *Univers*, 15-16 juin 1908.

A propos de Lourdes. *Revue pratique d'apologétique*, 15 juin 1908.

Oscar de FERENZY, 19, rue de l'Alouette, Saint-Mandé (Seine).

Correspondance parisienne. Hebdomadaire ou bi-hebdomadaire.

Chronique politique et sociale.

Revue des Œuvres charitables et sociales.

Notes d'un grincheux : Critique succincte et humoristique de l'actualité.

Henry DE FRANCE, 55, rue de Lille.

Chronique hebdomadaire d'œuvres et institutions économiques et sociales.

Chronique hebdomadaire de Pêche.

Gustave GAUTHEROT, 16, avenue de Villars.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Alain GOUZIEN, 30, rue Antoinette, Paris.

Lettre de Paris.

Chronique scientifique bi-mensuelle.

Oscar HAVARD, 109, rue de Grenelle.

Lettres parisiennes.

HENRIOT, *Charivari*, 17, rue de Calais, Paris.

Clichés humoristiques.

Actualités politiques ou amusantes.

Dessins d'Henriot.

Vignettes hebdomadaires pour illustrations de journaux ou d'albums.

Daniel B. DE LA FLOTTE (S. G. L.), 3, quai Voltaire.

Chronique parisienne hebdomadaire.

Revue hebdomadaire de jurisprudence pratique domestique, ouvrière et agricole.

Critique hebdomadaire dramatique et musicale.

Chronique hebdomadaire des œuvres charitables et sociales.

Docteur LE FER, 103, rue de La Boétie.

Chronique scientifique bi-mensuelle.

G. de MONTENACH, Fribourg (Suisse).

Organisation des catholiques suisses

Œuvre de protection des jeunes

filles. (Association catholique internationale.)

Articles sur l'action catholique et sociale.

Questions d'esthétique sociale : Esthétique des villes. Art public. L'art à l'école et au foyer, etc.

F. NICOLAY, 4, rue de la Planché.

Chronique parisienne hebdomadaire.

J. Romain LE MONNIER, villa Le Placis,
Mantilly (Orne).

Chroniques agricole (région du Nord-
Ouest) **et mutualiste.**

Œuvres sociales. Patronages.

Ferait des *interim* pendant les vacances.

Camille PILLOR (P. Camillus), 210, boule-
vard Raspail.

Articles politiques.

Chroniques hebdomadaires. (Notes

de voyages, études économiques, as-
surances.

J. SARDA, 15, boulevard de la Reine, Ver-
sailles.

**Chronique hebdomadaire du mou-
vement ouvrier, social, écono-
mique et des œuvres sociales é-
charitables.**

François VEUILLOT, 17, rue Cassette.
Lettre parisienne hebdomadaire.



Le Gérant : E. RIVIÈRE.

Grande Imprimerie de Blois, 2, rue Haute.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE - PARIS

Direction des collections

A l'exception des reproductions effectuées pour l'usage privé du copiste, les œuvres protégées par le code de la propriété intellectuelle ne peuvent être reproduites sans autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit.

Dans l'intérêt de la recherche, les utilisateurs de la présente microforme sont priés de signaler au département de la Bibliothèque nationale de France détenteur du document les études qu'ils entreprendraient et publieraient à l'aide de ce document.
